Inches 1 2 3 4 5 6 7 8

Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

Colour Chart #13

DANES-PICTA .COM

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

Part Code ST1316

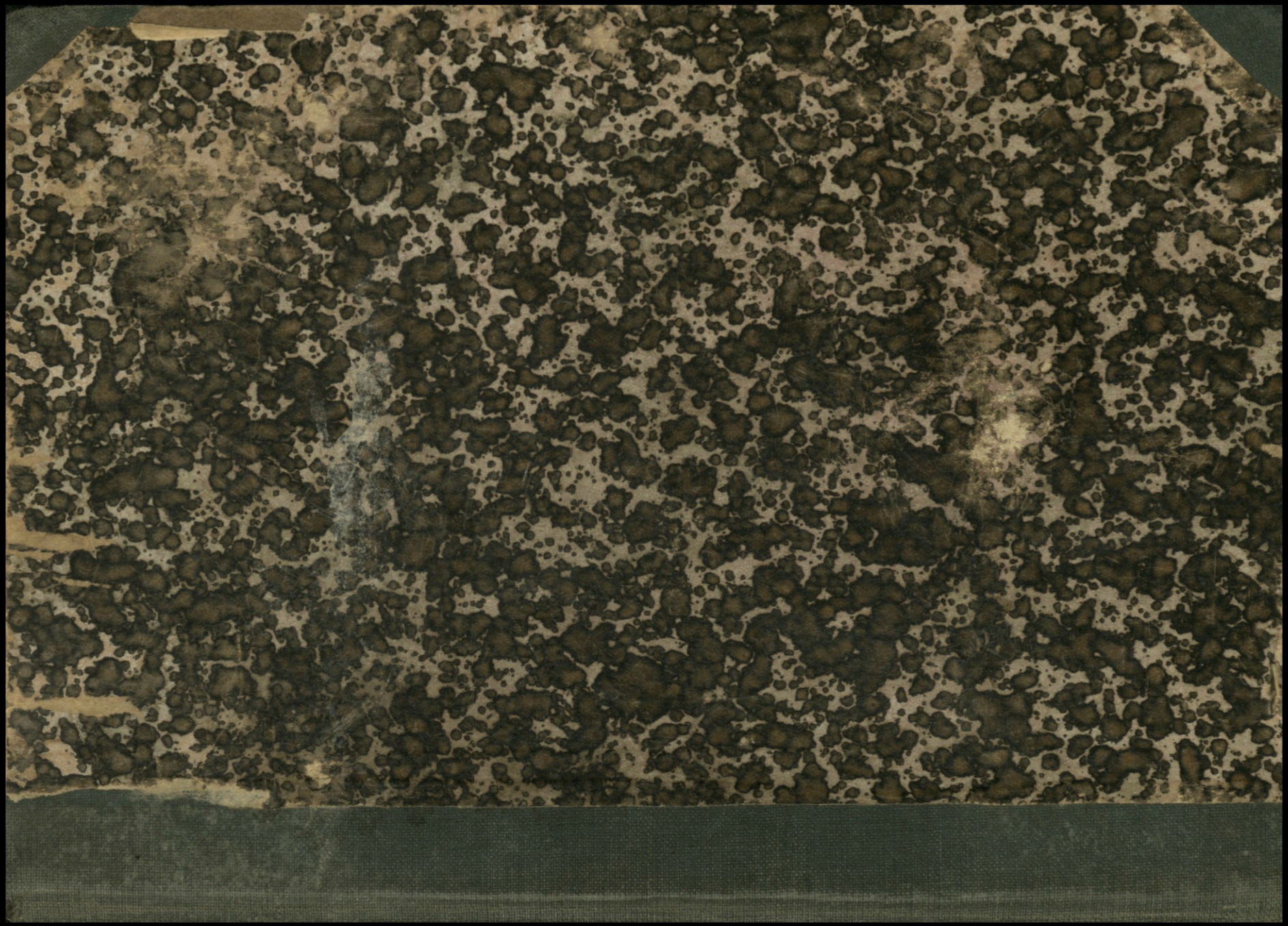
DANES-PICTA .COM

C M Y K

Grey Scale #13

A 1 2 3 4 5 6 B 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

R G B WH GR BL



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE POZNAŃ
PUBLICATIONS DE DOCUMENTS
T. I.

CORRESPONDANCE
DU PRINCE JOSEPH PONIATOWSKI
AVEC LA FRANCE

I

1807—1808

POZNAŃ
PUBLICATION SUBVENT. PAR LE MINIST. DE L'INSTR. PUBL.
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ DE CRACOVIE
1921

POZNAŃSKIE TOWARZYSTWO PRZYJACIÓŁ NAUK
WYDAWNICTWA ŹRÓDŁOWE
T. I.

KORESPONDENCYA
KSIĘCIA JÓZEFA PONIATOWSKIEGO
Z FRANCYĄ

I

1807—1808

348/4
VIII.G.4.2.4.3.
2770
I.E.II.

POZNAŃ
NAKŁADEM POZN. TOW. PRZYJ. NAUK Z ZASIŁKU MIN. W. R. I O. P.
CZCIONKAMI DRUKARNI UNIWERSYTETU JAGIELLOŃSKIEGO W KRAKOWIE
POD ZARZĄDEM JÓZEFA FILIPOWSKIEGO
1921

Nie wszystkie w tem wydawnictwie zawarte listy zwrócone są do Francuzów, w treści ich przecież wyraził się ścisły związek, jaki w dobie Księstwa Warszawskiego łączył wodza Polaków z Francyą.

Zebrane zostały w przeważnej części już przed laty dwudziestu. Ułamki tylko z nich były ogłaszane albo powoływane w życiorysach ks. Józefa, druk w całości podjęty dopiero w r. 1914 przez Kasę Pomocy dla osób pracujących na polu naukowem im. Mianowskiego przerwano na ósmym arkuszu, zrazu dla wypadków wojennych, później z powodu trudności obliczenia kosztów nakładu. Teraz dopiero stało się możliwem dokończenie korespondencyi z dwu lat wstępnych, gdy dalsza obszerniejsza z okresu 1809—1813 pomyślniejszej jeszcze czekać musi pory. W dzisiejszych okolicznościach wypadło wyrzec się myśli sprowadzenia niejednej książki, którą może należało powołać w przypisach. Niepodobna też było w razie wątpliwości zajrzeć do źródeł. Są niemi przedewszystkiem rządowe archiwa francuskie, w dużej części także drezdeńskie, inne tylko w nieznacznej, mianowicie: A(rchives) N(ationales), A(rchives) h(istoriques de la) G(uerre), A(rchives) a(dministratives de la) G(uerre), A(rchives des Affaires) E(trangères) w Paryżu, D(resdener) St(aatsarchiv), M(uzeum) N(arodowe w) R(apperswilu), H(aus) H(of und) St(aatsarchiv) we Wiedniu, A(rchivum) A(kt) D(awnych) w Warszawie.

Lwów, w lipcu 1921.

A. M. Skałkowski.

Biblioteka Naukowa ASG
im. gen. broni K. Świerczewskiego
A/47662
BIBL. WOJSK. C.W.KAW.
Nr. 1910.

1. Do Napoleona. Warszawa, 5 stycznia 1807.

Memoryał o stosunku Polski do Francyi: europejskie znaczenie kwestyi polskiej. Koalicye czerpały siły z upadku Rzpltej. Ostrożność Polaków zrozumiała wobec tylu zawodów. Potrzeba ogłoszenia niepodległości Polski, przywrócenia Konstytucyi 3 Maja i osadzenia na tronie polskim króla z dynastyi Napoleońskiej [1]).

Sire. J'ai eu l'honneur de Vous entretenir sur la question polonaise lors de Votre séjour ici à la fin de l'année dernière [2]), et je reviens encore sur ce sujet, puisque Votre Majesté a bien voulu m'y encourager.

Il est naturel que l'avenir de la Pologne soit ma constante pensée, et que mon sang, ma vie lui appartiennent; mais les événements où nous nous trouvons, me forcent de refouler au fond de mon âme mes sentiments exclusivement polonais, pour prouver à Votre Majesté que moi et mes compatriotes nous désirons la grandeur et la puissance de la France, nous faisons des voeux ardents pour la gloire de Votre Majesté et l'avenir de Sa dynastie. C'est en examinant ces grands intérêts et en les examinant d'un point de vue tout français que j'ose dire à Votre Majesté que la résurrection de la Pologne doit être considérée comme le point culminant des intérêts européens.

Les coalitions qui se sont formées contre la France, ont puisé leurs forces dans l'anéantissement de la Pologne. Si

---

[1]) M(uzeum) N(arodowe) (w) R(apperswilu), kopia w Rocznikach L. Chodźki; zob. Askenazy *Książę Józef Poniatowski*, Warszawa 1905, treść str. 105, wyciągi 267; A. M. Skałkowski *Książę Józef*, Bytom 1913, str. 256—7; także M. Handelsman *Studya historyczne*, Warszawa 1910, str. 127. — Tekst mało wiarogodny.

[2]) 19—23 XII 1806.

malgré les victoires de la République et les immortelles victoires que Votre Majesté a remportées en Italie et en Allemagne, les coalitions osent se reformer encore, il faut chercher la cause de ce mal, et Vous seul au monde, Sire, Vous pouvez réparer les iniquités passées et assurer l'avenir.

La Pologne a retenu les paroles que Vous avez dites dès l'année 1796 au brave Joseph Sulkowski [1]). Vous avez été témoin du dévouement des Polonais; leur fidélité Vous est connue; ils sont prêts à tous les sacrifices. Votre Majesté a vu avec quelle ardeur les légions polonaises l'ont secondé en Italie, en Egypte [2]), à S. Domingue et en Allemagne; toute la Pologne aurait voulu être à Austerlitz! Nous avions tant d'espérance alors; mais après le traité de Presbourg ces espérances ont dû nous abandonner [3]). Aujourd'hui, Sire, elles peuvent se réaliser: Votre génie peut tout; Vos armées triomphantes sont au coeur même de la Pologne; la peur et le désespoir des ennemis qui ont anéanti politiquement notre patrie, croient(?) que cette fois la Pologne leur échappera sans retour. Dites, Sire, que la Pologne existe, et elle existera!

L'hésitation [4]) que Votre Majesté a pu remarquer dans la conduite du général Kościuszko et de quelques autres Polonais, a pour cause nos malheurs passés. Leur responsabilité morale et matérielle est si grande et si fondée envers leurs compatriotes qu'avant d'agir, certaines garanties leur seraient indispensables, et il ne doit nullement coûter à Votre Majesté de les leur donner.

La Pologne a toute confiance en la France, mais elle doit se défier des puissances co-partageantes qui ont tant d'intérêt à la diviser. Chaque fois que nous avons été au-devant de la France, des sourdes rumeurs se sont répandues dans notre pays: on disait, pour effrayer les faibles et décourager les plus confiants: que la Pologne n'obtiendrait jamais rien de la France,

---

[1]) M. Ogiński *Mémoires*, II, 229—230; (Skałkowski) *Supplément à la correspondance de Napoléon I. L'Empereur et la Pologne*, 5.

[2]) Skałkowski *Les Polonais en Egypte 1798—1801.*

[3]) Skałkowski *Książę Józef*, 223—30.

[4]) Handelsman *Napoléon et la Pologne 1806—1807*, 13—6; M. Loret *Między Jeną a Tylżą*, 28—31; *Kwartalnik hist.* 1911, 255—8; Skałkowski *O kokardę legionów*, 158—63.

et que depuis 1792 où nous n'avons cessé de lutter militairement pour notre indépendance, tous nos sacrifices ont été faits en pure perte; on se sert de nous comme des soldats dévoués et braves, mais on ne nous reconstituera jamais politiquement. Ces discours sont calomnieux sans doute, mais ils acquièrent une sorte de crédit, par les faits si tristement accomplis jusqu'ici! Que peut répondre la noblesse aux bourgeois, aux paysans qui veulent tous se faire soldats, mais qui demandent avant tout l'indépendance de la Pologne?

Aujourd'hui plus que jamais notre espoir est dans l'appui si puissant de Votre Majesté.

La position des Polonais est pleine de difficultés; ils sont sous le joug de trois puissances et contre leur gré ils sont forcés de servir ces puissances; en conséquence, ils ne peuvent agir spontanément que quand Votre Majesté aura prononcé sur leur sort. Moi-même, Sire, ne suis-je pas porté sur les cadres de nos envahisseurs comme général russe, autrichien et prussien? Plus j'ai voulu me soustraire à ces prétendus honneurs, et plus j'en ai été obsédé; et je ne suis pas le seul qui se trouve dans cette position difficile et compromettante. Il n'y a que Votre Majesté qui puisse nous placer dans la position qui nous mettrait à même de servir les intérêts de la France et la cause de la Pologne. Nos jalousies intestines et notre hésitation disparaîtraient devant la grandeur de notre but. Nos fautes nous ont coûté trop cher pour que nous y retombions jamais; il ne s'agit plus ici des débats orageux d'une diète turbulente; il s'agit de nous constituer en nation, de nous constituer militairement, et de recevoir une organisation telle que Votre Majesté la comprend. La constitution du 3 mai 1791, en donnant la juissance à tout le pays, à tous les habitants sans exception, trancherait toutes les difficultés momentanées. Votre Majesté qui est roi d'Italie, ne pourrait-Elle pas être roi de Pologne? ou si Votre tête trop chargée de couronnes refuse celle-là, ne pourriez-Vous pas la donner à un des membres de Votre famille? alors personne ne pourrait plus douter de l'appui de la France. La Bavière, le Wurtemberg, la Saxe sont des royaumes nouveaux qui Vous doivent leur existence; l'ancien royaume des Piasts et des Jagellons Vous devra-t-il, Sire, son antique splendeur?

Si la politique et la prudence commandent encore de ménager l'Autriche qui possède les deux Galicies, avec une population polonaise de plus de 5.000.000, on ne doit aucun ménagement à la Russie et à la Prusse qui, malgré les victoires d'Austerlitz et de Iéna, osent continuer les hostilités. Ces deux puissances tiennent sous leur joug 14.000.000 de Polonais; en les appelant à l'action, ils mettraient la désorganisation chez vos ennemis, et le résultat serait tel qu'il s'accorderait avec les intérêts de Votre Majesté.

En m'exprimant avec franchise j'ai cru servir les vues et la politique de la France et de Votre Majesté. Désormais, quoiqu'il arrive, mon dévouement et ce que je puis avoir de talents, Vous appartiennent, et je le prouverai jusqu'à mon dernier soupir[1]). Mais, Sire, daignez prendre en considération l'exposé des sentiments que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, et l'avenir Vous prouvera que les Polonais seront toujours les premiers à se dévouer pour Vous et à se sacrifier pour la France.

2. Wykazy wojskowe. Warszawa, 3 lutego 1807.

Ogólne i z legii I jedynie, bo II i III nie nadesłały swoich[2]).

---

[1]) O tem postanowieniu (N.-J. Colbert) *Traditions et souvenirs ou mémoires touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert* (Paryż, 1873), IV, 353—4, 364—5; tożsame relacye w *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat*, V, 2731, 2741.

[2]) A(rchives) N(ationales), A. F. IV 1687, skąd ogłoszone zostały pokrewne dokumenty: Projekt organizacyi wojska polskiego (M. Handelsman *Studya historyczne*, 210—6) i Projet du décret sur l'organisation des troupes polonaises en 1807 (*En marge de la correspondance de Napoléon I, pièces inédites concernant la Pologne 1801—1815*, 84—9). Bezpośrednią pobudką do sporządzenia tych wykazów było wezwanie Maret'a z tegoż dnia: »de lui envoyer l'organisation des trois légions telle que le gouvernement l'a arrêtée et le nom des officiers tels qu'ils ont été nommés. S. M. désire l'avoir le plus tôt possible et ces termes sont ceux de la lettre par laquelle Elle la demande. Par le nom des officiers Elle entend sans doute celui des officiers généraux et supérieurs«. Por. *Corr. de Nap.* 11766. Cyfry podane przez księcia Józefa tylko nieznacznie (40 ludzi więcej w legionie) różnią się od przytoczonych w projekcie dekretu, któremu widocznie jedynie ze względów politycznych nadano formę uchwały Komisyi Rządzącej. — Por. Rapport sur l'état de l'armée polonaise, janvier 1807 (Handelsman *Napoléon et la Pologne*, 240—4).

Etat d'une légion polonaise.

La légion se forme de l'état-major, de 4 régiments d'infanterie à 2 bataillons, d'un régiment de cavalerie légère de six escadrons, d'un bataillon d'artillerie de 3 compagnies, d'une compagnie de sapeurs et d'une compagnie du train.

Etat-major de la légion.

1 général de division
1 aide de camp chef d'escadron
1 adjudant capitaine
1 adjudant lieutenant
1 major de légion au grade de général de brigade ou colonel
1 adjudant capitaine
1 adjudant lieutenant
2 généraux de brigade
2 adjudants capitaines
2 adjudants lieutenants
1 chef d'état-major
2 officiers du corps de génie
1 commissaire de guerre
1 adjoint au commissaire
1 inspecteur aux revues
3 sous-inspecteurs
1 payeur
1 chirurgien major
2 aides-chirurgiens
2 sous chirurgiens

28

Etat d'un régiment d'infanterie.

1 colonel commandant
1 major du régiment
1 adjudant major capitaine
2 chefs de bataillon
2 adjudants majors lieutenants
4 adjudants sous-officiers
2 chirurgiens de bataillon

18 capitaines
18 lieutenants
18 sous-lieutenants
18 sapeurs majors
72 sergents
18 fourriers
144 caporaux
36 tambours
9 musiciens (des compagnies paires)
9 sapeurs (des compagnies non paires)
2160 soldats
2533.

Etat d'un régiment de cavalerie légère.

1 colonel
6 chefs d'escadron
1 adjudant major capitaine
2 adjudants sous-officiers
12 capitaines
12 lieutenants
12 sous-lieutenants
12 maréchaux de logis chefs
48 maréchaux de logis
12 brigadiers chefs
96 brigadiers
24 trompettes
12 maréchaux ferrants
1800 soldats
2050.

Bataillon d'artillerie, sapeurs et train.

Artillerie.

1 chef de bataillon commandant
3 capitaines
3 lieutenants
3 sous-lieutenants
3 sergents-majors
12 sergents
3 fourriers

24 caporaux
6 tambours
3 ouvriers
360 canonniers

421.

Compagnie des sapeurs.

1 capitaine
1 lieutenant
1 sous-lieutenant
1 sergent major
4 sergents
1 fourrier
8 caporaux
2 tambours
1 ouvrier
120 sapeurs

140.

Compagnie du train.

1 lieutenant commandant la compagnie
1 maréchal de logis chef
4 maréchaux de logis
1 brigadier fourrier
8 brigadiers
180 soldats

195.

Récapitulation sommaire de la force d'une légion.

Etat major de la légion		28
4 régiments d'infanterie à 2533 h.		10.132
1 régiment de cavalerie légère		2.050
1 bataillon d'artillerie de 3 comp^{gnies}	421	756
1 comp^{gnie} de sapeurs	140	
1 comp^{gnie} du train	195	
Total . . .		12.966

2me légion s'organisant dans le département de Kalisz.

Plusieurs bataillons de cette légion étant déjà en marche à l'époque où le général Zajączek en a pris le commandement, il n'a pu encore me faire passer la liste nominale de ses officiers.

La cavalerie est employée dans la division du général Dąbrowski qui n'a encore envoyé aucun état de situation [1]). Le reste des corps qui s'y forment n'a pas d'organisation définitive, et (faute) de trouver place dans l'état décrété, ils seront incorporés aux régiments appartenants aux légions.

3me légion s'organisant dans le département de Posen.

Le général Dąbrowski malgré les demandes réitérées qui lui en ont été faites, ne m'a fait parvenir encore aucun état de situation, de manière que j'ignore tous les détails de l'organisation primitive de l'armée polonaise, ainsi que celle de sa légion, et le choix des officiers.

Son état major est composé de la manière suivante:

Dąbrowski [2]), général de division commandant la légion.

Sokolnicki [3])
Axamitowski [4]) } généraux de brigade.
Kosiński [5])

Hauke [6]), colonel, chef de l'état-major.

---

[1]) O nieuznawaniu zwierzchnictwa księcia-dyrektora wojennego i jego zatargach z Zajączkiem i Dąbrowskim por. Skałkowski, 273—9, Askenazy, 118—125 i 275—280, Gembarzewski *Wojsko Polskie, Księstwo Warszawskie*, 7.

[2]) Zob. Skałkowski *Jan Henryk Dąbrowski* (t. IV *Monografii w zakresie dziejów nowożytnych*).

[3]) Zob. M. Sokolnicki *Generał Michał Sokolnicki* (t. IV *Mon. w z. dziej. now*).

[4]) Jego stan służby zob. Skałkowski *O kokardę legionów*, 255—6.

[5]) Zob. *Amilkar Kosiński we Włoszech*.

[6]) Zob. *Spadek piśmienniczy po generale Maurycym hr. Hauke* (wyd. A. Rembowski).

BIBL. WOJSK. C.W.KAW.

Liste des officiers de la 1re légion, s'organisant dans les départements de Varsovie et Płock.

Désignation des corps	Noms des officiers	Grades	Observations
Etat-major [1]	Le prince Poniatowski	génal de divis. comt	directeur de la guerre.
	Kamieniecki [2]	gén. de brigade	remplit les fonctions de 1r aide de camp près du directeur de la guerre.
	Fischer [3]	gén. de brigade	faisant le service de major de la légion.
	Woyczyński [4]	gén. de brigade	organise le 4me régiment à Płock.
	Hebdowski [5]	colonel	chef de l'état-major travaillant dans le bureau de la guerre.
1r régiment	Grabowski [6]	colonel	
	Tremo [7]	major	
	Łączyński [8]	chef de bataillon	
	Zabłocki [9]	chef de bataillon	

[1]) Organizacya sztabu dokonana została rozkazem dziennym z 12-go lutego (Br. Gembarzewski *Wojsko Polskie, Księstwo Warszawskie 1807—1814*, 6).

[2]) Ludwik Pilawa K., 1758—1816, służył w młodości lat 7 w Saksonii, zaufany księcia w kampanii r. 1792, potem zastępca w interesach, został generałem dywizyi i inspektorem piechoty ostatnio (Gembarzewski, 38, 42—3; Boniecki, IX, 183).

[3]) Stanisław Fiszer, 1770—1812, wychowanek szkoły kadetów, adjutant Kościuszki, legionista, został mianowany inspektorem generalnym piechoty na wniosek księcia z 20 maja 1807, poległ pod Winkowem (por. *Album biograficzne zasłużonych Polaków i Polek*; Askenazy *Wczasy hist.*; A. M. Skałkowski *O cześć imienia polskiego*, 143—5, 319—336, *O kokardę legionów*, 220—1).

[4]) Stanisław W., ur. w 1768, generał ziemiański w insurekcyi Kościuszkowskiej, na emigracyi wspierał Dąbrowskiego, ale w legiach nie służył, za Księstwa Warszawskiego był gubernatorem Torunia, w r. 1814 jednym z dowódców gwardyi honorowych.

[5]) Kajetan H., ur. w 1756, potem dyrektor generalny konskrypcyi.

[6]) Michał Grabowski zginął pod Smoleńskiem 1812 (Boniecki, VII, 10—1).

[7]) Paweł Tremo.

[8]) Benedykt Józef Ł., 1778—1820 (Kwart. hist., 1912, 485—6; Boniecki, XV, 282).

[9]) Zob. Gembarzewski *Woj. Pol., Ks. War.*, lista imienna oficerów.

Désignation des corps	Noms des officiers	Grades	Observations
2me régiment	Potocki [1])	colonel	
	Cebulski [2])	major	
	Szumlański [3])	chef de bataillon	
	Krasiński [4])	chef de bataillon	Il n'a pas encore été nommé colonel.
3me régiment	Żółtowski [5])	major	
	Podczaski [6])	chef de bataillon	
	Paszkowski [7])	chef de bataillon	
4me régiment			Le département de Płock étant entièrement occupé par les troupes françaises, le 4me régimt n'a pu s'organiser, faute d'un endroit oú il put rassembler ses conscrits. D'après les dispositions du général Dąbrowski, il devait s'y former plusieurs corps, dont chacun avait déjà une partie de ses officiers [8]). Depuis que le nouvel état des légions a été décreté, je n'ai point fait de nomination, n'ayant pas encore les renseignements nécessaires pour me décider dans le choix.

[1]) Stanisław P., 1778—1830.

[2]) Ignacy C.

[3]) Józef S.

[4]) Hilary K., 1772—1820 (*Złota Księga*, XII, 175).

[5]) Edward Ż., 1775–1842 (Dziennik komendy gen. Ż., *O cześć imienia polskiego*, 269—300).

[6]) Wincenty P.

[7]) Franciszek P.

[8]) W aktach Komisyi Rządzącej są liczne ślady wynikłych stąd trudności. I tak 15-go marca 1807 książe-dyrektor wojny następujące składał oświadczenie: »Na notę podpisaną przez JMci Panów Domańskiego i Grąbczewskiego w imieniu własnem i swoich kolegów do Komisyi Rządzącej podaną a do mnie po opinią odesłaną, mam honor Komisyi Rządzącej odpowiedzieć, że zapał i obywatelstwo słusznych tych oficerów, którzy się pokwapili do pułku etatem nieobjętego, są chwalebne, ale w żaden sposób winić nie mogą zwierzchności wojskowej ani bonifikacyi żądać za zawód

Désignation des corps	Noms des officiers	Grades	Observations
Artillerie	Dobrski faisant le service de chef de bataillon	colonel	
Cavalerie			La cavalerie se trouve dans la division du général Dąbrowski qui n'a pas encore envoyé ses états de situation. Il se forme quelques corps séparés qui n'ayant pas été compris dans l'état général, seront fondus dans les régiments de cavalerie de chacune des légions.

3. Do księcia Jana Sułkowskiego. Warszawa, 6 lutego 1807.

Zwraca go do cesarza w sprawach jego pułku, jako nie objętego organizacyą wojska polskiego [1]).

Mon Prince, ce serait un vrai plaisir pour moi que de reconnaître la confiance que vous voulez bien mettre dans mon désir de vous être utile, en acquiescant à ce que vous souhaiter relativement à la destination du corps que vous avez commencé

---

i szkodę, którą im własna skwapliwość zrządziła. — W. IMciPan Wincenty Krasiński, pułkownik, był mianowany od J. W. generała Dąbrowskiego organizatorem na Podlasiu, skoroby się departament białostocki oswobodził; to mianowanie warunkowo uczynione nie mogło być brane za istotę ani naglić nikogo do wyprzedzania czasu, od którego skutek mianowania zależał. Wspomniany pułkownik uczynił to zapewne z gorliwości obywatelskiej, że formował zbyt wcześnie zawiązkę pułkowi, którego upoważnić nie mogłem, nie widząc go w etacie, uchwałą Komisyi za prawidło mi wskazanym. — W tym stanie rzeczy nie można inaczej zaradzić oficerom miejsca pozbawionym, jak żeby się udali do szefów korpusów i miejsca sobie poszukiwali, mianowicie do Wgo Krasińskiego, bywszego ich szefa mianowanego teraz pułkownikiem jazdy Legii II-giej, który ich umieścić starać się będzie, a dyrektor wojny przedstawić ich fortragiem Komisyi Rządzącej nie odmówi«. O przeciwieństwach między Poniatowskim a Krasińskim por. Askenazy 90—1, 106—7, 118, 275; Skałkowski, 213, 278—9.

[1]) A(rchives des Affaires) E(trangères), Pologne, v. 324, f. 49, kopia.

à former[1]). Mais n'ayant pas le pouvoir de prendre une décision dans une circonstance relative à l'état déjà décrété de l'armée, il devient indispensable d'attendre celle que Sa Majesté l'Empereur trouvera convenable de faire notifier en réponse aux représentations que vous lui avez adressées.

Quant à la demande, que ce corps ainsi que celui de M. Pruszak qui s'y trouve joint, puissent demeurer dans leurs cantonnements actuels jusqu'à ce qu'il ait été pris une détermination à leur égard, cette mesure dépend entièrement de M. le général Zajączek et s'il ne trouve pas d'inconvénient à vous l'accorder provisoirement, je ne m'opposerai nullement à ce qu'elle ait son effet.

4. Uwagi o jeździe polskiej. Warszawa, 1 marca 1807.

Jazda polska składa się z ochotników, poborowych i pospolitego ruszenia. To ostatnie najliczniejsze nie odpowiada potrzebom wojny nowoczesnej. Stąd usiłowania rządu stworzenia pułków regularnych. Brak czasu, ustawiczne poruszenia oddziałów były dotąd na zawadzie takiej formacyi. Żąda sześciu tygodni i zasiłków w pieniądzach, a wyprowadzi w pole tysiąc do półtora tysiąca konnicy, która lepiej odpowie zadaniu[2]).

La manière, dont la cavalerie polonaise, existante aujourd'hui, a été levée et composée, diffère tellement de celle dont

---

[1]) Zaciąg tego pułku miał się dokonać w myśl dekretu cesarskiego z 12. III 1807 (*En marge de la corr. de Nap.*, 13), ale wkrótce, 19. IV, z pod Głogowa ks. Hieronim Bonaparte donosił: »J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que j'ai envoyé M. le lieutenant colonel Bouillé pour inspecter le régiment du prince Sułkowski, et qu'il résulte de son rapport que ce régiment n'a jamais existé et que le prince Sułkowski est un aventurier qui après avoir commis toutes sortes d'horreurs et avoir mis une ville polonaise à contribution, s'est enfui emportant avec lui tout l'argent qu'il a trouvé dans la caisse. On ne sait ce qu'il est devenu«. Poprzednio już Komisya Rządząca na posiedzeniu z czwartego kwietnia zajmowała się skargą Męcińskiego, obywatela z kaliskiego, przeciw oddziałowi tego pułku, który obległ i zdobył dom jego brata, gdzie się znajdował zakład formowanego przezeń regimentu. Zrabowano stamtąd broń. — Ks. Poniatowski miał oddaną tę skargę, aby przedsięwziął środki zaradcze. — Raz jeszcze wypłynął Sułkowski, gdy w r. 1809 ofiarowywał się księciu Auerstaedt za szpiega A(rchives) A(dministratives) i H(istoriques de la) G(uerre), donation Davout.

[2]) A(rchives) h(istoriques de la) G(uerre).

on procède à cet égard dans d'autres pays, que, pour ne pas être étonné de l'apparence de confusion que, jusqu'à ce qu'il devienne possible de lui donner une organisation définitive, elle doit nécessairement présenter souvent, aux yeux de tous ceux à qui les usages polonais ne sont que peu connus: il est absolument indispensable d'entrer dans quelques détails, tant sur la nature des moyens premiers, que sur les circonstances dans lesquels ils ont été mis en oeuvre.

La cavalerie polonaise est formée de trois levées d'espèce différente.

La 1ère comprend tous les corps de cavalerie ébauchés, dont la levée a été entreprise par le zèle et l'inexpérience, que le besoin de troupes qui connussent le pays [1]), a mis aussitôt en activité, et qui sont restés aux commencements de leur formation avec assez peu de soldats et quelques officiers nommés par les chefs.

La 2de classe se compose de conscrits fournis par les départements, enrégimentés par des officiers nommés à cet effet, et dans la formation desquels il serait possible de mettre tout l'ordre nécessaire, si on pourrait les tenir quelque temps réunis.

La 3me levée qui est la plus nombreuse, est l'arrière-ban des palatinats.

D'après les anciennes lois fondamentales de Pologne, la publication de l'arrière-ban imposait à tout gentilhomme et particulièrement aux propriétaires terriers, l'obligation de se présenter dans les lieux indiqués pour le rassemblement armé et à cheval, avec un nombre de soldats proportionné à ses moyens. Chaque district alors forme une espèce de cohorte de 2 à 300 chevaux, choisit ses officiers et a à sa tête un chef sous la simple dénomination de capitaine; mais auquel un usage immémoriable attribue le rang de général de brigade et dont en effet ils portent les marques distinctives et remplissent les fonctions.

Cette dernière levée, conforme aux moeurs des siècles où elle était en usage, et à la manière dont on faisait alors la guerre, tout en présentant une idée imposante, n'est aujourd'hui, dans sa composition première, en effet d'aucune utilité

[1]) *Corr. de Nap.* 11843.

Bibl. Czytel. Oficerskiej Centr. Okr. Pom.
Nr. 2770
I
Grudziądz

réelle. Nécessairement elle doit compter dans ses rangs des gens qui soit par leur âge, soit par leurs habitudes, ne sont nullement propres à coopérer au but d'un pareil rassemblement, et la difficulté de maintenir l'ordre dans une troupe ainsi composée, ne peut qu'achever de la priver de l'ensemble, si nécessaire à l'état actuel des armées.

C'est d'après ces considérations que le gouvernement polonais, voulant empêcher une défection qui aurait été indubitable dans une troupe de cette nature, tâcha d'utiliser les inconvénients mêmes résultants de sa composition et fit proclamer que tous les citoyens qui étaient montés à cheval et à qui leur âge, leur santé, ou des soins indispensables dans l'état de leurs affaires ne permettraient pas de continuer personnellement leur service à l'armée, pourraient retourner dans leurs foyers à la charge de se faire remplacer par des suppléants armés et équipés à leurs frais [1]).

---

[1]) 21 stycznia 1807 Komisya Rządząca ogłosiła w odezwie »do obywatelów i generałów pospolitego ruszenia«: ».... Gdy jedni sławę męstwa polskiego orężem popierać będą, drudzy, którzy laty obciążeni, na posługi cywilne w województwach wzywani lub domowemi zatrudnieniami przyciśnieni, dalszego zawołania na łonie familii swoich oczekiwać mogą«... A równocześnie »odpowiadając na podany raport ks. Poniatowskiego... względem pospolitego ruszenia i za naradzaniem się z tymże dyrektorem« Komisya Rządząca postanowiła: »1. Pospolite ruszenie uważane być powinno według zasad uniwersału Radzimińskiego, wojewody gnieznieńskiego. 2. Ci, którzy podług tych zasad dali zastępców z pocztowemi lub sami stanęli... zadosyć uczynili obowiązkowi. 3. Wszyscy zastępcy i pocztowi, którzy się już znajdują przy liniowym wojsku, przy nim zostać mają. 4. Obywatele właściciele, którzy sami za siebie stanęli, mogą do woli zostać się i być wciągniętemi do regularnego wojska lub wrócić do domu. 5. Obywatele, którzy z generałami i oficerami wojewódzkimi z popisu wrócą do domu, zostaną pod ordynansami swoich generałów wojewódzkich na zawołanie dyrektora wojennego. 6. Obywatele bez żadnego wyłączenia, którzy ani sami przez się na popis nie stanęli ani zastępców z szeregowemi nie dali, powinni dać zastępcę z szeregowym na dzień przez dyrektora wojennego wyznaczyć się mający lub złożyć do kas krajowych za zastępcę 1440 zł., za szeregowca 720 zł.« (*Gazeta korresp.* z 23. I). 4-go lutego »odebrawszy komunikowane sobie od Izby Administracyi Publicznej departamentu warszawskiego zapytania Izby Wykonawczej powiatu orłowskiego, tyczące się pospolitego ruszenia, w siedmiu punktach zawarte, z żądaniem jak najprędszej odpowiedzi, gdy uniwersał JW. Radzimińskiego = żeby z każdego domu jeden z synów czy z braci zbrojno na koniu stanął i je-

C'est avec des éléments aussi divergents, que la cavalerie polonaise a dû se former. Mise en activité dès le premier moment où elle a été rassemblée, il est impossible que, dans des marches continuelles dans l'éloignement des chefs des légions qui sont employés activement devant l'ennemi avec des parcelles de leurs corps, et surtout avec le chaos qui a présidé aux premières levées, l'organisation définitive puisse s'effectuer aussi promptement et avec autant d'ordre que si les circonstances avaient permis d'employer quelques semaines seulement pour opérer les changements décretés. Il y a longtemps que le général Dąbrowski a reçu l'ordre d'incorporer tout l'arrière-ban qui se trouve dans sa division, dans les régiments de cavalerie destinés pour chacune des légions polonaises. Les mouvements continuels qu'il a été dans le cas de faire devant l'ennemi, ont empêché jusqu'ici que cet ordre soit entièrement suivi. Cependant malgré des entraves aussi réelles, malgré celles qui doivent nécessairement se rencontrer à chacun pas dans un ordre de choses où tout s'organise à la fois, le département de la guerre n'a cessé de s'occuper de ce qui regarde essentiellement l'ordre de l'armée polonaise et son organisation successive.

---

dnego lub dwóch szeregowych ubranych z sobą przywiódł, a ktoby ani sam mógł zbrojno stanąć ani być wyręczonym przez syna lub brata, żeby w miarę majątku stawił zastępców i szeregowych zbrojnych = za zasadę wzięty, jest zbyt ogólny, nieobejmujący rozgatunkowania osiadłych ani prawideł miarkowania majątku, bez czego żądanej odpowiedzi ugruntować nie można, przeto dyrektor wojny« przesłał Komisyi Rządzącej te zapytania i oczekiwał jej wyroku (Akty komisyi). Zapadł on dwunastego lutego i zawierał potrzebne wyjaśnienia (*Gaz. korr.* z 20. II), lecz wkrótce (23. II) doszły wyrzuty cesarza (*Correspondance* 11864, 11873): »On m'a désorganisé 4000 hommes de levée polonaise... Il est bien malheureux qu'on ait renvoyé ces 4000 h. Le principal service que peuvent me rendre les Polonais, c'est de contenir les Cosaques. Le p-ce P. paraît mettre beaucoup de légèreté dans toutes ces affaires. Il est dit dans le rapport de Belliard qu'il y a un décret impérial: cela n'est pas vrai. On a bouleversé, par esprit d'animosité, ce qu'avait fait Dombrowski, et on a fait beaucoup de mal; on a arrêté l'élan du pays, de sorte qu'aujourd'hui on n'y comprend plus rien«. »...J'avais 3 ou 4000 h. de levée polonaise que le p-ce Pon. m'a dissoute, et je ne sais trop sur quoi je puis compter actuellement. Ce bureau de la guerre de Varsovie ne fait rien, et laisse désorganiser l'armée polonaise«.

C'est par suite des mesures qu'il a prises pour cet effet que le général Dąbrowski ayant à porter un corps de cavalerie dans les environs d'Osterode détacha pour cet effet la partie de l'arrière-ban destinée à entrer dans la cavalerie de la 2de légion, afin de mettre le général Zajączek à portée de l'organiser définitivement et y placer les officiers qu'il aurait jugé nécessaires.

C'est ce corps même que Sa Majesté l'Empereur a rencontré. Il était probablement commandé par 2 chefs de districts. La dénomination qui varie souvent d'un pays à l'autre a pu faire croire qu'on avait confié 1.000 hommes à 2 capitaines, tandis qu'il s'y trouvait en effet 2 officiers généraux. Quand même, ce que je ne suppose pas, le général Dąbrowski n'y aurait en effet mis que des officiers de ce grade, il est à supposer que c'était en attendant ceux que le général Zajączek devait y envoyer[1]).

Il est aisé de prouver par les rapports que sous différentes dénominations il existe maintenant en Pologne au moins 5.000 hommes et autant de chevaux. Les districts en fourniront encore 1.000 ou 15 cents. Mais la plus grande partie de cette cavalerie est mal équipée, mal bridée, et encore plus mal sellée. Plusieures centaines de chevaux se trouvent sans les objets de première nécessité et en général le manque d'armes et de moyens de s'en procurer est encore une difficulté presque impossible à vaincre, vu le peu de ressources du pays dans ce genre.

D'ailleurs dans tous les départements, dès qu'il se trouve

---

[1]) Napoleon do Duroc'a z Osterode 23. II: »... J'ai ici 1.000 h. qui n'ont ni sabres, ni colonels, ni commandants«; do Talleyranda 25. II: »... Il y a ici deux régiments bien montés et habillés; on leur a ôté les colonels et les commandants, de manière qu'ils sont commandés par des capitaines«. Generał Belliard, szef sztabu jazdy odwodowej w Osterode, 3 marca zdał takie sprawozdanie o pułkach konnych polskich w Liebmühl: »Ces régiments n'ont point encore eu d'organisation, ce sont des hommes qu'on a montés à la hâte, qu'on a amenés et envoyés de tous les pays sans arme, mal harnachés et équipés et auxquels on a dit: vous faites partie du régiment de Kalisz, de Sieradz etc. Les hommes sont beaux et très braves à ce que l'on assure, les chevaux sont fort bons, ... mais que peut-on faire des troupes sans armes, sans brides, sans selles, absolument sans instruction et même sans organisation, sans chefs et sans officiers«.

quelques Polonais rassemblés en troupe, tel mal équipés qu'ils soient, ils sont d'abord enlevés et employés par les autorités militaires françaises, ce qui entrave toute mesure d'ordre et rend l'organisation presque impossible. Cependant si Sa Majesté l'Empereur daignait laisser 6 semaines de temps et me donner le pouvoir de remédier à ces inconvénients, je croirais pouvoir assurer qu'avec quelques fonds, mis en avant, je pourrais, en dehors de ce qui se trouve employé près du général Dąbrowski, mettre à la disposition de Sa Majesté 1.000 à 1.500 chevaux qui auraient sur le reste de la cavalerie l'avantage d'être beaucoup plus convenablement équipés, mieux organisés et par là à même d'être vraiment utiles.

Voila l'état des choses relativement à la cavalerie polonaise, présenté sous le point de vue le plus juste et le plus vrai. J'ose assurer que la bonne volonté et le zèle sont tels, que si les moyens n'étaient pas détruits avant d'être utilisés, Sa Majesté pourrait tirer encore plus avantageusement parti du dévouement de la reconnaissance et de l'attachement de la nation polonaise.

Ce que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse relativement à la cavalerie, peut de même être appliqué à l'infanterie.

Joseph prince Poniatowski.

5. Do (Talleyrand'a). (Warszawa), 2 marca 1807.

Według rozkazu cesarza kieruje jazdę polską do jego głównej kwatery; niedostatki jej organizacyi nie są wynikiem zaniedbania, tylko braku czasu [1]).

Monseigneur, conformément aux ordres de Sa Majesté l'Empereur que Votre Altesse vient de me transmettre, je n'ai pas manqué de faire passer sur le champ par estafette à tous les corps de cavalerie en formation dans plusieurs endroits l'ordre de se diriger sans aucun délai, vers le quartier général de Sa Majesté l'Empereur. Je supplie Votre Altesse de faire à Sa Majesté l'observation que si Elle apperçoit des imperfections dans l'organisation de ces troupes, elle [2]) n'est point l'effet

[1]) A. h. G.

[2]) Powinno być: elles ne sont...

d'une surveillance moins suivie de l'autorité militaire polonaise, mais plutôt du peu de temps qu'il a été possible d'employer à remédier aux inconvénients de sa composition primitive et de la pénurie des moyens existants dans le pays[1]).

Ayant déjà pris les mesures nécessaires pour faire entrer les parcelles de cette cavalerie, éparses sur divers points, dans les cadres du plan général d'organisation, il ne me reste que le regret que les circonstances ne me permettent point d'achever un travail que j'avais lieu de croire utile pour le service de Sa Majesté. — Agréez, Monseigneur, l'assurance de tous mes hommages respectueux.

Joseph prince Poniatowski,
directeur du département de la Guerre.

P. S. M. Krasiński[2]) disant avoir des ordres particuliers de Sa Majesté l'Empereur à remplir à Varsovie, j'ai fait partir un de mes aides de camp pour porter au quartier général les dépêches de Votre Altesse.

---

[1]) Por. *Corresp. de Napoléon* 11873 i P. Bertrand *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon 1800—1809* (Paryż 1889). Z Warszawy, 28 lutego 1807 o 11 i pół w nocy (str. 312): »Je vais m'occuper sans délai et sans relâche de l'exécution des ordres de Votre Majesté concernant les voitures et les approvisionnements pour Thorn et la cavalerie polonaise. Je suivrai à cet égard l'impulsion déjà donnée par M. le grand maréchal [Duroc], et par M. Daru, qui quittent Varsovie, l'un et l'autre, demain 1er mars. Je ne sais comment ont été commises les fautes dont Votre Majesté se plaint, et si le prince Poniatowski y a pris quelque part; mais je lui dois auprès de Votre Majesté le témoignage qu'il ne saurait mettre dans ses fonctions plus de zèle et de dévouement qu'il ne fait. M. Maret et M. le général Duroc, qui ont suivi de près son administration, lui rendent la même justice: mais il est fort mal secondé, et quelqu'effort qu'il fasse, il ne peut pas obtenir une correspondance suivie de la part des corps qui sont à l'armée«. — Z Warszawy, 2 marca o drugiej popołudniu (str. 317): »J'ai invité de vive voix et par écrit le prince Poniatowski à diriger immédiatement avec toute la célérité possible vers le quartier-général de Votre Majesté tout ce qui existe de cavalerie polonaise«. — 3 marca o czwartej popołudniu (str. 320): »Le prince Poniatowski a adressé à tous les corps de cavalerie en formation dans divers endroits l'ordre de se diriger sans délai et dans l'état où ils se trouvent sur le quartier général de Votre Majesté. Il m'a écrit à ce sujet la lettre ci-jointe«.

[2]) Wincenty Krasiński przybył na posiedzenie Komisyi Rządzącej z tego dnia, zdał relacyą o zwycięstwie pod Braunsbergiem 26 lutego, zbijał w imieniu cesarza pogłoski o porzuceniu przezeń sprawy polskiej i przedstawił żądania dostaw żywności (Skałkowski, 271).

6. Do Berthier'a. Warszawa, 3 marca 1807.

Stosownie do odebranych rozkazów wyprawia wszystką konnicę do Osterode. Organizacyi wojska staje na przeszkodzie brak czasu, pieniędzy i broni. Niektórzy oficerowie Legii Północnej skierowani do Torunia. Wiadomość o oddaniu Massenie V korpusu z I legią polską [1]).

Monseigneur, S. A. Mgr. le prince de Bénévent m'ayant transmis hier l'ordre de Sa Majesté l'Empereur de faire diriger vers son quartier général tous les corps de cavalerie polonaise en formation dans les départements, je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime les dispositions que j'ai faites en conséquence.

J'ai donné ordre au colonel Kwaśniewski [2]) du 2e régiment de cavalerie de la 1re légion de prendre le commandement de l'arrière-ban du département de Płock jusqu'alors aux ordres du général Ciemniewski, d'y placer les officiers nécessaires et de le faire mettre sur le champ en marche pour Osterode. Le général de brigade Woyczynski, commandant dans le département, retirera sans perte de temps tous les détachements qui ne sont pas essentiellement nécessaires afin de les réunir à leur corps. Il sera alors d'environ 400 chevaux et sera joint par le reste de l'arrière-ban de Masovie qui est déjà parti pour Płock. Le tout formera 2 escadrons sous les ordres d'un officier d'état-major.

J'ai fait passer au général Skórzewski [3]), commandant dans

---

[1]) A. h. G.

[2]) Walenty Kwaśniewski h. Nałęcz (Boniecki, XIII 293).

[3]) Paweł Skórzewski, był generałem w insurekcyi wielkopolskiej 1794 r. »Przy rozpoczęciu organizacyi wojska w departamencie kaliskim [w listopadzie 1806] przyrzeczone zostało przez g. Dąbrowskiego szefostwo jednego regimentu infanteryi J. W. Skórzewskiemu. Jako znany ten z patryotyzmu swego obywatel prócz dołożonego do przyspieszenia organizacyi całej piechoty w tamtejszym departamencie starania, kosztu własnego w tej okoliczności nie oszczędzał i między innymi znacznymi wydatkami cały wspomniany regiment w płaszcze opatrzył«. Gdy w etacie nie było szefów, Skórzewski wyraził dyrektorowi wojny »życzenie, ażeby na miejscu jego syn jego służący w tymże regimencie nominowany był onego pułkownikiem«. Ks. Poniatowski »rozumiał być winien okazanej przez tego obywatela gorliwości przełożyć to jego żądanie Komisyi Rządowej« 23-go lutego 1807. Lecz mianowanie to wywołało burzę. Może za ukrytem pod-

le département de Kalisz en absence du général Zajączek, de faire partir sans aucun délai, pour la même destination le régiment de cavalerie du général Biernacki [1]), en formation dans ce département.

---

uszczeniem Zajączka kilku oficerów trzeciego pułku Legii II odmówiło uznania młodemu Skórzewskiemu. Wtedy na posiedzeniu z 23-go marca Poniatowski przedłożył do zatwierdzenia taki tekst odezwy: »Komisya Rządząca do UU. Gabryela Biernackiego, Piotra Krąkowskiego i Walentego Rudnickiego. Oficerowie! N. Cesarz Francuzów i Król Włoski oswobodziwszy kraj ten, który nierząd i bezprawie podały były pod berło obcego mocarstwa, ustanowił nas najwyższą w nim zwierzchnością. Wola jego, której się nic oprzeć nie zdoła, jest ustawą, nadającą nam moc i powagę do władania krajem tak dzielnie, iżby się w nim nie rozlegał tylko rozkaz i posłuszeństwo. Któż jest tak zapamiętały, coby się śmiał targać przeciw woli cesarza, przeciw prawu i swojej zwierzchności? Oficerowie! Postępek wasz jest zbrodnią, należałoby go natychmiast śmiercią ukarać, gdybyśmy w pierwiastkach zawiązującej się siły zbrojnej nie mieli względu na namiętność i ułomność, nie ujęte jeszcze karbami surowości praw wojskowych. N. Cesarz i Król do czterech pułków pieszych legii drugiej mianował sam pułkowników, wszystkie pułki w polu już przeciw nieprzyjacielowi stojące przyjęły swoich naczelników z uszanowaniem nieuchronnem, jednego tylko batalionu w Janowie oficerowie, mijając zwierzchność wojskową, co samo bezkarnie ujśćby nie powinno, poważyli się najwyższej krajowej władzy opór swój przesyłać. Do wasze to należy rozpoznawać zdatność swoich przełożonych mianowaniem cesarskiem dowodną? Nie znamy w wojsku naszem żadnych wolontaryuszów, tem mniej takich, co okryci płaszczem nieznajomego rządowi Polaka zapędzaliby się przedstawiać nam urojenie za słuszność, zuchwałość za prawdę. Precz nierząd! Nie chcemy mieć w legionach naszych tylko porządek i posłuszeństwo, ojczyzna ma dosyć obrońców, pierwsi starli się już mężnie z nieprzyjacielem i swoje laury w upominku jej z pod Tczewa przysłali; starajmy się rugować z pośród nich hańbę niesforności, któraby je skazić mogła. Oficerowie! jeżeli wam wysokie to imie przystoi, bo się go w postępku waszym nie doczytujemy, dajemy wam czas do rozwagi i upamiętania, o którem jeżeli U. Zajączek, generał, mający poruczoną sobie komendę nad wami, raportować pierwszą pocztą nie będzie, przepowiadamy wam sąd i ostrość kar wojskowych, mając w pilnej pamięci i uwadze święte słowa Cesarza i Króla, które do wojskowych pierwszy raz tu w stolicy sobie przedstawionych wyrzekł: Naród wasz jest mężny, dowiedli tego Polacy, co we Włoszech i Niemczech w szeregach mego wojska walczyli, ale pamiętajcie zachować porządek, karność i posłuszeństwo« (z Akt. Kom. Rządz.).

[1]) Z Akt Komisyi Rządzącej: »Ponieważ W. Paweł Biernacki, kasztelan sieradzki, generał major w wojsku polskim, trudniący się dotąd zaciągiem jazdy, na którą niemało wyłożył kosztu, żąda od dalszej służby wojskowej być uwolnionym, przeto mając wzgląd na dawne jego zasługi

Le général Męciński, commandant l'arrière-ban de Cracovie, doit se réunir à ce régiment, qui sera également joint par toutes les parcelles provenant des restes de l'arrière-ban des districts [1]).

D'après les derniers rapports le régiment de Biernacki se monte à . . . . . 769 hommes,
l'arrière-ban de Cracovie à . . . . . 431 «
Total . . . 1.200 hommes.

Cependant comme leur équipement est loin d'être complet et qu'un grand nombre de chevaux manque encore de selles et d'autres objets de première nécessité, on doit déduire de ce nombre quelques centaines qui ne pourront se mettre en marche

---

i okazaną w teraźniejszym czasie gorliwość i obywatelstwo, niemniej i na łożone na zaciąg jazdy koszta, które Ojczyźnie swojej wspaniale darował, wspomnianego W. Pawła Biernackiego, kasztelana sieradzkiego, generała majora, od służby wojskowej z rangą generała lieutenanta dobrze wysłużoną uwalniamy. Działo się w Warszawie na sessyi dnia 5 marca 1807. Józef książe Poniatowski. Stanisław Małachowski«. — Liczono mu 45 lat służby.

[1]) W aktach Komisyi Rządzącej są ślady jego działalności. 8-go lutego 1807 »ponieważ patrole W. IMci Pana Męcińskiego, generała ziemiańskiego, w części województwa krakowskiego zabrały nieprzyjacielowi kilkanaście fur ołowiu, na którym Warszawie zbywa, a do ładunków piechocie jest bardzo potrzebny«, udawał się dyrektor wojny do Komisyi Rządzącej »z prośbą, żeby komisyi wykonawczej siewierskiej i innym na trakcie do Warszawy będącym zaleciła obmyślić potrzebny transport, iżby pewien tego mógł wykomenderować oficera do odebrania i eskorty tegoż ołowiu«. 11-go kwietnia »czyniąc zadosyć zleceniu Komisyi Rządzącej względem dania opinii do rezolucyi W. generałowi Męcińskiemu na notę jego i przyłączony projekt uformowania pułku nowego konnego, pod dniem 5 miesiąca i roku bieżących datowane«, przedkładał ks. Poniatowski, »że gdy pułki jazdy tak w pierwszym jako i drugim legionie nie są zupełnie kompletne, byłoby daleko dogodniej, ażeby ludzie, przez W. generała Męcińskiego na zawiązkę nowo proponowanego pułku konnego zebrani, wcieleni zostali na dokompletowanie podług przepisu etatowego pułku konnego w legionie drugim, ile że tak ci ludzie, co już zebrani, jakoteż i ci, których zebrać do pułku W. generał Męciński proponuje, są z pospolitego powstania, dla kompletowania pułków etatowych przeznaczonego. Propozycya podciągnienia do obowiązków powstania kraju po Odrę, jak w punkcie trzecim projektu, nie w swoim jest miejscu i czasie. Inne zaś onego artykułu są objęte zaszłymi już przepisami Komisyi Rządzącej«. Por. Skałkowski, 284.

et rejoindront successivement dès qu'on aura pu compléter leur équipement.

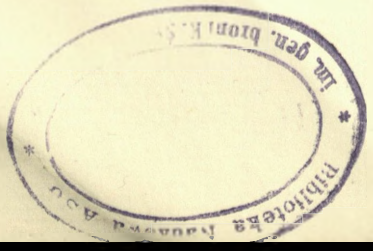
L'ordre de Sa Majesté l'Empereur m'est parvenu hier à 5 heures du soir, et les dispositions ci-dessus détaillées ont été expédiées une heure après, par estafette. J'ai lieu de croire que leur effet n'éprouvera aucun retard.

Il eût été à souhaiter que toute cette cavalerie, dont la composition même est un obstacle à une prompte organisation, eût pu, pendant quelque peu de temps encore, rester dans ses cantonnements. Formée d'individus équipés soit à leurs propres frais soit par les citoyens qui les fournissent, ce n'est que successivement, et pour ainsi dire un à un qu'on peut les rassembler en troupe, et cette réunion devient chaque jour d'autant plus tardive, que la pénurie des moyens se fait sentir davantage. Il est aisé de s'appercevoir, combien, avec des moyens si lents, l'organisation et l'instruction de la cavalerie polonaise doit souffrir de difficultés. Tel grand que soit le zèle et même la capacité des officiers, il est impossible qu'ils puissent remédier à tous les inconvénients qu'ils rencontrent; et l'on ne saurait s'étonner, si une troupe, laissée aux premiers éléments de son organisation, présente quelques imperfections.

A ces difficultés se joignent celles qui proviennent de la lenteur avec laquelle des ordres de l'autorité supérieure sont souvent exécutés. De la somme que Sa Majesté l'Empereur a daignée destiner pour l'armée polonaise [1]), une petite partie seulement a été jusqu'à présent réellement perçue, et la solde courante des troupes prélevée, il n'a pu être donné que de légers à-comptes pour les objets de première nécessité. L'assignation donnée sur Berlin par M. l'intendant général de l'armée, et devant servir pour les besoins du mois courant, n'a point été réalisée.

Des armes que Votre Altesse Sérénissime a destinées pour compléter l'armement des légions polonaises et qu'on a dû me délivrer à Posen, l'officier que j'y ai envoyé n'a encore reçu que 1750 fusils; et comme ainsi que j'ai déjà antérieurement eu l'honneur de le marquer à Votre Altesse Sérénissime, M. le général Songis est parti pour l'armée sans laisser les ordres

[1]) *Corresp.*, 11732.



nécessaires, le général S[t] Laurent, malgré que les dispositions de Votre Altesse Sérénissime lui ont été communiquées, refuse d'en donner au délá de 3.000. Je supplie Votre Altesse de lui en faire parvenir au plutôt pour que je me trouve à même d'effectuer sans délai l'armement du reste des légions. Les gibernes n'étaient point encore arrivées à Posen le 17 février.

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime, MM. Mayern et Bohn, capitaines, Schoy, aide-major, Evelard et Legaziński, sous-lieutenants, faisant précédemment partie de la 2[de] légion du Nord [1]) qui avaient été employés par M. le général Lemarois, sont venus se présenter à moi. Je leur ai fait connaître les intentions de Sa Majesté l'Empereur et je les ai dirigés sur Thorn, conformément aux dispositions de Votre Altesse Sérénissime.

J'ai fait payer la solde de janvier au capitaine Bohn et au sous-lieutenant Legaziński qui ne l'avaient point encore reçue.

M. le général Gouvion, gouverneur de Varsovie, m'a fait savoir que Sa Majesté l'Empereur avait confié à S. E. M. le maréchal Masséna le commandement du 5[e] corps d'armée et qu'il aurait également sous ses ordres la 1[re] légion polonaise. Je n'ai pas manqué de me conformer à cette disposition, en lui rendant compte de l'état de cette légion et je m'empresserai de contribuer autant qu'il sera en mon pouvoir à effectuer les mesures qu'il jugera nécessaires pour le service de Sa Majesté l'Empereur.

La totalité des légions polonaises approche, de plus en plus, de son complet, et j'ai tout lieu de croire qu'il sera rempli dans le courant du mois. Dès que cela sera effectué je ne manquerai pas de le porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime.

7. Do Talleyrand'a. Warszawa, 6 marca 1807.

Zabiegi około uformowania pułku lekkokonnego gwardyi. Brak wiadomości bezpośrednich o zamierzonej organizacyi korpusu w Napiwodach [2]).

---

[1]) Por. u Gembarzewskiego, 63—5, lista imienna oficerów I Legii północnej; Skałkowski *O kokardę legionów*, 232—3.

[2]) A. E. Pologne 324 f. 83—4.

Conformément à la demande que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui [1]) je m'empresse de lui rendre compte des mesures qui ont été prises pour la formation d'un corps de chevau-légers polonais pour la garde de Sa Majesté l'Empereur.

A la suite de la communication qui a été faite le 18 février à la Commission du Gouvernement, par S. E. M. le Grand Maréchal du palais, tant des intentions de Sa Majesté l'Empereur relativement à la levée d'un corps de chevau-légers polonais, que des principes d'après lesquels il devait être organisé, cette Commission a fait paraître le 19 une proclamation [2]), où en exposant la destination flatteuse que Sa Majesté l'Empereur avait daigné donner au corps mentionné et les conditions requises pour y être admis, elle invite ceux d'entre les jeunes

---

[1]) A. E. Pologne 324 f. 85, brulion. Talleyrand do ks. J. Poniatowskiego, »ministra wojny«. Warszawa, 6 III 1807: »Sa Majesté Impériale vient de m'adresser la relation du combat de Dirschau qui fait le plus grand honneur aux troupes polonaises. Dans le cas où cette pièce ne serait point encore connue de Votre Altesse, je m'empresse de lui en transmettre une copie en la priant de vouloir bien la faire insérer dans la Gazette de Varsovie. Votre Altesse sait que l'intention de Sa M. l'Empereur est de former à Neidenbourg un corps polonais indépendant de celui du général Dąbrowski et composé de toutes les nouvelles levées et de tous les volontaires qui se présenteraient. Trois mille chevaux seront réunis à Neidenbourg. Le général Zajączek va s'y rendre avec sa division et avec la partie de la 1re division qui est disponible. Tous les bataillons polonais qui sont à Varsovie, à Nieporent et à Sierock devront s'y rassembler immédiatement. C'est sur le même point que devra être dirigé le régiment levé par le prince Sułkowski du côté de la Silésie. L'Empereur m'a chargé d'en prévenir Votre Altesse, et de lui faire connaître en même temps que son intention était de prendre ce régiment à sa solde. En réunissant sur Neidenbourg toutes les levées polonaises qui sont actuellement équipées et habillées il se formera un corps qui protégera les communications et donnera de l'inquiétude à l'ennemi. La formation des régiments deviendra plus facile et les troupes seront plus promptement exercées aux manoeuvres et à la discipline. — L'Empereur avait proposé la levée d'un régiment de chevau-légers polonais qui auraient fait partie de la garde impériale. Veuillez m'informer, Prince, de ce qui a été fait à cet égard afin que je puisse en rendre compte à Sa Majesté. Il serait à désirer que ce corps fût formé de jeunes gens comme ceux qui composent la garde d'honneur, et que le gouvernement peut se procurer dans le pays les chevaux nécessaires pour les monter«.

[2]) *Gazeta korresp.* z 24 lutego.

gens, qui désireraient profiter d'une occasion aussi favorable offerte au zèle de la nation polonaise, à se présenter pardevant les Chambres d'Administration de leurs départements; lesquelles ayant examiné et vérifié les circonstances relatives à la moralité ainsi qu'au reste des qualités exigées de chaque individu, devront les inscrire, et lorsqu'il y en aurait un certain nombre de rassemblés, les adresser au Directeur de la Guerre, qui procédera à leur organisation.

Les mesures ont été mises en exécution par les Chambres d'Administration; mais vu le choix à faire parmi ceux qui se présentent, les informations à prendre sur leur compte et la distance des différents endroits, elles n'en ont point encore envoyé à Varsovie.

Afin de former d'abord un noyau au moyen duquel le corps des chevau-légers pourrait être plus promptement formé au service, il a été en même temps donné ordre aux différents corps de cavalerie, de faire choix parmi les individus qui les composent, d'un certain nombre ayant les qualités requises pour l'admission dans celui des chevau-légers et de les envoyer non montés à Varsovie [1]).

Quant au désir que Votre Altesse a énoncé, que ce corps peut être formé en entier de jeunes gens comme ceux qui font partie de la garde d'honneur actuelle de Sa Majesté l'Empereur, je dois lui observer que: cette garde étant entièrement composée d'officiers, il serait nécessaire, pour pouvoir former de même les chevau-légers, de leur donner une organisation tout à fait différente [2]).

Je dois prévenir également Votre Altesse, que la presque totalité des chevaux propres au service de la cavalerie qui se trouvaient dans les provinces polonaises de la domination prussienne, étant déjà employée, et celles qui les fournissent étant au pouvoir de la Russie, il serait de la plus grande difficulté, pour le gouvernement polonais, de se procurer ici ceux qui seront nécessaires pour monter le corps de chevau-légers.

---

[1]) Zarządzenie to było konieczne wobec zupełnego niepowodzenia zaciągu przez Izby Adm. (por. Skałkowski, 264, 272).

[2]) Treść tej odpowiedzi ks. Poniatowskiego przesłał Talleyrand (*Lettres inéd.* 331—2) Napoleonowi 7 III.

BIBL. WOJSK. C.N.KAW.

En me supposant instruit de l'intention de Sa Majesté l'Empereur de former à Neidenbourg [1]) un corps polonais indépendant de celui du général Dąbrowski, Votre Altesse me donne lieu de présumer, qu'il y a eu déjà à cet égard des ordres donnés, et que ceux-ci ne me sont point parvenus, puisque c'est par elle que j'en apprends la première nouvelle. Je n'ai reçu jusqu'ici que la communication officielle de la part de S. E. M. le gouverneur de Varsovie que la 1re légion polonaise se trouvait aux ordres de S. E. M. le maréchal Masséna, et c'est probablement à lui, qu'on aura adressé les ordres et dispositions définitives que je dois recevoir à ce sujet. Celles que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'indiquer, me serviront en attendant de direction préliminaire, pour effectuer celles qui probablement me parviendront encore. Mettant tous mes soins, tant à l'instruction des corps de la 1re légion, qu'à les pourvoir des objets indispensablement nécessaires, j'ai lieu de croire que si les circonstances plaçaient son entrée en campagne vers la fin du mois, on pourrait s'en promettre les services d'une utilité réelle. Comme Polonais je dois souhaiter de me trouver à même de montrer à sa tête le zèle et la reconnaissance que chacun d'entre nous a voués à Sa Majesté l'Empereur.

8. Do (Talleyrand'a). (Warszawa), 8 marca 1807.

Wysyła wszystkie rozporządzalne siły do Napiwodów. W Warszawie brak wszystkiego, co jest potrzebne do uzbrojenia i oporządzenia jazdy; szable i pistolety sprowadza z Poznania i Wrocławia, ale skąpo [2]).

Monseigneur, je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse les circonstances suivantes relatives aux dispositions qu'elle m'a fait l'honneur de me transmettre [3]).

---

[1]) Por. Skałkowski *O cześć imienia polskiego*, 345—67.

[2]) A. E. Pologne 324 f. 89.

[3]) Por. *Lettres inéd. de Talleyrand*, 334—5 i *Corr.* 11943. Duroc do cesarza, z Warszawy 22 II 1807: »Le prince Poniatowski s'occupe de former de la cavalerie. Il manque d'armes, je me permets d'écrire à S. A. le prince Jérôme pour le prier d'envoyer quelques sabres et quelques pistolets. Le général Dąbrowski a avec lui non seulement la cavalerie de sa division, mais aussi celle des autres divisions polonaises; soit par rivalité soit par

J'ai déjà donné ordre à toute la cavalerie qui est en organisation de se diriger vers le quartier général de Sa Majesté l'Empereur. Celle qui n'est point encore équipée, s'y portera à mesure qu'elle sera pourvue des objets indispensables d'équipement.

Il n'y a à Posen d'autres armes de cavalerie à ma disposition que 1500 sabres et autant de paires de pistolets qui se trouvent au commissariat polonais. J'ai donné ordre à l'officier d'artillerie que j'y ai envoyé de les amener à Varsovie avec les gibernes d'infanterie, qui ne sont point encore arrivées.

Il n'existe à Varsovie dans les dépôts polonais aucun objet pouvant servir à l'armement ou à l'équipement de la cavalerie. Sachant qu'il s'en trouvait dans les magasins de Breslau j'ai pris la liberté d'en demander à S. A. Impériale le prince Jérôme Napoléon. Les gibernes et sabres que(!) il a bien voulu m'accorder, sont en chemin, et se montent à quelques centaines.

Je ne manquerai pas de faire mettre en marche pour Neidenbourg les bataillons de la 1re légion, qui sont en état, aussitôt qu'ils auront été relevés des postes qu'ils occupent sous les ordres de S. E. M. le maréchal Masséna.

9. Do Masseny. Warszawa, 9 marca 1807.

Otrzymał tej nocy rozkazy cesarza. Trudności w ich dopełnieniu. Uzbrojenie i umundurowanie artyleryi niezupełne. Szczupły zapas amunicyi. Wysyłka wojsk do Napiwodów mimo niedostatków ich organizacyi [1]).

Monseigneur, j'ai reçu cette nuit les ordres de Sa Majesté l'Empereur. Ils m'ont été transmis par son ministre de la guerre, ils contenaient la communication de ceux que je devais recevoir de Votre Excellence [2]). Je m'empresserai de remplir les intentions de Sa Majesté; je me permettrai seulement de porter à la connaissance de Votre Excellence les circonstances et les

---

tout autre motif il ne rend aucun compte au directeur de la guerre qui ne sachant ni ce qu'il a ni ce qu'il fait, ne peut pas lui même compléter son organisation«.

[1]) A. h. G., kopia.

[2]) Por. Skałkowski, 275.

détails où son expérience pourra venir au secours de notre insuffisance.

Les compagnies d'artillerie ne sont point encore au complet. Les canonniers qui les composent, n'ayant ni sabres ni gibernes ni fusils, leur zèle derrière des retranchements pourrait venir au secours de leur inexpérience; mais en rase campagne, ils n'auraient pas même la satisfaction de pouvoir défendre leurs pièces.

Quant aux pièces attelées et approvisionnées complètement, l'armée polonaise n'a encore aucun des objets nécessaires, ce sera donc à Votre Excellence de vouloir bien y pourvoir. M^r^ le général Songis devait avant son départ pour l'armée me fournir des cartouches pour les régiments, mais il ne s'en trouva pas dans les dépôts de Varsovie, je fus obligé d'envoyer un officier à Łęczyca qui m'en amena 200 mille. J'en ai fait confectionner en outre avec le peu de poudre et de plomb que j'avais à ma disposition, 50 mille. Voila tout ce qui se trouve de munitions; encore doit il y en avoir beaucoup de gâtées, car les régiments n'ayant point de caissons et les soldats de gibernes, les cartouches sont souvent atteintes par l'humidité et hors d'état de servir.

L'ordre m'est parvenu de faire partir pour Neidenbourg toutes les compagnies de volontaires et d'y diriger également tous les officiers des légions polonaises en Italie, mandés à Varsovie, j'ai déjà exécuté en partie cet ordre et je continuerai à le remplir dans toute sa teneur.

Je ferai partir sur le champ l'ordre aux deux régiments polonais stationnés à Sierock, d'emmener avec eux les six pièces d'artillerie françaises qui s'y trouvent.

Quant à la distinction d'envoyer les régiments polonais qui sont les mieux pourvus d'armes et d'effets d'équipement, j'ai l'honneur d'observer à Votre Excellence qu'ils le sont tous en égale proportion. Ils ont des uniformes, des manteaux et des fusils, le reste des effets nécessaires manque complètement et ne pourra être fourni qu'à la fin du mois.

Si les ordres de Sa Majesté l'Empereur n'avaient pas été aussi pressés, j'aurais désiré pouvoir mettre un peu plus d'ordre dans la destination des corps, et si j'avais pu faire marcher le 3^me^ régiment qui est à Sierock et le 4^me^ en formation à Płock

et devant être au complet pour le 15 du courant: ce régiment se trouvant presque sur les lieux, puisqu'il a un point de station à Mława, aurait pu ainsi que l'autre arriver bien plu(s)tôt à sa destination.

Le 1er et le 2me régt qui se trouvent à Praga et à Varsovie, auraient eu le temps de se compléter, de rappeler à eux les détachements qui les ont affaiblis, et par cet arrangement les brigades seraient restées en entier; on aurait eu en même temps moins de difficultés à vaincre pour l'économie des corps et leur complète organisation.

10. Do Berthier'a. Warszawa, 9 marca 1807.

Zwraca pułki i powstania do Napiwodów. Zarządzenia co do amunicyi. Utrudnienia wynikające z niesforności komendantów II i III legii. Mianowania oficerów. Obecność Fiszera konieczna w Warszawie [1]).

Monseigneur, j'ai reçu cette nuit les ordres de Votre Altesse Sérénissime datés du 6 du courant, auxquelles se trouvaient jointes en original les décisions de Sa Majesté relatives aux propositions qui lui ont été présentées par le général Zajączek.

Je n'ai pas perdu un moment, pour faire passer aux 1r et 3me régiments désignés pour faire partie du corps polonais d'observation [2]), l'ordre de se mettre en marche pour Neidenbourg, et d'amener avec eux les pièces d'artillerie française qui se trouvent à Sierock et ici.

J'ai fait servir une partie du 2e à compléter le 1r.

Le 4me régiment en formation à Płock les suivra pour la même destination dès qu'il aura à peu près son complet. Je crois que cela pourra être effectué dans 8 ou 10 jours. — J'ai donné ordre au général Woyczyński de tenir le général Zajączek au courant de son état de situation.

Tous ces régiments sont habillés et armés de fusils; mais les gibernes que Votre Altesse Sérénissime avait mises précédemment à ma disposition à Posen, ne s'étant point trouvées dans le dépôt, ils en manquent entièrement; ainsi que du reste

---

[1]) A. h. G.

[2]) *Corresp.* 11957—8.

des effets d'équipement pour lesquels il n'y a aucune ressource dans le pays.

Toute la cavalerie qui se trouvait disponible ayant été d'après les ordres précédents de Sa Majesté dirigée sur Osterode, j'ai expédié d'abord ceux qui étaient nécessaires pour lui faire prendre celle de Neidenbourg. J'ai envoyé dans le département de Kalisz des ordres pour presser l'organisation de tout ce qui y reste de levée.

Des 400 mille cartouches que le gén. Songis a dû me faire délivrer conformément aux ordres de Votre Altesse Sérénissime, il ne m'en a été remis que 200 mille et je n'ai pas manqué de lui en faire en son temps le rapport; avec le peu de poudre et de plomb que j'ai pu trouver ici, j'en ai fait confectionner en outre 50 mille.

Les régiments auxquels elles ont été en partie distribuées, manquant de caissons, et les soldats de gibernes, il s'en trouve sur la totalité beaucoup, que l'humidité aura entièrement gâtées.

J'ai communiqué sur le champ à la commission du Gouvernement les dispositions, que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de me transmettre, en réclamant son assistance pour l'exécution de celles qui sont hors de mes attributions.

Quant à la demande que le corps aux ordres du gén[1] Zajączek reçoive régulièrement sa solde, le gouvernement polonais n'ayant que peu de fonds à sa disposition, l'effet de cette mesure dépend nécessairement beaucoup de la perception de ceux que Sa Majesté l'Empereur a donné ordre de lui avancer, et j'ai déjà eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime les rétards, survenus dans le versement de ces fonds. Au reste, tant la division du général Zajączek que celle du général Dąbrowski auraient pu recevoir leur paye, avec infiniment plus d'exactitude, si leurs commandants voulaient s'astreindre à cet égard aux mesures d'ordre qu'il est du devoir de ma place d'exiger[1]).

Il en est de même de la nomination des officiers, et j'ignore pourquoi le général Zajączek en a importuné Sa Majesté l'Empereur, puisque depuis longtemps je lui demande la liste de ceux qu'il veut employer et que je ne l'ai point encore obtenue;

[1]) Por. Skałkowski, 275.

j'ai l'honneur de joindre en copie la lettre que j'écris à ce sujet au général Zajączek. Dans celle que Votre Altesse Sérénissime m'a fait parvenir, je trouve deux officiers placés avec le grade d'adjudants commandants; comme ce grade ne se trouve point dans l'état arrêté par Sa Majesté l'Empereur pour les légions polonaises, Votre Altesse Sérénissime voudra bien m'instruire, s'il doit y être ajouté avec les attributions contenues dans le règlement de l'armée française, ou si je dois le regarder comme provisoire. Le général de brigade Fischer a déjà reçu ordre de partir et conduire les régiments qui se mettent en marche pour Neidenbourg. Mais il m'est impossible de ne pas observer à Votre Altesse Sérénissime, qu'il est major de la 1re légion et qu'ayant présidé à toutes les mesures d'administration de ce corps, il serait presque impossible de retrouver en son absence dans une organisation nouvelle le fil de tous les détails relatifs à l'ensemble des services. Le général Woyczyński devant joindre les régiments qui composent la brigade, je supplie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien renvoyer le général Fischer aux fonctions qu'il exerce ici, et vu l'utilité dont il m'a été jusqu'ici, je regarderai son retour comme une grâce qu'elle m'aura accordée personnellement.

11. Do Talleyrand'a. Warszawa, 11 marca 1807.

Generał Fiszer niezbędny dla organizowania I legii w Warszawie. Prosi o cofnięcie go z Napiwodów [1]).

En décidant la formation des légions polonaises, Sa Majesté l'Empereur daigna laisser à chacun des généraux divisionnaires nommés pour les commander le choix des généraux de brigade qu'ils auraient sous leurs ordres. Dès lors j'annonçais le dessein d'employer dans la 1re légion le général de brigade Fischer et je le nommai en conséquence major de cette légion.

L'extrême pénurie des ressources du département de Var sovie, épuisées encore par les réquisitions de toute espèce que le service des armées françaises a rendues nécessaires, et les difficultés que j'ai eues à vaincre en conséquence pour effectuer l'habillement et les diverses fournitures qui existent dans la

[1]) A. E. Pologne 324, f. 93—4.

première légion, ont fait naître dans les comptes primitifs de son conseil d'administration une complication dont il n'est rien moins que facile que de se tirer en peu de temps.

En sa qualité de major de la 1re légion le général de brigade Fischer a presque à lui seul la clef de tous les détails, d'autant plus que cet officier connaissant parfaitement, à raison de son service en Italie, l'administration militaire française, il était naturel que, ne pouvant, à cause de l'organisation générale, que j'avais à surveiller, suivre par moi même chaque mesure relative à la 1re légion, je m'en rapportasse en grande partie aux connaissances d'un officier, dont l'activité m'est connue.

L'ordre donné au général Fischer de joindre le corps d'observation polonais aux ordres du général Zajączek doit nécessairement retarder dans l'administration de la 1re légion l'ordre qui commençait à s'y établir et la ramener à une confusion facile à expliquer par la célérité des mesures qu'elle a eu à effectuer avant même d'en connaître les principes.

Je supplie Son Altesse Monseigneur le Prince de Bénévent de vouloir bien être auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi l'organe de la respectueuse prière que j'ose lui adresser de laisser Mr le général de brigade Fischer, continuer de remplir les fonctions de la place qu'il occupe dans la 1re légion. Ne sachant pas calculer l'exigeance des circonstances quand il s'agit d'exécuter des ordres supérieures, j'ai donné à cet officier le commandement des deux régiments qui se mettent en marche pour Neidenbourg. J'ose me flatter que mon empressement dans cette occasion me servira de titre auprès de Sa Majesté pour obtenir à cet égard un ordre que je regarderai comme une grâce qu'elle aura daigné m'accorder personnellement.

12. Do Berthier'a. Warszawa, 11 marca 1807.

Rozporządzenia co do uzupełnienia pułków piechoty występującej na linią. Artyleryę zatrzymuje jeszcze dla braku środków. Wysyłka 6 dział z obsługą francuską. Starania o zaprzęgi. Brak wiadomości od Zajączka [1]).

Monseigneur, en conséquence des ordres que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de me transmettre, je m'empresse

[1]) A. h. G.

de lui rendre compte des dispositions que j'ai faites pour leur exécution.

Le 1er régiment d'infanterie de la 1re légion ne se trouvant pas tout à fait complet à cause du grand nombre de malades que l'extrême incommodité de ses quartiers pendant l'hiver a occasionnés, et le 3e à cause de l'arriéré des dernières levées, ce dernier sera joint en marche par les recrues qu'il attend de ses cantonnements, et pour l'envoi desquels il a été donné les ordres les plus précis aux autorités locales.

Le second régiment ayant le plus grand nombre de malades et se trouvant en outre affaibli de quelques centaines d'hommes détachés pour conduire les prisonniers de guerre russes jusqu'à Berlin, j'en ai fait servir une partie à compléter le 1r. En attendant le 2d régiment sera joint par ses détachements et se reformera sous très peu de temps tant des recrues qui arrivent successivent que des convalescents qui quittent les hôpitaux.

Pour remplir ce qui m'a été prescrit relativement a l'artillerie, je me suis adressé à S. E. M. le gouverneur de Varsovie afin d'obtenir les ordres nécessaires. Ceux-ci ainsi que Votre Altesse Sérénissime le verra par la copie ci-jointe de la réponse [1]) du commandant de l'artillerie, n'ont pu avoir leur exécution, vu qu'il ne se trouve ici ni les caissons ni les pièces désignées, et que les autres ne sont pas en état de servir.

S. E. M. le gouverneur ne pouvant y remédier et m'ayant conseillé d'en rendre compte à Votre Altesse Sérénissime, j'y satisfais sans perte de temps et j'attends les dispositions qu'Elle voudra bien me faire parvenir. Les compagnies d'artillerie polonaise destinées au service de ces pièces, se trouvant ainsi moins nécessaires, je les ai encore gardées ici, et ce délai dans leur départ servira à les mettre au complet.

Les 6 pièces de canon qui se trouvent à Sierock, ayant leur personnel d'artillerie français, S. E. M. le maréchal Masséna s'est chargé de les faire partir sous l'escorte du 3e régiment polonais.

J'avais pris les mesures nécessaires pour les charrois, et il se trouvait tant pour les pièces d'artillerie que les caissons des

[1]) Z 10 marca.

relais disposés à Zakroczym, Ciechanów et Mława. Ces dispositions ont été contremandées pour le moment, en ne réservant que le nombre de chevaux nécessaires pour le transport des cartouches d'infanterie, lesquelles, faute de caissons, ont été tant bien que mal emballées sur des charriots [1]).

Les arrangements relatifs, tant à ces objets, qu'au complétement des corps, ayant pris toute la journée d'hier et d'avant-hier, et les troupes bavaroises destinées à relever le 3e régiment n'étant parties que le 10, celles de la 1re légion ne pourront se mettre en marche que demain sous les ordres du général de brigade Fiszer. Je supplie encore Votre Altesse Sérénissime d'avoir égard à ce que j'ai eu l'honneur de lui dire antérieurement sur la nécessité de faire revenir cet officier, pour continuer à exercer les fonctions de sa place de major de la 1re légion. Le 4e régiment devant être complet sous peu de jours, le général de brigade Woyczyński qui s'occupe de son organisation, pourra facilement le remplacer dans le corps d'observation.

Je n'ai pas encore reçu de la part du général Zajączek la communication des ordres qu'il a reçu de Votre Altesse Sérénissime, et j'ignore par conséquent, s'il est déjà arrivé à sa destination.

Les lettres de service ont été expédiées tout de suite aux officiers dont elle m'a fait passer la nomination.

13. Do Feliksa Łubieńskiego. (Przed 13 marca 1807).

Przekład uwag podanych w sprawie masy spadkowej Stanisława Augusta. Żąda potwierdzenia dotychczasowej komisyi dla rozsądzenia roszczeń dłużników [2]).

Prévoyant les préjudices incalculables, dont la masse et les créanciers du feu Roi de Pologne, mon oncle, sont menacés,

---

[1]) Dyrektor policyi 17 marca przedstawił Komisyi Rządzącej wyniki spisu zaprzęgów w Warszawie. Było koni 1243 a wozów 256, z tych uchwalono zabrać na użytek wojskowy 377 koni i 75 wozów, gdyż reszta była nieodzowna dla ruchu wewnętrznego w mieście (protokoły obrad Komisyi).

[2]) A. N. AF IV 1692 d. 268. Łubieński poruszył tę sprawę na posiedzeniu Komisyi Rządzącej z 13 marca i został wezwany do przedłożenia wniosku z uzasadnieniem. Por. Askenazy 84.

par la dissolution subite de la régence prussienne et la stagnation totale des procédures juridiques entamées, j'ai cru de mon devoir d'en avertir aussitôt Monseigneur le Grand Duc de Berg, en priant Son Altesse Impériale, de ne pas dispenser les conseillers délegués pour l'instruction des affaires relatives à la dite masse de leurs devoirs ni de leur séjour à Varsovie, avant d'avoir achevé toutes les liquidations et mesures relatives à la masse royale.

Cette première démarche n'ayant pas eu l'effet désiré, j'ai adressé la même demande à la Suprême Chambre de Justice.

La réponse fut que:

»cet objet dépassait les bornes de sa jurisdiction provisoire«.

Il aurait fallu se résigner au regret le plus amer de la perte de 8 années de peines, de frais et de travail, si Sa Majesté l'Empereur et Roi n'eût remédié aux inconvénients inséparables de l'insuffisance des autorités intérimistiques, par l'établissement de la Commission de Gouvernement. L'étendue des pouvoirs dont elle est investie, laissant à sa disposition les mesures analogues à l'exigence des circonstances, j'ai l'honneur de soumettre aux lumières de Son Excellence Monsieur le Directeur de la Justice les détails suivants, qui lui démontreront la nécessité des mesures que je propose à leur suite.

Il est connu que l'arrangement des affaires de la masse du défunt Roi de Pologne dépende de la décision de différentes catégories d'un procès éminemment majeur, autant par l'importance de son objet que par le nombre des créanciers et la complication des circonstances.

Pour ne point interrompre les recherches et l'instruction de ces différentes catégories, le gouvernement prussien, convaincu d'ailleurs que malgré un travail de plusieures années la décision de l'affaire était encore éloignée, nomma une commission spéciale, composée de membres de la régence, et la munit d'instructions analogues à la nature des procès. C'est par l'habilité active et infatigable de cette commission, qu'environ 300 liquidations sont achevées, et le reste allait également l'être dans peu de semaines, lorsque le nouvel ordre des choses mit fin à ses pouvoirs.

Si une cause aussi étendue et aussi compliquée, devait

maintenant être recommencée et son instruction reprise d'après de nouveaux principes, il est évident que non seulement tout le premier travail, une attente de 8 années et les frais considérables, que cette procédure a entraînés, sont en pure perte; mais aussi que ce préjudice doit nécessairement entraîner la ruine de la masse entière.

Il est de l'humanité autant que de la justice d'une magistrature suprême de préserver de ce malheur un grand nombre de créanciers en partie peu fortunés, qui se trouveraient sans moyens de suivre une nouvelle procédure.

Requis par plusieurs d'entr'eux en ma qualité d'héritier bénéficiaire, je satisfais autant à leurs désirs, qu'à ma propre conviction, en demandant à Son Excellence Monsieur le Directeur de la Justice de vouloir bien par motifs ci-dessus déduits:

»nommer une commission composée des membres de »l'ancienne qui ont déjà acquis une connaissance approfondie »de l'affaire, de leur adjoindre des personnes appartenantes à la »judicature actuelle et de l'autoriser á continuer l'instruction »des procès relatifs à la masse d'héritage du feu Roi de Po»logne d'après les loix, principes, sur lesquels elle a été basée »primitivement et de régler en dernier ressort toutes les affaires »de la masse mentionnée«.

14. Wyjaśnienia w sprawie spadku po królu. (Ok. 13 marca 1807).

Konieczność utrzymania dotychczasowej komisyi likwidacyjnej [1]).

Information [2]).

Depuis plus de huit années le prince Joseph n'a épargné ni peines ni dépenses pour liquider la succesion de feu le Roi de Pologne: trois cents procès à instruire, des prétentions pour plus de cinq cents mille ducats à discuter, la lenteur des formes judiciaires si propres à multiplier les obstacles, aucune de ces considérations n'avoient pu le faire dévier de la marche qu'il s'était tracée pour honorer la mémoire de son oncle. L'année dernière il était enfin parvenu à faire prononcer un décret de

[1]) A. N. AF IV 1692 d. 110. Por. Askenazy 73—84, Skałkowski 214—20.

[2]) Rzecz była przeznaczona dla Maret'a. Co do daty doręczenia por. N. 25.

classification qui réduisait à près de la moitié le nombre des demandeurs et la quantité de leurs demandes. Ce premier succès était déjà une récompense de ses soins, et il en jouissait d'autant mieux qu'il avait eu lieu de se convaincre dans le courant des discussions que la presque totalité de ces créances prétendues n'était que des bienfaits du Roi que la chicane et la mauvaise foi avaient transformés en dettes exigibles.

Cependant averti par le passé des lenteurs qu'il devait craindre pour l'avenir en suivant la marche ordinaire de la régence, le prince à force d'instances avait obtenu un rescript royal qui déléguait à cinq membres de cette magistrature: le directeur Hoyel, les conseillers Baumann, Wolfarth, Schönnemark et Kommerstedt la connaissance et l'instruction en seconde instance de tous les procès concernant la succession de Stanislas Auguste. Tous ces procès étaient à peu près instruits et sur le point d'être jugés, lorsque le nouvel ordre des choses a substitué à l'ancienne régence prussienne des juges polonais absolument étrangers aux lois et à la langue dans laquelle tous les actes sont rédigés. Il faudrait connaître la forme de la procédure prussienne, pour se faire une idée de l'immensité des écritures: leur traduction seule en langue polonaise exigerait des années, sans qu'on pût même s'assurer de la fidélité des traducteurs. Cette considération déjà pressante par elle même la devient bien davantage par la nature de son objet: ce n'est point un procès ordinaire à discuter d'après les lois connues, c'est la succession d'un roi qui a survecu à l'existence, aux lois, aux usages de son pays, et contre lequel on n'a formé des prétentions qu'à la faveur d'usages et de lois étrangères. Ces lois mêmes étaient insuffisantes, puisqu'on n'avait pu en établir contre une hypothèse aussi inattendue: et c'est sur l'exposé de ces motifs que le prince avait obtenu de S. M. Prussienne plusieurs rescripts qui fixaient les principes et la marche à suivre dans le cours de cette liquidation. Toutes ces bases, tout ce travail immense devient inutile, embarrassant même pour de nouveaux juges, s'il faut qu'ils adoptent des procédés absolument nouveaux. A la vue de tant de difficultés le prince Joseph crut qu'il était de son devoir (tant pour lui même que pour les créanciers) d'en faire l'exposé par écrit à S. A. S. le Grand Duc de Berg avec prière d'ordonner aux commissaires prus-

siens précités de continuer leur travail touchant la succession royale, d'en référer avec quelques membres choisis dans la nouvelle Chambre de justice et prononcer conjointement avec eux un jugement définitif. Mais la maladie et le départ de S. A. S. ont laissé cette demande sans effet.

Enfin pour ne négliger aucun moyen, le prince Joseph s'est adressé à la magistrature actuelle, en lui représentant les conséquences funestes qui résulteraient nécessairement de tous ces délais: elle a répondu qu'elle ne pouvait s'occuper de ces affaires.

Tel est l'état de la succession du feu Roi de Pologne, état dont les suites seront irrémédiables pour peu que ces retards se prolongent. Aussi longtemps que la décision des procès sera suspendue, le prince ne peut disposer ni des immeubles ni du mobilier: toutes ces possessions sont en souffrance par l'impossibilité de pourvoir à leur administration et à leur entretien dans les circonstances présentes, l'incertitude des prétentions et le manque absolu de moyens ne laissent aucune voie d'accommodement avec les créanciers.

Dans cet état de choses il n'y a d'espérance à fonder que dans la protection impériale et dans les bons offices de ses ministres: les mesures convenables ne manqueront point à leur sagesse et tout obstacle cédera à leur autorité. S'ils jugent à propos d'adopter le projet d'une commission mixte, il leur paraîtra sans doute également nécessaire d'ordonner qu'elle commence et continue sans délai ses opérations et que, vu l'impossibilité de suivre la gradation des instances, elle soit autorisée à prononcer définitivement et sans appel.

15. Do Talleyrand'a. (Warszawa) 14 marca 1807.

Dziękuje za wiadomości o działaniach Wielkiego Wojska. Wysyła kuryera do Wrocławia [1]).

Le prince Joseph Poniatowski venant de recevoir à l'instant la lettre que Son Altesse Monseigneur le Prince de Bénévent lui a fait l'honneur de lui adresser, s'empressera de faire partir sur le champ un de ses aides de camp pour porter à Breslau

[1]) A. E. Pologne 324 f. 97.

celle de Sa Majesté l'Empereur ainsi que les ordres du major général [1]).

Il remercie infiniment Son Altesse de la bonté qu'Elle a eue de lui communiquer les nouvelles arrivées de la Grande Armée et s'empressera de les faire insérer dans les feuilles publiques.

Le prince Poniatowski prie Son Altesse d'agréer l'hommage de son dévouement respectueux.

Joseph Prince Poniatowski.

16. Do (Talleyrand'a). Warszawa, 15 marca 1807.

Wiadomości o oddziałach wojsk wyprawionych z Warszawy. Wielka liczba chorych. Powolny postęp organizacyi pułku lekkokonnego gwardyi [2]).

Monseigneur, je m'empresse de faire parvenir à Votre Altesse les détails qu'elle m'a fait l'honneur de me demander [3]). Le général de brigade Fiszer est parti d'ici le 12 d. c. avec le 1er régiment d'infanterie de la 1re légion. Ce régiment est commandé par le colonel comte Grabowski. Il est fort de 1861 hommes dont 474 sont dans les hôpitaux. Il doit se compléter jusqu'à la fin du mois et les ordres les plus sévères sont donnés aux districts, pour qu'ils fournissent dans le plus court délai le reste de recrues destinés pour ce régiment.

En outre il est parti de Varsovie une compagnie d'artillerie qui accompagne les canons français qui sont venus de Sierock; le général Gouvion ayant gardé le personnel de cette artillerie,

---

[1]) 22-go marca dyrektor wojny następujące Komisyi Rządzącej uczynił przedstawienie: »Od niejakiego czasu cała korespondencya N. Cesarza Jmci tak między Warszawą a główną kwaterą w Osterode jakoteż i z Jego Cesarską Mcią ks. Hieronimem Napoleonem w Wrocławiu ciągle przez oficerów polskich przesyłaną była. Chcąc się przekonać, czyli ta ekspens kosztem skarbu polskiego podejmowana być ma, czyniłem w tej mierze zapytanie. Gdy zaś wydatek na pocztę dla kuryerów w krótkim przeciągu czasu doszedł już sumy zł. 12174 gr. 3 i codziennie się zwiększa, sądzę być moją powinnością zastanowić nad tem uwagę Komisyi Rządzącej i oraz dopraszać się, ażeby na zastąpienie onego fundusz gotowy wyznaczyć i pod dyspozycyą moją *salvo calculo* oddać raczyła«.

[2]) A. E. Pologne 324 f. 98—9.

[3]) Listem z tego samego dnia i tegoż wieczora odpowiedź ks. Poniatowskiego Talleyrand szczegółowo streścił cesarzowi (*Lettres inéd.* 358—60).

disant qu'il avait ordre de l'employer pour le service des canons dans les retranchements de Prague. Le reste de l'artillerie polonaise qui se trouve encore à Prague et à Varsovie, s'y complète avec toute l'activité possible et attend les ordres de S. A. S^me^ Mgr. le Major général, pour sa destination future, lui ayant fait mon rapport qu'il n'y avait dans les dépôts de l'artillerie à Varsovie aucune pièce ni caisson en état d'être mis en campagne. Le 3^e^ régiment qui se trouvait à Sierock, commandé par le colonel Żółtowski, a rejoint la colonne du général Fischer à Zakroczym, pour continuer de là, conjointement avec elle, sa marche sur Neidenbourg. Ce régiment est fort de 1744 hommes, dont 316 dans les hôpitaux. Il devrait être déjà complété par les districts de Łęczyca et il a été pris les mesures les plus efficaces, pour que cela puisse être effectué sans aucun délai.

Tous les officiers polonais que Sa Majesté l'Empereur a fait venir d'Italie ont eu le 6 du courant ordre de rejoindre à Neidenbourg le corps commandé par le général Zajączek, qui a reçu les dispositions nécessaires pour les placer. J'en ai fait, en son temps, mon rapport à S. A. S. Mgr. le Major général.

Il m'avait transmis l'ordre de Sa Majesté l'Empereur, pour que le 4^e^ régiment en formation à Płock fût mis à la disposition du général Zajączek; ce que j'ai exécuté avec la plus grande promptitude. J'attends donc les ordres ultérieurs, au cas que cette disposition fût changée. Ce régiment est commandé par le colonel comte Félix Potocki. Sa force, selon les derniers rapports, est de 1078 hommes et il se complète journellement. Le général de brigade Woyczyński, employé dans la 1^ère^ légion, a eu ordre de s'annoncer et d'envoyer ses rapports au général Zajączek.

Les dépôts de la 1^re^ légion, ne consistent maintenant qu'en malades, dont le nombre est très considérable et se monte à environ 1600 hommes.

Le 2^e^ régiment, commandé par le colonel comte Stanislas Potocki, est fort de 1823 hommes dont 433 se trouvent détachés pour conduire des prisonniers russes jusqu'à Berlin, 100 pour faire le service auprès de la Commission de Gouvernement et 704 dans les hôpitaux. De manière qu'il ne reste pour le service qu'à peu près 649 soldats qui ont reçu aujourd'hui l'ordre

d'occuper Prague. Ce régiment, comme tous les autres, met la plus grande activité à se compléter.

La cavalerie de la 1re légion est entièrement détachée. Le 1er régiment sous les ordres du colonel Dąbrowski [1]) se trouve dans le corps du général Dąbrowski. On dit qu'il est fort de 806 chevaux, mais je ne puis l'assurer, n'en ayant aucun rapport exact.

Le 2e régiment de cavalerie, commandé par le colonel Kwaśniewski et en formation à Płock, est en marche pour se rendre à Neidenbourg. Il est fort de 794 chevaux, y compris l'escadron en formation à Varsovie. Cet escadron a des détachements à Sierock et à Pułtusk. Il se complète et s'équipe de manière à me faire espérer que pour le 1er du mois prochain il pourra être en état de servir.

Voilà, Monseigneur, les détails les plus exacts sur l'état de la 1re légion, dont la composition décrétée est comme il suit: 4 régiments d'infanterie, de 2500 hommes chacun; 2 régiments de cavalerie, de 1050 hommes chacun; 1 bataillon d'artillerie, composé de 3 compagnies d'artillerie; 1 compagnie de sapeurs et 1 compagnie de train; en tout 756 hommes.

Le gouvernement a fait tout ce qui (a) dépendu de lui, pour remplir les ordres de Sa Majesté l'Empereur qui lui ont été transmis, d'abord par S. E. M. le ministre secrétaire d'état, et plus tard par S. E. M. le Grand Maréchal du palais, pour la formation d'un régiment de chevau-légers destinés à entrer dans la garde de Sa Majesté.

Il a été donné des ordres pour que ceux qui se présenteraient, fussent examinés par les chambres d'administration de leurs départements, qui renverraient au directeur de la guerre ceux dont elles pourraient répondre. Vu les qualités exigées de chaque individu et l'exactitude avec laquelle on procède à cet égard, il ne peut y avoir encore un grand nombre de rassemblés. Les départements n'ont point encore fait de rapports à ce sujet. La chambre d'administration de Varsovie en a adressé au directeur de la guerre environ 40 et ceux-ci ont demandé qu'en attendant la formation du corps, il pût leur être assigné un fonds pour leur subsistance [2]). Je ne manquerai pas de

[1]) Syn Jana Henryka.
[2]) Por. Skałkowski, 272.

prendre les mesures pour que cette levée soit pressée autant qu'il sera possible. — Agréez etc.

17. Do Maret'a. Warszawa, 18 marca 1807.

Powątpiewa, czy zaciąg ks. J. Sułkowskiego będzie liczny; przesyła uwagi o zaciągu pułku lekkokonnego gwardyi [1]).

Je m'empresse d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 14 du courant, ainsi que des 3 annexes qui s'y trouvaient jointes.

Je suis charmé que Sa Majesté l'Empereur ait pris une décision [2]) à l'égard du prince Jean Sułkowski. Ne pouvant rien déterminer moi même à l'égard d'une formation en dehors de l'état décrété pour les troupes polonaises, j'étais continuellement assailli de ses demandes. D'autant plus que, devant d'après les ordres pressants de Sa Majesté réunir aux corps de cavalerie déjà existants les parcelles qui se trouvaient en différents endroits, le commencement de régiment du prince Sułkowski aurait subi le même sort, sans la désobéissance de ses officiers. Cette mesure ayant été effectuée presque partout avant que les dispositions relatives à son régiment fussent connues, je doute qu'il trouve beaucoup de ressources de ce genre pour sa formation.

Je me suis fait un devoir de communiquer à la Commission de Gouvernement le projet de décret relatif à la formation du corps de chevau-légers polonais que V. E. m'a fait l'honneur de me transmettre. Elle trouvera consignées dans l'annexe les mesures qui ont été prises à cet égard, ainsi que leur résultat présent et probable. J'ai joint à leur suite les observations que la Commission m'a ordonné de faire à cet égard, et je supplie Votre Excellence de les présenter en Son nom à Sa Majesté l'Empereur.

Rien ne saurait être plus flatteur que ce que Votre Excellence veut bien dire de Ses sentiments à l'égard de la Blacha. Toutes les personnes qui la composent infiniment sensibles à un

---

[1]) A. N. AF IV 250, pl. 1698.

[2]) Dekret z 12 III.

souvenir aussi obligeant et ainsi aimable, me chargent de lui témoigner, combien elles seraient charmées de lui exprimer de bouche leur reconnaissance.

Votre Excellence voudra bien agréer pour mon particulier l'assurance de tous les sentiments que je lui ai voués.

18. Uwagi o pułku lekkokonnym gwardyi. Warszawa, 18 marca 1807.

Różnice między odezwą Komisyi Rządzącej a dekretem cesarskim. Konieczność ulg na rzecz ochotników niezamożnych [1]).

Observations relatives à la formation d'un corps de chevau-légers polonais, pour la garde de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Son Excellence Monsieur le Grand Maréchal du palais ayant informé, le 18 février dernier, la Commission de Gouvernement que Sa Majesté l'Empereur était intentionné d'ajouter à Sa garde un corps de chevau-légers polonais, et lui ayant communiqué en même temps les principes d'après lesquels il devait être levé et organisé, cette commission fit paraître le 19 du même mois une proclamation [2]), où, en exposant la destination flatteuse, que Sa Majesté l'Empereur avait daigné donner au corps mentionné, elle ajoute que les conditions pour y être admis seraient:

Une conduite et des moeurs irréprochables.

Une propriété ou au défaut de celle-ci une garantie suffisante.

Conformément aux bases, qui lui avaient été communiquées, la Commission de Gouvernement fit connaître, que cette troupe serait fournie d'habillement, d'équipement et de chevaux, et qu'elle recevrait sa solde du trésor de Sa Majesté l'Empereur. Elle invita en conséquence ceux d'entre les jeunes gens qui désireraient profiter d'une occasion aussi favorable, offerte au zèle de la nation polonaise, a se présenter par devant les Chambres d'Administration de leurs départements; lesquelles,

---

[1]) A. N. AF IV 250, pl. 1698. — Uwagi niniejsze zostały przesłane Maret'owi 20 III (por. Talleyrand, *Lettres inéd.* 371).

[2]) Odezwa ogłoszona w N° 16 *Gazety korresp. warsz.* z 24. II. Por. Askenazy, 118.

ayant vérifié les circonstances relatives à la moralité et au reste des qualités exigées de chaque individu, devront les inscrire, et lorsqu'il y en aurait un certain nombre de rassemblés, les adresser au Directeur de la Guerre qui procédera à leur organisation.

Ces mesures ont été mises en exécution par les Chambres d'Administration. Mais vu le choix à faire parmi ceux qui se présentent, les informations à prendre sur leur compte et la distance des différents endroits, elles n'ont point encore envoyé de rapport à cet égard. Celle de Varsovie en a jusqu'à présent inscrit environ 40 [1]).

Pour avoir d'abord un noyau au moyen duquel le corps de chevau-légers pourrait être plus promptement formé au service, il a été donné ordre aux différents corps de cavalerie de faire choix parmi les individus qui les composent, d'un certain nombre ayant les qualités requises pour l'admission dans celui des chevau-légers, et de les envoyer non montés à Varsovie.

En calculant le nombre d'individus inscrits en différents endroits d'après celui du département de Varsovie et en y ajoutant ceux que fournira la mesure indiquée relativement à la cavalerie, on peut présumer que, dans ce moment, il existe déjà un tiers du complet prescrit. Il est probable qu'il acheverait bientôt de (se)remplir, s'il était possible de procéder d'abord à sa formation.

Je n'ai pas manqué de communiquer à la Commission de Gouvernement le projet de décret que S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat a bien voulu me transmettre, et c'est en conséquence des ordres que j'en ai reçus [1]) que j'ai l'honneur de lui présenter en son nom les observations suivantes.

D'après les principes qui lui ont été communiqués par Son Excellence Monsieur le Grand Maréchal du palais, la Commission de Gouvernement a déterminé, qu'à défaut de propriété la garantie de personnes connues suffirait pour l'admission dans le corps des chevau-légers. Elle a publié, d'après la même autorité, qu'on fournirait aux individus destinés à y entrer, l'habillement, l'armement, l'équipement et les chevaux. Ces conditions

---

[1]) Por. Skałkowski 272.

[1]) Na posiedzeniu z 18 III Poniatowski przedłożył Komisyi i dekret i swoje o nim uwagi, które uznane zostały za słuszne.

étant entièrement changées par l'article 4me du décret impérial[1]), la presque totalité de ceux qui se sont présentés pour entrer dans les chevau-légers se trouverait déçue dans l'attente d'un résultat promis par un acte du Gouvernement.

Outre cet inconvénient, les principes énoncés par l'article mentionné détruisent nécessairement tout l'effet des mesures prises jusqu'à présent pour la formation du corps de chevau-légers. La plus grande partie de ceux qui sont inscrits, quoiqu'on puisse répondre de leur fidélité, n'ont ni propriété particulière, ni même une fortune suffisante pour fournir aux frais d'un équipement, que les circonstances présentes, la pénurie des moyens et les sacrifices que(!) un chacun s'est empressé de faire, rendent plus difficile qu'on ne peut le croire. De ceux qui possédant une propriété, seraient à même de satisfaire à ces conditions, un grand nombre servent déjà eux mêmes par une suite de l'arrière-ban; et ceux à qui une fortune plus aisée a permis de se faire remplacer, s'astreindraient difficilement à faire le service de simples cavaliers.

Il serait fâcheux que, faute de moyens, nombre de jeunes gens perdissent l'occasion de se signaler aux yeux de Sa Majesté l'Empereur. Pour ne point les en priver, et conserver en même temps le fruit des démarches faites jusqu'à présent, la Commission de Gouvernement croit, qu' il serait indispensable que Sa Majesté l'Empereur daignât faire pour le corps des chevau-légers polonais de Sa garde l'avance des objets que l'arrêté 4me de son décret porte à leur propre compte. Cette facilité offerte aux individus dont les moyens ne répondent pas à leur désir de se rendre utiles, n'empêchera pas ceux dont l'aisance est plus grande, de s'équiper à leurs frais; et il est à croire qu'il s'en présentera toujours un nombre suffisant pour donner lieu à une épargne considérable.

Quelque grand que soit le zèle de la nation polonaise à justifier aux yeux de Sa Majesté l'attente fondée sur son caractère et son énergie, ainsi qu'à lui prouver son dévouement et sa reconnaissance, les ressources de quelques départements doivent nécessairement être bornées, et malgré la bonne volonté du Gouvernement à faire usage de toutes celles

---

[1]) § 5 dekretu *Supplément* 20—3.

qui sont en son pouvoir, pour remplir les vues de Sa Majesté l'Empereur, le peu de moyens qu'il a à sa disposition ne peut que entraver souvent son activité.

Joseph Prince Poniatowski
Directeur de la guerre.

19. Do Maret'a. Warszawa, 1 kwietnia 1807.

Odpowiada na list z 30 marca w załączniku; dziękuje za życzliwą pamięć [1]).

Monsieur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 30 du passé. Je me suis empressé de répondre aux divers points qu'elle a bien voulu me communiquer relativement au corps de chevau-légers polonais, et elle trouvera dans l'annexe les éclaircissements nécessaires sur cet objet. Je n'attends qu'un ordre définitif de Sa Majesté l'Empereur pour procéder à l'organisation de ce corps, avec toute l'activité que les circonstances pourront permettre.

C'est toujours avec le plaisir le plus vrai, que je reçois de la part de Votre Excellence les témoignages si flatteurs du souvenir qu'elle veut bien conserver de la Blacha et les sentiments de ma reconnaissance sont bien sincèrement partagés par toutes les personnes qui la composent. Chargé de transmettre à Votre Excellence l'expression de leur désir que des circonstances favorables nous permettent encore de jouir de Sa présence, il m'est bien agréable d'y joindre de mon côté l'assurance de mon dévouement et de ma haute considération.

20. Uwagi o zaciągu lekkokonnych. Warszawa, 1 kwietnia 1807.

Odpowiedzi na pytania cesarza co do szczegółów formacyi [2]).

Notes relatives à la formation du corps des chevau-légers.

Sa Majesté l'Empereur désire savoir, comment on pourrait se procurer en peu de temps les chevaux, les selles, l'équipement pour le corps de chevau-légers polonais [3]).

---

[1]) A. N. AF IV 250, pl. 1698.
[2]) A. N. AF IV 250, pl. 1698.
[3]) Te słowa podkreślone w rękopisie jako zapytania cesarza.

Plusieurs d'entre les anciens fournisseurs de l'armée prussienne s'engagent à livrer successivement le nombre nécessaire de chevaux dans l'espace de 6 semaines à compter de la date du contract qu'on passerait avec eux.

La taille de ces chevaux ne pourrait être moindre que 15 poings et n'outrepassera pas 15 poings 2 pouces.

Ils ne pourront avoir moins de 5 ans et plus de 7 et demi.

Chaque cheval ayant les qualités susmentionnées, bien portant et n'ayant pas de défauts serait payé 28 ducats d'Hollande en or, à fur et mesure du délivrement.

Les fournisseurs demandent une avance de 1500 ducats, pour laquelle ils présentent la caution de 2 citoyens connus et ayant des possessions à Varsovie.

Les selles.

Il serait fait tout de suite des contracts pour la confection des selles et du reste de l'harnachement. Le nombre des selliers étant très considérable à Varsovie, on peut assurer que cette fourniture serait prête en très peu de temps.

L'habillement.

La qualité du drap nécessaire pour cet objet ne devant pas être très commune, il s'en trouverait probablement une partie à Varsovie même. On ferait venir le reste des manufactures de la Grande Pologne et, comme il n'en faudrait pas une quantité très considérable, il n'est pas à présumer que cet achat ainsi que la confection des uniformes éprouvât quelque retard.

L'équipement.

Comme il doit se trouver dans les magasins français une quantité considérable d'effets d'équipement pris sur l'ennemi, et que cette facilité épargnerait en même temps une partie de la dépense, je supplie Sa Majesté l'Empereur de déterminer s'ils peuvent être employés pour le corps de chevau-légers polonais, et dans ce cas de vouloir bien me faire passer les ordres nécessaires, pour que ces effets me soient délivrés.

L'armement.

Il n'existe pour cet objet aucune ressource dans le pays et il devient par conséquent indispensable que Sa Majesté l'Empereur veuille y pourvoir.

Comment pourrait on s'assurer que les selles seraient bonnes?

Il serait préalablement confectionné, avec le plus grand soin, quelques selles qui, ayant été essayées et reconnues bonnes, seraient données pour modèle aux selliers. On stipulerait dans les contracts qu'on n'accepterait que celles qui, d'après l'examen des experts, se trouveraient exactement conformes à ces modèles.

Conditions pour l'admission.

En demandant que la condition d'avoir une propriété ne fût point de rigueur pour l'admission dans le corps de chevau-légers polonais, le Directeur de la Guerre n'a eu pour objet, que de ne pas exclure nombre de jeunes gens, qui quoique tenant à des familles connues et ayant reçu une bonne éducation, n'auraient cependant pu satisfaire à cette condition.

Jamais son intention n'a été d'y faire entrer des paysans. Quoique d'après la proclamation du gouvernement, aucune classe ne soit exclue, ce n'était que pour faire sentir d'autant plus que les qualités personnelles seraient prises avant tout en considération, et il n'est nullement à présumer d'après les moeurs et usages du pays, qu'il se présente des villageois pour la garde. Ceux qui jusqu'à présent ont demandé à y entrer, répondent parfaitement au choix d'un corps considéré comme élite. Une partie de ces jeunes gens a déjà l'habitude de monter à cheval et le reste acquerra aisément l'adresse et les autres connaissances nécessaires à un bon cavalier.

Fonds.

Si l'intention de Sa Majesté l'Empereur est que le corps de chevau-légers soit organisé aussi promptement que possible, j'oserai la supplier de mettre de suite à ma disposition une certaine somme destinée à faire les avances nécessaires pour

les divers objets de fourniture dont la livraison serait ainsi accélérée [1]).

Il serait même d'une grande utilité que Sa Majesté l'Empereur daignât assigner un fonds pour l'entretien des individus déjà rassemblés à Varsovie. Le séjour de cette ville étant dans ce moment très cher, et beaucoup d'entre les jeunes gens qui se sont présentés, se trouvant déjà ici depuis plusieurs semaines, il est à craindre qu'une partie ne retourne dans ses foyers, faute de pouvoir subvenir à sa dépense.

Afin que Sa Majesté l'Empereur fût a même de juger, si les fonds qu'elle a destinés à la formation du corps de chevau-légers polonais, ont été employés avec économie et intelligence, j'oserais la supplier de vouloir bien députer pour cet effet un officier ou employé français, lequel, présent aux accords faits pour les différentes fournitures, et prenant connaissance de tous les détails, serait à même d'en rendre à Sa Majesté l'Empereur un compte exact et circonstancié.

21. Do Talleyrand'a. Warszawa, 2 kwietnia 1807.

Usprawiedliwia się wobec zarzutów cesarza dotyczących rozprzężenia w wojsku polskiem [2]).

...Le vice le plus positif de l'ancienne constitution polonaise était la possibilité de mettre en mouvement une masse d'hommes qui, plus attachés à leurs privilèges qu'à leurs devoirs militaires, n'étaient utiles que pour les différents partis qu'ils voulaient soutenir, et nullement propres à une défense régulière basée sur le bon ordre et la discipline.

Le gouvernement polonais, voulant obvier [3]), autant que possible, au vice de cette formation première, publia un universal par lequel, remerciant les généraux, les officiers et les propriétaires que leur phisique ou leur moral rendait peu propres au service militaire,.. leur permettait de retourner

[1]) I oddział lekkokonnych ruszył z Warszawy do Królewca pod kap. Łubieńskim w sile 120 szeregowych i 6 oficerów 17 czerwca 1807 (Registres-matricules... 1er rég. de chevau-légers-lanciers, rk. Bibl. Ord. Krasińskich).

[2]) List drukowany w całości u Handelsmana *Nap. et la Pol.*, 251—3, wraz ze stanem wojska polskiego z końca marca i początków kwietnia. Por. Askenazy, 117, 274; Skałkowski, 272; *Lettres inéd. de Talleyrand*, 408.

[3]) Postanowienia Komisyi Rządzącej z 21 stycznia i 24 lutego (*Gaz. korr.*, nr. 7 i 18).

dans leurs foyers, avec la condition expresse de fournir à leur place des suppléants qui feraient le service de soldats. Des officiers de ligne, et dans les grades qu'autorisait l'organisation décrétée, devaient prendre leur place et le commandement de cette cavalerie qui devait être subdivisée en 6 régiments. Il était ordonné par moi aux généraux de division commandant les légions de coopérer et de veiller à l'exécution de cette mesure. Ainsi si le désordre existe, c'est la faute de ceux, qui étaient chargés des détails, puisque toutes les précautions ont été prises, pour empêcher qu'il n'eût lieu [1])...

Je ne manquerai pas, Monseigneur, selon l'injonction que Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, de mettre sous

---

[1]) Rozporządzenie księcia z 3-go kwietnia (*Gazeta korrespondenta*, nr. 27): »Wszystkie trzy Legiony uchwałą Komisyi Rządzącej objęte wyruszyły już i stanęły w polu przeciw nieprzyjaciołom Ojczyzny, nie zostawiwszy w stanowiskach prawem sobie wskazanych jak dépôts i rady gospodarcze trudniące się odbiorem kantonistów i dostarczaniem korpusom reszty mundurów i uzbrojenia. Oficerowie z Włoch za rozkazem cesarsko-królewskim przybyli otrzymali stopnie w korpusach, a ci, dla których ich zabrakło, pomieszczeni zostali jako nadliczbowi z szarżą im należytą. Oficerowie dawni znaleźli po większej części miejsce także; inni wiekiem obciążeni albo słabi poleceni zostali do urzędów krajowych, żeby tam zyskali nagrodę i mogli być Ojczyźnie nadal użytecznemi; reszcie dawnych oficerów zaleciło się udać do korpusów i tam na awans, albo do domów i tam na rozciąg uchwały wojska oczekiwać. Mimo to jednak Warszawa napełniona jest oficerami w największej liczbie takiemi, co udając się za wysłanych z różnych korpusów, a do żadnego nie należąc, obrali sobie bilary i kafenhauzy za pobojowisko i tam dokazują. Żebym więc oczyścił miasto z próżniaków, trawiących żywność poświęconą obrońcom Ojczyzny, i rozróżnił prawdę od obłudy, zalecam wszystkim łchmość Panom oficerom w mieście Warszawie znajdującym się, tak komenderowanym, jako urlopowanym, aby się w kancelaryi wojennej nieodwłocznie, a ci co następnie przybywać tu będą w trzech dniach najdalej, meldowali, i przyczyny swego tu pobytu albo przybycia przełożyli, z ostrzeżeniem, że nieposłuszni niniejszemu memu rozkazowi, przemieszkiwający po upłynieniu dni czternastu, a przybywający po upłynieniu dni trzech, odesłani będą pod strażą do posterunków wojskowych, żeby w otwartym polu dowiedli, z czego się przechwalają, i otrzymali drogą zasługi to, czym się mianują. Tym końcem wezwał się magistrat policyi, iżby nakazał właścicielom domów podać sobie listę wojskowych u nich mieszkających i takową listę kancelaryi wojennej komunikował, czego dozór oprócz tego porucza się inspektorowi i podinspektorom rewiów, a przywiedzenie do skutku niniejszego rozkazu szefowi sztabu Legionu mego dowództwa«.

les yeux du gouvernement la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser [1])...

Les régiments de la 1ère légion ne sont point portés au complet... par les raisons que je vais déduire... En vertu de l'organisation dont Sa Majesté l'Empereur a bien voulu communiquer les bases à la Commission de Gouvernement et qui a été arrêtée conformément à Ses intentions, les dépôts ont dû faire partie du complet des régiments. Quant aux malades, il a été toujours d'usage dans le service polonais de les compter dans le complet des corps...

Je n'ai dans toute ma légion que 14 à 1500 prisonniers russes [2]). Si les maladies se sont étendues également sur tous

[1]) A. E. Pologne 324 f. 117. Z Warszawy, 1 kwietnia 1807: »Les rapports qui parviennent de toute part à Sa Majesté Impériale, s'accordent à faire craindre la désorganisation des troupes polonaises. Des généraux, des officiers de la levée en masse ont quitté leurs postes sans congé, sans permission. Votre Altesse sent mieux que personne les conséquences funestes qu'entraînerait un pareil désordre, si le gouvernement provisoire ne s'empressait d'y remédier par les mesures les plus promptes et les plus efficaces. Je la supplie d'appeler l'attention la plus sérieuse de la Commission sur un objet d'une aussi haute importance. Sa Majesté voit encore avec peine que les régiments polonais ne soient point portés au complet, car on doit placer les malades et les dépôts hors du complet. C'est aussi que la légion de Varsovie qui devait être forte de 4.000 hommes n'en compte que 1600 sous les drapeaux, parce qu'elle a été presque entièrement recrutée des prisonniers qui avaient déjà des germes de maladie. Les bataillons de guerre surtout doivent être renforcés. Il faut presser les levées. Elles serviront à compléter les corps déjà organisés, à remplacer les malades, et à former s'il est possible de nouveaux corps qui seraient destinés à maintenir l'ordre dans l'intérieur et à contenir les insurgés de la Silésie, de la Prusse et de la Poméranie. Tous ces objets sont particulièrement recommandés par Sa Majesté au zèle actif et éclairé de Votre Altesse et aux soins de la Commission de Gouvernement. On ne saurait trop s'attacher surtout à étouffer les germes des désordres qui viennent de se manifester dans l'organisation de la levée en masse«.

[1]) Gouvion, gubernator Warszawy, do Napoleona, 5 stycznia 1807 (A. h. G.): »Le prince Poniatowski a pris sous mon autorisation de huit à neuf cents Polonais russes parmi les prisonniers de guerre; j'en aurai l'état exact aujourd'hui, il n'a pas pris un seul Prusse«. H(aus) H(of und) St(aatsarchiv we Wiedniu) 485, Vincent, poseł nadzwycz. austr., do Neipperga, dowodzącego strażą pograniczną od strony Galicyi zach. w Okuniewie, z Warszawy 28 I 1807: »Les gardes sont partis ce matin, il ne reste que la garde de Poniatowski pour faire le service de la ville, de sorte qu'on voit des sentinelles en uniforme russe et prussien«. *Corr. de Nap.*, 12301.

les individus qui en font partie, c'est que le dénuement absolu de tout, dans lequel ils se sont trouvés pendant la plus grande partie de l'hiver, le service actif qu'ils ont fait dans cet état, exposés aux rigueurs de la saison, et l'irrégularité du service des vivres, ainsi que la mauvaise qualité qu'en fournissent très souvent les manutentions françaises, ont dû nécessairement entraîner cette conséquence.

Si la 1ère légion en formation à Varsovie se complète difficilement, malgré toute l'activité des soins qu'on y apporte, c'est: 1mo qu'elle a commencé à s'organiser la dernière; son quatrième régiment, par les raisons dont je n'ai pas manqué de rendre compte, en son temps, à Son Altesse Sérénissime le Prince de Neufchâtel, n'est en formation que depuis peu de semaines. 2do que les départements qui composent son cantonnement, déjà très peu peuplés par eux-mêmes, épuisés par les transports, les réquisitions de tout genre et l'émigration des paysans, ont encore été privés du peu de ressources qui s'y trouvaient, par les recrutements forcés pour l'armée prussienne. 3tio que le département de Płock qu'on regardait comme devant suppléer en moyens de toutes espèces, soit en hommes, chevaux de cavalerie et d'artillerie, à l'insuffisance des autres, se trouvant, à la suite de dispositions supérieures, motivées par l'urgence des circonstances, obligé de les fournir ailleurs, il doit nécessairement résulter pour la 1re légion un manque de ressources dont sa prompte organisation se ressent...

22. Wynik wywiadów.

Doniesienia o dywizyi Essena[1]). (Ok. 6 kwietnia 1807).

Renseignements.

Le quartier général de la division commandée par le général Essen était le 4 du courant à Brańsk, où se trouve un magasin considérable. Après y avoir laissé ses bagages, ce quartier général a joint son corps à Ciechanowiec.

Les troupes sont placées du côté de Wysokie de Masovie, Zambrów, Sniadów et Ostrów.

On a fait quelques ouvrages à Suraż. Il y a de ce côté un pont sur la Narew près de Płoski.

[1]) A. h. G., w teczce z 1 IV 1807, zapewne z 6 kwietnia.

Il y a dans le magasin à Brańsk 30 mille boisseaux de farine, 20 mille garniec d'eau-de-vie, du pain etc. On achète successivement la quantité d'avoine et de foin nécessaire pour 2 ou 3 jours.

La division du général Essen est de 30 mille hommes, elle a 100 pièces de canon.

Elle a de grands et nombreux hôpitaux, le principal est à Bilsk; le reste est à Białystok et Horoszcz.

Ces renseignements ont été donnés par une personne qui a été sur les lieux.

Joseph Prince Poniatowski.

23. Do Lemarois, adjutanta cesarskiego. 6 kwietnia 1807.

Z broni otrzymanej z Poznania posłał 2.000 karabinów do Napiwodów, resztę będzie tam dostarczać w miarę odbioru w Warszawie[1]).

Je m'empresse de Vous informer en réponse à la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser aujourd'hui, que sur le nombre de gibernes qui jusqu'à présent sont arrivées de Posen, j'en ai déjà envoyé il y a plusieurs jours 2.000 pour Neidenbourg, où elles doivent être distribuées aux deux régiments de la 1re légion qui en manquent tout à fait. Comme, vu la nécessité de les sécher avant de les faire partir de Posen, il n'en est pas encore arrivé une quantité bien considérable à Varsovie, il n'en existe ici dans ce moment point de disponibles. J'en attend incessamment un nouveau transport et je ne manquerai pas d'effectuer les ordres de Sa M-té l'Empereur à fur et mesure que les gibernes me parviendront. Il se trouve depuis longtemps à Posen un officier polonais que j'y ai envoyé pour cet objet. — J'ai l'honneur de vous saluer avec la plus haute considération.

24. Do (Maret'a). Warszawa, 9 kwietnia 1807.

Podaje uwagi w sprawie komisyi dla uporządkowania spadku królewskiego[2]).

Monsieur, l'amabilité avec laquelle vous avez bien voulu répondre à la lettre qui renfermait copie de ma correspondance avec le prince de Neuchâtel, me donne la confiance de croire

[1]) A. h. G. — Por. *Corresp. de Nap.*, 12318.

[2]) A. N. AF IV 1692, d. 267, własnoręcznie; poprawiono pisownię.

que je puis risquer encore de vous importuner pour une affaire, de laquelle votre Excellence a déjà eu la bonté de s'occuper avec une activité si obligeante pour moi, qu'elle eût dû ne me rien laisser à désirer; mais par des circonstances, difficiles peut-être à expliquer, il se trouve que toutes les peines que Votre Excellence a bien voulu se donner, n'ont eu et n'auront aucun résultat, si vous ne venez, Monsieur, encore à mon secours.

Il s'agit toujours des affaires de la succession du feu Roi de Pologne, je joins ici une note à cet égard; celle que j'avais eu précédemment l'honneur de remettre à votre Excellence au moment de son départ, vous avait exposé les besoins urgents pour le bien de tous les créanciers que (les) affaires de la masse continuassent à être jugées par la même commission qui déjà en avait connaissance, en lui adjoignant le nombre des Polonais qu'il plairoit au gouvernement actuel de nommer. Mais ayant acquis la certitude que cette mesure ne peut avoir lieu sans un ordre supérieur, je vous demande, Monsieur, si Vous voudriez avoir la bonté de m'aider à l'obtenir ou à trouver un autre moyen qui y supplée: je me plais à croire que je puis avec confiance m'en remettre à votre amitié pour en faire le choix et que Vous êtez bien persuadé que je suis capable de sentir tout le prix de l'intérêt que Vous voulez bien m'accorder, recevez en, Monsieur, l'assurance ici et celle de la considération la plus distinguée de celui qui a l'honneur d'être de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

Joseph Prince Poniatowski.

25. Do Maret'a. Warszawa, 9 kwietnia 1807.

Prosi, aby cesarz upoważnił Komisyą Rządzącą do ustanowienia komisyi, któraby ostatecznie załatwiła sprawy spadku po Stanisławie Auguście.

La qualité d'héritier bénéficiaire du feu roi Stanislas Auguste, mon oncle, m'imposant le devoir de chercher à accélérer, autant que possible, la satisfaction de ses nombreux créanciers, je me suis empressé d'y satisfaire, par les démarches détaillées dans la note ci-jointe, remise dans son temps au Directeur de la Justice.

C'est à la suite de ces représentations que celui-ci rédigea

[1]) A. N. AF IV 1692, d. 269.

un projet de procédure, propre à prévenir les pertes irréparables dont la succession royale est menacée depuis la crise violente que les circonstances ont amenée dans l'administration de la justice. Ce plan, conçu avec autant de prudence que de zèle pour l'avantage des créanciers et la tranquillité de l'héritier bénéficiaire, sans être formellement désapprouvé, reste toujours au bureau de la Commission du Gouvernement, dans l'attente de sa confirmation. Cependant l'affaire devient de plus en plus pressante: soit par l'impossibilité de suffire à toutes les dépenses de l'administration, soit par le danger éminent de perdre pour jamais le fil de quelques centaines de liquidations, après le départ des anciens conseillers de régence qui ont concouru à la formation des procédures.

Assurément la Commission gouvernante a trop de lumières, trop de patriotisme, pour voir d'un oeil indifférent les maux sans nombre qui doivent résulter de cette désorganisation. Son indécision ne saurait être attribuée qu'à son extrême circonspection qui l'engage à éviter tout soupçon d'abus d'autorité.

Il semble en effet qu'un tribunal extraordinaire, composé en partie de membres de l'ancienne Cour de justice, ne peut être ni constitué, ni autorisé à juger en dernier ressort sans la sanction formelle de l'autorité suprême, et c'est pour mettre fin à ces incertitudes que je m'adresse avec confiance à Son Excellence Monsieur le Ministre Secrétaire d'état, en le priant instamment de mettre cette affaire sous les yeux de l'Empereur, afin d'obtenir de sa justice, autant que de sa bonté, un décret autorisant la Commission du Gouvernement à établir pour les affaires de la masse du feu Roi de Pologne une commission extraordinaire, composée de membres de l'ancienne commission spéciale prussienne, ainsi que de plusieurs autres de la judicature actuelle, et de munir cette commission des pouvoirs nécessaires pour juger en dernier ressort et régler définitivement toutes les affaires et prétentions relatives à la masse mentionnée, d'après les principes et instructions particulières, prescrites à la première commission.

C'est ainsi que le plus important et le plus compliqué de tous les procès pendant à l'ancienne régence sera terminé au bout de quelques mois, par sentence ou par accommodement: et l'équité de Sa Majesté Impériale aura mis fin par un seul

décret aux chicanes indécentes qui poursuivent, depuis si longtemps, la mémoire de l'infortuné Stanislas Auguste.

Joseph Prince Poniatowski.

26. Uwagi o straży honorowej dla Murata [1]). 9 kwietnia 1807.

Observations relatives à la formation d'une garde d'honneur polonaise pour S. A. I. Monseigneur le Grand Duc de Berg.

1° La prompte formation de la garde d'honneur exige absolument qu'une partie au moins en puisse être prise dans les levées déjà existantes de la noblesse.

Cette mesure étant interdite par la lettre du Major Général adressée à Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand Duc de Berg, et le prince Paul Sapieha [2]) assurant que Sa Majesté l'Empereur y a donné plus tard son consentement, le Directeur de la Guerre supplie Son Altesse Impériale de vouloir bien lui faire parvenir à cet égard une autorisation, que la défense mentionnée rend nécessaire. Le prince Sapieha pourrait alors, sans aucun délai, faire un choix dans la cavalerie rassemblée à Neidenbourg et ailleurs.

2° Comme il serait impossible dans les circonstances présentes de composer cette garde d'honneur de jeunes gens ayant une fortune suffisante pour pourvoir aux frais de leur habillement, équipement, et à l'achat des chevaux — Son Altesse Impériale aura la bonté d'assigner pour cette première mise dehors un fonds de l'emploi duquel il Lui sera rendu compte.

3° Le prince Sapieha ayant été autorisé par Son Altesse Impériale à choisir les officiers pour Sa garde d'honneur désire avoir:

pour capitaine M. Miączyński [3])
pour lieutenants MM. Sołtyk et Męciński.

---

[1]) A. h. G.

[2]) Przeszedł następnie do pułku lekkokonnego gwardyi (*En marge de la corr. de Nap. I*, 21). Por. *Złota Księga*, XI 203.

[3]) Stanisław, następnie adjutant księcia, w r. 1809 był posłańcem w ważnych sprawach (porozumienia z Rosyanami) i formował oddział Przewodników, gwardyi Poniatowskiego, z pośród Polaków z Galicyi. Por. *Złota Księga*, XIII 205.

Les qualités de ces jeunes gens m'étant parfaitement connues, je m'empresse d'en présenter la nomination provisoire à la confirmation de Sa Altesse Impériale, en La priant de me faire savoir, si elle a Son approbation.

27. Do Talleyrand'a. Warszawa, 10 kwietnia 1807.

Poczyni zarządzenia co do poboru 15.000 i uzupełnienia pułków wracających z Włoch. Nie może przedłożyć dokładnego stanu Legii II i III w braku wiadomości od ich wodzów [1]).

J'ai reçu la lettre... d'hier [2]). Je ne doute nullement que dès que le décret de S. M. l'Empereur, relatif à la nouvelle levée de 15 milles hommes, sera parvenu à la Commission de Gouvernement, elle ne s'empresse de prendre toutes les mesures... pour remplir les vues de Sa Majesté... Je ne manquerai

---

[1]) W całości u Handelsmana *Nap. et la Pol.*, 253—5.

[2]) A. E. Pologne 324 f. 120. Talleyrand do Poniatowskiego 9 kwietnia 1807: »J'ai déjà eu l'honneur de Vous faire connaître que l'intention de Sa Majesté était que tous les corps polonais fussent portés au grand complet, et c'est dans cette vue qu'Elle vient d'ordonner une levée extraordinaire de quinze mille hommes en Pologne. Le décret de Sa Majesté sera communiqué directement à la Commission de Gouvernement, et je suis persuadé que ses soins et ceux de Votre Altesse rendront facile une opération dont vous ne pouvez méconnaître l'urgente nécessité. Sa Majesté désire que le régiment des lanciers polonais et la légion polonaise après qu'i(ls) viennent d'Italie soient réunis à Breslau pour s'y compléter. Les lanciers à cheval doivent être portés à douze cents hommes, et la légion polonaise doit se composer de 6 bataillons qui, en portant les compagnies à 150 hommes, formeront au complet un corps de plus de sept mille hommes. L'Empereur m'ayant adressé plusieurs questions qui ont pour l'objet de connaître la situation des troupes polonaises, je prierai Votre Altesse de vouloir bien me donner les moyens de répondre à Sa Majesté. Voici l'ordre dans lequel ces questions m'ont été faites par Sa Majesté. Où sont placés les différents régiments polonais, tant infanterie que cavalerie? Quel est le complet de ces régiments? Quel est en eux l'effectif? Combien ont-ils d'hommes présents sous les drapeaux? Votre Altesse voit que c'est tableau détaillé de la force et de la répartition des troupes polonaises que l'Empereur désire. Il demande en outre depuis quel jour chacun de ces régiments est à la solde du gouvernement polonais et jusqu'à quelle époque ils ont été payés. J'ose attendre de Votre complaisance que Vous me mettrez en mesure de répondre le plus promptement possible et avec détails aux différentes questions de Sa Majesté«.

pas de suivre les dispositions... relativement au complétement tant du régiment des lanciers que de la légion polonaise à pied qui reviennent d'Italie. ...Si je me trouve hors d'état de présenter un tableau plus complet de la 2de et de la 3me légion, c'est que malgré les demandes réitérées... généraux qui les commandent... croient pouvoir en ceci, comme en beaucoup d'autres dispositions relatives au bon ordre, se dispenser d'obéir... Il est impossible de déterminer avec précision l'époque depuis laquelle les différents corps sont à la solde du gouvernement... La 1re légion a des fonds pour subvenir à la solde jusqu'au 15 d'avril... La 2de légion à laquelle d'après les ordres de S. M. l'Empereur il a dû être payé 200 mille francs, n'en ayant reçu que 30 mille, n'a pu être payée que jusqu'au 15 février et a reçu depuis quelques acomptes pour le mois de mars. La 3me légion est payée jusqu'au 1er avril...

28. Do (Maret'a). Warszawa, 16 kwietnia 1807.

Dziękuje za wskazówki co do postępowania wobec Jana Sułkowskiego, ma rozkaz powściągnąć jego nadużycia. Zaleca do gwardyi Kamińskiego [1]).

Monsieur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser relativement au prince Sułkowski, et je suis, on ne saurait plus, reconnaissant de la manière amicale avec laquelle elle a bien voulu me donner Ses conseils dans cette circonstance. Ainsi que je l'avais prévu, le prince ne s'est pas borné au fait dont j'ai rendu compte à Votre Excellence, et il a tellement outré la mesure, que le gouvernement s'est vu contraint de m'ordonner d'employer la plus grande sévérité pour réprimer ses excès.

Oserais-je encore importuner Votre Excellence d'une affaire que je regarde comme m'étant personnelle. — M. Kamiński, servant dans la cavalerie de la 1re légion et fils d'un de nos meilleurs généraux de cavalerie qui dans ce moment se trouve retenu en Russie, désire vivement d'entrer dans les chevau-légers polonais de la garde impériale. Je puis répondre à Votre Excellence qu'il possède toutes les qualités nécessaires pour y être admis, et si S. M. l'Empereur daignait lui accorder dans

[1]) A. h. G.

ce corps une place de sous-lieutenant, je regarderais cette faveur particulièrement comme une grâce que je serais enchanté de devoir aux bontés de Votre Excellence.

Veuillez bien, Monsieur, être persuadé de tous les sentiments que je Vous dois à tant de titres, et agréer l'expression de mon sincère dévouement.

Joseph Prince Poniatowski.

29. Do Murat'a. Warszawa, 19 kwietnia 1807.

Otrzymał rozkaz zaprzestania organizacyi odrębnej straży honorowej dla Murata. Odbiór broni. Potrzeba zatrzymania przy sztabie Rożnieckiego dla wprowadzenia ładu w jeździe[1]).

Monseigneur, je viens de recevoir de la part de S. A. I. le Major Général l'avis que la formation de la compagnie destinée pour la garde d'honneur de Votre Altesse Impériale n'aurait plus lieu et qu'il serait affecté pour cet objet une compagnie de chevau-légers de la Garde Impériale. En remplissant le devoir d'en rendre compte à Votre Altesse Impériale, je m'empresse de lui présenter l'hommage de ma reconnaissance pour la confiance flatteuse qu'Elle a bien voulu me témoigner dans cette occasion, et l'expression de mon regret de n'avoir pu lui donner une preuve de mon dévouement et du zèle que j'apporterai toujours à remplir ses ordres.

Il m'est d'autant plus pénible de me voir dans ce cas qu'ayant déjà rassemblé 90 jeunes gens et environ 40 chevaux, ainsi qu'une partie des fournitures nécessaires, je me faisais un plaisir de ménager une surprise à Votre Altesse Impériale, en lui envoyant sa garde d'honneur à la fin de ce mois et, par conséquent, quinze jours avant le terme que j'avais fixé.

Votre Altesse Impériale trouvera ci-jointe l'assignation du général Songis pour les sabres et pistolets. Je n'en avais pas encore fait usage, car attendant d'un jour à l'autre un transport des mêmes armes, je me proposais de les employer pour la garde.

Le départ de M. Rożniecki pour le quartier général de S. M. l'Empereur me fournit une occasion dont je m'empresse de profiter pour parler à Votre Altesse Impériale de ce brave

[1]) Druk. *Lettres et doc. de J. Murat*, V, dok. 2880.—Por. tamże 2860 i 2869.

militaire. Elle n'ignore point qu'il est excellent officier de cavalerie, et c'est sur lui que j'ai fondé l'espérance de pouvoir remédier au désordre extrême résultant de l'irrégularité de la première formation de celle que nous avons sur pied. Je lui destine la place d'inspecteur de cette arme, et mon dessein est de le charger de suite de faire une tournée générale pour opérer dans cette arme une réorganisation dont elle a si fort besoin, et à laquelle, vu la résistance décidée de la part des généraux divisionnaires, il m'est impossible de parvenir autrement. Cette unique ressource me serait enlevée, si le général Rożniecki était d'abord employé devant l'ennemi, et c'est pour ne point le perdre, que j'ose supplier Votre Altesse Impériale de faire usage de son crédit pour qu'il puisse suivre les fonctions que je voudrais lui attribuer. Dans la désorganisation actuelle de la cavalerie polonaise, cet officier ne saurait être en campagne que d'une utilité très secondaire, tandis qu'il peut procurer un avantage majeur et général, en travaillant à introduire dans la cavalerie l'ordre si nécessaire pour le succès de toute espèce d'opérations.

30. Do Berthier'a. (21 lub 22 kwietnia 1807).

Wyjaśnia swój stosunek do Zajączka i skarży się na jego warcholstwo [1]).

C'est avec peine que j'importune V. A. I. d'une affaire qui ne peut avoir le droit de l'occuper que par la situation peu ordinaire dans laquelle se trouve mon pays.

J'ai eu beaucoup à me plaindre du général Zajączek. Lorsqu'il est revenu dans ce pays, je m'en suis expliqué franchement avec lui. Comme il ne faut que s'estimer pour vivre ensemble quand il y a des devoirs qui rapprochent, j'ai cru que notre patrie, le service de Sa M-té, seraient des mobiles assez forts pour rendre nos relations ensemble si non amicales au moins convenables. Le général Zajączek a été nommé

[1]) Z archiwum w Jabłonnie, najistotniejsze ustępy podane przez Askenazego 279.

au commandement de la seconde Légion [1]). Il paraissait se croire au moins pour un temps sous les ordres du directeur de la guerre: c'est par moi qu'il a fait parvenir ses réclamations au gouvernement; il suivit la marche indiquée par le service, et je me félicitais de n'avoir pas été trompé dans mon espérance pour le bien de la chose [2]).

Il partit pour Graudenz et S. M. l'Empereur lui confia le commandement du corps d'observation polonais. — Ici ses rapports plus intimes avec le quartier général lui firent faire des démarches que je crus contre l'ordre et le bien du service, et je le lui dis avec franchise. Depuis ce moment toutes mes relations avec le général Zajączek ont été des plus désagréables par son affectation à mettre dans tous ses rapports un ton qui ne pouvait me convenir, et qu'il était d'obligation pour moi de ne pas souffrir, vu la place que j'occupe.

Enfin je me déterminai à le prier d'interrompre pour le moment toute correspondance particulière et de nous borner aux relations de service.

M. Zajączek conserva toujours dans ses rapports le même ton et moi toujours dans mes réponses je l'engageais à le changer. Enfin aujourd'hui j'ai reçu la lettre ci-jointe [3]). Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai cru à la première lecture que c'était une chose directe où le service pouvait être mis de côté; mais la relisant avec attention je m'apperçus, à mon grand étonnement, qu'elle m'était adressée comme au directeur de la guerre et que tout ce qui y est dit, regarde le directeur de la guerre. Ne pouvant calculer les intentions de S. M., ne sachant plus les rapports qui existent entre nous, puisque M. le général Zajączek ne se regarde pas comme étant au service de Pologne, j'attends, Monseigneur, de Votre bonté, de votre justice, à nous tracer d'après les ordres de S. M. mutuellement notre conduite: à moi, jusqu'où vont mes droits; à M. Zajączek, où s'arrêtent ses obligations.

---

[1]) Skałkowski *O cześć imienia pol. (Z koresp. gen. Zajączka)*, 345 i nast.

[2]) Skałkowski *Książę Józef*, 274—5.

[3]) List z 19 IV. Ta »sławna« korespondencya z księciem dyrektorem wojny znana była spółcześnie w odpisach (Wybicki *Pamiętniki*, Lwów, 1881, 245—6).

31. Do Talleyrand'a. Warszawa, 29 kwietnia 1807.

Prosi imieniem Komisyi Rządzącej o wskazówki, jak postępować ze zbiegami z wojska austryackiego [1]).

Monseigneur, il arrive souvent, dans les endroits voisins des frontières de la Galicie, des déserteurs autrichiens avec leurs chevaux, armes et effets d'équipement. Les corps auxquels ils appartenaient, ne manquent jamais, dès qu'ils sont informés de l'endroit où ils se sont retirés, de demander l'extradition des chevaux ainsi que des autres objets mentionnés; et les autorités locales ignorant ce qu'elles ont à faire en pareil cas, en ont adressé la question à la Commission de Gouvernement. Autorisé par cette magistrature à soumettre aux lumières et à la décision de Votre Altesse un objet qu'elle doit regarder, comme dépassant les bornes de ses attributions, je m'empresse, Monseigneur, de m'en acquitter, en suppliant Votre Altesse de vouloir bien me faire parvenir à ce sujet des renseignements qui dorénavant serviront de règle dans les mêmes circonstances...

32. Do Berthier'a. Warszawa, 30 kwietnia 1807.

Tłómaczy niesłuszność żądań Zajączka posunięcia na stopień wyższy Godebskiego, Kosseckiego i Paszkowskiego, którym nie dzieje się żadna krzywda [2]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 21 mois courant, ainsi que celle que M. le général Zajączek lui a écrite, en faveur de M. M. Godebski, Kossecki et Paszkowski. Tous les trois sont officiers de beaucoup de mérite et je suis enchanté de leur en donner le témoignage auprès de Votre Altesse Sérénissime. Cependant comme Elle trouvera certainement qu'il est nécessaire de garder une juste proportion dans les récompenses, je crois de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que M. Godebski, capitaine dans les Légions polonaises en Italie, nommé chef de bataillon par le général Dąbrowski à la fin de l'année dernière

[1]) A. E. Pologne, 324, f. 126.

[2]) Odpis w aktach Komisyi Rządzącej.

et ensuite colonel par Sa Majesté l'Empereur et Roi le 6 du mois passé, a par conséquent parcouru cette carrière dans l'espace de 3 mois. Que M. Kossecki, également capitaine lors de son entrée dans les troupes polonaises au commencement de cette année, est maintenant major d'un des régiments de la seconde Légion. Quel que soit le mérite de ces officiers, il m'est impossible de croire qu'un avancement aussi rapide ne soit dans le cadre très borné des troupes polonaises une récompense suffisante pour les services qu'ils ont pu rendre jusqu'aujourd'hui. En outre passer la mesure serait donner lieu aux réclamations des beaucoup d'officiers qui avec autant de droits ne jouissent pas à beaucoup près de mêmes avantages. Cependant après avoir satisfait à l'exigeance de ma place en soumettant à Votre Altesse Sérénissime ces observations, je m'empresserai au cas où Elle en jugerait autrement, de suivre les dispositions qu'Elle voudra bien me donner. Quant à M. Paszkowski, nommé par moi chef de bataillon, il y a environ 3 mois, je me ferai un plaisir de mettre à profit la connaissance qu'il a des détails du service, pour lui donner la première place de major qui viendra à vaquer dans l'infanterie. Agréez, Monseigneur, l'expression de mon respectueux dévouement [1]).

Jabłonna, 4 maja 1807, o 9-ej rano.

33. Do Józefa Szumlańskiego, majora en second ułanów I. Legionu polskiego, w Poniatunie.

Zaprasza go wraz z Rzuchowskim na obiad [2]).

Mon Cher Szumlański [3]), je suis venu passer 24 heures à Jabłonna — ces Dames, le général Lemarois, et plusieurs autres personnes dînent ici — l'heure du dîner est trois heures,

[1]) Na liście Zajączka z 19 kwietnia zrobił Berthier uwagę: »Cela regarde le prince Poniatowski«. A pisząc do niego 21 IV. wyraził się: »Cet objet dépendant des attributions de Votre Excellence, je ne puis que l'inviter à prendre en considération la demande du général Zajączek«. Zaś w odpowiedzi na wyjaśnienia księcia zamknął tę sprawę 4 maja słowami: »Je ne puis que m'en rapporter à ce que Votre Excellence croira devoir faire en faveur de ces officiers«.

[2]) Ms. Akademii Um. w Krakowie 1800, odpis.

[3]) Szumlańskiego życia burzliwe koleje są opowiedziane w jego pamiętniczku z Egiptu (Lwów, 1841), we wspomnieniach Drzewieckiego (116),

si vous voulez venir et amener avec vous le capitaine Rzuchowski [1]), vous me ferez honneur et plaisir. Salut et amitié. J. Poniatowski.

34. Do Berthier'a. Warszawa, 6 maja 1807.

Zadowolony z mianowania Rożnieckiego inspektorem jazdy. Dla tej samej czynności w piechocie pragnie zatrzymać Fiszera [2]).

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser [3]), pour me faire part que S. M. l'Empereur a nommé M. le général de brigade Rożniecki inspecteur général de la cavalerie polonaise. Ayant eu occasion de me convaincre des talents de cet officier, c'est avec le plus grand plaisir que j'ai appris la destination qu'il vient de recevoir, et je m'en promets les résultats les plus avantageux pour introduire (dans) l'organisation de cette arme l'ordre qui y manque jusqu'à présent. La surveillance ne pouvant jamais être trop grande dans une armée composée entièrement de nouvelles levées, il serait de la plus grande utilité d'étendre la même mesure à l'infanterie. Je me proposais de confier l'emploi d'inspecteur général de cette arme au général Fischer, lorsque d'après les d'ordres de S. M. l'Empereur il reçut une destination différente. Si cependant les circonstances ne s'opposaient point à ce que celle qu'il a aujourd'hui, fût changée, j'oserais prier Votre Altesse Sérénissime d'obtenir de Sa Majesté, la nomination de cet officier général pour remplir les fonctions mentionnées. Sachant combien il y est propre, je puis assurer que ses soins seraient de la plus grande utilité. Agréez, Monseigneur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

---

u Koźmiana (I, 195). Miał go sobie przypomnąć Napoleon widząc w koszarach artyleryi 28-go stycznia t. r. Wkrótce za potyczkę pod Zatorami publiczną zyskał pochwałę (Skałkowski, 290). Z jego papierów widać, że go z »grafinią« de Vauban serdeczny łączył stosunek. W r. 1812 był pułkownikiem szefem sztabu dywizyi jazdy a pod koniec wiózł chorego księcia. Jego z tego okresu objaśnienia, chociaż późne, są jedynie cenną częścią życiorysu pióra Bogusławskiego (1831). — Miał brata Jana w Manajowie cyrkułu złoczowskiego i Ignacego w XI pułku ułanów Adama Potockiego (Rk. Akademii 1800).

[1]) Kajetan, kapitan 2-go pułku jazdy.

[2]) A. h. G.

[3]) Z Finckenstein z 25 IV.

35. Do Murat'a. Warszawa, 8 maja 1807.

Odsłania knowania zmierzające do odebrania mu naczelnego stanowiska w armii[1]).

Monseigneur, monsieur l'adjudant-commandant Łączyński me mande que Votre Altesse Impériale l'avait chargé de me faire part que Sa Majesté l'Empereur lui avait dit que je désirais avoir un commandement à l'armée, qu'il suffirait que je le demandasse pour l'obtenir sur-le-champ, et que, dans ce cas, monsieur le général Dąbrowski me succéderait dans l'emploi de directeur de la guerre.

Accoutumé à regarder Votre Altesse Impériale comme l'arbitre de mes actions, aimant à me persuader qu'elle veut bien rendre justice à ma bonne foi ainsi qu'à mes intentions, c'est avec une confiance motivée autant sur[2]) cette conviction que sur la bienveillance qu'Elle a toujours daigné me témoigner, que j'ose lui exposer ma manière de voir dans cette circonstance, avec la franchise d'un homme qui n'a jamais craint de dévoiler les ressorts les plus secrets de ses actions.

Soldat presque au sortir de l'enfance, une longue suite d'années passées dans l'obéissance du service m'a formé à l'habitude de ne jamais demander pour moi aucune destination, mais de suivre sans la moindre résistance celle que mes supérieurs me jugeraient capable de remplir.

Tels ont été mes motifs en acceptant la place de directeur de la guerre pour laquelle je ne me sentais aucun goût. Ce qui acheva de vaincre mes répugnances[3]), ce fut l'idée d'arrêter le désordre que l'on cherchait évidemment à organiser dans la formation de nos troupes, et le désir de rendre utiles pour le service de Sa Majesté l'Empereur comme pour l'honneur du nom polonais, les efforts qu'un noble enthousiasme faisait naître dans ma Patrie. Il fallait d'autres puissants motifs[4]) pour m'empêcher de résigner des fonctions dont l'exer-

[1]) Druk. *Lettres et doc. de J. Murat,* V, 2891; wyjątki podał Askenazy l. c. 276, Skałkowski 278—9; zaznaczono odmiany w brulionie archiwum Jabłonny.

[2]) par.

[3]) ma répugnance.

[4]) d'aussi puissantes raisons.

cice devient de jour en jour plus difficile. Exposé à mille désagréments occasionnés sans cesse par la vanité ou l'astuce de ceux qui devraient être les premiers à seconder mes soins, j'aurais depuis [1]) longtemps abandonné une carrière semée de tant d'épines, si ces dégoûts n'étaient compensés par la satisfaction de voir de plus en plus ma vigilance donner lieu à des résultats avantageux pour le bien général.

Cependant si malgré tout le zèle que j'ai pu déployer pour le service de Sa Majesté l'Empereur, je n'étais point assez heureux pour [2]) mériter son approbation, si Elle avait l'espoir de rencontrer dans un autre les talents et les lumières qui peuvent me manquer, mon respect pour ses volontés et l'attente du bien qui pourrait en résulter pour ma Patrie, seraient pour moi une raison suffisante pour me prêter sans répugnance à ce dont les circonstances m'imposeraient la loi. Mais mon existence cessant pour lors d'être liée avec la chose publique, et pouvant sans être taxé d'égoïsme avoir quelque égard pour [3]) ma convenance porsonnelle, je n'accepterai jamais [4]) un commandement qui me mettrait sous la dépendance de ceux qui étaient jusqu'ici dans la mienne et dont j'ai trop appris à connaître le caractère pour n'être pas certain que par toutes les chicanes que peut suggérer un esprit tortueux, ils ne manqueraient pas de se venger de mes efforts pour les ramener à l'ordre et à la subordination. J'oserais alors supplier Sa Majesté l'Empereur de m'accorder la faveur d'une place à sa suite, et si j'avais le bonheur de l'obtenir, je me consolerais de ne pouvoir être pour le moment utile à ma Patrie, par l'espoir de lui consacrer dans des temps plus heureux les lumières que je tâcherais d'acquérir en admirant ses grandes actions et les faits mémorables des héros qui l'entourent.

Voila! Monseigneur, ma confession de foi; enhardi par les constantes bontés que Votre Altesse Impériale daigne me témoigner, j'ose la remettre entre ses mains avec la confiance la plus entière qu'elle en fera un usage aussi analogue à ma

---

[1]) il y a.
[2]) pour avoir su.
[3]) à
[4]) aucun.

position qu'aux sentiments pour lesquels je lui dois déjà tant de reconnaissance. Quel qu'en soit le résultat, je m'estimerai toujours heureux, si en me conservant son estime Votre Altesse Impériale daigne agréer dans tous les temps l'hommage du respect que je lui ai voué [1]).

36. Do Murata. Warszawa, w maju 1807.

Za czapkę haftowaną przez ks. Karolinę wywdzięcza się szablą Batorego [2]).

Monseigneur, j'ai reçu le bonnet que Votre Altesse Impériale a eu la bonté de m'envoyer, avec toute la reconnaissance que doit m'inspirer une marque aussi flatteuse de son souvenir. Mais ce qui surtout met à cette grâce un prix que je sçais mieux sentir qu'il ne m'est possible de l'exprimer, ce sont les témoignages de bienveillance dont elle l'a accompagnée et le soin que Son Altesse Impériale madame la Princesse Caroline a daigné prendre dans cette circonstance.

Il est parmi nous un usage qui, sans me donner la hardiesse de croire que je puisse jamais prouver à Votre Altesse Impériale les sentiments que je lui ai voués, me permet au moins de faire voir combien j'en ai le désir. Conservant religieusement les armes des grands hommes qui jadis illustrèrent la Pologne, nous nous faisons un devoir de les remettre à ceux que l'aveu général place au même rang, c'est à ce titre, Monseigneur, que j'ose supplier Votre Altesse Impériale d'accepter le sabre que je prends la liberté de lui offrir. Propriété des derniers rois de Pologne, il servit autrefois à Etienne Batory, un de nos plus vaillants souverains, et fut témoin de ses plus éclatantes victoires. Placé dans les mains de Votre Altesse Impériale, il reprendra après des siècles la route glorieuse qu'il a déjà parcourue et combattra peut-être encore pour la Patrie.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux dévouement.

---

[1]) Odpowiedź Murata *Lettres et doc.*, 2894.

[2]) Druk. *Lettres et doc. de J. Murat*, V, 2898. Na środek miesiąca określa datę wydawca P. Le Brethon.

37. Do Berthier'a. Warszawa, 21 maja 1807.

Wysyłając 6.600 poborowych do Wrocławia dla wypełnienia kadrów oddziałów przybyłych z Włoch, wyprawił bardzo niewielu oficerów: czy zatem jest upoważniony do ich mianowania [1]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime dans ma dernière lettre des mesures prises pour effectuer la levée de 15.000 ordonnée par S. M. l'Empereur. N'ayant commandé pour conduire à Breslau les 6.600 hommes destinés à compléter les corps venant d'Italie, que le nombre indispensable d'officiers et ignorant s'ils en auront besoin pour leur organisation, je m'empresse de prier Votre Altesse Sérénissime de m'instruire si Elle se réserve de nommer ceux qui seront nécessaires pour cet effet, ou si Elle veut bien m'autoriser [2]) à en envoyer d'ici. L'arrivée des officiers de l'armée d'Italie ayant donné lieu à des placements surnuméraires, je me trouverais à même d'effectuer cette mesure.

Agréez, Monseigneur,... l'assurance de mes sentiments respectueux.

38. Do Berthier'a. Warszawa, 8 czerwca 1807.

Oddziały wyznaczono do ochrony brygad przewozowych, tylko Zajączek ze swojej legii chce użyć koni niezdolnych do wysiłku [3]).

Monseigneur, je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime que d'après les avis qui me sont parvenus de la 3-e légion, elle a déjà fourni les détachements pour Thorn, Bromberg et Schwetz destinés à l'escorte des brigades de transport qui s'organisent dans ces endroits.

Ceux de la 1-re légion stationnés à Varsovie, Wrocławek [4]) et Płock sont déjà, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Altesse Sérénissime, en activité depuis plusieurs jours.

Ayant répété au général Zajączek l'ordre de fournir, sans aucun délai, de sa division, les détachements prescrits pour Marienwerder, Marienbourg et Elbling, je viens de rece-

---

[1]) A. h. G.

[2]) Na kraju listu ręką Berthier'a: »J'autorise en nommer (exp. le 25 mai)«.

[3]) A. h. G.

[4]) T. j. Włocławek.

voir de sa part la lettre dont je joins ici la traduction littérale. Sans m'arrêter aux termes dans lesquels elle est conçue, je crois devoir observer à Votre Altesse Sérénissime que la mesure prise par le général Zajączek d'employer pour cet objet de la cavalerie montée sur des chevaux ruinés, et que, par cette raison, il renvoyait se refaire aux dépôts, me paraît propre à achever de les mettre hors de service, mais non à remplir les intentions de Votre Altesse Sérénissime relativement à l'escorte des brigades de transports. J'ai l'honneur de renouveler... l'hommage de mes sentiments respectueux.

39. Do Komisyi Rządzącej. Warszawa, 12 czerwca 1807.

Przedstawia koleje sporu z Zajączkiem [1]).

En présentant à la nomination de S. M. l'Empereur et Roi divers officiers pour la 2-me Légion polonaise, le général Zajączek demanda entr'autres pour M. Sienkiewicz le grade d'adjudant commandant chargé des détails de la cavalerie. Etonné que ce général osât abuser de la confiance que S. M. mettait en lui pour le choix de ces officiers, en lui proposant pour des fonctions aussi importantes dans une armée de nouvelle formation un homme qui n'ayant jamais servi, n'avait pas la moindre notion des connaissances nécessaires pour les remplir utilement, le prince Joseph Poniatowski crut du devoir de sa place de reprocher au général Zajączek et le tort qu'il faisait par là au service et le dégoût que devaient nécessairement éprouver nombre de braves officiers qu'il mettait dans le cas de servir avec quelqu'un qui, sans parler de son incapacité, n'avait pas même pour lui l'avantage d'être recommandable par ses moeurs et sa conduite. La lettre que le prince Poniatowski écrivit à ce sujet au général Zajączek qu'il communiqua en même temps à S. A. S. le prince de Neuchâtel, se trouve annexée sous la lettre A [2]).

---

[1]) A(rchiwum) A(kt) D(awnych), odpis; por. Askenazy, 279.

[2]) »Varsovie, le 9 mars 1807. J'appris par les dispositions que m'a fait parvenir aujourd'hui S. A. S. Mgr le Ministre de la Guerre, que vous avez jugé nécessaire d'importuner S. M. l'Empereur pour obtenir la nomination des officiers supérieurs de votre légion. Habitué à agir en tout avec

La suite n'a que trop justifié les motifs qui y ont donné lieu, et M. Sienkiewicz a prouvé depuis qu'on ne lui faisait aucun tort en portant sur son compte un semblable jugement. Ne pouvant sous aucun rapport être employé, puisque le général Zajączek lui-même s'est convaincu de sa nullité, il occupe sans la moindre utilité une place où un officier instruit pourrait opérer avec avantage pour le bien du service.

Telle est la circonstance qui, en indisposant le général Zajączek contre le prince Joseph Poniatowski, a amené de sa part une opposition décidée à tous les ordres du Gouvernement et à toute espèce de mesure tendant à introduire une marche régulière et uniforme tant dans le service que dans la comptabilité et l'administration militaire. C'est ainsi que, devant rendre compte de l'état des troupes polonaises et des progrès de leur organisation, le prince Poniatowski n'a pu obtenir jusqu'à présent du général Zajączek sur la 2me Légion un seul rapport assez circonstancié pour le mettre à même d'y satisfaire. Ayant demandé à ce général de lui envoyer au moins un officier qui fût assez instruit de ces détails pour donner les renseignements nécessaires, celui-ci lui répondit: qu'il n'avait pas d'officiers à envoyer en ambassade.

---

franchise, je ne vous dissimulerai point l'étonnement où je suis qu'un aussi ancien militaire que vous, Monsieur le Général, sachant suivre les formes usitées dans le service quand il s'agit d'obtenir des choses relatives à son intérêt personnel, les méconnaisse autant pour réussir dans ses protections. Je dis protections, car je ne saurais donner un autre nom à la proposition de placer M. Sienkiewicz que personne ne connaît sous le rapport de son service militaire, mais que tout le monde a vu intendant de la maison du prince Casimir Sapicha et promoteur de toutes les saletés démagogiques dans les clubs révolutionnaires. Pour vous justifier d'une prédilection qui ne peut être qu'un tort et un dégoût pour les officiers que vous mettez dans le cas de servir avec quelqu'un de l'espèce de M. Sienkiewicz, je vous invite à me faire passer son état de service et comme je communique le contenu de cette lettre à S. A. S. Monseigneur le Ministre de la Guerre, c'est, je crois, l'occasion de vous rappeler que vous ayant demandé à plusieurs reprises un état détaillé de la situation de votre légion et la liste nominale de ses officiers, je ne l'ai point encore obtenue. Je suis fâché, M. le Général, d'avoir ces vérités à vous dire, vous ayant rendu en chaque occasion la justice qui vous est due; je crois, indépendemment des droits de tout supérieur, avoir acquis par là même celui de vous témoigner librement mon opinion«.

Un grand nombre d'officiers des Légions polonaises en Italie avait eu ordre de se rendre ici pour être placés. Le prince Poniatowski cherchant à remplir les vues de S. M. l'Empereur, les répartit dans les trois Légions. Mais le général Zajączek mit encore opposition à cette mesure et refusa d'accepter ceux qui ne lui étaient pas agréables. Les lettres marquées B. C. servent de pièces justificatives là-dessus [1]).

Ces actes réitérés d'insubordination rendant nul effet de toutes les mesures prises par le Directeur de la Guerre conformément aux intentions de l'Empereur et du Gouvernement polonais, il crut devoir rappeler au général Zajączek le respect qu'il devaît aux autorités constituées par la volonté expresse de S. M. Loin de se rendre à une remonstrance aussi juste, le général y trouva de nouveaux motifs d'aggraver l'inconvenance de ses procédés. La lettre marquée E. [2]) par laquelle il répondit au prince Poniatowski, présente un assemblage si extraordinaire d'insultes tant pour le Gouvernement polonais que pour l'autorité militaire à laquelle d'après les intentions de S. M. l'Empereur M. Zajączek doit être subordonné, qu'il devient inutile d'ajouter une seule réflexion sur un objet où il est impossible que tout le monde ne soit de la même opinion et dont les circonstances du moment ont pu seules motiver jusqu'ici l'impunité. Il paraît que l'irrégularité de la conduite du général Zajączek ne lui ayant attiré aucune animadversion de la part de la seule autorité qu'il croit devoir reconnaître, il en a tiré l'induction que le silence qui a été gardé à ce sujet, est une marque tacite d'approbation. Aussi non content de ne plus faire réponse au Département de la guerre que par la voie de son chef d'état-major — mesure inouie à l'égard d'une autorité supérieure — il ne cesse de mettre obstacle à tout ce qui lui est ordonné par ce Département.

---

[1]) Z 13-go lutego i 3-go kwietnia, por. Askenazy, 278.

[2]) W liście znaczonym literą D. 4 kwietnia wyraża się: »Souffrir des mauvais officiers pour ne pas transgresser un ordre imaginaire, serait bêtise de ma part«. Korespondencya była prowadzona naprzemian to w polskim to we francuskim języku. List E. z 13 IV. ogłoszony przez Raczyńskiego w odpisie znanym Wybickiemu. Zwolennicy Zajączka w rozsyłanych kopiach pomijali wyrażenia, w których ten generał z uporem podawał się za oficera francuskiego.

S. A. S. le prince de Neuchâtel ayant transmis au prince Poniatowski l'intention de S. M. l'Empereur de faire escorter les brigades de transport pour l'approvisionnement de l'armée française par des escadrons de cavalerie polonaise, celui-ci envoya par estafette aux trois Légions l'ordre de stationner les détachements nécessaires dans les endroits prescrits qui étaient à portée de chacune d'elle. Cette mesure fut sur le champ effectuée par les deux autres Légions. Le général Zajączek seul ne jugea pas à propos de se soumettre à la volonté de l'Empereur et fit écrire au Directeur de la Guerre par son chef d'état-major la lettre notée F. pour témoigner: qu'il ne se croyait pas dans l'obligation de remplir ses ordres[1]). Une seconde injonction de s'y conformer sous sa propre responsabilité fut suivie de sa part d'une réplique insultante qui se trouve annexée sous G. et quoique le général Zajączek n'osa pas se refuser entièrement à effectuer ce qu'on lui demandait, il trouva cependant moyen d'y mettre beaucoup de retard et de le faire d'une manière peu conforme au but qu'on s'était proposé, puisque il n'emploie à ce service que de la cavalerie montée sur des chevaux ruinés qu'il renvoyait aux dépôts.

Tant de faits réunis ne pouvant plus faire douter de la mauvaise volonté du général Zajączek et de son intention formelle de déjouer tous les efforts du Gouvernement polonais pour se conformer aux intentions de l'Empereur et le soin que mit le Directeur de la Guerre à remplir ses devoirs d'une manière analogue au zèle qui l'anime pour le service de S. M., il devient impossible à celui-ci de demeurer plus longtemps chargé de la responsabilité des nombreux inconvénients qui doivent nécessairement résulter d'un ordre des choses aussi extraordinaire. N'ayant en conséquence reçu jusqu'ici aucune réponse à toutes les réclamations motivées que, depuis plusieurs mois, il a adressées à ce sujet à S. A. S. le prince de Neuchâtel, le Directeur de la Guerre se voit dans la nécessité de présenter l'ensemble de ces faits à la Commissions de Gouvernement et en fixant son attention sur les suites fâcheuses que ne peuvent manquer d'entraîner les actes réitérés d'insub-

[1]) List Kosseckiego z Napiwodów z 28-go marca.

ordination qu'il a eu l'honneur de lui détailler, il la supplie de vouloir bien les porter directement à la connaissance de S. M. l'Empereur et d'obtenir de Sa sagesse comme de Sa justice les mesures nécessaires pour mettre fin à des procédés aussi contraires au bien général qu'insultant pour la dignité d'un Gouvernement établi par Sa volonté.

Joseph prince Poniatowski.

40. Do Dąbrowskiego. Warszawa, 18 czerwca 1807.

Wyraża uznanie z powodu udziału w zwycięstwie pod Frydlandem [1]).

Général! Votre rapport écrit du champ de bataille de Friedland a causé à notre gouvernement une joie qui a été partagée par toute la population, et quant à moi personnellement, j'ai été heureux de recevoir le premier cette communication. Cette bataille a été livrée le jour anniversaire de la bataille de Marengo, et à ces deux grands souvenirs historiques se mêlera le nom des Polonais.

Nous célébrons aujourd'hui solennellement les victoires remportées dans cette campagne, où nos jeunes soldats ont pris une part si active; j'ai hâte de me rendre à l'église où vont se réunir le gouvernement, la garnison et les citoyens de toutes les classes, pour remercier Dieu, aux pieds des autels, de la protection qu'il accorde au bras puissant du grand Napoléon, le magnanime défenseur des opprimés.

Veuillez, Général, remercier, en mon nom, les trois régiments d'infanterie, ceux de cavalerie et le bataillon d'artillerie, pour leur belle et honorable conduite. Ils ont tous été à la hauteur de leurs invincibles frères-d'armes, et ils ont fait rejaillir une nouvelle gloire sur la Pologne; leur souvenir ne périra pas et la patrie sera à jamais reconnaissante.

41. Do Talleyrand'a. (Warszawa, 13 lipca 1807).

List dotąd nieodnaleziony [2]).

---

[1]) M. N. R. (roczniki Chodźki, niewątpliwie przekład).

[2]) Wiadomość o nim w piśmie do Aleksandra Batowskiego z 13-go lipca (Bibl. Baworowskich) tej treści: »Posyłam Panu list do J. O. X-cia de Benevent, który oddać mu do rąk proszę. Ponieważ okoliczności podróż

42. Do Davout'a. Warszawa, 9 sierpnia 1807.

Odebrał rozkazy dotyczące rozmieszczenia wojsk na leżach. Niepewność co do losu Legii Północnej, pułku huzarów i oddziałów przybyłych z Włoch. Drażliwość stosunku do Zajączka [1]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser pour me communiquer les dispositions qu'elle a faites pour le placement des troupes polonaises; elles sont telles qu'on pouvait le désirer pour le bien des troupes et du service, et c'est avec la reconnaissance la mieux sentie que chaque Polonais, en se félicitant d'avoir acquis pour compatriote [2]) un homme ainsi distingué par sa gloire militaire, aperçoit les soins et l'attention que Votre Excellence donne au bien-être du pays et au soulagement de ses habitants.

En lui faisant parvenir aujourd'hui l'état de situation de la 1re légion, je crois essentiel de lui parler en sa qualité de commandant en chef des troupes polonaises de plusieurs détails relatifs à leur ensemble.

L'état décrété pour ces troupes par Sa Majesté l'Empereur porte qu'elles seront organisées en trois légions, composées chacune de:

4 régiments d'infanterie;
2 régiments de cavalerie;
3 compagnies d'artillerie;
1 compagnie de sapeurs;
1 compagnie du train.

Diverses circonstances ayant cependant donné lieu à la formation de quelques corps séparés qui existent en dehors des cadres primitivement ordonnés, il devient maintenant indispensable de déterminer sous quel rapport ils doivent être considérés.

WWMC Pana Dobrod. w inną stronę jak do nas obróciły, nie zostaje mi tylko życzyć Mu, żeby w każdem położeniu znalazł to uszczęśliwienie, które każdy z pomiędzy przyjaciół Jego chciałby widzieć Jego udziałem. Chciej Pan udzielić nam wiadomości o tem, co w Dreźnie wypaść może, i być przekonanym o prawdziwem mojem przywiązaniu«.

[1]) Druk. *Correspondance du maréchal Davout*, II, d. 352, str. 11—5, według odpisu, który zapewne nie jest ścisły, zwłaszcza w tytulaturze, jak to się okazuje z porównania innych kopii jego listów z oryginałami.

[2]) Przez darowiznę Skierniewic.

Ces corps sont la légion du Nord, la légion polacco-italienne et le 1er régiment de hussards polonais.

La légion du Nord, formée de déserteurs et prisonniers prussiens [1]), Polonais d'origine, et forte d'environ 5.000 hommes, devait, d'après le décret de Sa Majesté l'Empereur, former le 1er et le 2e régiment d'infanterie de la 2e légion polonaise, et avait été, en conséquence, pendant la plus grande partie de la campagne, portée ainsi sur les états de situation des troupes polonaises. Les nominations qui y ont été faites et le reste de mesures prises à cet égard indiquaient le même but. Cette légion étant arrivée en Pologne sous les ordres du général Puthod, cet officier non seulement refusa de reconnaître les officiers nommés pour cette légion par Sa Majesté l'Empereur lui-même, mais il déclara encore que cette légion n'appartenait en aucune manière aux troupes polonaises. Le général Zajączek s'étant adressé à Son Altesse le Major Général pour être instruit de la manière dont il devait regarder le corps mentionné, reçut pour réponse que c'était apparemment par erreur que ce corps avait été considéré comme faisant partie de troupes polonaises. De mon côté, je n'ai pas manqué de m'informer des intentions de Son Altesse le Major Général; mais malgré mes instances plusieurs fois réitérées à cet égard dans l'espace de quelques mois, je n'en ai obtenu aucune réponse. Cependant les dispositions directes de S. M. l'Empereur n'ont point été révoquées, et quoique la légion du Nord ait été constamment à la solde de France, j'ignore en ce moment, comment elle doit être envisagée. Pour réparer le vide que le changement apparent de sa destination occasionnait dans la 2e légion, j'ai fait former dans le cours de la campagne les cadres de deux régiments d'infanterie, et ceux-ci se trouvant presque à moitié remplis, il importe d'autant plus de savoir s'ils doivent définitivement être portés sur l'état.

La légion polacco-italienne se compose [2]) de cadres des

---

[1]) Szczegóły podaje Br. Gembarzewski *Wojsko Polskie, 1807—1814*, str. 60—5, L. C. Coqueugniot *La Légion du Nord (Nouv. Revue rétrosp.* 1898).

[2]) Stosownie do dekretu z 5 IV. 1807 (*En marge* 14—5), *Corr. de Napoléon* 12301, 12315.

BIBL. WOJSK. C.W.KAW.

régiments polonais revenus d'Italie. Les provinces polonaises ont fourni récemment pour sa réorganisation 6.600 recrues. Elle est commandée par le général de brigade Grabiński et renferme un régiment de lanciers et trois régiments d'infanterie qui sont jusqu'à présent à la solde de France. Le régiment de lanciers a été destiné par Sa Majesté l'Empereur à entrer au service du roi de Westphalie. Conformément aux dispositions qui m'ont été transmises par S. A. le Major Général, j'ai nommé les officiers qui devaient être employés dans la nouvelle organisation de cette légion, et elle a été soumise à mon autorité, comme ministre de la guerre du duché de Varsovie, ainsi qu'à celle des inspecteurs généraux des troupes polonaises.

Le régiment de hussards polonais formé à Varsovie et ayant les mêmes rapports quant à la solde et au service, est resté également sans détermination positive pour sa destination future [1]).

---

[1]) O tym pułku jest relacya następująca (A. h. G.):

»Gouvion, gouverneur des ville et province de Varsovie, á Berthier, ministre de la guerre, major général: Au quartier gén. à Varsovie, le 3 juin 1807. J'ai l'honneur d'adresser à V. A. l'état d'organisation du 1er régiment d'hussards polonais qui d'après le décret.., du 12 mars prend rang dans l'armée française. Ce corps est composé de quarante deux officiers (dont trois officiers de santé), trois cent quarante huit sous-officiers et hussards, quatre vingt deux chevaux d'officiers et cent soixante-dix de troupe; depuis l'arrivée des détachements à Varsovie, on a réformé douze de ces derniers, sans quoi le nombre s'en serait élevé à 182. Je joins également à ma lettre l'état nominatif de MM. les officiers de ce corps, et l'état de l'armement existant et de celui qui manque. Lorsque le prince Jean Sułkowski eut obtenu de Sa Majesté le décret du 12 mars, il vint me le communiquer et me présenter M. Pruszak comme son colonel en second: ils se rendirent ensuite en Silésie pour former le régiment. Le prince J. Sułkowski me dit qu'il avait de grandes possessions tant sur les limites de la Silésie que dans cette province même. J'ai su depuis, par M. de de Pruszak, que M. Sułkowski était un menteur, un intrigant renvoyé de l'Autriche, et qu'il était présentement en fuite avec beaucoup de chevaux de son corps. M. de Pruszak poursuivant la levée de ce régiment, est arrivé à Varsovie le 6 mai avec une grande partie de ses officiers (tous bien montés), 251 hommes et 103 chevaux de troupe. Le lendemain, je passai la revue de ce détachement avec l'inspecteur aux revues M. Garrau. Le 24 mai, il est arrivé 79 hommes et autant de chevaux de troupe; ce qui nous a mis à lieu d'organiser le corps, M. le commandant, ordonnateur Pradel et moi; M. Garrau étant parti

Croyant qu'en sa qualité de commandant en chef des troupes françaises et alliées dans le duché de Varsovie, V. Exc. peut avoir à ce sujet des instructions ou des pouvoirs qui peuvent suppléer à ce que les miens présentent d'incomplet, je me fais un devoir de lui faire parvenir ces détails,

---

pour Marienwerder. M. de Pruszak m'annonce qu'il lui arrivera dans douze jours 45 hommes et autant de chevaux, le reste des hommes et des chevaux qu'il attendait. Les hussards montés sont armés de sabres et une partie d'eux ont des pistolets; aucun n'a de carabine. Les hommes non-montés ne sont en outre ni armés ni habillés. L'habillement des hommes montés est mal fait, de médiocre qualité et dépourvu d'uniformité. Les chevaux des officiers sont assez beaux ainsi que ceux de la troupe qui, pour la plupart, sont de la taille dite d'hussards. La sellerie n'est ni bonne ni uniforme. Chaque cheval a une couverture. Les selles et brides ont été achetées partout où l'on en a trouvé. M. de Pruszak travaille à faire faire les réparations les plus urgentes et il assure que dans trois semaines, si on lui fournit quelques sabres, des carabines et des pistolets, il pourra envoyer un fort escadron à l'armée. Vous remarquerez, Monseigneur, que parmi les officiers du régiment de M. de Pruszak il y en a beaucoup de la Galicie et plusieurs de la Pologne russe. L'espèce d'hommes est belle en général. M. de Pruszak m'a demandé de faire prêter à ses officiers le serment de fidélité à Sa Majesté. J'ai répondu que je ne le pouvais pas, attendu que ces officiers n'étaient encore que *présentés* et non admis par Sa Majesté. Le prince J. Poniatowski m'envoya dernièrement son chef d'état-major, le général Kamieniecki, pour réclamer cent hommes et cent chevaux de ce régiment comme ayant été fournis par les districts pour la cavalerie polonaise. M. de Pruszak étant arrivé chez moi au même moment, et ayant eu connaissance de cette réclamation, il me donna sa parole d'honneur, ainsi qu'au général Kamieniecki, qu'aucun district ne lui avait fourni ni hommes, ni chevaux, ni argent; qu'il avait fait avec ses officiers la levée des hommes; qu'il avait acheté les chevaux de ses propres deniers, et qu'il en avait les attestations; qu'enfin ce commencement de régiment lui coûtait déjà plus de cent vingt mille florins de Pologne. Le général Kamieniecki est venu hier pour me dire que M. de Pruszak devait beaucoup et ne payait point ses dettes; qu'on ne pouvait pas le saisir parce qu'il était au service de France; qu'il était hors d'état de fournir soixante dix mille ducats que lui coûterait son régiment, et qu'il valait mieux remettre ce corps au prince J. Poniatowski, qui en tirerait parti en payant à M. de Pruszak toutes ses dépenses. J'ai répondu que ne connaisant pas la fortune de M. de Pruszak, je ne voyais que son zèle et son intelligence, et que je rendrais compte du tout à Votre Altesse. J'ai remarqué qu'il règne beaucoup de division et de jalousie entre les seigneurs polonais qui lèvent des régiments. Il y a dans le rég. de M. de Pruszak des jeunes gens riches que l'on a voulu attirer dans d'autres corps et particulièrement dans les chevau-

avec la prière de vouloir bien me communiquer ce qui peut servir à me guider dans les mesures d'ordre à prendre dans la suite relativement aux corps mentionnés, ou de m'indiquer celles qu'en vertu de son autorité elle croira les plus convenables pour le service.

Il est encore une circonstance à l'égard de laquelle j'ose recourir à la décision et même aux sentiments d'amitié dont V. E. a bien voulu m'assurer [1]). Il s'agit de déterminer finalement, si M. le général de division Zajączek est au service de France ou s'il appartient à l'état des troupes du duché de Varsovie. Appelé par Sa Majesté l'Empereur au commandement de la 2e légion polonaise, cet officier général, tout en conservant les marques distinctives du service français, a été constamment payé par le trésor polonais et a même sollicité et obtenu des dédommagements pour les émoluments qu'il perdait en France [2]). Toutes ces circonstances paraissaient suffisamment indiquer que le général Zajączek appartient exclusivement à l'état des troupes polonaises. Mais quoique j'aie plusieurs fois demandé à S. A. le Major Général de décider positivement ce qui en était, cet article de mes lettres est constamment resté sans réponse. Cependant, dans chaque occasion, cet officier ne cesse de se prévaloir du cara-

légers de la garde de Sa Majesté; je me suis contenté de faire partir dans ce dernier corps deux trompettes parce que le bel escadron qui doit partir sous peu de jours en manquait, et que je trouvais inconvenant qu'il arrivât ainsi devant l'Empereur. Dans le cas où le rég. de M. de Pruszak resterait à la solde de Sa Majesté, je prie Votre Altesse de vouloir bien lui faire fournir des armes«. Por. *Corr. de Davout,* II. d. 362. — II oddział lekkokonnych ruszył z Warszawy do Paryża pod por. Gorayskim 30 sierpnia (Registres-matricules . . ., B. O. K.).

[1]) Że o tej przyjaźni naprawdę nie mogło wtedy być mowy, świadczą nie tylko pamiętniki (Szymanowski J., 29, 45—50), ale przedewszystkiem Davouta doniesienia do cesarza (II, d. 389, 395, 399, 406, 465, 468, 469, 475, 480, 482).

[2]) 6 lutego 1807 zwrócił się Zajączek do księcia dyrektora wojny z tą sprawą: »Przymuszonym jestem — pisał — prosić J. O. W. X. Mości, abyś raczył Rządowi przełożyć, iż będąc użytym do komenderowania dywizyi polskiej tracę to, co generałom francuskim płacą na stół. Nigdym nie był chciwym, wszystko sakrifikowałem mojej ojczyźnie, wiem, że Rząd nie ma zapasów, niczegobym nie żądał, gdybym miał..... czym żyć, ale będąc ubogim nie można mi mieć za złe, że się dopominam o to, co miałem w wojsku francuskiem«. Por. Skałkowski, 274.

ctère de général français, pour résister et mettre obstacle à toutes les mesures d'ordre qu'en qualité de ministre de la guerre, j'ai été dans le cas de prescrire jusqu'ici, soit pour l'organisation, soit pour l'administration et la comptabilité de la légion qu'il commande. Je craindrais de devenir minutieux aux yeux de V. A. si je lui faisais le détail de toutes les démarches vraiment scandaleuses sous le rapport de l'ordre et de la subordination que le général Zajączek s'est à ce titre permises à mon égard depuis plusieurs mois que dure cette singulière lutte d'autorité, et quoique S. A. S. le Major Général m'ait écrit à ce sujet la lettre [1]) dont je joins copie, les choses n'en sont pas moins restées au même point. Le général Zajączek ne répondant à tous mes ordres que par son chef d'état-major, et n'en exécutant aucun, me laisse jusqu'à présent dans le vague sur l'état de la légion qu'il commande, et malgré tous mes efforts, n'a pas même organisé jusqu'ici en régiments les différentes levées de cavalerie qui se trouvent sous ses ordres. Votre Exc. a trop d'expérience pour ne pas voir au premier coup d'oeil tout ce qu'un ordre de choses pareil entraîne d'inconvénients et d'abus pour le service ; je laisse à ses bontés pour moi à lui retracer tout ce qu'il a d'humiliant pour une autorité que je tiens de l'Empereur. Je la supplie de vouloir bien interposer son pouvoir ou provoquer de la part de S. M. une décision suffisante pour tracer les obligations des généraux de division envers le ministre de la guerre, et pour mettre fin à une position si contraire aux principes reçus et si désagréable pour tout militaire ami de l'ordre et jaloux de la dignité de son métier [2]).

---

[1]) Zapewne list z 21 IV 1807.

[2]) Treść odpowiedzi Davout'a w jego *Correspondance* dok. 357: »J'ai répondu... que commandant en chef les troupes françaises et alliées en Pologne, j'adresserai mes ordres, pour le service, directement, à chacun des généraux commandant les divisions, que pour ce qui est relatif à ses fonctions de ministre de la guerre, elles seront respectées par les généraux polonais«. Tak też pisał do Zajączka 21 VIII: »Je dois vous faire connaître... qu'il existe une démarcation entre les rapports que vous devez avoir avec le ministre de la guerre du gouvernement polonais et ceux qui me sont personnels...« (Askenazy, 280).

43. Sprawozdanie wydziału wojny [1]. Warszawa, 27 listopada 1807.

Compte rendu par le prince Joseph Poniatowski de sa gestion en qualité de directeur du département de la guerre dans le gouvernement du Duché de Varsovie depuis le 18 anvier 1807 jusqu'à ce jour (27 novembre 1807).

Appelé à rendre compte à Votre Majesté des opérations du Département de la guerre, je dois, pour La mettre à même de juger, autant les difficultés qu'il a eu à vaincre, que les moyens qui se sont trouvés à sa disposition et la marche qu'il

---

[1]) (Königl.) S(ächs. Haupt-) St(aatsarchiv) 3646. O pobycie króla saskiego w Księstwie Warszawskiem, kiedy ten raport był zdany, pisze Bonnefons *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et Grand duc de Varsovie, 1763—1827* (Paris, 1902), str. 233—41. — A. E. Saxe, corr., 77, f. 201—3. Bourgoing do Champagny'ego, Warszawa, 30 XI 1807: »Ce pays est plus que jamais le théâtre des cabales. On s'y agite dans tous les sens pour exalter ses affidés, pour décréditer ses adversaires, pour influer sur les choix du nouveau souverain. Mais je dois rendre au roi de Saxe et à son ministre la justice de dire qu'ils n'omettent rien pour se mettre à l'abri des influences de l'esprit de parti. (Szyfrą:) Le maréchal Davout prétend que déjà l'un et l'autre sont circonvenus par le parti Poniatowski et qu'à leur insçu ce pays-ci va s'organiser conformément aux vues de l'étranger. Je vous avoue, Monseigneur, que je ne partage pas encore cette inquiétude. Le Roi et son ministre écoutent toutes les opinions, recueillent des lumières de tous côtés, et je les vois disposés à ce prononcer pour ceux qui leur paraîtront réunir le plus le talent, l'intégrité et au moins les apparences soutenues du dévouement, quelque est d'ailleurs le parti auquel ils ont tenu ou paraissent tenir encore. Le maréchal Davout a eu ces jours derniers une scène extrêmement vive avec le général Dąbrowski et a voulu que j'en fusse témoin. Il en a rendu compte directement à l'Empereur, et Sa Majesté va se trouver à portée d'apprécier les sentiments d'un général qu'il a comblé de bienfaits, et le Roi de Saxe qu'il en a aussi informé, en a conçu une forte indignation dont, suivant M. le comte de Bose, Sa Majesté aura beaucoup de peine à contenir l'expression. Mais comme ce prince est naturellement calme et réservé,.. se borne à témoigner par beaucoup de froideur au général Dąbrowski, combien son étrange conduite lui déplait. La leçon qu'il a méritée, ne paraît avoir qu'un inconvénient, c'est que le ressentiment qui lui en restera, va le jeter dans le parti Poniatowski auquel il avait été jusqu'ici odieux. Déjà je me suis aperçu d'un rapprochement entr'eux; mais la sagesse du Roi déjoue toutes ces petites manoeuvres, et j'ose espérer que tous les partis se réuniront dans l'affectation qu'il ne peut manquer d'inspirer«. Poprzedni raport Bourgoing'a z 26 XI w Handelsmana *Studjach historycznych*, 235—9.

a fallu suivre pour y parvenir, de Lui présenter quelques détails sur l'état général du pays, et celui où se trouvait son administration militaire à l'époque où ce département fut confié à mes soins [1]).

Entrée des troupes françaises en Pologne.

Les armées victorieuses des Français n'eurent pas plutôt pénétré dans les provinces qui faisaient autrefois partie de la Pologne, que l'espoir de recouvrer une patrie, sous les auspices de S. M. l'Empereur, amena sous ses drapeaux une foule d'individus animés du noble désir de prouver à ses yeux, que les malheurs qui accablaient leur terre natale, n'avaient point détruit en eux le germe des vertus qui jadis distinguaient leurs ayeux. Touché de leur dévouement, instruit d'ailleurs par l'organe des députés polonais que toute la nation était animée des mêmes sentiments, S. M. l'Empereur donna ordre au général Dąbrowski de se rendre en Grande Pologne, pour organiser les rassemblements qui commençaient à s'y réunir.

Premières formations

C'est de cette époque que date la première formation de la nouvelle armée polonaise. Outre ceux qui s'y engageaient volontairement, les autorites locales ordonnèrent qu'il fût fourni: sur 10 feux un homme pour l'infanterie, sur 40 feux un cheval avec équipage complet. Pour achever d'utiliser tous les moyens qu'offrait l'énergie de la nation, on joignit à ces mesures celle de la publication de l'arrière-ban. Telles ont été les ressources premières pour la composition du personnel de l'armée polonaise. Celles qui devaient servir à compléter son équipement et à pourvoir à son entretien, ne pouvaient guères être puisées, que dans la bonne volonté de(s) citoyens, les dons patriotiques que beaucoup d'entr'eux s'empressaient d'offrir, et le produit des impôts que les circonstances permettaient de lever. S. M. l'Empereur voulut bien promettre les armes dont les troupes polonaises auraient besoin, à mesure de leur formation.

Bientôt les progrès de ses armées donnèrent lieu de ren-

[1]) Por. Skałkowski, 258—295 (§ XII Wskrzeszenie siły narodowej) i 316—325 (sprawozdanie przedstawione w grudniu 1808); H. Konic *Komisya Rządząca 1807 r.* (Warszawa 1904, odbitka z W. Encykl. powsz. il.) i wydane przez niego *Materyały do dziejów Komisyi Rządzącej* (Warszawa 1910).

dre jusqu'au duché de Masovie le système adopté pour les levées. L'entrée des troupes françaises à Varsovie ayant permis d'y manifester les sentiments que les provinces déjà conquises faisaient gloire de professer, on vit commencer dans cette ville, ainsi que dans le reste du département, diverses formations qui promettaient autant de nouveaux corps pour l'armée polonaise. Jusqu'alors cette armée, composée d'un grand nombre de parties isolées, ne présentait encore aucun ensemble. Ne sachant pas la force à laquelle elle serait portée, il n'avait pas été possible de lui prescrire un état définitif. La promptitude avec laquelle elle avait été mise en formation, n'avait également pas permis de déterminer les détails de son organisation intérieure ainsi que les principes du service et de la discipline. La cavalerie de l'arrière-ban, réunie en masse à cette époque, offrait autant de subdivisions, qu'il existait de districts dans lesquels elle avait été levée. L'armée polonaise, en un mot, ne pouvait que se ressentir de l'état d'indécision où tout se trouvait dans un pays dont le nouveau gouvernement n'était point encore organisé.

Entrée des troupes françaises à Varsovie.

L'arrivée de S. M. l'Empereur des Français à Varsovie mit fin à un ordre de choses, dont la durée prolongée aurait entraîné les suites les plus fâcheuses. Son attention daigna les prévenir par l'établissement d'une magistrature suprême qu'il investit d'un pouvoir analogue à ses vues pour le bien-être du pays. La sphère d'activité, attribuée à la Commission de Gouvernement, comprenant toutes les branches du service public, elle s'empressa de pourvoir à l'administration de chacune, par la nomination des directeurs de différents départements. Elle voulut bien me donner la marque la plus flatteuse de sa confiance en me mettant à la tête de celui de la guerre.

L'arrivée de S. M. l'Empereur à Varsovie.

Etablissement de la Commission de Gouvernement et des directeurs

Les rapports de ce département avec la Commission ont été dès lors les mêmes que ceux des autres parties de l'administration, et se trouvent consignés dans l'extrait ci-joint sous lettre A de l'acte d'organisation de cette magistrature [1]). Elle prescrivit les attributions du

Rapports du département de la guerre avec le gouver-

[1]) Por. »Zasady« przyjęte przez Komisyą Rządzącą 26 stycznia 1807 a ogłoszone w *Gazecie korr. warsz.* z 3 lutego.

nement et attributions du directeur

directeur de la guerre et traça la latitude, ainsi que les bornes de son autorité par l'arrêté dont la traduction est annexée sous la lettre B [1]). Afin de simplifier, autant que possible, la marche et les moyens d'exécution, et accélérer, en même temps, leur effet, dans les cas qui demandent la coopération des autorités civiles, le gouvernement voulut que le département de la guerre pût ordonner

---

[1]) La Commission de Gouvernement, ayant pris en considération la demande du prince directeur de la guerre, de lui indiquer les attributions et le pouvoir de son emploi, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit: Le directeur de la guerre est investi du pouvoir supérieur relativement à l'armée sans dépendre en ceci d'aucune autorité du pays que de celle de notre Commission de Gouvernement, juge suprême de toutes les magistratures et fonctionnaires publics. Il est chargé du recrutement et de l'organisation de l'armée conformément à notre arrêté, de sa surveillance et de sa solde, ainsi que de ses mouvements. Il devra faire les présentations pour tous les grades d'officiers, signer en commun avec nous leurs brevets, accorder les congés et recommandations pour les récompenses et traitements d'invalides, entretenir l'ordre, la discipline et la subordination, à l'effet de quoi il lui sera libre de faire juger et punir les généraux et officiers de tout grade en suivant exactement l'ordre et les instructions contenues dans notre arrêté, à charge de responsabilité envers notre Commission, dans le cas où il s'en écarterait. Quoique nous ne nous attendions pas qu'aucun de nos généraux ou officiers supérieurs se rende coupable de désobéissance, de délits contre son autorité, de rébellion ou de trahison dont la punition entraînerait la perte de l'honneur ou de la vie, si cependant le cas arrivait, nous nous réservons qu'excepté les circonstances urgentes où il serait impossible de prévenir d'une autre manière des conséquences majeures, les sentences portant la perte d'honneur ou de la vie pour un général ou officier supérieur ne pourront être exécutées sans avoir été préalablement confirmées par nous. Outre le personnel de l'armée, le directeur de la guerre aura à sa disposition tous les édifices, ustensiles, machines et objets militaires tels que les forteresses et places fortes, arsenaux, hôpitaux, magasins, pièces d'artillerie, armes et effets d'équipement, poudre, boulets et salpêtre. En un mot, tout ce qui est nécessaire pour la guerre est confié à sa surveillance, comme il sera de son devoir de pourvoir à ce que les objets mentionnés se trouvent en quantité suffisante. Les fonds tant pour la solde que pour le reste des objets mentionnés devant passer par les mains du directeur de la guerre, il sera tenu de les employer conformément à leur destination et de faire tenir les comptes de la recette et dépense de manière à pouvoir les soumettre d'abord à la Commission de Gouvernement.

Stanislas Małachowski,
président.

Jean Łuszczewski,
secrétaire général.

directement aux chambres d'administration publique qui ont remplacé les chambres prussiennes de guerre et des domaines, ainsi qu'aux magistrats des villes, les mesures dépendantes de leur sphère d'activité. — Pénétré de l'étendue des devoirs que m'imposaient les fonctions importantes dont je venais d'être chargé, et mon désir de justifier l'attente du gouvernement et de mes concitoyens, je ne perdis pas un instant pour organiser provisoirement mes bureaux autant que le permettaient l'exigeance des circonstances et le peu de moyens mis à ma disposition, et je me hâtai de prendre connaissance de tous les détails de la force armée alors existante.

Force des troupes polonaises à cette époque.

Le tableau qui s'offrit à mes yeux, n'était rien moins que satisfaisant. — Autant qu'il me fut possible de m'en assurer par les rapports incomplets et tardifs qui me parvinrent, les troupes nouvellement levées, y compris les formations du département de Varsovie, se montaient à 19.154 hommes. La force de l'arrière-ban était de 4.289 hommes. Un corps de troupes aussi considérable, rassemblé dans le court espace d'environ trois mois, ne pouvait être exempt des imperfections de détail, auxquelles le temps, un système uniforme et une attention soutenue permettent seuls de remédier. Aussi les remarquait-on toutes dans un degré éminent. — Les dispositions primitivement émanées pour la levée des troupes, tout en déterminant les pièces et la couleur de l'habillement de chaque soldat, avaient laissé aux propriétaires le choix de les fournir eux-mêmes, ou de payer pour cet effet, aux caisses des régiments, la somme de 81 fl. de Pologne jugée équivalente. Cette mesure avait pour but d'allégir la charge générale, en mettant chacun à même d'utiliser les moyens en nature qu'il pouvait posséder. Elle offrit dans son exécution l'inconvénient d'une bigarrure de nuances et de formes, et celui, bien plus grand, d'un mauvais choix de matériaux qui, rassemblés à la hâte et sans l'intelligence nécessaire, ne remplissaient qu'imparfaitement le but auquel on les faisait servir, et ne pouvaient promettre aucune durée. Les mêmes défauts se faisaient remarquer dans la chaussure des troupes; et dans tous les objets une confection mal soignée ajoutait encore au vice des matières premières, employées sans discernement. L'urgence des circonstances n'avait pas permis

Défectuosité des premières formations.

de calculer que, dans des opérations de ce genre, les achats partiels et faits au hasard sont bien moins avantageux que ceux que l'on contracte en gros et de la première main par des individus ayant les connaissances requises pour juger de la qualité des fournitures. Tout ce que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à Votre Majesté, relativement à l'habillement des troupes, était commun à l'infanterie et à la cavalerie polonaise. Les détails qui sont particuliers à cette dernière, présentaient non moins de sujets de crainte sur le peu d'utilité qu'il serait possible d'en retirer pour le service.

Composition de la cavalerie.

En général cette arme se composait alors de trois levées d'espèce différente. La première comprend tous les corps de cavalerie dont la formation avait été entreprise par des particuliers que le défaut d'expérience aveuglait sur les difficultés qu'ils auraient à vaincre, dans une opération qui leur était étrangère. La seconde, les conscrits des provinces enrégimentés successivement dans les cadres et montés sur les chevaux fournis par chaque quarantaine de feux. La troisième et la plus nombreuse est celle de l'arrière-ban. — Les raisons qui avaient déterminé l'autorité temporaire à laisser aux propriétaires terriers et autres le choix de donner l'habillement des recrues en nature ou en argent, leur firent accorder la même latitude quant aux chevaux équipés qu'ils étaient tenus de fournir. Indiquer cette mesure, c'est dire assez ce qu'on pouvait se promettre d'une disposition qui laissait au gré de gens n'ayant nulle connaissance de l'art un détail qui, dans chaque armée, est l'objet constant de l'étude et des soins des officiers les plus entendus. Le résultat fut tel qu'on pouvait l'attendre des moyens qui devaient le produire. Des chevaux de toutes les tailles et de tous les âges, la plupart vicieux, que l'ignorance avait affublés de selles et de brides d'une multitude de formes différentes, manquant d'ailleurs des objets qui constituent essentiellement l'équipage, furent délivrés à la hâte par la bonne volonté des citoyens, reçus par l'imperitie des commissaires et confiés à des cavaliers novices, dont l'ardeur imprévoyante devait achever de les ruiner.

Remonte et équipement.

Manque d'officiers instruits.

Il aurait fallu toute l'habilité d'officiers consommés dans les détails du service, pour remédier à tant d'inconvénients. L'urgence des circonstances, en forçant

d'employer tous ceux qui se présentaient, n'avait pas permis d'apporter dans leur choix l'attention scrutatrice que des temps plus calmes rendent possible, en donnant le loisir de distinguer le zèle qui entreprend, des connaissances et du talent qui seuls donnent les moyens d'exécuter.

Arrière-ban. A tous ces défauts matériels, communs à tous les corps, celui de l'arrière-ban joignait encore le vice de sa composition. Il est sans doute connu à Votre Majesté, que la publication de l'arrière-ban imposait à tout gentilhomme et propriétaire terrier l'obligation de se présenter, dans le lieu indiqué pour le rassemblement de son district, en armes et à cheval, avec un nombre de soldats proportionné à ses moyens. Analogue aux moeurs des siècles où elle était en usage et à la manière dont on faisait alors la guerre, il est aisé de voir que cette levée, tout en présentant une idée imposante, n'est aujourd'hui d'aucune utilité réelle. Commandée par des chefs qu'elle a choisis elle même, et comptant nécessairement dans ses rangs des individus qui, soit par leur âge, soit par leurs habitudes, ne sont nullement propres à coopérer au but d'un pareil rassemblement, la difficulté de maintenir l'ordre et la subordination, dans une troupe ainsi composée, ne peut qu'achever de la priver de l'ensemble, si nécessaire dans l'état actuel des armées.

Etat projeté pour l'armée polonaise par S. M. l'Empereur. Voilà, Sire, l'état dans lequel se trouvaient les troupes polonaises lors de mon entrée au département de la guerre. Je me fis un devoir d'en présenter le tableau à S. M. l'Empereur, et convaincu de la nécessité de rattacher toutes les parties de la force armée à un ensemble général, je le suppliai de faire connaître ses intentions à cet égard. Déférant à l'exigeance de notre position, il voulut bien les manifester dans un état projectif que la Commission de Gouvernement s'empressa d'arrêter [1]).

Cet état [2]), joint ici sous la lettre C, a dès lors servi de base, tant pour ce qui attendait encore une organisation, que pour les changements à faire dans celle qui, d'une manière imparfaite, existait déjà dans quelques parties. Tout se trouvait encore dans le désordre de la première formation; à peine même

[1]) 18 stycznia 1807.

[2]) *En marge de la correspondance de Napoléon I*, 84—9.

le travail des détails était-il commencé dans les bureaux de la guerre, lorsque l'armée polonaise reçut ordre d'entrer en campagne. Le besoin d'employer des troupes qui connussent le pays et fussent habitués à son climat, fit passer sur ces considérations. Des bataillons, composés en grande partie de recrues qui à peine comptaient quelques semaines de service et ne connaissaient pas même le maniement des armes, sans gibernes, sans havresacs, portant dans leurs poches des cartouches souvent mouillées par la neige et la pluie, n'ayant à opposer aux rigueurs de la saison que le dénuement le plus absolu, marchèrent à l'ennemi sans se plaindre. La nécessité fit vaincre tous ces obstacles, le courage et la bonne volonté tinrent lieu d'expérience, et encore une fois le soldat polonais, heureux de verser son sang pour la patrie, alla prouver aux yeux des nations l'injustice que l'on avait commise en le dépouillant du nom que portaient ses ancêtres. — L'organisation définitive de l'armée polonaise, ainsi que l'administration des différentes parties relatives à ses besoins, déjà entravées par le peu de ressources du pays, ne pouvaient qu'être rendues plus difficiles encore par le mouvement et la disposition résultant des opérations de la guerre. Les archives du département, en offrant les preuves de ses mesures, font foi du soin constant avec lequel il n'a cessé de s'en occuper. — En communiquant ses vues à cet égard au gouvernement polonais, S. M. l'Empereur avait déclaré, qu'il lui laissait la liberté d'y apporter les changements ou modifications que les circonstances ou l'exigeance locale rendaient nécessaires; comme de suppléer à ce qui ne s'y trouverait point énoncé. La rédaction des états partiels, en donnant lieu d'approfondir plusieurs articles, indiqua ce qui était indispensable pour le moment.

Entrée des troupes polonaises en campagne.

Changements et additions à l'état de l'armée décrétés par la Commission de Gouvernement.

Il n'avait pas été fait mention jusqu'alors du règlement militaire qui devait servir de base au service, ainsi qu'à la police intérieure et à la procédure judiciaire de l'armée. Cet objet n'était point sans difficulté. Si le rapprochement dans lequel les troupes polonaises allaient se trouver avec celles de France semblait rendre nécessaire de se conformer en tout aux règles et usages qui s'y trouvaient

Règlement et ordonnance.

introduits, des considérations non moins importantes, telles que la différence des moeurs nationales et des individus qui composent ces deux armées, paraissaient exiger également que l'on n'adoptât pas sans modifications ce qui avec d'autres données ne pouvait produire les mêmes effets. Ces motifs étaient trop justes pour ne point s'y arrêter. Ils m'engagèrent à présenter au gouvernement un projet d'arrêté portant: que les ordonnances militaires françaises serviraient de règle pour la formation, les manoeuvres et tous les autres détails du service et de l'administration de l'armée polonaise, tandis qu'elle observerait ce qui a été prescrit par la ci-devant Commission de Guerre, relativement à la discipline, ainsi qu'aux procédures judiciaires. Cette mesure, adoptée par l'autorité provisoire, a été jusqu'aujourd'hui maintenue en rigueur. Elle fut suivie de plusieurs autres dont l'expérience fit voir la nécessité.

Organisation de la cavalerie de chacune des légions en 2 régiments.

L'état projectif communiqué par S. M. l'Empereur portait: qu'il y aurait dans chaque légion un régiment de cavalerie composé de 6 escadrons. Cette organisation, en réunissant sous un seul état major au delà de 2.000 hommes, ne pouvait avoir d'autre but que celui de l'économie résultant d'un nombre moins considérable d'officiers supérieurs. Il aurait été possible, à la rigueur, de l'introduire dans une armée où une longue suite d'années a successivement établi un fonds d'instruction militaire; elle devint impraticable, quand il fallut rassembler à la hâte et employer de suite des corps, composés en grande partie d'individus n'ayant aucune connaissance des détails du service, et dont l'ordre et l'ensemble exigeaient une surveillance exacte et continuelle. Ces considérations que je me fis un devoir de soumettre à la Commission de Gouvernement, lui parurent de nature à prévaloir sur l'avantage d'épargner la solde de trois colonels et d'autant de majors, et elle m'autorisa en conséquence à organiser en 2 régiments la cavalerie de chacune des trois légions. La Commission arrêta de même, sur ma proposition, l'addition de quelques individus, la plupart ouvriers, omis dans l'état sommaire qui avait servi de base au tableau général de l'armée polonaise, et dont plusieurs corps ne pouvaient se passer. Toutes ces additions sont réunies dans l'annexe lettre D.

L'organisation de l'armée ainsi déterminée, je me hâtai d'en transmettre le tableau aux généraux de division, en leur prescrivant de l'effectuer dans les légions qui se trouvaient sous leurs ordres; et je m'y conformai également pour celle dont S. M. l'Empereur m'avait confié le commandement. — L'exécution de cette mesure ne tarda pas à découvrir un abus que le désordre antérieur empêchait d'apercevoir.

Officiers nommés en trop grand nombre dans formations primitives.

Le grand nombre de ceux qui se présentaient pour le service, et la nécessite d'employer les anciens militaires polonais, ainsi que ceux qui avaient servi dans les légions en Italie, avaient dans le vague des premières formations fait nommer une foule d'officiers, dont une partie était même encore sans destination. Les commandants des corps, auxquels le besoin d'organiser promptement avait également fait laisser le choix de ceux qui devaient en faire partie, l'avaient encore augmentée en plaçant, dans des cadres formés au hasard tous ceux qui étaient à leur convenance. Le nouvel état de l'armée, en déterminant la force et la composition des corps, ne pouvait que laisser sans emploi une grande quantité d'individus qui étaient déjà entrés en fonction, et dont une partie, n'écoutant que la voix du patriotisme, avaient quitté leurs foyers et compromis toute leur fortune, dans les états voisins, pour partager la gloire et les dangers auxquels des circonstances longtemps attendues paraissaient appeler leurs frères.

Moyens proposés par le directeur de la guerre pour employer les officiers qui n'avaient pu trouver place dans la nouvelle organisation.

Il eût été injuste et dur de les dépouiller d'une destination qui était le prix de leur dévouement; et la position du chef du département de la guerre devenait d'autant plus difficile qu'il ne pouvait ni prendre ce parti, ni laisser les choses sur le pied où elles se trouvaient. Ces motifs me déterminèrent à demander à la Commission de Gouvernement de donner aux militaires polonais qui ne pourraient trouver place dans l'organisation actuelle de l'armée, la préférence pour les emplois civils auxquels ils pourraient être propres. Une mesure aussi équitable ne pouvait être rejetée par cette magistrature. J'y puisais les moyens de donner aux talents et aux connaissances la préférence qu'elle [1]) méritaient, sans léser

[1]) Powinno być: ils...

les droits de ceux qui, moins susceptibles d'un service actif dans l'armée, n'en avaient pas moins pour eux ceux qu'ils avaient rendus pendant un grand nombre d'années. — Je me félicitais d'avoir ainsi ramené l'ordre dans une partie si essentielle, lorsqu'une circonstance d'une nature différente me replongea dans le même embarras. Prévoyant, combien des officiers expérimentés pourraient être utiles dans une organisation naissante, S. M. l'Empereur avait fait donner ordre à plus de 30 officiers polonais servant en Italie de quitter leurs corps, pour être employés dans ceux qui se formaient ici. Les événements rapides et multipliés de la guerre avaient, sans doute, fait oublier la communication de cette mesure au département de la guerre; je n'en fus instruit, que par l'arrivée successive de ces officiers, dont la plupart étaient supérieurs. Il n'était plus temps de déplacer ceux qui venaient d'être nommés définitivement, et je dus demander, à l'autorité supérieure, la permission d'ajouter comme surnuméraires le nombre d'officiers que les circonstances rendraient nécessaire, jusqu'à ce que des places vacantes permissent de les faire entrer au complet.

Officiers arrivés d'Italie.

Surnuméraires.

Les mesures que je viens de mettre sous les yeux de Votre Majesté, tendaient toutes au même but, celui de ramener l'ordre dans les différentes parties du système militaire et de leur imprimer une marche active, uniforme et réglée. Il me restait un objet non moins essentiel à remplir: il fallait s'assurer de leur exécution. Le moyen le plus simple me parut être celui de l'établissement des inspecteurs généraux, et je me fis un devoir de rendre justice aux connaissances des généraux de brigade Rożniecki et Fiszer qui avaient longtemps servi en Italie, en les proposant à S. M. l'Empereur pour en remplir les fonctions. Celles qui sont attribuées en France aux officiers chargés de cet emploi, se bornent entièrement à la partie militaire du service. Tâchant de concilier l'exigeance des circonstances avec le peu de moyens qui se trouvaient à la disposition du gouvernement, je crus devoir ne point borner là leurs attributions et j'y ajoutai la surveillance de l'administration des troupes, en prescrivant aux inspecteurs généraux

Exécution des mesures détaillées.

Création des inspecteurs généraux.

de vérifier les détails de l'emploi des fonds versés dans les caisses des divisions.

Légion du Nord.

Ces mesures n'étaient point les seules que le bien du service parut exiger encore. Ayant cependant pourvu aux détails les plus essentiels, je croyais devoir pour le moment me borner à celles que les circonstances rendaient possibles; et regardant l'organisation de l'armée comme achevée, je resolus de laisser à des temps plus calmes les corrections dont l'expérience aurait démontré le besoin ou prouvé l'utilité. Un incident nouveau, survenu à cette époque, me força à m'occuper encore de cet objet. Jusqu'alors la légion du Nord, levée en Allemagne, mais composée de Polonais, quoiqu'elle fut encore à la solde de France, faisait, en vertu des ordres de S. M. l'Empereur, partie de la 2de légion polonaise. D'après les dispositions de S. A. S. le prince de Neuchâtel elle cessa à cette époque d'être comprise au nombre des corps polonais, et plusieurs officiers, nommés par l'Empereur pour y être employés, se trouvèrent sans destination. Ce changement diminua d'environ 5.000 hommes la force des troupes polonaises. J'y suppléai en ordonnant la formation de deux nouveaux régiments d'infanterie pour remplacer ceux dont la 2de légion venait d'être affaiblie. La perte d'un nombre aussi considérable de soldats exercés eût été fâcheuse dans toute espèce de circonstances: elle ne pouvait qu'être d'autant plus vivement sentie, en calculant toutes celles que l'armée polonaise avait éprouvées depuis l'ouverture de la campagne et qui surtout s'accumulaient à cette époque. Il est de mon devoir de rendre compte à Votre Majesté des motifs qui les avaient occasionnées; mais ce n'est qu'en affligeant Son coeur, que je puis m'acquitter d'une tâche aussi pénible.

Formation de 2 nouveaux régiments d'infanterie.

Diminution successive des troupes polonaises.

Motifs de cette diminution.

Les premières formations, ordonnées dans une saison déjà défavorable par elle même, se trouvèrent entravées encore davantage par le manque de moyens de toute espèce, auquel la brièveté du temps n'avait point permis d'obvier dans un pays où les ressources de ce genre sont rares et précaires. Cette pénurie, déjà considérable dans les départements de Posen et de Kalisz, se faisait surtout sentir dans celui de Varsovie et de Płock qui, beaucoup moins favorisés

par la nature, avaient encore par leur position souffert le plus dans les opérations de la guerre. — Rassemblés à la hâte, dans des bâtiments qui à peine leur offraient un abri, plusieurs milliers d'hommes, presque nus, se trouvèrent entassés dans les chambrées, ayant à peine la place de s'y coucher sur le plancher qui pendant longtemps fut leur unique lit. Privés des objets les plus indispensables du casernement et manquant même de paille, ils ne sortaient que pour un service fréquent et pénible, dans une saison pluvieuse, et respiraient, en rentrant, un air corrompu par le défaut de propreté. — L'abondance et la bonne qualité des aliments auraient si non prévenu, au moins diminué l'influence d'un séjour aussi dangereux pour la santé du soldat. Il ne recevait dans des distributions irrégulières qu'un pain de mauvaise qualité et souvent de la viande pourrie qu'on était forcé de jeter. — Un état de choses aussi allarmant ne pouvait qu'être l'objet de toute ma sollicitude. Je ne négligeai rien pour y remédier. Malheureusement la province, et surtout Varsovie [1]) même, entièrement occupée par les troupes françaises, n'offrait presqu'aucune ressource dans le premier désordre qui suit les grands mouvements, et j'eus la douleur de voir échouer tous mes efforts. — Les suites funestes du dénuement dans lequel se trouvait le soldat polonais, ne tardèrent point à se manifester. La désertion, impossible à prévenir parmi des troupes qui en grande partie étaient encore sans uniformes, avait déjà beaucoup affaibli les corps. Les fatigues de la campagne et du service achevèrent de les ruiner, en développant le germe des maladies, puisées dans l'incommodité des quartiers et le contact des prisonniers de guerre qu'ils étaient chargés de garder et d'escorter. Plus de 5.000 malades peuplèrent les hôpitaux militaires. Ils avaient mérité d'y trouver le soulagement de leurs maux; ils s'y virent poursuivis par les mêmes fléaux qui avaient amené le dépérissement de leurs forces. Le département de Varsovie et celui de Płock se trouvaient encombrés de malades et de blessés Français. La ville de Varsovie en contenait au de là de 20.000; il ne fut point possible d'améliorer le sort de ceux qui appartenaient aux troupes polonaises, et malgré les soins les plus actifs, nos

[1]) Por. Handelsman *Warszawa w roku 1806—1807*, 54—61.

hôpitaux n'acquirent que longtemps après une forme moins effrayante, par l'organisation du service de santé de l'armée. Cette partie entièrement omise dans la première formation, conforme à l'exigeance du moment, ne pouvait être négligée, lorsque les circonstances eurent amené un ordre de choses permanent. Elle nécessita une nouvelle addition à l'état des troupes dont les détails sont consignés dans l'annexe lettre E. Des causes aussi graves, jointes aux pertes faites dans le cours de la guerre, avaient réduit aux deux tiers l'armée polonaise qui, à peu de chose près, approchait du complet décrété. Elle avait quelques ressources dans l'arriéré des levées; mais l'état dans lequel se trouvaient les contrées qui devaient le fournir, permettait peu de compter sur un secours qui en tout cas était insuffisant pour remplir le vide que l'influence réunie de la misère et des maladies avaient occasionné dans ses rangs. S. M. l'Empereur y pourvut, en ordonnant dans les provinces polonaises, conquises par ses armes, une levée de 15.000 hommes dont 8.400 étaient destinés à compléter les troupes récemment formées, et 6.600 la légion polacco-italienne, dont les cadres venaient d'arriver en Silésie pour y être réorganisés. La Commission de Gouvernement s'empressa de satisfaire à cette disposition, en arrêtant qu'il serait fourni sur vingt feux un homme en état de porter les armes. — Quoique vu le désordre avec lequel les premières levées ont été effectuées, il soit impossible de déterminer au juste le nombre d'hommes que le pays a fourni, on peut évaluer cependant à plus de 50.000 ceux dont la levée a été ordonnée à diverses époques. L'état de dénuement dans lequel se trouvaient les contrées où la guerre venait de porter ses ravages, et dont les habitants n'étaient point encore retournés à leurs foyers, n'a cependant pas permis d'exécuter à la rigueur les mesures prises pour cet effet par le gouvernement, et il existe, par ces motifs, un arriéré général d'environ 4.000 hommes, dont le rassemblement pourra être effectué successivement. — En présentant à Votre Majesté le résultat des recrutements effectués dans le duché de Varsovie, il est de mon devoir de ne point passer sous silence un fait qui vient récemment d'avoir lieu à cet égard.

Organisation du service de santé de l'armée.

Nouvelle levée de 15.000 hommes.

Levée pour compléter la légion polacco-italienne.

Le décret de S. M. l'Empereur ordonnant la dernière levée de 15.000 hommes, joint sous la lettre F[1]), porte que sur ce nombre 6.600 sont destinés pour la légion polacco-italienne; et cette disposition avait été effectuée à 1400 hommes près, qu'il n'avait pas été possible de rassembler de suite, dans l'état où se trouvaient plusieurs d'entre les districts qui devaient les fournir. Cependant, le 21 octobre dernier, S. E. M. le maréchal Davout m'adressa la demande[2]) qu'il fût fourni par le Duché de Varsovie 3.870 hommes pour compléter la légion polacco-italienne qui, aux termes du décret impérial, devait être portée à 9.650 hommes. Cette assertion étant contraire à la teneur de l'article 2[e] du décret annexé qui prescrit pour cette légion un effectif de 8.200, je crus devoir exposer cette circonstance à M. le maréchal Davout, en le priant d'obtenir du maréchal Mortier, pour l'autorisation du Conseil d'Etat, la communication du nouveau décret impérial, par lequel ces dispositions avaient pu être changées; et je lui annonçais, en même temps, qu'il serait pris des mesures provisoires pour satisfaire à la teneur du nouveau décret, au cas où il aurait été effectivement émis. M. le maréchal ayant insisté sur la nécessité de mettre en exécution sa demande, le Conseil d'Etat, auquel je la communiquais, jugea qu'il convenait d'y déférer, et il fut ordonné en conséquence une levée pour remplir le nombre désigné. Le général Grabiński, commandant la légion polacco-italienne, n'ayant pu assigner aucun fonds pour l'entretien des recrues, avant leur arrivée aux corps, ils ont été jusque là à la charge du duché de Varsovie. Le recrutement pour les corps polonais à la solde de France est d'une importance trop majeure dans un pays dont la population n'est rien moins que considérable, pour que je ne me fasse un devoir de fixer l'attention de Votre Majesté sur ses résultats, s'il dépend entièrement des généraux commandants d'en fixer la mesure. Il est évident que, dans le dernier contingent, beaucoup d'hommes se sont évadés ou perdus, soit pendant le transport, soit depuis leur arrivée aux corps, et cette diminution a été entièrement portée en compte dans la nouvelle demande.

---

[1]) *En marge de la corr. de Nap.*, 14–5.

[2]) Brak w jego korespondencyi.

Sans préjuger sur le reste des circonstances relatives à cet objet, il est au moins juste que la négligence ou l'arbitraire des officiers ne dégénère point en un abus constant dont les suites ne sont point à calculer. Ne trouvant, dans les attributions du ministère de la guerre, aucun moyen d'obvier à ce que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté, je dois me borner à La supplier d'en faire le sujet d'une négociation directe avec le gouvernement français, à l'effet de déterminer la mesure et le mode d'après lequel le recrutement mentionné devra être exercé, dans le cas où il continuerait d'avoir lieu dans la suite. — Ici se termine la série des opérations effectuées par le département de la guerre pour la levée et l'organisation de l'armée. Je dois maintenant rendre compte à Votre Majesté de l'emploi des fonds affectés successivement, tant à son entretien, qu'à son habillement, équipement et au reste des besoins d'une formation naissante.

Comptabilité.

Ces fonds se composent:

1° Des sommes fournies à l'armée par les caisses françaises, en vertu des ordres de S. M. l'Empereur.

2° De celles dont la destination a été fixée par le gouvernement provisoire, et qui, par ses ordres, ont été mises directement à ma disposition.

3° De celles qui, provenant de la même source, ont été versées immédiatement dans les caisses des légions.

4° Enfin des dons patriotiques et contributions de tout genre, réalisés avant mon entrée au département de la guerre et payés, en vertu des dispositions des autorités alors existantes, aux chefs des corps dont l'organisation était entreprise.

Le relevé général de la recette et dépense du département de la guerre, annexé ici sous la lettre G, contient les principaux détails de la 1re et seconde de ces catégories qui, en tant qu'elles regardent la 1re légion, ont déjà été vérifiées par une députation que j'ai demandée, pour cet effet, à la Commission de Gouvernement. Les opérations de la guerre ayant empêché jusqu'ici M. les généraux qui commandent les deux autres légions, d'effectuer ce qui leur a été prescrit pour l'apurement de leurs comptes, ce n'est que sommairement qu'il m'est possible d'indiquer les fonds remis entre leurs mains, jusqu'à l'époque où les inspecteurs généraux des différentes

armes auront pu procéder à l'examen détaillé des conseils d'administration. Quant au dernier des fonds mentionnés, je ne saurais en présenter à Votre Majesté aucun aperçu, même superficiel. Les circonstances dans lesquelles il en a été disposé, les changements survenus depuis, et le désordre inséparable d'une organisation provisoire et rapide de toutes les parties du service public, ont rendu difficiles et lentes les recherches dont la plus grande partie doit remonter jusqu'à cette époque. Elles sont dans ce moment l'objet de mon attention particulière, et je ne manquerai pas d'en soumettre le résultat à Votre Majesté, dès que ce travail sera assez avancé, pour former un ensemble aussi exact que le permettent les données confuses, sur lesquelles il a fallu le baser. — Il existe entre les sommes versées dans les caisses des légions une différence perçue par la 1re au delà de ce qui a été payé aux deux autres; et cette légion a contracté de plus à l'égard de plusieurs individus tant fournisseurs qu'ouvriers une dette d'environ 500.000 flor. Je crois de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Majesté les motifs de cette différence. — Ils consistent dans celle des ressources des provinces où les légions ont été levées, dans le nombre plus ou moins grand des hommes qu'elles ont eu à habiller, équiper et payer, et les circonstances qui ont eu lieu lors de sa formation. La 2de et la 3e légion, organisées dans les départements de Posen et de Kalisz, ont été composées en entier de recrues fournis par ces départements qui, outre leur habillement, ont apporté aux corps chacun un mois de solde. Celui de Varsovie, beaucoup moins peuplé, moins abondant en moyens de toute espèce, ayant souffert davantage par le passage, ainsi que le long séjour des troupes, et se trouvant, à l'époque des premières formations, en grande partie au pouvoir de l'ennemi, n'a pu fournir, à beaucoup près, le même nombre d'hommes que les autres. Il fallut y suppléer en engageant des volontaires et les soldats Polonais de nation, qui se trouvaient parmi les prisonniers de guerre. Ces individus n'ont apporté aux corps ni solde, ni effets d'habillement, et cet objet seul constitue déjà une grande partie de la différence indiquée. Elle doit être d'autant plus considérable que les deux autres légions se trouvant rapprochées des manufactures purent se procurer, à un taux modéré, les articles

dont elles avaient besoin; tandis que la première formée en partie à Varsovie, où les réquisitions faites pour l'armée française avaient épuisé toutes les ressources, ne put parvenir au même but, qu'en payant à un prix exorbitant, ou en faisant venir de loin, les objets qui lui étaient nécessaires. A ces circonstances se joignirent la désertion et les maladies occasionnées par l'incommodité des premiers cantonnements. Elles firent perdre avec environ 2.000 hommes autant d'habillement, dont une partie a été brûlée, dans les hôpitaux, pour éviter la contagion, et qu'il fallut remplacer de la même manière et avec non moins (de) difficultés. — Le 1er régiment de cavalerie affaibli par les raisons susmentionnées et les pertes faites devant l'ennemi, jusqu'à ne présenter que 180 hommes, en état de service, a dû être renvoyé au dépôt et entièrement réorganisé. Cette opération a exigé des fonds considérables que le gouvernement provisoire a assignés. La différence de l'effectif des légions appartient également au nombre de ces motifs. Il est constaté par les états de situation, que la 1re légion a presque toujours été la plus forte, et quoique ceux de la 2de présentent souvent un nombre d'hommes plus considérable, il faut en déduire la légion du Nord, comptée pour 5.000 hommes, et qui, malgré les dispositions faites pour sa réunion avec les troupes polonaises, a été constamment payée par les caisses françaises, jusqu'au mois de septembre dernier, où elle a été définitivement portée sur l'état du duché de Varsovie. Enfin, une partie de l'équipement et même quelques articles de l'armement et d'effets de campagne que la 1re légion a dû se procurer comptant, achèvent de donner la raison de la différence des fraix. Les deux autres n'ayant pas eu les mêmes besoins, ont non seulement pu suffire à leur dépense courante; mais elles ont encore gardé chacune en caisse un fonds assez considérable, formé par l'excédent de leur recette. De temps plus calmes des circonstances moins défavorables, permettront sans doute, dans la suite, de faire usage de toute l'économie dont cet objet est susceptible. Les derniers marchés, passés par le conseil d'administration de la 1re légion, présentent déjà une différence sensible dans les prix, et il y a tout lieu d'espérer que l'établissement d'atteliers, proportionnés aux besoins de l'armée, les rendra encore plus avantageux.

Après avoir exposé à Votre Majesté l'historique de chacune des parties qui rentrent dans les attributions du département de la guerre, il me reste à mettre sous Ses yeux leurs résultats, dans l'état où ils se trouvent actuellement.

Etat actuel de l'armée. Les tableaux notés H, I, K, L [1]) offriront, à Votre Majesté, les fraix d'entretien annuels de l'armée du Duché de Varsovie calculés sur le pied de 40.000 hommes, auquel elle avait été primitivement portée [2]), ainsi que l'état de son habillement, équipement et armement, celui du matériel de l'artillerie et la situation générale des troupes, avec leur emplacement.

J'aurai l'honneur de Lui observer, quant au premier:

1° Que quoique d'après le système qui y est adopté, il doive entrer chaque année dans les caisses militaires une partie des fraix nécessaires pour les objets dont la durée est calculée pour plusieurs, l'état de pénurie dans lequel le gouvernement provisoire s'est constamment trouvé, quant aux moyens, et la difficulté de suffire seulement à la solde de l'armée, n'a point permis de faire, pour cette partie, l'avance nécessaire. Si au bout de l'année révolue il devient possible de s'occuper de cet article essentiel de l'économie militaire, il sera nécessaire, pour se retrouver au courant, d'assigner pour la première année le double des fonds annuels affectés pour cet objet, ou au moins d'en répartir le montant de manière, à ce qu'il se trouve complété à l'époque où ils devront être employés.

2° La solde des grenadiers et voltigeurs a jusqu'à présent été la même que celle des autres soldats; et ceux que leur courage et leur bonne conduite ont rendus dignes d'entrer dans l'une de ces deux classes, n'en ont encore retiré d'autre avantage que l'honneur d'y appartenir. Quelque puissant que soit ce mobile, il ne peut que devenir plus efficace encore, s'il est accompagné d'une amélioration dans le sort du soldat, et je soumets à Votre Majesté, s'il ne serait pas convenable d'accorder aux grenadiers et voltigeurs la haute paye dont ils jouissent dans la plupart des armées, et qui leur a été promise.

Le tableau des effets d'habillement, d'équipement et d'armement offrira à Votre Majesté, tant ceux qui existent réellement dans les corps, que ce qui en manque encore, pour com-

[1]) Brak tych załączników.

[2]) Por. *En marge de la corresp. de Nap.*, 86.

pléter ce qui est nécessaire à l'effectif actuel. La seconde et troisième légion ayant eu un excédent de la recette sur la dépense ont employé ce fonds à renouveler une partie de l'habillement des soldats, usé par une campagne pénible. La première légion, dont l'habillement n'est pas en meilleur état, n'a pu, par les motifs déduits plus haut, jouir du même avantage, et aura besoin d'un fonds pour subvenir à un besoin aussi essentiel.

Le tableau du matériel de l'artillerie contient deux états. L'un est celui des bouches à feu, caissons, attirails, munitions et dépendances qui se trouvent effectivement dans les parcs de l'armée. L'autre, annexé à sa suite, est celui de l'équipage d'artillerie de campagne qui doit être fourni à l'armée du Duché de Varsovie par la direction générale de l'artillerie française. — Les objets qui le composent devaient être mis complètement en état aux dépenses des caisses françaises. Cependant la direction mentionnée a demandé qu'il lui fût payé, pour cet effet, tous les mois, une somme de [1]) francs. Le gouvernement a jugé convenable de déférer à cette réquisition, et il a été fait en conséquence plusieurs payements dont il devrait être fait déduction lors de l'apurement général des comptes avec le gouvernement français.

Le dernier des tableaux mentionnés, contenant l'état général de situation de l'armée polonaise, présente tous les renseignements nécessaires, tant sur sa force, que sa composition et son emplacement, et complète les détails que j'étais appelé à mettre sous les yeux de Votre Majesté.

Si dans le compte que j'ai eu l'honneur de Lui rendre, quelques articles sont moins circonstanciés que je ne l'aurais désiré, si même, malgré les soins constants du département de la guerre, plusieurs objets relatifs à l'armée n'ont point encore atteint le degré d'ordre et de perfection dont ils sont susceptibles, je supplie Votre Majesté d'être persuadé qu'il n'a point été jusqu'ici possible de leur donner les développements qui tiennent à un état de choses uniforme et réglé. Institué dans des circonstances où tout à la fois prenait une forme nouvelle, où chaque partie du service public occupée de sa propre organisation ne pouvait avoir encore l'énergie nécessaire pour coopérer aux mesures des autres, forcé d'agir d'après l'exi-

[1]) Miejsce nie wypełnione w rękopisie.

geance du moment et ayant à lutter contre l'insubordination ou des vues particulières, Votre Majesté sentira aisement, qu'avec une autorité circonscrite dans les bornes de sa position politique et le peu de moyens et de ressources que la pénurie générale a laissés à sa disposition, le ministère de la guerre a eu

44. Stan wojska

Situation de l'armée

Désignation		Etat-major général		Commandants		Numéros		Présents sous les armes			
Armes	Légions	Officiers	Chevaux	Leurs noms	Leurs grades	Régim^{t}	Bataillon	Emplacement	Officiers	Troupes	Chevaux
Infanterie Artillerie		63									
	1			Dobrski	colon.		1	à Varsovie	13	341	88
	2			Górski	lieut.col.		2	à Częstochowa et aill.	17	580	34
	3			Hurtig	id.		3	à Posen	12	377	156
	1			Grabowski	colon.	1		à Varsovie	49	1.469	28
				Stan. Potocki	id.	2		à Varsovie	50	1.696	24
				Żółtowski	id.	3		Pułtusk, Nasielsk etc.	31	665	16
				Félix Potocki	id.	4		Drobin, Płońsk etc.	45	1.421	16
	2			Zieliński	id.	5		à Stawiszyn et aill.	38	1.050	9
				Sobolewski	id.	6		à Stawiszyn, Okopie etc.	38	1.049	12
				Skórzewski	id.	7		à Ostrów	46	1.512	17
				Godebski	id.	8		à Kalisch	50	1.502	30
	3			Sułkowski	id.	9		à Lissa	51	1.288	18
				Downarowicz	id.	10		à Fraustadt	49	1.577	24
				Mielżyński	id.	11		à Posen	60	1.417	29
				Poniński	id.	12		à Rawicz	58	1.258	36
				P^{ce} Radziwiłł	id.			à Września	108	1.253	43
Cavalerie	1			M. Dąbrowski	id.	1		Lipno, Bobrownik etc.	22	631	651
				Kwaśniewski	id.	2		à Prasnitz, Makow etc.	19	552	462
	2			Łączyński	id.	3		Siewierz, Wieluń et aill.	33	824	791
				Męciński	id.	4		Kępno, Słupie et aill.	23	800	836
	3			Turno	id.	5		à Kościan	41	902	626
				Dziewanowski	id.	6		à Łabiszyn	31	965	874
Vétér.				Wiener	lieut.col.			à Varsovie	6	110	
		63							890	23.239	4820

trop d'obstacles à vaincre, pour avoir pu réussir à les écarter tous. Je m'estimerai heureux, si, appréciant ces motifs, Elle daigne apercevoir dans les efforts que j'ai faits pour m'acquitter des devoirs de ma place, une preuve du zèle qui m'animera toujours pour Son service.

27-go listopada 1807 [1]).

du Duché de Varsovie.

Absents										Total en		Manque au complet	Observations
Détachés				Aux hôpitaux		Prisonniers de guerre		En congé					
Lieux où ils sont détachés	Officiers	Troupes	Chevaux	Officiers	Troupes	Officiers	Troupes	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux		
										63		21	
Sierock, Praga, Modlin	8	174			40				4	580	88	206	
en divers endroits	1	4		1	39					642	14	142	
					17			2	1	409	156	377	
à Sierock, Nowy dwór etc.	6	72		2	264		11	4	43	1920	28	618	
à Sierock et aill.	7	107		2	136			2	39	2039	24	499	
en divers endroits	25	552	12	1	169			3	63	1509	28	1029	
en divers endroits	9	88		3	260			3	1	1830	16	708	
à Kalisz et aill.	10	110			175			5	14	1302	9	1236	
en diff. endroits	9	40			112					1247	12	1291	
Gostyń, Widawa et aill.	11	82		4	111			1		1765	17	773	
à Varsovie, Łęczyca etc.	4	58	4	4	208			3	7	1833	34	705	
				3	651		100	9	23	2125	18	413	
				5	751		1	1	8	2392	24	146	
à Varsovie	1	43			155			2	24	1702	29	836	
					265					1581	36	957	
				6	472	1	31	20	26	1917	43		Légion du Nord
à Łęczyca, Łomża etc.	6	138	115	1	37			8	9	852	766	196	
en divers endroits	17	590	611	3	71			1	34	1287	1073		
en divers factions	4	58	65	3	51				4	977	880	71	
en diff. endroits	3	57	52	2	47			3	3	838	888	110	
				4	47				19	1013	626	35	
					46					1042	874	6	
					2					118			
	121	2173	859	44	4126	1	143	67	322	31.083	5683	10.375	

Varsovie, le 27 novembre 1807. *Joseph prince Poniatowski*, *ministre de la guerre.*

[1]) S. St. 3646.

45. Do Fryderyka-Augusta. Warszawa, 27 listopada 1807.

Podaje szczegółową wiadomość o Legii Północnej i żąda rozstrzygnięcia o jej losach [1]).

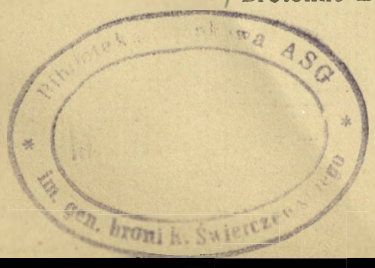
J'ai eu l'honneur de donner à Votre Majesté, dans le compte que je Lui ai rendu aujourd'hui de ma gestion, une notice succincte sur la légion du Nord. Le besoin d'une décision de Sa part à l'égard de ce corps m'engage à mettre sous Ses yeux, dans le présent exposé, des renseignements à ce sujet, plus détaillés que ne le comportait la nature de l'ouvrage mentionné.

La légion, dite du Nord, a été formée en Allemagne des déserteurs et prisonniers de guerre prussiens, Polonais de nation. D'après l'article 10 titre 2[e] de l'état [2]) dressé projectivement par S. M. l'Empereur pour les troupes polonaises et communiqué par ses ordres à la Commission de Gouvernement, ainsi que d'après plusieurs dispositions subséquentes, ce corps devait former deux régiments dans la 2[de] légion polonaise. Il fut en conséquence porté sur l'état de l'armée, et sa force, annoncée alors à 5.046 hommes, fut comprise dans l'effectif des troupes. Cependant il continua d'être payé par les caisses françaises. A son arrivée dans les provinces polonaises le général français Puthod, sous les ordres duquel la légion du Nord s'était jusqu'alors trouvée, refusa de recevoir plusieurs officiers polonais, nommés par S. M. l'Empereur lui même pour en faire partie, et que conformément à ses ordres j'avais acheminés pour rejoindre leur corps. Le général de division Zajączek ayant porté cette circonstance à la connaissance de S. A. S. le prince de Neuchâtel, reçut pour réponse: que c'était apparemment par erreur que la légion du Nord avait été comprise au nombre des troupes polonaises. Désirant avoir une décision positive à ce sujet, je priai, de mon côté, le major général de vouloir bien m'instruire, sous quel rapport la légion du Nord devait être considérée? mais cette demande, quoique réitérée à plusieurs reprises, fut laissée constamment sans réponse [3]). Ayant tout lieu de croire par là que sa desti-

[1]) S. St. 3646.

[2]) *En marge de la corr. de Napoléon*, 87.

[3]) Brotonne *Lettres inédites de Napoléon I*, 207. Do Berthier'a, 15 wrze-



nation avait été changée et la force des troupes polonaises se trouvant ainsi considérablement diminuée, je jugeai nécessaire de remplir le vide occasionné par là dans la 2de légion, en faisant entrer dans l'état deux régiments d'infanterie dont la formation permise antérieurement par S. M. l'Empereur n'avait pu y trouver place. Je crus d'autant plus devoir prendre cette mesure, qu'outre le motif du complétement de l'armée, je pouvais ainsi donner de l'emploi aux officiers refusés par le général Puthod. Les choses restèrent dans cet état jusqu'au mois de septembre dernier où je reçus l'avis officiel, que la légion du Nord ferait désormais partie des troupes du Duché de Varsovie, et qu'elle allait incessamment arriver dans le département de Posen. Depuis cette époque, ce corps a été payé par les caisses du Duché. Mais comme il se trouve absolument en dehors des cadres tracés pour les légions; que d'ailleurs la plus grande partie de ses officiers étant Français[1]), ne veut point continuer de servir, et qu'ils ont même refusé de prendre part au serment de fidélité que toute l'armée a prêté à Votre Majesté, il est de mon devoir de porter ces faits à Sa connaissance et de La supplier:

1° De vouloir bien décider, si la légion du Nord qui, d'après l'état de situation ci-joint, se trouve diminuée des deux tiers, doit être conservée dans la nouvelle organisation des troupes du Duché de Varsovie selon les bases constitutionnelles, où elle pourrait former un des régiments d'infanterie; ou si Votre Majesté ordonne que ce corps soit entièremment dissous et fondu dans les autres qui existent d'après l'état décrété.

2° De fixer l'attention du gouvernement français sur les officiers de cette nation qui font partie de la légion du Nord, et de déterminer, au moyen d'une communication directe, s'il leur est permis de quitter leur corps pour rentrer en France.

śnia 1807: »...J'aurais pris volontiers la légion polonaise, mais.. ayant préféré rester en Pologne, j'ai dû l'y laisser«.

[1]) Por. *La Légion du Nord 1806—1808. Mémoires de Lazar Claude Coqueugniot, major de la Légion.* (Extrait de la *Nouvelle Revue rétrospective* 1898).

Au cas où cette permission n'aurait pas lieu, je prendrais la liberté de soumettre à Votre Majesté, s'il ne serait point convenable de les partager entre les autres corps de l'armée, puisque réunis dans un seul et ignorant la langue du pays, ils ne sauraient être de la moindre utilité réelle pour le service [1]).

[1]) Première légion du Nord, situation au 30 août 1807.

Désignations des grades		Présents		Absents		Observations
		Polonais	Français	Polonais	Français	
Etat-major	Colonel	1				
	Major		1			
	Chefs de bataillon	2	3			
	Quartier-maître trésorier		1			
	Adjudants-majors	1	4			
	Chirurgiens-majors				1	Est détaché à Thorn
	Chirurgiens-aide-majors		4			
	Chirurg.-sous-aide-majors		8			
Officiers des compagnies	Capitaines	2	30	3	1	2 en permission, 1 prisonnier de guerre et 1 à l'hôpital
	Lieutenants	14	25			
	Sous-lieutenants	18	19			
	Totaux	38	95	3	2	
Troupes	Adjudants sous-officiers	1	3			
	Vaguemestre		1			
	Tambour major		1			
	Caporal-tambour		1			
	Musiciens	8				
	Chefs-ouvriers		2			
	Sergents-majors	12	19			
	Sergents	79	25	1	2	Tous les officiers et soldats portés absents dans les deux dernières colonnes sont à l'hôpital, les maladies ayant été très fréquentes dans le climat pendant les chaleurs de l'été
	Caporaux-fourriers	4	17	1	1	
	Caporaux	143	29	14	2	
	Carabiniers					
	Chasseurs	1371	40	308	1	
	Voltigeurs					
	Tambours	14	29	3	1	
	Enfants des troupes					
	Totaux	1632	167	327	7	

Récapitulation.

Présents { Polonais 1632, Français 167 } 1799 sous-off. et soldats

Absents { Polonais 327, Français 7 } 334 idem

Total de l'effectif 2.133.

46. Przedłożenia w sprawach wojska. Warszawa, 27 listopada 1807.

Podaje plan organizacyi wojska polskiego i ministerstwa wojny, lecz jedynie urządzenie szkół opracowane szczegółowo. Wszystkie działy ściśle zależne od zasobów, które będą dostarczone. Zestawienie wydatków. Potrzeba rozstrzygnięcia wielu wątpliwości w sprawach tak zasadniczych, jak podział armii i regulaminy w niej obowiązujące. Gotowość utworzenia komitetu celem przygotowania wniosków w tej mierze. Nadto wyłania się kwestya założenia arsenałów i fabryk broni, składek na szkoły wojskowe, pomnożenia gwardyi narodowych i powszechnego poboru rekruta[1]).

Notes présentées à Sa Majesté par son ministre de la guerre du Duché de Varsovie, touchant différents objets d'organisation de son armée polonaise, soumis à sa décision.

Sire, le projet d'organisation de l'armée du Duché de Varsovie que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, ne contient, dans sa première partie, que la répartition du nombre de trente mille hommes, fixé par la constitution[2]), en armes, régiments et bataillons suivant les convenances militaires et le besoin de l'armée en général. La seconde partie de ce projet organise le ministère de la guerre et ses attributions, mais seulement quant au personnel, et il n'y a que les écoles qui présentent un travail complet. — J'ai senti que la base d'une organisation définitive et complète de l'armée étaient les fonds que l'état pourrait mettre chaque année à la disposition du ministère de la guerre; car il faut établir le nombre de différentes armes sur les moyens d'entretien et régler sur eux l'administration, la police, et les différents services. — J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté un aperçu des frais de toutes les parties de l'armée organisée suivant le projet; ils sont calculés sur l'ancien état. Mais des objets entièrement nouveaux appellent l'attention de Votre Majesté et demandent Sa décision:

1° L'organisation en légions telle qu'elle existe maintenant, sera-t-elle conservée?

2° Quel sera le mode d'administration des fonds alloués aux régiments et aux différents corps de l'armée?

---

[1]) S. St., 3646.
[2]) Art. LXXIX.

3° Quel règlement suivra-t-on pour le service de différentes armes, tant en campagne que dans les places et les garnisons?

4° Quel sera le règlement qu'on suivra pour la police militaire, pour les conseils de guerre, les jugements et les peines?

Ces objets, Sire, une fois définitivement réglés et ordonnés par Votre Majesté, introduiront l'uniformité dans le service qui manque encore en grande partie dans son armée polonaise. Si Votre Majesté le veut, je nommerai un comité qui, sous ma présidence, discutera ces objets dans leurs moindres détails et présentera à Votre Majesté des projets de règlements; mais Elle aura la bonté de me prescrire si, dans ce travail, on a à suivre les règlements saxons, ou bien les règlements français, ou s'il faudra s'approcher des uns ou des autres ayant égard aux localités et aux circonstances.

Quatre autres objets non moins importants attendent la décision de Votre Majesté, savoir:

1° S'il y aura des arsenaux dans les arrondissements comme le projet les indique et quels fonds leur seront assignés pour établir la-dessus l'organisation des fonderies et d'une fabrique d'armes.

2° La nécessité et l'utilité publique des écoles militaires étant reconnue, Votre Majesté permettra-t-elle que, pour en sasurer l'établissement, on ouvre la voie de se procurer les fonds de première mise par un don gratuit auquel seraient appelés tous les habitants du Duché?

3° Sa Majesté ne voudrait-elle pas étendre le bienfait des gardes nationales sur tous les sujets polonais, en doublant par là les forces de l'état?

4° Sa Majesté veut-elle que la conscription générale soit introduite dans le Duché, comme elle l'est en France, ou bien est-ce Son intention qu'on suive sur cet objet l'ancien règlement prussien?

47. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 3 grudnia 1807.

Przedkłada potrzebę wydania patentów na stopnie i listę wojskowych do nagrody krzyża [1])

---

[1]) S. St. 3646.

Sire, en présentant à Votre Majesté le compte de ma gestion comme chef du département de la guerre, j'ai eu l'honneur d'appeler Son attention sur plusieurs objets relatifs à l'armée dont les rapports ne sont point encore déterminés. Le bien du service m'engage à Lui soumettre également les points suivants:

1° D'après les pouvoirs attribués dans le gouvernement provisoire au directeur de la guerre, il désignait les sujets pour tous les emplois de l'armée et leur faisait délivrer des lettres de service, en attendant qu'une forme stable de gouvernement permit de joindre à cette mesure celles qui sont en usage dans d'autres armées. Depuis la reddition du Duché de Varsovie au commissaire de Votre Majesté [1]), je n'ai réglé que ce qui était indispensable dans l'organisation des troupes, et attendant Ses ordres à cet égard, je me suis abstenu de toute nomination aux grades supérieurs [2]). La suite du temps ayant occasionné plusieurs vacances et l'ordre ainsi que le bien du

---

[1]) Ludwik Gutakowski odebrał Księstwo Warszawskie od Daru 17 września w Berlinie (por. Angeberg, 489—90).

[2]) Poprzednio, 24 sierpnia 1807, nastąpiło mianowanie Hebdowskiego generałem brygady na skutek tego usilnego zalecenia Poniatowskiego: »Mając wzgląd na liczne zasługi W. JMci Pana Kajetana Hebdowskiego, pułkownika gwardyi pieszej koronnej, który oprócz obowiązków stopniów, które w regimencie pieszym VII od podoficyera przeszedł, wzywany był ciągle, szczególniej w czasie sejmu konstytucyjnego, do różnych lustracyów korpusów, mianowicie artyleryi, inżinierów i ich likwidacyów, niemniej do obrachunku ludwisarni, arsenału, składów, prochowniów i komisoryatu wojskowego, do układania etatu wojska obojga narodów, który następnie zasiadał na mocy prawa w Komisyi Wojskowej, jako reprezentant wojska, odbywszy pod moją wodzą kampanią roku 1792 i 1794, z których w pierwszej regiment pieszy VII, a w drugiej regiment gwardyi pieszej koronnej naczelnie komenderował, który na początku niniejszej epoki kraju był szefem mego sztabu, a teraz jest naczele biur wojennych, okazując się wszędzie pilnym, umiejętnym i ojczyźnie swojej użytecznym, — upraszam Komisyi Rządzącej, żeby przez wzgląd na stan jego służby, niczem dotąd nie nagrodzony, raczyła mu łaskawie nadać szarżę generała brygady, do obowiązków teraźniejszego jego urzędu przywiązaną, z wolnością wstąpienia w tym stopniu do wojska, gdyby to potrzebą uznał«. (A. D.). — Stało się zadość temu żądaniu, ale z Drezna delegaci Komisyi donieśli zaraz 5-go września, że król życzy sobie, aby wstrzymano rozdawnictwo stopniów aż do jego do Warszawy przybycia (Konic *Materyały*, 52).

service exigeant qu'il soit pourvu aux remplacements et avancements nécessaires, je supplie Votre Majesté de me faire connaître, si Elle se propose de me prescrire une règle nouvelle, à cet égard; ou si en attendant l'organisation définitive de l'armée, Elle veut que je suive encore la marche qui m'a été primitivement tracée.

2° Tous les officiers de l'armée du Duché de Varsovie, munis de lettres de service expédiées par département de la guerre, n'ont point encore de brevets en forme. Ils espèrent que la présence de leur Souverain amenant Sa décision à cet égard ajoutera à leur installation la formalité usitée dans toutes les armées. En portant leur voeu au pied du trône de Votre Majesté je La prie de me faire parvenir Ses ordres sur la forme et l'expédition des patentes.

3° Beaucoup d'individus de tous grades appartenant à l'armée du Duché de Varsovie sont dans le cas de solliciter la croix militaire. Leurs certificats se trouvant rassemblés au département de la guerre et le travail nécessaire pour leur classement étant terminé, j'attends la décision de Votre Majesté pour savoir si ses preuves doivent d'après l'institution de l'ordre être examinées par le chapitre de l'ordre ou si Elle jugera convenable d'adopter à cet égard une forme différente. Cette décision est attendue par les militaires qu'elle concerne avec l'impatience que leur inspire le désir d'obtenir cette marque d'honneur de la main de leur souverain.

Warszawa, 4 grudnia 1807.

48. Przedstawienie zasłużonych do krzyża wojskowego polskiego [1]).

Liste nominative des officiers généraux, officiers, sous-officiers et soldats de l'armée polonaise proposés pour la décoration de la croix militaire de Pologne.

S. St. 3646.

Noms et prénoms	Grades	Corps	Actions	Grand cordon	Croix de commandeur	Croix de chevalier	Croix d'or	Croix d'argent
Dąbrowski Jean Henri	gén. de div.	commandant la 3e légion	bataille de Dirschau et de Friedland		1			
Fiszer Stanislas . . .	gén. de brig.	inspecteur gén. d'inf.	il a commandé avec distinction une brigade du corps d'observation sur la ligne d'Omulef		1			
Kalinowski	colonel	de hussards	pour sa conduite brillante à la bataille de Heilsberg près S. A. I. le Grand duc de Berg			1		
Fredro Maximilien . .	capitaine	aide de camp du pce min. de la guerre	pour sa conduite distinguée à la bataille de Friedland				1	
Górski Vincent . . .	capitaine		pour sa conduite courageuse pendant la campagne du 1807 près S. A. I. le Grand duc de Berg				1	
Stokowski Ignace . .	chef d'esc.	1r de cavalerie	pour avoir chargé avec valeur et succès une cavalerie beaucoup plus forte le 25 mars 1807			1		
Montrezor Louis . . .	idem	idem	pour sa conduite distinguée près du village de Mühlbach			1		
Sułkowski	capitaine	idem	pour plusieurs faits de valeur			1		
Szulimirski Stanislas .	idem	idem	pour sa valeur sous Passenheim			1		
Dąbski	sous-lieut.	idem	pour s'être très distingué à l'affaire du 24 mars			1		
Grocholski	idem	idem	pour conduite à l'affaire du 25 mars			1		
Burdzicki	idem	idem	pour sa valeur sous Dantzig			1		
Górecki Albert . . .	sergent	idem	pour la prise du général Krakau				1	
Horwart Antoine . .	idem	idem	pour avoir sauvé la vie à son chef d'esc. en lui donnant son cheval dans la mêlée				1	
Pogonowski François .	chef d'esc.	2e de cavalerie	pour sa bonne conduite devant l'ennemi			1		
Rzuchowski	capitaine	idem	pour sa valeur à l'affaire de Zatory			1		

Noms et prénoms	Grades	Corps	Actions	Grand cordon	Croix de commandeur	Croix de chevalier	Croix d'or	Croix d'argent
Krukowiecki	lieut.-col.	1r d'infanterie	pour son intrépidité et sa conduite brillante dans la défense de Malga le 12 mai			1		
Fontana Onufre . . .	capitaine	idem	pour l'affaire du 12 mai			1		
Du Laurans	sous-lieut.	idem	idem			1		
Ząlkowski François .	serg.-major	idem	idem				1	
Majewski François . .	fusilier	idem	idem					1
Siwiński Ignace . . .	idem	idem	idem					1
Zawadzki François . .	idem	idem	idem					1
Zieleźnicki	sergent	idem	idem				1	
Komorowski Mathias .	serg.-major	idem	pour sa conduite distinguée à l'affaire du 23 avril sous Passenheim				1	
Kiełczewski Louis . .	voltigeur	idem	pour l'affaire du 23 avril					1
Salcyk Simon	idem	idem	idem					1
Petychowski Jean . .	sergent	idem	pour l'affaire du 12 mai				1	
Ordynowicz Casimir .	idem	idem	idem				1	
Werbechowski Michel.	idem	idem	pour l'affaire du 12 mai à la quelle il a déployé une grande intrépidité				1	
Mamiński Michel . . .	voltigeur	idem	pour sa grande intrépidité à l'affaire du 12 mai				1	
Wyzozubski Ignace. .	sergent	idem	pour l'affaire du 12 mai				1	
Wiński Michel . . .	caporal	idem	idem					1
Wilczewski Martin . .	voltigeur	idem	idem					1
Kuberski Joseph . . .	fusilier	idem	idem					1
Ludwig Joseph . . .	caporal	idem	pour son intrépidité à l'affaire du 12 mai				1	
Rużycki Filippe . . .	idem	idem	pour l'affaire du 12 mai					1

Klimczyński Mathias .	fusilier	1r d'infanterie	pour l'affaire du 12 mai				1	
Jodys Mathias . . .	caporal	idem	idem				1	
Łaski Joseph	grenadier	idem	idem				1	
Winkowski Peter . .	idem	idem	idem				1	
Beynerowicz Jean . .	idem	idem	idem				1	
Cudniakowski Jean .	idem	idem	idem				1	
Serwaczyński Martin .	caporal	idem	idem				1	
Szyfer Charles . . .	fusilier	idem	idem				1	
Ślizanowski Joseph .	idem	idem	idem				1	
Dąbrowski François .	caporal	idem	pour sa courageuse défense à l'affaire du 12 mai			1		
Klimczak Thomas . .	voltigeur	idem	pour l'affaire du 12 mai				1	
Żymirski François . .	lieut.-col.	2e d'infanterie	pour sa bonne conduite au siège de Graudentz		1			
Szumlański Joseph .	gros-major	2e de cavalerie	pour différentes actions de valeur		1			
Ziemecki	capitaine	2e d'infanterie	pour plusieurs actions de courage distingué		1			
Szymanowski Joseph .	idem	idem	pour sa conduite distinguée au siège de Graudentz		1			
Januszkiewicz François	serg.-major	idem	pour sa bravoure et son sang froid à l'affaire de Sierock du 13 mai			1		
Śniegocki Joseph . .	idem	idem	idem			1		
Kwiatkowski Joseph .	idem	idem	idem			1		
Grasimow Jacques . .	fusilier	idem	pour sa bravoure à Neudorf sous Dantzig				1	
Zieliński Joseph . . .	idem	idem	pour sa conduite courageuse sous Dantzig			1		
Toczyński François .	idem	idem	idem			1		
Malinowski Mathias .	caporal	idem	pour la prise d'un capitaine prussien à une sortie de Dantzig			1		
Jakimowicz Simon . .	idem	idem	pour sa bravoure sous Dantzig				1	
Wilczek Aloise . . .	fourrier	idem	pour sa conduite intrépide dans la tranchée sous Dantzig			1		
Zieliński Joseph . . .	fusilier	idem	pour sa conduite brave sous Dantzig				1	
Paszkowski François .	lieut.-col.	3e d'infanterie	pour sa conduite distinguée devant l'ennemi sur la ligne d'Omulef		1			
Hornowski	idem	idem	pour sa conduite distinguée à l'affaire du 7 juin à Jedwabna		1			

Noms et prénoms	Grades	Corps	Actions	Grand cordon	Croix de commandeur	Croix de chevalier	Croix d'or	Croix d'argent
Połoński	capitaine	3e d'infanterie	pour sa conduite distinguée à l'affaire du 6 avril sous Jedwabna			1		
Eisenbach	idem	idem	pour sa bonne conduite à Schwartzofen le 28 mars				1	
Szczepowski	sous-lieut.	idem	pour sa conduite brave sous Suez le 4 avril				1	
Pawłowski	idem	idem	pour sa bonne conduite à l'affaire du 2 avril sous Jedwabna				1	
Chudziński Jacques .	grenadier	idem	pour sa conduite brillante à l'affaire du 6 avril sous Jedwabna				1	
Budziński	voltigeur	idem	idem				1	
Klukaczewski Peter .	grenadier	idem	pour sa bravoure à l'affaire du 7 juin à Jedwabna					1
Markowski Jean . . .	sergent	idem	pour sa conduite brillante à l'affaire du 6 avril sous Jedwabna				1	
Mackowski Joseph . .	fusilier	4e d'infanterie	pour sa conduite brave à Neudorf sous Dantzig					1
Skorupski Jean . . .	caporal	idem	idem					1
Wasilewski Jacques .	fusilier	idem	idem					1
Grzybowski Joseph . .	sergent	idem	pour sa conduite au siège de Dantzig				1	
Winnicki Joseph . .	fusilier	idem	pour sa conduite courageuse à Neudorf sous Dantzig					1
Czekalski Joseph. . .	idem	idem	pour sa conduite courageuse au siège de Dantzig					1
Bardzki	gros-major	3e de cavalerie	pour sa conduite brillante à la bataille de Hoff sous les yeux de S. M. l'Emp. et Roi			1		
Kosiński Amilcar . .	gén. de brig.	3e légion	pour sa conduite distinguée au siège de Dantzig et à la bataille de Friedland			1		

Pakosz Charles Ceslas	colonel	aide de camp du gén. Dąbrowski	pour sa conduite distinguée au siège de Dantzig		1		
Cedrowski Antoine	chef d'esc.	idem	pour sa conduite brillante » »		1		
Puchalski Antoine	capitaine	aide de camp du gén. Axamitowski	pour sa conduite distinguée » »		1		
Hauke Maurice	colonel	chef d'état-major de la 3e lég.	idem		1		
Hurtig Joseph	lieut.-col.	d'artillerie	pour sa conduite distinguée au siège de Dantzig et à la bataille de Friedland		1		
Gugenmus Jean	capitaine	idem	pour sa conduite distinguée à la bat. de Friedland		1		
Turno	colonel	5e de cavalerie	idem		1		
Konopka Jean	gros-major	idem	idem		1		
Karmankiewicz	port.-étend.	idem	idem			1	
Imbierkiewicz	lancier	idem	idem				1
Dziewanowski Dominique	colonel	6e de cavalerie	pour sa cond. distinguée sous Bromberg et Dantzig		1		
Droszewski	chef d'esc.	idem	pour avoir fait 200 prisonniers à la bataille de Friedland avec une poignée de lanciers		1		
Pce Sułkowski Antoine	colonel	9e d'infanterie	pour sa cond. dist. au siège de Dantzig		1		
Majaczewski	lieut.-col.	idem	idem		1		
Muchowski	idem	idem	idem		1		
Chłapowski Désidère	lieutenant	idem	idem		1		
Bojanowski	capitaine	idem	pour sa cond. dist. au siège de Dantzig		1		
Choynacki	serg.-major	idem	idem			1	
Buynowski	idem	idem	idem			1	
Malinowski	sergent	idem	idem			1	
Szalin	caporal	idem	idem				1
Czuprynkiewicz	fusilier	idem	idem				1
Downarowicz Antoine	gros-major	10e d'infanterie	idem		1		
Krasin	cap.adj.-maj.	idem	idem		1		
Glazer Louis	capitaine	idem	idem		1		
Januszkiewicz	sergent	9e d'infanterie	pour sa conduite au siège de Dantzig			1	
Schneller	idem	idem	idem			1	
Kotecki	idem	idem	idem			1	
Weissenhof Jean	gros-major	12e d'infanterie	idem		1		
Chlebowski	lieut.-col.	idem	idem		1		

Noms et prénoms	Grades	Corps	Actions	Grand cordon	Croix de comman ˙eur	Croix de chevalier	Croix d'or	Croix d'argent
Kędzierski Joseph	grenadier	1r d'infanterie	pour sa conduite courageuse à l'affaire du 12 mai à Malga					1
Redel	lieut.-col.	d'artillerie	pour sa cond. dist. pendant la cam. de 1807 sous S. E. M. le mar. Masséna			1		
Kamieński Joseph	cadet	2e de cavalerie	pour sa cond. cour. à l'affaire de Zatory				1	
Kozakiewicz	idem	idem	idem				1	
Lubowiecki	idem	idem	idem				1	
Jaworski Georges	cavalier	idem	idem					1
Tyszkiewicz Thaddée	colonel	de l'armée	pour sa conduite distinguée pendant toute la campagne du 1807 près S. M. l'Emp. et Roi			1		
Maliszewski Adam	lieutenant	aide de camp du gén. de br. Axamitowski	pour sa conduite dist. au siège de Dantzig			1		
Morawski François	cap. adj.-maj.	9e d'infanterie	pour sa conduite dist. sous Dantzig et Colberg			1		
Rudzki Antoine	lieutenant	1r de cavalerie	pour sa conduite dist. sous Dirschau			1		
Potocki Stanislas	colonel	2e d'infanterie	pour sa conduite dist. à l'affaire de Sierock			1		
Puchalski Joseph	chirurg.	3e légion	pour sa cond. dist. à la bat. de Friedland où il a été blessé en pensant les blessés			1		
			Total . . .	2		49	38	33

Présenté à Varsovie, le 4 décembre 1807.

Certifié véritable par moi général de division, ministre de la guerre

Joseph prince Poniatowski.

49. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 8 grudnia 1807.

Wyjaśnia, w jaki sposób za czasów Rzpltej mianowano starszyznę wojskową [1]).

Sire, avant de recevoir les ordres de Votre Majesté relativement à la forme des brevets pour les emplois militaires, je crois de mon devoir de porter à Sa connaissance que: sous le dernier règne en Pologne, le roi, en vertu du § 7 de la loi portée par la diète de 1776 et ayant pour titre attributions des départements, donnait des brevets pour les officiers de tout grade [2]). Le droit que les Grands généraux et les ministres de la guerre avaient eu jusqu'alors d'accorder des brevets pour certains emplois, fut annullé à cette époque. Chaque fois qu'il venait à en vaquer dans les corps, les chefs étaient tenus de faire parvenir au roi, par la voie du général employé auprès de sa personne, l'exposé de l'ancienneté de leurs officiers et leur recommandation en faveur de ceux, qui avaient plus de mérites ou de capacité. Le roi choisissait parmi ceux-ci, et leur faisait délivrer des brevets. Dans les derniers temps, les chefs des corps faisaient passer leurs présentations pour les avancements aux généraux commandants des divisions qui, à leur tour, les envoyaient à l'officier général employé auprès du roi. Ce dernier présentait à la signature de Sa M-té les brevets expédiés d'après sa volonté par la chancellerie de guerre qui se trouvait sous ses ordres. Ils étaient en suite remis au Grand chancelier qui y apposait le sceau de l'état et en inscrivait la date; après quoi, les brevets étaient renvoyés à la Commission de Guerre, remplissant les fonctions des grands généraux, pour être promulgués. La chancellerie de guerre du roi faisait ses expéditions sans aucune rétribution. Les officiers qui recevaient des brevets, ne payaient que $^1/_2$ p. ct. de leurs appointements

[1]) D. St. 3646.

[2]) *Volumina legum,* VII str. 533—4: »Do wszystkich szarzy woyskowych oboyga narodow *utriusque authoramenti* bez excepcyi, aż do naymnieyszego officyera, subalterna, łącząc w to strażników y obożnych polnych oboyga narodow; My Król mianować, y patentować będziemy, szefowie regimentów przysyłać Nam będą za każdym wakansem opis starszeństwa y rekommendacye swoie favore officyerow, którzyby więcey zasług, lub zdolności mieli...« (Powinności y władza Departamentow w Radzie przy boku naszym Nieustaiącey).

pour le timbre et autant pour le sceau à la chancellerie du Grand chancelier.

50. Do Fryderyka Augusta. (Warszawa), 15 grudnia 1807.

Wobec zastoju w sprawach wojskowych przedkłada projekt wyposażenia go w tę władzę, jaką miał za Komisyi Rządzącej, aż do zebrania się sejmu [1]).

Note du Ministre de la Guerre à Sa Majesté le Roi pour accompagner le projet d'arrêté définitif touchant l'armée, présentée le 15 décembre 1807.

Sire, la Commission de Gouvernement investie de pouvoirs nécessaires par Sa Majesté l'Empereur et Roi pour agir avec vigueur dans des temps assez difficiles, avait accéléré et assuré la marche des affaires, en donnant aux ministres les pouvoirs nécessaires pour agir dans leurs départements respectifs, et en les rendant responsables de leur gestion. Muni de ce pouvoir, je l'ai exercé dans le département de la guerre jusque et avant l'arrivée de Votre Majesté, sans autres entraves que des considérations, que la constitution a fait naître et qui touchaient de plus près les bases fondamentales de l'administration publique et Votre autorité royale. C'est ainsi que j'avais ordonné la traduction du règlement français d'exercise et de manoeuvres de l'infanterie et que j'en ai introduit l'exécution dans l'armée du Duché. La cavalerie attend encore son règlement d'exercise de la décision de Votre Majesté, l'artillerie est aussi à attendre le sien. Toutes les nominations aux places vacantes et tous les avancements étaient faits par moi sur la proposition des colonels et des généraux commandants les légions. J'ai prescrit un mode d'administration qui, en conservant une partie des détails de la comptabilité française, s'accordait mieux avec l'organisation en légions et les anciens règlements en usage en Pologne. Rien sur ce point important n'était définitivement arrêté, parceque l'administration dépend de l'organisation et que celle-ci n'était rien moins que fixée. J'ai rétabli provisoirement dans les régiments les peines de correction et les commissions militaires, décidant moi même en dernier ressort toutes les causes des militaires en matière de service. — Et,

[1]) D. St. 3646.

quoique les ordonnances et les dispositions que j'avais jugé à propos de prescrire, n'étaient que provisoires et ne répondaient ni au besoin du service ni à l'intérêt de l'état, mon ministère cependant marchait d'un pas assuré, l'armée acheva de s'organiser, de s'exercer, l'ordre de s'établir et aucune partie du service ne se trouva négligée. Lorsque nous eûmes reçu la nouvelle de l'arrivée de Votre Majesté, j'ai suspendu tous mes travaux et ne m'occupais que de préparer des projets d'organisation et d'amélioration tant de l'armée que des établissements militaires que je me proposais de présenter à Votre Majesté, sachant que les dispositions particulières et les décisions partielles dépendaient de l'état général de la chose publique et de l'armée. — J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté ces projets d'organisation et d'amélioration; j'ai eu l'honneur de Lui observer qu'ils étaient pressants, enfin je me suis empressé de Lui présenter les personnes qui ont mérité la récompense de la croix militaire, l'unique peut-être que l'état pouvait accorder dans le moment actuel aux services essentiels rendus dans la dernière guerre. — L'armée, Sire, est dans l'attente du résultat de mes travaux; tout reste en stagnation; il y a des places vacantes qui ne sont point remplies; il y a des points dans l'organisation, dans l'administration et dans la police qui restent sans décision et arrêtent le service au détriment de l'état; je suis assailli de demandes officielles auxquelles je ne saurais répondre officiellement, le service marche avec embarras, le mérite n'est point récompensé. Sire, si des motifs politiques ne permettent point à Votre Majesté de décider des principaux points sans la diète, si les occupations nombreuses de Votre Majesté l'ont empêchée jusqu'à présent de répondre cathégoriquement à mes demandes, que Votre Majesté daigne en s'éloignant de sa fidèle armée du Duché de Varsovie, ne point la laisser dans l'incertitude de ses droits et ses devoirs et que, pour continuer mes travaux, Elle m'investisse de mêmes pouvoirs que ceux que j'avais de la Commission de Gouvernement, par l'arrêté dont j'ai l'honneur de présenter le projet à Votre Majesté.

51. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 17 grudnia 1807.

Przedkłada listę oficerów-legionistów, którzy dostali się do niewoli angielskiej w Kalabryi, aby uzyskać ich wymianę [1]).

Sire, seize officiers du 1er régiment d'infanterie polonaise au service d'Italie, ayant été faits prisonniers par les Anglais, au mois de juillet de l'année dernière, dans les affaires qui ont eu lieu en Calabre, viennent de m'adresser de Liechfield, où ils sont détenus, la prière d'obtenir leur échange.

Persuadé que les sentiments que Votre Majesté daigne témoigner à Ses nouveaux sujets, La porteront à intervenir auprès du gouvernement français en faveur des officiers mentionnés, je m'empresse de Lui présenter ci-jointe leur liste nominale [2]), afin de La mettre à même d'ordonner, à cet égard, les démarches nécessaires.

52. Uwagi o rozdawnictwie krzyża wojskowego.

(Warszawa), 23 grudnia 1807.

Radzi wyznaczyć pewną ilość ozdób honorowych na każdy legion, a nie według pułków, których zasługi nierównomierne [3]).

Observations présentées à Sa Majesté par son ministre de la guerre relativement à un projet du décret de la distribution générale des croix de l'ordre militaire.

Sire, le projet du décret pour la distribution des croix de l'ordre militaire que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté, a été rédigé sur les idées qu'Elle a bien voulu me communiquer; mais Elle me permettra de Lui faire quelques observations à ce sujet.

Il y a des régiments dans l'armée qui n'ont commencé

[1]) A. E., Saxe, corr. 77 f. 232, odpis.

[2]) Capitaines: Kozakiewicz, Laskowski, Poplewski, Kuniowski. Quartier-maître: Mutzecy. Lieutenants: Hoński, Piechowski. Sous-lieutenants: Wiszniowski, Malski, Duval, Birnbaum (adjudant), Wiszławski Louis, Wiszławski Denis, Fiorelli, Prodomski. Chirurgien: Maggelli. — Zostali uwolnieni, skoro Mutzecy, jako kapitan-adjutant Chłopickiego, w armii Aragonii (III korpusie), był mianowany 2 marca 1811 członkiem Legii hon.

[3]) D. St. 3646. Rada ta nie była uwzględnioną i stąd wyniknęły liczne przykrości i niesnaski. Echo ich zachował Niemcewicz (*Pamiętnik* — wyd. Kraushara, 47). Por. także Skałkowski 308—9.

à exister activement qu'à la fin de la guerre et qui par conséquent n'ont pu ni se distinguer ni même contribuer d'aucune manière au succès des armes de Votre Majesté; or d'après le projet, ils se trouveraient au niveau avec les plus vaillants, ce qui ôterait du prix à la récompense. D'un autre côté il y a des régiments où le nombre d'individus qui ont mérité la décoration et qui ont déjà été proposés pour cela, excède celui des croix fixé par le projet, et si ceux qui ne l'ont pas mérité, la recevaient, ce serait un sujet de juste plainte pour ceux-ci. Il y a aussi des régiments où le nombre des militaires déjà proposés pour la croix est fort au-dessous de celui fixé par le projet; si ce nombre leur est donné sans restriction, il y aura des militaires qui recevront la décoration sans l'avoir méritée. De même, il y a des places vacantes de généraux de brigade et de colonels ainsi que des officiers qui ont déjà la croix l'ayant reçue anciennement, et les croix destinées pour eux seraient perdues pour l'armée.

Je prendrai donc la liberté de proposer à Votre Majesté un amandement essentiel, savoir, qu'au lieu de fixer le nombre des croix aux états majors et aux régiments séparément on en accorde le même nombre mais sommairement à chaque légion, es généraux de divisions exceptés. Par ce moyen les propositions tomberaient nécessairement sur le mérite et la récompense ne manquerait pas son but. La répartition du nombre fixé de croix serait donc suivante.

Désignation des parties	à une légion			à trois légions		
	Croix de chevalier	Croix d'or	Croix d'argent	Croix de chevalier	Croix d'or	Croix d'argent
aux généraux de brigade . .	4			12		
au chef d'état-major	1			3		
à l'état-major	6	3		18	9	
à 6 colonels et 6 majors . .	12			36		
à 6 régiments	24	24	36	72	72	108
Totaux . . .	47	27	36	141	81	108
			Au ministère	6	6	
			Total	147	87	108

53. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 24 grudnia 1807.

Przedkłada różne wykazy wojskowe [1]).

Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté j'ai l'honneur de mettre sous Ses yeux dans les annexes:

N° 1. *a*) La liste nominale des officiers de tout grade, employés activement dans l'armée du Duché de Varsovie.

b) Celle des officiers surnuméraires, attendant leur mise en activité.

c) Celle de l'ancienneté des officiers généraux et supérieurs.

d) Celle des officiers employés dans des fonctions administratives, auxquelles il n'est point attaché de grade, mais qui en possèdent, à raison de leur ancien service militaire.

N° 2. Celle des emplois d'officiers généraux et supérieurs, vacants dans l'armée polonaise.

N° 3. Un projet de décret pour la distribution des croix militaires avec des observations relatives à cet objet.

N° 4. La liste des militaires de la 1re légion, proposés pour la croix, conformément au décret du Roi.

N° 5. L'exposé des fonctions de différents emplois particuliers à l'armée du Duché.

N° 6. Coup d'oeil rapide sur l'administration et la comptabilité française.

54. Wnioski co do nadania stopni. (Warszawa), 24 grudnia 1807.

Propositions aux places vacantes dans l'armée du Duché, présentées à Sa Majesté par son ministre de la guerre.

Zaleca Haukego i Biegańskiego na generałów brygady, a Pakosza, Kosseckiego i Paszkowskiego na szefów legionów [2]).

Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté quatre propositions à autant de places vacantes dans l'armée du Duché, qui ont besoin d'être remplies pour le bien du service. Savoir:

Pour général de brigade, major de la 3me légion monsieur le colonel Hauke, ancien officier d'artillerie, il a servi pendant tout le temps dans la légion polonaise en Italie depuis sa for-

[1]) D. St. 3646.

[2]) D. St. 3646.

mation où il a été blessé; il a fait la dernière campagne comme chef de l'état-major de la 3me légion et en cette qualité il a obtenu de Sa Majesté l'Empereur et Roi la décoration de la légion d'honneur; cet officier est d'autant plus propre à l'emploi auquel j'ai l'honneur de le prsenter à Votre Majesté, qu'il en remplit les fonctions depuis deux moix.

Pour général de brigade, major de la 1re légion, monsieur le colonel Biegański[1]), ancien officier d'infanterie qui s'est distingué dans la guerre qui a précédé le partage de la Pologne; cet officier recommandable par sa stricte moralité et une activité infatigable a servi dans la dernière campagne comme chef d'état-major de la 1re légion et a en même temps rempli les fonctions de major de cette légion avec un zèle et une application sans égal, qui lui ont mérité l'avancement auquel j'ai l'honneur de le proposer à Votre Majesté.

Pour colonel chef d'état-major de la 3me légion, à la place du colonel Hauke, monsieur Pakosz[2]), lieutenant-colonel, aide de camp du général Dąbrowski; cet officier a servi dans la légion polonaise en Italie, il a obtenu de la part de Sa Majesté l'Empereur et Roi la décoration de la légion d'honneur pour sa conduite distinguée dans la dernière campagne; il a fait les fonctions de chef d'état-major de cette légion depuis deux moix.

Pour colonel, chef d'état-major de la 2me légion, monsieur Kossecki[3]), gros-major au 8me régiment d'infanterie; cet officier a servi avec distinction dans la légion polonaise d'Italie et du Rhin; il a fait les fonctions de chef d'état-major de cette légion pendant toute la dernière campagne.

Pour colonel, chef d'état-major de la 1re légion, à la place du colonel Biegański, monsieur Paszkowski[4]), lieutenant-colonel

[1]) Biegański Łukasz został generałem brygady 27 grudnia 1807.

[2]) Pakosz Czesław tegoż dnia wyniesiony do żądanego stopnia (*En marge* 24); członkiem Legii hon. od 9 marca 1807.

[3]) Kossecki Ksawery. O jego roli na emigracyi Skałkowski *O kokardę legionów*, 125. *Kwartalnik hist.*, XXV 257. Kraszewski *Pamiętniki wojenne.*

[4]) Jego stan służbowy z A. a. G. opiewa: François Maximilien Paszkowski, né en Lithuanie en septembre de l'an 1777, entré au service de la république française en qualité de volontaire dans la 2de Légion polonaise le 10 fructidor an V (27 sierpnia 1797), caporal-fourrier le 4 brumaire VI (25 października 1797), sergent 12 frimaire VI (2 grudnia 1797). sous-lieutenant 6 nivôse VI (26 grudnia 1797), lieutenant 23 germinal VI (12 kwietnia

au 3me régiment d'infanterie; cet officier a servi dans la légion polonaise d'Italie depuis sa formation, il a obtenu la décoration de la légion d'honneur après la bataille d'Austerlitz étant à l'état-major de Son Altesse le Grand Duc de Berg, et a fait avec distinction la dernière campagne tant à l'état-major du Grand Duc que dans le régiment.

55. Do hr. Brezy, ministra sekretarza stanu. 24 stycznia 1808.

Zaprzecza, jakoby dłużny był kasom pruskim. Sprzeciwia się przyznaniu gwardyom narodowym krzyżów wojskowych na równi z resztą armii [1]).

J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 18 du courant. Sensible autant que je dois l'être à l'intérêt qui Lui a dicté l'avis que cette lettre contient relativement à mes affaires personnelles, c'est en La remerciant sincèrement d'un procédé aussi obligeant que je m'empresse de Lui témoigner que cette assertion ne peut être qu'un malentendu. Je n'ai emprunté aucun capital à des caisses prussiennes et je suis certain que d'aucune de mes affaires il n'est résulté pour moi une obligation quelconque envers le fisc du gouvernement précédent. Ce n'est donc que par conjecture que je puis me douter de ce qui a donné lieu à l'idée que j'étais son débiteur. J'ai vendu, il y a quelques années, la terre de Bieżuń [2]) à un M. Zaleski. Selon toute apparence cette acquisition, dont il n'était que le prête-nom, a été faite avec des fonds appartenant à la banque d'Elbing [3]). Ceux-ci étant passés

1798), capitaine adjudant major 15 brumaire VII (5 listopada 1798), capitaine commandant la 7e compagnie du 6e bataillon 27 fructidor VIII (14 września 1800), adjoint à l'état-major général de l'armée d'Italie, employé par le général de division Lapoype 20 nivôse IX (10 stycznia 1801). A fait les campagnes de l'an V et VI, expédition de la Romagne, campagne de l'an VII, siège de Mantoue où il a été fait prisonnier de guerre avec la garnison, puis conduit dans les prisons de Léoben où il a resté onze mois. Campagne de l'an IX. Blocus de Mantoue. O udziale jego w wojnie r. 1805 *O kokardę* 252, 260, 262—3, 270.

[1]) Z archiwum Jabłonny, brulion.

[2]) Duży majątek nad Wierą w Płockiem.

[3]) Co do przejścia tych wierzytelności na skarb Napoleona por. Handelsmana *Konwencya bajońska (Pod znakiem Napoleona,* II 5, 25—6); wtedy właśnie, 13 stycznia, wydany był dekret Fryderyka Augusta o ściąganiu tych należytości.

maintenant à S. M. l'Empereur, il se trouverait par là propriétaire d'une somme considérable hypothéquée à ce titre sur la terre mentionnée; mais qui ne peut me regarder en aucune manière puisque celle-ci m'est devenue absolument étrangère. Toutes les formalités relatives à la publication du contrat et à l'hypothèque ont été remplies dans le temps. Cependant comme il se pourrait que par une méprise difficile à concevoir, ce fut comme propriétaire de la terre de Bieżuń que je passasse pour débiteur des caisses prussiennes, je profiterai de Votre avertissement amical pour vérifier ces circonstances et me mettre à couvert de l'embarras qu'elles pourraient m'occasionner.

En passant de cet objet à celui de la décoration que prétendent les officiers supérieurs de la garde nationale, je dirai franchement à V. E. que je ne suis point d'avis qu'en ceci ils aient les mêmes droits et les mêmes prérogatives que l'armée. Quels que soient les efforts qu'ils puissent faire dans cette destination, elle n'a point dans le principe un but militaire, ni elle n'entraîne pour ceux qui composent la garde nationale, l'obligation de se vouer entièrement à un état différent [1]). Malgré tous les dehors, cette garde ne peut être considérée effectivement que comme une association des citoyens d'un pays pour le maintien de l'ordre d'où dépend la sûreté de leurs propriétés dans le cas où l'armée ne pourrait y veiller. Cette destination ne prive ceux qui y prennent part, d'aucun des avantages de leur état primitif et si elle n'est pas exempte de peine, celle-ci ne peut être que temporaire et les individus qui font ce sacrifice à leur propre intérêt, doivent s'en croire suffisamment récompensés en se voyant assimilés à l'armée de ligne. Etendre cette récompense au delà de sa juste mesure serait faire tort à ceux qui ont renoncé à tout pour se vouer entièrement à la défense de leur patrie, et remplacer un mal léger, tel que peut être le mécontentement de quelques officiers de la garde nationale, par un mal plus grand et plus réel, tel que serait le mécontentement de toute l'armée et même celui de l'arrière-ban qui avec plus de droit que la garde nationale à la

[1]) Por. ustawę z 24 kwietnia 1807 o gwardyi narodowej — Gembarzewski 311—2, tamże 341—2 dekret królewski dotyczący orderu wojskowego z 26 grudnia 1807.

croix militaire ne l'a cependant point réclamée. Si des circonstances, qui ne sont point à prévoir, pouvaient un jour appeler cette garde nationale à courir des dangers dont elle n'a point aujourd'hui l'attente, je serais le premier à solliciter la récompense d'honneur à ceux qui l'auraient méritée. S. M. étant maître de la distribution de la croix militaire elle peut l'accorder sans qu'on y trouve à redire, personnellement à tel ou tel individu de la garde nationale, mais je ne puis la demander aujourd'hui pour eux à raison de grade comme elle l'a été aux troupes.

La franchise que j'ai mise dans cet exposé, doit Vous convaincre, M. le Comte, autant de mon impartialité et de la pureté de mes vues que de la confiance que je mets en Vos lumières et Votre amitié. J'aime à penser que vous en ferez un usage analogue à mon attente et que vous voudrez bien vous croire assuré de mon sincère dévouement ainsi que de la haute considération dont je Vous prie d'agréer l'expression.

56. Do Davout'a. Warszawa, 22 lutego 1808.

Udziela wiadomości o złym stanie obuwia i innych niedostatkach w odzieniu żołnierzy. Niemożność opędzenia wydatków na wojsko z dochodów kraju. Niebezpieczeństwo rozprzężenia dla braku środków. Nędza zmieniona w system [1]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 20 du courant [2]), pour me demander des renseignements sur l'état de la chaussure des troupes polonaises. Je n'ai pas manqué de donner sur-le-champ les ordres nécessaires pour être instruit dans le plus grand détail de tout ce qui est relatif à cet objet, et je m'empresserai de lui en communiquer l'état général aussitôt que les matériaux nécessaires pour le former seront parvenus aux bureaux de la guerre. En attendant, je puis assurer Votre Excellence, que non seulement le soldat polonais ne possède point les deux paires des souliers de rechange, prescrites par les règlements, mais que celle qu'il a aux pieds, se trouve en grande partie assez mauvaise pour n'être d'aucun usage en cas de marche et que

[1]) A. h. G., odpis przesłany cesarzowi 1 marca (Davout *Corr.* d. 433).
[2]) Brak wśród listów marszałka.

jusqu'à présent il n'a même pas été possible d'en fournir à tous les recrues qui arrivent aux corps; de manière qu'il se trouve effectivement un assez grand nombre de soldats qui par cette raison ne sont d'aucune utilité réelle pour le service. Les dispositions que j'ai données à cet égard aux conseils généraux d'administration, feront, j'espère, disparaître successivement ce dernier inconvénient [1]).

---

[1]) Część pism wymienionych między władzami Księstwa w sprawie zaopatrzenia wojska w obuwie zachowała się w M(uzeum) N(arodowem w) R(apperswilu). I tak pisze minister wojny do ministra spraw wewnętrznych: »W Warszawie dnia 21 julij roku 1808. Zwracając JWWMPanu przyłączony mi oryginał przełożenia prefektury łomżyńskiej, tyczącego się trudności zachodzących z strony pułków w odbieraniu trzewików na departament tameczny nałożonych, żałuję bardzo, że do żądania w tem przełożeniu wyrażonego, zgłoszeniem się JWWMPana do mnie pod dniem 18 prtis popartego, przychylić się nie mogę. Niepodobna bowiem, abym obowiązywał pułki do przyjmowania trzewików niezgodnych z wyd(anymi) onym modelami i narażał ich przez to na oczywistą ich szkodę,.... funduszową względnie uproporcyonowanej trwałości obuwia. Lecz jeżeli w departamencie łomżyńskim nie można dostać ani skór ani rzemyków tak dobrych, aby winne do dostarczenia trzewiki wyrównywały modelom stąd rozesłanym, lepiej zdaje mi się podwyższyć cenę i tu one w Warszawie obstalować, aniżeli przez przyjmowanie złego gatunku narażać na nieużyteczną szkodę skarb i korpusy«.— W Warszawie dnia 4 sierpnia roku 1808: »Nie mogąc żadnym sposobem przystać na to twierdzenie, które JWWMPanu w zgłoszeniu się swojem do mnie pod dniem 28 czynić podobało się, że zatrudnienie się sprawunkiem 30.000 par trzewików przez JOXcia Dauerstaedt, marszałka najwyższego, w kraju rekwirowanych do prefektur nie należy, lecz do Rad gospodarczych, ani też nie przekonywając się, aby JWWM. prefektom departamentowym zatrudnienie się tym przedmiotem było niewłaściwe, gdy JWWMPan sam i ja, chociaż ministrami jesteśmy, trudnimy się onem z miejsc naszych, daleki jestem od tego, abym oszczędzał w tem Rady gospodarcze legionowe, co do (nich) w tej mierze należeć może, i owszem zaleciłem onym, aby się we wszystkiem, co tylko ten sprawunek ułatwić może, z prefekturami znosiły. Co się zaś dotyczy żądania JWWMPana, abym zalecił konieczne przyjęcie 880 par trzewików już pułkowi 1ᵘ pieszemu wydanych i osobno przygotowanych par 834, co uczyni razem 1714 par, a reszta do zupełności 3.000 z dptu łomżyńskiego należna tu w Warszawie obstalowana będzie, nie mogę, jak tylko odwołać się do poprzedniczego mego w tej mierze JWWPanu wytłómaczenia się że żadną miarą nie mogę przymuszać pułków do odbierania obuwia niezdatnego dla nich, jeśli to podług modelu nie jest, gdyż lubo te trzewiki dostarczają się sposobem nadzwyczajnym z kraju, gdy jednakże skarb publiczny płaci je przez ręce JWWPana, z słusznego więc względu na

Malheureusement cet article n'est pas le seul qu'il n'ait pas encore été possible de compléter, et je crois devoir autant à l'intention qui a engagé Votre Excellence à demander des renseignements sur cet objet, qu'à l'intérêt qu'elle veut bien prendre à tout ce qui concerne l'armée polonaise, de mettre sous ses yeux un extrait de l'état présenté par moi à S. M. le Roi de Saxe sur son habillement, équipement et armement, ce qui en manque encore au complet décrété de 40.000 hommes. En le parcourant Votre Excellence pourra se convaincre qu'il n'est aucun de ces articles dont le soldat polonais soit entièrement pourvu, qu'il n'existe ni armes ni aucun autre objet de rechange; et je dois ajouter que la plus grande partie de ceux qu'il possède, rassemblés à la hâte dans des circonstances dont l'urgence n'a permis ni le choix des matériaux ni une confection soignée et ayant d'ailleurs été usée dans une campagne pénible par des hommes dont l'inexpérience ne savait encore apporter aucun des soins nécessaires à la conservation des effets à leur usage, ne peut promettre aucune durée.

Quelque peu satisfaisant que cet état de choses soit pour le présent, il doit inspirer encore plus de craintes pour l'avenir, quand on songe qu'il n'existe aucun moyen de renouveler ce qui devient hors d'état de servir. D'après les arrêtés de l'autorité primitive, les recrues fournies par les propriétaires terriers pour la première composition de l'armée, ont apporté aux corps les fonds de leur première mise. Cette ressource se trouvant épuisée, il est d'autant moins à espérer qu'elle puisse être suppléée par le gouvernement, que tous ses efforts ont jusqu'aujourd'hui à peine pu rassembler le courant de la solde et les

---

szczupły, jak wiadomo, stan skarbu publicznego, pułkom i indiwiduom nie inaczej jak w komput należytości przepisanych zachowane będą. — Wszakże jeżeli te trzewiki w małej jakiej proporcyi różnią się od modelów, najlepiej to przez Radę gospodarczą legionu lub pułków, którym się trzewiki przeznaczą, załatwionem być może«.— W Warszawie dnia 30 sierpnia roku 1808: »Odpowiadając na odezwę JWWMPana do mnie z zapytaniem, gdzie mają być oddane trzewiki przez entreprenera.. Hammer wedle ugody na rzecz departamentu płockiego wygotowane, pod dniem dzisiejszym uczynion(em), (mam) honor Mu donieść, że stosownie do życzenia JWWMPana, (odda)nie wzmiankowanych trzewików polecone jest Radzie Gospodarczej legionu 1° i Wy generał Biegański, major legionu i prezydent tejże Rady, uwiadomiony o tem zost(ał)«.

fonds d'habillement et d'équipement des volontaires. Indépendamment des masses générales à établir par le renouvellement des objets dont la durée est calculée pour plusieurs années, le trésor doit à l'armée pour l'habillement seul, dans le trimestre prochain, au delà de 5 millions de florins de Pologne; et dans cet intervalle les dépenses publiques connues du Duché de Varsovie, malgré les anticipations faites dans la perception des impôts, surpassent de plus de 10 millions la recette attendue.

Je me suis fait un devoir de pourvoir dans la suite aux fournitures qui sont au compte du soldat, en établissant les masses usitées en France, dès que le calme des circonstances eut rendu possible une administration régulière, entravée par le chaos des premières levées. Mais telles fortes que soient les retenues, ordonnées pour les faire revenir au courant, elles sont trop recentes pour présenter déjà un fonds suffisant, et en tout cas leur destination ne comprend pas tous les objets qui entrent dans les besoins du soldat. Il y a été subvenu jusqu'aujourd'hui, soit en prolongeant la durée des pièces d'habillement, par des réparations, soit en prenant à crédit les fournitures les plus indispensables. Ces moyens néanmoins, tout précaires qu'ils sont, n'offrent plus aucune ressource, et le dernier a occasionné une dette d'environ un million, dont on ne sauroit remettre l'acquittement, sans occasionner la ruine de beaucoup de particuliers, dont la bonne foi seule a jusqu'ici alimenté les ateliers d'habillement.

Votre Excellence est trop au fait de tout ce qu'exige l'entretien d'une armée pour ne pas juger au premier coup d'oeil, combien un état de choses semblable, s'oppose, tant au progrès de l'instruction des troupes polonaises, qu'à une marche réglée de l'administration militaire. Elle sentira, comme moi, que chaque jour ajoutant à ce qu'il présente d'effrayant, il doit nécessairement venir un terme, où toute espèce de moyens venant à manquer à la fois, il s'en suivra une désorganisation complète de toutes les parties d'une machine, que les efforts réunis du patriotisme général ont pu monter, il est vrai, avec une rapidité surprenante, mais dont l'entretien et l'ensemble doivent être assis sur des bases plus solides que celles d'un élan momentané. Que seroit-ce si, malgré les soins que je ne

cesse de donner à un objet aussi important, une telle catastrophe arrivoit dans des circonstances, où S. M. l'Empereur serait dans le cas d'attendre de l'armée polonaise des résultats conformes à la bonne opinion qu'il a daigné manifester sur son compte? Je croirois manquer essentiellement à tout ce que ma qualité de militaire Polonais m'impose d'obligations, et à ce que je dois à Votre Excellence comme commandant en chef, si je tardois un moment de plus à porter à sa connaissance les causes, qui malgré la meilleure volonté du soldat polonais, tendent à paralyser son zèle et son dévouement. Quelqu'accoutumé qu'il soit depuis le premier moment de son service actuel, à lutter contre toute espèce de privations [1]), il est impossible de réduire en système son dénuement absolu; et l'on doit d'autant

[1]) O innej jeszcze klęsce doniósł Davout Poniatowskiemu listem ze Skierniewic 21 marca 1808: »Monseigneur, je reçois dans le moment une lettre du général Dąbrowski qui me prévient que des rapports venant de différents cantonnements occupés par sa légion, lui annoncent différents excès entre les militaires et le bourgeois, occasionnés par la réduction de la petite monnaie, ce qui prive, dit-il, le soldat d'une grande partie de sa solde. Son officier qui vous remettra cette lettre, vous en porte une où il vous rend compte également de ces faits. Nous voilà arrivés à l'époque où les habitants et militaires vont se ressentir des opérations de vos financiers; si la plus crasse ignorance ne les excusait pas, on pourrait les accuser d'une grande malveillance. Rien ne ressemble tant à leurs opérations de finances que celles des écoliers qui croient faire une bonne speculation en convertissant de l'or en petite monnaie. Si ces scandaleux permis ont enrichi quelque misérable, ils nous ont bien donné le droit, à nous chefs militaires, de les apprécier, puisqu'ils nous mettent dans des cas dont ne manquent jamais de profiter quelques mauvais esprits pour troubler la discipline; je craindrois que cette circonstance n'en offre des exemples, si le bon esprit des officiers et des troupes ne me rassuroit parfaitement à cet égard. Je suis donc parfaitement tranquille sur les mesures que vous prescrirez à vos officiers; il ne me reste qu'à vous inviter à presser le gouvernement de prendre des mesures pour que le soldat ne soit point lésé et pour qu'il n'ait aucun prétexte de plaintes majeures. — Je vous fais connaître, Prince, que l'Empereur a donné depuis quelque temps l'ordre de payer les troupes françaises moitié en monnaie courante et moitié en billon. Ce n'est que par des mesures sages, fermes et équitables et qui feront cesser totalement l'agiotage et non par des pailliatifs que l'on parviendra, si non à prévenir totalement les maux particuliers, du moins à les adoucir beaucoup et à les rendre supportables«. (A. h. G.). — Por. *Corr. de Davout* d. 437, 438, 439. Handelsman, I, d. 36, 37; Niemcewicz *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) str. 74 i nast.

plus craindre d'en voir arriver le moment, qu'ainsi que Votre Excellence a pu s'en convaincre sous plus d'un rapport, le pays, en général peu abondant par lui même, ruiné par les malheurs inséparables de la guerre, et privé pour le moment des ressources qu'il trouvait dans son commerce, se trouve absolument hors d'état de renouveler les sacrifices qu'il a faits, pour mettre sur pied l'armée aujourd'hui existante, et même à remplacer les pertes que la désertion, produite par les motifs détaillés, a jusqu'ici occasionnées. Quelle que soit la mesure qui mette fin aux circonstances qui la rendent nécessaire, il est indispensable qu'elle soit prise sans délai. Tous les efforts de S. M. le Roi de Saxe, réunis à ceux du gouvernement du Duché de Varsovie, se trouvant insuffisants à cet égard et les dispositions les plus rigoureuses n'ayant même pu opérer la rentrée de l'arriéré des revenus publics, je crois achever de remplir mon devoir en ne cachant point à Votre Excellence les suites que l'ordre présent des choses ne peut manquer d'entraîner. Agréez, Monseigneur, l'expression de ma haute considération.

57. Wykaz rzeczy brakujących wojsku.

Etat des objets qui manquent à l'habillement, équipement, et armement de l'armée du Duché de Varsovie.

Habillement.

Casques	3.447
Uniformes complets	11.279
Gilets à manches	14.064
Pantalons de drap	11.819
de toile	18.365
Manteaux	15.155
Guêtres	13.808
Bonnets de police	18.131

Equipement

Porte-manteaux	3.488
Sacs de peau	15.639
de toile	24.657
Gibernes	15.088
Bandoulières	16.289

Ceinturons	3.031
Caisses de tambours	179
Trompettes	17
Eperons	3.628
Dragonnes en cuir	2.532
Haches de sapeurs	
Selles	3.376
Couvertes	3.584
Chapraques	3.135
Sangles	3.081
Etrilles	3.567
Brosses	3.654
Ciseaux	4.514
Eponges	5.713
Payens (?)	4.785
Cordes à fourrage	4.911
Brides	3.333
Scies à fourrages	5.072
Licols	3.416
Bridons	3.887

Armement.

Fusils	7.360
Mousquets	1.785
Pistolets	3.465
Lances	438
Sabres	23.342
Bretelles de fusils	19.181
Porte-mousquets	2.364
Baïonnettes	7.102
Crochets	1.408
Fourreaux de baïonnettes	19.933
Fourreaux de baterie	22.576

Petit uniforme.

Bottes	6.350
Souliers	25.476
Chemises	26.844
Cols	17.222

Caleçons 17.902
Bas courts 18.853

Observations.

L'harnachement des chevaux rassemblés pour l'équipage d'artillerie de campagne cédé au Duché de Varsovie manque en entier.

Une grande partie des objets portés comme existants ont besoin d'être renouvelés.

Certifié conforme aux états partiels qui m'ont été présentés. *Joseph Prince Poniatowski.*

58. Do Davout'a. Warszawa, 22 marca 1808.

Odebrał dekrety królewskie w sprawie Sokolnickiego i mianowania komendantów placu w razie ustąpienia Francuzów; w tej ostatniej czeka na wskazówki marszałka [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence deux décrets de S. M. le Roi, qui viennent de m'être adressés par le ministre secrétaire d'état. L'un concerne l'affaire de M. le général Sokolnicki [2]); l'autre renferme des ordres relatifs à la nomination d'officiers polonais aux commandements de place dans le Duché de Varsovie [3]), occupés maintenant par des officiers de l'armée française, dans le cas où Votre Excellence leur assignerait d'autres destinations. Le

[1]) A. h. G., kopia.

[2]) Por. Michał Sokolnicki *Generał Michał Sokolnicki Mon. dziej. now.*, XI 149, 165. W tej sprawie Poniatowski pisał do Batowskiego do Gdańska dawniej, z Warszawy d. 22 czerwca 1807 (Bibl. im. Baworowskich, Listy do Aleksandra B. 1792—1841): List WWMCPana Dobrodzieja pod d. 19 m. b. do mnie pisany odebrałem z ukontentowaniem, które mi zawsze sprawia każdy dowód Jego pamięci. Przykro mi jest widzieć generała Sokolnickiego w tak nieprzyjemnem położeniu i starać się zapewne będę, żeby go stamtąd uwolnić. Że jednak dywizya, do której on należy, zostaje pod rozkazami generała francuskiego, nie mogę w tej mierze używać władzy mojej, lecz starawszy się dowiedzieć wszystkich szczegółów, podług okoliczności, jakie się okażą, szukać dopiero będę sposobów stania mu się użytecznym, i zapewne cieszyć się będę, jeżeli tego dokażę. Oddając mnie przyjaźni i pamięci Pana mego łączę zapewnienie prawdziwego i szczerego przywiązania. — P. S. Proszę Pana przypomnieć mnie łasce i pamięci JOXcia de Benevent jako prawdziwego sługę.

[3]) Z 4 marca (Gembarzewski 53).

ministre du trésor ayant reçu ampliation du premier décret, ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires pour son exécution. Celle du second dépendant entièrement des dispositions de Votre Excellence, je la prie de vouloir bien me faire connaître dans le temps ses intentions, qui me serviront de règle pour ce que j'aurai à ordonner en conséquence.

59. Do Mioduskiego i Rembowskiego, kom. król.

Warszawa, 28 marca 1808.

Sprawa, w której się zwrócił marszałek Kalkreuth (przemarszu oddziałów pruskich przez ziemie Księstwa Warszawskiego do Grudziądza) przekracza zakres jego władzy [1]).

Je me vois dans l'obligation de vous témoigner en réponse à votre lettre que vous m'avez écrite en date du 19 du courant, que M. le feldmaréchal de Kalkreuth connaissant l'ordre établi, doit savoir à qui s'adresser pour l'objet dont vous y faites mention et qui regarde aussi peu les attributions de ma place qu'il outrepasse le pouvoir qui m'est confié. J'ai l'honneur etc. (signé). *Joseph Prince Poniatowski.*

---

[1]) A. h. G., przekład. Z powodu poprzednio udzielonego pozwolenia przez Davout'a cesarz wobec poselstwa polskiego w Paryżu 15 lutego t. r. zastrzegł nienaruszalność granic Konfederacyi Reńskiej (Handelsman *Pod znakiem Napoleona* 14—5) i dlatego Davout odtąd był ostrożniejszy, czego dowodem jego list do Poniatowskiego z Warszawy pisany 3 kwietnia 1808. Monseigneur, j'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire le 29 mars, ainsi que les pièces qui y étaient jointes; je la prie de faire connaître de suite aux commissaires du gouvernement qu'ils doivent déclarer à M. le feldmaréchal de Kalkreuth que ce n'est point par malentendu que je me suis opposé à ce que des détachements prussiens traversassent le territoire du Duché de Varsovie pour se rendre à Graudenz, quelque court que fut le trajet. Il ne peut pas y avoir de communications entre Graudenz et les états prussiens en traversant le territoire du Duché. Pour le passage par la rive gauche, il faut s'adresser à M. le maréchal Soult.— Votre Altesse voudra bien en même temps inviter M. M. les commissaires à déclarer qu'il est ridicule de regarder comme des malentendus des ordres positifs et très clairs. M. le maréchal de Kalkreuth doit savoir que je n'en donne que de cette nature. — Si Votre Altesse le juge convenable, elle peut également envoyer à M. M. les commissaires copie de ma lettre, et les prévenant que j'adresse en conséquence des ordres aux troupes qui sont aux environs de Graudenz. — Por. u Handelsmana *Instrukcye i depesze rezydentów fr.* I, str. 60—1, 76.

60. Do Serry. Warszawa, 13 kwietnia 1808.

Przedkłada obrachunek kosztów utrzymania wojska[1]).

Le travail dont j'ai l'honneur de présenter le résultat à Monsieur le Résident de France, a dû, par la nature des détails qui le composent, être divisé en 3 différentes séries.

La première comprend ceux dont la première mise étant faite en partie, ne demande qu'un supplément, pour se trouver au niveau, si non de ce qui est exigé par les règlements, au moins des besoins indispensables du moment. Il est dû, pour cet objet, à l'armée, par le trésor public du Duché, un arriéré de plus de 5 millions de florins de Pologne.

La seconde présente le calcul des frais annuels pour l'entretien de l'armée, sur le pied où elle se trouve actuellement.

Les objets qui composent la troisième série, quoique n'existant point encore, sont si indispensables dans toute l'armée ou d'une utilité tellement reconnue, pour le bien du service qu'il était impossible de n'en point faire mention, dans l'ensemble des frais nécessaires pour entretien celle du Duché de Varsovie, de manière à pouvoir s'en promettre une utilité réelle, et la mettre à même de justifier, par les progrès de son instruction, l'opinion si flatteuse que S. M. l'Empereur daigna manifester sur ses premiers efforts.

On s'est attaché dans tous ces calculs, à ne point s'écarter de l'économie sévère que réclame l'état actuel du trésor public du Duché; et c'est par ces motifs, que l'on n'a fixé pour les dépenses extraordinaires, qu'une somme de 300.000 f. seulement pour subvenir à la solde des officiers surnuméraires, et afin de ne point se trouver dans la nécessité de recourir au trésor public pour les suppléments de tous les objets de détail dont les frais ne sauraient être calculés qu'approximativement, ou pour des besoins imprévus de peu de conséquence. Cependant si l'on considère qu'il peut survenir des circonstances qui nécessitent des mouvements subits, il paraît indispensable de mettre à la disposition du ministère de la guerre une somme d'au moins 2 millions, qu'il ne toucherait que dans le cas, où des circonstances de cette nature le requerraient.

---

[1]) D. St. 3520. Por. Handelsman, I, s. 74.

Il n'a point été fait d'article séparé pour l'administration de la guerre. L'échelle peu considérable de cette partie dans un corps d'armée, tel que celui du Duché de Varsovie, n'exigeant point une organisation séparée, d'autant que la plus grande partie des manutentions se trouve aujourd'hui entre les mains des préposés de l'armée française, on a cru suffisant d'en former une des divisions du ministère de la guerre, afin d'en suivre la marche et se trouver à même d'en reprendre le fil, dans le cas où quelques circonstances ameneraient des dispositions différentes.

Quoiqu'on n'ait point encore exigé du trésor public le payement de l'équipage d'artillerie, cédé par le gouvernement français; cependant comme son estimation se trouve faite, j'ai cru devoir ne point séparer cet objet, de l'ensemble des sommes à allouer aux besoins de l'armée.

61. Poręczenie pożyczki na potrzeby wojska [1].

Je me porte pour caution pour l'emprunt pour la somme de cinq cent mille florins polonais, hypothéquant à cet effet la terre située en Samogitie et dans le Duché de Varsovie.

Varsovie, ce 15 avril 1808.

Joseph Prince Poniatowski
Général de division, ministre de la guerre.

62. Do Bourgoing'a, posła nadzwyczajnego cesarza i pełnomocnika przy królu saskim.
(Kwiecień 1808).

Kapitan Legii Północnej Mordret nie jest już w służbie polskiej, jego dług nie może być pokryty ze skarbu Księstwa [2].

...Le sieur Mordret n'est plus dans la légion polonaise, tous les officiers français qui étaient dans ce corps ont reçu

[1]) Por. Niemcewicz *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 119; Handelsman I, str. 80; Fr. hr. Skarbek *Dzieje Xięstwa Warszawskiego*, I 215.

[2]) A. E., Saxe 77 f. 335; Bourgoing do Champagny'ego, Dresde, le 12 avril 1808: »D'après la lettre en date du 17 février dernier... relativement à une dette de 441 francs 28 centimes contractée par M. Mordret, capitaine dans la légion du Nord, envers M. de Fienne, j'ai fait parvenir au ministre de la guerre du Duché de Varsovie la réclamation de celui-ci. Voici.. la substance de la réponse que j'ai reçue de M. le prince Poniatowski« ...

l'ordre de le quitter et de se rendre à Mayence; et il a suivi cette nouvelle destination dès les premiers jours de février. Il n'a rien à prétendre sur les caisses militaires du Duché de Varsovie; mais la plus grande partie des officiers du même corps ayant à réclamer quelques arrérages d'appointements sur celles de l'armée française, il se pourrait que M. Mordret fut de ce nombre et que ce fonds pût être employé à l'acquittement de la créance du sieur de Fienne...

63. Do Neipperg'a. Warszawa, 2 maja 1808.

Dziękuje za zajęcie się sprawą, którą mu przedłożył[1])

Monsieur le Colonel, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser aujourd'hui pour me confirmer ce que M[r] votre aide de camp m'avait déjà fait connaître relativement à l'issue de la prière que j'avais pris, il y a quelque temps, la liberté de vous faire. Persuadé d'avance du succès de toute demande en faveur de laquelle vous voudrez bien intervenir auprès de votre gouvernement, je m'empresse de vous témoigner, Monsieur le Colonel, combien je suis sensible à l'obligeance que vous ne cessez de déployer à cet égard. Il me serait infiniment

---

[1]) W(iener) H(aus-Hof und Staatsarchiv) Kriegsacten ad 485: »Correspondance militaire et diplomatique pendant le cordon de neutralité établi dans la Gallicie occident, pendant la guerre entre la France, la Russie et la Prusse 1806, 1807, 1808«. Neipperg dowodząc oddziałami pogranicznymi organizował służbę wywiadowczą, zwłaszcza w początkach r. 1807. Jego wysłannik Vincent donosił mu z Warszawy 21 marca 1807: »Les Polonais.. ont fait des plaintes et prétendent que c'est par nos agents civils et militaires que les ennemis sont instruits de ce qui se passe à Varsovie: quoique tous ces apropos ne méritent que le mépris, il est cependant nécessaire d'être circonspect et de ne point être dans le cas ou de se compromettre ou de devoir donner des explications désagréables«. Z listu tegoż z 9 maja widać, że stosunki pograniczne były nie najlepsze: »Le prince Poniatowski m'a remis la note ci-jointe. Je ne l'ai acceptée que de lui et que comme une *communication privée* qui d'ailleurs me paraît fondée sur un objet de justice, il me paraît qu'il faut... interdire ces Neckereien, qui sont déplacées, avant que les autorités françaises n'interviennent dans cette affaire et ne réclament contre la conduite de nos employés«. Dotyczyło to zapewne spraw paszportowych w okresie, gdy Komisya Rządząca nie była uznaną przez Austryę. Okoliczność, że Neipperg bywał »pod Blachą«, budziła obawy Davout'a (II d. 406). Por. *Corr. de Napoléon* 13791.

agréable de trouver l'occasion de vous prouver ma reconnaissance et les sentiments de la considération distinguée dont je vous prie de recevoir l'assurance.

64. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 5 maja 1808.

Zaleca do służby jenerała Ignacego Kamieńskiego, przedkłada stan wojska z 1 maja[1]).

Sire, à la suite de ce que j'eus l'honneur de soumettre en son temps à Votre Majesté relativement au désir que le général Kamieński[2]) m'avait fait témoigner indirectement, de rentrer au service, Elle daigna me faire connaître, par la voie du ministre secrétaire d'état, qu'Elle voulait être instruite, si rien ne s'opposait au succès des vues de cet officier, et s'il y avait pour lui une place vacante. Comme à cette époque il se trouvait encore en Russie, je crûs devoir différer de donner à Votre Majesté une réponse positive, jusqu'au moment où je serai à même de le faire avec connaissance de cause. L'arrivée de M. Kamieński à Varsovie venant de lever toute incertitude à cet égard, je m'empresse de porter à Sa connaissance, qu'il n'existe aucun obstacle à ce qu'il puisse Lui consacrer ses services, si Elle daigne les agréer.

Le nombre des généraux de brigade déterminé par l'état pour l'armée polonaise se monte à dix sept, savoir:

1 chef de l'état-major général;
1 directeur général des bureaux du ministère;
2 inspecteurs généraux;
1 général commandant l'artillerie;
9 généraux commandant dans la ligne;
3 majors de légion.

Il n'y a jusqu'à présent que 13 places remplies effectivement; de manière qu'il en reste encore 4 à la disposition de Votre Majesté. Si Elle jugeait convenable de destiner une de ces vacances à M[r] Kamieński, j'ose L'assurer qu'Elle ne saurait mieux placer cette grâce, qu'en l'accordant à cet officier, qui,

[1]) D. St. 3646.

[2]) Jego stan służby u Gembarzewskiego 44—5. Generałem brygady wojsk Księstwa został 15 listopada 1808. Odbył poprzednio wojny r. 1792 i 1794.

dans les deux campagnes de Pologne, a donné les preuves les plus positives de loyauté, de valeur et de capacité.

La nouvelle disposition de la route de poste pour Dresde, ayant occasionné un changement dans le jour du départ du courrier; ce n'est qu'aujourd'hui que je puis avoir l'honneur de soumettre à Votre Majesté l'état général de la situation de Son armée polonaise à l'époque du 1er de ce mois.

65. Do Davout'a. Warszawa, 17 maja 1808.

Przedkłada raport prefekta bydgoskiego o gwałcie popełnionym przez oddział jeńców rosyjskich powracających z Francyi na zbiegach [1]).

Monseigneur, venant de recevoir à l'instant même un rapport du préfet du département de Bromberg [2]) relatif à une violence exercée par une des colonnes russes qui reviennent de France, à l'égard d'un détachement de déserteurs de la même nation, destinés pour la Westphalie, je m'empresse d'en mettre la copie sous les yeux de Votre Excellence, afin de la mettre à même d'ordonner à cet égard les mesures qu'elle jugera convenables.

66. Do Serry. Warszawa, 24 maja 1808.

Przesyła poprawione stany wojska. Potrzeba utworzenia oddziału inżynieryi [3]).

Je n'ai pas manqué de faire examiner les différents objets dont il est fait mention dans la lettre que Vous m'avez fait

[1]) *A. h. G.*, kopia.

[2]) *Gliszczyński* do *Poniatowskiego*. Bromberg, le 12 mai 1808: Le préfet du département de Bromberg passant le 11 mai par la ville de Gniewkow, a reçu un rapport que les Russes, prisonniers de guerre, revenant de France avec armes, ont enlevé de force à la milice de cette ville les recrues, déserteurs de l'armée russe, destinés pour le service de Westphalie, et après avoir garrotté les uns, ils ont emmené les autres au milieu de la colonne. Le préfet a requis sur-le-champ le commandant de la place de Gniewkow M. Bogdański, d'envoyer une estaffette pour annoncer cet incident à M. le général de brigade Gilly, commandant à Thorn. En attendant des rapports officiels et ultérieurs sur cet objet, le préfet ne manque pas d'en faire part à S. A. le Ministre de la Guerre, il croit cependant que le gal Gilly doit avoir pris des mesures à cet égard, puisque la division russe a dû se rendre de Gniewkow à Thorn. Por. Davout *Corr.* II d. 467.

[3]) D. St. 3520.

l'honneur de m'adresser le 21 du courant. Les différences que Vous avez remarquées dans quelques uns des tableaux relatifs à l'armée polonaise, sont effectivement des erreurs. Elles s'y sont glissées à cause de la maladie et de la mort de celui qui avait commencé le travail, lequel a dû être précipitamment achevé par un autre employé des bureaux de la guerre, moins au fait de ces détails. Ses erreurs mentionnées ont été rectifiées sur le champ, et je m'empresse, M. le Résident, de Vous faire parvenir les tableaux où elles se trouvaient, en Vous priant de les substituer à la place de ceux qui sont fautifs.

Le corps du génie n'est point encore organisé dans l'armée polonaise. En prescrivant sa formation actuelle il paraît que l'Empereur avait le projet de faire agir les légions séparément, avec des corps d'armée française. Cette destination rendant superflu l'établissement d'un corps du génie S. M. se contenta d'attacher deux officiers de cette arme, à chacune des légions. Les circonstances qui ont amené depuis l'existence du gouvernement polonais, ayant nécessairement changé la première destination des troupes, qui dès lors ont formé une armée, il devient indispensable de pourvoir à toutes les parties du service, et c'est ce qui m'a engagé à présenter projectivement, les établissements qui manquent encore, et au nombre desquels se trouve le corps du génie. Dès qu'il sera procédé à sa formation, les ingénieurs attachés actuellement aux légions, rentreront dans son cadre.

67. Do Bose'go. Warszawa, 28 czerwca 1808.

Poleca jego życzliwości szambelana Schwanenfelda, któremu zlecił niektóre swoje sprawy [1]).

Monsieur le Comte, j'aime trop à conserver le souvenir des procédés obligeants de Votre Excellence, pour ne pas saisir avec empressement chaque occasion de La prier de me continuer les sentiments d'amitié dont Elle a bien voulu, plusieurs fois, me donner l'assurance. M. le chambellan de Schwanenfeld se rendant à Dresde pour quelques unes de mes affaires, dont il a bien voulu se charger, j'ose avec confiance prier Votre Excellence de Lui permettre de les Lui exposer.

[1]) D. St. 3597.

J'aime à croire que, si dans les démarches auxquelles elles pourront donner lieu, Son obligeance trouve la possibilité de m'accorder son appui, Elle ne se refusera point à me donner cette nouvelle preuve de Sa bienveillance. Veuillez bien, Monsieur le Comte, être persuadé du plaisir que j'éprouve à Vous renouveler l'expression des sentiments de ma haute considération.

68. Żądanie wyjaśnień umowy o wzięciu na żołd francuski 8.000 Polaków [1].

Warszawa, 2 lipca 1808.

Questions à proposer.

L'article 4 de la convention [2] du 10 mai déclarant que le corps de 8 mille hommes de troupes du Duché de Varsovie

---

[1] *A. N.* AF[IV] 1687, odpis załączony przy liście Berthier'a z 19 sierpnia 1808.

[2] Convention avec le Roi de Saxe pour la levée d'un corps de 8.000 hommes Polonais (*A. h. G.*, kopia): *Art.* 1. Le corps de huit mille hommes tiré de l'armée actuelle du Duché de Varsovie, que S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, s'engage à prendre à son service, sera formé par 3 régiments entiers, ayant leurs conseils d'administration et organisés de manière que chaque compagnie ait un effectif de 140 hommes. — *Art.* 2. Chaque régiment sera composé de deux bataillons, chaque bataillon de 9 compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs. Il y aura de plus une compagnie d'artillerie des 140 hommes, et une compagnie de sapeurs de 200. — *Art.* 3. Aussitôt que ces troupes auront été organisées, elles seront passées en revue par M. le maréchal Davoust et dirigées sur la rive gauche de l'Oder. Après avoir passé ce fleuve, elles seront à la charge de S. M. l'Empereur des Français, et se rendront immédiatement à Magdebourg, où leur armement sera complété. — *Art.* 4. Le susdit corps de 8.000 sera toujours considéré comme faisant partie du contingent de 30.000 hommes que S. M. le Roi de Saxe doit entretenir dans le Duché de Varsovie, et fournir dans le cas d'une guerre dans laquelle la confédération du Rhin serait engagée. — *Art.* 5. Sa Majesté Impériale et Royale prend l'engagement de ne point envoyer dans les colonies les régiments polonais composant corps de 8.000 hommes, qui entre à son service. — *Art.* 6. Les régiments seront tenus constamment au complet. En conséquence, ils auront des dépôts à Kalisch et à Posen, pour recevoir les recrues, et les diriger sur le corps auquel elles doivent appartenir. Les recrues comprendront les cadres de quatre nouvelles compagnies qui appartiendront au corps, mais qui seront aux frais de S. M. le Roi de Saxe jusqu'au moment où elles auront passé l'Oder; elles seront envoyées sans armes. S. M. le roi de

sera toujours considéré comme faisant partie du contingent de 30 mille que S. M. le Roi de Saxe doit entretenir dans le Duché de Varsovie, on demande:

1° Sous quelle police resteront les régiments, qui composeront ce corps, pour leur comptabilité?

Cette demande est fondée sur la circonstance, que ces régiments ayant leurs contrôles écrits et tenus en langue polonaise, il semble qu'il devrait y avoir des sous-inspecteurs aux revues polonais, qui en eussent la police, il n'y a dans ces régiments que très peu d'officiers qui entendent la langue française et point de sous-officiers, les sous-inspecteurs français n'entendant pas la langue, auraient de la peine à vérifier et à régler les comptes.

2° Faut-il conclure de cet article que ces régiments et compagnies dépendront toujours du ministère de la guerre du Duché pour toutes les nominations, dimissions et translations, conformément au décrêt de S. M. le Roi de Saxe?

Cette demande est motivée par cette considération de justice, que si ces régiments ne dépendaient pas en cela du ministère de la guerre du Duché, les officiers de ces régiments perdraient le tour d'avancement, qu'ils ont dans toute l'armée, que l'armée même y perdrait beaucoup parce qu'elle ne pourrait pas remplacer convenablement les officiers qui sortiraient

---

Saxe s'engage à maintenir toujours au complet, jusqu' à la paix générale, le régiment des lanciers et les trois régiments composant la Légion de la Vistule. — *Art.* 7. Il sera dressé contradictoirement entre des commissaires de S. M. l'Empereur et Roi et de S. M. le Roi de Saxe des états de situation de chacun de trois régiments et des deux compagnies d'artillerie et de sapeurs composant le susdit corps de 8.000 hommes, dans lesquels états seront spécifiés la nature et la quantité d'objets d'armement, l'habillement et d'équipement qui appartiennent à chaque régiment ou compagnie. — *Art.* 8. A l'époque de la paix générale, ou plutôt si les circonstances le permettent, les 8.000 hommes mentionnés dans les articles précédents, seront remis à la disposition de S. M. le Roi de Saxe, avec les objets d'armement et d'équipement dont ils étaient pourvus au moment de leur entrée au service de France, et dont il aura été dressé procès-verbal, conformément à l'article précédent. — *Art.* 9. La présente convention sera ratifiée le plutôt possible, et les ratifications en seront échangées à Dresde, dans l'espace d'un mois, ou plutôt si faire se peut. Fait à Bayonne, le 10 mai 1808. Signé: D. B. Nompère de Champagny, Stanislas c^te^ Potocki, Xavier c^te^ Działynski, Pierre c^te^ Bielinski.

et qu'elle ne pourrait pas en fournir des bons à ces régiments mêmes, qui pourraient se trouver en avoir besoin.

3° Si cette dépendance est reconnue nécessaire, quels ne seront la forme, le mode et les bornes?

Les régiments et compagnies s'adresseront-ils directement au ministère de la guerre du Duché ou le feront-ils par le ministre de la guerre de l'empire français, ou par le major général de la grande armée, ou par le maréchal du corps duquel ils feront partie, pour tout ce qui sera relatif aux avancements, dimissions et translations? à qui devra s'adresser le ministre de la guerre du Duché pour faire reconnaître et exécuter tous avancements, dimissions et translations qu'il trouvera à propos de faire? qui est ce qui fera les propositions pour ces régiments? Seront-elles faites directement au ministre du Duché et pourra-t-il y avoir des nominations valables sans son approbation, qui suppose toujours celle de S. M. le Roi?

4° Les officiers des compagnies de dépôt seront-ils considérés comme appartenant aux régiments? et seulement détachés pour ce service car en cas, leur solde devrait être à la charge du gouvernement français?

Joseph Prince Poniatowski,
Le ministre de la guerre.

69. Do Axamitowskiego, gen. br., dowodzącego tymczasowo artyleryą.

Warszawa, 31 lipca 1808.

Objaśnia Aksamitowskiego, że skargę przeciw niemu jako ministrowi wojny, należy zanieść nie do Davouta ale do króla [1]).

Monsieur le Général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée aujourd'hui ainsi que l'annexe portant plainte [2]) contre

---

[1]) *A. h. G.* (Armée du Rhin).

[2]) *Axamitowski* do *Davout'a*. Warszawa, 31 lipca 1808: »...Je me trouve forcé de prendre la liberté de m'adresser à V. E., pour réclamer... contre une décision de S. A. le prince Poniatowski... qui... est prise pour m'opprimer, me punir, me reprimer, le plus fortement possible, et me déclarer coupable de plusieurs fautes et oublies de mon devoir aux yeux de l'armée et du public...« Sprawę tak objaśniał raport komendanta placu Target'a: »Le général Axamitowski avant l'arrivée de son épouse à Varsovie vivait avec une femme que depuis il a mariée avec le sous-lieutenant

moi, que vous désirez que je transmette à Mgr le maréchal Duc d'Auerstaedt. Je respecte trop le caractère de S. E. pour ne point voir avec plaisir son arbitrage dans tout ce qui peut me concerner, sous tel rapport que ce soit; mais n'ayant pu agir dans cette occasion qu'en ma qualité de ministre de la guerre du Duché, vous auriez dû sentir, Monsieur le Général, que ce n'est point à lui mais à S. M. que vous auriez dû porter contre moi votre plainte formelle. D'après cet avis, le temps de vos arrêts expiré, vous pourrez choisir dans cette circonstance la marche que vous jugerez la plus convenable.

Je vous salue avec considération.

Joseph Prince Poniatowski,
Le ministre de la guerre.

---

de la compagnie du train d'artillerie polonaise nommé Szmydt (Szmit Jan). Cette compagnie était commandée par le lieutenant Szymanowski qui — depuis ce temps là — a dû essuyer plusieurs mortifications, qui toutes avaient pour but de le dégoûter de son emploi et de le forcer à quitter le service. Un homme de la compagnie du train déserta, le lieutenant Szymanowski (Ksawery)... ne le dénonça pas comme déserteur dans les 24 heures. Trois jours après que l'on eût touché le prêt et sans donner le temps à cet officier d'en faire la déduction sur la feuille de prêt suivante... on le condamna aux arrêts de rigueur et on le traduisit devant une commission militaire. Alors les dénonciations pleuvaient Il repoussa chaque accusation. Schmydt devient accusé comme suborneur de faux témoins. Cette affaire fut l'objet de toutes conversations. La commission fut appelée par Axamitowski »tribunal de cosaques« et accusée de partialité etc. Do aktów tej sprawy należy rozkaz Poniatowskiego z 29 lipca powołany w przekładzie przez Axamitowskiego: »Le ministre de la guerre, vu l'immûreté d'une nouvelle armée, qui n'a pas encore le mode de son jugement établi, et ne connaît point ses loix et le bon ordre, ne voulant pas fouiller dans des fautes commises, qui sont plutôt de police que judiciables, et qui sont déjà connues par le publique (plus qu'elles ne doivent l'être, et qu'elles n'en valent pas) ayant reprimé le président du conseil de guerre de la légion, d'avoir outrepassé ses pouvoirs, arrête que le général de brigade Axamitowski, pour s'être permis des propos indécents employés contre la commission lesquels propos ont dérogé autant à l'autorité d'une magistrature judiciaire qu'ils ont donné du scandale à ceux qui les ont entendus, aussi pour avoir démontré trop d'attachement pour quelques uns des officiers et trop de haine aux autres, ce qui animait les uns contre les autres, et ne pouvait que désorganiser le corps... soit admonis de six jours d'arrêts simples dans son logement et après avoir fini ses arrêts... qu'il laisse aux chefs et commandants les bataillons de l'artillerie la responsabilité du désordre et de toute espèce d'endommagement, l'administration intérieure, la

70. Do Davout'a. Warszawa, 3 września 1808.

Przesyła wiadomości o zbrojeniach austryackich [1]).

Monseigneur, venant de recevoir d'une source qui me paraît certaine les notions consignées dans l'annexe [2]), je m'empresse d'avoir l'honneur de les porter à la connaissance de Votre Excellence, en La priant d'agréer l'expression renouvellée des sentiments de ma plus haute considération.

---

surveillance de l'artillerie, des compagnies, des sapeurs du train et des chevaux comme inconvenant à lui. Il arrête de plus que M. l'adjudant du bataillon Schwerin pour avoir traité légèrement en contumace l'autorité d'une magistrature judiciaire et avoir manqué de respect aux officiers supérieurs y siégeants... subisse la punition de quinze jours des arrêts forcés...« W tejże materyi pisał *Davout* do *Poniatowskiego*: Skierniewice, le 3 août 1808. Monseigneur, la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous voir, je vous ai entretenu de la commission militaire nommée pour juger les lieutenants d'artillerie Szimanowski et Schmidt; je vous ai fait connaître que l'éclat que l'on donnait à des choses fort insignifiantes, et où l'on ne pouvait apercevoir que des petitesses, ne pouvait que faire beaucoup de mal, en exposant des militaires au bavardage des oisifs: je comptai donc que cette affaire serait terminée. J'apprens dans ce moment qu'elle s'est continuée avec plus d'éclat, et qu'elle occupe beaucoup les esprits. En conséquence j'ai l'honneur de prescrire à V. A. de dissoudre cette commission, mon intention étant que cette affaire soit entièrement terminée. Deux ou trois affaires de cette nature et V. A. verra le tort qu'elles feront à la discipline. Des accusations dictées par de petites passions doivent être étouffées, et les punitions et les représentations plus ou moins fortes se passer dans l'intérieur... Je dois ici, Monseigneur, vous rappeler les ordonnances, militaires qui, si elles eûssent été suivies dans l'origine, m'eûssent permis d'étouffer cette affaire qui a eu une publicité si désagréable. Aucun militaire ne peut être puni ni mis en jugement par ses officiers généraux, sans qu'il en ait été rendu compte au général en chef. Je sais que vous vous trouvez dans une position particulière en m..ant deux fonctions. Si c'est comme commandant la 1re légion que vous avez fait nommer cette commission, vous deviez m'en rendre compte; si c'est comme ministre de la guerre, vous deviez me donner connaissance des délits, pour que je pusse donner, comme général en chef les ordres nécessaires. Sans cela, il y aurait, de fait deux généraux en chef, et une confusion telle que les généraux commandants les légions pourraient être suspendus de leurs fonctions, et l'armée désorganisée sans que je le susse. — Por. Skałkowski: *O cześć* 255—6, 259—60, 269—71.

[1]) *A. h. G.* (Armée du Rhin).

[2]) »D'après les données qui ne sont sujetées à aucun doute les troupes autrichiennes stationnées depuis Brody jusqu'à la frontière de la Silésie et de la Moravie, se montent à 100.000 hommes au moins. Il est difficile

71. Do Serry. Warszawa, 7 września 1808.

Udziela wiadomości o Hieronimie Pągowskim [1]).

Le s[r] Pągowski, sur le compte duquel Vous avez bien voulu me demander des renseignements, est certainement le même, au sujet duquel S. E. m. le maréchal duc d'Auerstädt m'a déjà adressé une semblable demande, en date du 2 janvier dernier. Cet individu [2]) avait alors été arrêté à Paris et ensuite mis en liberté sous caution, pour s'être présenté, sous un nom supposé, chez le prince Sapieha [3]), chambellan de S. E. l'Empereur, et lui avoir escroqué de l'argent. Il se disait alors l[t] colonel dans les légions polonaises.

Je répondis à cette époque à S. E. le maréchal qu'ayant eu occasion de connaître particulièrement la mauvaise conduite du s[r] Jérôme Pągowski, dans plusieurs occasions et même à mes dépens, je pouvais, sans crainte de lui faire tort, assurer qu'il était bien capable d'avoir fait, ce dont on l'accusait. Qu'au reste il n'avait aucun droit au titre qu'il se donnait, puisque la certitude que j'avais sur sa moralité, m'aurait certainement empêché de l'admettre dans l'armée polonaise. Je ne lui ai jamais connu de frère; et il est à présumer, que sa prétendue ressemblance est un conte de sa façon.

Il existe plusieurs [4]) individus de nom de Pągowski; mais la réputation dont ils jouissent, les met à couvert de tout soupçon de ce genre.

à savoir le nombre et les noms des régiments à cause des mouvements continuels... Un corps de 40.000 se trouve dans les environs de Cracovie. Ses cantonnements sont distribués de manière qu'en deux marches forcées, il peut réunir la totalité de ses forces. On n'a point établi des magasins extraordinaires, mais ceux des cercles sont remplis, de manière qu'il serait facile d'approvisionner abondamment en très peu de temps les corps que l'on voudrait rassembler... Il n'y a encore aucun parc d'artillerie.. Mais les chevaux de train sont déjà prêts dans chaque cercle. Six mille hommes travaillent sans relâche aux fortifications d'Olmütz... Les militaires ne perdent point courage; ou au moins ils font semblant de ne point l'avoir perdu...«

[1]) A. E., Pologne, corr., supplément 16 f. 284.

[2]) O nim studyum L. Grasilier'a: Le comte Pagowski. Por. *Kw. hist.* XXXII 477—82 Niemcewicz J. *Pamiętniki czasów moich* (Paryż 1848) 371—2.

[3]) Aleksander.

[4]) Sześciu wymienionych u Gembarzewskiego na liście oficerów Księstwa.

Veuillez bien, Monsieur le Résident, recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée.

72. Do Davout'a. 10 września 1808.

Zwraca uwagę na nędzę zagrażającą wojsku [1]).

Je crois de mon devoir de porter l'attention de Votre Excellence sur les circonstances dans lesquelles l'armée polonaise

---

[1]) *A. h. G.*, odpis posłany 13 września cesarzowi z listem Davout'a (jego *Corr.* II d. 504). 3 IX 1808 pisał *Davout* do *Poniatowskiego* zdając mu dowództwo:

Monseigneur, partant avec la majeure partie de troupes pour me diriger vers le midi du Duché, je laisse sous votre commandement:

1°) votre division,

2°) les troupes saxonnes de toute arme qui sont à Varsovie et les hussards saxons qui sont à Góra sur le bord de la Vistule,

3°) le 5e régiment de cavalerie polonaise et l'artillerie de la division Dąbrowski qui sont en ce moment en marche. Ce régiment de cavalerie sera cantonné à Sochaczew et Błonie. Tout le matériel de cette légion et la moitié du personnel se rendent à Varsovie,

4°) le 13e régiment d'infanterie légère français,

5°) plusieurs compagnies de canonniers, sapeurs et pontonniers français.

...Je préviens Votre Altesse que je laisse le 2e régiment de chasseurs français réparti en différents détachements le long du Niémen, depuis Jurbock jusques vis-à-vis de Grodno et tout le long des frontières du pays du Białystok jusques près de Nur, enfin depuis Nur jusqu' à Sierock; ce régiment observe encore la frontière prussienne jusqu' à Kolno. Le colonel Mathis qui commande ce corps est établi à Augustowo; il a reçu l'ordre d'adresser à Votre Altesse les rapports sur ce qu' il apprendra du mouvement de troupes qui se feraient sur les frontières. Un officier du même régiment stationné à Brok vous adressera aussi directement des rapports sur ce qui se passe depuis Wisna jusqu' à Sierock... Il y a tout le long de la Pilica des détachements de chasseurs français pour observer la Galicie. Le colonel Guyon du 1er régiment de chasseurs à cheval qui est établi à Kruszyna près de Plawn, est chargé de faire observer par des détachements de son corps les frontières de la Galicie depuis Modrzejow jusqu' à Wolborz. Un officier du 1er régiment de chasseurs placé de sa personne à Nowemiasto, commande tous les détachements depuis Ujazd jusqu' à Góra exclusivement... Le commandant de la place de Varsovie adressera aussi à Votre Altesse des rapports des voyageurs et déserteurs venant de la Russie ou de la Galicie. Le général Woyczyński à qui j'ai confié le commandement de la place de Thorn, dont font partie les cercles de Culm

se trouve sous le rapport de plusieurs objets importants. L'extrême épuisement du trésor public ne lui permet guères de mettre à ma disposition d'autres fonds que ceux de la solde courante et des besoins les plus indispensables du moment. Le complétement de la 1re mise et tout ce qui est dû aux corps reste dans l'arrière, et bien que les époques du renouvellement des effets militaires soient définitivement réglées, il

---

et de Michelow et qui fait observer la frontière prussienne depuis Chorzelin jusqu' à Graudenz, vous fera aussi connaître ce qui se passe de ce côté.

Votre Altesse devra couvrir la place de Varsovie à 2 ou 3 milles de distance en faisant placer un escadron du 1er régiment de cavalerie de votre légion sur chacune des routes de Rawa, Grojec et Piaseczno.

Je vous préviens que la division Zayoncheck est établie entre Kalisch et Lenczic.

La place de Praga s'arme en ce moment ainsi que celle de Modlin; quant à celle de Sierock, comme il faut encore une douzaine de jours pour qu'elle soit susceptible de défense, ce ne sera qu'à cette époque que le directeur d'artillerie, le colonel Pelletier, y enverra 12 ou 15 pièces d'artillerie de campagne.

Le commissaire ordonnateur a reçu des ordres pour faire approvisionner la place du Sierock pour un mois pour une garnison de 18 cents à 2 mille hommes. L'approvisionnement de la place de Modlin doit être fait pour deux mois pour le même nombre d'hommes. Il est ordonné de former à Praga un approvisionnement de six semaines pour 15 cents hommes... En faisant connaître à V. A. ces ordres donnés pour ces approvisionnements, je la prie d'en exiger et d'en faire surveiller l'exécution.

Le colonel Pelletier vient de recevoir l'ordre se concerter avec le ministre de l'intérieur pour qu'il soit avisé de suite aux moyens de mettre simultanément la main sur tous les bateaux, bacs et nacelles qui se trouveraient sur la Vistule, la Narew et le Bug afin que dans le cas ou les mouvements des troupes russes pourraient faire supposer quelques vues hostiles, on fit mettre sur le champ ces mesures à exécution. Les dispositions principales concernant cet objet seraient de faire rassembler à Praga toutes les embarcations qui se trouveraient maintenant sur la Vistule depuis la frontière autrichienne jusqu'à Jablonna, et à Modlin toutes celles qui se trouveraient sur la Vistule depuis Jablonna jusqu' à Plock, ainsi que celles qui existeraient sur le Bug et la Narew et qui ne seraient pas maintenant utiles à la navigation pour le commerce. Les embarcations depuis Thorn jusqu'à Graudenz seraient réunies à Thorn. Pour ne point apporter la moindre entrave au commerce, il serait dressé un état exact de tous les bateaux, bacs ou nacelles qui peuvent y être employés.

Je vais maintenant établir quelques hypothèses générales et indiquer ce qu'il y aurait à faire si elles se réalisaient.

n'est encore entré, dans les caisses de la guerre, aucun fonds pour les masses générales d'habillement et autres, qui sont au compte de l'état. A l'époque actuelle les arriérées recentes, et ce qu'il faut pour mettre les masses au courant, se monte déjà à environ le million de florins polonais. Si la situation déjà précaire de l'armée polonaise, devenait, sous ce rapport, tous les jours plus critique, d'autant que le crédit et toutes les ressources au moyen des-

---

L'Autriche arme depuis plusieurs mois et fait supposer que les intrigues anglaises sont parvenues de nouveau à égarer ses conseils; dans cet état de choses, il est possible que la guerre ait lieu avec cette puissance, d'ici à très peu de temps. Par la position de ses armées et des nôtres il n'est pas vraisemblable que le théâtre de la guerre soit de ce côté; alors les troupes qui sont dans les Galicies pour y maintenir le peuple et y faire exécuter les levées d'hommes, se replieraient; dans ce cas Votre Altesse recevrait l'ordre d'entrer en Galicie avec le corps de troupes dont je vais vous donner le détail et avec la division Zayoncheck. Vous prendriez vos trois régiments d'infanterie, vos deux régiments de cavalerie, le 5e régiment de cavalerie de la division Dąbrowski, trente bouches à feu, un bataillon de grenadiers saxons, le détachement des hussards de la même nation et enfin le 13e régiment d'infanterie légère française. Vous feriez remplacer dans chacune des places de Modlin et Sierock les 1r et 2e régiments polonais qui s'y trouvent par un bataillon d'infanterie saxonne, la garnison de chacune de ces places serait donc composée d'un bataillon saxon auquel se joindraient les hommes éclopés et le dépôt des deux régiments polonais. Vous placeriez à Praga un demi-bataillon de la garde nationale de Varsovie et un bataillon saxon; les deux bataillons saxons restant et le surplus de la garde nationale formeraient la garnison de Varsovie et fourniraient à la garde des différents postes... Dans l'hypothèse d'un ordre d'entrer en Galicie, il faudrait mettre à exécution les dispositions pour le rassemblement des bateaux sur la Vistule, la Narew et le Bug. Il est très vraisemblable que, si la guerre a lieu, c'est l'hypothèse de l'entrée des troupes en Galicie qui sera exécutée, d'autant plus que tout annonce la meilleure intelligence entre les gouvernements français et russe; le caractère des deux souverains, leur entrevue à Tilsit ne rendent pas vraisemblable la réussite des intrigues des marchands de Londres à St Pétersbourg. La position et l'emploi actuels des armées russes est une nouvelle preuve de cette bonne intelligence. Si par des événements imprévus l'harmonie venait à être troublée et qu'à la hâte on réunit un petit corps d'armée russe pour coopérer avec les Autrichiens, alors si ce corps se présentait sur la rive droite du Bug seulement, il faudrait disputer le passage de la Narew. Si des forces majeures obligeaient à se replier, on le ferait sur Sierock et Modlin... Praga serait couverte par l'armée et occupée par les dépôts et la garde nationale. En supposant que les Russes agissent à la fois sur les

quelles j'ai tâché de subvenir jusqu'ici à ses besoins, se trouvent épuisées; je ne puis qu'envisager avec effroi le moment où tous les objets venant à manquer, et le trésor se trouvant dans l'impossibilité de fournir à la fois les sommes nécessaires pour leur remplacement, ce dénuement peut donner lieu à une désorganisation totale. La diminution de l'effectif, causée par les corps que Sa Majesté l'Empereur a bien voulu prendre à sa solde, quoiqu'elle produise celle des frais mensuels, n'a aucune influence sur l'arriéré que j'ai indiqué. — Je n'ai pas manqué de soumettre les détails ci-dessus à S. M. le Roi, mais je croirais manquer essentiellement aux devoirs de ma place et à la confiance flatteuse que V. E. veut bien mettre en moi, si à la veille peut être d'événements importants, je tardais plus longtemps à lui tracer le tableau de la position allarmante du département à la tête duquel je me trouve placé par la volonté de S. M. l'Empereur, et dans la gestion duquel j'aurai toujours en vue de remplir son attente, en lui prouvant mon zèle pour son service.

---

deux rives, il faudrait également appeler la légion Zayoncheck. Par cette manoeuvre les Russes donneraient indubitablement de grandes prises sur eux... Je ne suppose pas qu'un corps considérable puisse inquiéter Votre Altesse par sa droite, puisque par la position où je serai le corps qui se porterait sur vous, m'aurait bientôt sur ses derrières. Il n'y aurait donc tout au plus que des partis de cavalerie qui pourraient se hasarder ainsi, mais vous vous en mettrez aisément à couvert par la grande quantité de cavalerie qui se trouvera à votre disposition. Dans le cas où vous entreriez en Galicie pour observer les Russes, vous ferez également retirer et conduire à Varsovie tous les bateaux qui se trouvent sur les rivières. — Je ne ferai aucune hypothèse sur les Prussiens, puisque dans la position où ils se trouvent en les supposant ennemis, ils seraient facilement contenus par les garnisons de Dantzig et de Thorn ainsi que par les troupes que M. le maréchal Soult a sur la Vistule du côté du Marienbourg. — On ne peut supposer que les Russes, en passant la Narew du côté d'Ostrolenka voudraient se porter sur Thorn ou entre Thorn et Varsovie. Ils ne trouveraient par les mesures prises aucun moyen de passage et ils laisseraient sur leurs flancs et sur leur derrière tout votre corps qui en débouchant par Modlin ou Sierock les attaquerait par leurs parcs et leurs bagages... Je ne suis qu'à 5 ou 6 marches de troupes de Votre Altesse et j'agirais alors, en l'en prévenant suivant les circonstances. En supposant que vous fussiez dans le cas d'appeler la légion Zayoncheck, il faudrait laisser un corps de cavalerie entre vous et moi, pour nos communications. Por. *Corr. de Davout* II str. 275, gdzie przytoczone jedno zdanie z tego listu wyrażające zau-

73. Do Davout'a. Warszawa, 14 września 1808.

Przesyła doniesienia o ścisłem porozumieniu Rosyi z Prusami[1]).

Monseigneur, je m'empresse de faire parvenir à la connaissance de Votre Excellence, les renseignements consignés dans les annexes. Ceux qui concernent la Russie ont été recueillis à Grodno par un employé supérieur des douanes du Duché, qui s'y est transporté pour cet effet le 4 du courant. La partie de l'administration à laquelle ces employés sont attachés, les mettant dans le cas d'avoir souvent des relations d'affaires avec beaucoup de personnes domiciliés en Russie, et même avec les autorités, ils éveillent moins le soupçon et ont plus de facilités que d'autres à se procurer les notions qu'on désire. Celles que j'ai l'honneur de transmettre aujourd'hui à Votre Excellence, me paraissent trop bien détaillées pour laisser des doutes sur leur vérité et la source où elles ont été puisées, elles expliqueraient d'ailleurs suffisamment les motifs des difficultés que les commandants russes opposent, depuis quelque temps, aux communications. Il ne paraît cependant pas, d'après ces renseignements, que le nombre des troupes soit considérablement augmenté de ce côté.

Ceux qu'on s'est procurés sur la Prusse, sont également intéressants sous plusieurs rapports. Quoique dans l'état de dénuement où se trouve cet Etat, ses desseins ne soient pas fort à craindre, par eux mêmes, cependant les détails que l'on a recueillis, paraissent donner la mesure des intentions du gouvernement, et dénoter un parfait concert avec la Russie dans le cas où celle-ci se résoudrait à agir hostilement. Ce qui donnerait à cette dernière hypothèse le plus de vraisemblance, serait la réalité des dispositions prises par les deux gouvernements relativement aux troupes stationnées près des ports de la Baltique, puisqu'elles devraient nécessairement faire soupçonner,

---

fanie dla ks. Józefa, tamże d. 496, 498; Handelsman d. 54; Niemcewicz *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 136—7.

[1]) *A. h. G.* Por. *Davout Corr.* d. 506, do cesarza 17 września: »Il est très-possible que ces rapports soient le résultat des inquiétudes que les Polonais ont maintenant, à cause de l'éloignement des troupes françaises et de cette disposition d'esprit qui leur fait voir ce qu'ils désirent«. Por. *Corr. de Nap.* 14410.

si ce n'est un rapprochement entier avec l'Angleterre, au moins une bonnivence pour les intérêts de cette puissance contre laquelle elles étaient dirigées. Votre Excellence se trouvera mieux que moi en mesure de faire vérifier ce qui existe réellement à cet égard. Je ne négligerai rien pour continuer à me tenir au courant de ce qui se passe du côté dont je suis plus à portée.

L'approvisionnement des places se continue. On attend de Modlin des bateaux qui y porteront la plus grande partie de ce qui doit y être encore; ainsi que des couvertures et des paillasses. — Une partie de la paille nécessaire au barraquement se trouve déjà versé dans cette place. Il a été donné des ordres, pour que le reste s'y trouve fourni sans délai. — La mesure que j'ai annoncée à Votre Excellence avoir été prise, pour la nourriture des paysans employés aux travaux de Modlin, vient d'être étendue aux places de Sierock et Praga. La fabrication du pain destiné à ce service se fera par un entrepreneur, dont la manutention sera indépendante des magasins militaires.

74. Do Neipperg'a, pułk. huzar. ces., dowódcy pogranicza galic.

W kwaterze głównej w Warszawie, 14 września 1808.

Ciągle dochodzą go skargi na samowolne przekraczanie granicy przez strażników cłowych austrjackich. Żąda powściągnięcia tych nadużyć, bo inaczej będzie zmuszony rozstawić posterunki wojskowe [1]).

Monsieur le Colonel, des plaintes réitérées portées par les autorités civiles sur les fréquentes violations de territoire que se permettent les employés des douanes autrichiennes et même les militaires stationnés sur la frontière [2]), ont engagé plusieurs fois le ministère des finances du Duché de Varsovie à m'adresser la demande de mettre fin à ces actes arbitraires, en établissant des postes militaires pour le maintien de l'ordre, et la même réquisition vient de me parvenir à l'occasion d'une semblable violence que des douaniers autrichiens ont exercée du côté de Grochow, en poursuivant, l'espace d'une demie meile, sur le territoire du Duché, et ramenant en Ga-

[1]) W. H. Kriegsacten 485.

[2]) Por. Davout, *Corr.* d. 461, 468, 482.

licie un juif qu'ils soupçonnaient de faire la contrebande. — Persuadé qu'ainsi que moi vous prenez intérêt au maintien de l'harmonie et de la bonne intelligence sur la frontière, je me suis abstenu jusqu'ici d'y pourvoir par d'autres dispositions, et j'aime à croire, Monsieur le Colonel, que la demande officielle que j'ai l'honneur de vous adresser, suffira pour mettre fin à tout ce qui peut y porter atteinte. Il me sera d'autant plus agréable d'obtenir ce résultat qu'il me dispensera d'opposer de mesures sérieuses à la continuation de ces irrégularités, Veuillez bien, Monsieur le Colonel, recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

75. Do Neipperg'a. W kw. głównej w Warszawie, 16 września 1808.

Dziękuje za obietnicę zapobieżenia nadużyciom straży pogranicznej. Zarazem tłómaczy, że ostrożności wobec przybywających oficerów austryackich są łatwo zrozumiałe, gdyż Praga jest warownią. Chęć utrzymania dobrych stosunków sąsiedzkich [1]).

Monsieur le Colonel, en vous accusant la reception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 15 du courant, je m'empresse de vous remercier de l'assurance, que vous m'y donnez, de faire les démarches nécessaires pour mettre fin aux irrégularités que je vous avais dénoncées, et en faire punir les auteurs. — La plainte qu'à cette occasion vous réitérez, contre les gendarmes français stationnés sur la frontière, n'étant motivée par aucun nouveau fait, je ne puis, Monsieur le Colonel, que me référer à ce que, conformément à mes intentions, M. le colonel Saunier [2]) vous a déjà antérieurement manifesté à cet égard. Quant aux précautions que l'on observe l'égard des officiers autrichiens qui viennent à Varsovie, je suis surpris qu'elles aient pu donner lieu à réclamation, puisque Praga étant place de guerre et le service s'y faisant sur ce pied, il ne devrait point paraître extraordinaire que le commandant suive ce que les règlements prescrivent en pareil cas. Je doute qu'on trouve à redire, si dans les Etats de S. M. l'Empereur d'Autriche, on agit d'après les mêmes principes, à l'égard des

[1]) W. H. Kriegsacten 485.

[2]) Stan jego służby *En marge* 30 i Fedorowicz *1809* 412—3.

officiers français ou alliés qui passent par des places fortes. — Au reste, Monsieur le Colonel, je vous prie d'être persuadé que ces mesures ne sont en aucune manière dirigées exclusivement contre M. M. les officiers autrichiens, qu'on se plait, au contraire, à regarder comme étant au service d'une puissance amie. S. E. M. le maréchal duc d'Auerstädt ayant laissé les ordres les plus précis pour le maintien de l'harmonie et de la bonne intelligence qui ont régné jusqu'ici entre les frontières respectives, je me ferais un devoir de tenir la main à ce qu'ils soient rigoureusement observés; et j'aime à me flatter de trouver de votre côté les mêmes dispositions.

76. Do Neipperg'a. Warszawa, 6 października 1808.

Przedkłada nowe skargi na nadużycia straży pogranicznych austryackich, żąda zadośćuczynienia i grozi zarządzeniami ostremi [1]).

Monsieur le Colonel, me reposant sur les assurances réitérées que vous avez bien voulu me donner de prendre les mesures les plus exactes pour prévenir sur la frontière que vous commandez tout procédé contraire à l'ordre, ainsi que l'harmonie amicale que j'ai toujours eu à coeur de maintenir, je croyais avoir lieu d'espérer que les actes de violence que je vous avais dénoncés, seraient les derniers que se permettraient les troupes sous vos ordres. Cependant une aussi juste attente vient encore d'être déçue. Les rapports ci-joints de M. le colonel Saunier, commandant la gendarmerie impériale, et de l'inspecteur de la douane à Świdry m'annoncent que ces excès viennent encore de se renouveler, et l'officier commandant les postes sur la Pilica m'apprend une violation de territoire encore plus grave en me rapportant que dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, des soldats autrichiens et des habitants de la Galicie sont passés sur la rive gauche de cette rivière à la hauteur de Pilica et Józefów, et ont enlevé 27 boeufs appartenant aux habitants du Duché de Varsovie.

En me réservant, M. le Colonel, de vous communiquer les renseignements plus détaillés que j'ai demandés au sujet du dernier fait, je ne saurais vous dissimuler mon étonnement de voir de semblables désordres se multiplier, malgré les dé-

[1] *A. h. G.*, odpis.

marches que j'ai faites à ce sujet auprès de vous. Ayant fait les dispositions les plus sévères pour que le gouvernement autrichien n'ait point à se plaindre des troupes sous mes ordres stationnées sur la frontière de la Galicie, je crois, M. le Colonel, devoir d'autant plus insister à ce que les militaires autrichiens soient astreints à l'observation des lois d'un bon voisinage qu'il me faisait pénible d'avoir à faire usage de mesures de rigueur auxquelles ils s'exposent en ne respectant pas le territoire du Duché.

J'aime à croire que le désir que vous avez si souvent manifesté pour le maintien de la bonne intelligence entre les frontières respectives, me dispensera d'en venir à cette extrémité et je vous prie d'être persuadé etc.

77. Do Davout'a. 7 października 1808.

Trudności w odbiorze broni darowanej przez cesarza. Naruszenie granic Księstwa przez Austryaków [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que le lieutenant-colonel Hurtig [2]), envoyé à Magdebourg pour soigner le transport des armes que S. M. l'Empereur a données à l'armée polonaise [3]), vient de me rapporter qu'il n'a pu effectuer jusqu'ici l'objet de sa mission, parce que M. le général de division Pernetty, chef de l'état-major général de l'artillerie, n'avait pas encore reçu d'ordre pour l'extradition de ces armes. Il a promis cependant d'en écrire desuite à S. A. S. Monseigneur le Prince Vice connétable, à Erfurt. J'ai porté sur le champ ces circonstances à la connaissance de M. le Résident de France, en le priant de faire les démarches nécessaires pour accélérer la remise des armes mentionnées.

Votre Excellence aura vu par les rapports de M. le Commandant de la place de Varsovie et de M. le capitaine Cavelier, les nouvelles violations de territoire que se sont permises les troupes autrichiennes. Je n'ai pas manqué d'écrire à ce sujet à M. de Neipperg la lettre ci-jointe en copie, et j'attends

[1]) *A. h. G.*, wyciąg.
[2]) Następnie jenerał, zabity w rozruchach z 15 na 16 sierpnia 1831.
[3]) Por. Handelsman d. 56, Gembarzewski 157.

les renseignements que j'ai demandés au commandant des postes sur la Pilica pour faire les démarches qui paraîtront nécessaires en conséquence.

78. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 2 listopada 1808.

Żąda rozstrzygnięcia o różnych szczegółach organizacyi wojska. Potrzeba mieć czterdzieści tysięcy żołnierzy, ażeby trzydzieści wyprowadzić do boju w myśl układu z Napoleonem. Należy wypłacić wojsku zaległości dla uniknięcia zawikłań a na przyszłość udzielać ministerstwu wojny zaliczek w stosunku do przewidywanych wydatków. Szkodliwość podziału na legie. Ustanowił komisyą dla opracowania praw wojskowych [1]).

Sire, occupé du travail général que je me propose de soumettre à Votre Majesté sur Son armée polonaise je me vois dans le cas d'appeler Sa décision sur les détails ci-dessous énoncés, qui doivent servir de base à l'organisation future de l'armée.

1° L'article 4 de la convention de Bayonne portant que le corps de 8000 hommes que S. M. l'Empereur a pris à sa solde, ferait partie du contingent de 30.000 hommes que Votre Majesté doit fournir pour Son Duché de Varsovie, cette stipulation paraît rendre indispensable, si non l'entretien permanent, au moins la possibilité d'avoir sur pied un plus grand nombre de troupes; afin qu'en déduisant les malades et les forces que le maintien de l'ordre et l'autorité publique exige de laisser dans le pays le montant du contingent soit disponible à l'ouverture d'une campagne. — Ces considérations rendent nécessaire d'établir, pour l'armée, un pied de guerre. En adoptant pour ce cas, une force de quarante et quelques mille hommes, environ, il en résulterait pour l'organisation définitive, la facilité de laisser subsister les cadres tels qu'ils se trouvent aujourd'hui, et de n'avoir en cas de guerre qu'à ajouter aux compagnies le nombre d'hommes nécessaire pour les porter au grand complet.

2° En travaillant à régler la comptabilité et l'administration des troupes, il devint impossible de faire un pas, pour sortir de la complication et du désordre dans lequel cette

[1]) D. St. 3646.

partie du service s'est vue jusqu'ici forcement retenue, si on ne met de suite au courant les arrérages de toute espèce que l'armée a encore à répéter.

3° La recette des fonds alloués au ministère de la guerre présente dans sa forme actuelle une foule d'inconvénients, aux quels il ne sera possible de remédier qu'en mettant à la disposition du ministère un crédit dont le montant serait calculé d'après l'évaluation approximative des dépenses annuelles fixes et extraordinaires de l'armée, et dont le département de la guerre serait comptable à l'état.

4° La subdivision de l'armée polonaise en légions est vicieuse sous tous les rapports. Je prendrai la liberté d'exposer à Votre Majesté les motifs qui ont engagé à l'adopter et les principes d'une organisation différente.

Ne pouvant, par les motifs que j'ai eu l'honneur de tracer sommairement, présenter à Votre Majesté l'ensemble projectif d'un code militaire, je m'empresse au moins de Lui soumettre un aperçu des moyens que j'ai employés pour y parvenir et des résultats qu'ils ont déjà produits.

Pour mettre l'armée en état de répondre à sa destination il m'a paru nécessaire de fixer sa législation, et j'ai nommé une commission chargée de rédiger un code militaire, en prenant pour base les loix militaires françaises et n'y apportant que des modifications nécessaires et motivées.

1° L'organisation générale de l'armée, à la quelle doivent s'appliquer tous les règlements.

2° L'organisation intérieure de l'artillerie et du génie.

3° Du grand état-major.

4° La solde, le montant des masses, ainsi que des frais, pour former le budget général de la dépense pour l'armée.

5° Des différentes branches de l'administration militaire, dans la quelle on comprend celle des vivres.

6° La comptabilité des corps.

7° L'exercise des différentes armes.

8° L'avancement.

9° Les pensions, retraites et réformes.

10° Les devoirs et les rapports des différents emplois de l'armée.

11° Le code penal et de police.

12° L'organisation des écoles militaires.
13° Les bureaux de la guerre.

79. Do Davout'a. Warszawa, 9 listopada 1808.

Dla dobra służby prosi, aby można zatrzymać Pelletier'a w stopniu jenerała brygady. Na miejsce Legrand'a przeznacza Grabowskiego, którego zastąpić ma Axamitowski [1]).

Monseigneur, je viens de recevoir de la part de M. M. les colonels Pelletier[2]) et Legrand[3]) communication des ordres qui leur ont été adressés pour la remise des places et du matériel de l'artillerie dont ces deux officiers ont eu jusqu'ici la direction. J'ai déjá eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence les motifs qui m'engageaient à désirer que les officiers français du génie, employés dans les places du Duché puissent être encore pour quelques temps laissés ici. Dans l'attente de la décision que Sa Majesté l'Empereur jugera convenable de donner à cet égard, je me suis occupé des moyens de pourvoir à la direction générale des travaux. M. le général de brigade Grabowski, ayant suivi à Strasbourg des études analogues à cette destination, je le crois d'autant plus propre à remplacer provisoirement M. le colonel Legrand, dans le cas où il ne pourrait être conservé dans son poste actuel, qu'il possède en outre toutes les qualités que l'on peut désirer dans un officier auquel on confie un objet aussi important pour la sûreté du pays.

Quant à M. Pelletier, j'ai beau chercher, je ne trouve personne qui ait les connaissances requises pour remplacer cet

---

[1]) *A. h. G.*, armée du Rhin, odpis przesłany cesarzowi 26 grudnia 1808 r.

[2]) Jego stan służby zob. u Fedorowicza 413—4 i Gembarzewskiego 179, który można uzupełnić w niektórych szczegółach według akt. arch. administracyjnych wojny. Z ojca Piotra, pisarza sądowego w parafii rodzinnej, w wojsku francuskiem od r. 1793; rozpoczął służbę 1 czerwca jako podporucznik po ukończeniu szkoły artyleryjskiej w Châlons. W czasie pobytu w Warszawie, 22 lutego 1811, wniósł podanie, za wiedzą księcia Poniatowskiego, jako ministra wojny, i Serry o pozwolenie na małżeństwo z Fryderyką Wilhelminą de Gentils de Langalerie, rozwódką. Clarke, ówczesny minister wojny Francyi, nie wchodząc w szczegóły prośby orzekł, że staranie o upoważnienie do ślubu jest zbyteczne wobec prawa z 16. VI. 1808 r.

[3]) Por. Skałkowski: *O kokardę legionów* 240.

officier et à qui je croirais pouvoir donner la direction du matériel de l'artillerie du Duché, surtout quand on considère qu'aucun des établissements qui y sont relatifs n'existe dans le pays et qu'il s'agit non seulement de conserver tous les objets qui en font partie, mais aussi de créer ce qui doit pourvoir à leur renouvellement et de donner l'impulsion à toutes les parties de l'artillerie. Il est connu à Votre Excellence, combien peu le général Axamitowski est pourvu des connaissances nécessaires pour remplir ces vues; et quand même ce défaut de talents ne pourrait point lui être imputé, combien, sous d'autres rapports, il serait peu prudent de lui confier le maniement de tout ce qui regarde le matériel [1]). Toutes ces circonstances m'ont fait naître une idée que je m'empresse de soumettre à Votre Excellence. Monsieur le colonel Pelletier a été tellement utile au Duché, que son départ ne pourrait être qu'infiniment préjudiciable à l'arme dans laquelle il est employé. Ne serait-il point possible qu'un ordre de S. M. l'Empereur le fixât, au moins pour quelques temps au service du Duché, où il pourrait avec le grade de général de brigade être placé à la tête de l'artillerie et du génie. C'est présumer beaucoup de la bienveillance de Sa Majesté l'Empereur que d'espérer qu'il voudrait en notre faveur priver l'armée française d'un excellent officier; mais il en existe tant d'autres en France et Sa Majesté a déjà daigné donner aux troupes polonaises des preuves si multipliés d'une protection particulière, que nous sommes en quelque façon excusables d'oser tant nous promettre de sa bonté. D'ailleurs notre penchant autant que notre position politique, nous attachant aux intérêts de ce souverain, M. Pelletier continuerait, pour ainsi dire, à le servir. en donnant son temps à l'instruction de cette partie si essentielle d'une armée destinée à combattre sous ses étendarts et Sa Majesté est trop juste pour que, si dans la suite cet officier souhaitait retourner dans sa patrie, elle ne comptât pour sa carrière les services qu'il aurait rendus dans le Duché. — Je proteste à Votre Excellence, sur mon honneur, que M. le co-

[1]) Por. Gembarzewski 178 (rozkaz dzienny Poniatowskiego z 27 września 1807, powierzający Axamitowskiemu »tymczasowo... rząd wewnętrzny i gospodarstwo artyleryi, niemniej dozór zbrojowniów, armat, wozów nabojowych, zaprzęgów i całego taboru«).

lonel Pelletier ignore entièrement et mes idées à son égard et la démarche que je fais auprès d'elle, qu'en agissant ainsi, je n'ai en aucune façon consulté ni sa convenance, ni son penchant et que je n'ai exposé à Votre Excellence que ce que ma conviction me fait envisager comme le plus avantageux pour le bien du service. N'ayant aucune donnée sur la manière dont il conviendrait de demander cette grâce à S. M. l'Empereur, je supplie Votre Excellence, dans le cas où elle approuverait mon projet, de vouloir bien me faire connaître [1]), si elle aurait la bonté d'être, en cette occasion, comme en tant d'autres, notre solliciteur auprès de S. M. l'Empereur, ou s'il serait nécessaire que S. M. le Roi de Saxe lui en adressât la prière, soit directement soit par Votre Excellence.

En tout cas je crois qu'il serait indispensable d'envoyer le général Axamitowski, à qui je n'avais donné que provisoirement en faute d'autres officiers le commandement de l'artillerie, pour prendre celui de la brigade qui se trouve sous les ordres de M. Grabowski. Cette mesure, déjà rendue nécessaire par l'exigeance actuelle de pourvoir à la direction temporaire du génie, le deviendrait également dans l'hypothèse où il se-

[1]) *Davout* do *Poniatowskiego,* z Charlottenburgu 15. XI. 1808: »Je me suis empressé à la reception de votre lettre du 9 de vous faire connaître qu'en attendant que je répondisse plus en détail par le colonel Romeuf... les colonels Pelletier et Legrand, ainsi que les officiers d'artillerie et du génie qui sont dans le Duché, y resteroient jusqu'à la décision de Sa Majesté que j'ai consulté à cet égard: il est vraisemblable que la réponse de l'Empereur tardera encore quelques temps à arriver, à raison de ses occupations. En attendant, je prends sur moi de laisser jusqu'à nouvel ordre le colonel Pelletier avec la plupart des officiers d'artillerie qui sont dans le Duché. Le colonel Legrand et quelques officiers du génie resteront également jusqu'à la décision de l'Empereur; je lui recommande ainsi qu'au colonel Pelletier de faire mettre les officiers d'artillerie et du génie Polonais qui sont dans les places, bien au courant du service. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que Votre Altesse fasse la demande d'attacher au service du Duché le colonel Pelletier. Si Votre Altesse veut m'adresser cette demande, je la transmettrai en l'apostillant. En supposant qu'elle soit accordée, comme je le pense, et si après le départ du colonel Legrand, vous étiez embarassé de trouver quelqu' un pour le remplacer, le colonel Pelletier pourroit remplir ses fonctions, et Votre Altesse auroit surmonté une grande difficulté que n'a pu vaincre l'Empereur, la réunion des armes de l'artillerie et du génie«. Por. Davout *Corr.* d. 523 i 534.

rait permis à M. Pelletier de passer au service du Duché; et je prie en conséquence Votre Excellence de me faire connaître, si elle veut bien m'autoriser à prendre cette disposition, à moins que son intention ne fut de préferer un autre officier dans la destination que j'ai l'honneur de lui proposer pour M. Grabowski.

80. Do Davout'a, ks. Auerstädtu, naczelnie dowodzącego w Ks. Warsz.

Warszawa, 11 listopada 1808.

Przedkłada list Neipperga z uwiadomieniem o zaniechaniu wyjątkowych przepisów na granicy galicyjskiej [1]).

Monseigneur, je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Excellence la lettre [2]) que vient de m'écrire M. le colonel de Neipperg, en me faisant part des mesures que le gouvernement autrichien vient de prendre relativement aux passeports

---

[1]) *A. h. G.*, A. du Rhin, kopia.

[2]) Comte de *Neipperg*, colonel commandant les frontières de la Galicie, à S. A. Monseigneur le prince de *Poniatowski*, grand croix et chevalier de plusieurs ordres, ministre de la guerre, général de division, commandant en chef un corps de troupes combinées dans le Duché de Varsovie.

Kobilka, le 9 novembre 1808.

Votre Altesse, j'ai l'honneur de faire part à Votre Altesse qu'à la suite de la sortie de la plus grande partie des troupes impériales françaises du Duché de Varsovie, et comme dans le moment actuel il ne se trouve plus de commandement en chef d'un corps de l'armée française dans la ville de Varsovie même, mon gouvernement a jugé convenable de ne plus donner une plus longue étendue à l'arrangement militaire convenu l'année dernière entre M. le général sénateur de Gouvion et moi, à l'égard du mode à observer pour les passeports nécessaires pour l'entrée en Galicie. — La cour impériale de Vienne a stipulé de réintroduire à la place de cette convention les mêmes prescriptions qui sont mises en vigueur sur toutes les frontières de la monarchie autrichienne. — Je viens de prévenir de cette mesure qui doit être mise à exécution le 15 de novembre de cette année, M. le colonel de Saunier, commandant de la place à Varsovie, et enjoignant à Votre Altesse la norme imprimée qui règle les formes à observer pour l'entrée dans les états de S. M. l'Empereur d'Autriche, avec les articles additionnels qui y ont été joints depuis, j'ose la supplier très humblement de vouloir bien en faire la communication aux autorités civiles compétentes du Duché de Varsovie.

nécessaires pour l'entrée dans ses états. Il m'est bien agréable de profiter de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence de sentiments de mon sincère dévouement et de ma plus haute considération.

81. Do Davout'a, nacz. dow. w Ks. Warszawskiem.

Warszawa, 13 listopada 1808.

Poczynił zarządzenia celem uzupełnienia pułku lekkokonnego i innych na żołdzie Francyi. Radzi wyprawionym oddziałom dodać straż francuską za granicami Polski. Zapasy kul i prochu odsyła w wozach nabojowych polskich. Dziękuje za obuwie dostarczone żołnierzom wychodzącym z kraju. Wymarsz 13-go pułku piechoty francuskiej wzbudza żal powszechny. Przedkłada stan wojska [1]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 5 de ce mois.

Je me suis empressé de faire les dispositions nécessaires pour les remplacements ordonnés tant dans le régiment des chevau-légers de la garde impériale, que dans les autres corps à la solde de France [2]). Le général Zajączek a reçu ordre de donner cette destination aux 7 à 800 hommes de sa légion qui ne sont point habillés. Cependant, comme sur ce nombre il s'en trouvera qui ne sont point (en) état de marcher, que d'ailleurs il faudra avoir quelque égard à la bonne volonté des individus, et ne point partir ceux qui feraient paraître trop peu, puisque ce serait autant de déserteurs, il m'est impossible de faire connaître dès aujourd'hui à Votre Excellence la force effective du détachement des recrues qui partira pour compléter la Légion de la Vistule.

Il sera pris également dans les compagnies de dépôt des 3 régiments qui ont passé récemment à la solde de France tous les hommes qu'elles pourront fournir pour le complétement de ces corps. Le 4e régiment recevra une centaine d'hommes, et je ferai connaître à Votre Excellence le contingent des autres compagnies, dès que leurs rapports me seront parvenus.

Je mettrai le plus grand soin au choix des individus qui doivent faire partie de la garde impériale et je prie Votre Ex-

---

[1]) *A. h. G.*, donation Davout.

[2]) Por. Davout *Corr.* d. 534.

cellence d'être persuadée que la confiance qu'Elle veut bien mettre en moi à cet égard, ne sera point trompée. Je sens trop ce qu'une semblable destination offre d'important et de flatteur, pour la donner à des sujets qui seraient incapables d'en sentir le prix.

Afin de pouvoir régler les comptes des corps qui fourniront à ce complétement, je prie Votre Excellence de m'instruire si les chevaux qu'emmeneront les hommes choisis, seront remboursés des fonds de la garde, ainsi que cela a été pratiqué lors de sa formation. Comme il est à présumer que dans le nombre des volontaires, il s'en trouvera qui voudront se monter et s'équiper à leurs frais, je désirerai également qu'Elle voulut bien me faire connaître, s'ils auront droit au remboursement.

Les dispositions que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me prescrire pour la marche de tous ces détachements, seront suivies avec la plus grande exactitude; j'oserais cependant Lui présenter une considération relative à l'escorte qu'il paraît nécessaire de leur donner, autant pour mettre obstacle aux embauchages, dont à ce que m'a écrit à ce sujet S. E. M. le comte d'Hunebourg, il y a eu des exemples que pour prévenir les irrégularités et les embarras aux quels les transports pourraient donner lieu dans un pays dont ils ignorent la langue. Des escortes prises dans les troupes polonaises ne rempliraient que peu ou point ce but, et je soumets en conséquence à Votre Excellence, si lorsque ces détachements se trouveront en pays étranger, Elle ne jugerait pas convenable de faire relever par des troupes françaises l'escorte sous laquelle je ferai partir les détachements destinés pour la France. Dans le cas où Votre Excellence en agréerait la proposition, je La prie de me faire connaître les points sur lesquels seront disposées les nouvelles escortes.

M. le colonel Pelletier vient de me donner communication des ordres qu'il a reçus pour évacuer les munitions de 4 et de 8 du parc de l'artillerie française. Ce transport s'il devait être effectué dans les caisses et avec les seuls moyens que fournit le pays, ne pouvant qu'occasionner beaucoup d'embarras, donner lieu à des accidents, ou exposer ces munitions à être entièrement gâtées, j'ai cru que ces considérations de-

vaient l'emporter sur celle de la conservation des attirails du parc polonais, et j'ai laissé pour cet effet à la disposition du colonel Pelletier 40 caissons, qui seront conduits et ramenés par des chevaux de réquisition. Ils partiront en 4 convois le 23, 24, 25 et 26 de ce mois, et il sera envoyé avec ces transports un certain nombre de s[s] officiers et canonniers polonais qui en surveilleront le retour.

Je m'empresse de remercier Votre Excellence d'avoir bien voulu faire fournir des souliers pour les détachements qui se mettront en marche pour la France. Les magasins de Varsovie se trouvant déjà évacués, il a été envoyé une estafette pour faire délivrer la quantité nécessaire de ceux de Thorn.

Conformément aux ordres que Votre Excellence a fait parvenir au 13 régiment d'infanterie légère, il se mettra en marche demain [1]). Ce corps emporte les regrets des militaires polonais, auxquels son instruction, sa bonne tenue et son exacte discipline servaient d'exemple; et son départ ne sera pas moins pénible aux habitants de Varsovie, auxquels, pendant tout son séjour, il n'a donné aucun sujet de plainte, et qui ne peuvent que lui savoir gré, d'avoir, en plus d'une occasion, contribué à maintenir l'ordre.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'état de situation des troupes sous mes ordres, que le retard de quelques rapports partiels m'a empêché de Lui faire parvenir hier, et je profite avec le plus grand plaisir de cette occasion pour Lui renouveler l'expression des sentiments de mon sincère dévouement et de ma plus haute considération.

82. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 16 listopada 1808.

Konieczność spiesznego zajęcia się odnowieniem odzienia i uzbrojenia żołnierzy, zanim wydatki z powodu zaległości w tym dziale przekroczą możność kraju. Niebezpieczeństwo zupełnego rozprzężenia wojska. W drugiej legii 800 ludzi nie mogło ruszyć, kiedy odebrano rozkaz wymarszu [2]).

Sire, en soumettant à Votre Majesté le tableau général des frais relatifs à l'armée du Duché, il est de mon devoir

[1]) *Corr. de Nap.* 14410.
[2]) D. St. 3646.

d'appeler Son attention et Sa sollicitude sur un objet, qui fait la base de l'administration et de la comptabilité des corps, et dont l'urgence, augmentée par les retards que les circonstances ont apportés à son institution, est aujourd'hui devenue trop grande, pour admettre le moindre délai. Cet objet, Sire, c'est l'établissement des masses. Leur indispensable nécessité est trop reconnue, dans toutes les armées, pour que je croie avoir besoin d'ajouter à cet égard à la conviction de Votre Majesté; il me suffira de Lui retracer les inconvénients auxquels l'absence d'une mesure aussi essentielle donne lieu, tous les jours, pour Lui faire envisager ses conséquences défavorables, et l'influence manifeste qu'elle doit avoir, non seulement sur l'ordre, mais même sur l'existence d'une armée, que tant de sacrifices ont à peine suffi pour mettre sur pied.

Possesseur d'une armée qui de tout temps a donné l'exemple de la meilleure tenue, Votre Majesté n'ignore point que les frais de l'habillement, équipement et armement des troupes sont trop considérables pour que, dans aucun pays, il soit facile au trésor public de les fournir en entier, aux époques du renouvellement des articles qui en font partie. Une vérité aussi incontestable a forcé chaque gouvernement à calculer la durée exacte de ces articles, et à ordonner le payement régulier du dividende qui en résultait pour chaque année. Mais si ces motifs suffisent pour prouver la nécessité de l'établissement des masses, on les a reconnues non moins utiles, par les économies qu'elles mettent à même d'exercer sur la dépense, soit en faisant à des époques favorables l'acquisition des matériaux pour les faire mettre en oeuvre dans les corps, soit en établissant les atéliers nécessaires, soit enfin, en faisant au moyen de quelques avances, des achats d'autant plus avantageux, que les fonds des masses permettent de les contracter en gros et de la première main. Les administrateurs militaires français ont même été à cet égard plus loin que les autres, et on a fondé, dans cette armée, une très grande source d'économie, sur la mesure d'intéresser le soldat à la conservation des effets qui sont à son usage, en portant à son compte leur renouvellement. Si ce détail d'épargne a paru assez important, pour l'attention du gouvernement, dans des pays dont les ressources sont considérables et assurées, et où des finances bien

réglées offrent un garant qui peut suppléer à des avances, et suffisent toujours pour la sûreté des fournisseurs: à plus forte raison ne doivent-elles point être négligées dans un état nouvellement organisé, dont les circonstances rendent les moyens très précaires, et dont le crédit public peut être regardé comme nul. Aussi ne m'est-il point permis de cacher à Votre Majesté aucun des inconvénients qu'éprouve l'armée polonaise, faute d'avoir vu employer à son égard, une semblable prévoyance. Je ne saurais passer sous silence que, privées de toute facilité dans les marchés qu'elles ont à conclure, et cependant forcées de pourvoir aux besoins les plus pressants des troupes, les administrations militaires ne peuvent se procurer qu'à un taux exorbitant les matériaux nécessaires; et que, devant souscrire aux conditions que leur présentent ceux qui veulent bien contracter des fournitures, sans les sûretés requises, ces administrations n'ont aucune possibilité de faire un choix qui réponde de la bonne qualité des effets confectionnés avec matières. Il devient d'autant plus impossible de fixer une époque à leur durée, que le soldat, sachant que le renouvellement n'a pu encore être mis à son compte, n'apporte aucun soin à l'entretien des articles qui lui sont fournis; et c'est ainsi que ces objets n'atteignant presque jamais le terme présumé par les calculs, cette partie occasionne une dépense infiniment plus forte qu'elle ne devrait l'être, si les masses étaient mises au courant.

Quelques suffisantes que soient ces considérations pour prouver combien il est indispensable que cette mesure puisse au plutôt avoir lieu, il en est d'autres encore qui en démontrent la nécessité. Le total de l'arriéré des masses ne se monte aujourd'hui qu'à environ 3,000,000 et le complétement de la première mise peut, à peu de chose près, être couvert par le restant des contributions primitivement ordonnées pour l'armée, et dont la rentrée n'est point encore entièrement effectuée. Mais plus ce tableau présente la possibilité de porter remède au désordre qui jusqu'à présent existe forcement dans l'administration militaire, plus, j'ose le répéter à Votre Majesté, il devient urgent de saisir le seul moment qui reste pour une mesure aussi essentielle. Chaque jour ajoutant à la dette que l'état contracte envers l'armée, il n'est nullement à espérer qu'il puisse l'acquitter lorsqu'elle aura dépassé les bornes probables

de ses moyens, et pour peu que l'état actuel des choses continue, on doit s'attendre très prochainement, à l'époque où tous les objets qui entrent dans les besoins du soldat venant à manquer à la fois, sans qu'il soit possible de pourvoir à leur renouvellement, un très court espace de temps suffira, pour détruire entièrement une armée que son zèle rend digne d'un meilleur sort, et mettre Votre Majesté hors d'état de remplir, en cas de besoin, les engagements que, par la convention de Bayonne, Elle a contractés pour le contingent du Duché[1]). La 2[de] légion offre à cet ègard la preuve la plus sensible, puisque au premier mouvement qui vient de lui être ordonné, il s'y trouve 800 hommes qui n'ont pu marcher, faute d'avoir les effets de première nécessité.

Voila, Sire, le tableau exact de la situation dans laquelle se trouve l'armée du Duché: situation d'autant plus pénible pour le ministère de la guerre, qu'il est audessus de son pouvoir d'y apporter aucun remède, si Votre Majesté ne daigne ordonner des mesures pour mettre fin au manque total de moyens qui paralise toute son activité. En renouvelant à cet égard auprès d'Elle les plus vives sollicitations, je réunis à ma propre conviction l'impulsion de S. E. m. le maréchal duc d'Auerstaedt et de m. le résident de France, qui ne pouvant ignorer tous les détails du dénuement absolu dans lequel les troupes polonaises se trouvent déjà en partie, et sont prêtes à tomber entièrement, ne cessent de me presser de mettre sous les yeux de Votre Majesté la nécessité indispensable de mettre fin à une position aussi effrayante.

83. Do Davout'a. Warszawa, 17 listopada 1808

Przedstawia stan wojska pod jego rozkazami z 16 listopada. Szwadron drugiego pułku strzelców francuskich został cofnięty z nad Bugu. Zapoznaje króla z potrzebami wojska. Trzewiki dla żołnierzy idących do pułków na żołdzie francuskim mają być wydane w Kistrzyniu. Pojmanie Francuza Odonné mieniącego się być pułkownikiem. Pochwały dla Sauniera[2]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres à l'époque du 16 de ce mois.

[1]) Handelsman d. 62.

[2]) *A. h. G.*, don. Davout, wyciąg w aktach armii Renu.

L'escadron du 2 régiment de chasseurs à cheval qui a été relevé sur le Bug par celui du 5e régiment de cavalerie polonaise, est arrivé ici le 14 d. c. fort de 161 hommes. Ses chevaux sont en bon état.

M. le général de division Zajączek s'est rendu à Varsovie pour présenter ses devoirs au Roi. Ne l'ayant point vu, j'ignore la durée de son séjour [1]).

Les régiments d'infanterie polonaise, en garnison à Varsovie et à Praga, manoeuvreront demain en présence du Roi [2]).

Je viens de remettre à S. M. les états, calculs et mémoires relatifs à l'organisation générale de l'armée polonaise, ainsi qu'aux établissements qui y ont rapport, et qui nous manquent encore. Les ordres que le Roi a donnés au Ministère des finances, pour qu'il soit pourvu aux besoins des troupes, n'ayant encore produit aucun effet sensible, j'ai cru devoir, à cette occasion, appeler encore l'attention de S. M. sur les suites défavorables que le moindre délai apporté à une mesure aussi indispensable ne pouvait manquer à entraîner pour l'ordre et même pour l'existence de l'armée. Connaissant l'opinion de Votre Excellence à cet égard et ayant eu lieu de voir combien le Roi se plait à y déférer, j'ai pris la liberté de m'en étayer pour assurer le succès de mes représentations et obtenir que les masses générales des troupes puissent être mises au courant. Je ne manquerai pas d'instruire Votre Excellence de l'issue qu'aura cette démarche.

Conformément à Ses ordres j'ai invité M. le commissaire Desirat à faire délivrer les 3 mille paires de souliers qu'Elle a destinés pour les détachements polonais qui vont en France, mais il n'a pu remplir cette disposition, les magasins d'habillement de Varsovie et même ceux de Thorn étant déjà évacués sur Custrin. Mr Desirat a écrit en conséquence à ce sujet à l'administration de cette place pour lui donner avis des ordres de Votre Excellence; mais son autorité ne s'étendant point jusque là, je La supplie de vouloir bien les faire renouveler

[1]) Niemcewicz: *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 165: »Zajączek przybył w mundurze francuskim i królowi nie przez ministra wojny, lecz przez adjutanta jego prezentował się. U ministra nie był i wszystko uszło«.

[2]) Ibidem 163: »Na rewii wojska naszego król zamiast okazania się w mundurze polskim wyjechał w saskim«. Handelsman d. 58.

à qui il appartient, pour que la quantité mentionnée puisse être délivrée à Custrin, d'où elle pourra être amenée par le retour des caissons du parc de l'artillerie du Duché, qui auront servi au transport des munitions. Je ne manquerai pas, en attendant, de faire fournir des souliers aux détachements qui se mettront en route.

M. le colonel Mathis m'a envoyé sous escorte d'un officier un individu qui dit se nommer Jean Pierre Odonné et prend le titre de major du 9e régiment des hussards. Il était arrivé aux postes français sur le Niémen, prétendant avoir été porteur de dépêches de S. E. M. l'ambassadeur de France à Pétersbourg et du Grand duc Constantin, lesquelles à ce qu'il prétend, lui ont été enlevées par des cosaques. L'incohérence des circonstances que rapporte M. Odonné et ses manières ainsi que son langage, peu conformes au grade qu'il se donne, me paraissant confirmer les soupçons qu'il avait inspirés à M. Mathis, j'ai invité Mr le colonel Saunier à approfondir les choses par un interrogatoire en règle. Ses réponses n'ayant fait qu'ajouter à la probabilité des conjectures auxquelles il avait donné lieu, je me fais un devoir de mettre sous les yeux de Votre Excellence son interrogatoire et les papiers qu'il avait sur lui à son arrivée à Varsovie, ainsi que l'opinion que M. Saunier manifeste à son égard. J'y joins une lettre que M. le colonel Mathis écrit à ce sujet à Votre Excellence et je La prie de m'excuser de l'avoir ouverte, lorsqu'elle m'a été remise, croyant que c'était celle qui portait mon adresse. Je ferai partir de suite le sr Odonné pour Berlin, sous l'escorte de deux gendarmes, afin de mettre Votre Excellence à même de faire vérifier ce qui le concerne, et d'ordonner ce qu'Elle jugera convenable.

Il m'est bien agréable de rendre à cette occasion à M. le colonel Saunier la justice qu'il mérite sur la manière dont il s'acquitte des fonctions de son emploi, et c'est avec le plus grand plaisir que toutes les autorités le voient dans une sphère d'activité, où il serait si difficile de le remplacer. Si le voeu général de l'y voir conservé pouvait influer sur la détermination de Votre Excellence, ce serait nous accorder un bienfait que d'avoir égard à la prière que j'ose Lui en adresser.

Veuillez bien, Monseigneur, être persuadé de l'empressement avec lequel je saisis chaque occasion pour Lui renouveler l'expression des sentiments de mon sincère dévouement et de ma plus haute considération.

89. Do Bose'go. Warszawa, 18 listopada 1808.

Poświadcza odbiór dwu pism, w sprawie wysłużonych żołnierzy pruskich i upominania się pierwszego pułku ułanów polskich w służbie francuskiej [1]).

---

[1]) D. St., według wykazu listów otrzymanych. — Już dawniej, 14 grudnia 1807 r., zwracał się do ministra skarbu w pierwszej sprawie (Muz. N. w Rapperswilu). »Przesłaną mi w kopii notę Izby administracyjnej tutejszej w interesie obrachunku należności inwalidom pruskim odebrałem, z której się okazuje, że Izba administracyi warszawskiej ciągle tymże inwalidom aż do miesiąca grudnia tak na pensyą, serwis, jako i na przymundur po 462 tal. 11 dg. wypłacała. Podług odebranej lustracyi przez W° Nowickiego, inspektora rewiów, okazuje się tylko należeć inwalidom talarów 365 $3^1/_2$ dg. na miesiąc, opuściwszy całkiem Karłowicza, który, jak Izba administracyi twierdzi, nie ma prawa do takowej pensyi, lecz ta różnica może stąd pochodzić, iż nie wszyscy wystąpili do lustracyi z przyczyny brakującej im odzieży i obuwia, jak się z raportu tejże lustracyi JWPan przekonać może, o czem jednak Izba administracyi przy zaleconej płacy miesięcznej o ich aktualnej liczbie dopilnować się może. A ponieważ jest wyraźną wolą Naj. Pana, iż dopóki względem inwalidów pruskich nie nastąpi szczególny układ z dworem pruskim, aby ich ciągle, jak dotąd zwyczajna płaca dochodziła, przeto raczysz JWPan do Izby administracyi stosowne do tego zamiaru ponowić zalecenia, aby płacę miesięczną tak, jak dotąd odbierali, i oprócz tego na mundur w proporcyą kosztu rocznego, za upłynione 10 miesięcy inclusive grudnia, bonifikacyą podług przyłączonej tu specyfikacyi tal. 667 $^1/_2$ dg. wypłacone mieć mogli«. Następnie do tegoż ministra pisał 14 stycznia 1808 r.: »Imci Pan kapitan Karłowicz, komendant inwalidów pruskich, doprasza się imieniem tychże inwalidów, aby im do odebranej już do ostatniego listopada policzonej należytości dwumiesięcznej za dwa teraz kończące się miesiące z kasy departamentu tutejszego dopłaconem być mogło, z powodu sprawiedliwego, iż mając całoroczny fundusz na sprawienie munduru, będą w stanie prędszego odziania się, ktore im bardzo jest potrzebne. A że jest wolą Najjaśniejszego Pana, aby dopóki tu zostawieni będą, dawana im była wszelka pomoc do utrzymania się dalszego, przeto mam honor upraszać JW° Pana, abyś dla 84 tutejszych inwalidów za upłynione dwa miesiące proporcyonalnie z sumy rocznej złotych 3934 wynoszącej, fr. 654 20 gr. do kasy departamentowej na rachunek pruski asygnować i za kwitem IMC. Pana Karłowicza wypłacić zale-

90. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 23 listopada 1808.

Doniosłość utrzymania w służbie Pelletier'a, potrzeba przejęcia na skarb państwa kompanii artyleryi Włodzimierza Potockiego, słuszność żądania, aby płace oficerów stojących w Gdańsku podwyższyć[1].

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté que d'après les dernières dispositions de S. E. m. le maréchal duc d'Auerstaedt m. le colonel Legrand, commandant le génie, et m. Pelletier, colonel directeur de l'artillerie, sont laissés provisoirement dans le Duché avec quelques officiers, et y rempliront jusqu'à nouvel ordre les fonctions aux quelles ils avaient été précédemment attachés. M. le général de brigade Axamitowski qui a commandé jusqu'ici l'artillerie polonaise, a reçu ordre de se rendre de suite auprès de m. le maréchal. Profitant de cette mesure pour hâter le progrès de ce corps, dans le système d'instruction adopté en France, j'ai regardé comme essentiel au bien du service, d'en donner le commandement au colonel Pelletier, officier rempli de talents et fait pour servir de modèle, à tous ceux qui courent la même carrière. J'ai déjà, il y a quelque temps, pris la liberté d'exposer à Votre Majesté tout ce que lui doit de Duché, autant pour les facilités qu'il à procurées relativement à l'estimation de l'équipage d'artillerie cédé par le gouvernement français[2], que pour les soins qu'il ne cesse jusqu'ici de donner à toutes les parties de cette arme, dans les troupes polonaises. Elles avouent avec plaisir avoir contracté envers ce digne officier des obligations que Votre Majesté peut Seule acquitter.

La compagnie d'artillerie à cheval, que conformément à l'intention de Votre Majesté m. le comte Wlodimir Potocki est occupé à organiser[3], est assez avancée dans sa formation pour pouvoir entrer successivement en service, et je La supplie en conséquence de m'autoriser à la passer en revue pour la recevoir dans la ligne. Cette mesure est d'autant plus urgente,

---

cił. — Co do zachowania się tych Prusaków za wkroczeniem Austryaków do Warszawy por. Niemcewicz: *Pamiętniki* I 45, 52—3, 128, 130, 133, 135, 137. Handelsman d. 72.

[1]) D. St. 3646.

[2]) Por. *En marge* 27.

[3]) Por. Gembarzewski 200—1.

que l'entretien d'un nombre aussi considérable d'hommes et de chevaux ne peut qu'être à charge au propriétaire qui les alimente à ses propres frais; tandis que dans le service réglé des subsistances la différence serait à peine sensible.

Il est également de mon devoir de représenter à Votre Majesté la nécessité de faire droit aux réclamations que m[r] le général de division Rapp m'a adressées pour obtenir un supplément à la solde des officiers polonais en garnison à Danzig rendue insuffisante pour leur entretien par la cherté de l'endroit. Je supplie Votre Majesté de m'autoriser à ajouter pendant la durée de leur séjour dans cette ville, un tiers en sus à leurs appointements.

91. Do Davout'a. Warszawa, 25 listopada 1808.

Prośba o wstawienie się do cesarza, aby Pelletier, Bontemps i Mallet otrzymali rozkaz przejścia do służby w Księstwie [1]).

Monseigneur, convaincu de la nécessité de mettre à la tête de l'artillerie et du génie de l'armée polonaise un chef dont les talents reconnus et l'expérience puissent suppléer à celle que les officiers de ces deux armes n'ont point encore été à même d'acquérir, je n'ai pu depuis longtemps m'empêcher de souhaiter, que des sujets, formés dans les écoles françaises, voulussent apporter dans notre pays les lumières dont ils ne cessent de donner des preuves si brillantes. Les fonctions que M[r] Pelletier, colonel directeur de l'artillerie, a remplies pendant un assez long espace de temps dans le Duché de Varsovie et les relations que j'ai été dans le cas d'entretenir en conséquence avec cet officier, m'ayant mis à même d'apprécier son mérite et de découvrir en lui toutes les connaissances et les qualités qu'on peut désirer pour cet objet important, j'ai cru de mon devoir de représenter au Roi, combien il serait avantageux pour le bien du service que S. M. l'Empereur daignât consentir à ce que M[r] Pelletier pût passer dans l'armée du Duché.

Muni à cet égard de l'autorisation de S. M., j'ose attendre dans cette occasion, de Votre Excellence une nou-

[1]) *A. h. G.*, don. Davout.

velle marque de son intérêt envers les troupes polonaises, et je La prie de vouloir bien se charger de supplier son Auguste Souverain qu'il daigne attacher au service du Duché M^r^ le colonel Pelletier ainsi que M^rs^ Bontemps[1]) et Mal-

[1]) Jego stan służby w Arch. adm. Gu.: Pierre Charles François Bontemps, né à Paris le 3 novembre 1777, entré à l'école polytechnique, 16 frimaire an IV (czy też 1 nivôse IV), lieutenant de 2^e^ classe au 8^e^ régiment 17 compagnie d'artillerie à pied à l'armée de l'Ouest sous le commandement de Thilly, Michaud, Hedouville et Bernadotte dès 13 floréal an V à 24 nivôse an XII, aide de camp du général de brigade d'artillerie Hanicque, nommé capitaine par décret impérial du 22 brumaire XIII. Passé au service du Duché de Varsovie en qualité de chef de bataillon le 4 mars 1809, colonel directeur d'artillerie le 20 avril 1810. Réadmis au service de France le 5 janvier 1814. — Stało się to na skutek chlubnego świadectwa wystawionego mu przez zastępcę Francyi w Polsce. »Je soussigné Edouard Bignon, baron de l'Empire, l'un des commandants de la Légion d'honneur, Grand Croix de l'ordre de la Fidélité de Bade. Ayant eu pendant mes missions comme résident et envoyé extraordinaire dans le Duché de Varsovie, connaissance de tous les détails relatifs à l'armée polonaise, certifie que M. Bontemps, entré comme chef de bataillon au service du Duché le 4 mars 1809 d'après un décret de Sa Majesté Impériale, ensuite nommé colonel par S. M. le Roi de Saxe le 20 avril 1810, a été depuis la première époque, jusqu'à ce jour chargé de tout le service du matériel de l'artillerie; qu'il a formé une manufacture d'armes blanches qui a fourni des armes à toute la cavalerie polonaise; qu'il a établi une raffinerie de salpêtre et un moulin à poudre de 24 pilons; que les atéliers étant montés pour plus de 300 ouvriers, il a livré dans l'espace de moins de trois ans un matériel de plus de 700 voitures neuves pour la campagne de 1812 outre qu'il a été fait dans le matériel des places plus de 150 affûts neufs, les forges étant établies par ses soins pour pourvoir à tout ce qui était nécessaire au service de l'artillerie. Je dois aussi déclarer qu'il m'est connu que dans la campagne de 1812 M. le colonel Bontemps a ramené 32 bouches à feu à Varsovie et que, dans la dernière campagne, de 38 pièces qui formaient l'équipage d'artillerie du corps polonais, après avoir laissé par ordre à Erfurt sa batterie de réserve de 8 pièces, il a encore ramené 27 bouches à feu à Mayence. Je me fais un devoir d'attester tous ces faits honorables pour M^r^ le colonel Bontemps qui a constamment donné par sa conduite des preuves du zèle le plus actif et du dévoûment le plus absolu pour le service de Sa Majesté. Paris, le 29 décembre 1813. *Ed. Bignon*«. — 7 stycznia 1814 otrzymał rozkaz: »de se rendre à Auxonne pour y prendre le service de la direction d'artillerie«. 1 sierpnia t. r. otrzymał urlop aż do 1 lipca 1817, aby uporządkował swoje sprawy w Polsce i leczył się z odmrożenia nóg w Töplitz i Pyrmont. Z Warszawy donosił 1 grudnia 1815, że zostaje »sous la surveillance de la haute police«. Jednakże 20 czerwca 1817

let[1]), l'un capitaine d'artillerie et l'autre du génie. Le premier y entrerait avec le grade de général de brigade pour remplir les fonctions d'inspecteur général de l'artillerie et du génie, les deux autres seraient employés comme chefs de bataillon à la direction de leurs armes, et l'on obtiendrait ainsi un avantage d'une utilité majeure; celui de la réunion de ces deux corps, sous le même état-major.

pisał do Clarkego, wówczas sekretarza stanu wydziału wojennego: »Etant marié en Pologne depuis 1809, ayant des enfants et quelques propriétés, je me trouve dans l'impossibilité de rentrer en France«. Zgodzono się na jego zwolnienie ze służby francuskiej 24 lipca t. r. Por. Kołaczkowski: *Wspomnienia,* I 59.

[1]) Mallet Jan Chrzciciel, syn Jana Chrzciciela i Małgorzaty Bérand, urodził się 26 czy 27 listopada 1774 w Marsylii. Według stanu służby wystawionego w Juliers 4 fructidor XIII: Adjoint au corps impérial (?) du génie le 1 brumaire IV, lieutenant de 2 classe au même corps 3 ventôse V, lieutenant de 1 classe au même corps 1 floréal VII, capitaine de 2 classe au même corps 1 germinal VIII; a fait à l'armée d'Italie les campagnes de l'année IV, V et VI, à l'armée du Rhin VII, à l'armée de Grisons VIII et IX, s'est trouvé au siège et blocus de Mantoue, Peschiera, à l'attaque de Gradisca, au siège de Philippsbourg; blessé au siège de Toulon à la jambe droite par un éclat de bombe à la construction de la batterie dite de la Convention; employé depuis l'an X en qualité d'ingénieur en chef des travaux de la place de Juliers«. Później był kapitanem w armii hollenderskiej i sztabie Wielkiego Wojska, przytomny w bitwie pod Iławą, a wzięty do niewoli pod Gdańskiem. W służbę Księstwa Warszawskiego przeszedł jako szef batalionu 4 kwietnia 1809. Właśnie wtedy wskutek nieporozumienia groziło mu przesunięcie z powrotem do armii francuskiej (A. adm. G.). Duc d'Auerstaedt à M^gr^ le comte d'Hunebourg, Erfurt, le 17 mars 1809: »J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence me prescrit d'envoyer à Passau le capitaine du génie Mallet. Comme cet officier est à Varsovie et qu'il se serait passé beaucoup du temps avant qu'il peut être rendu à sa destination, comme d'ailleurs j'ai sçu à Paris que le choix avait été motivé sur ce que M^r^ Mallet avait travaillé à la construction du pont de Varsovie, j'ai fait partir de suite pour Passau le cap. Manussier, officier distingué qui a fait les ponts de Sierock et Modlin, qui ont résisté aux débâcles du Bug. Le cap. Mallet restera à Varsovie où il est très utile, le prince Poniatowski l'ayant mis à la tête du génie du Duché«. Por. Kołaczkowski I 58—9, 63, 65 i t. d. Do rodziny marsylijskiej nie bardzo się potem przyznawał; w r. 1819 cieśla Ludwik Julien, jego szwagier, dopytywał się u władz o niego nie mając wiadomości od maja 1812, kiedy rodzina otrzymała ostatni list z Paryża. W Królestwie Kongresowem został jeneralem, spolszczył nawet nazwisko (Malletski de Grandville). Wdowa po nim, z domu hr. Krasińska, była w r. 1852 w Paryżu.

Mais quoique la mesure que je prends la liberté de solliciter à l'égard de M[r] le colonel Pelletier paraisse offrir quelques avantages pour cet officier, ainsi que pour les deux autres, je ne saurais cependant me dissimuler la répugnance si naturelle que, tant lui que M[rs] Bontemps et Mallet devront éprouver à être détachés d'un service aussi glorieux que celui de leur souverain, et je sens que rien ne pouvant remplacer l'honneur d'appartenir à l'armée française, ils ne se détermineront à en faire momentanément le sacrifice que sur un ordre formel de S. M. l'Empereur, et avec la certitude fondée sur sa justice de ne point perdre par là le droit d'être comptés au nombre de ses sujets, et de pouvoir, s'ils désiraient après un certain nombre d'années, retourner dans leur patrie lui consacrer encore leurs services, dans les grades qu'ils auraient obtenus ici, ou au moins avec ceux auxquels il serait probable qu'ils seraient parvenus en France dans le même espace de temps [1]).

C'est présumer beaucoup de la bonté de S. M. l'Empereur, que d'oser en hasarder la prière, et j'aurais peine à m'y resoudre, si, identifiés à l'armée française par nos penchants et notre position, tant de preuves de Sa bienveillance particulière n'achevaient de faire naître en nous l'idée si flatteuse que nous en faisons pour ainsi dire partie. Habitués par la magnanimité de cet auguste souverain à tout attendre de sa généreuse protection, c'est à ces titres que j'aime à me promettre le succès d'une démarche que m'inspire le sincère dévouement dont je fais profession pour son service, et dont l'issue favorable ne serait pas un des moindres bienfaits qu'il accorde à notre reconnaissance.

Veuillez bien, Monseigneur, être auprès de S. M. l'Empereur l'interprète de ces sentiments, et agréer l'expression de ceux de ma plus haute considération.

[1]) Jedynie Pelletier usilnie o to się troszczył, aby móc wrócić do armii francuskiej. Kiedy Clarke, hr. Hunebourg, doniósł mu 9 marca 1809, że cesarz na żądanie księcia Poniatowskiego, przedstawione w imieniu króla saskiego, pozwolił 4 t. m. na przejście jego do służby w Księstwie Warszawskiem w stopniu jenerała brygady, aby pełnił obowiązki inspektora artyleryi i inżynieryi, Pelletier 2 kwietnia t. r. domagał się utrzymania go na liście pułkowników artyleryi francuskiej, niezależnie od rangi przyznanej mu w Polsce.

92. Do Davout'a. Warszawa, 26 listopada 1808.

Przesyła urzędową prośbę o przydzielenie do służby w Księstwie Pelletier'a, Bontemps'a i Mallet'a. Urlopy udzielane żołnierzom ostrożnie. Zaopatrywanie warowni w żywność i konie. Pobór w Galicyi rozciągnięto jak zdaje się, tylko na okręgi niektóre [1]).

Monseigneur, ayant porté à la connaissance du Roi, le désir que j'ai d'attacher au service du Duché M. le colonel Pelletier, ainsi que M^rs^ Bontemps et Mallet, capitaines d'artillerie et du génie, comme chefs de bataillon f. f. de directeurs de leurs armes, et S. M. ayant agréé les démarches que je me proposais de faire en conséquence, je m'empresse d'en adresser ci joint la demande formelle à Votre Excellence, en me reposant du succès sur l'intervention qu'Elle a bien voulu me promettre auprès de S. M. l'Empereur. Je La supplie de vouloir bien s'intéresser à ce que le service de ces officiers dans le Duché ne les prive point entièrement de leurs relations avec leur patrie et l'armée française.

Les commandants de plusieurs corps m'ayant exposé le besoin d'accorder des congés aux soldats qui en avaient indispensablement besoin pour des affaires de famille, j'ai cru devoir m'y prêter pour entretenir la bonne volonté des gens de la campagne qui n'ont point quitté leurs corps cette année et ont été employés en partie à un service assez pénible [2]). En adoptant cependant à cet égard pour maximum la proportion fixée par Votre Excellence l'année passée, j'ai ordonné de faire choix des hommes les plus sûrs et sur la rentrée desquels on pouvait compter avec certitude. Comme j'ai recommandé en même temps de ne remplir ce nombre que très successivement et pour un espace de temps limité, il sera toujours possible d'arrêter l'effet de cette disposition, sans aucun mauvais effet, soit dans le cas où Votre Excellence ne la croirait pas convenable soit si les circonstances étaient de nature à en nécessiter la suspension.

M. Desirat m'a fait connaître que la prefecture du département de Plock ne mettait pas assez d'empressement à effectuer les mesures d'approvisionnement qui lui étaient ordonnées.

---

[1]) *A. h. G.*, don. Davout.

[2]) Handelsman d. 52.

Je me suis fait un devoir de faire sur le champ les dispositions nécessaires pour qu'elles aient leur effet sans aucun délai.

Je me proposais de stationner sur le champ dans les places le nombre de chevaux que Votre Excellence a déterminé [1]); mais l'exécution de cette disposition souffre quelque retard par le manque absolu d'écuries. J'ai invité en conséquence M^rs^ les officiers du génie qui ont la direction de ces places, à faire construire au plutôt ou approprier des empla-

[1]) *Davout* do *Poniatovskiego,* Berlin, le 15. XI. 1808: ...Chaque jour vérifie ce que je vous écrivais le 30 octobre relativement aux dispositions pacifiques. Les Prussiens s'exécutent et tout annonce que c'est de bonne foi. — Les conférences d'Erfurt auront pour résultat malgré toutes les intrigues anglaises, de maintenir la paix du continent, quoique tout le monde soit en armes. Ajoutez à cela la tournure que les affaires d'Espagne prendront à l'époque où vous recevrez cette lettre, tournure qui déjouera toutes les espérances qu'ennemis de la paix avaient basées sur la position des affaires en ce pays, et alors toute inquiétude sur la possibilité d'une rupture cessera. — Votre Altesse peut compter sur ce que j'ai l'honneur de lui mander, tenant tout cela d'une très bonne source. S'il eut fallu des batailles de Marengo et d'Ienna, l'Empereur a l'espèce de troupes et le génie avec lesquels on les gagne, mais de pareils prodiges ne seront pas nécessaires dans cette occasion. Il n'y a à proprement parler, pas d'armée espagnole assez bien organisée pour combattre une partie de la Grande Armée. En outre, la division existe parmi les chefs des insurgés, et l'anarchie a été portée à un tel dégré dans le pays, que tout ce qui y existe d'hommes sensés attend avec impatience sa délivrance. C'est surtout ce qui a accéléré le départ de l'Empereur de Paris. — Dans ma manière de voir, les principales difficultés qu'éprouvera Votre Altesse et sa principale occupation seront d'assurer les services, la solde et l'entretien des troupes, de maintenir la discipline et de déjouer les turbulents qui chercheraient à inquiéter les esprits. — Pour revenir au premier objet de ma lettre, je dois vous dire qu'il n'y a qu'une extrême prudence, qui me détermine à vous parler de mesures, puisqu'il est vraisemblable qu'il n'y aura pas de circonstances où elles puissent recevoir leur application, mais comme, après tout, ces circonstances sont dans l'ordre des choses possibles, il est bon de les prévoir. — J'écris, par l'adjudant commandant Romeuf qui vous remettra cette lettre, au colonel Pelletier pour qu'il fasse une répartition de l'artillerie et des munitions dans les différentes places. — Rien ne presse pour le transport de ces objets, qui doit être fait de manière à ne pas donner lieu à de fausses conjectures. Il faut même recommander qu'on ne mette pas ces pièces en batterie, mais qu'on les mette à l'abri dans le bâtiment qui doit servir d'arsenal dans chaque place. — Une mesure essentielle serait d'avoir dans les places des approvi-

cements pour cet effet; ainsi que pour les attelages de l'artillerie.

D'après les nouvelles qui me sont parvenues de la Galicie, il paraît que ce n'est que dans quelques districts qu'on

---

sionnements de réserve en farine, viande salée, légumes secs, eau-de-vie, sel et fourrages, pour trois mois, à raison du nombre des troupes ci-après:

à Praga	pour 2500 hommes d'infanterie et	100 chevaux
à Modlin	2000	100
à Sierock	2000	100
à Thorn	3000	800
à Czenstochau	800	100

.. Les commandants des régiments qui sont à Modlin et Sierock étant de la légion Zayonschek, correspondront avec ce général pour tout ce qui tient à l'administration et à la discipline des corps, mais ce général ne pourra leur donner aucun ordre de mouvement; ils ne les recevront que de moi, en vertu de ceux que me transmet l'Empereur. Ils doivent aussi correspondre avec Votre Altesse comme ministre de la guerre. — Cette situation de choses est pour l'état de paix. Mais au premier mouvement hostile, il ne doit exister d'autre commandant des troupes que Votre Altesse, et vous vous organiseriez en généraux comme vous le jugeriez à propos; il ne faut avoir que des personnes en qui on ait confiance. — Vous feriez jeter dans les places le nombre d'hommes nécessaires pour compléter les garnisons, savoir:

celle de Praga à	2500
Sierock et Modlin à	2000
Thorn à	3000
Czenstochau à	800

Dans ce nombre sont compris les artilleurs et sapeurs.

Vous prendriez le commandement de tout le reste, infanterie, cavalerie, polonaise et saxonne, et de tout ce qui pourrait se trouver de Français. Votre grand objet serait de couvrir Varsovie le plus possible. Il n'est pas à présumer que vous soyez menacé sur la rive droite; les trois forteresses en donnent l'assurance: si cela arrivait, vous auriez assez de monde pour défendre longtemps le camp retranché, ayant toujours la faculté de vous retirer à Praga et Varsovie. — Il est plus vraisemblable que ce serait par la rive gauche: Il faudrait alors un corps assez considérable, et vous devriez faire tous vos efforts pour couvrir Varsovie le plus longtemps possible. Vous feriez rentrer dans Praga toute l'artillerie que vous ne pourriez pas atteler, ainsi que les caissons et les munitions. — Il est impossible d'établir des hypothèses au delà... Enfin, si les hostilités avaient lieu, je vous rappelle le contenu de ma lettre du 3 septembre, de Varsovie, relative au rassemblement à Thorn, Praga et Modlin, de tous les bateaux et bacs qui se trouvent sur la Narew, le Bug et la Vistule...

aurait pris des mesures pour effectuer des levées; elles ont dû avoir lieu du côté de Lublin; tandis qu'il n'en est point question du côté de Cracovie. Cependant comme ces notions n'ont point encore un dégré d'autenticité suffisant pour mériter toute confiance, je continue à rechercher des renseignements positifs à cet égard, dont je ne manquerai pas de faire part à Votre Excellence [1]).

J'ai l'honneur de Lui renouveler l'expression de mon dévouement et de ma plus haute considération.

93. Do Davout'a. Warszawa, 28 listopada 1808.

Przedkłada stan wojska pod swymi rozkazami. Kradzież listów wojskowych w Rawie. Sprzeczność doniesień z Galicyi. Ustąpienie straży francuskich z nad Niemna; wiadomości stamtąd. Wysyłka dział do Częstochowy [2]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres à l'époque du 26 de ce mois.

M[r] le colonel Saunier m'a informé que le courrier militaire parti de Varsovie le 19 du courant a eu ses dépêches enlevées à Rawa dans la nuit du 20 au 21. On a coupé le porte-manteau de dessus la selle, pendant qu'il était entré pour payer la poste. A la suite des perquisitions faites à ce sujet, on a fait arrêter un garçon de curie, qui a avoué être le voleur. Il dit avoir rendu le porte-manteau intact à un autre individu lequel est également en arrestation, mais qui ne veut pas convenir du fait. Les deux prévenus ont été conduits à Varsovie. Il ne se trouvait dans le paquet aucune dépêche de ma part [3]).

L'officier commandant les postes sur la Pilica vient de me rapporter, que d'après des nouvelles particulières, il a dû passer le 10 de ce mois par Jędrzejów pour se porter à Nowemiasto sur la Vistule, deux régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie autrichienne. En général les avis qui nous parviennent de ce côté sont tellement contradictoires [4]) 140 (que),

[1]) Handelsman d. 53.
[2]) A. h. G., don. Davout.
[3]) Handelsman d. 61.
[4]) Por. Davout *Corr.* d. 529.

110 (j'), 174 (ai), 311, 215 (cru), 418, 137 (de), 59 (vo), 40 (ir), 528, 216 (faire), 824, 55 (par), 57 (ti), 67 (r), 320, 147 (quel), 83 (q'), 115 (u), 210 (n), 235, 191 (po), 132 (ur), 256, 840, 117 (m'en), 325, 233 (as), 192 (su), 67 (rer), 512, 268, 643.

M. le colonel Mathis me mande qu'il a remis au colonel du 5e régiment de cavalerie toutes les instructions qui lui ont été données par Votre Excellence relativement au service de la ligne.

D'après le rapport du même officier, la garnison de Grodno est partie le 8 de ce mois pour se rendre à Mińsk.

Quatre pièces de 6 destinées pour la place de Częstochowa partiront d'ici dans la journée. Les chevaux rameneront 3 pièces de trois qui s'y trouvent actuellement.

Agréez, Monseigneur, l'expression des sentiments de mon sincère dévouement et de ma plus haute considération.

94. Do Davout'a. Warszawa, 30 listopada 1808.

Otrzymał listy z 17 listopada. Wysyłka żołnierzy z zakładów legionowych do pułków bijących się w Hiszpanii. Zastąpienie Francuzów z oddziału robót ziemnych. Usunięcie wielu dowódców placu. Przejawy wrogiego nastroju w Prusiech nie ukrywane po zjeździe erfurckim. Potrzeba ubezpieczenia połączeń z Gdańskiem [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la reception des deux lettres qu'Elle a bien voulu m'adresser le 17 de ce mois [2]).

Les 150 hommes que les dépôts de la 1re légion fournissent pour le complètement des corps polonais à la solde de France se mettront demain en route pour Posen où ils seront joints par 50 hommes que donne la 3e légion pour le même objet, et qui, d'après ce que m'écrit M. le général Dąbrowski, sont prêts à partir. M. le général Zajączek vient de m'annoncer que la 2de légion enverra 400 hommes qui rejoindront à Posen le reste du détachement destiné pour la France. Je soumettrai incessamment à Votre Excellence les états de service des officiers qui conduisent ce détachement [3]).

---

[1]) A. h. G., don. Davout, wyciąg w aktach Armii Renu.

[2]) Tych listów brak w korespondencyi marszałka.

[3]) Niemcewicz: *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 166.

Les sapeurs Français employés dans les places ayant reçu ordre de partir, j'ai dû ordonner leur remplacement par des sapeurs Polonais, d'après les dispositions que j'ai eu l'honneur de soumettre projectivement à Votre Excellence.

Plusieurs d'entre les commandants de place supprimés d'après Ses dernières dispositions m'ont demandé de l'emploi et paraissent croire qu'ils sont portés définitivement sur le tableau de l'armée polonaise. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, afin d'assurer une existence à ceux qu'il sera possible d'employer dans d'autres fonctions, mais le peu de ressources du trésor public lui donnant à peine les moyens de suffire à la solde courante des troupes, cette circonstance mettra nécessairement des bornes à ma bonne volonté.

Tous les rapports des postes sur la frontière prussienne ainsi que les notions que m'a transmises M. le général de brigade Woyczynski, s'accordent sur le changement de procédés de la part des Prussiens et du ton extraordinaire qu'ils ont adopté, depuis que le résultat des conférences d'Erfurt est connu. D'après le rapport de M. le général Kosiński, chargé de la démarcation des frontières du Duché de ce côté, les commissaires prussiens ont depuis cette époque opposé tant de difficultés à la suite de cette opération qu'elle se trouve pour ainsi dire suspendue d'autant que des conducteurs polonais ont été forcés par les habitants de cesser leurs travaux. Le colonel Weissenhoff du 12 régiment d'infanterie, en me faisant part des mêmes détails m'annonce, mais sans désignation de date ni d'endroit, qu'un officier français allant rejoindre son corps, avec un détachement, avait éprouvé des procédés si désagréables dans sa marche, qu'il avait dû se déterminer à passer avec sa troupe sur le territoire du Duché. On lui avait refusé des quartiers pour la couchée, et il avait démêlé au milieu des clameurs la menace que les Français pourraient bien trouver en Prusse une seconde Espagne. Votre Excellence aura certainement reçu à ce sujet des rapports directs; mais quoique dans l'état actuel de moyens de la Prusse, de semblables bravades ne soient guères formidables, elles donnent cependant le cachet des dispositions générales de ce pays, tant envers la France, qu'envers ses alliés, et deviennent un motif fondé de rédoubler de vigilance tant sur la frontière, que relativement

au reste d'intelligences qu'ils conservent dans le Duché. Je prendrai à cet égard toutes les mesures que les circonstances pourront rendre nécessaires [1]).

Dans cet état des choses le besoin d'une communication entre le Duché et Danzig aura certainement fixé l'attention vigilante de Votre Excellence. En me contentant de Lui faire mention d'un objet aussi essentiel, je m'attends à recevoir sous peu les ordres qu'il Lui plaira de me donner à ce sujet. Ils seront exécutés avec la plus scrupuleuse exactitude.

Empressé de profiter de chaque occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression des sentiments que je Lui ai voués, je La prie d'agréer ceux de mon sincère dévouement et de ma plus haute considération.

95. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 30 listopada 1808.

Ostrzeżenia Davout'a przed Węgrzeckim, należy usunąć go z wiceprezydentury miasta, aby uniknąć niebezpieczeństwa rozruchów w czasie wojennym [2]).

Sire, »je redoute plus que tout le reste pour la tranquillité, votre vice-président de la ville, qui, par mille détails qui me sont parvenus sur son compte, soit pendant mon séjour à Varsovie, soit depuis, est un homme immoral, une mauvaise tête, et un homme à argent. Après les Benonistes, je ne vois guères que lui qui soit capable de chercher à agiter la basse classe du peuple. Si cela lui arrivait, il lui en coûterait cher; mais la sottise n'en serait pas moins faite. Il vaut mieux la prévenir: Votre Altesse est en mesure auprès de Sa Majesté pour l'éclairer sur cet homme» [3]).

Voila, Sire, les paroles d'une de lettres de S. E. m. le maréchal duc d'Auerstaedt. Je ne puis qu'ajouter que d'après tous les renseignements que j'ai recueillis, l'individu sur le compte duquel on m'engage à porter l'attention de Votre Majesté, est en effet un homme dangereux par l'influence qu'il peut exercer sur la multitude. Comme commandant les trou-

---

[1]) Por. Davout *Corr.* d. 531, 534, 535, 536.

[2]) D. St. 3646.

[3]) Por. Niemcewicz *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 78, 98—9, 125; Davout *Corr.* d. 462, 465, 470; Handelsman d. 43, 48.

pes du Duché, en cas de guerre, il ne pourrait qu'être fâcheux pour moi, de voir pour ainsi dire à côté de mon autorité, l'ascendant d'un homme qui à coup sûr voudrait jouir le rôle du tribun, agiter et conduire les esprits, quand il ne faudrait que soumission et activité. — Varsovie, Sire, est une ville importante par sa population et ses ressources, surtout quand on considère l'état dans lequel se trouvent la plupart des autres villes du Duché. Elle a en conséquence toujours, pour ainsi dire, réglé, sanctionné ou réprouvé les opérations du gouvernement; et sa chute a toujours déterminé l'asservissement de tout le pays. Ces souvenirs sont recents, et il faut nécessairement, par tous ces motifs, à la tête de la population de Varsovie, un homme sage, prudent, dont les principes connus offrent un garant suffisant de sa conduite dans toute circonstance difficile, et qui sache y entretenir en tout temps un bon esprit, sans chercher à faire renaître des germes de démagogie, qui ne sont plus de saison, et ont fait le malheur et la honte de tout pays qui leur a donné accès. — En soumettant à Votre Majesté ces considérations que me dicte la connaissance que j'ai de mon pays, l'expérience que j'y ai acquise au milieu des orages que lui ont suscités les mêmes principes, et mon zèle pour Son service, je laisse à Sa sagesse à déterminer les mesures qu'Elle jugera nécessaires en conséquence.

96. Do Davout'a. Warszawa, 3 grudnia 1808.

Odpowiada na list z 26 listopada. Zarządzenia dotyczące wymarszu rekrutów do pułków na żołdzie Francji. Broń z Magdeburga zatrzymana przez lody w Toruniu; przewóz na saniach z ostrożnościami, by nie zwrócić uwagi sąsiadów [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la reception de Sa lettre du 26 novembre. Je La remercie beaucoup de m'avoir fait part des succès de S. M. l'Empereur en Espagne. Outre l'intérêt que j'y prens par mon dévouement pour Sa personne, la tournure que prennent les affaires de ce côté, ne peut que produire une impression favorable sur les esprits timorés et déjouer ceux qui aiment à profiter de cette disposition pour semer l'allarme.

[1]) A. h. G., don. Davout.

Des mesures que Votre Excellence veut bien me prescrire à l'égard de l'escorte de détachements qui partent pour la France, la première ne saurait avoir lieu, par la raison que les recrues tirés des dépôts étant déjà rassemblés, il n'a fallu pour les acheminer à leur destination, que le temps nécessaire pour leur fournir les effets indispensables pour la marche; tandis que ceux qui doivent faire partie de la garde, étant des hommes d'élite, dont le choix demande à être fait avec discernement et de l'aptitude desquels je désire m'assurer par moi-même, ils n'ont pu se trouver prêts à l'époque où les autres ont été mis en route.

Ne connaissant point alors les intentions de Votre Excellence, à ce sujet, j'ai tâché dans l'attente de Ses dispositions ultérieures, de pourvoir à l'escorte des détachements mentionnés, en faisant donner des armes aux s^{s} officiers qui en font partie ainsi qu'à 20 soldats de chacune des compagnies de dépôt, sur lesquels on pouvait compter, soit à raison de leur conduite connue, soit parce qu'ayant déjà fait un service actif, ils ne doivent point être regardés comme recrues. Les nouvelles instructions de Votre Excellence me donnant plus de latitude à cet égard, et les 2 escadrons restants du 2^{d} régiment de chasseurs à cheval français devant arriver ici demain, je ferai partir de suite pour Posen, ainsi qu'Elle me l'a précédemment ordonné, l'escadron de ce régiment qui se trouve ici depuis 15 jours, et dont les chevaux sont reposés et en état. Il y arrivera à l'époque du rassemblement général des détachements, et fournira pour leur route une escorte de 50 hommes qui me paraît suffisante pour 600 recrues.

Les dépôts de convalescents peuvent fournir 70 à 80 hommes, que j'acheminerai pour Posen avec l'escadron du 2^{d} régiment. Le rassemblement des détachements, leur inspection et organisation pour la marche ultérieure devant les arrêter quelques jours dans cette ville, d'autant que j'ignore encore l'époque précise du départ des hommes que fournit la 2de légion, je suppose que les convalescents y arriveront assez à temps pour se joindre à l'escorte. Dans le cas contraire, ce seront autant d'hommes qui rejoindront leurs corps.

J'ai prescrit à M. le général Dąbrowski de passer en revue le détachement de recrues et de s'assurer qu'ils possèdent

les effets nécessaires pour la marche. Je lui ai fait passer en outre les instructions nécessaires pour en diriger la marche par la route militaire Dresde, Mayence à Sedan.

Le départ de la poste me forçant de terminer ma lettre, je me bornerai à ajouter aujourd'hui que le transport d'armes venant de Magdebourg se trouvant arrêté par les glaces, j'ai ordonné de décharger les caisses à Thorn. Les armes y seront mises en état et je profiterai du traînage pour les faire conduire aux destinations que je serai dans le cas de leur donner.

La gélée a arrêté dans la Vistule l'artillerie destinée pour Sierock et Modlin. Pour ne point la faire conduire par terre dans la première place le long de la frontière, je ferai transporter à Modlin les bouches à feu des deux places; d'où il en pourra être envoyé à Sierock sans exciter l'attention.

En me réservant de répondre par le courrier prochain au reste des détails que contient la lettre de Votre Excellence, je La prie d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

97. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 4 grudnia 1808.

Zawiadamia, że Jan Dominowski, oskarżony o szpiegostwo i z rozkazu marszałka Davout'a postawiony przed komisją wojskową, która go skazała na rozstrzelanie, poniesie tę karę tegoż dnia o 4-tej popołudniu [1])

98. Do Davout'a. Warszawa, 5 grudnia 1808.

Dalszy ciąg listu z 3-go grudnia. Co do trzewików wydał już odpowiednie zarządzenia. Przez popis wobec króla nie ogołocił Pragi z wojska. Spodziewa się skutku przedłożeń uczynionych królowi w sprawie potrzeb armii. Starania o zatrzymanie Kochanowskiego w wydziale dostaw żywności; niemniej dostarczanie jej w naturze uważałby za mniej uciążliwe dla kraju. Dostawcy żydzi robią zakupy w Galicyi, tak że w Księstwie nie ożywia się wymiana płodów, a ubywa pieniędzy. Skarb nie podoła wypłatom. Zmniejszenie racyi wódki w wojsku saskiem. Rachunki Desirat'a. Ponowione przedłożenia o zmianę na urzędzie wiceprezydenta stolicy. Rozstrzelanie Dominowskiego. Przedłużony pobyt szwadronów drugiego pułku strzelców konnych w Warszawie. Ustąpienie Łuszczewskiego. Otwarcie zebrań Senatu 2-go grudnia. Wdzięczność wojska. Grzeczności dla marszałkowej. Odbiera zlecenia z 30-go listopada doty-

[1]) D. St., wykaz listów nadesłanych.

czące oficerów francuskich inżynierów w Warszawie i pomieszczenia drugiego pułku strzelców konnych [1]).

Monseigneur, je m'empresse de reprendre la suite de mon rapport du 3 d. c. que le départ du courrier m'avait forcé d'interrompre.

L'entrée de mes précédentes lettres aura déjà mis Votre Excellence au fait des mesures prises pour le transport des souliers qu'Elle a bien voulu faire mettre à ma disposition. Elles sont les mêmes que celles qu'Elle vient de me prescrire. Pour plus de sûreté, j'ai envoyé à Custrin un officier que j'ai chargé en même temps de la lettre que Votre Excellence m'a fait parvenir pour le commandant de cette place.

Mon intention, en faisant manoeuvrer en présence du Roi les régiments d'infanterie qui sont à Varsovie et Praga, n'ayant été que de présenter à S. M. un échantillon de la tenue et de l'instruction de chaque corps, je me suis contenté de faire fournir par le 1er régiment quelques centaines d'hommes formés en un bataillon. De manière qu'il est toujours resté dans la place de Praga même au delà du nombre d'hommes que Votre Excellence me prescrit d'y laisser en pareille occasion.

Je suis comme Elle, dans l'attente que les mémoires détaillés que je remis au Roi, et où je Lui ai dépeint avec force et vérité, et les besoins des troupes polonaises et les engagements qu'il a contractés par la convention de Bayonne, produisent leur effet. Je devrais croire cette attente d'autant plus fondée, que, par toutes les circonstances dont Votre Excellence fait mention, les charges de l'Etat sont réellement et considérablement diminuées, et que d'ailleurs Sa bonté et l'attention qu'Elle veut bien donner aux besoins des troupes polonaises, nous procurent souvent des ressources et des secours, sur lesquels on ne pouvait compter. Cependant malgré tant de facilités, je ne m'apperçois guères que le trésor en soit plus prompt à régler ses comptes avec l'armée.

Je m'empresserai, comme le souhaite Votre Excellence, d'engager encore Mr Kochanowski à donner ses soins aux subsistances [2]). Aimant à prendre en tout pour guides Ses lumiè-

[1]) A. h. G., don. Davout.

[2]) Por. Niemcewicza *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 121—3, 168; Skałkowski 349.

res et Son expérience, l'approbation qu'Elle donne à sa gestion suffit pour me convaincre de son utilité. Cependant, sans prétendre en aucune manière adopter d'autres idées que celles de Votre Excellence, je ne puis m'empêcher de croire, que le système de faire fournir en nature par le pays les grains et fourrages ne soit, dans notre position, beaucoup moins désavantageux au pays qu'il le paraît au premier aspect.

Si les marchés des entrepreneurs se faisaient constamment dans le pays, il est hors de doute que la facilité que cette mesure procure pour le débit des productions et la circulation plus active des espèces, qui s'en suit naturellement, produit, soit pour le payement des impôts, soit sous d'autres rapports, des avantages trop marqués, pour ne point préférer cette méthode d'approvisionnement; d'autant que, dans les circonstances urgentes qui ont précédé dans ce pays le nouvel ordre de choses on n'avait pas trop le choix à cet égard. Cependant si l'on considère, que l'entrepreneur n'a en vue que son avantage et nullement celui du pays, et qu'en conséquence ceux d'aujourd'hui étant tous des juifs, tirent de la Galicie, soit ouvertement, soit en fraude, la presque totalité des fournitures contractées, il est évident que, non seulement les avantages que pourrait donner cette opération, sont absolument nuls; mais qu'elle produit encore un effet diamétralement opposé au tout qu'on se proposait en l'employant; c'est à dire, qu'au lieu de ranimer la circulation de l'argent, elle la diminue, en occasionnant la sortie des espèces. Or le commerce d'exportation du Duché étant aujourd'hui réduit à peu de chose, et le pays perdant ainsi successivement son numéraire, sans pouvoir le remplacer, il doit s'en suivre un défaut d'argent comptant, qui entraînera tous les inconvénients auxquels on pouvait se flatter d'obvier.

Le système de faire fournir en nature par le pays les grains et fourrages n'en est certainement pas entièrement exempt; cependant il me paraît au moins présenter un point de vue plus rassurant. Car celui des fournitures par entreprise ne pouvant aller qu'au moyen d'argent comptant et celui-ci manquant souvent, dans les circonstances actuelles, il me paraît, qu'avec de telles données, on peut compter davantage sur les livraisons en nature. D'ailleurs, autant des réqui-

sitions arbitraires sont à charge au pays, autant une répartition bien entendue, et qui devient ainsi une imposition permanente, ne peut lui causer aucun préjudice. Ce serait à l'administration réglée qui doit suivre celle que les circonstances ont forcé d'établir extraordinairement à prendre des mesures, et à exercer une surveillance active pour prévenir les abus et assurer la régularité des services.

J'avouerai même à Votre Excellence, que la dépense occasionnée par les subsistances s'élevant à plusieurs millions, je ne vois guères que ce moyen pour suppléer à l'insuffisance du trésor pour l'entretien permanent de l'armée; et ne connaissant aucune autre ressource pour prévenir un déficit à cet égard, c'est sur cette base que je me suis vu forcé d'établir les calculs que j'ai présentés au Roi, sur les sommes à allouer au ministère de la guerre.

Je supplie Votre Excellence de me passer cette dissertation. Accoutumé à Lui soumettre toutes mes idées, je crois devoir à la confiance dont Elle m'honore, de le faire sans aucune restriction.

M[r] le général Polenz m'a informé qu'il avait fait retrancher aux troupes saxonnes sous ses ordres, les distributions d'eau de vie qu'elles recevaient jusqu'à présent, cette mesure qui tient aux arrangements de l'administration séparée de ces troupes, n'a produit aucun mauvais effet.

Je me suis empressé de communiquer à M. Desirat l'intention de Votre Excellence relativement aux comptes qu'il est occupé à régler avec le Duché. Il m'a rendu compte de l'état où se trouve ce travail, par la lettre ci-jointe, que je m'empresse de mettre sous Ses yeux.

Le Roi n'ayant encore donné aucune suite à ce que j'avais précédement porté à sa connaissance à l'égard de notre vice-président; j'ai cru devoir appeler encore une fois son attention sur un objet qui, tôt ou tard, peut entraîner des conséquences fâcheuses. La détermination que prendra le Roi ne m'est point encore connue.

Le nommé Jean Dominowski, prévenu d'espionnage et traduit pardevant une commission militaire, en vertu des ordres de Votre Excellence, a été convaincu de son crime et condamné à être fusillé. La sentence a reçu hier son exécution.

Les 2 escadrons restants du 2e régiment de chasseurs à cheval, sont arrivés ici hier. Ce régiment en général est très beau. Ses chevaux sont en très bon état.

J'avais eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je ferais partir de suite pour Posen, l'escadron qui se trouvait déjà ici. Ayant réfléchi cependant que le régiment n'avait pas été rassemblé depuis assez longtemps, et que surtout cet escadron en ayant été entièrement détaché, M. le colonel Mathis serait dans le cas d'en inspecter les détails, ou d'y faire quelques arrangements, j'ai préféré de ne faire marcher pour Posen que les 50 chevaux destinés pour l'escorte des recrues. Mr le colonel Romoeuf m'ayant informé que l'intention de Votre Excellence est que le 2e régiment s'arrête à Varsovie 10 à 12 jours, c'est après cet intervalle que je le dirigerai, par escadrons, sur Posen, où conformément à Ses ordres, il attendra sa destination ultérieure.

Mr Łuszczewski, commandant ci-devant la place de Gnesen et nommé actuellement pour celle de Karge, vient de donner sa dimission. Je choisirai pour le remplacer, celui d'entre les commandants de place supprimés, qui réunira en sa faveur les meilleurs témoignages.

L'ouverture des séances du Sénat devant se faire incessamment, le Roi s'est plu à donner une preuve des sentiments qui l'animent envers son auguste allié, en en fixant l'époque à l'anniversaire d'un jour que S. M. l'Empereur a rendu à jamais mémorable. En assistant à cette cérémonie, je n'ai pu m'empêcher de regretter vivement de ne point la voir ornée dans la personne de Votre Excellence, de la présence d'un des vainqueurs dont les faits ont contribué le plus à fonder notre existence nationale.

Je ne puis terminer cette lettre sans La prier d'agréer l'expression de la plus sincère reconnaissance des troupes polonaises pour les soins constants qu'Elle ne cesse de donner à leurs besoins et à leur bien être. Quelqu'accoutumées qu'elles soient à l'intérêt qu'Elle veut bien leur porter, les preuves qu'Elle leur en donne, sont si multipliées, que réduites à l'impossibilité de Lui faire voir combien elles en sont pénétrées, elles n'en désirent que plus vivement de La convaincre par

des faits, de tout le dévouement dont elles sont capables sous un tel chef.

Je suis, on ne saurait plus, flatté et reconnaissant du souvenir de Madame la Maréchale et je supplie Votre Excellence de Lui transmettre l'hommage de mon respect. Ce sera pour ma soeur une jouissance bien grande, que d'être à même d'obtenir, en revoyant Madame la Duchesse d'Auerstaedt, la continuation des sentiments dont Elle lui a permis de se flatter ici. C'est avec empressement que je saisis cette occasion, pour renouveler à Votre Excellence l'expression de tous ceux que je Lui ai à jamais voués, et auxquels Ses bontés Lui assurent tous les jours de nouveaux titres.

P. S. Je reçois dans ce moment même les deux lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 30 novembre. Je m'empresserai d'effectuer les dispositions qu'Elle veut bien me prescrire à l'égard des officiers du génie Français qui se trouvent ici, ainsi que relativement aux cantonnements du 22^{e} régiment de chasseurs à cheval.

99. Do Davout'a, naczelnie dowodzącego armią Renu.

Warszawa, 7 grudnia 1808.

Przedkłada stan wojska pod rozkazami swoimi. Mianowanie komendantem Kargowy Longchamp'a. Wiadomości o ruchach wojsk austryackich. Zbiegostwo z ich szeregów. Pogłoski o wojnie Austrji z Rosyą. Posyła stany służbowe oficerów odprowadzających popisowych do pułków zostających we Francyi. W Galicyi nie podejmują nowych przygotowań nieprzyjacielskich, ale nie zaniechano dawnych [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres, à l'époque du 6 de ce mois.

M^{r} Longchamp, commandant ci-devant la place de Piątek, étant connu de plusieurs officiers, qui donnent à sa conduite les meilleurs témoignages, je l'ai nommé au commandement de Karge, vacant par la dimission de M^{r} Łuszczewski.

Je viens d'apprendre par la voie dont j'ai eu l'honneur de faire mention à Votre Excellence, dans ma dépêche du 28

[1]) A. h. G., don. Davout.

novembre, les détails suivants, que je me fais un devoir de porter aussitôt à Sa connaisance.

Deux régiments de cavalerie et 2 d'infanterie ont passé il y a quelques semaines par Jędrzejów, pour se rendre à Nowemiasto sur la Vistule. (Ce renseignement confirme le rapport de l'officier commandant les postes sur la Pilica, avec la différence que ce dernier n'avait eu connaissance que d'un régiment de cavalerie).

Le régiment Czartoryski occupe les environs de Cracovie, son état-major est placé dans la ville.

Il s'y trouve en outre 2 régiments d'infanterie, Schroeder et Reiskreuz, et une compagnie d'artillerie. On y compte 24 pièces de canon sur affuts, sans y comprendre celles qui sont endommagées et démontées.

Il y a encore deux autres compagnies d'artillerie à Bochnia et à Wieliczka.

On travaille à fortifier Babia Góra dans la Vieille Galicie.

On répare les chemins de Cracovie à Lublin. Il n'a été formé aucun magasin.

Un escadron des hussards est posté à Jędrzejów et un autre à Pinczow. Il y a un détachement à Wodzislaw et environ 30 chevaux à Małogoszcz.

La désertion est très considérable et l'on parle beaucoup de guerre en général, et particulièrement avec la Russie.

On a recruté considérablement il y a près de 2 mois. Les circulaires portaient que les hommes fournis ne resteraient aux corps qu'environ 6 semaines pour être exercés. Il n'en est point encore revenu dans leur foyers.

Venant de recevoir les états de services des officiers qui partent avec le détachement de recrues destiné pour la France, je m'empresse, conformément aux ordres de Votre Excellence de les Lui faire parvenir, afin de La mettre à même de faire les démarches qu'Elle a bien voulu m'annoncer, pour leur admission dans la Légion de la Vistule. Ne sont point compris dans ce nombre les officiers qui conduisent les contingents des compagnies de dépôt des 3 régiments à la solde de S. M. l'Empereur; parce qu'ils font déjà partie de ces corps. Ce sont les s^{s} lieutenants Górski du 4^{e} et Dzierżgowski de 9^{e} régiment. On ne m'a point encore

fait connaître celui qu'envoie la compagnie de dépôt du 7e régiment.

Je continue à prendre des mesures pour être au courant de ce qui se passe du côté de la Galicie. Il paraît d'après les renseignements qu'on a déjà recueillis, que l'on ne s'y occupe point de préparatifs hostiles; mais qu'on n'a point désarmé et que l'on continue à être sur ses gardes.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression des sentiments du sincère dévouement dont je fais profession envers Votre Excellence, et croire, qu'ils sont aussi invariables que ceux de ma plus haute considération.

100. Do Davout'a. Warszawa, 12 grudnia 1808.

Przedkłada stan wojska. Zatrzymanie części zapasowych żołnierzy z Galicyi w szeregach za pomocą podstępu. Pogłoski o przybyciu artyleryi do Zaleszczyk. Zabiegi Austryi, aby nie zwracając uwagi wzmocnić swe siły i czekać sposobności. Niedostateczność składów w Modlinie i Sierocku. Trudność pozbycia zepsutej mąki. Michał Radziwiłł ustępuje z dowództwa 5-go pułku piechoty. W czwartym jazdy Męciński zastąpiony przez Tyszkiewicza. Zmiana oficera prowadzącego rekrutów do Legii Nadwiślańskiej. Postęp w organizacyi artyleryi konnej [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'état de situation des troupes sous mes ordres à l'époque du 11 de ce mois.

D'après des renseignements qui me sont parvenus de la Galicie, il paraît qu'on s'est servi d'un subterfuge pour retenir aux corps les hommes de la dernière levée. On avait déclaré lors de leur rassemblement, qu'aussitôt qu'ils auraient été exercés, ils seraient renvoyés chez eux, avec ordre de rejoindre au premier appel; l'instruction de ces recrues étant achevée, on leur fit distribuer de l'eau de vie, et on demanda les signatures de ceux qui avaient paru les plus propres au service; ceux qui ne savaient pas écrire durent signer par des croix. Le lendemain quand ils vinrent demander leurs passeports pour s'en retourner chez eux, on leur dit qu'ayant accepté de leur propre gré un engagement pour 6 ans, ils ne quitteraient plus les régiments: on punit ceux qui montrèrent du mécon-

[1]) A. h. G., don. Davout, wyciąg w aktach z Armii Renu posłany cesarzowi 25 grudnia.

tentement ou de la résistance. De cette manière une très petite partie seulement des recrues a été renvoyée dans ses foyers, pour faire voir que l'on n'avait point contrevenu à la déclaration et les cercles ont eu ordre de désigner d'autres hommes pour la réserve, en place de ceux qu'on dit s'être engagés volontairement.

Les troupes autrichiennes stationnées sur le Bug depuis Terespol paraissent avoir reçu quelques renforts d'infanterie. On dit qu'il est arrivé à Zaleszczyki vers la frontière de la Valachie, un régiment d'artillerie et 100 pièces de canon. Le nombre des troupes dans les cercles de Lublin, de Bielsk et dans une partie de celui de Radom, n'a point été augmenté.

On peut conjecturer d'après les mesures citées plus haut, et en général, à la suite de tous les renseignements qui nous parviennent de la Galicie que si l'Autriche évite avec soin chaque apparence de préparatifs hostiles, elle n'en tend pas moins à augmenter insensiblement la masse de ses forces. Je doute qu'elle s'y fie assez pour changer actuellement de système à l'égard de la France, mais elle a méconnu ses intérêts en tant d'autres occasions qu'il serait possible qu'elle ne resistât point à l'appât de quelque circonstance qu'elle croirait favorable.

M[r] Desirat venant de me rendre compte de l'état des approvisionnements, je m'empresse de soumettre à Votre Excellence copie des deux lettres qu'il m'a adressées à ce sujet[1]).

Je crois devoir y joindre l'observation que les magasins de Modlin et Sierock sont insuffisants pour contenir la totalité des approvisionnements de ces places, et qu'ils courent risque d'être avariés. J'ai donné ordre de faire à la hâte les constructions nécessaires pour les mettre, au moins provisoirement, à couvert; mais vu le peu de moyens locaux, il est fâcheux que cet objet n'ait pas été prévu d'avance.

J'ai déjà eu l'honneur de porter en son temps à la connaissance de Votre Excellence ce qui avait donné lieu à l'avarie des farines des approvisionnements de réserve de Modlin et Sierock. Il ne s'est point encore présenté d'acquéreur pour cet objet.

---

[1]) 10 grudnia.

M[r] le prince Michel Radziwiłł, colonel du 5[e] régiment d'infanterie, vient de demander sa dimission en donnant pour raison des affaires de famille et une mauvaise santé [1]). Il paraît déterminé à quitter le service malgré les représentations que je lui ai faites pour l'en détourner.

M[r] le colonel Męciński [2]) du 4[e] régiment de cavalerie, à donné sa dimission, en alléguant les mêmes raisons. S. M. a nommé pour le remplacer M. le colonel Tyszkiewicz, commandant anciennement la garde d'honneur de S. M. l'Empereur, et actuellement à la suite de l'armée.

M[r] le général de division Zajączek m'annonce qu'il a donné le commandement du détachement de la compagnie de dépôt du 7[e] régiment au s[s] lieutenant Jukon qu'il avait précédemment mis au nombre des officiers qui conduisent les recrues de la Légion de la Vistule. Il a remplacé M[r] Jukon par le s[s] lieutenant Kiełpiński, dont je remets à Votre Excellence l'état de service.

Je La prie d'agréer l'expression réitérée des sentiments de mon vrai et sincère dévouement et de ma plus haute considération.

P. S. La formation de la compagnie d'artillerie à cheval de M. le comte Wlodimir Potocki est assez avancée pour me donner l'espérance de la faire entrer en ligne, vers le 1[r] janvier prochain.

101. Do Davout'a. Warszawa, 17 grudnia 1808.

Radość z powodu zwycięstw Napoleona w Hiszpanii. Mnogość ochotników do służby w oddziałach tam użytych [3]).

Monseigneur, je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois; elle ne pouvait m'annoncer une nouvelle plus agréable, que celle des victoires de S. M. l'Empereur en Espagne. Je la prie de

---

[1]) Por. Davout *Corr.* d. 541.

[2]) Wojciech Męciński uwolniony ze służby 12. XII w stopniu jenerała brygady.

[3]) A. h. G., A. d'Espagne, wyciąg, na marginesie: Joint à la lettre d'envoi du m[al] Davout du 29 décembre. Pour copie: le m[al] *Duc d'Auerstädt.*

croire que j'y prends une part aussi sincère que le sont les sentiments que j'ai voués à la cause de l'auguste restaurateur de notre existence nationale. La joie avec laquelle le public apprend ici les succès des armées françaises, offre une preuve non équivoque de la disposition générale, et je doute que des malveillants trouvassent leur compte à essayer de lui donner une direction différente.

J'aime à croire que Votre Excellence n'a aucun doute sur l'esprit qui anime les troupes polonaises et qu'elle connaît tout leur dévouement pour le service de Sa Majesté l'Empereur. Elles en ont cependant donné dans les circonstances actuelles des preuves si marquées, que je ne puis me refuser au plaisir de lui faire connaître un trait recent qui sert à les caractériser.

Pour assurer davantage la surveillance des détachements qui vont en France, j'avais donné ordre aux corps de fournir un certain nombre de sous-officiers d'une conduite éprouvée. Le colonel du 1er régiment d'infanterie qui devait en donner 8, croyant compter sur tous, au lieu de les désigner lui-même, s'avisa de demander ceux qui auraient envie d'aller en Espagne. Mais il résulta de cette mesure un embarras qu'il n'avait pas prévu, car au lieu du nombre exigé, il s'en présenta 60, dont aucun ne voulait céder à l'autre, et qu'il ne mit d'accord qu'avec beaucoup de difficultés. A peine y était-il parvenu qu'il se vit dans une autre perplexité. La nouvelle s'était répandue qu'on demandait des volontaires pour aller faire la guerre en Espagne, et la moitié du régiment arrivait pour s'offrir. Le colonel assure qu'il eut toute la peine du monde à calmer ce soulèvement d'un nouveau genre, que n'avait point prévu le code militaire, et qui sans doute n'excitera point l'animadversion de Votre Excellence. J'espère que quand il faudra des hommes pour le service de S. M. l'Empereur, elle saura où les trouver.

102. Do Davout'a. Warszawa, 18 grudnia 1808.

Poleca Ceyzingera, kapitana zgłaszającego się na ochotnika do służby w wojsku bijącem się w Hiszpanii[1]).

[1]) A. h. G.

Monseigneur, M[r] Ceyzinger, ancien capitaine au 4[e] régiment d'infanterie, s'est vu, il y a quelque temps[1]), forcé de quitter le service pour vaquer à des affaires de famille qui ne souffraient aucun délai. Il vient de les terminer, plutôt qu'il ne pouvait s'y attendre, et désirant continuer de se vouer à la carrière militaire, il croit ne pouvoir mieux mériter sa rentrée qu'en cherchant les occasions de se distinguer. Son dessein est d'aller en Espagne comme volontaire, pour servir avec les corps polonais qui y sont employés, et il m'a prié de solliciter pour lui l'appui de Votre Excellence.

Ne pouvant me refuser à cette démarche en faveur d'un officier dont je connais la conduite irréprochable, je m'empresse de le recommander à Ses bontés. Je suis persuadé que le bon esprit qui l'anime, lui servira de titre pour les obtenir, et qu'Elle ne se refusera point à lui faciliter les moyens de parvenir au but qu'il se propose. Il m'est bien agréable de profiter de cette occasion pour réitérer à Votre Excellence l'expression de mon dévouement et de ma plus haute considération.

103. Do Davout'a. Warszawa, 23 grudnia 1808.

Radość z powodu zwycięstw w Hiszpanii i odznaczenia się Polaków, ich wdzięczność dla Francyi i gotowość przelania krwi za cesarza. Pragnęliby dać wyraz swoim uczuciom dla marszałka. Doniesie rządowi o jego ustępstwie co do domu zajmowanego w Warszawie. Cieszy go zgodność w poglądach na sposób zaopatrzenia armii. Bezowocność dotychczasowych przedstawień czynionych królowi o potrzebach wojska. Odejście dwu szwadronów drugiego pułku strzelców konnych francuskich do Poznania, oraz 53 ludzi dodatkowo dostarczonych przez I legion dla pułków na żołdzie Francyi. Opóźnienia dla braku funduszów, razem z trzech legionów wyrusza 819. Francuz Otto zgłasza się do służby polskiej w artyleryi konnej. Madaliński z Grabowskim mieniają się w komendzie placów Modlina i Sierocka. Król i Bose za wycofaniem bonów saskich. Zamierzona konferencya z ministrem skarbu. Obawy, że potrzeby wojska nie znajdą zaspokojenia[2]).

Monseigneur, je m'empresse d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 15 de ce mois. J'ose me flatter qu'Elle n'ignore ni mon attachement pour la cause de la France ni mon admiration

[1]) 2 sierpnia 1808.

[2]) A. h. G., don. Davout.

pour le Héros qui en a fait celle de tous les peuples; je Lui laisse donc à juger du plaisir que m'ont fait éprouver les nouvelles victoires, dont Elle a bien voulu me transmettre le récit. Si quelque chose pouvait ajouter à ce sentiment c'est d'avoir appris en même temps, que les troupes polonaises se sont montrées dignes de combattre à côté des braves qui leur servent de modèles. Mais si leur conduite a pu ajouter à l'estime que la nation polonaise est jalouse d'inspirer aux Français, croyez, Monseigneur, que nous savons trop apprécier ce que nous devons à leurs efforts, pour penser avoir déjà acquitté nos obligations. Les champs de la Pologne nous rappellent sans cesse la dette que nous avons contractée, et il n'est personne d'entre nous, qui ne désire avec ardeur le moment où il lui sera permis de verser son sang pour celui qui se plait à y ajouter tant de nouveaux bienfaits.

Il en est un, Monseigneur, dont chaque jour nous apprend davantage à connaître le prix; c'est celui de vous avoir pour chef. Si l'idée d'avoir été jugées dignes de se trouver sous les ordres du vainqueur de Jéna et d'Eylau était déjà faite pour exciter toute la reconnaissance des troupes polonaises, la constante bienveillance de Votre Excellence et l'attention vigilante qu'Elle ne cesse de donner à leurs besoins, sont bien propres à y ajouter de nouveaux titres. Je ne manquerai point à un devoir que je crois aussi essentiel qu'il est agréable pour moi, en laissant ignorer à l'armée la sollicitude avec laquelle Votre Excellence se plait à y pourvoir: il viendra peut être un jour où elle pourra Lui prouver qu'elle en conserve le souvenir.

Je m'empresserai de communiquer de suite au gouvernement du Duché ce que Votre Excellence me charge de lui faire connaître relativement à l'hôtel [1]) qu'Elle habitait à Varsovie. S'il ne pourra qu'être infiniment sensible à l'obligeance avec laquelle Elle veut bien condescendre à l'exigeance momentanée des circonstances, je Vous prie, Monseigneur, d'être persuadé, que je suis plus reconnaissant encore du motif flatteur, par lequel Votre Excellence m'a rendu l'organe de ce qu'Elle veut bien permettre dans cette occasion.

[1]) Niemcewicz: *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 19.

C'est avec plaisir que j'ai vu l'approbation qu'Elle donne à mes idées sur la manière la plus sûre et la moins onéreuse de pourvoir aux subsistances de l'armée. Je ne manquerai pas de m'appuyer de Son opinion pour obtenir du Roi des ordres nécessaires pour faire effectuer cette mesure. Si peu de résultats qu'ont produit jusqu'ici ceux que S. M. a donnés pour régler l'arriéré dû à l'armée, et pour fournir au courant des masses, m'ont engagé à réitérer les représentations que j'avais déjà, plusieurs fois, cru nécessaire de lui faire à cet égard, si cette démarche ne produit point l'effet désiré, j'avoue à Votre Excellence, que je ne vois plus aucun moyen de l'amener par moi même; car non seulement je n'ai caché au Roi aucune des suites fâcheuses du dénuement dans lequel on laisse l'armée, mais je craindrais même d'y avoir ajouté des considérations trop énergiquement tracées, si je n'étais rassuré par les intentions connues de S. M. et l'esprit qui m'a porté à les lui mettre sous les yeux [1]).

J'attends les ordres que le Roi a promis de donner pour faire mettre à ma disposition les fonds nécessaires pour l'approvisionnement de réserve des hôpitaux dans les places du Duché.

Les 2 escadrons du 2e régiment des chasseurs à cheval qui se trouvaient ici, se sont mis aujourd'hui en marche pour Posen, où ils attendront les ordres ultérieurs de Votre Excellence.

Je fais partir pour le même endroit 53 sous-officiers et recrues que le dépôt général de la 1re légion m'a paru à même de fournir de plus pour les troupes polonaises en France. Je crois que ce détachement arrivera encore assez à temps, pour se mettre en marche avec les autres. La totalité aurait déjà pu, depuis quelque temps, être réunie à Posen, si la lenteur avec laquelle se réalisent les fonds assignés par le ministre des finances, pour l'équipement du contingent de la 2de légion, ne l'avait jusqu'ici retenu à Kalisch.

D'après les rapports que j'ai reçus sur le nombre d'hom-

[1]) Arch. Akt dawnych N. 2291: Minister wojny na wezwanie Rady Stanu, żądającej od niego złożenia sobie szczegółów etatu potrzeb i wydatków ministerium wojennego, ma honor odpowiedzieć, że żądane szczegóły są w ręku Najjaśniejszego Pana, który onemuż zalecił etat wojska ze wszystkiemi potrzebami w ogóle tylko Radzie Stanu podać. W Warszawie, dnia 23 grudnia 1808. *Józef Xiążę Poniatowski.*

mes que fournit cette légion, ainsi que la 3e, la force du détachement qui part pour la France sera de 819 sous-officiers et soldats. J'en rendrai compte à Votre Excellence, avec plus de certitude, aussi-tôt qu'ils auront passé, à Posen, la revue définitive.

Le sr Jacques Otto [1]), natif de Varsovie et employé en qualité de artificier à la 1re compagnie du 2e régiment d'artillerie à cheval, dans la 2de division de cuirassiers, désirerait, ainsi que me l'ont témoigné ses parents, être placé dans l'armée polonaise. Dans le cas où Votre Excellence jugerait convenable de lui en faire accorder la permission, il pourrait entrer comme maréchal des logis dans l'artillerie à cheval qui est en formation, et j'aurais soin de son avancement.

Mr Madaliński, nommé par Votre Excellence adjudant de la place de Sierock, et Mr Grabowski, désigné pour les mêmes fonctions dans celle de Modlin, ayant demandé à troquer d'emplacement, je n'ai vu à ce changement aucun inconvénient pour le service et j'ai cru pouvoir prendre sur moi d'y consentir.

Dans un entretien que je viens, à l'instant même, d'avoir avec le Roi, je l'ai trouvé, ainsi que Mr de Bose, fort opposé à la mesure de mettre en circulation les bons de Saxe. On paraît avoir l'idée que ces bons doivent être entièrement annulés, après avoir servi à l'amortissement des sommes dues à S. M. l'Empereur. On met en avant, pour soutenir cette opinion:

1° Que ces bons se trouvant dans le cas d'être négociés, donneraient lieu à l'agiotage, et perdraient nécessairement de leur valeur, qui serait encore diminuée s'ils revenaient à la charge du Roi ou du trésor sans pouvoir être acquittés.

2° Que l'Etat n'en éprouverait aucun soulagement; et qu'au contraire le crédit du Roi en souffrirait.

Que ces circonstances même ne pourraient manquer d'exposer le capital dû à S. M. l'Empereur, en discréditant le seul moyen praticable pour l'acquitter [2]).

Mr le Bose ayant le projet de développer toutes ces raisons, dans un mémoire qu'on se propose de communiquer à Vo-

[1]) W spisie oficerów Księstwa (Gembarzewski XXIX) znajduje się tylko Antoni Otto, porucznik w artyleryi konnej.

[2]) Por. Handelsman d. 63, 64.

tre Excellence, je me suis abstenu d'entrer dans aucune discussion à cet égard, et je me suis borné à demander ce qu'on comptait mettre en place pour les besoins pressants des troupes, auxquels il avait paru essentiel à Votre Excellence de destiner ce fonds. Je n'ai point remarqué qu'on eût des idées fixes à cet égard, et j'ai même vu de vague dans des promesses qui déjà étaient fort au dessous des besoins réels, en alléguant l'impossibilité de faire mieux. Enfin S. M. s'est déterminée à ordonner une conférence en sa présence entre le ministre des finances et moi. Je ne manquerai pas d'en faire connaître de suite le résultat à Votre Excellence. En attendant je vois avec douleur que des calculs, dont je prendrai la liberté de Lui parler, s'opposent fortement à ce que la sollicitude de Votre Excellence avait trouvé possible d'employer pour cet objet, et que les moyens simples qu'on veut seuls employer ne fournissent pas même ce qui avait été reconnu nécessaire d'après les plus strictes évaluations. Les conséquences fâcheuses qui doivent résulter de tout cela, sont un abîme dans lequel je n'ose pénétrer. Je La supplie de ne point me refuser Ses ordres et Ses conseils dans une circonstance aussi embarrassante que critique. Veuillez etc.

104. Do Davout'a. Warszawa, 24 grudnia 1808.

Odebrał spóźnione listy marszałka z 27 i 29 listopada. Zajmie się sprawą Gravet'a [1]).

Monseigneur, l'estaffette qui part dans un quart d'heure, ne me laisse que le temps de dire à Votre Excellence, que je viens de recevoir, à l'instant même, deux de Ses lettres datées de Berlin le 27 et 29 novembre N^{os} 156 bis et 162, et qui par conséquent ont été près d'un mois en route.

Je m'empresserai de prendre de suite les mesures nécessaires relativement à la réclamation de M^{r} de Gravet.

Quant aux dispositions que celle du 27 contient, à l'égard des officiers français du génie, ces mesures ayant été changées

[1]) A. h. G., don. Davout. Na marginesie ręką marszałka: Je prie le chef d'état-major de vérifier à qui les dépêches du 27 et 29 novembre dont me parle le prince, ont été remises. Il m'en fera aussi connaître le contenu.

en vertu d'ordres postérieures de Votre Excellence, je dois regarder cette dépêche comme non avenue.

Je profite avec empressement de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de tout mon dévouement, ainsi que de ma haute considération.

Joseph Prince Poniatowski.
Le général de division, ministre de la guerre.

105. Do Davout'a. Warszawa, 28 grudnia 1808.

Przedkłada stan armii. Nazajutrz napisze obszernie [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'état de situation des troupes sous mes ordres.

Je m'empresserai de profiter du départ de M. le colonel Romeuf fixé pour demain, pour Lui écrire plus amplement.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'assurance de mon dévouement et de ma plus haute considération.

106. Do Davout'a. Warszawa, 29 grudnia 1808.

Zbrojenia Austryi w Galicyi. Daremne żądania zaspokojenia potrzeb wojska. Wszystko w zawieszeniu. Ujemne wyniki układów z ministrem skarbu. Opieszałość władz w zaopatrzeniu warowni. Prośba o oddziałanie na króla. Legrand zdał urząd Mallet'owi. Dziękuje za zajęcie się sprawą powierzoną Szymanowskiemu [2]).

Monseigneur, tous les renseignements qui me parviennent de la Galicie, s'accordent à assurer que loin qu'on y ait discontinué aucun des préparatifs qui, depuis quelque temps, ont servi à faire juger des dispositions de l'Autriche, les mesures qu'on y voit effectuer tous les jours, donnent à cet égard, une nouvelle certitude. J'ai déjà eu l'honneur de parler en son temps à Votre Excellence de l'expédient dont on s'était servi pour attirer et garder dans les régiments les recrues de la réserve: depuis cette époque, on a marqué un grand nombre de chevaux pour l'artillerie, et l'on s'occupe, sinon de former des magasins en règle qui dénoteraient trop le but pour lequel on les aurait amassés, et dont l'emplacement pourrait donner des

[1]) A. h. G., don. Davout.
[2]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 25—7.

lumières sur les projets du gouvernement, au moins à se ménager la possibilité de les réunir à volonté. On ne saurait douter que ce ne soit dans cette vue qu'on s'est assuré de tous les approvisionnements en grains et fourrages qui existent chez les particuliers, et qu'on leur a intimé la défense d'en vendre au delà d'une certaine proportion. M. le colonel Romeuf rendra compte [1]) à Votre Excellence des avis qui lui ont été communiqués, et qui s'accordent trop avec tous les préparatifs que l'on fait en Galicie pour ne point éclairer sur l'attitude dans laquelle l'Autriche prétend se mettre. Les rapports de la frontière font tous mention des bruits de guerre qui s'y répandent, et il paraît certain, que de nouvelles troupes et une certaine quantité de bouches à feu sont arrivées à Cracovie.

Toutes ces circonstances sont pour moi un motif de plus de presser l'effet des mesures que depuis longtemps je demande pour assurer l'existence de l'armée polonaise, et compléter ce qui manque à son organisation. Cependant malgré tous mes efforts, je ne suis, à cet égard, guères plus avancé que je ne l'étais, il y a quelque temps. De nouveaux projets, de nouveaux calculs se succèdent tous les jours, et restent tous dans l'indécision, tandis que les circonstances deviennent, de jour en jour, plus pressantes, et qu'on achève d'employer le peu de ressources qui nous restent. Je Vous avoue, Monseigneur, que, dans la position où je me trouve, et la double responsabilité qui en résulte, ce vague que j'aperçois sur les choses les plus essentielles, aurait de quoi effrayer, si je n'étais en quelque sorte rassuré par mes intentions et la justice que veut bien leur rendre Votre Excellence.

La conférence que j'ai eu l'honneur de Lui annoncer entre le ministre des finances et moi, a eu lieu hier. On y a projeté de remplacer les 500.000 francs que Votre Excellence avait destinés pour les troupes polonaises, par d'autres fonds qui, à ce qu'il me paraît, ne sont pas encore trouvés. Mais outre qu'on désespérait d'avance de pouvoir fournir la somme entière j'ai tout lieu de craindre que ces fonds ne se bornassent à quelques légers acomptes, qu'on cesserait bientôt de payer.

---

[1]) Fedorowicz 33—9.

Le résultat de tout cela est que les troupes ne sont point habillées, que leur organisation reste imparfaite, et qu'il doit s'ensuivre bientôt les plus fâcheuses conséquences, si des mesures promptes et proportionnées aux besoins ne donnent les moyens d'y remédier. Une des principales causes de l'inexécution dans laquelle demeurent toutes les choses projetées pour l'armée, c'est la répugnance qu'éprouve S. M. le Roi à faire le moindre changement à ce qui a été établi à cet égard par S. M. l'Empereur. En professant le même respect pour les institutions de cet auguste souverain, il m'est cependant impossible de ne pas sentir que celles qui ont été calculées sur l'état où se trouvait le pays à l'époque de la première formation des troupes, doivent éprouver quelques modifications, depuis qu'elles sont réunies en armée. L'artillerie en offre la preuve la plus convaincante. Son organisation a été basée évidemment sur l'hypothèse que les légions n'auraient rien de commun entr'elles; ces circonstances étant changées depuis, elle ne peut se passer d'un état-major qui en maintienne l'ensemble et règle l'unité du service.

Ayant épuisé tout ce qui était en mon pouvoir pour opérer ces résultats, je ne vois que l'extrême confiance que S. M. le Roi du Saxe met en Votre Excellence et sa déférence pour Ses opinions qui puisse amener un changement à cet égard, et je La prie de venir à mon secours avec cette bonté qu'Elle met à tout ce qui peut contribuer au bienêtre des troupes polonaises.

Je fais mon possible pour parvenir à compléter l'approvisionnement de réserve des places. Le manque des fonds se faisant sentir ici comme dans toutes les autres parties, ce n'est qu'avec beaucoup de lenteur que ces mesures s'effectuent; d'autant que les autorités civiles ne mettent pas beaucoup d'empressement à y contribuer.

Mr le colonel Legrand a remis, il y a quelques jours, à Mr Mallet la direction du génie. Cette opération demandant à être faite avec beaucoup d'ordre et comprenant beaucoup de détails n'a pu être effectuée plutôt. M. Legrand se dispose à partir aussitôt qu'il aura achevé quelques objets, dont il m'a dit être spécialement chargé.

Recevez, Monseigneur, mes plus sincères remercîments pour la manière dont Votre Excellence a bien voulu s'intéres-

ser au succès de l'affaire dont j'avais chargé M[r] Szymanowski. Je n'avais pas besoin de cette nouvelle preuve de Son obligeance pour être convaincu des sentiments dont Elle veut bien me permettre de me flatter; mais il m'est bien agréable de réitérer à Votre Excellence dans chaque occasion l'expression de la vive reconnaissance que je Lui ai vouée à jamais. Je m'empresse d'y joindre celle de mon dévouement et de ma plus haute considération.

107. Do Bose'go. Warszawa, 30 grudnia 1808.

Potwierdza odbiór dwu pism ministeryalnych z 26 grudnia w sprawie odznaki wojskowej dla kapitana Contréglise'a i niepewności dowódców Polaków na żołdzie Francyi co do sposobu nadawania stopni w ich pułkach [1]).

108. Sprawozdanie złożone królowi. 30 grudnia 1808

Kapitan Contréglise otrzyma żądane odznaczenie wojskowe, które zostało mu przyznane, skoro odbierze upoważnienie od Cesarza. W sprawie mianowania oficerów w pułkach będących na żołdzie Francyi zwrócił się do Berthier'a i ministra wojny Clarka, prosi zatem, aby wpłynąć na uzyskanie rozstrzygnięcia [2]).

---

[1]) D. St., registre.
[2]) D. St., registre.

SPIS NAZWISK OSÓB.

Aleksander I, 147.
Axamitowski, 8, 113—4, 141—3, 157—8, 169.

Bardzki, 112.
Batory, 67.
Batowski, 73—4, 131.
Baumann, 37.
Belliard, 16.
Bérand, 172.
Bernadotte, 171.
Berthier, 19—23, 27, 29—34, 39—40, 51, 53, 56, 59—64, 68—70, 72, 75—9, 91, 102, 139, 153, 202.
Beynerowicz, 111.
Biegański, 120—1, 126.
Bieliński 140.
Biernacki G., 20.
Biernacki P., 20—1.
Birnbaum, 118.
Bignon, 171.
Bogdański, 137.
Bohn, 23.
Bojanowski, 113.
Bonaparte H., król Westfalii, 12, 26—7, 39, 76.
Bontemps, 170—4.
Bose, 80, 138—9, 168, 194, 197, 202.
Bouillé, 12.
Bourgoing, 80, 134.
Breza, 122—4, 131, 136.
Budziński, 112.
Burdzicki, 109.
Buynowski, 113.

Caulaincourt, 167.
Cavelier, 153.
Cebulski, 10.
Cedrowski, 113.
Ceysinger, 193—4.
Champagny, 80, 134, 140.
Chlebowski, 113.
Chłapowski, 113.
Chłopicki, 118.
Choynacki, 113.
Chudziński, 112.
Ciemniewski, 19.
Clarke, hr. Hunebourg, 156, 172—3, 202.
Colbert, 4.
Constantin zob. Konstanty.
Contréglise, 202.
Coqueugniot, 75, 103.
Cudniakowski, 111.
Czartoryski(ch im. pułk), 189.
Czekalski, 112.
Czuprynkiewicz, 113.

Dąbrowski F., 111.
Dąbrowski J. H., 8—11, 15—7, 19, 24, 26, 30, 41, 57—8, 60, 62, 65—6, 73, 80—2, 95, 109, 113, 116, 121, 128, 145, 147, 178, 182—3.
Dąbrowski M., 41, 100.
Dąbski, 109.
Daru, 18, 22, 107.
Davout, duc d'Auerstaedt, 12, 74—80, 94, 124—9, 131—2, 135, 137, 139, 141—50, 152—3, 156—62, 165—202.
Davout, żona marszałka, 183, 188.
Dembowski, minister skarbu, 168, 194, 196, 198—200.
Desirat, 166, 174, 186, 191.
Dobrski, 11, 100.
Domański, 10.
Dominowski, 183, 186.
Downarowicz, 100, 113.
Droszewski, 113.
Du Laurans, 110,
Duroc, marszałek pałacowy, 16, 18, 24, 26, 41, 43—4.
Duval, 118.
Działyński, 140.
Dzierżgowski, 189.
Dziewanowski, 110, 113.
Drzewiecki, 63.

Eisenbach, 112.
Essen, 52—3.
Evelard, 23.

Fienne, 134—5.
Fiorelli, 118.

Fiszer (Fischer), 9, 29, 31—3, 39—40, 64, 90, 109.
Fontana, 110.
Franciszek I, austryacki, 151, 159.
Fredro, 109.
Fryderyk August, saski, 80—1, 85—6, 90—1, 93—6, 98—108, 115—122, 124, 126, 129, 131, 134, 136—7, 139—42, 148, 154—5, 158, 162—6, 168—71, 173—4, 180—1, 183—4, 186—7, 192, 194—5, 197—9, 201—2.
Fryderyk Wilhelm, pruski, 37.

Garrau, 76.
Gilly, 137.
Glazer, 113.
Gliszczyński, 137.
Godebski, 62—3, 100.
Gorayski, 78.
Górecki, 109.
Górski Ant., pułkownik, 100.
Górski (Mich.), podporucznik, 189.
Górski Wincenty, 109.
Gouvion, gubernator Warszawy, 23, 26, 33, 39—40, 51, 76—8.
Grąbczewski, 10.
Grabiński, 76, 94.
Grabowski 9, 39, 100, 156, 158—9, 194, 197.
Grasimow, 111.
Gravet, 198.
Grocholski, 109.
Grzybowski, 112.
Gugenmus, 113.
Gutakowski, 107.
Guyon, 145.

Hammer, 126.
Hanicque, 171.
Hauke, 8, 113, 120—1.
Hebdowski 9, 107.
Hedouville, 171.
Hornowski, 111.
Horwart, 109.
Hoyel, 37.
Hurtig, 100, 113, 153.

Iłoński, 118.
Imbierkiewicz, 113.

Jagiellonowie (Jagellons), 3.
Jakimowicz, 111.
Januszkiewicz, 113.
Januszkiewicz Franciszek, 111.
Jaworski, 114.
Jodys, 111.
Jukon, 192.
Julien, 172.

Kalinowski, 107.
Kalkreuth, 132.
Kamieniecki, 9, 77.
Kamieński Ignacy, 58, 136—7.
Kamieński Józef, 58, 114.
Karłowicz, 168.
Karmankiewicz, 113.
Kędzierski, 114.
Kiełczewski, 110.
Kiełpiński, 192.
Klimczak, 111.
Klimczyński, 111.
Klukaczewski, 112.
Kochanowski, 183—5.
Kołaczkowski, 172.
Kommerstedt, 37.
Komorowski, 110.
Konopka, 113.
Konstanty, w. ks., 167.
Kościuszko, 2, 9.
Kosiński, 8, 112, 179.
Kossecki, 62—3, 71—2, 79, 120—1.
Kotecki, 113.
Kozakiewicz, 114.
Kozakiewicz, kap. legj., 118.
Koźmian, 64.
Krakau, 109.
Krąkowski, 20.
Krasin, 113.
Krasińska, 172.
Krasiński Hilary, 10.
Krasiński Wincenty, 11, 18.
Krukowiecki, 110.
Kuniowski, 118.
Kwaśniewski, 19, 41, 100.
Kwiatkowski, 111.
Kuberski, 110.

Łączyński, 9, 65, 100.
Langalerie, 156.
Lapoype, 122.
Łaski, 111.
Laskowski, 118.
Laurent, 23.
Legaziński, 23.
Legrand 156, 158, 169, 199, 201.
Lemarois, 23, 53, 63.
Longchamp, 183.
Łubieński Feliks, 34—6, 54.
Łubieński (Tomasz), 49.
Lubowiecki, 114.
Ludwig, 110.
Łuszczewski, 183, 187—8.
Łuszczewski J. P., min. spr. wewn., 83, 125—6, 146.

Mackowski, 112.
Madaliński, 194, 197.

Maggelli, 118.
Majaczewski, 113.
Majewski, 110.
Małachowski, pułk., 21, 83, 193.
Malinowski, 113.
Maliszewski, 114.
Mallet J. Ch., 172.
Mallet(ski de Grandville) J. N., 170, 172—4, 199, 201.
Malski, 118.
Mamiński, 110.
Manussier, 172.
Maret, duc de Bassano, 4, 18, 36, 41—4, 46, 53-5, 58—9.
Markowski, 112.
Massena, 19, 23, 26—9, 33, 114.
Mathis, 145, 167, 178, 187.
Mayern, 23.
Męciński, 12.
Męciński, porucznik, 56—7.
Męciński Wojciech, pułk., gen., 12, 21, 100, 190, 192.
Miączyński, 56—7.
Michaud, 171.
Mielżyński, 100.
Mioduski, 132.
Montrezor, 109.
Morawski, 114.
Mordret, 134—5.
Mortier, 94.
Muchowski, 113.
Murat J., ks. Bergu, król neapolit., 4, 35, 37—8, 56—7, 59—60, 65-7, 109, 122.
Murat K., 67.
Mutzecy, 118.

Napoleon, 1—4, 12—3, 15—20, 22—32, 35, 39—43, 45—9, 51, 53—5, 57—61, 63—6, 68—9, 71—81, 86—91, 93—5, 102—3, 112, 114, 116, 121—3, 128, 132—5, 138—40, 144—5, 147—9, 153—4, 156—8, 170—1, 173—6, 181, 187, 189—90, 192—5, 201.
Neipperg, 51, 135—6, 150—3, 159—60.
Niemcewicz 118, 128, 134, 144, 149, 166, 169, 178, 180, 184, 195.
Nowicki, 168.

Odonné, 165, 167.
Ogiński, 2.
Ordynowicz 110.
Otto A., 197.
Otto J., 194, 197.

Pągowski, 144.
Pągowski H., 144.
Pakosz, 113, 120—1.
Paszkowski, 10, 62—3, 111, 120—2.
Pawłowski, 112.
Pelletier, 146, 156—9, 161—2, 169—71, 173—5.
Pelletier P., 156.
Pernetty, 153.
Petychowski, 110.
Piast, 3.
Piechowski, 118.
Podczaski, 10.
Pogonowski, 109.
Polenz, 186.
Połoński, 112.
Poniński, 100.
Poplewski, 118.
Potocki A., 64.
Potocki F., 40, 100.
Potocki S., 10, 40, 100, 114, 140.
Potocki W., 169—70, 192.
Pradel, 76.
Prodomski, 118.
Pruszak, 12, 76—8.
Puchalski A., 113.
Puchalski J., 114.
Puthod, 75, 102—3.

Radzimiński, 14.
Radziwiłł, 100, 190, 192.
Rapp, 170.
Redel, 114.
Reiskreuz, 189.
Rembowski, 132.
Romeuf, 158, 175, 187, 199, 200.
Rożniecki, 59—60, 64, 90.
Rudnicki, 20.
Rudzki, 114.
Rużycki, 110.
Rzuchowski, 63—4, 109.

Salcyk, 110.
Sapieha A., 144.
Sapieha K., 70.
Sapieha P., 56.
Saunier, komendant placu Warszawy, 145, 151—3, 159, 167, 177.
Schneller, 113.
Schönnemark, 37.
Schoy, 23.
Schroeder, 189.
Schwanenfeld, 138.
Schwerin, 143.
Serra, 133, 137—8, 144—5, 153, 156, 165.
Serwaczyński, 111.
Sienkiewicz, 69—70.
Siwiński, 110.
Skarbek, 134.
Skorupski, 112.
Skórzewski, 19.

Bibl. Czyteln. Gim. Ucz. Nr. 2220 1 Grudziądz

Skórzewski, iunior, 19—20, 100.
Slizanowski, 111.
Śniegocki, 111.
Sobolewski, 100.
Sokolnicki, 8, 131.
Sołtyk, 56—7.
Songis, 22, 28, 30, 59.
Soult, 132.
Stanisław August, 34—8, 54—6, 114.
Stokowski, 109.
Sułkowski A., 100, 113.
Sułkowski Jan, 11—2, 24, 42, 58, 76.
Sułkowski Józef, 2.
Sułkowski (Sutkowski?), kap., 109.
Szalin, 113.
Szczepowski, 112.
Szmydt (Szmit, Schmidt), 142—3.
Szulimirski, 109.
Szumlański L., 64.
Szumlański Jan, 64.
Szumlański Józef, 10, 63—4, 111.
Szyfer, 111.
Szymanowski, 199, 202.
Szymanowski J., 78, 111.
Szymanowski (Ks.), 142—3.

Talleyrand, duc de Benevente, 16—9, 23—7, 31—2, 38—41, 43, 49—51, 57, 62, 73, 131.
Target, 141.
Thilly, 171.
Tremo, 9.
Turno, pułk. V p. j., 100, 113, 178.
Tyszkiewicz, 114, 190, 192.
Tyszkiewiczowa z Poniatowskich, 188.

Vauban, 42—3, 46, 64.
Vincent, 51, 135.

Wasilewski, 112.
Węgrzecki, 180—1, 186.
Weissenhof, 113, 179.
Werbechowski, 110.
Wiener, 100.
Wilczewski, 110
Winkowski, 111.
Winnicki, 112.
Wiński, 110.
Wiszławski D., 118.
Wiszławski L., 118.
Wiszniowski, 118.
Wolfarth, 37.
Woyczyński, 9, 19, 29, 31, 34, 40, 145, 179.
Wybicki, 61, 71.
Wyzozubski, 110,

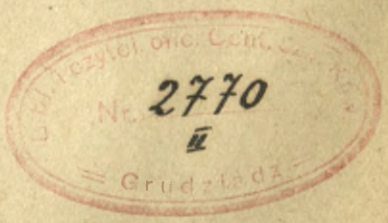
Zabłocki, 9.
Zajączek, 8, 12, 16, 20, 24, 29—32, 34, 40, 57—8, 60—3, 68—75, 78—9, 95, 102, 116, 146—8, 160, 166, 176, 178, 192.
Zaleski, 122.
Ząłkowski, 110.
Zawadzki, 110.
Zieleźnicki, 110.
Zieliński I., 100
Zieliński J., 111.
Ziemecki, 111.
Żółtowski, 10, 40, 100.
Żymirski, 111.

POZNAŃSKIE TOWARZYSTWO PRZYJACIÓŁ NAUK
WYDAWNICTWA ŹRÓDŁOWE KOMISJI HISTORYCZNEJ
T. II.

KORESPONDENCYA
KSIĘCIA JÓZEFA PONIATOWSKIEGO
Z FRANCYĄ

II

1809



POZNAŃ
NAKŁADEM POZN. TOW. PRZYJ. NAUK Z ZASIŁKU MIN. W. R. I O. P.
CZCIONKAMI DRUKARNI UNIWERSYTETU JAGIELLOŃSKIEGO W KRAKOWIE
POD ZARZĄDEM JÓZEFA FILIPOWSKIEGO
1923

Tom niniejszy obejmuje listy z roku 1809, a więc dzieje wojny o oswobodzenie Galicji. Zaczerpnięte zostały z następujących źródeł:

A(rchives des Affaires) E(trangères),
A(rchives) h(istoriques de la) G(uerre),
A(rchives) N(ationales — w Paryżu),
A(rchiwum) N(amiestnictwa we) L(wowie),
A(rchiwum) P(otockich w) K(rakowie),
Akademja (Umiejętności w Krakowie),
B(ibljoteka) Kr(asińskich w Warszawie),
Czart(oryskich Muzeum w Krakowie),
D(resdener) St(aatsarchiv),
M(uzeum) N(arodowe w) R(apperswilu),
Oss(olińskich Zakład Narodowy we Lwowie),
W(iener) K(riegsarchiv),
Z(amoyskich Bibljoteka Ordynacji w Warszawie).

Wszystkie prawie odpisy sporządzałem własnoręcznie, ale w czasie druku nie było już możności, aby zaglądać do oryginalnych dokumentów. — Dla utrzymania ciągłości nie usunięto ze zbioru listów, które można znaleźć także gdzieindziej.

Poznań, w październiku 1922.

A. M. Skałkowski.

109. Do Davout'a. Warszawa, 1 stycznia 1809.

Otrzymał list z 24 grudnia. Życzenia noworoczne. Wdzięczność wojska. Zarządzenia Fryderyka Augusta co do wypłaty pół miljona złotych dla armji. Przy obietnicy takiejże sumy od marszałka nadzieja zaspokojenia potrzeb najniezbędniejszych. Będzie się uciekać do poparcia jego w trudnościach. Starania o zatrzymanie w służbie Michała Radziwiłła. Pogłoska o ustąpieniu pułkownika Godebskiego nie potwierdza się. Most na Pradze ukończono ostatniego dnia ubiegłego roku. Pochwały dla kierującego budową Mallet'a. Podaje stan wojska [1]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 24 du mois passé.

Privé du plaisir de Lui témoigner personnellement à l'occasion du jour de l'an ce que m'inspirent les sentiments que je Lui ai voués, l'éloignement est pour moi un motif d'autant plus grand de saisir cette occasion pour Lui parler des voeux que je forme pour Elle, que je puis Lui en présenter l'expression au nom de toute l'armée polonaise. Comblé de gloire, aimé du Souverain Auguste qui sait apprécier Ses éclatants services, il ne me reste qu'à souhaiter à Votre Excellence de jouir longtemps du noble prix de Ses travaux, avec la certitude si douce pour un coeur comme le Sien, que ces souhaits sont partagés par tous ceux qui ont le bonheur de La connaître, et que des peuples entiers, auxquels Sa vigilence et Sa justice épargna les maux de la guerre, ont rangé Sa mémoire avec celle des bienfaiteurs de l'humanité.

Je ne saurais assez répéter à Votre Excellence combien je suis reconnaissant des soins qu'Elle ne cesse de prendre pour assurer les moyens de fournir aux besoins de l'armée polonaise. Si Elle n'a point présidé à sa première formation, au moins Lui doit elle, sans contredit, son existence actuelle.

---

[1]) A. h. G., don. Davout.

S. M. le Roi de Saxe vient d'ordonner[1]) qu'il soit pris des mesures pour payer à l'armée une somme de 500 mille florins. J'évite de faire mention de celle que Votre Excellence veut bien nous destiner, de peur que cette circonstance n'influe sur leur exécution. Les deux sommes réunies donneront la possibilité d'assurer à l'armée les objets les plus indispensables. Connaissant toute la bonne volonté avec laquelle Votre Excellence seconde dans chaque occasion mes efforts, c'est avec la confiance, la plus juste et la plus entière, que je profiterai de la permission obligeante qu'Elle veut bien me réitérer à cet égard, pour avoir recours à Son intervention, toutes les fois que je les verrai insuffisants.

Je serais bien fâché de perdre dans le prince Michel Radziwiłł un officier qui pendant la dernière campagne a donné des preuves du meilleur esprit. Je fais mon possible pour l'engager à rester, et c'est dans cette vue que je n'ai encore fait aucun usage de sa démission.

Quant à celle du colonel Godebski, il en a couru pendant quelques jours le bruit; mais il ne m'est rien parvenu à cet égard, et je n'ai aucun indice qui me fasse croire qu'il soit fondé.

Le pont de Praga a été terminé le 31 décembre dernier, et le Roi a été le premier à le passer. On ne saurait assez donner d'éloges au soin et à l'intelligence que M[r] le capitaine Mallet a déployés dans cette construction.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres à l'époque d'aujourd'hui[2]), et je La prie d'agréer l'expression de mon dévouement et de ma plus haute considération.

110. Uwagi o legjonach. Warszawa, 2 stycznia 1809.

Wykazuje ujemne strony organizacji legjonowej[3]).

---

[1]) Dekretem z 31 grudnia.

[2]) Roman Sołtyk (*Relation des opérations de l'armée aux ordres du prince Joseph Poniatowski pendant la campagne de 1809 en Pologne contre les Autrichiens*, Paryż i Lipsk 1841, str. 108, 111) podaje ogólny stan wojska polskiego z tego czasu.

[3]) D. St., registre. Skrupuły króla, bo do niego zwrócone były te uwagi, co do odmian w urządzeniach wojska pochodziły stąd, że nie

111. Zapiski. Warszawa, 2 i 3 stycznia 1809.

Otrzymał dwa raporty o Galicji. Jeden powiadamia o przygotowaniach wojennych od strony Siedlec, Białej i Lublina, drugi wymienia jako miejsca składów Lublin, Kraków, Zamość i szczególnie Staszów. Hr. Neipperg wygadał się przed znajomym, że wojna jest nieuchronna [1]).

J'ai eu deux rapports sur la Galicie. Voici ce que contient le premier: Le recrutement partiel continue, ainsi que la formation des magasins, ils devront même être plus considérables qu'ils ne l'étaient à l'époque de la bataille d'Austerlitz; Sielce, Biała et Lublin sont les lieux de dépôt; on croit que les approvisionnements seront transportés plus loin et même en Moravie. — Chaque paysan est obligé de donner par feu un demi korzec de seigle, un quart de korzec d'avoine et une charretée de foin. — Les hussards russes sur le bord du Bug qui appartient à la Russie, se sont retirés dans l'intérieur. — Le second rapport qui vient d'une partie de la Galicie qui avoisine Cracovie, parle également des approvisionnements considérables quels on y fait et dont les magasins sont Lublin, Cracovie, Zamość et principalement Staszów. Chaque propriétaire est obligé de fournir par réquisition de dixième des grains et denrées qu'il récolte. — Une personne qui a servi avec M. Neipperg, arrivée

---

ośmielał się naruszać pierwotnych postanowień Napoleona; por. list Davout'a do Clarke'go z 6 stycznia tego roku (Fedorowicz *1809*, 31—3). Spostrzeżenia Poniatowskiego są treścią memorjału Bosego z tegoż miesiąca, który załączony był do listu króla z 25 stycznia, doręczonego Fiszerowi dla Napoleona (D. St. 2760): »La formation en divisions et régiments paroîtroit dans l'état actuel du Duché préférable au système légionnaire. L'émulation entre les chefs de légions, renforcée par l'attachement particulier à chacun d'eux, produisit tout l'effet désiré lors de l'établissement de ce système, mais cet esprit d'attachement particulier donna successivement lieu parmis les différentes légions à celui d'indépendance si contraire à la subordination militaire. Les chefs de légions commencèrent à se regarder comme propriétaires et maîtres des corps qu'ils commandaient et même du pays qu'ils occupaient. Ils s'imaginèrent encore que la division territoriale assignée à chaque légion pour sa formation, dans un temps où les limites du Duché n'étoient pas encore définitivement fixées, étoit irrévocablement liée, comme loi fondamentale, au système légionnaire et qu'en conséquence la levée tant en hommes et chevaux qu'en fonds des différents départements était une propriété des légions respectives«.

[1]) A. h. G., Armée du Rhin, prawdopodobnie wyciąg z listu do Davout'a.

de la Galicie depuis trois jours, a vu à son passage à Sielce M. le colonel Neipperg; il a causé intimement avec lui; il en a appris que s'ennuyant dans sa position, il avait écrit à Vienne pour en changer; qu'en réponse il avait reçu une lettre de l'archiduc Charles, qu'il a montrée, dans laquelle on lui disait: vous vous lassez d'être tranquille, ayez encore un peu de patience, bientôt vous ne manquerez pas d'occupation, la guerre est inévitable. Dans cette conversation M. de Neipperg a dit que son gouvernement avait bien raison de se hâter pour prévenir les desseins de l'empereur des Français manifestement hostiles envers l'Autriche.

112. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 4 stycznia 1809.

Przedkłada wraz ze stanem wojska sprawozdanie ze swej działalności ministerjalnej. Zarządzenia skarbowe, aby pokryć miesięczny wydatek na wojsko 1,313.999 złotych [1]).

Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. avec l'état de situation de Son armée polonaise le compte que je Lui dois sur ma gestion en qualité de ministre de la guerre. Elle y trouvera, outre le tableau des opérations qui ont occupé ce département depuis l'époque où je les Lui ai soumises pour la première fois, l'état de tous les fonds qui ont été versés dans les caisses de la guerre, et celui de leur emploi, avec les détails nécessaires pour en faciliter la connaissance et l'examen.

Conformément aux ordres de V. M. le ministre de l'intérieur va effectuer de suite le payement des 500.000 florins qu'Elle a bien voulu destiner pour l'armée. Le ministre du trésor m'a fait connaître également qu'il avait pris des mesures pour fournir le complément jusqu'à la somme de 1,313.999 florins à laquelle se monte l'entretien mensuel de l'armée solde et masses comprises, ainsi que la répartition de la rentrée successive de l'arriéré, jusqu'à leur mise au courant.

En osant répondre à V. M. de la reconnaissance que prouveront les troupes du Duché en apprenant la mesure par laquelle Elle a daigné pourvoir à leurs plus pressants besoins, je prends la liberté d'appeler encore Son attention sur l'in

[1]) A. h. G., don. Davout, kopja.

dispensable nécessité d'assurer la suite exacte des versements mensuels[1]) qui seule peut procurer les moyens d'entretenir une administration et une comptabilité réglée, et sans laquelle la mesure bienfaisante que le coeur paternel de V. M. vient de lui dicter, ne serait, qu'un palliatif qui aurait retardé de quel-

[1]) W Rapperswilu zachowały się szczegółowe w tej mierze żądania Poniatowskiego. Wydział skarbu w Warszawie. Nr. 286. Dnia 31 stycznia roku 1809. Minister wojny do ministra skarbu. Ponieważ na rachunek sumy f. 656.999 g. 14 d. $2^1/_2$ jako połowy f. 1,313.999 g. 4 d. 5 nieodbicie co miesiąc dla wojska potrzebnej rekwiruję na żołd od 1-go do 15-go lutego r. b.

		f.	339.991	g.	3	d. 12
na masy za tenże czas		»	109.718	»	15	» —
wogóle		f.	449.709	g.	18	d. 12
przeto od rzeczonej sumy		f.	656.999	g.	14	d. $2^1/_2$
odtrąciwszy sumę na żołd i masy przypadającą		»	449.709	»	18	» 12
pozostaje jeszcze		f.	207.289	g.	28	d. $8^1/_2$

które upraszam, aby w następującym sposobie asygnowane były:

1°	Do kasy generalnej, za kwitem Rady gospodarczej leg. I-go na umorzenie długów legionu I-go	f.	69.096	g.	28	d. $8^1/_2$
2°	Do kasy w Kaliszu, gdzieby asygnacya zrealizowaną być mogła za kwitem Rady gospodarczej legionu II-go dla legionu II-go na umorzenie długów	f.	69.096	»	15	» —
3°	Do kasy prefektury departamentu poznańskiego za kwitem Rady gospodarczej legionu III-go na umorzenie długów legionu III-go	»	69.096	»	15	» —
	ogół	f.	207.289	g.	28	d. $8^1/_2$

Podawszy moje rekwizycye na pierwsze półmiesiąca lutego r. b. widzę się przymuszonym oświadczyć JW. WC. Panu troskliwość moją tak z powodu przewłoki w zupełnem uskutecznieniu rekwizycyi na drugie półmiesiąca stycznia przezemnie uczynionych, jakoteż z niepunktualności wypłaty, jakiej doznała asygnacya na drugie półmiesiąca stycznia do kasy prefektury kaliskiej przekazana. Racz JW. WM. Pan mieć to w uwadze, iż cokolwiek tyczy się żołnierza, o jeden moment spóźnionem być nie może bez wprowadzenia mnóstwa nieładów, których często sprostować trudno, a czasem wcale onymże zapobiedz nie podobna. Wszakże wspomniane rekwizycye na realną potrzebę wojska obrachowane, stosownie do ustnej z JW. WM. Panem uczynione były, i jeżeli później ze strony Jego zachodziły jakie differencye, te bynajmniej wstrzymać nie powinny skutku, gdyż następnie brakującym formalnościom łatwo zaradzić można. Upraszając jeszcze raz JW. WC. Pana o zupełne i jak najspieszniejsze uskutecznienie tak przyłączonych tu, jakoteż i przeszłych rekwizycyi, miło mi jest ponowić JW. WP. Panu zapewnienie szczególniejszego mego szacunku i poważania.

que peu de temps les suites fâcheuses de l'ordre des choses qui a existé jusqu'aujourd'hui.

113. Do Davout'a. Warszawa, 8 stycznia 1809.

Otrzymał listy z 28 i 30 grudnia. Dziękuje za życzenia noworoczne. Ochota z jaką walczyłoby całe wojsko polskie wzorem użytego w Hiszpanji zwłaszcza pod wodzą Davout'a. Podał królowi różne projekty reorganizacji armji. Sprawa oprze się o cesarza. Pragnąłby zbliżyć się do form francuskich, a przy 30.000 utrzymać kadry dla 50.000. Gdy spodziewany zasiłek dla wojska z pół miljona zmniejsza się do 122.750 franków prosi marszałka o dalszą opiekę. Ukarze za kradzież poczty wojskowej wedle otrzymanych wskazówek. Broń dostarczono do Torunia. Pochwały dla ustępujących Legrand'a i Menissier'a. Ruchy wojsk pruskich. Przygotowania do podróży Fryderyka Wilhelma III [1].

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la reception de Ses lettres du 28 et 30 décembre.

Les sentiments si flatteurs dont Elle veut bien me réitérer l'assurance à l'occasion du nouvel an, en remplissant mes voeux les plus chers, Lui donnent de nouveaux titres à ceux que je Lui ai voués, et ajoutent à la reconnaissance que m'impose la confiance dont Elle m'honore.

Si les troupes polonaises en Espagne ont été assez heureuses pour mériter la satisfaction de S. M. l'Empereur, c'est un bonheur que nous leur envions tous. Mais pouvaient-elles ne point remplir leur devoir, en combattant pour les intérêts d'un souverain, à qui toute la nation a des obligations si grandes et si vraies, et qui ne cesse de lui donner des preuves de la bienveillance la plus marquée. Puisse un jour toute l'armée polonaise participer au même avantage et convaincre cet Auguste Souverain qu'animée du même esprit elle sait reconnaître un bienfait de plus, celui de servir sous les ordres d'un chef dont les soins et la vigilance sur ses besoins surpassent tout ce qu'elle pourrait attendre de l'intérêt d'un compatriote.

Je me fais un devoir de ne point laisser à Votre Excellence seule la tâche d'y pourvoir. La traduction ci-jointe d'un décret du Roi Lui fera connaître la mesure qu'il a bien voulu ordonner pour alimenter la caisse de l'armée, et mettre au courant les masses générales. La note que j'ai remise, il y a peu de jours, à S. M. pourra La convaincre que je ne me suis point arrêté

[1] A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 39—42.

à ce premier succès et que je ne cesse d'appeler l'attention du Roi sur la nécessité d'assurer d'une manière constante l'existence des troupes qu'un traité l'oblige à fournir pour la cause commune.

Cet objet ainsi que plusieurs autres relatifs à l'organisation nouvelle que je crois indispensable de donner à l'armée ont paru à S. M. assez importants pour consulter à cet égard l'opinion et les vues de S. M. l'Empereur. Ayant établi, par ordre du Roi, des calculs sur plusieurs hypothèses différentes, je ne puis savoir encore lequel d'entre tous ces projets il croira devoir communiquer à Son Auguste Allié. Comme cependant j'ai fait sentir plusieurs fois la nécessité et l'avantage de donner à des troupes que la nature des circonstances appelle à servir avec celles de France, une organisation aussi rapprochée que possible de celle qui leur est prescrite, j'ai lieu de croire que le Roi se déterminera pour celui qui porte les régiments d'infanterie à 3 bataillons et ceux de cavalerie à 4 escadrons. Je m'empresserai de mettre cet état sous les yeux de Votre Excellence aussitôt que l'intention du Roi me sera connue.

Indépendamment des autres motifs qui parlent en sa faveur, il en est un je crois qui devrait lui assurer la préférence, c'est que: malgré que la force des compagnies y soit réduite, autant qu'il a été nécessaire pour ne point outrepasser le nombre de 30.000 hommes que le Duché doit entretenir, elles conserveraient leurs cadres actuels en officiers et s^{s} officiers. De manière qu'en cas de besoin il serait possible d'ajouter encore près de 20.000 hommes à la force de l'armée sans altérer les principes de sa formation actuelle, et sans que cette mesure, qui d'ailleurs ne réveillerait point l'attention, exigeât le moindre changement dans l'organisation des corps.

En rédigeant ce projet j'ai cru devoir ne point m'astreindre au système des légions qui fait la base de l'état actuel. Quelque porté que je sois à respecter et à suivre sans examen les institutions du grand maître dans l'art de la guerre, j'ai pensé que ce ne serait ni mériter son approbation ni même concourir à ses vues, que de suivre dans l'ordre actuel des choses, où les troupes polonaises forment un corps d'armée, des principes que S. M. l'Empereur avait jugé nécessaires à une époque où, n'appartenant à aucun état dont l'existence nationale fut décrétée, ces troupes ne pouvaient servir qu'isolément

et ne présentaient point la nécessite d'un ensemble, qu'il devient indispensable d'établir aujourd'hui. Si aux motifs qui déterminèrent alors ce souverain à prescrire l'organisation des légions, se joignait l'idée de mettre à profit pour le bien du service l'émulation qu'elle devait produire, Votre Excellence sait mieux que personne, si ce but a été atteint et si l'armée n'a point eu à souffrir sous plusieurs rapports de l'esprit d'indépendance et de scission qu'on s'est vu[1]) autorisé à adopter en conséquence. C'est sur quoi je La prie de vouloir bien m'éclairer. Sûr que le désir de remplir mon devoir a été à cet égard mon seul mobile, j'attends l'opinion de Votre Excellence avec la confiance que me donne ce sentiment et ceux que j'ose me flatter de Lui avoir inspirés sur la pureté de mes intentions.

M[r] le Résident vient de me donner une explication détaillée sur les circonstances relatives au fonds que Votre Excellence avait bien voulu destiner pour l'habillement de l'armée polonaise. Il en résulte que la somme qui reste à Sa disposition ne s'élève qu'à 122.750 francs, payables en numéraire à Dresde sur l'ordonnance qu'Elle se propose de faire expédier. D'après ce résultat, je m'applaudis de n'avoir plus fait mention du secours que j'espérais de Sa part. Il aurait pu donner lieu à des déductions sur ce que je reçois d'ici et je me serais trouvé encore plus loin de mon compte que je ne le serai à présent. Connaissant toute la sollicitude que Votre Excellence veut bien mettre dans les démarches qu'Elle est dans le cas de faire relativement aux troupes polonaises, j'aime à me flatter que le succès de celles qu'Elle annonce auprès de S. M. l'Empereur, nous procurera les moyens que les circonstances ne Lui permettent point de compléter, malgré toute la bonne volonté qu'Elle y a mise.

Je ne manquerai pas d'effectuer ce que Votre Excellence me prescrit pour le jugement des deux prévenus du vol de la malle du courrier militaire, dès qu'ils seront rétablis des suites de quelques interrogatoires qu'on a cru devoir mener vigoureusement[2]).

Elle aura vu par mon rapport en date du 3 décembre

---

[1]) Fedorowicz: cru.

[2]) Handelsman *Instrukcye* d. 61.

que j'avais déjà à cette époque ordonné de conduire à Thorn les armes dont le transport par eau se trouvait arrêté par les glaces. Ses dispositions se trouvant ainsi effectuées d'avance, je ne puis que me référer à ce que j'ai eu l'honneur de Lui soumettre à ce sujet.

M[r] le colonel Legrand ayant terminé les occupations qui le retenaient encore ici, vient ainsi que M. le capitaine Menissier de se mettre en route pour suivre les ordres de Votre Excellence. Il m'est bien agréable de rendre auprès d'Elle à ces deux officiers la justice que méritent leurs talents et leurs travaux. Ils emportent ainsi que tous leurs camarades l'estime et les regrets de tous ceux qui se sont trouvés à portée de les apprécier.

D'après les derniers renseignements plusieurs régiments prussiens qui avaient été jusqu'ici stationnés du côté de Königsberg ont été complétés et mis en marche tant pour Berlin que pour la Silésie.

Les négociants de Königsberg ont dû avancer au Roi de Prusse une somme de 300.000 écus pour les fraix de son voyage en Russie, pour lequel on tient prêts 82 chevaux à chaque station. On dit que le G[d] duc Constantin va au devant de L. L. M. M. jusqu'à Riga, et que leur séjour à Pétersbourg ne doit être que de 8 jours.

Veuillez bien, Monseigneur, recevoir l'expression des sentiments de mon dévouement et de ma plus haute considération.

114. Do Davout'a. Warszawa, 13 stycznia 1809.

Zaopiekuje się poleconym mu Mirosławskim. Michał Radziwiłł zgodził się pozostać w służbie. Dał mu urlop kilkomiesięczny. Przedstawia stan wojska. Królowi przedłożył konieczność spiesznego zajęcia się szkołą artylerji i inżynierji, wyrobem prochu i saletry [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la reception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser au sujet de M[r] Mirosławski. Cet officier s'arrêtera ici quelques jours et rejoindra aussitôt après son corps. Je veillerai sur lui avec l'attention à laquelle m'engagent et la bonne recommandation qu'Elle lui donne et l'intérêt qu'Elle prend à son sort.

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 46.

Le prince Michel Radziwill a cédé aux représentations que je lui ai faites, et se détermine à ne point quitter le service. La nécessité de s'astreindre à tous les détails, à laquelle il n'a point encore eu le temps de s'habituer, pouvant avoir influé sur sa précédente résolution, j'ai cru devoir lui accorder le congé qu'il ma demandé pour quelques mois. J'aurai soin que le service ne souffre point de son absence.

Je mets sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres. Il ne s'est rien passé qui mérite de Lui être rapporté.

L'organisation définitive de l'armée devant encore éprouver quelque délai j'ai cru devoir représenter au Roi la nécessité de pourvoir dès à présent à quelques établissements qui demandent du temps pour produire des résultats: tels que les écoles d'artillerie et du génie [1]) et la fabrication des poudres et salpêtres. J'espère que S. M. se rendra aux motifs d'urgence qui en demandent la prompte institution.

Je saisis avec empressement cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression du plus sincère dévouement et de ma haute considération.

115. Do Davout'a. Warszawa, 14 stycznia 1809.

Przedkłada zażalenia z Leszna przeciw kwaterunkom szkodliwym dla tamtejszego przemysłu. Popiera je jako słuszne. Porozumiał się z królem i ministrem co do wysłania z projektem reorganizacji wojska Fiszera, który w przejeździe porozumi się z marszałkiem. Wiadomości o zbiegostwie z armji rosyjskiej, zwłaszcza z pułków tatarskich [2]).

Monseigneur, la préfecture du département de Posen vient de m'adresser la lettre [3]) ci-jointe pour me faire part des représentations [4]) des manufacturiers de Lissa, au sujet du tort

[1]) Dekretem z 11 lutego t. r. otwartą zostala ta szkoła (Gembarzewski *Wojsko pol., Ks. War.* 239—41).

[2]) A. h. G., don. Davout.

[3]) Z 2 stycznia.

[4]) Wysłane z Leszna 12 grudnia 1808, tej treści: »...Au lieu de deux compagnies désignées pour Leszno, on y a placé six. Nous habitants qui avons souffert pendant trente années deux incendies et qui ne pouvant obtenir aucun secours du précédent gouvernement avons rebâti nos maisons pour notre propre argent, qui sommes composés de drapiers, ayant

que font au commerce de cette ville les logements des troupes qui y sont en garnison.

En mettant ces pièces sous les yeux de Votre Excellence je crois de mon devoir d'ajouter que les plaintes qu'elles contiennent ne sont point sans fondement. Elles acquierent un nouveau poids par la considération des besoins de l'armée pour son habillement et de la cherté qu'on doit attendre de la diminution présumable dans la fabrication d'un article aussi essentiel que le sont les draps: sans compter la difficulté qui en résulte dans un pays dont les manufactures sont peu nombreuses et mal montées.

Ne pouvant donner aucune réponse définitive à la préfecture de Posen, sans connaître les intentions de Votre Excel-

---

une habitation bien étroite, outre cela notre ville... n'a aucuns villages... d'où elle pourroit pourvoir aux besoins des soldats. Dans la première organisation de cette province cette ville a souffert le plus, car deux régiments y ont été formés en divers temps et la caisse bourgeoise après avoir emprunté de plusieurs citoyens une somme de 28,273 florins $12^1/_2$ gr. pol. l'a dépensée pour le bois et autres fournitures pour les militaires. Les habitants et les fabricants de cette ville sont si appauvris tant par les passages fréquentes et presque journaliers des troupes pendant la guerre de 1806 et 1807, ainsi que par le retour de la Grande Armée en Silésie, qu'il n'y a que bien peu de drapiers qui soient en état d'acheter un quintal de laine. Chacun de nous est obligé de loger un ou deux soldats, et comme nous n'avons pas les jardins ainsi que le temps pour labourer, il faut acheter tous les legumes argent comptant... Actes généraux de la ville de Leszno et Zaborów manifestent que notre ville a fabriqué presque 10.000 pièces de drap, tandis qu'elle fabrique présentement à peine 4.000, car nous fabricants qui soutenons deux soldats, comptant seulement 12 gros pol. par jour dépensons une somme de 150 florins par an pour la quelle nous pourrions acheter trois quinteaux de laine et fabriquer trois pièces de drap. Outre cela ce logement diminue sensiblement notre gain de l'argent dans le pays, car en déduisant de la quantité du drap fabriqué 6.000 pièces par an qui pourraient être confectionnées de plus à Leszno et Zaborów et en évaluant chaque pièce à six ducats seulement, nous perdons annuellement une somme de 36.000 ducats qui venait presqu'entièrement de Russie... Le logement des troupes dans les villes où étaient les drapiers diminue annuelement les revenus du pays à 1,080.000 florins. Il seroit donc mieux et plus avantageux de loger les militaires dans les villes dont les habitants exercent l'agriculture... Il doit être connu à la préfecture que notre ville a eu... le privilège de ne point loger de troupes. Le même privilège a été approuvé par le traité de Tilsit et les troupes devraient seulement être placées dans les villes royales. (Signés). *Andersch*, *Bieliger*, *Bratse*, *Ziegler*, *Simon*, *Roll* etc. etc.«

lence, je La prie de vouloir bien me faire part de Ses déterminations et de me faire parvenir Ses ordres à cet égard.

D'après une conférence que je viens d'avoir aujourd'hui avec le Roi et M. le comte de Bose, S. M. m'a paru décidée à mettre sous les yeux de l'Empereur les projets d'organisation pour l'armée polonaise que j'ai rédigés par Ses ordres. Les nombreux détails qui en font partie, quoiqu'accompagnés des mémoires explicatifs nécessaires, pouvant, sous un rapport quelconque, avoir besoin d'éclaircissements, S. M. est intentionnée de les faire présenter à l'Empereur par un officier polonais qui soit à même de donner tous ceux que ce Souverain pourrait désirer. Le Roi m'ayant ordonné de lui indiquer celui que je regardais comme le plus propre à remplir ses vues, j'ai cru devoir lui proposer M. le général Fiszer. Ne connaissant point les intentions de Votre Excellence et n'ayant point la possibilité de les consulter, j'ai dû me régler sur l'exigeance de la chose et nommer celui qui autant par son aptitude personnelle, que par la connaissance des circonstances locales, qu'il a été à portée d'acquerir par les fonctions qu'il remplit, me paraît en état de s'acquitter de la manière la plus satisfaisante de l'objet de sa mission. L'opinion avantageuse de Votre Excellence sur le compte de M. le général Fiszer a été pour moi un motif de plus de le préférer à tout autre.

Comme dans le cas de son voyage à Paris, il passerait par Erfurt, je profiterais avec empressement de cette occasion pour soumettre à Votre Excellence, par son entremise, le travail de l'organisation nouvelle de l'armée, et je serais aussi flatté de Son approbation, que je me ferai un devoir de tirer parti de Ses observations et de Ses lumières.

D'après les derniers rapports de la frontière russe, la désertion continue à y être très considérable surtout parmi les Tartares.

Agréez, Monseigneur, l'expression sincère de mon inviolable dévouement et de ma plus haute considération.

116. Do Davout'a. Warszawa, 18 stycznia 1809.

Otrzymał list z 8. Dziękuje za wstawienie się u Clarke'go i pomoc przyznaną brygadzie w Gdańsku. Wybór i czas odjazdu Fiszera nieoznaczony jeszcze. Desirat obiecuje wkrótce wypłacić sumę przyznaną przez

marszałka na odzież żołnierzy. Dostawy do warowni nie zostały jeszcze uskutecznione w zupełności z powodu opieszałości władz cywilnych [1]).

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 8 de ce mois.

Mr le Résident de France m'a donné communication de la lettre qu'Elle a écrite à S. E. M. le comte d'Hunebourg au sujet de la situation actuelle des troupes polonaises. Elle a [2]) plaidé leur cause mieux que je n'aurais pu me flatter de le faire moi même, et avec cet intérêt éclairé et actif qu'Elle met à tout ce qui peut contribuer au bien-être de l'armée. Chaque jour ajoute sous ce rapport à nos obligations et à notre reconnaissance. Ce n'est qu'avec la plus vive sensibilité que j'ai appris le soin avec lequel Votre Excellence a bien voulu penser aux besoins de la brigade qui se trouve à Danzig, et pourvoir en partie à ceux de son habillement, avant l'arrivée des effets expédiés par le conseil d'administration de la 3e légion. Les ordres qu'Elle a eu la bonté de donner pour les distributions qu'elle reçoit, sont une nouvelle preuve de Sa constante bienveillance.

Je m'empresse [3]) d'effectuer ce que Votre Excellence juge nécessaire pour amener des mesures capables d'assurer l'existence de l'armée polonaise. J'ai communiqué au Roi un extrait de ce qu'Elle a bien voulu m'écrire à ce sujet, et lors de la mission de Mr le général Fiszer, je le munirai de tout ce qui peut être relatif à cet objet. Accoutumé à mettre toute ma confiance dans la généreuse protection de S. M. l'Empereur, j'aime à me promettre de cetté démarche les succès qu'ont eu toutes celles que j'ai cru devoir faire jusqu'ici par l'entremise de Votre Excellence. — Le Roi n'a point encore fixé l'époque du départ de Mr le général Fiszer ni même encore déterminé positivement son choix [4]).

---

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 55—6.

[2]) Fedorowicz: elle y a.

[3]) Fedorowicz: empresserai.

[4]) Nad planami przetworzenia wojska pracował obok Fiszera Paszkowski, jak to wynika z zapiski o nim z marca 1810 (D. St., Schriften über Militairpersonen, welche sich in den Feldzügen ausgezeichnet haben 1807). »...Deux mois avant la première arrivée du roi à Varsovie, il fut appelé par le ministre de la guerre et fut chargé du travail de l'organisa-

2770
II

Mr Desirat vient de me prévenir qu'il sera bientôt à même de faire effectuer le payement de ce que Votre Excellence veut bien destiner pour l'habillement des troupes polonaises. Je m'empresse de Lui réitérer encore mes remerciements pour ce secours, ainsi que de la peine qu'Elle se donne pour nous en procurer de nouveaux.

Je me fais un devoir de veiller à l'exécution des ordres de Votre Excellence pour les approvisionnements. La lenteur que mettent des autorités civiles dans leurs opérations et le manque de fonds, ont retardé jusqu'ici leur entière exécution.

En mettant sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres, je profite avec plaisir de cette occasion pour Lui renouveler l'expression sincère de mon inviolable dévouement et ma plus haute considération.

117. Do Davout'a. Warszawa, 20 stycznia 1809.

Przedkłada doniesienia podporucznika Zielińskiego i szefa szwadronu Korytowskiego o poruszeniach wojsk pruskich. Do Krakowa miało nadejść tysiąc wozów z amunicją i przyborami obozowymi. Z Białegostoku odebrano wiadomość o pogotowiu wojennem Rosjan. Wyznaczony Fiszer w poselstwie do cesarza, ale nieokreślony dzień wyjazdu. Chęć Luxa przejścia do Hiszpanji. Żądanie komendanta placu w Kaliszu podwyższenia płacy. Zmiany w pułku szóstym piechoty. Przygotowania do zastąpienia zarządu francuskiego [1]).

Monseigneur, je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Excellence traduction de deux rapports relatifs aux mouvements qui ont été remarqués sur les frontières du Duché du côté de la Prusse [2]). Cette puissance étant hors d'état d'agir

---

tion de l'armée. Ce n'est qu'en décembre 1807 que, suivant les expressions de la lettre du ministre de la guerre, pour le mérite acquis à l'étranger et dans la patrie, pour preuve de son estime et de sa reconnaissance fut nommé colonel et chef de l'état-major général de la 1re division, continuant à travailler en même temps pour le ministère de la guerre, c'est lui qui organisa l'école d'artillerie et du génie à Varsovie et pendant toute l'absence du général Fiszer il fit les fonctions de chef de l'état-major général de l'armée... à l'expérience de la guerre il a joint l'étude approfondie de la théorie...«

[1]) A. h. G., don. Davout, wyjątek przesłany 27 stycznia Napoleonowi; Fedorowicz 58—60. Por. Davout'a *Corr.* d. 554, 555, 563 i 572.

[2]) Fedorowicz str. 30 i 45.

par elle même, on devrait conclure, si ces mesures avaient un but hostile, qu'il existe une ramification plus étendue des mêmes intentions.

Votre Excellence aura vu par le rapport du commandant de la place de Częstochowa, qu'un habitant de cette ville revenu de Cracovie dit y avoir vu arriver le 7 de ce mois un convoi de plus de 1.000 voitures à 4 et 6 chevaux, chargées de munitions et effets de campement.

Une personne de ma connaissance qui vient d'arriver de Białystok et sur la véracité de la quelle je puis compter, m'a assuré avoir entendu dire au général Lewis qui y commande, qu'ayant demandé à Mr Korsakoff, général en chef, un congé de 15 jours, pour aller dans l'intérieur du pays, cette permission lui avait contre son attente été refusée. Mr Lewis en inférait que les choses ne resteraient point tranquilles, et il appuyait son opinion sur la circonstance qu'on avait donné ordre d'amener pour l'artillerie non des chevaux nouveaux, mais tirés du parc de Brześć.

Connaissant mieux que moi le vrai état des choses, Votre Excellence sera à même d'en combiner les circonstances avec tous ces renseignements.

Le Roi vient de décider la mission de Mr le général Fiszer auprès de S. M. l'Empereur; mais il n'a point encore fixé l'époque précise du départ de cet officier général. Probablement il aura lieu, dès que le ministère du cabinet de S. M. aura terminé son travail [1]).

Mr Lux, sous-lieutenant au 6e régiment d'infanterie faisant fonction d'adjudant de la place de Thorn, m'a fait parvenir la demande d'être transféré soit dans la Légion de la Vistule, soit dans le 7e régiment qui se trouve en France et dans lequel il a servi autrefois. En mettant sous les yeux de Votre Excellence son état de service et le certificat qui s'y trouve joint, j'attends les ordres qu'il Lui plaira de me donner à l'égard de la demande de cet officier, qui ne saurait être effectuée que par Son intervention [2]).

[1]) Drobne różnice w tekście drukowanym przez Fedorowicza.

[2]) Davout (*Corr.* 572) odpowiedział odmownie 28. I. Kazimierz Lux został w tym czasie porucznikiem 18. I, a w toku wojny 26. V kapitanem w pułku ósmym, następnie szefem bataljonu 17 lipca 1812 (Gem-

Le commandant de la place de Kalisz, en me faisant connaître que Votre Excellence lui avait assigné un traitement de 500 francs par mois, m'a prévenu que l'on se refusait à y satisfaire, et qu'il n'avait touché jusqu'ici que 300 frcs chaque mois. Le ministre de l'intérieur, auquel j'ai fait part de cette circonstance, m'a répondu que d'après la demande même de Votre Excellence la Commission de Gouvernement avait ordonné le payement du traitement du commandant de Kalisz dans la dernière proportion. N'ayant aucune donnée positive pour décider à cet égard je La prie de vouloir bien me faire connaître Ses intentions que je prendrai soin de faire remplir [1]).

Empressé de tenir Votre Excellence au courant de tous les détails relatifs à l'armée polonaise, j'ai l'honneur de porter à Sa connaissance que Mr Zieliński [2]), colonel du 6e régiment d'infanterie, ayant donné sa démission, S. M. a nommé pour cet emploi Mr Sierawski [3]), major du 11e régiment d'infanterie, lequel a été remplacé par Mr Chlebowski [4]), chef de bataillon dans le 12e.

Je viens d'apprendre que Mr Bellot, commissaire de guerres employé à Varsovie, reçoit une autre destination. Désirant profiter du séjour de l'administration française à Varsovie pour organiser celle qui doit la remplacer et fournir [5]) les individus qui doivent en faire partie, j'avais prié Mr Desirat de se charger de l'instruction de celui qui prendra sa place, et Mr Bellot a la complaisance de donner le même soin à l'éducation d'un com-

---

barzewski XXIII). Por. jego *Opisanie wyspy Saint-Domingo*, Biblioteka Warszawska r. 1854 t. IV i tamże r. 1847 t. I *Wyciąg z pamiętników* pułkownika P. B. Wierzbickiego. O nim Wójcicki w *Cmentarzu Powązkowskim* i A. M. Skałkowski: *Polacy na San Domingo*, Poznań 1921.

[1]) Por. Davout *Corr.* 572. Marszałek oświadczył się za ograniczeniem płacy. Komendantem placu był podpułkownik Tomasz Rogowski (1. XII 1808, Gembarzewski 54). Fedorowicz podaje, że tu chodziło o gen. Zajączka. Drobne różnice w tekście.

[2]) Ignacy, ustąpił z pułku 19 stycznia.

[3]) Juljan, żołnierz Kościuszkowski, brał udział w wojnach włoskich, w Niemczech, na Elbie, przy blokadzie Porto-Ferrajo, generałem został 3 lutego 1813, oficerem Legji honorowej za bitwę pod Lipskiem, w której 18-go października był ranny. Po r. 1831 musiał opuścić kraj po raz trzeci.

[4]) Chlebowski Aleksander.

[5]) Fedorowicz: former.

missaire des guerres. S'il était possible en conséquence sans déranger les dispositions de Votre Excellence que le départ de M[r] Bellot pût être différé un peu, j'oserai me prévaloir de la bonté, avec laquelle Elle veut bien se prêter à tout ce qui peut être utile aux troupes polonaises, pour la prier de le laisser encore quelque temps à ses fonctions d'instituteur.

Les renseignements que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence me paraissant mériter quelque attention, j'ai cru devoir faire partir un duplicata de cette lettre par l'estafette de Kalisz...

118. Do Davout'a. Warszawa, 23 stycznia 1809.

Otrzymał list z 14. Cieszy go zgodność zapatrywań na zasady organizacji wojska. Oczekuje wypłaty 122.750 złotych. Zapasy żywności gromadzone przez Austrjaków. Gen. Lewis wezwany do Petersburga, aby wyjaśnił powody zbiegostwa. Pobór w Rosji jednego rekruta na stu mieszkańców. Ograniczenia wywozu zboża [1]).

Monseigneur, en mettant sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres j'ai l'honneur de Lui accuser la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 14 de ce mois.

C'est avec la plus grande satisfaction que je vois que mes idées sur l'organisation nouvelle de l'armée ont mérité l'approbation de Votre Excellence. J'en profiterai pour tâcher d'obtenir le consentement du Roi pour les objets dont l'urgence exige une décision plus prompte.

La démarche (qu'Elle) a eu la bonté de faire auprès de Son gouvernement relativement à l'embarras des finances du Duché était digne de l'intérêt dont Elle nous a déjà donné tant de preuves. J'aime à partager Son attente que le retour de S. M. l'Empereur à Paris amenera pour le Duché une nouvelle preuve de Sa généreuse protection.

Les 122.750 frns dont Votre Excellence veut bien m'annoncer le prochain payement, seront de la plus grande utilité pour l'objet auquel Elle les a destinés, et rempliront le déficit qui résulte de ce qu'une partie des versements dont le trésor vient de prendre récemment [2]), n'a point été effectuée dès le pre-

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 61—2.

[2]) Może: recensement.

mier mois. Je ne néglige aucune démarche pour faire sentir les suites défavorables de cette inexactitude pour l'ordre, et même l'influence qu'elle peut avoir sur l'existence de l'armée.

D'après les derniers renseignements qui me sont parvenus, tant des frontières que de l'intérieur de la Galicie, on a établi deux grands magasins de vivres à Lublin et à Tarnów. On croit que le gouvernement se propose d'en établir de moins considérables dans toutes les villes de cercle.

L'officier commandant à Augustowo me mande que le général Lewis a reçu l'ordre de partir pour Pétersbourg, afin d'y rendre compte des motifs de la désertion considérable qui se manifeste dans sa division.

Des nouvelles officielles arrivées de la frontière russe portent qu'il est parti de Grodno le 11 de ce mois sous l'escorte de 100 hommes d'infanterie et de 200 cosaques, un transport de 1.200 recrues, levés conformément à un ordre impérial, dans la proportion d'un homme sur cent.

On a publié dans les provinces limitrophes russes un ukaz portant défense d'exporter le seigle, l'avoine et l'orge. Cette défense a eu également lieu relativement au bétail; l'exportation du froment continue à être libre.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression du sincère dévouement dont je fais profession envers Votre Excellence ainsi que celle de ma plus haute considération.

119. Do Davout'a. Warszawa, 25 stycznia 1809.

Poleca Fiszera i sprawy, z któremi jedzie, zapewniając o wdzięczności żołnierza polskiego [1]).

Monseigneur, M[r] le général Fiszer qui se met aujourd'hui en route pour se rendre auprès de S. M. l'Empereur, communiquera à Votre Excellence les détails relatifs aux troupes polonaises que le Roi désire soumettre à Son Auguste Allié. En profitant de cette occasion pour connaître Son opinion sur la manière que j'ai cru la plus propre à mettre de l'ensemble dans toutes les parties du service, j'ose me promettre de l'intérêt que Votre Excellence veut bien porter au gouvernement

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 65—6. Na marginesie koncept odpowiedzi z 2 lutego, por. Fedorowicz str. 82.

du Duché qu'Elle ne refusera point à Mr le général Fiszer les conseils et renseignements dont il pourra avoir besoin pour remplir l'objet de sa mission. Connaissant toute l'importance d'une démarche qui doit, pour ainsi dire, décider du sort de l'armée polonaise, je n'ai rien négligé pour le mettre à même de rendre à S. M. l'Empereur un compte exact de tout ce qui peut y avoir trait, tant sous le rapport de son organisation que des moyens nécessaires pour assurer son existence. Persuadé que cet exposé, joint à ce que Votre Excellence a porté à la connaissance de Son Auguste Souverain, ne peut manquer de produire un effet analogue à la confiance que nous inspirent tant de preuves de Sa généreuse protection, j'ose supplier d'achever de déterminer ce succès favorable en réunissant dans cette occasion à nos efforts les démarches qu'Elle jugera pouvoir y contribuer [1]).

Ayant toujours cru de mon devoir de ne point laisser ignorer au militaire polonais les titres que Votre Excellence s'est acquise à sa reconnaissance, je La prie de croire qu'il n'est personne d'entre ceux qui le composent, qui n'apprécie

[1]) Listy Davouta (*Corr.* 577 i 581) do cesarza i Clarke'go, ministra wojny, z 1 lutego, kiedy widział się z Fiszerem w Erfurcie. Miał jenerał także polecenie od króla do Berthier'a datowane w Warszawie 5 stycznia: »Je vous recommande le sieur Fiszer... qui est chargé de porter à Sa Majesté... mes complimens de félicitations sur ses brillants succès en Espagne, de même que l'expression de mon désir de voir l'attention de ce Grand Monarque se diriger pour quelques momens sur l'état embarrassant des affaires de mon dit Duché«. O podróży Fiszera i pobycie w Paryżu wiadomość w listach jego do Bose'go (D. St. 1544, Eingangs-Registranda in Polonicis): Z Crossen (nad Odrą) 29 stycznia usprawiedliwiał się z opóźnienia dla złych dróg przy odwilży. Wybierając trakt lepszy z Guben do Torgawy list do Marcolini'ego powierzyłby poczcie. 11 lutego pisał z Paryża przedstawiając szczegółowo okoliczności, które stanęły mu na przeszkodzie, aby osobiście doręczył list króla do cesarza. Nazajutrz, 12, miał być na posłuchaniu u Napoleona. Następnie także u ministra wojny. Berthier zapewniał o swojej życzliwości dla Księstwa. Senffta wątpliwości co do przełożenia terminu płatności bonów. 17 lutego donosił, że cesarz wszystkie papiery odnoszące się do wojska polskiego oddał Daru, z którym Fiszer pracuje i ma już przedłożyć sprawozdanie. 22-go już się wyjaśniło, że projekt reorganizacji armji będzie tylko w części przyjęty. Domagano się wypełnienia kadrów istniejących. Nie oznaczano jeszcze sposobu, w jaki cesarz przyjdzie z pomocą Księstwu w jego biedzie. Davout i Daru okazali wiele przychylności. Fiszer był już na wyjezdnem.

le bonheur de servir sous Ses ordres, et ne sache que le meilleur moyen de le Lui prouver, c'est de redoubler de zèle et de dévouement envers Son Auguste Souverain. Permettez moi, Monseigneur, d'ajouter à l'expression de ces sentiments celle de l'attachement aussi sincère qu'inviolable que je ne cesserai jamais de consacrer à Votre Excellence.

120. Do Davout'a. Warszawa, 28 stycznia 1809.

Otrzymał list z 20. Przyjmuje bez zmiany zarządzenia co do rozmieszczenia pułku 5-go. Ze 100 ludźmi dla pułków w służbie francuskiej z zakładu I Legji wysyła kapitana Sarnowskiego na jego prośbę. Doniesienia o poborze rekrutów w Galicji. Zbiegają oni do wojsk polskich. Szpiegostwo uprawiane przez Austrję w Księstwie. Komendant Pilicy przemyca do Galicji biuletyny o zwycięstwach w Hiszpanji. Wrogi nastrój w Prusiech, a także w części Nowego Śląska odstąpionej Księstwu Warszawskiemu [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de Sa lettre du 20 de ce mois.

Les dispositions qu'Elle vient de me prescrire pour l'emplacement du 5^{e} régiment, remplissant parfaitement le but de ce changement, toute modification à cet égard me paraît dans ce moment entièrement superflue.

Les dépôts de la 1re légion me paraissant susceptibles de fournir un nouveau supplément pour le recrutement des corps qui servent en France, je me propose de faire partir, sous peu de jours, un détachement de 100 hommes qui se mettront en route dès qu'ils auront été pourvus des effets nécessaires. Ils seront conduits par le capitaine Sarnowski du 12^{e} régiment. Cet officier dont la conduite est des meilleures, ayant sollicité avec instance cette destination, j'ai cru devoir ne point la refuser à son zèle. En faisant parvenir ci-joint à Votre Excellence son état de service [2]) j'ose espérer qu'Elle

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 78—9. Na marginesie ręką marszałka: Ac(cuser) réception au prince; lui dire que je ferai volontiers les démarches qu'il de(mande) pour le capitaine Sarnowski. Ces renseignements nous (sont) confirmés de toute part.

[2]) Charles Sarnowski, né l'an 1777 à Sarnowo, département de Plock, entré au service au 12^{e} rég. d'infanterie polonaise en qualité de souslieutenant le 28 décembre l'an 1806. Fait lieutenant le 15 février 1807. Fait capitaine le 5 janvier 1808. S'est trouvé constamment au siège de

voudra bien faire les démarches nécessaires pour obtenir son admission.

L'Autriche conserve toujours en Galicie son attitude guerrière et paraît ajouter encore aux mesures qui indiquent ses intentions à cet égard. Des lettres du 22 font mention d'un nouveau recrutement qui vient d'avoir lieu dans une proportion très forte. Au lieu de désigner un officier par cercle, comme cela se pratiquait, on en a envoyé cette fois 6, qui ont dû terminer sous peu de jours le rassemblement des conscrits et les ont emmenés sur le champ. D'autres renseignements reçus portent que les semestriers des bataillons de réserve ont reçu ordre de rejoindre. On a fait rentrer dans l'ancienne Galicie les magasins que l'on se proposait d'établir à Nowemiasto.

Plusieurs citoyens de la Galicie assurent que le gouvernement autrichien soudoye des espions parmi les employés prussiens demeurés dans le Duché, et qu'on emploie des juifs pour le même objet.

Le commandant de la place de Pilica fait passer secrètement en Galicie les bulletins de l'Armée d'Espagne et y entretient des relations. Les levées que l'on y ordonne font émigrer dans le Duché beaucoup de jeunes gens qui s'engagent en grande partie dans les troupes polonaises. Cette différence qu'ils mettent entre les deux services, indique assez l'esprit qui règne dans cette province, et combien, en cas de guerre, on pourrait compter sur le secours des habitants.

Tous les militaires venant de Saxe se plaignent des étapes prussiennes et assurent qu'on leur y refuse jusqu'aux quartiers. Ce mauvais esprit se propage en partie jusque dans le territoire de la nouvelle Silésie cédé au Duché, dont les habitants paraissent encore attachés à leur ancien gouvernement.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de mon sincère attachement et du dévouement le plus inviolable.

121. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 1 lutego. 1809.

Okoliczności wymagają, aby uchylić zasady obowiązujące przy nadawaniu orderu polskiego wojskowego z r. 1792. Uczynił to król już w de-

---

Dantzig l'an 1807 sous les ordres de S. Exc. Mgr. le maréchal duc de Dantzig. Il a joint un certificat de M. le colonel Weyssenhoff attestant son zèle et sa bonne conduite.

krecie z 26 grudnia 1807 nie żądając dowodów zasługi, co jest przepisanem w ustawie pierwiastkowej. Radzi odtąd domagać się tych zaświadczeń. Tymczasem jednak zastrzega się co do możności przedłożenia jeszcze spisu oficerów Księstwa, którzyby mogli otrzymać order w myśl postanowień dekretu z grudnia 1807. Zaleca nadto ozdobić wojskowych z Legji Nadwiślańskiej, pułku ułanów i lekkokonnego według uznania cesarza. Przedstawia projekt dekretu w tym duchu. Doradza nadanie wielkiej wstęgi Davout'owi i oficerom i urzędnikom korpusu trzeciego, których wymienia. Trzebaby uzyskać od Napoleona upoważnienie dla Polaków w jego służbie do noszenia tych odznak, poczem na ręce ministra wojny Clarke'go złożoną zostałaby pewna ilość krzyżów dla każdego pułku [1]).

---

[1]) D. St., Registr. Por. uwagi (prawdopodobnie księcia Poniatowskiego) o sposobie rozdzielenia nagród za wojnę 1806/7 (D. St. 3646), oraz odezwę do wojska z 22 lutego 1808 (Skałkowski 308—9). Także w archiwum drezdeńskiem (3646) »Lista officyerów bezpośrzednie Nayiaśnieyszemu Panu do Krzyża Woyskowego podaiących się«:

Pułkownik Świderski — przez Xcia Ministra Woyny. Pułkownik Świderski ma wszelkie prawa do szczególnych względów Najjaśniejszego Pana. Zasłużył na nie tak w Legionach Włoskich, jako y w Xięstwie Warszawskim przez sposób przykładny y swietny, iakim z każdey okazyi nabycia chwały korzystać umiał.

Pułkownik Parys — przez generała Morand. Żadnego nie ma prawa.

Kapitan Meyer
Porucznik Rudzki
Podporucznik Wolański

Jeżeli mają iakie prawa do żądanej nadgrody, te wyszczególnione bydź powinny w liście podanej Najjaśniejszemu Panu przez Ministra wojny.

Wągrowski, bywszy pułkownik y komendant artylleryi. — Ma dawne zasługi za czasów Rzpltej. W teraźniejszej organizacyi nie służył.

Rudnicki, bywszy pułkownik. — Najmniejszego nie ma prawa do żadnej nadgrody woyskowej, a wielorakie są przyczyny, które go od tychże wyłączają. W teraźniejszej organizacyi nie jest użytym.

Generał brygady Piotrowski. — Wszedłszy w służbę po skończonej wojnie i nie będąc dotąd czynnie użytym nie mógł żadnych nabyć praw do krzyża wojskowego, chyba żeby wolą Najjaśniejszego Pana było, żeby wszyscy generałowie tymże byli ozdobieni.

W Warszawie, d. 24 lutego 1809.

Józef Xiąże Poniatowski, Minister wojny.

Niektórzy z tych oficerów przedłożyli swoje stany służbowe.

Etat des services de M[r] le comte Cajetan de Paris, né à Pacanów en Pologne, le 1[r] mars 1763, colonel. Entré au service comme cadet au 1[r] régiment de grenadiers d'infanterie polonaise de Lithuanie en 1780. Bas officier de 1781 à 1782. Enseigne de 1782 à 1788. Lieutenant de la cava-

lerie nationale dans la brigade du général Jerlicz de 1789 à 1793. Major de la même cavalerie par brevet du 11 septembre 1793. Colonel d'un régiment de cavalerie formée à ses frais dans la dernière révolution le 8 mai 1794 en récompense des services qu'il avait rendus à l'armée polonaise et des sacrifices qu'il avait faits. Promu par le général Kościuszko. A discontinué de servir au partage total de la Pologne en novembre 1794. A fait la campagne de la révolution. Le 11 janvier 1807 a repris du service dans l'armée polonaise et a formé en qualité de major le 14e régiment d'infaterie polonaise qui n'a pas été compris dans les cadres de l'armée. Renvoyé par ordre du prince ministre de la guerre à la division du général Dąbrowski, où il n'y avait point de places vacantes et mis en suite à la disposition du ministre de la guerre du Grand Duché de Varsovie jusqu'à ce qu'il obtienne un emploi. Employé en qualité de colonel à la suite de l'armée polonaise par brevet du 8 avril 1808 et à l'état-major du M. le général de division Morand par ordre du ministre du 20 du même mois. A Varsovie le 20 juin 1808. Cajetan Paris. Później, w Warszawie d. 17 maja 1808, Stanisław Woyczyński wydał mu dokument tej treści: »Na żądanie W-o Parisa... wydaję niniejsze zaświadczenie stosownie do aktów w księgach wojskowych sztabu mojego znajdujących się: W Płocku dnia 28 grudnia 1806 r-u zameldował się W-y Paris do służby, złożył patent królewski na majora kawaleryi, tudzież patent Najwyższego Naczelnika Kościuszki na pułkownikostwo. Chcąc otrzymać stopień pułkownika pojechał do generała Dąbrowskiego. Wrócił 7 stycznia 1807 r. z rozkazem do mnie, żeby był umieszczonym za majora w regimencie 14-m piechoty formującym się z rangą pułkownika en second, odebrał zatym komendę tego regimentu i w Dobrzyniu 2 miesiące konsystował. Po złączeniu dwóch pułków 13-go i 14-go w jeden z numerem 4-m, gdy liczba sztabsofficyerów była podług etatu nominowana, wyszedł z pod mojej komendy W-y Paris a później za ordynansem X-cia Ministra Wojny czas służby z kassy wojskowej według stopnia miał zapłacony. Oświadczając temuż sztabsofficyerowi podziękowanie za okazaną pilność i gorliwość polecam go wojskowej władzy i wszystkim generałom jako zdatnego officyera«. Wówczas, 20 maja 1808 w Warszawie, inny jeszcze towarzysz broni potwierdził jego obywatelskie zasługi: »Michał Korwin Piotrowski, generał brygady w wojsku polskiem Xięstwa Warszawskiego. Na żądanie W-o Kajetana Parisa niniejszem zaświadczam, jako w dniu 8-m maja 1794 roku tenże W-y Kajetan Paris przeprowadziwszy szczęśliwie do obozu pod Połańcem, podówczas z trzech stron przez wojska moskiewskie opasanego, rekrutów 600 wraz z kasą uformowaną z składek obywatelskich, oraz znaczne z własnego majątku w wołach y płutnach etc. dostawiawszy ofiary, z rąk Najwyższego podówczas wojsk polskich Naczelnika patent na pułkownika w dniu wyżej rzeczonym, właśnie kiedy miałem służbę jenerała dziennego w obozie, w przytomności mojej otrzymał«. Co do trudności pomieszczenia zgłaszających się o stopnie por. Skałkowski 322.

122. Wykaz wojska

Situation des troupes alliées sous les ordres de S. A. le

Troupes. Désignation des corps	Commandants	Emplacements	Présents			
			Officiers	Troupes	Ch-x d'off.	de troupes et de trait
Françaises: Artillerie	Pelletier, col. cmt.		1			
Ouvr. d'art. 11e comp.				3		
			1	3		
Saxonnes: Etat-maj. gen.			7		40	
bon d'Einsiedel			14	484	7	23
id. de Lindenau			14	484	15	21
id. d'Oelschelwitz	Polentz, gen.	à Varsovie	17	477	14	23
rég. de Burgsdorf			35	965	29	29
2 esc. d'hussards			8	170	27	190
div. d'artillerie			8	333	13	262
			103	2913	145	548
Polonaises: Etat-maj. gal		à Varsovie	21		72	
1r reg. d'inf.		à Praga	49	1443	20	10
2e » »	Kamieniecki, général	à Varsovie	55	1720	22	9
3e » »		»	54	1883	21	12
4e dépôt		»	1	341		
corps de vétérans		»	5	88		
1r rég. de cav.		à Góra, Czersk et aux environs	33	855	93	817
2e » »	Rożniecki, général	à Varsovie	32	838	91	893
5e » »		à Augustowo, Brok, Kalwarja	27	569	71	564
1r bat. d'art.		à Varsovie et Praga	22	492	46	58
3e » »		à Varsovie	1	71	1	110
artill. légère			6	77	10	176
Total général			410	11293	592	3197

[1]) A. h. G., don. Davout.

w d. 1 lutego 1809.

p^ce^ Poniatowski, gén. de div., à l'époque du 1 février 1809[1])

Emplacements	Absents								Troupes en jugement	Total effectif		Observations
	Détachés				aux hôpitaux		En congé					
	Off.	Troupes	Ch. d'off.	de troupes	Off.	Troupes	Off.	Troupes		Hommes	Chevaux	
à Thorn	1					1				2 4		
	1					1				6		
										7	40	Compris dans la colonne des présents 6 off. et 120 troupes malades à la chambre pour toute la division saxonne
à Karga, Modlin, à l'état-m.	1	34				47				580	30	
à Modlin, Karga, au serv. de l'hôp.	1	29				40				568	36	
à Modlin, Karga	2	30				53				579	37	
à Modlin, Sochaczew, à l'état-m.	2	64				81				1147	58	
à l'état-major		1		1		15	1			195	218	
à Dantzig, Thorn, Karga, etc.		23		38		24				388	313	
	6	181		39		260	1			3464	732	
										21	72	
à Thorn, Białołęka, Varsovie	9	214				103	4	101	8	1931	30	
en diff. endroits	2	11			3	67	1	82	6	1947	31	
à Płock, Łęczyca, etc.	5	62			1	148	2	133		2288	33	
à l'hôpital		1				22				365		
à Płock, Peyzern, Kamion et aill.	4	119				16		2		234		
à Grojec, Sochaczew, Jeziorno, et dépôt à Varsovie	1	77	3	93		37		2	3	1008	1006	
à Pogorzel, Bielawa, Gostynin, Kutno, etc.	1	58	2	53	1	42	5	55	6	1038	1039	
à Prasnysz, en dépôt à Posen	10	164	19	45	1	21	1			793	699	
à Varsovie, Modlin, Sierock, Łęczyca	3	87	7			23			5	632	111	y compris les soldats et les chevaux du train
à Modlin, Varsovie	4	124	9	85		2				202	205	
										83	186	
	46	1098	40	315	6	742	14	375	28	14012	4144	

Certifié par moi général de division *Joseph Prince Poniatowski.*

Non compris dans la présente situation.

Gendarmerie impériale . . . officier 1 troupes 11 chevaux 13
Le dépôt de convalescents 1re
division 3me corps . . . » 4 » 57
5 68

Observations.

Les distributions de fourrages ainsi que celle de vivres se font exactement et de bonne qualité dans toute la division saxonne.
Le bataillon de Lindenau a perdu par la désertion . . . 1
Le régiment de Burgsdorf par la mort 1
Le train d'artillerie a perdu 10 chevaux qui ont été vendus comme hors de service.

Division polonaise.

Les distributions se font comme dans la division saxonne.
1er régiment d'infanterie — est payé jusqu'au 25 janvier
Il a perdu par la désertion . . . 2
» » par la mort 1
2me idem La solde est au courant
Passés à la compagne d'ouvriers . 11
Chassés du régiment 2
3me idem La solde est au courant
Il a déserté depuis le dernier rapport 5
Les autres corps ne portent aucun changement.

123. Do Davout'a. Warszawa, 2 lutego 1809.

Niemożność pokrycia ze skarbu wydatków na wojsko. Druga i ostatnia zaliczka króla. Pomysł oddania cesarzowi dóbr narodowych w wartości 20 miljonów według umowy bajońskiej. Trwożliwość Fryderyka Augusta, gdy wypada zmienić zarządzenia Napoleońskie. Austrja gromadzi zapasy żywności. Użycie części solonego mięsa naszych warowni; zwrot zapewniony. Potrzeby Torunia [1]).

Monseigneur, j'ai eu, il y a quelque temps, l'honneur de témoigner à Votre Excellence, combien peu malgré les engagements pris par le ministre des finances pour fournir chaque

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 83—4.

mois la somme jugée strictement nécessaire pour la solde et les masses de l'armée, je croyais pouvoir compter sur son exactitude à les remplir. Mes conjectures à cet égard n'ont été malheureusement que trop tôt vérifiées et le trésor s'est trouvé, dès [1]) ce mois, dans l'impuissance de fournir au delà de ce qu'il avait payé le mois précédent. Cette fâcheuse circonstance m'a engagé à avoir encore recours au Roi, et j'ai obtenu de sa bienveillance la même avance de 500 mille florins, avec la différence que cette fois-ci la somme sera payée en billon, et rendra par conséquent moins avantageux les contrats des fournitures.

En consentant à venir au secours du trésor S. M. m'a fait connaître qu'elle avait effectué tout ce qui était en son pouvoir et que je ne devais plus compter sur une semblable mesure pour le mois prochain. Comme je ne puis espérer que l'état des finances du Duché éprouve dans cet intervalle un changement assez favorable pour n'en avoir pas besoin, il résulte de cet état de choses que l'ordre qui commençait à s'établir dans l'administration et la comptabilité des corps, n'aura été qu'un bien-être passager, qui bientôt fera place au même dénuement dont mes efforts avaient momentanément tiré les troupes polonaises.

Cette extrémité me paraît d'autant plus effrayante que l'avenir n'offre guères la perspective probable d'une amélioration. Témoin des déliberations du Conseil d'Etat, dans les séances journalières qu'il tient en présence du Roi pour régler tous les objets sur lesquels devra statuer la diète, je ne vois pour résultat que des projets d'impôts, sans pouvoir me convaincre de la possibilité de les réaliser, puisque le pays se trouve arriéré même pour ceux qui existent. Sans prétendre à des connaissances approfondies en matière de finances, il me paraît d'accord avec la saine raison que toute imposition sera toujours illusoire tant qu'elle ne sera point calculée sur les moyens de celui qui doit la porter; et comment peut-on se flatter de maintenir l'aisance des citoyens, si les ressources générales diminuent de jour en jour avec le numéraire qui sort du pays sans pouvoir être remplacé. Une administration éclairée

[1]) Fedorowicz: dans.

peut seule obvier à ces inconvénients, et il me paraît que nous sommes un peu arriérés sur cet article.

Désirant trouver un moyen pour remédier au moins en partie à cette pénurie des finances, j'avais proposé de demander, s'il ne serait point conforme à l'intention de S. M. l'Empereur, que l'on met à Sa disposition des biens nationaux pour la somme de 20 millions que le Roi s'est engagé à payer par la convention de Bayonne. Mais cette idée n'a point trouvé d'approbation, et elle a rencontré un obstacle de plus dans la répugnance qu'éprouve S. M. à prendre l'initiative auprès de son auguste allié pour tout arrangement relatif au Duché, et à ne point attendre les mesures que, de son propre mouvement, il croira devoir adopter.

Les dispositions pour l'approvisionnement s'effectuent en Galicie avec la plus grande activité et on paraît craindre de perdre un instant à cet égard. On peut inférer avec certitude la quantité considérable des magasins par la cherté subite des articles qui en font ordinairement partie tandis que les autres n'ont point haussé. Tous ceux qui arrivent de la Galicie s'accordent à dire qu'on y parle généralement de la guerre.

La salaison d'une partie de la viande de l'approvisionnement de réservé de Modlin, ayant été faite dans des tonneaux d'une très grande dimension qui sont moins propres à sa conservation, on s'est vu dans le cas d'en mettre en consommation 326 quintaux, qui seront remplacés dans le courant de mars. Il sera pris des mesures pour qu'en cas de besoin, ce remplacement puisse être effectué de suite.

Le rapport de M. le général Woyczynski aura déjà fait connaître à Votre Excellence ce que Mr Mallet dans la tournée qu'il a faite, a jugé nécessaire pour la défense de Thorn. Je me fais un devoir d'en presser autant que possible l'exécution.

Votre Excellence trouvera ci-joint la situation des troupes sous mes ordres.

Je La supplie d'agréer l'expression bien sincère du plus inviolable dévouement.

124. Do Davout'a. Warszawa, 4 lutego 1809.

Otrzymał list z 28 stycznia. Romeuf nie oddał wiernie jego myśli o warowniach Księstwa. W stanie ich obecnym, gdy dla niezupełności

środków obrony wymagają wielkich załóg albo mogą być łatwo opanowane, są nieużyteczne. Przez konieczność ich ochrony lub dostanie się w ręce nieprzyjaciela utrudniają działania zaczepne i odwołanie się do uczuć Polaków z Galicji. Prawdopodobnie Austrjacy ograniczą się do wystawienia z tej strony korpusu obserwacyjnego. Twierdze prawego brzegu Wisły odciągną siły, któremi należałoby osłaniać stolicę. Obrona Warszawy jest niepodobną. W r. 1794 udało się to tylko z powodu niedołęstwa Prusaków. Doniosłość utrzymania tego miasta. Należy uprzedzić wroga w działaniu, zostawiając w obwarowaniach tylko siły konieczne, weteranów i gwardje narodowe. Nie bierze pod uwagę jak walkę z samą tylko Austrją. Co do wymarszu pułku imienia Czartoryskich do Czech nie ma pewnych wiadomości. Starać się o nie nie omieszka. Pogłoski o wojnie wciąż utrzymują się w Galicji. Piece polowe przeniesiono do Krakowa, gdzie miały przybyć 4 pułki piesze i 2 konne. Załącza raport od komendanta Pilicy [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de Sa lettre du 28 janvier [2]).

Ce qu'Elle veut bien me marquer au sujet des places fortes du Duché, me donne lieu de croire que je n'ai point assez clairement énoncé mon opinion à cet égard dans la conversation que j'eus avec M[r] le colonel Romeuf. Ce que je lui dis alors, portait moins sur la question, s'il était en général nécessaire ou non d'avoir des forteresses dans le Duché, que sur le plus ou moins d'utilité qu'il serait possible de s'en promettre dans notre position actuelle; et si, dans l'hypothèse d'une guerre avec l'Autriche, on se trouvait, soit par les distances, soit par suite des grandes opérations, réduit aux forces qui existent déjà dans le pays.

Le point où l'on est parvenu jusqu'ici dans les travaux étant parfaitement connu de Votre Excellence, Elle pensera certainement comme moi, que nos places n'ayant qu'une seule enceinte de fortifications, sans ouvrages extérieurs, exigent beaucoup d'attention dans la défense, et qu'une nombreuse garnison peut seule suppléer à l'état d'imperfection où elles se trouvent. Dans ce cas le premier but que l'on se propose dans la construction des places, celui de défendre avec peu de monde un point important contre des forces supérieures, se trouve absolument manqué, et il pourrait résulter beaucoup d'incon-

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 85—9.
[2]) Fedorowicz 73—4.

vénients, si l'ennemi parvenant à s'emparer d'une de ces places gagnait par là une position, même médiocrement tenable, d'où il pourrait à loisir inquiéter le pays, et nous mettre dans le cas d'avoir, de ce côté, des troupes pour le tenir en respect et surveiller ses mouvements. Le désavantage de cet état des choses serait alors absolument pour nous. La position des places étant telle qu'il nous serait impossible de les observer de tous les côtés, et de nous porter, sans obstacle, là où le besoin le requerrait, une partie du pays se trouverait alors absolument à la discrétion de l'ennemi, et il pourrait ainsi, par un seul coup heureux, paraliser la presque totalité de nos forces, porter la guerre hors de ses frontières, et nous enlever, avec les avantages reconnus de l'offensive, tous ceux qu'on peut avec raison, se promettre de l'attachement des Galiciens pour la cause de la France et de leur patrie.

Ces inconvénients sont certainement trop graves pour ne point mériter quelque attention: ils me paraissent au moins balancer l'utilité qu'on peut attendre en se bornant entièrement à la défense du pays.

D'après la position actuelle des armées, la nature du terrain, et les dispositions des habitants, les Autrichiens n'ont à proprement parler, aucune ligne d'opérations de ce côté: au moins serait-elle sans but apparent. Il est donc probable qu'ils se borneraient à la défense de l'ancienne Galicie, et qu'ils n'auraient sur nos frontières qu'un corps d'observation, plus ou moins considérable.

Dans le cas où il le serait assez pour tenter quelque entreprise, Varsovie deviendrait probablement le but de son expédition, puisque cette ville peut naturellement promettre autant et plus d'avantages que la conquête d'une grande étendue de pays. Il faudrait supposer à l'ennemi bien peu de connaissance du terrain, et même de réflexion, pour croire qu'il voulût pour cet effet se présenter sur la rive droite de la Vistule, où il rencontrerait de nombreux obstacles. Il est bien plus vraisemblable au contraire qu'il déboucherait par Pilica, et prendrait ainsi Varsovie du côté où le terrain en rend l'approche facile et où la ville n'a aucun moyen de défense.

En admettant cette hypothèse qui me paraît la plus probable, les places sur la rive droite de la Vistule deviennent

non seulement inutiles; mais elles produisent même un désavantage marqué, puisque ne pouvant être entièrement abandonnées elles distrairaient toujours une partie des forces qu'on devrait opposer à l'ennemi sur le point où il aurait pénétré.

Je suis bien éloigné de penser que même en concentrant de ce côté ses forces, il soit facile, et même possible de défendre Varsovie contre des forces supérieures. Indépendamment du peu de facilités qu'offre le terrain, l'ensemble [1]) étendue de cette ville est à cet égard un obstacle presque insurmontable pour celles que nous avons à opposer, quand même elle serait fortifiée par des ouvrages. Ayant soutenu en 1794 les attaques de l'armée prussienne, j'ai eu tout lieu de me convaincre, combien on aurait tort de s'y obstiner contre un ennemi qui saurait profiter de ses avantages, et il a fallu toute l'inéptie des commandants prussiens et l'extrême mollesse avec laquelle ils ont poussé leurs opérations pour les empêcher de pénétrer sur plusieurs points où nous n'avions rien à leur opposer.

C'est donc la conservation de Varsovie et non sa défense qui me paraît essentielle. Dans tout autre pays cet objet serait d'une considération au moins secondaire, puisqu'il s'y trouverait beaucoup d'endroits qui offriraient à peu près les mêmes moyens: il n'en est point ainsi en Pologne. Sans parler de l'impression défavorable que produirait la perte de cette ville et du découragement qui en serait la suite, elle dispose des moyens d'une grande étendue du pays, et quand on connaît l'état vraiment misérable de la presque totalité des villes du Duché, on est bientôt à même de se convaincre que ce n'est point là qu'on peut espérer de trouver aucune des ressources que la guerre rend si souvent et si promptement nécessaires. La campagne de 1792 en a offert des preuves frappantes; et sans Varsovie la résistance que l'on a pu, pendant plusieurs mois, opposer à une armée trois fois plus forte, devenait absolument impossible.

Le meilleur moyen en conséquence de pourvoir à la défense de Varsovie serait d'en éloigner l'ennemi, et je crois que pour obtenir ce résultat, il faudrait ne point lui laisser l'initiative des mouvements. Il conviendrait peut-être alors de ne

[1]) Fedorowicz: l'enceinte.

laisser dans les places que les troupes strictement nécessaires pour les garder, auxquelles on joindrait les vétérans, éclopés et convalescents, et ce qu'on pourrait mettre sur pied de gardes nationales. Elles seraient ainsi à l'abri d'un coup de main et permettraient d'avancer rapidement sur le territoire ennemi pour y porter la guerre et profiter de la bonne volonté des habitants pour organiser de nouvelles troupes et poursuivre des succès probables avec les moyens mêmes du pays où l'on aurait pénétré.

En soumettant à l'opinion éclairée de Votre Excellence ma manière d'envisager les opérations de ce côté avec les seules forces que nous possédons, je La supplie de ne point perdre de vue qu'elle est basée sur l'hypothèse d'une guerre avec l'Autriche seule. Une position politique différente amenerait de nouvelles combinaisons, qui certainement donneraient lieu à des mesures, sur lesquelles je ne me permets point de préjuger et dans lesquelles ma confiance est aussi entière que le zèle que je mettrai toujours à remplir les ordres de Votre Excellence. Ne connaissant point l'ensemble des circonstances, je n'oserais jamais donner de plus grands développements, sous ce rapport, aux idées que j'ai pris la liberté de Lui exposer, plutôt pour me rendre raison à moi-même de ce qu'il serait le plus avantageux d'entreprendre dans notre position actuelle que pour me croire juge compétent sur une matière où l'on peut se reposer sur les dispositions du génie qui dirige la balance des événements.

On m'avait informé, il y a quelque temps, que le régiment Czartóryski était destiné pour la Bohème. Mais n'en ayant eu depuis aucune confirmation, cette nouvelle ne m'a point paru assez positive pour la transmettre à Votre Excellence [1]). Je ne manquerai pas de faire usage de tous les moyens qui seront à ma disposition pour me procurer des renseignements exacts sur tous les mouvements des troupes autrichiennes.

Les bruits de guerre se soutiennent toujours en Galicie et les mesures que prend le gouvernement ne sont pas de nature à les faire tomber.

---

[1]) Por. Fedorowicz 73.

Les fours militaires qui se trouvaient dans le voisinage des frontières ont été récemment transportés à Cracovie. On se propose de mettre les boulangeries à la charge des propriétaires terriers. On prétend qu'il est arrivé à Cracovie 4 rgms d'infanterie et 2 de cavalerie. Le recrutement et les livraisons aux magasins continuent avec activité. Venant de recevoir dans le moment même un rapport du commandant de la place de Pilica je m'empresse de le transmettre à Votre Excellence pour être sûr qu'il Lui parviendra...

125. Do Bose'go. Warszawa, 7 lutego 1809.

Prosi o polecenie hr. Einsiedel'owi w Petersburgu, aby miał pewne względy, gdyby zwrócił się do niego zastępca księcia tamtejszy Toussaint o poparcie kroków podjętych u rządu rosyjskiego celem ostatecznego załatwienia spraw masy spadkowej króla Stanisława Augusta [1]).

126. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 11 lutego 1809.

Prosi o zalecenie poselstwu saskiemu w Petersburgu poparcia jego pełnomocnika w sprawach sukcesji po stryju [2]).

Il me reste quelques affaires de la succession du feu roi Stanislas Auguste à régler avec la cour de Russie; j'ose supplier très humblement Votre Majesté de me faire la grâce d'autoriser Son ministre près la dite cour à aider de ses conseils et de son appui le banquier Toussaint, mon chargé de procuration à St. Pétersbourg [3]). Cette grâce, Sire, sera une nouvelle preuve de la protection que V. M. daigne accorder à Ses fidèles vassaux du Duché de Varsovie.

[1]) D. St., Registr. Tamże por. ms. 3045. Sekretarz Bose'go pisze do Einsiedel'a z Drezna 20 lutego 1809: »Ministre m'ordonne de Vous informer en son nom, en vous faisant parvenir la copie ci-jointe d'un placet de Mr le prince Joseph Poniatowski... que le Roi ayant déféré à la demande exposée dans cet placet, l'intention de S. M. est que vous aidiez de Votre appui le chargé de procuration du Prince relativement aux affaires de la succession de feu le Roi Stanislas Auguste qu'il a(à)régler avec la cour de Russie«.

[2]) D. St. 3596, odpis.

[3]) Pełnomocnik ks. Józefa Wiktor de Marquez wicehr. Delpont, zmarły w Warszawie ostat. sierpnia 1807, nie zdał rachunku z sumy # 2250 ze skarbu ces. ros. w r. 1804 pobranej ani z 152.999 rb. wziętych w latach 1805—6 z funduszów księcia, a nadto w testamencie rozporządził się kapitałami złożonymi u posła sardyńskiego w Petersburgu Duca de Serra Capriola, które należały się Poniatowskiemu. Kapitały te zostały przyaresztowane na zlecenie księcia, który wytoczył proces braciom testatora.

127. Wykaz wojska

Situation des troupes alliées sous les ordres de S. A. le

Troupes. Désignation des corps	Commandants	Emplacements	Présents			
			Officiers	Troupes	Ch-x d'off.	de troupes et de trait
Françaises: Artillerie	Pelletier, col. cmt.	Varsovie	1			
Ouvr. d'art. 11e comp.				3		
			1	3		
Saxonnes: Etat-maj.			7		40	
bon d'Einsiedel			14	487	7	23
id. de Lindenau			14	482	15	21
id. d'Oelschelwitz			17	479	14	23
rég. de Burgsdorf	Polentz, gén.	à Varsovie	33	963	29	39
2 esc. d'hussards			8	171	28	185
div. d'artillerie			8	324	14	261
			101	2906	147	552
Polonaises: Etat-maj. gal		à Varsovie	21		75	
1r reg. d'inf.		à Praga	49	1448	20	10
2e » »	Kamieniecki, général	à Varsovie	53	1720	22	9
3e » »		»	55	1934	21	12
4e dépôt		»	1	369		
corps de vétérans		»	6	73		
1r rég. de cav.		à Góra, Czersk et aux environs	35	818	99	863
2e » »	Rożniecki, général	à Varsovie	32	860	92	881
5e » »		à Augustowo, Kalwarja etc.	27	570	71	564
1r bat. d'art.		à Varsovie	22	483	48	57
3e » »		Częstochowa	1	71	1	110
artill. légère		Varsovie	6	93	11	172
			306	8439	460	2678
Total général			408	11348	607	3230

[1]) A. h. G., don. Davout.

w d. 12 lutego 1809.

p^ce^ Poniatowski, gén. de div., à l'époque du 12 février 1809 [1])

Empiacements	Absents								Troupes en jugement	Total effectif		Observations
	Détachés				aux hôpitaux		En congé					
	Off.	Troupes	Ch. d'off.	de troupes	Off.	Troupes	Off.	Troupes		Hommes	Chevaux	
à Thorn	1									2		
						1				4		
	1					1				6		
à Karga, Modlin	1	32				45				7	40	
à Modlin, Karga	1	30				40				579	30	
à Modlin, Karga	2	29				52				567	36	Compris dans la colonne des présents 5 off. et 115 troupes malades à la chambre pour toute la division
à Sochaczew, Modlin etc.	2	65				81				579	37	
à l'état-major		1		1		14	1			1144	68	
à Thorn, Karga etc.		23		38		30				195	214	
										385	313	
	6	180		39		262				3456	738	
										21	75	
à Varsovie, Thorn, Białołęka	10	222				98	3	90	5	1925	30	
à Bromberg, Posen	3	11			3	67	2	80	8	1947	31	
à Płock, Łęczyca, etc.	5	65			1	116	1	106		2283	33	
		1				38				409		
à Płock, Peyzern, Błonie etc.	4	137				16		2		238		
à Grojec, Sochaczew, Jeziorno etc.		31		30		27		5	2	918	992	
à Pogorzel, Kazuń, Gostynin etc.		66		63		35	6	25		1024	1036	
à Prasnysz, en dépôt	10	169	19	45	1	20	1			798	699	
à Modlin, Thorn, Czestochau	3	94		7		21			4	627	112	
à Modlin, Thorn	4	100	9	85		22				198	205	
										99	183	
	39	896	28	230	5	460	13	308	19	10487	3396	
	46	1076	28	269	5	722	14	308	19	13949	4134	

Certifié par moi général de division *Joseph Prince Poniatowski.*

Non compris dans la présente situation.

Gendarmerie impériale . . officiers 1 troupes 9 chevaux 13
Dépôt de convalescents . . » 3 » 20 » —

Observations.

Division saxonne.

Les distributions de fourrages ainsi que celles de vivres se font exactement et de bonne qualité.

Le régiment de Burgsdorf a congédié . . . . . 2 officiers

Division polonaise.

Les distributions se font comme dans la division saxonne. La solde est au courant.

Le 1r régiment de cavalerie a perdu 15 chevaux qui ont été vendus comme hors de service.

Les autres corps ne portent aucun changement dans leur situation.

128. Do Bose'go. Warszawa, 11 lutego 1809.

Oddaje dla przedłożenia królowi prośbę o udzielenie poparcia agentowi jego w Petersburgu [1]).

129. Do Davout'a. Warszawa, 12 lutego 1809.

Otrzymał listy z 2 i 4. Dziękuje za świadectwo wydane uczuciom wojska polskiego wobec cesarza. Bezwzględny pobór w Galicji miał być powodem rozruchów w Siedlcach. Mosty Modlina i Sierocka oparły się lepiej niż warszawski. Listu kap. Mirosławskiego nie otrzymał, będzie mu pomocny [2]).

Monseigneur, j'ai reçu les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 2 et 4 de ce mois [3]). Je La remercie d'avoir bien voulu y joindre le bulletin de l'Armée d'Espagne.

Le témoignage que Votre Excellence a eu la bonté de rendre auprès de S. M. l'Empereur au zèle qui anime les trou-

[1]) D. St., Reg.

[2]) A. h. G., don. Davout.

[3]) Pierwszy z tych listów wydrukował Fedorowicz str. 82, drugi znajduje się w Davout'a *Correspondance* d. 587. W tym ostatnim były rozkazy skupienia wojsk celem osłonięcia stolicy.

pes polonaises pour son service, est le prix le plus agréable qu'Elle pouvait accorder à leur ambition. La mienne sera toujours de mériter les sentiments flatteurs qu'Elle veut bien manifester à mon égard, comme de justifier la confiance dont Elle m'honore et dont je sens tout le prix.

Il n'y a eu aucun changement ni mouvement de troupes dans cette partie de la Galicie. Tous les renseignements qui nous parviennent, portent la confirmation des mesures dont j'ai précédemment informé Votre Excellence. Celle du recrutement et l'extrême sévérité qu'on y apporte, excite beaucoup de mécontentement. Elle a dû donner lieu à Siedlce à une résistance ouverte de la part de plusieurs individus qu'on faisait difficulté d'exempter, malgré leur qualité de gentilhommes.

Les ponts de Modlin et Sierock ont mieux résisté que celui de Varsovie [1]) et tiennent jusqu'ici, sans avoir été endommagés.

Je n'ai point reçu la lettre du capitaine Mirosławski dont Votre Excellence fait mention. La recommandation qu'Elle veut bien donner à cet officier, sera pour moi un motif suffisant de lui être utile dans toute occasion qui m'en donnera la possibilité.

C'est avec le plus grand plaisir que je saisis celle-ci pour Vous prier, Monseigneur, d'agréer l'expression de mon vrai et inviolable dévouement.

130. Do Davout'a. Warszawa, 14 lutego 1809.

Przedkłada stan wojska z 12 lutego. Potwierdzenie wiadomości o rozruchach w Galicji z powodu rozciągnięcia poboru na szlachtę. Doniesienia o ruchu wojsk pruskich ku Śląskowi; trudno mu wierzyć, aby w tem były zamiary nieprzyjacielskie wobec poprawnego zachowania się Rosji. Zbiegostwo stało się powodem przesunięcia niektórych pułków rosyjskich w głąb państwa. Trudności paszportowe na tej granicy. Pobór jednego na stu dokonywa się tam w dalszym ciągu. Przesunięcie pułków tatarskich z okręgu białostockiego na Wołyń ku granicy austrjackiej. Mirosławskiego pomieści

---

[1]) 7 lutego został zniesiony krą most pod Warszawą (Niemcewicza *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 191—2). Był on dziełem Mallet'a. Według sprawozdania Romeuf'a z 7 stycznia (u Fedorowicza str. 36): »Rien n'a été négligé pour la solidité de cet ouvrage et l'on pense que si ce pont ne résiste pas, il faut y renoncer pour l'avenir«.

w gwardji, ale nie jest ona jeszcze zorganizowaną. Prosi o formalny rozkaz dla Bellot'a upoważniający do pozostania w Warszawie. Załącza wiadomości z ostatniej chwili o Galicji [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres.

Je n'ai encore rien de nouveau à Lui transmettre relativement aux mouvements de troupes qui ont pu avoir lieu du côté de Cracovie. Ce que je Lui ai marqué dans ma précédente dépêche sur la résistance qui avait éprouvée en Galicie l'extension du recrutement jusqu'à la noblesse se trouve confirmée. Il est difficile de concevoir comment dans les circonstances présentes on peut se résoudre à ajouter par une mesure aussi impolitique au mécontentement suffisamment démontré des Galiciens.

Le rapport de Mr Jędrzejowicz [2]) aura sans doute déjà fait connaître à Votre Excellence les mouvements que l'on dit avoir remarqués en Prusse pour porter des troupes du côté de la Silésie. Comme jusqu'à présent rien ne paraît démentir encore l'apparence que la Russie conserve des dispositions analogues à ses vrais intérêts, l'accession de la Prusse aux idées hostiles de l'Autriche serait, dans les circonstances où cet état se trouve actuellement, un événement si extraordinaire que j'ai peine à croire que les mesures dont il est question, puissent avoir d'autres motifs que de faciliter la subsistance des corps que l'on fait marcher.

Les renseignements qu'on reçoit des provinces limitrophes de la Russie, n'annoncent aucun changement dans ce que j'ai eu l'honneur de transmettre, il y a quelque temps, à Votre Excellence. La désertion toujours très forte a donné lieu à porter vers l'intérieur du pays quelques régiments où elle s'était principalement manifestée.

On ne sait si c'est cette circonstance qui occasionne l'extrême difficulté que, d'après les rapports qui parviennent au gouvernement, l'on apporte du côte de la Russie à toute communication avec le Duché. On ne laisse passer la frontière à personne soit pour l'entrée soit pour la sortie, sans un pas-

---

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 89—91.
[2]) U Fedorowicza: Jendrzeiewicz.

seport de Pétersbourg, signé par le comte Soltykoff. D'après ces rapports, plusieurs personnes qui avaient quitté le pays avec des passeports du comte Romanzoff, se trouvent retenues sur les frontières des états russes, sans qu'on veuille leur permettre de les passer.

Le recrutement dans la proportion d'un sur 100 y continue toujours. On a amené à Grodno 2.500 recrues provenant des districts de Lida, Nowogródek, Wołkowysk et Słonim. Les grands froids ont mis jusqu'ici obstacle à leur transport ultérieur.

Les régiments tartares stationnés dans le gouvernement de Białystok ont dû recevoir l'ordre de se porter du côté de la Wolhynie vers la frontière autrichienne.

La lettre de Mr Mirosławski, qu'on avait oublié d'annexer à la dernière de Votre Excellence, m'est parvenue hier. Je me ferai un plaisir de faire passer en son temps cet officier dans la garde où il mérite certainement de trouver place; mais son imagination a pris les devants sur les dispositions qu'il suppose avoir lieu, dès à présent, pour sa formation. Il n'y a encore ni officiers proposés, ni liste, et le projet des régiments de garde est exactement au même point, où se trouvent tous les autres relatifs à la nouvelle organisation de l'armée.

J'ai communiqué à Mr Bellot ce que Votre Excellence avait eu la bonté de décider, touchant son séjour ultérieur à Varsovie. Il craint, à ce qu'il m'a dit, non sans raison, que le motif d'indisposition ne le justifie point assez envers ses supérieurs et j'oserais en conséquence La prier de vouloir bien, si cela est possible, lui donner l'ordre formel de demeurer encore quelque temps ici. Je puis assurer Votre Excellence qu'il y est de la plus grande utilité.

Agréez, Monseigneur, la sincère expression du dévouement inaltérable que j'ai consacré à Votre Excellence.

P. S. Je viens dans le moment même de recevoir sur la Galicie des renseignements qui sont de bonne source, et paraissent recevoir une nouvelle probabilité du nombre de détails qu'ils renferment. Ne voulant point retarder le départ du courrier militaire, je prends le parti de les faire parvenir à Votre Excellence en langue polonaise, d'autant qu'Elle sera à même

d'en faire faire la traduction par les officiers polonais qui sont à Son état-major.

131. Do Davout'a. Warszawa, 22 lutego 1809.

Przedkłada stan wojska i potwierdza odbiór listu z 9 lutego. W Galicji trwają nakazy dostaw od obywateli, tak że z łatwością mogą być utworzone składy. Utrzymują się pogłoski o bliskiem wkroczeniu wojsk rosyjskich do Galicji; są tylko różnice w tłómaczeniu ich zamiarów. Mówią także, że korpus rosyjski ma wejść do Prus[1]).

Monseigneur, en mettant sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres, j'ai l'honneur de Lui accuser la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 9 de ce mois.

Les mesures ordonnées en Galicie, pour faire fournir par les propriétaires les articles qui composent les magasins qu'on y forme, continuent à s'effectuer. On vient d'établir un dépôt même à Karczów qui se trouve immédiatement sur la frontière. Ces dispositions paraissent confirmer la conjecture que j'avais déjà soumise, il y a quelque temps, à Votre Excellence, savoir que le gouvernement évite autant que possible de déceler ses vues, par l'emplacement de grands magasins, mais qu'il se ménage toujours la possibilité de les réunir en peu de temps, en portant sur les points où il le jugera nécessaire la grande quantité de dépôts partiels qu'il a établis de tous côtés.

D'après les renseignements qui nous parviennent de la Galicie la Russie a dû effectivement porter des troupes sur ses frontières du côté de Brody. Les opinions ne sont pas d'accord sur leur destination. On croit en Galicie qu'elles y entreront pour seconder les vues du gouvernement autrichien; tandis qu'en Russie on est d'avis que cette entrée ne se fera point amicalement.

Le bruit court en Prusse, qu'un corps de troupes russes est destiné à s'y rendre. On dit même que les postes prussiens sur la frontière doivent sous peu être relevés par des

---

[1]) A. h. G.; Fedorowicz 100—1.

détachements de cette nation. Ces nouvelles ne sont appuyées d'aucun indice qui en garantisse la vérité.

Je renouvelle à Votre Excellence, avec plaisir que me fait éprouver chaque occasion de Lui parler de mes sentiments, l'expression aussi vive que sincère de l'inviolable attachement que je Lui ai voué pour la vie.

132. Do Bose'go. Warszawa, 25 lutego 1809.

Potwierdza odbiór noty ministerjalnej w sprawie 29 rekrutów uznanych za niezdolnych do służby w pułku ułanów na żołdzie francuskim [1]).

133. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 25 lutego 1809.

Odebrał doniesienie o niezdolności do służby 29 poborowych wyprawionych do pułku ułanów nadwiślańskich. Wyjaśnia, że dotąd nie oznaczono ani liczby rekrutów dla Francji ani rodzaju broni, tylko ilość potrzebną dla uzupełnienia pułku gwardji określał ściśle Davout. Wskazano jedynie Kistrzyń jako miejsce, gdzie mieli być dostawieni. Ponieważ niedawno wyprawił tam 200 ludzi, będzie z czego pokryć zapotrzebowanie [2]).

M[r] le comte de Bose m'a donné, par ordre de Votre Majesté, communication d'une lettre de S. E. M[r] le comte d'Hunebourg à Son ministre à Paris par laquelle il lui fait part que, sur 73 recrues envoyés de Custrin à Sedan pour le régiment de lanciers de la légion de la Vistule, 29 ayant été jugés peu propres au service de la cavalerie, il devenait nécessaire de les remplacer au régiment de lanciers. J'ai l'honneur de porter à cet égard à la connaissance de Votre Majesté que, dans les demandes que S. E. M[r] le maréchal duc d'Auerstaedt a transmises à différentes époques au ministère de la guerre du Duché, pour l'envoi de recrues, devant servir au complétement des corps de cette légion, le nombre d'hommes n'a jamais été déterminé qu'approximativement; et à l'exception des jeunes gens d'élite destinés pour les chevau-légers de la garde impériale, sans désignation de l'arme dans laquelle ils devaient servir. De cette manière le ministère de la guerre du Duché a toujours été entièrement étranger à l'emploi de ces recrues; et leur distribution entre les différents corps ayant

[1]) D. St., Registr.
[2]) D. St. 610, odpis.

été probablement confiée au commandant du dépôt de Custrin qui ne se trouvait point sous ses ordres et lui avait été simplement désigné comme devant s'occuper de la réception des recrues, je ne suis à même ni de connaître les besoins des corps de la légion de la Vistule en hommes ni d'en régler le choix pour les différentes armes. En tout cas, comme outre les détachements envoyés en France d'après les demandes de S. E. Mr le maréchal duc d'Auerstadt, j'y en ai fait acheminer recemment environ 200 que, pour le moment, je n'avais point les moyens de faire entrer dans l'armée du Duché, ce nombre sera plus que suffisant pour fournir à celui que l'on demande pour le régiment des lanciers.

134. Do Davout'a. Warszawa, 4 marca 1809.

Nie otrzymał na ten miesiąc jak tylko żołd wojska. Stąd niemożność zaspokojenia różnych potrzeb wojska, które jednak zawsze ożywia duch najlepszy. Opróżnianie składów pogranicznych austrjackich; skupienie ich od strony Krakowa i Czech; ruchy poszczególnych pułków. Neipperg mianowany szefem sztabu armji arcyksięcia Ferdynanda w Czechach. Pobór w Galicji trwa i zwiększa niezadowolenie. Pogłoski o zastąpieniu tamtejszych wojsk austrjackich przez rosyjskie i o przybyciu powstania węgierskiego. Załącza akta przeglądu ludzi i koni przeznaczonych dla gwardji cesarza [1].

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de faire part à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, combien j'avais peu d'espérance d'obtenir pour le mois courant la continuation des payements pour l'entretien des masses générales. Cette attente ne s'est que trop réalisée et je n'ai encore obtenu pour ce mois que le montant du prêt.

La même pénurie de fonds influe sur toutes les autres mesures à prendre pour metre l'armée polonaise complètement en état d'agir; et malgré tous mes efforts et les ressources que je tâche de me procurer par toute sorte de moyens, je ne réussis que bien imparfaitement à faire face à ses nombreux besoins. Je ne vois de remède aux inconvénients qui en résultent que dans l'appui que nous sollicitons de la généreuse bienveillance de S. M. l'Empereur. Mais je dois rendre aux troupes la justice que le dénuement qu'elles éprouvent sous

[1] A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 115—6.

plusieurs rapports n'a point influé sur leur bonne volonté et qu'elles sont plus que jamais animées du désir de prouver leur dévouement pour la cause commune.

Les mesures qui ont lieu en Galicie et les renseignements qu'on reçoit de ce côté sont entièrement à la guerre.

On évacue successivement la plupart des magasins établis dans le voisinage du Duché et on les transporte vers Cracovie et la Bohême. Cette mesure se trouve en partie effectuée à l'égard de ceux de Radom, Siedlce, Węgrów, Karczew.

Il ne reste dans toute la partie de la Galicie qui avoisine le Duché que les troupes nécessaires pour la garde des magasins et tout paraît annoncer que l'intention du gouvernement autrichien est de concentrer ses forces du côté de Cracovie et en Bohême.

Des voyageurs arrivés de Cracovie rapportent que les régiments Czartoryski, Reiskreutz et les cuirassiers de Sommariva ont quitté cette ville, où l'on attend incessamment les régiments de Ligne, Auffenberg et les hussards de Hesse Hombourg, en marche pour la Bohême.

Le colonel de Neipperg vient d'être nommé général et chef de l'état-major de l'archiduc Ferdinand en Bohême. Il est déjà parti pour se rendre à sa destination.

Le recrutement continue toujours en Galicie et donne lieu à beaucoup de mécontentement. On y croit généralement à l'entrée d'un corps russe qui doit, à ce qu'on prétend, remplacer les troupes autrichiennes; du moins c'est le bruit populaire. Celui de l'arrivée de l'insurrection hongroise s'y soutient toujours.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'xpression de mon sincère dévouement.

P. S. J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence les pièces relatives à l'inspection du détachement et des chevaux destinés pour le régiment des chevau-légers de la garde impériale.

135. Do Davout'a. Warszawa, 6 marca 1809.

Doszły go rozporządzenia z 22 lutego. Natychmiast wyruszyły oddziały saskie przeznaczone do Pomorza szwedzkiego. Bataljon pułku szó-

stego wyjdzie nazajutrz z Sierocka do Torunia. Wykaz miejsc postoju. Brak środków dla wypłacenia żołdu wojskom wychodzącym z kraju. Wiadomości z Galicji i stan wojska załączone [1]).

Monseigneur, la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 22 février [2]), m'est parvenue hier à midi, et son duplicata aujourd'hui à 11 heures du matin.

Conformément aux ordres qu'Elle m'a donnés le corps de troupes saxonnes destiné pour la Poméranie suédoise s'est mis en marche aujourd'hui au point du jour.

Il est composé:

Du régiment de Burgsdorff en entier, fort de	1038	hommes
De 2 compagnies du bataillon de grenadiers de Lindenau	248	»
Total	1286	hommes

Ces troupes ne feront aucun séjour. Elles arriveront:

le	6	mars	à Błonie
le	7	»	à Sochaczew
le	8	»	à Łowicz
le	9	»	à Piątek
le	10	»	à Łęczyca
le	11	»	à Uniejów
le	12	»	à Koźminek
le	13	»	à Kalisz
le	14	»	à Raszków
le	15	»	à Kobylin
le	16	»	à Kroeben
le	17	»	à Lissa
le	18	»	à Fraustadt
le	19	»	à Glogau.

Elles sont devancées par un officier qui a ordre de préparer partout les vivres et fourrages.

J'ai fait passer sur le champ cet itinéraire à M[r] le général de division Saint-Hilaire.

Le 2[e] bataillon du 6[e] régiment déstiné à remplacer à Thorn le bataillon saxon partira de Sierock demain 7.

---

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 137—8.

[2]) Fedorowicz 99—100.

Il arrivera le 8 à Wyszogród
le 9 à Płock
le 10 à Dobrzyń
le 11 à Kikoł et Wola
le 12 à Thorn.

Je ne manquerai pas de prendre toutes les mesures qui seront en mon pouvoir, pour assurer la solde des troupes polonaises auxquelles Votre Excellence vient de donner une destination hors du pays. Si cependant, malgré les précautions dont je ferai usage, il arrivait à cet égard quelque retard, je La prie de ne l'attribuer qu'au manque de fonds, qui fait que quelquefois les caisses départementales sur lesquelles on assigne ces payements, ne se trouvent pas en mesure de les effectuer d'abord [1]).

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence avec la situation des troupes sous mes ordres, des renseignements que le patriotisme d'un citoyen de la Galicie nous a fait parvenir. Sans en garantir la certitude, j'ai cru ne devoir point négliger cette occasion de La mettre à même de comparer ces données à celles qu'Elle peut avoir d'ailleurs...

136. Do Davout'a. Warszawa, 8 marca 1809.

Zamknięcie granicy galicyjskiej dla ruchu towarowego. Wybierają w Galicji konie dla artylerji. Załącza raport przejeżdżającego tamtędy. Zjazd posłów na Sejm i początek ceremonji [2]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le 5 de ce mois les douanes autrichiennes sur la frontière de la Galicie ont reçu par estafette l'ordre de ne permettre aucune exportation pour le Duché, notamment en grains, sel, fer etc. Depuis cette époque la frontière se trouve entièrement fermée et on ne laisse passer que les boeufs et autres objets qui viennent de l'étranger et passent la Galicie à titre de transit. Des patrouilles de hussards parcourent la frontière pour surveiller l'exécution de ces ordres.

On s'occupe actuellement en Galicie à lever les chevaux destinés pour l'artillerie.

---

[1]) Por. list Zajączka do Davout'a z 9 marca (Fedorowicz 149).

[2]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 146—7.

Je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Excellence le rapport d'un voyageur connu par son patriotisme.

Le Roi recevra demain l'hommage des états du Duché rassemblés à Varsovie pour la diète dont l'ouverture aura lieu le 10 de ce mois [1]).

Je profite avec empressement de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de mon inviolable et sincère attachement.

137. Do Bourgoing'a, posła nadzwyczajnego i ministra pełnomocnego Francji przy królu saskim. Warszawa, 8 marca 1809.

Przedkłada żądane wykazy wojskowe [2]).

Je me suis empressé de satisfaire à la demande que Vous avez bien voulu m'adresser hier. Le tableau que j'ai l'honneur de Vous faire parvenir ci-joint, offrant tous les détails relatifs tant au complet décreté qu'à la composition, l'effectif actuel et l'emplacement des troupes du Duché, j'ose espérer que ces renseignements rempliront entièrement les intentions de S. M. l'Empereur.

138. Do Bose'go. Warszawa, 8 marca 1809.

Zawiadamia, że poseł francuski przedłożył mu wprost rozkazy, które otrzymał, aby zebrać wiadomości o wojsku Księstwa Warszawskiego. Dzisiaj udzielił żądanych objaśnień [3]).

139. Do Bose'go. Warszawa, 8 marca 1809.

Na życzenie króla przesyła order wojskowy polski i patent odnośny dla niejakiego Laumanna [4]).

140. Do Bose'go. Warszawa, 10 marca 1809.

Przesyła mu duplikat wiadomości o wojsku polskiem udzielonych posłowi Francji wraz ze stanem armji w dniu 9 marca [5]).

---

[1]) Por. Handelsman d. 71, oraz jego *Studja* str. 243 i nast. Niemcewicz: *Pamiętnik* (wyd. Kraushara) 194 i nast.

[2]) A. h. G.

[3]) D. St., Registr.

[4]) D. St., Registr.

[5]) D. St., Registr.

141. Do Davout'a. Warszawa, 12 marca 1809.

Powrót Fiszera, który mu doręczył list marszałka z 27 lutego. Liczy i w przyszłości na jego pomoc. Dziękuje za wiadomości o rodzinie. Powrót do zdrowia marszałkowej sprawia mu radość. Przygotowania wojenne w Galicji prowadzone ze zdwojoną gorliwością. Zmiany w rozłożeniu pułków. Domysły, że Austrja ogołoci Galicją z zasobów a nie będzie jej bronić. Urzędnicy austrjaccy rozpowszechniają wiadomość o bliskiem wkroczeniu wojska rosyjskiego zapewne dla utrzymania w posłuszeństwie Polaków galicyjskich. Spostrzeżenia Sokolnickiego w podróży po Galicji załącza; nie widać przygotowań w Puławach i Koziennicach, gdzie mieli Austrjacy wybudować mosty. Pogłoski o zbrojeniach Prus ustały naraz, niema już mowy o wkroczeniu wojsk rosyjskich, udzielane są pozwolenia wyjścia ze służby. 100 dział z daru cara miało przybyć do zbrojowni królewieckiej, a oczekiwano 5.000 koni. Mianował adjutantów dla króla. Pożar z 8 marca stłumiony dzięki dobrym zarządzeniom Saunier'a. Zadowolenie ze zdobycia Saragossy, co stłumi obawy niektórych. Pozdrowienia od pani Vauban i innych [1]).

Monseigneur, M. le général Fiszer qui est de retour à Varsovie depuis hier au soir m'a remis la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 février. En m'empressant de La remercier de l'appui qu'Elle a bien voulu donner aux démarches de cet officier, j'aime à croire que l'attention constante et l'intérêt qu'Elle veut bien conserver pour l'armée polonaise acheveront d'amener les résultats que nous osons nous promettre de la bienveillance de S. M. l'Empereur.

J'ai été infiniment sensible à la bonté qu'a eue Votre Excellence de me donner des nouvelles de Sa famille. Elles m'ont procuré un plaisir d'autant plus grand, qu'elles sont pour moi une preuve qu'Elle n'ignore point, combien je prens une part sincère à tout ce qui peut L'intéresser. C'est à ce titre que j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien présenter mes respects à Madame la Maréchale et L'assurer de la joie que j'ai éprouvée en apprenant le rétablissement de sa santé.

Les derniers jours ont apporté peu de changements à la position des choses en Galicie [2]). On y remarque seulement un

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 159—161.

[2]) 9 marca rano otrzymano w Warszawie list księcia Aleksandra Sapiehy wysłany z okolic Białej prawdopodobnie na ręce posła albo rezydenta francuskiego tej treści: »...Depuis l'automne dernier jusqu'à ces jours le gouvernement sous prétexte de réserve de milice etc. tira jusqu'à ceux jours des deux Galicies plus de 72.000 hommes. La proportion générale

redoublement de vigueur dans l'exécution des mesures que j'ai eu l'honneur de porter en son temps à la connaissance de Votre Excellence relativement au recrutement, aux approvisionnements, à la levée des chevaux etc. etc. D'après des renseignements sûrs les propriétaires des terres ont reçu depuis peu l'ordre de tenir à la disposition du gouvernement le quart de leur récolte en grains et fourrages.

Le régiment Kayser hussards a quitté Siedlce et se trouve depuis quelques jours à Koziennice. Deux escadrons du régiment Palatin hussards ont remplacé celui de Hesse Hombourg et sont stationnés à Końskie. Il n'y a aucun indice qui puisse faire présumer la prochaine arrivée de nouvelles troupes.

En rapprochant ces différents faits il paraît que l'on doit en inférer que l'intention du gouvernement autrichien est plu-

---

qu'on a gardée, étant de 800 hommes sur 60.000 âmes, ce qui sur la population de 5,600.000 âmes, donne le même nombre. A présent depuis huit jours, on a perçu des recrues dans la même proportion, et avec la plus grande sévérité. Un conseiller du gouvernement présidait à leur conscription, et la totalité des recrues du cercle de Biała a monté jusqu'à 900 hommes. Ce cercle par lui même n'ayant que 60.000 âmes de population, ce qui donnerait sur la totalite 80 000 hommes, vu, que cette proportion grossit insensiblement dans les contrées les plus peuplées. Malgré tous les soins, qu'ont mis les propriétaires à préserver ces victimes de l'aveuglement de la politique autrichienne, cela nous a eté impossible, d'autant plus que le dégel du Bug et des rivières confinantes empêchait leur évasion. Malgré cela les réclamations du gouvernement avaient été du double, et plus, mais la vénalité des employés favorisa heureusement les vues des habitants, et au lieu de 2.000 recrues réclamés sur ce cercle, on se contenta de 900. Mais on n'en est pas plus quitte pour cela, car par l'influence qu'on a sur quelques individus du gouvernement le secret s'est trouvé éventé, et nous savons, que le 10 de mars on doit faire nouvelles levées, dans une proportion toute semblable, avec cette différence, qu'elle ne retombera, que sur les pays que l'Autriche ne croit pas en état de pouvoir défendre, c'est à dire sur les provinces situées sur la droite de la Vistule, ainsi que sur les rives droites de la rivière San depuis sa source jusqu'à son embouchure près de Sandomir, ainsi que sur le cercle de Radom, la ligne de défense étant les montagnes de St. Croix et leurs épaisses forêts, qui composent le cercle de Kielce. Il est difficile de calculer le nombre d'individus, que cette conscription fournira, mais on peut facilement présumer, que la première ayant fourni 70.000, la seconde ayant fourni 80.000, la troisième complétera pour le moins 200.000, car elle donne du côte du San, où les contrées sont très populeuses. Ces malheureuses victimes sont habillées sur le champ, conduites dans l'intérieur du pays et malgré les fatigues des

tôt de s'assurer des ressources de la Galicie que de s'opiniâtrer à la défense d'un pays dont les habitants bien loin de lui être dévoués désirent vivement un changement de domination.

Les agents du gouvernement en Galicie ne cessent d'annoncer avec emphase l'arrivée prochaine d'un corps de troupes russes et ne négligent aucun moyen pour accréditer cette opinion dans l'esprit du public, soit en disant que c'est par cette raison qu'on laisse si peu de troupes en Galicie soit en expliquant par cette circonstance la formation des magasins et les préparatifs forcés d'approvisionnement. Quoiqu'il en soit, quant à la probabilité de cet événement, il est évident que la publicité qu'on s'efforce de lui donner dès à présent, n'est qu'un moyen dont se servent les autorités pour contenir le mécontentement des habitants qui augmente chaque jour et n'attend qu'une occasion favorable pour éclater.

M. le général Sokolnicki qui vient de faire un voyage en

---

marches et le froid de la saison exercées deux fois par jour. Les officiers autrichiens disent de ne vouloir rien laisser à l'ennemi et de ruiner entièrement les provinces, qui ne seront pas comprises dans la ligne militaire, l'expérience leur ayant appris qu'autrement ils conserveraient des ressources qui seraient tournées contre eux. Ils ajouttent encore, que cette dernière conscription servira à augmenter chaque bataillon de 250 hommes et chaque régiment d'un bataillon... Cette semaine il y a des réquisitions de chevaux pour le train et d'artillerie. Le cercle de Biała, qui est un des plus petits, est taxé 350 chevaux; or comme l'ancienne Galicie est composée de dix neuf cercles et la nouvelle de six, mais grands, cela fait près de 9.000 chevaux. On peut cependant s'exempter de donner des chevaux, en payant dix louis en or par pièces au trésor. — Cette semaine, on vaque aussi aux contributions en grains qui vont au de là de 20.000 korzec pour le seul cercle de Biała... Cette perception est suivie immédiatement de l'imposition en argent, et celle-ci quoique la plus exorbitante est cependant la moins onéreuse. Chaque domaine en outre a reçu l'ordre de tenir les chariots tout prêts, ainsi que trois paillassons par voiture, et cela, pour transporter les grains de tous les magasins dans l'enclos de la défense militaire. Malgré toutes les précautions que l'on prend pour ruiner le pays, le gouvernement y ajoutte encore celle de faire venir ici 40.000 insurgés Hongrois... Je supplie V. Ex. de vouloir bien faire parvenir au plutôt la lettre ci-jointe à S. E. Mr Maret... Je supplie aussi V. Ex. de vouloir bien s'aboucher avec le porteur qui est mon homme de confiance, et auquel V. E. pourra se fier comme à moi même, il l'instruira de quelques particuliarités«. Por. Handelsman d. 72.

Galicie, en a profité, d'aprés mes intentions, pour recueillir des renseignements sur les objets qui peuvent intéresser dans la position actuelle des choses. Je m'empresse de faire parvenir à Votre Excellence le rapport [1]) qu'il m'a fait à cet égard.

On parle d'établir un pont à Puławy et un autre à Koziennice; mais on ne s'apperçoit encore d'aucuns préparatifs.

Les bruits qui couraient sur les armements de la Prusse sont tombés tout d'un coup, de même que ceux de l'arrivée des troupes russes dans ce pays. On n'y fait nulle difficulté d'accorder des congés absolus aux soldats qui les demandent; et on en a vu depuis quelque temps un assez grand nombre qui avaient profité de cette disposition pour quitter le service.

Quelques personnes arrivées de ce côté assurent que 100 pièces de canon dont l'Empereur de Russie a dû faire présent au Roi de Prusse, sont arrivées à Königsberg et ont été conduites à l'arsenal de cette ville. On attend, dit-on, 5.000 chevaux dont l'Empereur a également fait cadeau au Roi pour sa cavalerie.

Le Roi de Saxe ayant désiré d'avoir auprès de sa personne des aides de camp tirés de l'armée polonaise, a nommé pour cet emploi M^rs^ les colonels Paszkowski et Pakosz, chefs d'état-major de la 1^re^ et 3^e^ légion [2]), ainsi que M^r^ Potocki, colonel du 2^e^, et le prince Radziwill du 5^e^ régiment d'infanterie et M^r^ Turno, colonel du 5^e^ de cavalerie. Les deux premiers sont aides de camp en pied, les 3 autres sont honoraires.

Varsovie a couru le 8 de ce mois le danger de voir une partie de ses édifices réduits en cendres. Le feu ayant pris à une maison de bois et de là aux chantiers qui se trouvent près de la Vistule, a acquis en peu de temps un très grand dégré de violence, et aurait pu devenir très dangereux à cause de la grande quantité de bois au milieu de laquelle il était allumé, si les soins et les bonnes dispositions de M^r^ le colonel Saunier, secondés par la bonne volonté de la garnison, n'en eussent borné les progrès à quelques piles.

J'ai appris avec bien du plaisir la reddition de Sarragosse.

---

[1]) 11 marca (Fedorowicz 150—3 i M. Sokolnicki: Gen. M. Sokolnicki 168—9, 375—8).

[2]) Por. d. 54.

Ce dernier succès mettra fin aux allarmes que quelques esprits timorés se plaisaient encore à nourrir de ce côté.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression des sentiments de mon inviolable dévouement.

P. S. M^me^ de Vauban et toutes nos dames me chargent de témoigner à Votre Excellence combien elles sont reconnaissantes de Son obligeant souvenir.

142. Do Davout'a. Warszawa, 14 marca 1809.

Bliskie zawarcie umowy na podstawie której kosztem cesarza wojsko Księstwa będzie wzmocnione o 8.000. Mimo zawieszenia rozporządzeń poborowych postara się z całą usilnością o tę ilość zwiększyć siły armji polskiej. Trudniej będzie uzupełnić pułki jezdne, gdyż brak pieniędzy na zakupno koni. Gdyby nawet skarb zebrał potrzebne na to 800.000 złotych, inne nieodzowne wypłaty pozostałyby w zawieszeniu. Wyczerpanie kraju. Król mówił o prawdopodobieństwie ruchu korpusu piętnastotysięcznego. Trudność jego sformowania, jeśli obsadza się twierdze. Dla obrony Warszawy, a bardziej jeszcze innych miast, nie wystarczą miejscowe gwardje. Brak broni. Przedstawia te trudności, ale nie cofnie się przed czynem. Ostrożności pograniczne Austrjaków. Rozsiewają wiadomość o formowaniu trzech obozów. Z jednego z nich korpus ma wkroczyć do Księstwa [1]).

Monseigneur, connaissant l'intérêt que Votre Excellence veut bien porter à l'armée polonaise, je crois à ce titre, autant qu'à celui de l'avantage qu'elle a de servir sous Ses ordres, devoir m'empresser de faire parvenir à Sa connaissance que la convention relative à la mesure que S. M. l'Empereur vient d'adopter pour fournir à l'entretien de l'augmentation qu'il a jugée nécessaire d'ajouter à l'effectif de l'armée polonaise, ne tardera point à être conclue. Dès que les stipulations à faire à cet égard seront terminées, je prie Votre Excellence d'être persuadée que, malgré les obstacles qu'occasionne dans les levées la suspension dans la quelle on a dû laisser les mesures relatives à la conscription, je ne négligerai rien pour effectuer au plutôt celle d'environ 8.000 hommes qu'exigera le complétement projetté.

---

[1]) A. h. G.; Fedorowicz 167—9.

Une difficulté moins aisée à surmonter sera celle du complétement des régiments de cavalerie au nombre prescrit. Cette mesure demandant, pour l'achat seul et l'équipement des chevaux, une somme d'environ 800.000 florins, j'ignore comment, avec les finances épuisées du Duché, le besoin de pourvoir à d'autres dépenses essentielles et le manque total de crédit, le trésor parviendra à faire face à ce objet, tandis que pour le courant du mois actuel l'armée ne reçoit que le prêt, et que le payement de tout ce qui est relatif aux masses, se trouve suspendu. Cette pénurie est d'autant plus fâcheuse que, quand même le ministère des finances parviendrait à rassembler la somme nécéssaire, cette dépense ne pourra jamais être couverte qu'aux dépens de beaucoup d'autres articles, non moins indispensables, dont le dénuement ne saurait manquer de produir des suites fâcheuses. On ne pourrait, sans injustice, accuser les habitants du Duché de se refuser à des efforts en faveur de l'exigeance de la chose publique; mais telle et la détresse générale et le manque de numéraire dans le pays, que leur bonne volonté même fait voir davantage l'impossibilité où ils se trouvent d'en suivre l'impulsion. Quelque décourageant que soit au reste cet état des choses, il ne m'empêchera pas de faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour justifier l'attente de S. M. l'Empereur, et la confiance que Votre Excellence veut bien mettre dans mon zèle.

Le Roi m'a fait connaître qu'il serait possible qu'un corps d'environ 15 mille hommes de troupes polonaises fût dans le cas d'effectuer un mouvement. N'ayant aucune donnée ultérieure à cet égard, et ne connaissant ni les circonstances dans lesquelles il aurait lieu ni même de quel côté ce corps serait dans le cas d'agir, je ne saurais avoir d'opinion sur la manière dont il serait convenable de le former, dans le cas où l'on croirait devoir conserver les places en état de défense. Votre Excellence connaît trop bien le montant et la composition de la population de Varsovie, pour ne point sentir Elle même, qu'il ne serait guères possible d'y organiser une garde nationale suffisante pour tenir lieu de garnison; et l'état misérable des petites villes sur la frontière permet encore moins de compter sur leurs habitants pour contenir l'ennemi qui se trouverait sur leur ligne.

D'ailleurs quand même cet obstacle pourrait être levé on rencontrerait un nouveau, dans le manque d'armes. A peine l'armée dans son effectif actuel possède-t-elle un rechange complet de fusils, qui encore va être réduit d'un tiers par l'armement de la nouvelle levée. En mettant le reste entre les mains de la garde nationale, on se trouverait nécessairement sans moyen de remplacer dans les corps les armes perdues ou détériorées par la guerre.

En remplissant le devoir de ma place de mettre sous les yeux de Votre Excellence, toutes ces circonstances, je suis parfaitement tranquille sur les dispositions qu'Elle jugera nécessaires et j'ai la certitude la plus entière, que le Génie qui dirige à son gré les chances des événements, saura concilier avec ses vues l'exigeance des choses. J'ose d'avance assurer Votre Excellence qu'au moment de l'exécution, Elle verra toute considération céder à celle de mériter la bienveillance de l'Auguste Protecteur de notre Patrie.

La face des choses n'a point changé en Galicie, mais depuis peu, une certaine inquiétude paraît s'y répandre de plus en plus, parmi les agents du gouvernement sur les entreprises que nous pourrions tenter. Les détachements des hussards stationnés sur la frontière sont continuellement en patrouille et ont leurs chevaux sellés, chaque nuit.

Les bruits qui, depuis quelque temps, courent en Galicie sur la formation de 3 camps, à portée de nos frontières, continuent à se soutenir, quoique rien n'indique leur prochain rassemblement. Les employés autrichiens font circuler et tâchent d'accréditer, autant que possible, la nouvelle qu'un de ces corps est destiné à se porter sur le territoire du Duché...

143. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 15 marca 1809.

W sprawie wystąpienia Schwanenfelda przeciw Dąbrowskiemu o wynagrodzenie szkód i strat wyrządzonych w Skierniewicach uważa, że nie należy to do wydziału wojennego, odkąd Dąbrowski opuścił służbę. Uchyla się zatem od wmięszania się do tego sporu [1]).

[1]) D. St., Registr.

144. Wykaz wojska

Infanterie

Nros des régiments	Cantonnements	Prêts à marcher						Reste		
		État-major	Officiers	Sous-officiers	Tambours	Soldats	Total	État-major	Officiers	Sous-officiers
1	Praga	28	36	168	24	1386	1642	8	18	84
2	Varsovie	28	36	168	24	1486	1742	8	18	84
3	Varsovie	28	36	168	24	1671	1927	8	18	84
5	Częstochowa	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Sierock	28	36	168	24	1090	1346	8	18	84
8	Modlin	28	36	168	24	1244	1500	8	18	84
10	Danzig	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11	Danzig	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Thorn	28	36	168	24	846	1102	8	18	84
		168	216	1008	144	7723	9259	48	108	504

Cavalerie

Nros des régiments	Cantonnements	Prêts à marcher							Reste			
		État-major	Officiers	Sous-officiers	Trompettes	Maréchaux ferrants	Cavaliers	Total	État-major	Officiers	Sous-officiers	Trompettes
1	Góra	20	16	56	8	4	626	730	14	8	28	4
2	Varsovie	20	16	56	8	4	696	800	14	8	28	4
3	Piaseczna	20	16	56	8	4	656	760	14	8	28	4
4	Piaseczna	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Jabłonna	20	16	56	8	4	390	505	14	8	28	4
6	Błonie	20	16	56	8	4	605	709	14	8	28	4
		100	80	280	40	20	2982	3502				

[1]) A. h. G.

z 16 marca 1809 [1]).

Infanterie

Reste							Observations	
Tambours	Soldats	Détachés	Malades	Au dépôt	Recrues à ajouter	Total		
12	60	—	96	—	640	918	État-major de 2 bons qui partent	État-major d'un baon qui reste
12	60	—	72	—	564	818	1 colonel	1 major
12	60	64	131	—	256	633	2 chefs de baons	1 chef de baon
—	—	—	—	272	579	—	2 adjudants majors	1 adjudant s. officier
12	60	—	96	98	838	1214	1 porte aigle	2 chirurgiens
12	60	—	84	40	754	1060	4 chirurgiens	3 ouvriers
—	—	—	—	—	1103	—	2 adjudants s. officiers	8 au total
—	—	—	—	—	949	—	1 tambour-major	
12	60	36	34	—	1206	1458	1 caporal tambour	
							8 musiciens	
							6 voituriers	
72	360	100	513	410	6889		28 au total	

Cavalerie

Reste								Observations	
Maréchaux ferrants	Cavaliers	Détachés	Non montes	Malades	Recrues à ajouter	Total	Chevaux à ajouter		
2	20	88	—	12	155	331	97	État-major de deux escadrons qui partent	État-major d'un escadron qui reste
2	20	80	22	45	38	261	60	1 colonel	
2	20	50	68	26	81	301	133	2 chefs d'escadrons	1 major
—	—	—	—	—	200	—	286	2 adjudants majors	1 chef d'escadron
2	20	50	147	24	261	558	384	2 portes étendarts	2 chirurgiens
2	20	50	46	35	145	352	181	4 chirurgiens	1 adjudant s. officier
								2 adjudants sous-officiers	3 ouvriers
								1 trompette-major	
								6 soldats d'équipages	
					880	1803	1141	20 au total	8 au total

Non compris dans la situation présente
ouvriers de l'artillerie française . . 4 troupes
le dépôt des convalescents du 3me corps . 3 off. 39 »

Observations.

Division saxonne.

Les distributions des vivres et fourrages se font exactement et de bonne qualité.

Le bataillon Einsiedel a congédié . . . . . 2 troupes
renvoyé en Saxe . . . 1 »
Le bataillon Oelschölwitz a renvoyé en Saxe . . 2 »

Division polonaise.

Les distributions de vivres et fourrages se font exactement et de bonne qualité.

Le 1er rég. d'infanterie a congédié . . . . . 25 troupes
a perdu par désertion . . 6 »
par la mort . . 3 »
Le 2me idem a congédié . . . . . 43 »
rayé des contrôles . . . 2 »
Le 3me idem a perdu par la mort . . 11 »
par désertion . . 2 »

Les autres corps ne portent aucun changement.

Le grand nombre des congédiés vient de ce que la levée ordonnée devant donner un excédent d'hommes, il a été jugé convenable d'en profiter pour remplacer dans le corps ceux que les inspecteurs ont désignés comme hors d'état de servir.

L'humidité des casernes qu'occupe le 3e régiment d'infanterie, est cause que ce corps a eu, depuis quelque temps, un plus grand nombre de morts que les autres.

145. Do Davout'a. Warszawa, 16 marca 1809.

Otrzymał list z 4 marca. Nowe stanowiska wojska. Rozkazy wydane Desirat'owi z oznaczeniem miejsca dostaw. Organizacja pułków pieszych w dwa bataljony i formowanie trzecich w zakładach 6 pozostałych kompanij. W ten sposób będzie gotowych 14.000 ludzi. W razie nagłego postępu wypadków trzy bataljony wypadnie zostawić w warowniach. Warszawa zdana zakładom pułkowym i gwardji; nie będzie mieć w niej

nad 2000. Broń każe przewieść z Kalisza i z Poznania do stolicy i Częstochowy. Zarządzenia co do artylerji. Prosi o dalsze wskazówki. Wybieranie koni w Łomżymskiem i ogólny pobór w ludziach, jednego rekruta na 35 dymów. W ten sposób uzyska 8.000 żołnierzy. Przeszle wykazy sztabowe. Pożytek z usług Pelletier'a, Bontemps'a i Mallet'a, przypomina sprawę przejścia ich w służbę Księstwa. Ubóstwo kraju opóźnia wszelkie przedsięwzięcia, także wzmocnienie kompanij ludźmi na żołd francuski przechodzącymi. Pogłoska o przybyciu arc. Ferdynanda do Krakowa, jego kwatera ma być w Końskich. Zmiany w rozkładzie wojsk austrjackich [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de Sa dépêche du 4 de ce mois [2]).

Conformément à ce qu'Elle a bien voulu me prescrire, j'ai fait les dispositions suivantes.

Le 5e régiment de cavalerie reçoit l'ordre de se mettre en marche pour prendre ses cantonnements entre Nieporent et Jabłonna. Il laissera un faible escadron pour observer la frontière depuis Raygród jusqu'à Nur. L'état-major de cet escadron et le dépôt du régiment seront à Augustowo.

Le 2e régiment de cavalerie ne quitte point Varsovie, et fournit de petits postes depuis Sierock jusqu'à Nur.

Le 6e régiment de cavalerie a ordre de laisser un faible escadron pour observer la frontière depuis Filchu [3]) jusqu'à Kolno. — Ce régiment prendra ses cantonnements à Błonie et dans les environs. Son dépôt et l'état-major de l'escadron détaché restent à Thorn.

Le 3e régiment de cavalerie ne laissera que de très petits détachements sur la frontière depuis Sławków jusqu'à Sulejów et viendra prendre ses cantonnements à Piaseczno et environs. Le dépôt du régiment à Łowicz.

Le 1er régiment de cavalerie se concentrera à Góra. Il occupera par de petits postes la frontière depuis cet endroit jusqu'à Sulejów, et aura son dépôt à Varsovie.

J'ai invité monsieur l'ordonnateur Desirat à prendre sur le champ des mesures nécessaires, pour que les corps mentionnés soient pourvus de vivres et fourrages, tant sur la route que dans les cantonnements qui leur sont assignés.

---

[1]) A. h. G., kopia; Fedorowicz 173—7.

[2]) Por. Davout: *Corr.* d. 587, także u Fedorowicza str. 114—5.

[3]) Fedorowicz: Filehn.

Il devra faire approvisionner pour un mois les magasins de Varsovie.

Les 1er, 2e, 3e, 6e, 8e et 12e régiments d'infanterie seront de suite organisés en 2 bataillons de 6 compagnies chacun, d'une force proportionnée à celle des régiments. On fera entrer dans ces 2 bataillons tous les hommes en état de marcher de chaque régiment. Dans le cas d'un mouvement, les corps mentionnés ne laisseront chacun dans les places où ils se trouvent, que les cadres de 6 compies restantes avec 60 soldats pour former le noyau de leurs 3èmes bataillons, qui seront complétés par des conscrits.

Les malades de chaque corps seront considérés comme faisant partie de son 3e bataillon.

Il y aura de cette manière de disponible:

Dans les 5 régiments de cavalerie, environ .	3500	hommes
Dans les 6 régiments d'infanterie	9000	»
Infanterie saxonne	1000	»
Artillerie polonaise et saxonne	500	»
Formant un total d'au moins	14000	hommes

Mais dans le cas où un mouvement subit ne permettrait point d'effectuer les mesures énoncées, il faudrait retrancher, sur les forces disponibles, 3 bataillons qu'il conviendrait de laisser à Thorn, Sierock et Modlin.

Varsovie serait alors dans le premier moment réduit aux dépôts qui s'y trouvent, et cette ville aurait de plus pour sa défense les vétérans et la garde nationale; mais dans aucun cas on ne doit compter que cette dernière s'élève au delà de 2000 hommes.

J'ai donné ordre à M. le général Zajączek d'envoyer à Częstochowa 500 fusils en bon état, et de faire transporter à Varsovie le reste des armes qu'il a en magasin à Kalisz.

Cette mesure m'a paru nécessaire, autant pour les faire réparer à peu de frais dans l'attelier établi dans l'arsenal d'ici que pour en disposer en suite plus facilement, et éviter le risque de les voir enlevés, en les laissant dans un endroit qui n'est point occupé par des troupes.

Mr le général Dąbrowski a reçu les mêmes ordres pour les fusils qu'il a en réserve à Posen.

Mr le général Zajączek devra envoyer également à Varsovie le personnel et le matériel de l'artillerie qui se trouve à Kalisz [1]).

J'ai ordonné au gouverneur de Thorn, ainsi qu'aux commandants de Sierock et Modlin, de renvoyer à Varsovie, sur la demande du colonel Pelletier, le train d'artillerie qui se trouve dans leurs places.

Le bataillon du 6e régiment, qui, d'après les dispositions précédentes de Votre Excellence, avait été envoyé à Thorn, reçoit l'ordre de revenir à Sierock.

Ces dispositions m'ont paru répondre, pour le moment, aux vues dont Elle a bien voulu me faire part. Cependant ne pouvant les regarder que comme provisoires, et ne les ayant ordonnées que pour me trouver à même d'effectuer Ses intentions ultérieures, sur lesquelles je n'ai point encore de données précises, je m'empresse de les Lui soumettre, en La priant de me faire connaître si elles ont Son approbation, ou si Elle juge nécessaire d'y apporter quelques changements.

Il aurait peut-être été possible de laisser un plus faible détachement sur la frontière russe; mais ayant à faire lever dans le département de Łomża environ 400 chevaux depuis longtemps désignés, j'ai cru qu'il ne serait point inutile de se ménager cette facilité pour en effectuer le rassemblement et couvrir le transport.

Je n'ai point perdu de temps pour présenter au Roi un projet pour effectuer la levée nécessaire [2]) pour les complétements énoncés par les bases dont Mr le général Fiszer a été chargé de la part de S. M. l'Empereur. Le Roi ayant adopté mes idées à cet égard, j'ai fait préparer sur le champ tout le travail relatif à cet objet, et je n'attends que l'expédition du décret pour mettre de suite cette mesure à exécution. — La conscription n'étant pas encore organisée dans le Duché, j'ai cru devoir adopter, pour la répartition des recrues à fournir, la proportion d'un homme sur trente-cinq feux, tant des villes que de campagnes. Cette levée donnera environ 8.000 hommes qui seront suffisants pour fournir le complétement des compagnies d'infanterie à 140 hommes et celui des régiments de cavalerie au

[1]) Por. list Zajączka do Davout'a z 22 marca (Fedorowicz 203).

[2]) Handelsman d. 74; Fedorowicz str. 166—7.

nombre prescrit de 1047. Elle doit même laisser un excédent que je destine au complétement de l'artillerie, des sapeurs et du train, d'après leur nouvelle organisation. Celle-ci étant préparée d'avance, ne tardera point à être effectuée.

J'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de Vottre Excellence par le prochain courrier la composition des états-majors et des troupes de l'artillerie et du génie, ainsi que celle du matériel qu'il sera possible d'attacher au corps qui se rassemble dans le Duché.

Les détails qui y sont relatifs me donnent tous les jours la preuve de l'extrême utilité des services de M. M. Pelletier, Bontemps et Mallet dans l'armée polonaise, et m'engagent à rappeler encore au souvenir de Votre Excellence la prière d'obtenir une décision définitive à l'égard de ces officiers. Quoique, d'après ce qu'Elle a fait connaître à cet égard à M. le général Fiszer, ils soient autorisés à remplir dans le Duché les fonctions que je leur ai destinées, cependant, comme elles les mettent, sourtout les deux derniers, dans le cas de donner des ordres à des officiers d'un grade supérieur, il serait essentiel que S. M. l'Empereur voulût bien leur permettre d'accepter ceux qu'on leur offre dans l'armée du Duché, d'autant que ne pouvant autrement se permettre de toucher les appointements qui leur reviendraient à cet titre, ils n'ont dans le fait aucun dédommagement pour le sacrifice qu'ils font en se consacrant à l'instruction des troupes polonaises de leurs armes.

Je ne néglige rien de ce qui peut contribuer à mettre ces troupes en état d'agir. Le Roi a agréé les demandes que je lui ai faites pour obtenir les fonds nécessaires, tant à l'achat des outils de sapeurs que pour l'achat équipement des chevaux, et la 1ère mise des hommes destinés au complétement de la cavalerie. Cependant quelle que soit la bonne volonté de S. M. à cet égard, et son empressement à se résoudre à tous les sacrifices qui peuvent en augmenter l'effet, elle ne remédie que très imparfaitement à l'extrême épuisement des finances, occasionné tant par le nombre des dépenses, que par le manque de circulation dans le pays. Même quand les sommes sont assignées, les caisses sont bien souvent, longtemps avant de pouvoir les compléter, et ce n'est que par de très faibles portions qu'on en reçoit successivement le montant.

Votre Excellence jugera aisément par là de la lenteur forcée que ces circonstances impriment à toute opération qui exige des avances et combien il devient quelque fois difficile de les faire répondre à l'attente qu'on paraît fondé à en concevoir.

Il y a lieu de présumer que cette pénurie du trésor influera jusque sur l'équipement du complétement d'hommes dont S. M. l'Empereur vient d'assurer l'entretien, et il serait à désirer que, pour obvier à tout délai, dans une mesure aussi importante, le gouvernement français, voulût bien se prêter à faire au plutôt l'avance des fonds stipulés par la convention pour la première mise des hommes mentionnés.

Le bruit court généralement que l'archiduc Ferdinand est arrivé à Cracovie et l'on pretend être sûr que son quartier général sera établi à Końskie.

Il ne paraît point qu'il y ait eu d'autres mouvements de troupes en Galicie, que l'arrivée de deux compagnies d'infanterie et d'un escadron de cavalerie à Radzimin. On dit avoir vu à Szczekociny 3 régiments d'infanterie, mais cette circonstance n'est point garantie, et les rapports de la frontière n'en font pas mention.

Votre Excellence trouvera ci-joint l'état des corps d'après les dernières dispositions; ainsi que la situation des troupes sous mes ordres.

146. Do Davout'a. Warszawa, 18 marca 1809.

Korzystając z opóźnienia kurjera przesyła różne papiery wojskowe dotyczące artylerji. Czeka dalszych wskazówek. Pogłoski o założeniu kwatery arcyksięcia Ferdynanda w Puławach [1]).

Le courrier qui porte à Dresde la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser hier à Votre Excellence ne devant partir qu'aujourd'hui je profite du délai mis à son départ, pour mettre sous Ses yeux:

1° L'état de l'équipage d'artillerie qui s'organise dans ce moment pour être attaché au corps de troupes qui se rassemble dans le Duché.

---

[1]) A. h. G., odpis; Fedorowicz 180—1.

2° La répartition des bouches à feu.

3° La composition du personnel pour le commandement et le service de l'artillerie et du génie dans le corps dont est question ci-dessus.

Il aurait en sus de cet équipage toute l'artillerie saxonne, et il resterait encore dans chacune des places de Sierock, Modlin, Thorn, Częstochowa, 6 pièces approvisionnées et en état, au chevaux près, que, d'après les dispositions contenues dans ma dépêche d'hier, je me suis vu dans le cas d'en faire retirer.

Je dois répéter à Votre Excellence, que n'ayant point de données positives sur Ses intentions ultérieures, j'ai cru devoir prendre des mesures pour n'être point au dépourvu dans le cas d'un mouvement et je les ai réglées sur les probabilités résultant des ordres que j'ai déjà reçus de Sa part. En les soumettant à l'approbation de Votre Excellence je n'attends que Ses instructions pour effectuer sur le champ les changements qu'Elle jugerait nécessaires.

Le bruit s'est répandu depuis hier que le quartier général de l'archiduc Ferdinand sera établi non à Końskie mais à Puławy. Je n'ai aucune donnée ni sur l'un ni sur l'autre.

147. Skład artylerji polskiej.

Organisation d'un équipage de trente bouches afin pour être attaché au corps d'armée polonaise[1]).

		Nombre	Chevaux
Bouches à feu avec avant-train de	12	6	48
	6	18	108
	d'obusiers de campagne	6	36
Total des bouches à feu		30	192
Affûts de rechange avec avant-train de	12	1	4
	6	4	16
	d'obusiers de campagne	2	8
		7	28

[1]) A. h. G., odpis; Fedorowicz 181—3; por. u Gembarzewskiego 181, 194, także M. Handelsman: *Pomiędzy Prusami a Rosją* 75.

		Nombre	Chevaux
Caissons avec avant-train de . . .	12	22	132
	6 d'obusiers de campagne	40	240
	6 d'obusiers de campagne	30	180
	d'infanterie	70	420
	de parc	2	12
Total des caissons		164	984
Forges de campagne		6	36
Charriots couverts ou fourgons		14	84
Charriots agricoles ou prolonges		8	48

Récapitulation.

Bouches à feu	30	192
Affûts de l'échange	7	28
Caissons	164	984
Forges de campagne	6	36
Charriots couverts et autres	22	132
Total général de voitures	229	1372
Chevaux de selle de train pour sous-officiers		70
de plus $^1/_{10}$ en sus pour les chevaux de rechange		140
		1582

N^a b. Non compris les chevaux nécessaires pour transporter les bateaux, pontons etc.

Répartition des bouches à feu portées sur l'état d'autre part.

Savoir:

à l'avant garde 4 pièces 2 de 6—2 obusiers de 5 b. 6 L.
corps d'armée 12 » 8 de 6—4 obusiers de 5 b. 6 L.
réserve 8 » 4 pièces à 6—4 obusiers 2 pièces de 12
au parc 6 » 2 pièces à 6—4 obusiers de 12

Total des pièces 30 bouches à feu.

On fera suivre chaque batterie d'un approvisionnement de 150 coups par pièce, et d'un approvisionnement de 50 cartouches d'infanterie par fantassin, le restant des munitions sera en garde au parc.

Etat de situation du personnel nécessaire pour le service de l'artillerie attachée au corps d'armée polonaise.

Savoir:

Etat-major.

État-major général	M. m. le colonel Pelletier, comm^{t} l'art^{le} et le génie.
	le colonel Górski, chef de l'état-major.
	le capitaine Jodko, adjoint.
Direction du génie	le capitaine Mallet, commandant le génie.
	le capitaine Gotkowski, adjoint.
	le garde du génie Potier.
Direction d'artillerie	le capitaine Bontemps, directeur du parc.
	adjoint.
	adjoint.

Avant-garde.

Officiers et troupes	Le chef de b^{on} Gugenmus, comm^{t} l'artillerie et le génie.
	adjoint.
	une compagnie d'artillerie à cheval.
	une compagnie de sapeurs, pontonniers.
	6 ouvriers.

Corps d'armée.

Officiers et troupes	Le chef de b^{on} Hauschild, comm^{t} l'art^{le} et le génie.	N^{a}. La force d'une comp. tant à pied qu'à cheval ne lui permet de servir que 4 bouches à feu.
	adjoint	
	trois compagnies d'artillerie à pied.	
	une compagnie de sapeurs pontonniers.	
	8 ouvriers.	

Réserve.

Officiers et troupes	Wlodimir Potocki, commandant l'artillerie.
	adjoint.
	une compagnie d'artillerie à cheval.
	une compagnie d'artillerie à pied.
	6 ouvriers.

Parc.

Troupes	deux compagnies d'artillerie à pied.
	$^{1}/_{2}$ compagnie d'ouvriers.

148. Do Bose'go, ministra gabinetu i spraw zagranicznych.

Warszawa, 19 marca 1809.

Poświadcza odbiór umowy z 18-go marca. Prosi, aby w porozumieniu z Bourgoing'em oznaczyć dzień, od którego nadwyżka 95 ludzi w kompanji przejdzie na żołd francuski, gdyż możnaby kadry szybko wypełnić rekrutami dawniejszymi [1]).

En accusant à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui en me faisant parvenir une expédition de la convention [2]) qu'Elle vient de conclure avec le ministre de S. M l'Empereur et Roi, relativement aux troupes du Duché, je crois devoir La prier de se concerter avec M[r] de Bourgoing à l'effet de déterminer l'époque précise, à laquelle le surplus de 95 hommes dans chaque compagnie devra être vérifié par des employés français et porté au compte de S. M. l'Empereur [3]).

Les anciennes levées ayant laissé un certain nombre d'hommes disponibles, qu'on pourrait sous très peu de temps faire entrer dans les cadres, il importe, vu l'épuisement du trésor, de ne point laisser cette augmentation à la charge du Duché.

149. Do Bose'go. Warszawa, 20 marca 1809.

W odpowiedzi na notę z 18 marca oświadcza, że pułk huzarów formowany przez księcia Jana Sułkowskiego został wzięty na żołd francuski dekretem z 12 marca 1807. Dostawy dla tego pułku w 5 miesięcy potem uczynione tem mniej mogą obciążyć skarb Księstwa, że cesarz nie zgodził się na zaciąg jak tylko pod warunkiem pokrycia kosztów przez Sułkowskiego i Pruszaka [4]).

---

[1]) A. E., Pologne, suppl. 17 f. 139 i A. h. G.; Fedorowicz 185.

[2]) Por. u Fedorowicza str. 183—5.

[3]) Por. u Fedorowicza str. 188—9 list Bourgoing'a do Davout'a z 20 marca.

[4]) D. St., Registr. Ostatnie to były odgłosy sprawy, w której Poniatowski jeszcze 2 grudnia 1807 dał wyjaśnienia szczegółowe na Radzie Stanu: »Czyniąc zadość wezwaniu Rady Stanu pod datą 1-go miesiąca i roku bieżącego względem komunikowania jej wszelkich zaskarżeń przeciwko księciu Janowi Sułkowskiemu podanych, oraz objaśnienia całego tego interesu, do mnie przysłanemu, mam honor złożyć jej akta pomienionych zaskarżeń tyczące się znajdujące się w biurach wojennych podług przyłączonego tu summaryusza, inne bowiem, prawie najpryncipalniejsze, od władz francuskich przesłane, jako po większej części podawane były przez W-o Pruszaka, pułkownika, tak też przez niego ode-

150. Do Davout'a. Warszawa, 21 marca 1809.

Otrzymał list z 14. Życzenia z powodu narodzin syna. Wobec gotowości do wymarszu pułku ósmego, którego pułkownik był komendantem placu w Modlinie, trzeba tam i w innych warowniach mianować zawiadowców. Możnaby do tego użyć jenerałów brygady nadliczbowych. Różnolitość przygotowań wojennych w Galicji budzi wątpliwości, czy są one poważnie pojęte. Pogłoski o wrogich zarządzeniach Rosji i Prus. Wojska polskie oczekują ze spokojem wypadków. Przywraca most łyżwowy między Warszawą a Pragą. Na szefa I dywizji przedstawia Rautenstraucha. Radość z przywrócenia orderu polskiego w tych okolicznościach, że Davout nosi tę odznakę[1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 14 de ce mois[2]).

---

brane zostały. Pomieniony X-że Jan Sułkowski udawał się najprzód do mnie, jako przy ówczasowym rządzie dyrektora wojny, o pozwolenie formowania własnym kosztem pułku huzarów. Po odmówieniu przezemnie udał się do N. Cesarza i Króla, od którego zyskał pozwolenie takowej formacyi na żołd francuski, mając sobie za zawiązkę tego pułku przeznaczonych ludzi przez W-o Pruszaka zaciągnionych i zależąc zupełnie od władz francuskich. Następnie dopiero, gdy wznieciły się różne tak do Komisyi Rządzącej i do mnie tu w summaryuszu wytknięte, jako też i do J. O. X-cia Jmść de Neuchâtel Berthier, ministra wojny państwa fracuskiego, przeciwko rzeczonemu X-ciu o wielorakie bezprawia skargi, odebrałem od tegoż J. O. X cia de Neuchâtel zalecenie aresztowania rzeczonego X-cia Jana Sułkowskiego i sprowadzenia go tu do Warszawy dla explikacyi i ukarania sądownie. W celu czego wydanych rozkazów moich skutek przerwany został wymknięciem się pomienionego X-cia z aresztu, w którym na rozkaz dzienny Jego Cesarsko-Królewskiej M-ci publicznie ogłoszony był przez W-o pułkownika Pruszaka osadzony. Poczym wyniósł się z kraju«. — Wspomniany tu rozkaz uwięzienia ks. J. Sułkowskiego z 24 kwietnia i wyrok cesarza z 27 października 1807, mocą którego wszyscy zdolni do broni z tego pułku przydzieleni zostali do ułanów udających się do Westfalji, — w *Correspondance inédite de Napoléon I*, wyd. przez Picard'a i Tuetey'a I d. 1068 i 1399.

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 192—4.

[2]) Davout: *Corr.* d. 596, także u Fedorowicza str. 165. Wspomina o otrzymaniu wielkiej wstęgi polskiego orderu wojskowego. Nadanie to nastąpiło na wniosek księcia Józefa. Fryderyk August pisał do Davout'a z Warszawy 16 lutego 1809: »Faisant quelques distributions de mon ordre militaire de Pologne, j'ai voulu avant tout vous témoigner mon désir de vous en décorer vous même... Je vous destine le premier grand cordon... D'après la confiance dont vous honorez mon ministre de la guerre le prince Poniatowski, je ne doute pas que vous ne preniez part à sa nomination

C'est avec le plaisir le plus vrai que j'ai appris la délivrance de M^me^ la Maréchale et j'en félicite bien sincèrement Votre Excellence. Je suis charmé que ce soit un fils qui augmente Sa famille, parce qu'il suffit de connaître Ses qualités et Son coeur pour désirer de voir perpétuer la race de l'Etre privilégié qui les possède. Ces nouvelles ont eu pour moi un attrait de plus, celui d'être une marque de Sa conviction sur l'intérêt que je prends à tout ce qui La concerne. Je prie Votre Excellence d'être persuadé que sous ce rapport Elle ne peut jamais s'exagérer mes sentiments, et je sens trop ce que Sa confiance a pour moi de flatteur pour ne point la justifier toute entière.

Conformément aux ordres de Votre Excellence, le 8^e^ régiment d'infanterie devant se tenir prêt à marcher et le colonel de ce corps étant en même temps commandant de la place de Modlin, je La prie de me faire (savoir) si Elle m'autorise à en nommer dans ce cas un autre, ou si Elle se réserve de désigner Elle même quelqu'un pour le remplacer.

Plusieurs d'entre les généraux de brigade Polonais se trouvant maintenant hors d'activité par la disposition des troupes, et le Roi en ayant nommé 2 surnuméraires qui ne sont également pas employés, il serait possible de les utiliser pour le commandement des places de Modlin, Praga et Częstochowa. Si on se servait pour cet effet des premiers, on pourrait vu la pénurie des moyens épargner les traitements de commandants, et les deux derniers ne jouissant encore d'aucuns appointements, trouveraient dans ces traitements, au cas où ils seraient désignés pour commander des places un secours provisoire jusqu'à leur placement définitif. J'attends à cet égard les instructions de Votre Excellence.

Les mesures pour le complétement des corps à la force prescrite sont en pleine activité et avancent autant que le permettent les circonstances et l'épuisement connu des moyens.

Toutes les dispositions dont j'ai eu l'honneur de parler précédemment à Votre Excellence, continuent à s'effectuer avec

---

au second grand cordon du même ordre militaire«. Davout odpowiadając z Erfurtu 14 marca wyraził się tak: »Votre Majesté a bien préjugé que je prendrai beaucoup de part à la désignation du prince Poniatowski par le même ordre«.

vigueur en Galicie. On se sert même de tous les moyens détournés pour en augmenter l'effet. C'est ainsi qu'on a gardé dans les corps tout l'excédent du recrutement ordonné, levé sous prétexte de leur donner de la facilité pour le choix des hommes.

Il avait été depuis quelques jours décidé qu'il serait établi un camp de 12.000 hommes entre Olkusz et Starczynowo. Toutes les mesures pour la subsistance de ce corps étaient prises; mais au moment où plusieurs régiments quittaient Cracovie pour s'y rendre, un nouvel ordre les a fait rentrer dans leurs quartiers, et tout le bétail rassemblé de ce côté a été ramené à Cracovie.

On continue à occuper les esprits de la formation d'un camp entre Końskie et Radoszyce, et d'un autre à Koziennice, où l'on croit qu'il sera établi un pont. Mais en général toutes les dispositions qu'on fait pour préparer les mouvements militaires en Galicie, indiquent, par leur multiplicité, ou beaucoup de confusion et d'incohérence, ou le dessein de donner le change sur les vrais desseins du gouvernement. J'espère cependant que les intelligences que je m'y suis menagées, sauront m'instruire de tout ce qui prendrait un caractère plus sérieux.

On prétend que M[r] de Stein a dû se trouver à Pétersbourg et que la Russie rassemble un corps considérable qui sera stationné depuis Wiłkomierz jusque vers Białystok. Sans garantir en aucune manière l'authenticité de cette nouvelle, j'ai cru devoir cependant en faire mention à Votre Excellence, d'autant qu'on dit l'effet de ces mesures dirigé contre la France.

On tient les mêmes propos sur les dispositions de la Prusse; mais tout ce qu'on remarque jusqu'à présent sur la frontière, c'est l'arrivée d'un escadron de hussards noirs, du côté de Raygrod. On prétend qu'il doit y avoir a Oletzko un bataillon d'infanterie avec deux pièces de canon.

Je ne suis guères porté à ajouter foi à toutes les conséquences qu'on prétend inférer de ces nouvelles; mais quand même l'esprit d'aveuglement et de vertige qui de préférence semble avoir fixé son séjour à Vienne, aurait tourné d'autres têtes, je n'en ai pas moins la conviction la plus parfaite que le génie de l'Empereur saura déjouer ces menées et en faire

retomber les suites sur leurs auteurs. Je puis répondre à Votre Excellence que les troupes polonaises envisagent ces circonstances avec la même tranquillité et qu'elles attendent, avec joie, le signal de donner des preuves de l'esprit qui les anime.

Le besoin d'une communication facile entre Varsovie et Praga devenant plus urgent, j'ai cru devoir faire rétablir le pont de bateaux. Il sera prêt dans 2 ou 3 jours.

M^r^ le colonel Paszkowski, chef de l'état-major de la 1^re^ division, ayant été nommé aide de camp du Roi et devant le suivre à Dresde, j'ai présenté pour le remplacer le lieutenant colonel Rautenstrauch, mon p^r^ aide de camp. Son avancement a été agréé par le Roi.

Si quelque chose pouvait à mes yeux ajouter un nouveau prix à la grâce qu'il m'a faite en me décorant de la Grand Croix de l'Ordre militaire du Duché, c'est celui que Votre Excellence veut bien attacher à cette décoration [1]), et l'idée de la partager avec un chef aussi distingué par Ses faits militaires et sa réputation que par ses qualités personnelles. Le Ciel devait à cet ordre, institué sous les auspices les plus purs, et longtemps l'objet de la défiance et de la persécution des ennemis du nom polonais, de le relever par une circonstance aussi glorieuse que celle de voir à la tête de ses membres le vainqueur de Jena; et les troupes polonaises pourraient-elles jamais s'écarter du chemin de l'honneur en voyant Votre Excellence y porter une marque qui les appelle à marcher sur Ses traces.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de mon inviolable attachement.

---

[1]) Comte de *Lacépède* à *Davout*, Paris, le 18 mars 1809. ...Je m'empresse d'avoir l'honneur d'adresser à V. Exc. l'autorisation qui lui est nécessaire pour accepter et porter la Grande décoration de l'ordre militaire de Pologne. J'ai l'honneur d'envoyer en même temps à Votre Excellence les autorisations nécessaires à Mr^rs^ Baroullier, capitaine directeur de l'arsenal, et Bellot, commissaire des guerres, pour qu'ils puissent accepter et porter la croix d'or de cet ordre, et celles qui sont relatives à la décoration de chevalier du même ordre pour M^rs^ les colonels Pelletier et Saunier, M^rs^ Ferandy, chef de bataillon du génie, Meunissier et Pasquier, capitaines, et Desirat, commissaire ordonnateur.

151. Do Davout'a. Warszawa, 22 marca 1809.

Chciał pisać przez Franciszka Potockiego, ale dla pośpiechu używa poczty wojskowej. Posłuchanie u króla 21 marca. List cesarza z 6 marca. Książe oświadczył, że rozkazy może odbierać jedynie od Davout'a, jako swego zwierzchnika wojskowego. Rozprawa o skutkach cofnięcia Sasów z Księstwa. Zwłaszcza pomoc artylerji uważa za ważną. Rachuby Bose'go na nowe zaciągi i na Rosjan; ich bezpodstawność. Siły austrjackie koło Krakowa. Ruch jazdy polskiej. W załączeniu stan wojska polskiego [1]).

Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence une dépêche dont je comptais charger le capitaine François Potocki qui devait partir le même jour pour se rendre auprès d'Elle. Ayant calculé cependant qu'il serait 10 à 12 jours en route, j'ai préferé de la Lui faire passer par la voie du courrier militaire qui part aujourd'hui, puisque de cette manière ma lettre Lui parviendra quelques jours plutôt.

A peine mon paquet était-il fermé hier que je fus appelé chez le Roi. Je le trouvai avec le comte de Bose.

S. M. me dit: J'ai reçu des nouvelles de l'Empereur. Il demanda la lettre [2]) et me fit lecture de l'article suivant, donc je tâche de conserver les expressions, autant que ma mémoire me le permet.

»V. M. donnera probablement le commandement des troupes du Duché au prince Poniatowski. Il faut les rassembler et pousser la cavalerie sur les frontières du Duché, vers Cracovie, pour que les Autrichiens soient das le cas de tenir des forces considérables en Galicie. Il n'y aurait point d'inconvénient à ce que Votre Majesté retirât les troupes saxonnes qui restent dans le Duché (hors celles qui font les garnisons de l'Oder), ainsi que son beau régiment de cuirassiers qui est à Danzig, afin de pouvoir par ce moyen réunir auprès de Dresde 30 mille hommes pour couvrir le pays«.

Le Roi me demanda, s'il fallait, sur le champ, faire des dispositions en conséquence?

Je répondis à S. M. qu'étant sous les ordres de Votre Excellence je ne pouvais effectuer une mesure aussi conséquente sans Son autorisation. Que mêmes les troupes saxonnes, se

---

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 198—200; Sołtyk (treść) 117—8.
[2]) *Corr. de Napoléon* 14864.

trouvant comme contingent dépendantes du commandant en chef de l'Armée du Rhin, n'étaient point immédiatement à la disposition du Roi.

J'ajoutai que si S. M. l'Empereur avait jugé cette disposition nécessaire, sûrement les ordres de Votre Excellence ne tarderaient pas à m'arriver; mais que l'ordre du service exigeait qu'ils prissent ce chemin.

Le Roi d'après le conseil de M. de Bose, voulut alors me charger d'en écrire à Votre Excellence pour Lui faire part du contenu de la lettre de S. M. l'Empereur. Mais cette communication me paraissant devoir être directe de la part de S. M., je m'excusai par ce motif d'en accepter la commission.

Il s'engagea une discussion sur l'effet que le départ des troupes saxonnes pourrait avoir pour la défense du pays. J'observai que quoique S. M. l'Empereur eût jugé nécessaire de faire réunir dans le Duché un corps de 15 mille hommes, je n'avais cependant jusqu'ici, même en y comptant les troupes saxonnes, pu le porter qu'à 14 mille. Que si ces forces étaient encore bien loin de suffire pour prévenir toute inquiétude sur les entreprises de l'ennemi, elles deviendraient encore moins quand elles se trouveraient réduites à 13 mille, et que surtout le départ de l'artillerie saxonne et de son train serait d'un grand poids dans la balance.

M^{r} Bose qui avait l'air de craindre l'impression que ce raisonnement pouvait faire sur l'esprit du Roi, m'interrompit pour faire valoir l'accroissement de forces que l'armée du Duché recevrait par les nouvelles levées.

Je lui répondis que de nouvelles levées n'augmentaient la masse des forces, en raison du nombre d'hommes, qu'autant qu'on avait le temps d'en faire des soldats. Que l'époque précise du commancement des hostilités étant difficile à déterminer et paraissant, d'après toutes les probabilités, plutôt très prochaine qu'éloignée, il s'en suivait, que les recrues, qui allaient être levés, ne pourraient encore de quelques temps rendre des services effectifs; que même en supposant que toutes les autorités civiles y mettraient l'activité nécessaire, ces recrues ne pouvaient guères être rassemblés avant 6 semaines, et qu'on pouvait, pendant les trois premiers mois, tout au plus s'en servir pour garnir les places. Que d'ailleurs l'état d'épuisement

dans lequel se trouve le trésor public et le pays, mettrait probablement plus d'un obstacle à la prompte organisation des services.

Mr de Bose arrêta le cours de ces réflexions en s'écriant: Mais les Russes!

Je répondis que si l'on croyait pouvoir compter avec certitude sur les dispositions du cabinet de Pétersbourg, cette circonstance devait sans doute être très avantageuse, mais que cette partie étant hors de mon ressort, je devais prendre toutes les précautions que notre position rendait possibles.

Avant de me congédier le Roi chargea Mr de Bose de communiquer à Votre Excellence les intentions de S. M. l'Empereur, et ajouta qu'il fallait Lui en rendre à la lettre toutes les expressions. Mr de Bose ayant répondu que le sens suffirait, j'ai cru d'autant plus devoir mettre Votre Excellence à même de juger avec connaissance de cause des intentions de S. M. l'Empereur en Lui transmettant avec exactitude les termes dans lesquels elles ont été énoncées.

Votre Excellence connaissant mieux que personne notre position, verra si cette diminution dans les forces ne serait préjudiciable dans les circonstances actuelles. Je me bornerai à Lui observer qu'il me paraîtrait au moins essentiel de ne point se priver de l'artillerie saxonne.

Les rapports des déserteurs et les autres renseignements que nous recevons de Cracovie s'accordent à dire qu'il s'y trouve quatre régiments d'infanterie, savoir Strauch, Ligne, Beaulieu et Kotulinski, celui de Sommariva cuirassiers et les régiments de hussards, Palatin et Hesse Hombourg, des détachements du premier se trouvent à Końskie.

Les postes autrichiens sur la frontière du côté de Pilica ont été renforcés.

Les régiments de cavalerie polonaise mis en marche d'après les ordres de Votre Excellence seront rassemblés autour de Varsovie dans les premiers jours d'avril.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres.

Elle voudra bien agréer l'expression de mon sincère et inviolable dévouement.

152. Do Davout'a. Warszawa, 23 marca 1809.

Przesyła wiadomości o ruchach Austrjaków przez Kobylińskiego. Ich znaczne siły w Radomiu, pogłoski o zamierzonem najściu Księstwa. Przygotowania Prus i Rosji podobno w celach nieprzyjacielskich. Trudności przejazdu granicy. Przewóz zboża dla Prus. Zapewnienia pokojowe z Petersburga [1]).

Monseigneur, je profite du départ de M. le colonel Kobyliński [2]) pour transmettre à Votre Excellence les renseignements qui me sont parvenus dans la journée.

---

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 204.

[2]) O Kobylińskim A. M. Skałkowski: *O kokardę legionów* 268—9 i 272, a nadto w D. St. 3646 jego stan służby (z datą: Warszawa, 7 listopada 1807) i kilka innych świadectw. »Certificat. Nous général de division des armées de S. M. l'Empereur et Roi, Grand officier de la Légion d'honneur, certifions que Monsieur Kobyliński, chef d'escadron au service de S. M. le Roi de Saxe, a fait le service d'aide-de-camp près de nous depuis le mois de novembre 1806, qu'il a fait en cette qualité les deux campagnes d'au de là de la Vistule contre les Russes, qu'il s'est particulièrement distingué au passage de la Vurka (Wkra), aux combats de Czarnowo et de Golymin, à la bataille de Preussisch-Eylau, aux différents combats d'Allenstein et des bords de la Pregel, que dans toutes ces occasions il a montré le plus grand courage, beaucoup d'intelligence et de dévouement. Nous certifions en outre qu'il a rendu les plus grands services dans différentes occasions de confiance et travaux, dont il a été chargé. M. le maréchal d'empire Davout a demandé pour cet officier la décoration de la légion d'honneur que nous attendons pour lui d'un moment à l'autre. Nous ne pouvons faire trop d'éloge de cet intéressant officier et c'est un devoir que nous remplissons en lui donnant ce certificat. A Varsovie, le 8 décembre 1807. Morand«. — »A S. Ex. Mr Bourgoing, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur et Roi près de S. M. le Roi de Saxe. Varsovie, le 22 décembre 1807. Je m'étais promis de n'appuyer aucune espèce de demande près de S. M. le Roi de Saxe; je crois de mon devoir de m'écarter de cette résolution en faveur de M. le chef d'escadron Kobyliński, en vous priant de mettre sous les yeux de M. le comte de Bose les services de cet officier. Il a été employé à la suite d'état major de l'armée française depuis plus de quatre ans avec le plus grand désintéressement et sans avoir reçu aucun émolument, il s'est acquis l'estime de ses chefs et notamment des généraux Oudinot et Morand, près desquels il a plus particulièrement servi, il a été blessé à la bataille d'Eylau, à Golymin, ainsi qu'à d'autres affaires; il a eu des chevaux tués et blessés. Je joins à ma lettre les états de service de cet officier, j'ose réclamer la bienveillance de S. M. le Roi de Saxe en sa faveur et appuyer la demande qu'il forme d'être compris sur le cadre de l'armée polonaise avec le rang et le traitement de colonel. — Je vous aurai une obligation particulière des démarches que vous vou-

Il paraît que les troupes autrichiennes qui devaient former un camp à Olkusz recevront une destination plus rapprochée de Varsovie. Des personnes qui se sont trouvées, il y a quelques jours, à Radom, assurent y avoir vu environ 2.000 hommes d'infanterie avec plusieurs pièces de canon. Les postes de cavalerie sur la frontière ont été partout renforcés.

On dit généralement en Galicie, et surtout depuis qu'on y compte moins sur les Russes, que les troupes qu'on se propose de rassembler de ce côté, sont destinées à entrer dans le Duché.

On évacue sur Koziennice le magasin établi précédemment à Karczew.

Les renseignements qui nous parviennent de la frontière de Russie, aussi que de celle de Prusse, ne parlent que des approvisionnements et préparatifs considérables qu'on y fait, à ce qu'on prétend, dans des vues hostiles. Ce qui est hors de doute, c'est qu'on oppose beaucoup de difficultés à l'entrée des habitants du Duché dans les états russes. On l'a refusée à plusieurs personnes munies de passeports des préfectures.

Des fournisseurs achètent dans le Duché beaucoup de grains pour les faire passer en Prusse. On tolère même pour cet objet l'exportation de la grosse monnaie.

Ce qui doit rassurer sur les conséquences qu'on serait tenté d'inférer de ces mesures, c'est la déclaration que fait la Russie de ses dispositions amicales à l'égard de la France. Le Roi et Mr de Bourgoing m'ont assuré hier, que d'après les lettres qu'ils venaient de recevoir de Pétersbourg, S. M. l'Empereur n'avait aucun obstacle à craindre de la part de cette puissance.

Je me fais un plaisir bien sensible de renouveler à Votre Excellence l'expression sincère de l'inviolable attachement que je Lui ai voué.

---

drez bien faire pour Mr Kobyliński. — Agréez... Le Maréchal L. Davout«. W myśl tych życzeń, tegożsamego dnia jeszcze, Bourgoing pisał z Warszawy do Bose'go przedstawiając Kobylińskiego do rangi szefa sztabu w legji Zajączka lub Dąbrowskiego, gdy te miejsca nie były jeszcze obsadzone.

153. Do Davout'a. Warszawa, 28 marca 1809.

Rozporządzenia dotyczące pogotowia do marszu. Ćwiczenia wojska 26 marca przy sposobności pożegnania króla. Gromadzenie zapasów w Grudziądzu. Sprzeczne wiadomości od granicy rosyjskiej. Naprawa dróg i mostów w Galicji, pogłoski o marszu Austrjaków od strony Krakowa ku Księstwu [1]).

Monseigneur, les circonstances actuelles étant de nature à nécessiter d'un jour à l'autre un mouvement de troupes j'ai cru devoir ne point perdre de temps pour organiser les différents services et prendre autant qu'il est possible les mesures nécessaires pour me trouver à même d'effectuer les dispositions que Votre Excellence serait dans le cas de me prescrire relativement aux troupes sous mes ordres [2]).

Les magasins de Varsovie ont reçu en conséquence un approvisionnement suffisant pour fournir pendant 2 mois à la subsistance de 15.000 hommes et des fourrages en raison de la force de la cavalerie.

On s'occupe en outre à former à Łowicz un magasin pour 15 jours.

A Błonie un approvisionnement d'un jour.

A Sochaczew un approvisionnement semblable.

De plus un magasin pour 15 jours réparti entre Widawa et Częstochowa.

Tous ces approvisionnements ont été calculés pour 15.000 hommes et sont en dehors du courant.

Des brigades de boulangerie en nombre suffisant pour un corps de cette force ont été organisées de manière à pouvoir être mises en activité dans l'espace de quelques heures.

On s'occupe à préparer des fours portatifs pour suppléer en cas de besoin à l'insuffisance de moyens pour cuire du pain.

Cinquante mille rations de biscuit seront prêtes d'ici à 2 jours.

Les places ont reçu le supplément nécessaire pour compléter leurs approvisionnements de réserve.

L'organisation des hôpitaux militaires a été arrêtée et l'on s'occupe à la mettre à exécution.

---

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 221—3.

[2]) Por. Davout *Corr.* d. 649.

J'ai ordonné de même la formation des ambulances autant que le permettent nos moyens.

Les autorités civiles ayant reçu les ordres les plus précis pour les mesures qui demandent leur coopération, j'ai lieu de croire qu'elles seront effectuées sous peu de temps [1]).

Je fais tous mes efforts pour mettre en activité la confection des effets militaires les plus essentiels pour les conscrits dont la levée a été ordonnée. Elle aura lieu partout le 5 avril.

La clôture de la diète ayant été effectuée le 24 de ce mois, le Roi a quitté Varsovie le 26. J'ai fait observer lors du départ de S. M. les mêmes honneurs qui lui avaient été rendus pour son entrée. Les troupes se trouvant sous les armes, j'ai profité de cette occasion pour leur faire exécuter quelques manoeuvres dans la plaine de Wola qui se trouvait à portée, le Roi ayant dirigé sa route par cette barrière. Malgré la rigueur du froid qui était ce jour là à 13 dégrés, et un vent assez violent, les troupes y ont mis toute la précision qu'on pouvait souhaiter.

Le colonel Dziewanowski, du 6e régiment de cavalerie, vient de me confirmer un rapport qu'il avait déjà donné précédemment d'une manière moins positive, savoir: qu'on a formé à Graudentz un approvisionnement de 10.000 korzetz de seigle.

D'après le même rapport, il a dû arriver dans cette place un détachement de 200 canonniers.

Malgré les vues que l'on prête à la Prusse, on ne découvre encore aucune mesure qui dénote positivement des intentions hostiles. Le tout se borne à des approvisionnements qu'on forme à Insterbourg, Angerbourg, Königsberg etc., à l'organisation de la conscription dans ce dernier département, ainsi que dans celui de Gumbinnen. Mais on ne s'appercoit d'aucune émigration qui ordinairement accompagne des levées.

Les rapports du côté de la frontière russe sont très souvent contradictoires et quelquefois dénués de toute vraisemblance. Dans le fait, on n'apperçoit aucun mouvement qui indique de nouvelles dispositions.

Celles du gouvernement autrichien continuent avec la même activité. On vient d'ordonner en Galicie la réparation

---

[1]) List Serry z tegoż dnia (Fedorowicz 220—1). Także Handelsman d. 74.

des ponts et chemins. D'après les rapports des déserteurs, qui nous viennent en assez grand nombre, il paraît qu'il a dû arriver dans les environs de Cracovie de l'infanterie hongroise; mais ils n'en connaissent pas la force.

Un déserteur du régiment de Mitrowsky infanterie a quitté son corps à 2 meiles de Cracovie, en marche pour se rendre du côté de Varsovie.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes sous mes ordres.

Elle me permettra de profiter de cette occasion pour Lui renouveler l'expression sincère de l'attachement que je Lui ai voué.

154. Do Davout'a. Warszawa, 30 marca 1809.

Zdaje się, że niema zmian w siłach zgromadzonych w Galicji. Zbiegostwo co raz większe w pułkach austrjackich; stąd nadzieje najlepsze. Pogłoski z Radomia o wzmocnieniu korpusu nieprzyjacielskiego do 60.000 uważa jako zmierzające do zastraszenia jedynie Galicjan, skłonnych do powstania. Splonięcie składu w Grodnie. Zamknięcie pomniejszych komór austrjackich na pograniczu. Wykonuje zalecenia z 4 marca. Przydzielanie straży królowi w drodze opóźniło zbiórkę jazdy. Załącza doniesienia z Galicji. Odbiera list marszałka z 22 b. m.[1])

Monseigneur, il n'y a eu, depuis ma dernière lettre, aucun changement dans l'état des choses en Galicie. Il ne paraît point que les forces autrichiennes, dans cette province, aient reçu quelque augmentation. Tous les rapports qui nous parviennent de Cracovie, s'accordent sur le nombre et la dénomination des régiments, qui s'y trouvent. J'ai eu l'honneur de les porter, en son temps, à la connaissance de Votre Excellence.

La désertion devient, de jour en jour, plus considérable parmi les troupes autrichiennes. Dix déserteurs sont arrivés dans la place de Pilica du 18 au 20 de ce mois, et annoncent que la moitié du régiment de Strauch auquel ils appartenaient, n'attend qu'une occasion favorable pour suivre leur exemple. Probablement ce corps n'est pas le seul qui soit dans cette disposition.

Tous ces derniers déserteurs, ainsi que ceux qui sont arrivés précédemment disent qu'on attribue généralement aux

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 231—3.

troupes qui sont à Cracovie, la destination de marcher sur Varsovie.

Il n'a point encore été possible de constater, si effectivement il se trouve à Radom de l'infanterie. Plusieurs personnes dignes de foi, habitants de la Galicie, disent y avoir vu quelques milliers d'hommes, tandis que des émissaires envoyés à deux reprises et dont le dernier s'est trouvé à Radom du 24 au 27 de ce mois, n'ont apperçu que des hussards et 8 pièces de campagne.

D'après les renseignements qu'il a rapportés, on établit à Radom une boulangerie très considérable à laquelle travaillent 400 hommes. On répand dans cet endroit le bruit de l'arrivée d'un corps qu'on affecte de porter à 60.000 hommes. Avec les forces que l'Autriche a actuellement en Galicie cette nouvelle a tout l'air d'avoir été inventée exprès pour contenir les habitants de cette province.

Les renseignements de la frontière russe ne portent aucun changement, si non qu'il a brûlé à Grodno un magasin d'approvisionnements dont on évalue la perte à plusieurs millions de roubles.

On prétendait hier à Varsovie que la frontière de la Galicie était entièrement fermée et qu'on refusait d'y laisser entrer même les personnes munies de passeports des autorités du Duché. Ayant fait vérifier cette circonstance, il se trouve que cette mesure n'a lieu qu'aux bureaux secondaires des douanes et que le passage continue à être libre aux douanes principales.

Les dispositions que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me prescrire en date du 4 de ce mois sont effectuées en partie et le seront entièrement d'ici à 4 jours. Elles le seraient déjà, si les détachements nécessaires pour l'escorte du Roi n'avaient retardé le rassemblement des corps. Les districts les plus voisins auront fourni à la même époque les premiers recrues de la nouvelle levée.

Un émissaire envoyé à Cracovie venant d'arriver de sa mission en a rapporté les détails ci-joints, que je mets sous les yeux de Votre Excellence. Comme Elle a à Son état-major des officiers Polonais qui pourront les traduire, je n'ai point voulu retarder par cet ouvrage le départ du courrier.

Il m'est bien agréable de saisir cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de mon sincère et inviolable dévouement.

P. S. Je reçois dans ce moment la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 22 de mois.

155. Do Davout'a. Warszawa, 2 kwietnia 1809.

Utrudnienia pograniczne nie pozwoliły na zdobycie żadnych wiadomości. Dokonuje się tam prawdopodobnie ruch ku Radomiowi i Końskim. Zasilenie Austrjaków w Galicji dwoma pułkami piechoty i 2 jazdy. Odwołanie Grabowskiego z Gdańska musiał odłożyć, bo zastępuje tam komendanta [1]).

Monseigneur, les communications avec la Galicie ont été rendues tellement difficiles depuis quelques jours et on y a pris des mesures si sévères pour empêcher qu'on ne soit instruit ici de ce qui s'y passe, que quoiqu'en apparence la frontière ne soit pas fermée, il n'y a pas eu moyen de se procurer des renseignements à cet égard. Telle récompense que j'aie fait offrir, je n'ai pu engager aucun émissaire à entreprendre de passer en Galicie.

Cette circonstance me paraît un indice assez certain qu'il s'y effectue quelque mouvement des troupes, dont on veut nous dérober la connaissance, et je suis d'autant plus porté à le croire, qu'outre les préparatifs considérables qu'on fait depuis quelque temps à Końskie et à Radom, les rapports des déserteurs en confirment l'opinion.

Trois déserteurs du régiment de Strauch, arrivés le 28 mars à Częstochowa, annoncent avoir quitté leur corps à Iwanowice à 4 meilles en deça de Cracovie, sur la route de Końskie. Ce régiment était en marche avec deux autres, dont l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie, dont les déserteurs ne savent pas le nom.

Ils ont laissé à leur départ de Cracovie 4 régiments d'infanterie et 3 de cavalerie, de manière que les forces des Autrichiens, dans cette partie de la Galicie, auraient reçu un renfort de deux régiments d'infanterie et deux de cavalerie.

---

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 238—9.

Je comptais, conformément à la permission que m'en avait bien voulu donner Votre Excellence, envoyer au géneral Grabowski l'ordre de se rendre à Varsovie. Ayant su cependant que la général Menard ayant quitté Danzig le commandement de cette place, en l'absence de M. le général de division Rapp, avait été remis à M[r] Grabowski, j'ai différé de l'appeler auprès de moi jusqu'à ce que les intentions de Votre Excellence à l'égard de ce commandement me soient connues.

Agréez, Monseigneur, l'expression du sincère et inviolable attachement que je vous ai voué pour la vie.

156. Do Davout'a. Warszawa, 4 kwietnia 1809.

Odebrał list z 27 marca. Naród polski ma zupełne zaufanie w genjuszu opiekuńczym cesarza. Cieszy go zgodność w zapatrywaniach na środki, jakich należy użyć. Przygotowania na przyjęcie rekrutów ukończone będą dopiero 1 czerwca. Niewiarygodne pogłoski z Galicji. Wrogi nastrój w Prusiech; przykrości doświadczone w przemarszu z Gdańska do Szczecina bataljonu pułku dziewiątego. Wstrzymanie ruchu Austrjaków. Serra obiecuje uzyskać zaliczki dla Księstwa [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 27 mars. J'y ai trouvé avec autant d'intérêt que de plaisir l'énumeration des forces que S. M. l'Empereur réunit en Allemagne, mais il n'était pas besoin de cette nouvelle certitude pour la confiance illimitée que la nation polonaise mettra toujours dans la sagesse des mesures du génie protecteur de son existence politique. C'est avec conviction que j'ajouterai à cette assurance celle que l'armée se plaira toujours à donner l'exemple de ces sentiments comme elle n'attend que l'occasion qui lui permettra de signaler son dévouement pour la cause commune.

Votre Excellence ne pouvait m'annoncer rien de plus agréable ni de plus flatteur que l'approbation qu'Elle veut bien donner aux dispositions que j'ai prises pour effectuer ce qu'Elle a bien voulu me prescrire en date du 4 mars, quoique les circonstances ne m'aient permis de suivre qu'imparfaitement mon intention de m'y conformer de suite. Si jamais j'ai

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 242—4.

eu à coeur de remplir Son attente, c'est dans les circonstances présentes où investi par Sa confiance d'un commandement dont je sens toute l'importance, j'entreprends de mériter la dictinction si glorieuse de combattre au rang de généraux français.

Les régiments destinés à se réunir dans les environs de Varsovie y sont rendus en partie, et ne tarderont pas à l'être entièrement.

J'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation générale des troupes dans le Duché de Varsovie, dès que j'aurai reçu les états de tous les corps, d'après leur nouvelle organisation.

On s'occupe, avec activité, des mesures pour subvenir aux besoins des recrues qui sont sur le point d'arriver aux corps; mais vu le manque de fonds, et le peu de ressources, en tout genre, ce n'est que vers le 1er juin que la nouvelle levée pourra être complétement pourvue des tous ses effets.

Les bruits qui nous parviennent de la Galicie portent les troupes rassemblées à Cracovie et dans les environs à une force qui ne paraît guères plus vraisemblable que les contes de toute espèce qui circulent et tombent d'un jour à l'autre, et que par cette raison je crois pouvoir me dispenser de répéter à Votre Excellence, quand aucun indice plus positif ne paraît les confirmer.

Ce qui est hors de doute, c'est la disposition marquée de malveillance tant des habitants que des autorités et du militaire prussien à l'égard de la France et du Duché. Sans compter nombre de faits qui la confirment, le l^{t} colonel Zakrzewski, commandant le 2^{e} bataillon du 10^{e} régiment d'infanterie, a éprouvé dans sa marche de Danzig à Stettin des avanies telles qu'on pourrait les attendre en pays ennemi.

Les autorités se sont constamment refusées à assigner à sa troupe des quartiers rapprochés et à portée de la route qu'elle suivait et se sont réunies aux habitants pour égarer et débaucher des soldats, soit par l'énumération des mesures prises pour réduire les rebelles du Duché, et des avantages que les Autrichiens avaient dû remporter sur les Français, soit en leur faisant voir dans chaque gîte la taxe d'après laquelle il était ordonné de payer les armes qu'apporteraient les déserteurs Polonais.

Toutes ces menées ont fait perdre quelques hommes au bataillon, et il en aurait vraisemblablement laissé davantage en route sans la vigilance et la fermeté de l'officier qui le commande.

L'on m'apporte, dans ce moment même, l'extrait d'une lettre qui confirme l'opinion que l'on doit avoir sur les intentions de la Prusse. N'ayant pas le temps de le faire traduire jusqu'au départ du courrier, je le joins en original.

Je ne sais si c'est à l'emplacement des approvisionnements ordonnés sur quelques points du Duché qu'on doit attribuer la stagnation de la marche des corps autrichiens qu'on disait destinés vers Varsovie; mais il paraît qu'elle a eu effectivement lieu. Le régiment de Strauch qui en faisait partie, se trouvait il n'y a que peu de jours à Iwanowice où l'avaient laissé plusieurs déserteurs arrivés précédemment.

M[r] le Résident vient de me donner l'espérance que Votre Excellence voulait bien s'occuper à procurer à l'armée polonaise quelques avances sur ce qu'elle aurait à toucher pour le complétement ordonné. Accoutumées à l'active bienveillance que depuis si longtemps Elle accorde à nos troupes, j'aime à ne point douter qu'elles en éprouveront les effets dans une circonstance aussi pressante et je La prie d'en agréer d'avance leur reconnaissance.

C'est pour moi un plaisir bien sensible que de pouvoir, dans chaque occasion, réitérer à Votre Excellence l'expression de mon inviolable dévouement.

157. Do Davout'a. Warszawa, 6 kwietnia 1809.

Przedkłada dwa raporty z Litwy zupełnie sprzeczne w ocenie położenia. Z Prus nic nowego, wybieranie sreber i zagarnięcie połowy dzwonów budzi tam niezadowolenie. Wojska gromadzą się około Warszawy. Pobór rekrutów w toku. Dołączony list p. Vauban [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence les rapports de deux officiers qui, sous prétexte d'affaires à terminer avec leurs familles, avaient été envoyés pour recueillir des renseignements sur la position des

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 248—9.

choses en Lithuanie. Ces rapports sont diamétralement opposés: auquel des deux croire? Les officiers sont tous deux connus pour intelligents et de bonne conduite. Ils citent d'ailleurs les sources où ils ont puisé les notions qu'ils transmettent. Le lieutenant Woyzbun [1]) a entendu lui-même les raisonnements des généraux russes; et les détails qu'il donne sur l'emplacement des troupes, sont trop circonstanciés pour être sans fondement. D'un autre côté, M[r] Pancerzyński [2]), que cite le s[s] lieutenant Urbanowski [3]), est un citoyen qui jouit de la plus grande considération, dont le patriotisme est généralement connu et qui d'ailleurs par son emploi de maréchal du gouvernement de Grodno est à même de connaître les dispositions qui s'y effectuent.

J'ai cru devoir faire part de ces rapports à Votre Excellence pour La mettre à même de les comparer avec les notices qu'Elle peut avoir d'ailleurs. Ils pourront en même temps servir de preuve des difficultés que l'on rencontre pour se procurer des renseignements certains.

On continue en Prusse à rassembler beaucoup d'approvisionnements; mais il ne paraît pas que du côté des frontières du Duché il ait été fait quelque mouvement signifiant.

Les mesures relatives à l'argenterie des particuliers à laquelle on a ajouté récemment celle de faire enlever la moitié des cloches, donne lieu à beaucoup de mécontentement.

Je n'ai aucun nouveau renseignement sur la Galicie à communiquer aujourd'hui à Votre Excellence.

Les régiments de cavalerie qui avaient ordre de se rassembler dans les environs de Varsovie, sont entrés dans les

---

[1]) Woydzbun, z 5-go pułku strzelców konnych, donosił Turnie 29 marca z Augustowa, że sprawdził naocznie ogromne przygotowania wojenne Rosji. Jeneralicja rosyjska nie chce w to wierzyć, aby miano zwalczać Austrję (Fedorowicz 225–7).

[2]) W r. 1812 powołany przez Napoleona do rządu litewskiego (*En marge* 49).

[3]) Józef Urbanowski podał do wiadomości swego pułkownika Turny zasłyszane od Pancerzyńskiego plotki o zdradzie ministra Steina na rzecz Francji, zupełnym spokoju w Rosji i przychylności cara dla Napoleona (Fedorowicz 230–1).

168. Stan wojska

Situation des troupes alliées sous les ordres de S. A. le prince

Corps	Noms	Emplacement	Présents				Prêts à marcher			
			Officiers	Troupes	Chevaux d'officiers	Chevaux de troupes	Officiers	Troupes	Chevaux d'officiers	Chevaux de troupes
Etat-major	Polentz	à Varsovie	6		40		6		40	
Bat. Einsiedel		»	14	487	8	23	14	487	8	23
Bat. Lindenau		»	7	250	4	8	7	250	4	8
Bat. Oelschoelwitz		»	19	484	17	23	19	484	17	23
2 escadr. hussards		»	8	173	26	185	8	173	26	185
Division d'artillerie		»	8	443	13	297	8	443	13	297
Etat-major général	Kamieniecki	à Varsovie	74		259					
1r rég. d'infanterie		à Praga	61	1704	20	12	45	1662		32
2e » »		à Varsovie	56	1847	20	12	45	1662		32
3e » »		idem	58	1976	24	9	45	1662		33
4e » dépôt		idem	1	83						
6 comp. du 5me rég.	Sztuart	à Częstochowa	16	569	20	10				
6me régiment	Krasiński	à Serock, Pultusk	46	1679	24		36	1599		24
8me »	Godebski	à Modlin	50	1609			43	1496		22
12e »	Woyczyński	à Thorn	58	1309			44	1134		18
Corps de vétérans		à Varsovie	5	57						
1er rég. de cavalerie	Rożniecki	à Góra, Czersk et environs	33	712	95	671	33	712	95	671
2me » »		à Varsovie	34	900	90	884	28	852	77	828
3me » »	Łączyński	à Piaseczna et environs	24	695	66	695	24	695	66	695
5me » »	Rożniecki	en marche à Jablonna, Nieporent	28	568	71	576	28	568	71	569
6me » »	Dziewanowski	à Błonie et environs	15	371	36	382	15	371	36	382
Rég. d'artillerie à pied										
Etat-major et 4, 6, 12, 13, 14e comp.		à Varsovie	25	384	39		25	384	39	
5e compagnie										
7e »										
8e »										
9, 10e »										
11e »										
5e compagnie avec l'état-major sapeurs	Pelletier	à Varsovie	8	71	16		8	71	16	
3e compagnie										
4e »										
6e »										
Artillerie légère, état-major, 1re, 2me comp.		à Varsovie	7	112		151	7	112		151
Compagnie d'ouvriers		idem	2	65	5		2	65	5	
Bat. du train, état-maj. 1, 3, 4, 5, 6e comp.		idem	9	393	777		9	393	777	
2me comp. idem										
Total général			672	16841	1670	3938	499	15175	1290	3993

z 6 kwietnia 1809.

Poniatowski, général de division, à l'époque du 6 avril 1809.

Emplacement	Absents									Total	
	Détachés				Aux hôpitaux		En congé		Troupes en jugement	Hommes	Chevaux
	Offic.	Troupes	Ch. d'off.	Ch. de troupes	Offic.	Troupes	Offic.	Troupes			
										6	40
Dresde, hôpital	1	16			1	41				560	31
à l'hôpital		4			1	37	1			300	12
à l'état-major, hôpital Sochaczew	1	19				49				572	40
à l'état-major		1		1		11	1			194	216
à l'hôpital		2				30		1		384	317
										74	259
à l'état-major, à l'hôpital à Varsovie	2	14				138		15	2	1936	32
en différents endroits	3	1			3	65		1	3	1979	32
à Plock, Lęczyc, à l'état-major général	5	61				181		14		2295	33
à l'hôpital		1				32			2	119	
en différents endroits en dépôt	2	35				24		1	2	649	30
à Varsovie, Lowicz, Rawicz, Częstochowa, Kalisz	16	32	7		1	104			3	1931	31
en différents endroits	3	59				79		2	3	1802	
					1	46				1355	
à Plock, Peyzern, Blonie, Posen etc.	4	152				20		3	1	242	
à Varsovie, Gostynin, Stryków, Nowemiasto, Sochaczew, Rawa etc.	3	145		217		5				898	983
à Pultusk, Pogorzelec, Serock, Wyszkow et Karniewki	1	48		48		37	3	2		1025	1022
en dépôt à Lowicz	10	266		193						995	954
à Varsovie, Szczucin, Posen etc.	10	183		46	1	15	1			796	693
en différents endroits	15	290	29	299		11				702	746
en différents endroits	12		36			20				441	75
à Praga	3	58	7			2				63	7
à Częstochowa	2	75	5			8				85	5
à Serock	2	59	5							61	5
à Thorn	4	158	10							162	10
à Modlin	2	39	5							41	5
						3				82	16
à Praga	1	71	71			3				75	2
à Częstochowa et Thorn	2	56	56			4				62	5
à Modlin et Serock	2	70	70			5				77	5
						2				121	151
						4				71	5
										402	777
à Serock	2	89	206							91	206
	96	2054	322	1204	8	976	6	39	16	20648	6540

cantonnements qui leur ont été assignés; à la réserve des détachements de l'escorte du Roi qui rentrent successivement à leurs corps à mesure des distances où ils étaient disposés.

Les régiments commencent aujourd'hui à recevoir les recrues de la nouvelle levée, effectuée hier sur tous les points du Duché [1]).

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de mon sincère et inviolable dévouement.

P. S. M^me^ de Vauban prend la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir l'incluse à Madame la Maréchale.

159. Do Davout'a. Warszawa, 8 kwietnia 1809.

Wykazuje 15.175 gotowych do marszu. Pobór. Z Galicji nowa wiadomość jedynie o przybyciu pułku lekkokonnego Vincent'a. Z Jass w przejeździe oficer Mairiage; nie widział wojsk austrjackich na granicy rosyjskiej. Według niektórych pogłosek Austrjacy mieli w tym dniu wkroczyć do Księstwa [2]).

Monseigneur, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes dans le Duché de Varsovie. Elle présente, inclusivement des troupes saxonnes, un total de 15.175 hommes prêts à marcher, qui sera augmenté encore par les détachements de cavalerie disposés pour l'escorte du Roi, qui rejoignent tous les jours leurs corps.

Deux bataillons de chaque régiment ont été complétés à la force de 140 hommes par compagnie. Ceux d'entre les corps qui se trouvaient trop faibles pour les porter à ce nombre, remplissent la différence par des recrues.

Plusieurs régiments ayant cependant un nombre d'hommes plus considérable, leurs 3^es^ bataillons contiennent déjà actuellement, outre les cadres, des troupes disponibles, en cas de besoin urgent.

Les corps sont occupés à recevoir les conscrits de la nouvelle levée, effectuée le 5 de ce mois.

A l'exception de l'arrivée du régiment de Vincent chevau-

[1]) Por. zapiski Saunier'a (Fedorowicz 246—8).
[2]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 256—7.

légers, nos renseignements sur la Galicie ne marquent aucun changement.

On continue à y travailler à la réparation des ponts et routes.

Mr Mairiage [1]), adjudant commandant, est arrivé ici hier, venant de Jassy, après avoir passé par la Galicie où on lui a adjoint une escorte. Il se propose de retourner en France, en passant par Vienne. Cet officier dit n'avoir point vu de troupes autrichiennes, vers la frontière de la Russie et il paraît porté à envisager cette circonstance comme une preuve de l'intelligence qui, au moins jusqu'ici, a régné entre les cours de Vienne et de Pétersbourg.

Il nous vient de toute l'étendue de la frontière de Galicie des bruits d'une prochaine entrée des troupes autrichiennes sur le territoire du Duché. Un avis envoyé par estaffette de Częstochowa en avait fixé l'époque pour aujourd'hui. Si le cas arrivait (ce que je ne crois pas) nous tâcherons de nous conduire en braves gens.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de l'inviolable attachement que je Vous ai voué.

160. Do Davout'a. Warszawa, 10 kwietnia 1809.

Jeszcze przed listem z 2 kwietnia doszła go wiadomość o zezwoleniu na przejście do służby w Księstwie Pelletier'a i Bontemps'a, tożsamo pożądane co do Desirat'a i Mallet'a. Znany przewrót w Szwecji. Pogłoski o spisku przeciw carowi. Groźby marszu Austrjaków na Warszawę, ich szpiedzy, zamknięcie granicy od 2 dni. Trzy obozy austrjackie. Kwatera główna arcyksięcia w Końskiem, koncentracja oznaczona w Odrzywole. Rozgłaszanie tego uważa za wybieg władz celem zastraszenia mieszkańców. Lekceważy rzekome zbrojenia ochotnicze panów polskich; siły ich złączyłyby się z wojskiem Księstwa. Mimo to czyni wszystko, co jest możliwe bez funduszów i bez gwałtów, aby wojsko przygotować do wojny [2]).

Monseigneur, j'ai l'honner d'accuser à Votre Excellence la réception de Sa lettre du 2 de ce mois. Elle aura été informée par mes rapports subséquents, que l'autorisation relative à Mrs Pelletier et Bontemps m'est parvenue.

---

[1]) Saunier pisał jego nazwisko Meriage, Serra Dumariage (Fedorowicz str. 264 i 262).

[2]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 260—2.

Je m'empresse de remercier Votre Excellence de la bonté qu'Elle a eue d'intervenir pour que Mr Desirat soit conservé dans son poste. Les services qu'il continue à rendre au Duché me font désirer le succès des démarches qu'Elle a bien voulu faire en sa faveur. Je ne souhaite pas moins vivement que Mr Mallet obtienne l'autorisation qui attachera au service du Duché cet estimable officier.

Nous avions déjà reçu ici la nouvelle des événements qui viennent d'avoir lieu en Suède. Le bruit général y ajoute celle d'une conspiration tramée à Pétersbourg contre la vie de l'Empereur de Russie, et dont la découverte est, à ce qu'on prétend, due à la vigilance de la légation française. Cette dernière nouvelle, quoique très répandue, n'est encore garantie par rien qui puisse faire juger de sa probabilité [1]).

Les renseignements qui nous parviennent sur la Galicie sont, depuis peu, devenus très menaçants. On y parle beaucoup d'une marche sur Varsovie qui doit, dit-on, s'effectuer aussitôt, dans le cas où les nouvelles qu'on attend de Paris ne seraient point satisfaisantes.

Depuis 2 jours la frontière de la Galicie est entièrement fermée. Les douanes ont ordre de ne laisser passer personne et de tâcher par toute sorte de moyens de se procurer des renseignements sur le nombre et l'emplacement des troupes dans le Duché. Quantité d'espions payés par le gouvernement s'occupent d'observations de la même espèce.

On a tracé depuis peu 3 camps, dont l'un entre Białaczów et Opoczno, l'autre entre Opoczno et Drzewica et le troisième entre cette dernière ville et Radom.

Les ponts à Opoczno et Drzewica ont dû être réparés en 24 heures.

Le quartier général de l'archiduc Ferdinand est préparé à Końskie, et l'on attend de Cracovie un corps qu'on dit de 30 mille hommes, qui doivent y arriver sur 3 colonnes.

Un capitaine de cercle et des ingénieurs sont arrivés le 8 de ce mois à Odrzywół à 1 meille de Nowemiasto à l'effet de tracer un camp pour 12.000 hommes entre cet endroit et le village de Wysokie. Il a été ordonné d'établir un magasin

[1]) Por. u Fedorowicza 247 i 257 zapiski Saunier'a i Serry.

dans l'église d'Odrzywół, et l'on prend des mesures pour la subsistance des troupes qui doivent occuper les camps tracés sur les autres points mentionnés.

Cependant malgré toutes ces dispositions, auxquelles évidemment on affecte de donner de la publicité, on ne s'apperçoit encore d'aucun mouvement signifiant, ni même d'aucun changement dans l'emplacement des troupes autrichiennes en Galicie. Les postes sur la frontière, sont les mêmes qui s'y trouvaient il y a quelque temps. Il n'y a à Radom qu'un escadron de hussards et 6 pièces de 3. Deux cents chevaux du même régiment qui étaient jusqu'ici stationnés à Opoczno, ont été répartis en différents endroits, probablement pour faire croire qu'il était venu de nouvelles troupes.

En comparant ces circonstances avec l'annonce réitérée que depuis 2 mois on fait de l'arrivée d'un corps de troupes destiné à entrer dans le Duché du côté de Varsovie, on ne peut s'empêcher de concevoir l'idée, que tout cet étalage de dispositions n'est dans le fait mis en œuvre que pour intimider les habitants de la Galicie et prévenir un soulèvement, auquel on peut vraisemblablement s'attendre dans le cas de la guerre.

Les régiments qu'on prétend faire lever par plusieurs seigneurs polonais, ne seront guères plus formidables pour nous que les menaces des Autrichiens; et s'ils commettent la maladresse de les armer, ce sera, à peu près, autant de troupes de plus, sur lesquelles nous pourrons compter.

Quoiqu'il en soit des intentions du gouvernement autrichien, j'emploie le temps qui reste jusqu'à ce qu'elles soient définitivement connues, à organiser tous les services des troupes que nous pourrons rassembler, et à pourvoir à leurs besoins, ainsi qu'à l'habillement et à l'équipement de la nouvelle levée. Je puis assurer à Votre Excellence que rien de ce qu'il est humainement possible de faire sans argent et sans recourir à des moyens violents (qu'il serait trop impolitique d'employer dans les circonstances présentes) n'est oublié pour mettre ces troupes au niveau de leurs besoins. Mais Elle connaît trop le pays et ses moyens pour ne pas appercevoir Elle même tous les obstacles que le manque de fonds fait rencontrer.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'expression du sincère et inviolable attachement que je Lui ai voué pour toujours.

161. Do Davout'a. Warszawa, 12 kwietnia 1809.

Ruch wojsk austrjackich ku Księstwu. Wszelkie prawdopodobieństwo, że zajmą stanowiska nad Pilicą. Mimo zapowiedzi posunięcia korpusu trzydziestotysięcznego, nie wierzy, aby z tej strony miano więcej jak 15 do 18.000. Odpowiednie zarządzenia i okrycie dróg wiodących do Warszawy. Odbiera list z 4 kwietnia. Przegląd gwardji narodowej. Lekceważenie tego obowiązku u klas zamożniejszych, zaniedbania ubogich dla braku czasu. Zmiany w komendzie placów. Zbiedzy z pułku Straucha i uciekający włościanie przybywają. W ostatniej chwili Stanisław Potocki powiadomiony z pewnego źródła, że wtargnięcie do Księstwa i jego zniszczenie jest rzeczywiście w planie, nie bez zgody Rosji. Siły zebrał nieprzyjaciel odpowiednie [1]).

D'après les rapports et renseignements arrivés depuis ma dernière dépêche les mouvements des troupes autrichiennes en Galicie ont pris un caractère plus sérieux. Sans ajouter foi aux mille et un contes qu'on nous transmet journellement sur leur force et leurs projets, il est hors de doute que des corps ont été mis en mouvement et s'approchent.

La frontière est si exactement fermée, dans toute son étendue, et on veille avec tant de sévérité pour intercepter toute communication, sans excepter même la poste aux lettres, qu'il est de toute impossibilité de se procurer des notions certaines sur les mesures prises effectivement, et les distinguer des bruits, toujours si nombreux en pareille occasion. Cependant en combinant les circonstances contenues dans les différents avis avec l'annonce positive que l'archiduc Ferdinand se trouve déjà, ou arrivera d'un moment à l'autre à Końskie, pour y établir son quartier général, il paraît évident que les Autrichiens veulent porter leur ligne d'opérations sur la Pilica et qu'ils prendront alors une des positions dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans mon précédent rapport.

Je dis une de ces positions, car malgré leurs fanfaronnades et leurs menaces, ils ne sont certainement pas de force à les occuper toutes.

Un grand nombre de déserteurs, qui nous arrivent tous les jours d'auprès de Cracovie, s'accordent tous sur le nombre et les noms des régiments qui s'y trouvent; et il paraît, d'après leurs rapports qu'outre les corps dont j'ai fait jusqu'ici mention

---

[1]) A. h. G.; Fedorowicz 269—72; wyjątek u Sołtyka 345—7.

à Votre Excellence, il n'est arrivé que les régiments de Mitrowski et de Bailly, infanterie, et un régiment hongrois dont on ignore le nom. On annonce généralement que le corps de l'archiduc Ferdinand se monte à 30 mille hommes; mais il n'est guères probable qu'il puisse porter de notre côté au delà de 15 à 18 mille hommes, et dès lors le corps qui doit agir sur la Pilica serait destiné plutôt à observer nos mouvements qu'à effectuer l'invasion dans le Duché, depuis si longtemps annoncée [1]).

Quoiqu'il en soit, j'ai cru devoir, d'après les mouvements des troupes autrichiennes, rapprocher davantage les cantonnements qu'occupe la cavalerie et les couvrir par de l'infanterie et de l'artillerie. J'ai ordonné en conséquence les dispositions suivantes:

Le 6e régiment de cavalerie, stationné jusqu'ici à Błonie, va à Nadarzyn.

Deux bataillons du 3e régiment d'infanterie complétés à 840 hommes chacun, se portent à Raszyn avec une compagnie d'artillerie et 4 bouches à feu.

Ces troupes seront sous les ordres du général de brigade Biegański.

Le 3e régiment de cavalerie, cantonné à Piaseczno, et le 1er à Góra seront disposés, par escadrons, depuis cet endroit jusqu'à Mszczonów.

J'en ai donné le commandement à Mr le général de brigade Rożniecki.

Le 5e régiment de cavalerie quitte ses cantonnements de Jabłonna et Nieporent, pour se porter en entier à Błonie.

Le 2e de cavalerie enverra une compagnie pour relever les postes que fournissait le 5e.

Les deux bataillons qui quittent Varsovie y seront remplacés par le 1er bataillon du 6e régiment et le 1er du 8e.

La plus grande partie de ces mouvements sera effectuée dans la journée d'aujourd'hui, et le reste demain.

Tous les corps emportent des vivres et fourrages pour 3 jours.

Il a été pris des mesures pour assurer leur subsistance. N'y ayant encore aucun commencement d'hostilités, j'ai cru ces

---

[1]) Takież było przekonanie Serry (Handelsman d. 77).

mesures suffisantes pour le moment. Elles me mettent au moins à même de pouvoir régler tous mes mouvements sur ceux de l'ennemi, et d'attendre les instructions ultérieures de Votre Excellence.

Je reçois dans ce moment même la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 4 de ce mois. Je suis on ne saurait plus flatté de l'approbation qu'Elle veut bien donner aux mesures que j'ai été dans le cas de prendre.

J'ai passé moi-même en revue, il y a quelques jours, homme par homme, la garde nationale de Varsovie[1]). J'y ai trouvé plutôt de la négligence qu'un mauvais esprit. Ceux qui témoignent le plus de difficultés à s'astreindre à un service qu'ils ont l'air de croire au-dessous d'eux, c'est la classe des gens qui possèdent un peu de fortune. J'ai tâché, en employant les éloges et le blâme, à ranimer en eux l'émulation et à les engager à profiter de l'exemple que leur donne la partie moins aisée des habitants, pour remplir des fonctions qui honorent chaque citoyen.

J'ai lieu de croire que mes exhortations et les mesures que j'ai prises pour astreindre à l'ordre et à faire punir, par des amendes pécuniaires, ceux des membres de la garde nationale qui ne remplissent pas exactement leurs devoirs, rendra ce corps plus attentif à s'en acquitter. Je dois cependant ne point laisser ignorer à Votre Excellence que souvent la négligeance que beaucoup d'entr'eux mettent à satisfaire à des obligations qui les enlèvent aux occupations par lesquelles ils pourvoient à leur subsistance et à celle de leurs familles, vient moins d'une mauvaise volonté, que de la pénurie générale, à laquelle la stagnation totale du commerce et le manque de circulation des espèces, réduit les habitants du Duché. Avec ces données, je crois que, si l'on peut toujours compter sur l'élan du moment, qui fera voler les citoyens à la défense de leurs foyers, on doit moins s'attendre à leur voir faire exactement un service suivi et prolongé.

J'ai trouvé, comme Votre Excellence, que Mr Mirosławski n'était pas tout à fait à sa place à Tykocin, et j'ai prévenu

---

[1]) Por. *Ze wspomnień Józefa hr. Krasińskiego* (Biblioteka Warszawska, 1912, II 422—4).

à cet égard Ses intentions en y envoyant, il y a quelque temps, Mr Łuszczewski, qui se trouvait au nombre des commandants de place dont Elle m'avait témoigné avoir été contente. Mr Mirosławski est passé au commandement de la place de Sieradz.

J'ai employé pour celui de Bromberg le colonel Świderski, ancien commandant de Modlin.

Le commandement de la place de Łęczyca est occupé par le colonel Seydlitz, ancien officier dans les légions italiques.

Aux mesures d'approvisionnements que j'ai portées en son temps, à la connaissance de Votre Excellence, je dois ajouter que j'ai fait établir à Łęczyca un magasin de subsistances de 10 jours pour 15 mille hommes.

La ville de Widawa, brûlée, il y a quelque temps, n'ayant point présenté de facilités pour l'emplacement d'un approvisionnement j'ai fait porter à Sieradz celui qu'elle devait recevoir.

Des rapports arrivés dans ce moment annoncent un grand nombre de déserteurs et autant d'habitants de la Galicie qui émigrent dans le Duché dans la crainte d'être enrôlés. Les premiers sont tous du régiment de Strauch, qui a déjà perdu beaucoup de monde de la même manière. Ils disent que la plus grande partie de ce corps n'attend que l'approche des Polonais, pour passer de leur côté.

Mr le comte Stanislas Potocki m'a transmis, comme lui ayant éte envoyé d'une source très sûre, dans le moment même où je termine cette dépêche, l'avis que le projet d'entrer dans le Duché n'est point fictif; que c'est une maxime politique d'écraser d'entrée de jeu ce petit état qui, par son existence politique, menace continuellement la Galicie; que l'on tient d'autant plus à ce projet qu'il ne déplait point à la Russie qui ne veut pas de bien à ce pays, et qui par cette mesure se croit plus sûre elle-même dans le cas où les circonstances la porteraient à se prononcer. — On assure par la même voie que les forces des Autrichiens sont considérables et qu'elles se renforcent journellement.

Mr le comte Potocki pense comme moi que ces circonstances n'étant qu'une communication particulière, il convient de les tenir secrètes, autant par ce motif, que pour ne point donner lieu à des inquiétudes, toujours défavorables, quelle que soit la position réelle des choses.

Quant à l'armée polonaise, elle attend les événements avec la tranquillité que doit lui donner autant la résolution de faire son devoir, que la confiance que tout Polonais a placée dans la protection et les moyens du héros de notre siècle.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence la situation des troupes dans le Duché...

162. Do Davout'a. Warszawa, 14 kwietnia 1809.

Z mnóstwa nadchodzących wiadomości podaje doniesienie siostrzeńca prezesa senatu z Białaczewa o zgromadzeniu wojsk austrjackich między Odrzywołem a Sulgostowem. Natomiast Siedleckie i Lubelskie mają być ogołocone z żołnierzy. Usuwanie rekrutów i kas do Lwowa. Siłę Austrjaków podnoszą do 50 tysięcy. Zapał w korpusie polskim. Zbiegają także Niemcy, nawet jeden oficer. Mallet na wywiadach. Przeważna część wojsk pruskich przesunięta na Śląsk [1]).

Monseigneur, ils nous arrive de tous côtés une telle multitude de bruits, de nouvelles et de renseignements sur l'état des choses et les mouvements des troupes autrichiennes en Galicie, et toutes ces notices sont souvent si contradictoires qu'il devient extrêmement difficile de distinguer le vrai d'avec le faux, d'autant que la frontière étant exactement fermée, il n'existe aucun moyen de vérifier les rapports. J'aurai l'honneur de citer à Votre Excellence ceux qui me paraissent mériter qu'on y ajoute quelque foi.

Mr Louis Małachowski, neveu du président du Sénat, a fait passer en date du 11 de ce mois de Białaczew, situé entre Opoczno et Końskie, l'avis que l'archiduc Ferdinand était arrivé dans ce dernier endroit le 10 de ce mois. Il a avec lui les généraux Bellegarde, Stüpschütz, Schaurotter, Saurau, et le gouverneur Wurmser [2]).

A l'époque du départ de la lettre de Mr Małachowski il avait passé par Białaczew pendant plusieurs jours jusqu'à 8000 hommes, et il s'en trouvait en outre dans cet endroit 7260.

Toutes ces troupes étaient destinées à prendre une position entre Odrzywoł et Sulgostow, et les Autrichiens prétendaient qu'il devait s'y réunir jusqu'à 50 mille hommes.

Un rapport officiel expédié de Nowemiasto le 11 de ce mois, annonce que plusieurs milliers d'hommes étaient effecti-

[1]) A. h. G., don. Davout; Fedorowicz 277—9.

[2]) Pisownia błędna (Stipsicz, Schauroth).

vement rassemblés dans l'endroit mentionné sous les ordres du général Moor.

On avait ordonné de placer à la douane de Czerwona Karczma un poste de 40 chevaux qu'on en a retirés au moment de leur arrivée.

Tous les avis s'accordent que les Autrichiens ont avec eux une assez nombreuse artillerie.

Leur infanterie est en grande partie composée de Polonais.

On prétendait à Nowemiasto, au départ du courrier, que tout le corps de l'archiduc Ferdinand devait se porter en arrière.

Un émissaire envoyé de cet endroit depuis plusieurs jours et qui avait trouvé le moyen de pénétrer en Galicie, est rentré le 12 de ce mois, et a confirmé une partie des détails ci-dessus. Vu la grande surveillance qu'on exerce, il lui avait été impossible de vérifier le reste.

Un émigré de la Galicie a rapporté en date du 11 qu'il n'y a point de troupes dans les cercles de Siedlce et Lublin. D'après la déposition du même, on a fait venir à Léopol les recrues levés en Galicie qu'on avait précédemment acheminés sur Cracovie.

Il a vu rassemblées à Ulanow beaucoup de voitures chargées de bois destiné à la construction du pont qu'on établit à Sandomir.

Le même émigré à été témoin qu'on évacuait sur Léopol toutes les caisses et magasins qui avaient été établis tant à Lublin que dans d'autres endroits.

On ne cesse de tâcher de nous entretenir dans l'idée d'une très prochaine invasion des troupes autrichiennes dans le Duché; mais cette opération si souvent annoncée rencontre beaucoup d'incrédules. Elle n'a fait jusqu'ici sur l'armée polonaise d'autre impression que celle de l'animer davantage et de lui faire souhaiter, avec plus d'ardeur, l'occasion de prouver qu'elle ne se laisse point intimider par la jactance. Depuis le moment du départ des 2 bataillons du 3e régiment tous les corps, à l'envi, m'assiègent en demandant à marcher les premiers; et j'éprouve dans ce moment plus de difficultés pour former des dépôts que je n'en rencontrerai probablement pour livrer des combats[1]).

[1]) Por. Niemcewicz: *Pamiętniki* I, 24, 29, 33.

Une chose vraiment remarquable, c'est que tout en nous menaçant les Autrichiens sont évidemment beaucoup moins que nous exempts d'inquiétude. Leurs déserteurs toujours aussi nombreux sont aussi quelque fois composés d'Allemands, et ce qui ne doit pas inspirer un préjugé favorable pour l'esprit qui règne dans ces troupes, c'est que parmi les derniers arrivés à Pilica il se trouve un officier du régiment de l'Empereur, chevau-légers, nomme Schmidt, qui nous est venu avec toute sa patrouille composée d'un s^{e}-officier et de 5 soldats, avec chevaux, armes, et bagages.

M^{r} le capitaine Mallet est par mon ordre parti cette nuit vers Nowemiasto pour y faire une reconnaissance.

Les renseignements sur la Prusse s'accordent à assurer que la plus grande partie de leurs troupes se porte vers la Silésie.

La position des troupes russes ne paraît pas avoir changé. On ne s'apperçoit point qu'il se forme des magasins sur de nouveaux points.

Agréez, Monseigneur, l'expression du plus sincère dévouement.

163. Do Bernadotte'a, księcia Ponte Corvo. Warszawa, 15 kwietnia 1809.

Otrzymał uwiadomienie z 11 t. m., że przechodzi pod jego komendę. Przesyła stan wojska z tego dnia i odpis listu arcyksięcia Ferdynanda z oznajmieniem o wkroczeniu do Księstwa. Siły Austrjaków obliczają na 30.000. Najście jednej kolumny przez Pilicę [1]).

Monseigneur, je reçois à l'instant la dépêche que Votre Altesse, m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois. Je me félicite de servir sous les ordres d'un des chefs les plus distingués de l'armée française et je m'empresserai de remplir les dispositions qu'Elle a bien voulu me faire passer [2]). Pour ne

[1]) A. h. G., Fedorowicz 287—8.

[2]) Adjutant króla saskiego Pakosz w liście do Amilkara Kosińskiego z Lipska 13 maja (rk. Tow. Przyj. Nauk w Poznaniu) tak pisał o początkowych zamiarach Bernadotty: »...Xże Ponte Corvo odebrawszy rozkaz objąć komendę nad nami, chciał sam jechać do Polski i tam operować ... i mocno z tej komendy ukontentowany powiedział mi »enfin pour cette fois-ci je suis content et cet ordre paralise tous mes chagrins, je laisserai la Saxe en état de défense respectable, j'irai chez vous d'avec vos Polonais, j'irai en Galicie, et de là à Vienne au devant de l'Empereur«, w tym razie ja miałem jechać z nim, ale późniejszy rozkaz, aby z całem wojskiem saskiem szedł oprzeć się o lewe skrzydło wielkiej armji i aby natychmiast ruszał, wywrócił nasze układy i zamki hiszpańskie«... Saski *Campagne de 1809* I 152—3, 431, II 121.

perdre aucun moment je crois devoir me contenter de porter aujourd'hui à la connaissance de Votre Altesse la situation des troupes dans le Duché de Varsovie à l'époque du 11. Je ne manquerai pas de La tenir au courant des détails qu'Elle désire.

La lettre ci-jointe [1]) en copie de l'archiduc Ferdinand m'instruit aujourd'hui du commencement des hostilités. L'ennemi pénètre sur notre territoire sur le point de Nowemiasto: je pars pour aller à sa rencontre. On dit que les forces des Autrichiens se montent à 30 mille hommes [2])...

P. S. On m'annonce qu'une colonne entre par Pilica, j'ignore sa force.

164. Do Serry. W kwaterze głównej w Raszynie, 19 kwietnia 1809.

Zajęcia niecierpiące zwłoki nie pozwoliły mu zaraz odpowiedzieć. Uznaje za słuszne obawy rezydenta, że stanowiska Raszyna może nieprzyjaciel obejść, ale winien przez wzgląd na samą żołnierską ochotę spróbować bitwy, zanim cofnie się do Warszawy [3]).

Monsieur le Résident, une foule d'occupations qui ne souffraient aucun délai m'ont empêché de répondre sur le champ à la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier. Je m'empresse d'autant plus de le faire aujourd'hui que les détails qu'elle contient sont aussi justes sous le rapport du raisonnement militaire, qu'ils font preuve de l'intérêt que Vous voulez bien prendre à une nation dont l'existence politique est un bienfait de Votre auguste souverain.

Je crois comme Vous, Monsieur le Résident, que la position que j'ai prise à Raszyn, quoique très forte, n'est point exempte des inconvénients attachés à la défense de tout pays ouvert avec des forces bornées, c'est à dire qu'on serait forcé de la quitter pour se rapprocher et couvrir Varsovie, dans le cas où la force supérieure de l'ennemi lui permettant des ma-

[1]) Drukowany wielokrotnie (Sołtyk w skróceniu 142, A. M. Skałkowski: *O cześć imienia polskiego* 34, Fedorowicz 275 i t. d.)

[2]) Siła korpusu VII armji austrjackiej wynosiła w dniu 15-go kwietnia: 31.587 ludzi, 7.366 koni i 94 armat (Biblioteka lwowska III, Dr. Br. Pawłowski: *Lwów w 1809 r.*, str. 9).

[3]) A. h. G., odpis; A. M. Skałkowski: *O cześć* 34—5, Fedorowicz 307—8.

noeuvres qui nous sont interdites, il se portait sur mon flanc droit pour s'approcher de la ville.

Cependant quelque juste que soit ce calcul, il me paraît, Monsieur le Résident, que je ne dois pas prendre de suite ce parti, et surtout sans y avoir été engagé par des démonstrations assez sérieuses de l'ennemi pour me prouver l'impossibilité de lui résister. Jusqu'ici cette certitude n'existe point encore, et dès lors, sans mettre en compte ce que tout général est dans le cas de faire pour sa réputation personnelle, je crois devoir à la valeur et à l'extrême bonne volonté des troupes autant qu'à l'opinion générale et à l'impression que produit toujours sur le pays tout ce qui a l'apparence d'un mauvais succès, de ne prendre de position plus rapprochée, qu'autant qu'il sera prouvé qu'il n'est point possible de faire autrement, et qu'il deviendra réellement nécessaire pour défendre la ville de faire usage de zèle des habitants, dirigé et soutenu par les mesures que Vous a déjà dicté la prudence.

Peu de temps suffira pour mettre cette question en évidence, et nous convaincre, si aux motifs de confiance qu'elle nous inspire, il ne se joindra point des chances favorables pouvant résulter de l'ensemble des opérations de l'armée française, et même de la levée générale ordonnée dans le pays. Je crois qu'il convient d'autant plus d'attendre encore l'événement que le parti contraire nous reste toujours ouvert, s'il ne se montrait pas conforme à notre espérance.

165. Do arcyksięcia Ferdynanda d'Esté. 21 kwietnia 1809.

Projekt układu w sprawie opróżnienia Warszawy przez wojska polskie [1]).

Votre Altesse Impériale et Royale ayant manifesté le désir d'établir et reconnaître la neutralité de la ville de Varsovie, et cette neutralité ne pouvant s'effectuer que par l'évacuation libre qu'en ferait le corps des troupes alliées et combinées sous mes

---

[1]) Spółcześnie umowa ta, ogłoszona i rozlepiona na rogach ulic, pomieszczona została też w Gaz. Warsz. Nr. 32; przepisał ją Niemcewicz I 40—42; później przedrukowana wielokrotnie (n. p. Angeberg: *Recueil* 508—9, Sołtyk 348—50, ostatnio Fedorowicz 311—3).

ordres, cet arrangement pourrait être renfermé dans les articles suivants [1]):

Art. 1. Il y aura suspension d'hostilités pendant dix jours.

Art. 2. Pendant ce délai ce corps d'armée évacuera avec le personnel et le matériel la ville de Varsovie.

Art. 3. Pendant ce délai l'armée autrichienne gardera les mêmes positions qu'elle occupe, et pour prévenir tout prétexte qui pourrait rompre l'harmonie, il ne pourra venir à Varsovie que des officiers parlementaires de l'armée autrichienne.

Art. 4. Après ce délai il ne pourra être imposé à la ville aucune contribution extraordinaire [2]).

Art. 5. Les personnes, les propriétés et les cultes seront respectés [3]).

Art. 6. Les malades et convalescents saxons, polonais et français seront confiés à la loyauté de l'armée autrichienne, et

---

[1]) W tym wstępie najwyraźniej zaznacza się, że układ ten w ogólnem ujęciu, jak następnie w wykonaniu, był dziełem i zasługą Poniatowskiego. Sformułowanie poszczególnych punktów było wynikiem obrad, z których sprawozdanie u Niemcewicza I 38—42; por. Handelsman d. 79, Fedorowicz str. 309—10, 350, 359—60.

[2]) Réponses aux articles 1, 2, 3 et 4: »Il y aura suspension d'hostilités pendant deux fois vingt-quatre heures à compter de ce soir à cinq heures. Pendant ce délai, toute l'armée combinée combattante évacuera la ville de Varsovie. Il est accordé, à dater de la même époque, un sursis de cinq fois vingt-quatre heures à tous les employés et non combattants de cette armée pour quitter cette ville. Monsieur le Prince de Poniatowski voudra bien en communiquer la dénonciation (dénomination)«. Ta odpowiedź nie była w zgodzie z pierwotnemi obietnicami. Zauważył to zaraz Serra (jego raport z 1 maja u Skałkowskiego *O cześć* 42), a użalał się na gwałty Niemcewicz (I 27—121) w swoim »Dzienniku wyprawy austrjackiej«. Rozkaz dzienny arc. Ferdynanda ogłoszony w kwaterze głównej w Rakowie 23 kwietnia (Wien. Kriegsarch. F. A. 4/117a) zapowiadał wkroczenie do Warszawy tegoż dnia o $4^1/_2$ popołudniu. General-major Trautenberg zostawał komendantem miasta, major de Pest von Baillet majorem placu. Zalecono czuwać nad utrzymaniem porządku i karności przez załogę.

[3]) Odpowiedź na ten artykuł i następne brzmiała: *convenu*, w przekładzie Gazety Warszawskiej: *ugodzono*, za przydaniem tej uwagi: »W exemplarzach tej Konwencyi oddzielnie wydrukowaney położono przez omyłkę wyraz zezwolono, a powinno bydź podług oryginału: Ugodzono«.

à leur guérison ils recevront des feuilles de route et moyens de transports pour rejoindre leurs corps respectifs [1]).

Art. 7. Il sera accordé par Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc commandant les forces autrichiennes au Ministre Résident de France accrédité auprès du Duc et gouvernement du Duché les passeports et sauvegardes pour sa personne, ses papiers, effets et personnes attachées à sa mission, pour se rendre où il jugera convenable de se retirer [2]).

Art. 8. Les officiers, soldats et employés français qui se trouvent à Varsovie, seront libres de suivre la résidence de France avec effets et bagages, et recevront les passeports et moyens de sûreté ainsi que les vivres, fourrages et transports [3]).

---

[1]) Por. Niemcewicz I 77, 83.

[2]) Por. u Fedorowicza str. 309—10: protestation pour l'inviolabilité de la Résidence et des Français existant à Varsovie.

[3]) Article additionnel. Au moment de l'échange des présens articles on se donnera de part et d'autre des officiers supérieurs comme otages, jusqu'à l'expiration de l'armistice. Właściwie artykuł dodatkowy, i to nader istotny, mieścił się w umowie z 24 kwietnia, mocą której hr. Neipperg w imieniu arcyksięcia »s'engage de ne point attaquer la tête de pont de Praga, n'y en établissant des batteries, n'y d'une autre manière sur la rive gauche de la Vistule, en exceptant toutes les chances de la guerre sur la rive droite, tant que le commandant de la dite tête de pont ne tirera point sur la ville de Varsovie«, zaś Hornowski, komendant Pragi, obowiązał się: »de ne pas tirer de Praga sur Varsovie, tant, que de Varsovie on ne tirera pas sur Praga«. Zakładnikami byli Szumlański i Neipperg. — Klauzula końcowa głównej umowy brzmiała: »fait et convenu entre les soussignés, généraux en chef des deux armées, sur la ligne des postes avancés respectifs, ce 21 avril 1809 à ... heures du matin«. Podpisano jednak dość późno i nie bez trudności (Niemcewicz I 40), a zapomniano nadto porozumieć się co do Pragi, której przedewszystkiem należało poświęcić artykuł dodatkowy. O tej sprawie arcyksiąże Ferdynand pisał 26 kwietnia do naczelnie dowodzącego arc. Karola (W. Krg. 4/172 brulion): »...Kurz vor der Stunde des Einrückens liess mir Fürst Poniatowski den Antrag machen, dass derselbe auch das Tête de pont von Praga räumen würde, wenn ich den Waffenstillstand noch um 36 Stunden verlängern wollte; im widrigen Fall bedrohte er mich die Stadt Warschau von Praga aus zu beschiessen und zu verbrennen. Die Absicht bei diesem Antrag war, mehr Vorsprung und Zeit zu seinem Rückzug gegen den Bug zu gewinnen, dann die in Praga noch befindliche Artillerie und Vorräthe zu retten. Ich glaubte daher diesen Antrag um so weniger annehmen zu können, als ich den G. M. Mohr mit der Avantgarde schon auf das rechte Weichselufer übersetzt hatte, um die feindliche

166. Do Haukego. (Arciechów, 27 kwietnia 1809).

Zatwierdza jego pomysł zapewnienia połączeń między Toruniem a Modlinem przez Płock, gdzie mu powierza dowództwo. Zaleca formowanie powstań i poddaje zwierzchnictwu Dąbrowskiego [1]).

Arrièregarde gleich nach Verlauf des Waffenstillstandes zu verfolgen. Die Bedrohung der Stadt Warschau konnte nur dieser, aber nicht meinem Truppenkorps Schaden zu fügen. Ich liess sogleich durch einen Artillerieofficier untersuchen, ob das linke Weichselufer uns wesentliche Vorteile zur Beschiessung von Praga darbieten würde, und da dieser mir meldete, dass mein Feldgeschütz vom linken Ufer nicht mit wesentlicher Wirkung das Tête de pont erreichen könne, so habe ich mit dem Kommendanten desselben Übereinkunft geschlossen, dass ich von der Stadt auf das Tête de pont nicht feuern würde, wenn er sich gegenseitig anheischig mache, nicht auf die Stadt zu feuern. Diese Schonung für Stadt Warschau hat hier auf die Gemüter den besten Eindruck gemacht, da über die bedrohte Beschiessung der Stadt schon alles sehr beängstiget war. Unser Einzug geschah mit Ordnung, das Volk war auf denen Strassen, rufte wiederholt Vivat dem Kaiser von Österreich... Das Gouvernement und die Minister waren alle schon nach Thorn abgegangen und man hatte an der Spitze der Regierung den Fürsten Jablonowski gestellt. Er ist ein sehr bescheidener, billiger und gut denkender Mann. F. M. L. St. Julien und Hofrat Baum, welche einige Tage vorher bei mir angelauft waren, habe ich in ihren Wirkungskreis eingesetzt und F. M. L. St. Julien hat vom Fürsten Jablonowski alles übernommen. Wir haben hier sehr beträchtliche Kriegsvorräthe gefunden... dass wir bereits über dritthalb Tausend brauchbare preussische Infanteriegewehre, sehr viel Pulver,... 11 kupferne Pontons, dann viele Säbel, Sättel, Patrontaschen, Riemzeug erbeutet haben... Auch haben wir beträchtliche Vorräthe an Mehl, Haber und Brandwein gefunden... An feindlichen Verwundeten fanden wir hier 6 bis 700. Ich habe mit den feindlichen Kommandirenden auch den Vertrag wegen Auswechslung der Gefangenen veranstaltet. Sie hatten von uns 1 Officier von Vallachenbataillon und in allem 89 an Mannschaft... Seit dem Rückzug des herzoglichen-warschauschen Truppenkorps langen häufig Déserteurs bei uns an... Ich wende alle Mitteln an, um mir bei Góra eine Brücke über die Weichsel zu verschaffen; unterhalb Góra ist wegen der Überschwemmungen keine Möglichkeit eine Brücke zu schlagen. Sobald ich hinlängliche Schiffe zur Schlagung einer Brücke versammelt haben werde, gedenke ich mit Zurücklassung einer angemessenen Garnison bei Warschau, mit dem ganzen Korps über die Weichsel zu gehen, um sodann gegen den Bug und über diesen Fluss das feindliche Korps neuerdings aufzusuchen«.

[1]) Rk. M. Czartoryskich 3037. Uwaga na piśmie jenerała brygady Haukego z daty: Sierock, 27 kwietnia 1809:

»Comme il est essentiel d'entretenir une communication prompte et assurée entre Thorn et Modlin, de surveiller et de mettre hors d'insulte la

J'approuve le susdit projet et en confie l'exécution à général du brigade Hauke que je charge du commandement supérieur du département de Płock et de ses levées, je lui enjoinds en outre d'activer l'organisation de la levée du dépar-

---

rive droite de la Vistule entre ces deux points et d'avoir tous les renseignements possibles sur les mouvements de l'ennemi, j'ai l'honneur de présenter les remarques suivantes à V. A. — Pour assurer les communications entre Modlin et Thorn il faudrait établir des commandants de place dans tous les lieux d'étape et autres endroits qui ont une communication facile avec l'autre rive. Ces commandants devront être sous les ordres d'un commandant supérieur chargé du commandement de toute la rive droite qui devrait s'établir à Dobrzyn qui est le point central ou mieux encore à Plock à cause de la communication plus facile avec les autorités départementales. Ces commandants devront recevoir l'ordre d'envoyer tous les jours des rapports au commandant supérieur et dans les cas extraordinaires ceux entre Plock et Thorn outre le rapport au commandant supérieur en devront envoyer aussi au gouverneur de Thorn, et ceux entre Płock et Modlin outre les rapports au commandant supérieur devront en envoyer aussi au commandant de Modlin. Le point de Włocławek mérite une attention particulière. Le commandant supérieur s'il fait ses tournées sur toute la rive droite doit laisser quelquun dans son quartier général pour surveiller que la correspondance et l'envoi des rapports ne soit interrompu d'un instant durant son absence. — Le commandant supérieur serait tenu d'envoyer tous les jours ses rapports à Son Altesse le Prince commandant en chef. — Tous les bateaux ou radeaux se trouvent maintenant dispersés et confiés à la surveillance des autorités locales civiles, bien souvent à celles des soltys dans les nouvelles colonies dont les deux rives de la Vistule sont innondées. Il est inutile de remarquer que ces colonistes ne nous sont point dévoués et qu'ils favorisent l'ennemi. Il faudrait donc rassembler tous ces bateaux et radeaux dans trois points c. à d. à Modlin, Płock et Thorn, et les remettre à la surveillance des commandants militaires. — Pour la communication secrète avec la rive gauche il faudrait laisser à la disposition de chaque commandant quelques petits canots et de l'argent pour payer les espions. — Le commandant supérieur devrait avoir à sa disposition quelques détachements de troupes régulières. Tous les dépôts de cavalerie et d'infanterie, s'ils étaient placés le long de la rive droite, pourraient sans affaiblir les régiments (être) employés à ces services; il est nécessaire encore de former des compagnies de bateliers, de les solder et de les retenir à la disposition de V. A. — La réparation des routes doit être recommandée particulièrement à la surveillance des commandants militaires. Des officiers de sapeurs devraient visiter les routes qui de Modlin et des bords de la Wkra communiquent à Thorn. Les défilés de Płock et entre Czernichowo et Steklin et la route dans les environs de Bodzanowo après deux jours de pluie seraient impraticables pour aucun convoi; il est urgent de les mettre de suite dans un bon état. Je les ai recommandés à mon

tement soit en cavalerie soit en infanterie en lui donnant les mêmes pouvoirs et le mettant en même rapport avec le général Dąbrowski que l'est le général Niemojewski dans le département de Łomża.

167. Czynności wojenne od rozpoczęcia wojny do 28 kwietnia 1809 r.

Wybuch wojny. Bitwa pod Raszynem. Opróżnienie Warszawy. Działania zaczepne, utarczki pod Grochowem i Radzyminem [1]).

Précis des opérations du corps d'armée polonais (jusqu'au 28 avril 1809).

Sur les avis réitérés et positifs qui me furent donnés que l'armée autrichienne s'était rassemblée à Końskie, je fis partir le 14 d'avril M[r] Mallet, directeur du génie, pour Nowemiasto à l'effet de reconnaître la ligne de la Pilica, et les positions militaires qui pouvaient se trouver sur la route de Nowemiasto. Le 15 avril à huit heures du matin M[r] Mallet retourna de Nowemiasto et me remit une lettre [2]) qui avait été apportée par un parlementaire autrichien au commandant de la place de Nowemiasto. Cette lettre signée de l'archiduc Ferdinand me donnait avis que les hostilités seraient commencées le 15 à 7 heures du matin, qu'à 7 heures les troupes impériales autrichiennes entreraient sur le territoire du Duché de Varsovie, et

---

passage aux autorités locales, reste à savoir si l'on a suivi mes conseils. — Les commandants militaires devraient avoir connaissance aussi de l'état des magasins et devraient correspondre pour cet objet avec l'ordonnateur de l'armée...«.

[1]) A. h. G., jako załącznik do listów z 29 kwietnia do ks. Neufchâtel i Ponte Corvo; Fedorowicz 334—9. Tekst polski, jako ogłoszenie do nalepiania lub pismo ulotne, był rozsyłany do poszczególnych powiatów (W. Krgs. 4/ad 180). Znajduje się także w Gazecie Krakowskiej Nr. 63, u Bogusławskiego 159—65, w *Rysie hist. kampanii odbytej w r. 1809* (wyd. Zupańskiego, Kraków 1889, str. 230—4) i u Niemcewicza I 91—8. Por. Skałkowski 333—53 i *O cześć* 3 i nast. Sprawozdanie polskie zaczyna się od ogólnego wstępu. Uzupełnieniem tych wiadomości są relacje, które w zastępstwie Poniatowskiego wysyłał do Fryderyka Augusta i Bernadotty Paszkowski, dwie z nich z 21 kwietnia są wydrukowane u Fedorowicza 316—9 i w *O cześć imienia* 35—37, inne podane są w dalszym ciągu w przypisach (A. E., Saxe, corr. tom 78).

[2]) A. M. Skałkowski: *O cześć* 34, Fedorowicz 275.

traiteraient en ennemis celles qui s'opposeraient à leur passage. J'ordonnai sur le champ à l'armée polonaise de se mettre en marche et je donnai aussi ordre de relever les lignes de Varsovie.

Le 15, je pris poste à Raszyn, à deux meiles de Varsovie, et je fis pousser la cavalerie sous les ordres du général Rożniecki à Tarczyn, avec instruction de découvrir les forces de de l'ennemi et ses opérations.

Ma première intention à été de me porter sur la route de Nowemiasto à la rencontre de l'ennemi, mais les avis que je reçus sur sa grande supériorité en nombre, les rapports du général de cavalerie, qui me confirmait que la force de l'ennemi était de 18 à 20 mille hommes d'infanterie, et de 8 à 10 mille de cavalerie, et que son intention paraissait être de se porter vers Błonie, me décidèrent à conserver la position de Raszyn, d'où j'observais les routes de Góra, Tarczyn et Nadarzyn, et d'où je pouvais facilement me porter sur la route de Błonie. Je fis porter un escadron de cavalerie à Błonie et un bataillon avec deux pièces d'artillerie à Wola.

La cavalerie polonaise eut les 16, 17 et 18, divers engagements avec la cavalerie ennemie, et même avec l'infanterie de son avant-garde. Dans toutes ces affaires la cavalerie polonaise eut un avantage marqué, tua à l'ennemi une centaine d'hommes, et lui fit autant de prisonniers.

Le 18 au soir et le 19 matin, le général de cavalerie m'instruisit que l'armée ennemie se portait sur Varsovie par la route de Tarczyn; je conservai par conséquent ma position, dans laquelle le front de l'armée était couvert par des marais impraticables pour la cavalerie, et traversés seulement par des digues, ou routes aboutissantes à Varsovie. Les principales routes passaient à Michałowice, à Raszyn et Jaworowo.

Le 3^{me} régiment d'infanterie fut place à Michałowice avec quatre pièces de canon, et formait la droite sous les ordres du général Biegański. Le 2^{me} bataillon du 8^{me} régiment et le 2^{me} du 1er régiment d'infanterie furent placés avec six pièces de canon à Jaworowo sous les ordres du général Kamieniecki, et formaient la gauche. Le 2^{me} régiment et les Saxons furent placés à Raszyn avec douze pièces de canon sous les ordres du général saxon, et formaient le centre. Une avant-garde com-

posée du 1er bataillon du 8me, du 1er du 1er régiment d'infanterie occupa Falenty, avec quatre pièces de canon, sous les ordres du général Sokolnicki. Un bataillon avec deux pièces fut placé en avant Raszyn sur la route de Nadarzyn. Des détachements furent jettés à droite et à gauche de la ligne de bataille, pour observer que l'armée ne fut pas tournée. La cavalerie qui avait suivi les mouvements de l'ennemi, se trouvait encore à midi devant le front, pour lui masquer nôtre position; sa place dans l'ordre de bataille était à mille toises en arrière de Raszyn, avec quatre pièces d'artillerie à cheval, pour couvrir les flancs, si l'ennemi voulait les déborder, ou pour culbuter ses colonnes, si elles parvenaient à forcer les digues.

Le même jour 19 à deux heures de l'après midi, les colonnes de l'infanterie ennemie parurent. La canonade commença en avant de Falenty, il paraît que nos batteries dirigées par le général Pelletier les incommodaient beaucoup. Les deux régiments de cavalerie se longèrent parallèlement pour démasquer les positions. Vers trois heures une colonne de 3000 hommes se porta sur le bois de Falenty, et parvint à l'occuper, et par ce mouvement déborda nos batteries et le bataillon du 8e régiment, qui étaient en avant de Falenty. Ce bataillon se forma en colonne, et se porta au petit pas en arrière de Falenty, sur la digue qui conduit à Raszyn, et répondit sans se rompre au feu de la colonne ennemie qui occupait le bois, et dont on n'était séparé que d'une cinquantaine de pas par un étang. Le général Fiszer, chef de l'état-major général, fut alors blessé.

Comme je vis le premier bataillon du 8me compromis, je me mis à la tête du 1er bataillon du 1er régiment, et je chargeai le bois de front et à la bayonnette. L'ennemi en fut chassé, nous occupâmes de nouveau Falenty. Une seconde colonne ennemie s'étant portée sur ce village força le bataillon du 8me à se retirer. Le colonel de ce régiment Mr Godebski ayant voulu ramener pour la troisième fois ce bataillon à Falenty, y fut tué. C'était un officier infiniment recommandable sous tous les rapports.

L'ennemi tenta d'emporter Raszyn, il fut accueilli par le feu des Saxons, du 2me bataillon du 2me régiment, et par celui de douze bouches à feu. Malgré quatre heures d'efforts conti-

nuels, il ne put parvenir à forcer ce poste, et il se retira à dix heures du soir en arrière de Falenty.

La plus grande partie de la force de l'ennemi fut portée sur Falenty et Raszyn. La droite et la gauche ne furent attaquées que mollement, et ne furent pas entamées.

Je délibérai sur le champ de bataille à dix heures du soir, si je devais attendre le lendemain l'ennemi dans la même position, ou si je devais rentrer dans les lignes de Varsovie

La grande supériorité des forces de l'ennemi, la crainte d'être coupé de Varsovie, dont j'étais à deux meiles, le besoin de me rallier le grand nombre de soldats qui, le jour d'une affaire, quittent leur poste sous différents prétextes, me fit prendre le dernier parti; par conséquence à 11 heures du soir l'armée commença son mouvement pour rentrer à Varsovie, et elle ne fut nullement inquiettée dans sa marche.

Dans cette journée nous avons perdu 450 hommes tués, 32 prisonniers et 8 à 9 cents blessés. Deux bouches à feu démontées ont été laissées sur le champ de bataille en avant de Falenty. Deux furent laissées dans les chemins extrêmement mauvais qui conduisent de Raszyn à Rachowice.

La perte de l'ennemi peut être évaluée au double, et si on considère que l'armée était forte de 30 mille hommes, que l'armée polonaise n'était que de dix mille hommes (le 12^{me} régiment d'infanterie n'était pas arrivé de Thorn, et un bataillon du 6^{me} était à Wola, et n'avait eu part à l'affaire), que pendant huit heures de combat l'armée polonaise n'a pas perdu son champ de bataille, on mettra cette journée au rang de celles qui justifient la réputation de bravoure des troupes polonaises.

L'armée étant rentrée dans les lignes de Varsovie, le 20 au matin fut employé à assigner à chaque corps son poste, et à armer les lignes de 45 bouches à feu. L'ennemi parut vers midi, mais avec beaucoup de circonspection.

Les lignes de Varsovie ont à peu près six mille toises de développement, presque partout la cavalerie même pouvait les franchir. Il paraissait généralement impossible d'y tenir. Toutes les opinions s'accordaient à faire passer l'armée sur la rive droite, et à empêcher la ruine de Varsovie.

Sur ces entrefaits, vers quatre heures du soir, l'archiduc me fit demander une entrevue. Nous convînmes de 24 heures d'armistice.

Le lendemain 21 il fut convenu[1]) que Varsovie serait regardée comme neutre, et que l'armée aurait deux fois 24 heures pour l'évacuer avec tout le matériel qui s'y trouvait; en con-

[1]) W tem miejscu podejmuje Paszkowski sprawozdanie datowane w Zegrzu 28 kwietnia, a przeznaczone dla Bernadotty: »Les mouvements continuels que l'armée a faits depuis son départ de Varsovie, ne m'ont pas laissé assez de loisir pour rendre compte à Votre Altesse des événements ultérieurs. Ma dernière était du 21 après midi, jour de la signature de la convention de Varsovie, et le soir du même jour toutes nos troupes avaient quitté la ville et se sont portées sur Modlin. Il était essentiel de mettre le plutôt l'armée en sûreté et de ne point laisser aux soldats le loisir des regrets, pour avoir le temps de réorganiser les corps, de relever l'esprit qui avait un peu baissé et pour profiter des premiers moments où l'ennemi nous devait croire embarassés en reprenant l'offensive telle que les positions respectives et nos forces nous le permettaient. Tous ces buts ont été parfaitement remplis comme j'aurai l'honneur de le détailler à Votre Altesse.

Tout le matériel de l'armée a été évacué sur Modlin, Sierock et Praga, et comme cette dernière place pouvait être battue et prise par sa gorge du côté de Varsovie et de la rivière, en même temps qu'on l'attaquerait du côté de la campagne, comme il était intéressant pour nous de sauver l'artillerie et les magasins qui y étaient renfermés et se renforcer de la garnison qu'on y laissait, surtout que, ne voulant point affaiblir le corps d'armée, on n'y avait jetté qu'un bataillon de conscrits, le prince Poniatowski ayant donné le commandement de l'infanterie au général Zajączek et celui de la cavalerie au général Dąbrowski qui venaient de le joindre, resta de sa personne à Varsovie et sur l'ouverture qui lui en a été faite, il m'envoya auprès de l'archiduc Ferdinand pour parler avec lui sur une convention à conclure pour Praga. Le prince proposait une neutralité armée pour cette place ou si celle là ne pouvait avoir lieu un armistice de huit jours pour l'évacuation de tout le personnel et matériel. L'archiduc ayant dans la convention de Varsovie manifesté un désir vif de ménager cette capitale, nous lui représentâmes, que son but ainsi que le nôtre n'était rempli qu'imparfaitement si Praga armée devait tirer contre Varsovie. L'archiduc après un couple d'heures de débats a paru accéder à la demande de donner le temps à l'évacuation de Praga et la convention semblait aller être conclue, lorsque l'archiduc changeant d'avis ne voulut donner que douze heures de plus à Praga à ajouter aux 48 convenues pour Varsovie. On fit de notre part une nouvelle tentative pour le déterminer à donner quatre jours et même seulement 48 heures à dater de la signature de la convention. L'intermédiaire et presque le mobile de cette négociation était le colonel Neipperg, adjudant général de l'archiduc, qui se croyait personnellement engagé à favoriser la ville et qui se trouvait en otage auprès du prince. A la dernière démarche l'archiduc répondit sèchement et négativement. Le prince avait déjà quitté Varsovie où il m'avait

séquence le même jour l'infanterie et la cavalerie, les canons et voitures d'artillerie furent passés à Praga, le pont de ba-

---

laissé pour attendre la réponse. Après l'avoir reçu j'ai déclaré qu'à cinq heures sonnantes la ville sera bombardée, que j'allais en donner l'ordre et que c'est à l'archiduc que les habitants de Varsovie devront le service qu'il nous forçait de leur rendre; je l'ai déclaré hautement et avec d'autant plus de fermeté que dans sa conversation avec moi l'archiduc m'avait paru croire que nous ménagerions dans Varsovie nos familles et nos liaisons. J'étais déjà embarqué au port (le pont ayant été rompu depuis le matin) pour aller retrouver le prince à Praga, lorsqu'un domestique dépêché par Mr de Neipperg m'atteignit et me pria de sa part de revenir près de lui. J'ai cru devoir m'y rendre. La nouvelle du bombardement s'étant repandu dans la ville y avait jeté la consternation qui faisait craindre un coup de désespoir à l'entrée de l'armée autrichienne et le colonel Neipperg m'engagea à prolonger l'armistice de plusieurs heures pour donner à l'archiduc le temps d'arriver assurant qu'il lui fairait changer d'avis. Après avoir mis beaucoup de difficultés, je n'ai consenti qu'à deux heures d'armistice de plus et nous avons engagé réciproquement notre parole d'honneur au nom des nos généraux en chef dont nous avions eu les pleins pouvoirs pour traiter de l'échange des prisonniers.

Voulant au plus vite rejoindre l'armée et combiner ses opérations ultérieures, le prince quitta le même jour 22 Praga en laissant au commandant de cette place le major Hornowski les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure une convention. Elle fut signée le 24 et par elle l'archiduc s'est engagé à ne point tirer sur Praga ni l'attaquer du côté de Varsovie, si le commandant de Praga ne tirait pas sur la ville.

En attendant le prince ayant établi son quartier gal à Modlin s'occupa à réorganiser l'armée et ses différents services. Toute la journée du 23 a été employée à ce travail qui fut achevé. Le prince envoya le gal Niemojewski à Łomża avec les instructions nécessaires pour organiser et mettre en activité le plus promptement possible les levées de ce département. Le gal Hauke fut envoyé avec la même commission dans le département de Płock; ce département doit envoyer sans délai un escadron de cavalerie de la levée fort de 300 chevaux; un bataillon de chasseurs sera formé outre la levée dans l'arrondissement d'Ostrołęka pays extrêmement coupé de bois et de marais où tous les habitants sont chasseurs et ont toujours conservé le meilleur esprit. Le service des subsistances a été organisé et elles sont assurées à l'armée.

N'ayant pu avoir assez tôt des nouvelles positives sur les forces et les intentions de l'ennemi sur la droite de la Vistule et s'il avait un pont au-dessus de Varsovie, le prince fit ses dispositions pour une reconnaissance générale qu'il devait soutenir par tout son corps pour assurer ses partis et profiter des circonstances. Le mouvement se fit dès l'après midi du 25. Le gal Sokolnicki marcha avec le 12e d'infie, le 2e de cavalerie et deux pièces par Jabłonna à gauche de Praga sur Karczew. A la droite le

teaux fut levé, et les bateaux furent chargés d'amunition et de toutes les armes qui se trouvaient à l'arsenal. Le 23 à qua-

---

major Krukowiecki avec un bataillon du 3me fut passé sur bateaux sur la rive gauche de la Vistule avec ordre de marcher sur Varsovie. A la gauche du gal Sokolnicki, le gal Dąbrowski fut charge d'opérer par Sierock et Radzymin sur Okuniew en Galicie avec un bataillon du 6me commandé par le colonel Sierawski et le 5e et 6e de cavalerie. Pour soutenir le gal Sokolnicki qui s'éloignait le plus de la ligne, le prince fit marcher le gal Kamieński avec le 1er et 3e de cavalerie qui dut se tenir plus près de la gauche du gal Sokolnicki. Le 1er régiment d'infie avec deux pièces prit poste à Białołęka sur la route de Praga pour soutenir cette cavalerie, et le prince lui même marcha avec le reste de son corps à Jablonna où il établit pour ce jour son quartier gal.

Le gal Sokolnicki rencontra l'ennemi le 26 vers le soir sous Grochów vis-à-vis de Praga. Il était fort de 5 mille hommes et commandé par le gal Mohr. Il le surprit au moment où il envoyait sommer le commandant de Praga. Il l'attaqua sans lui donner le temps de se mettre en bataille, le battit, lui prit 200 prisonniers et se rendit déjà maître de ses deux canons que l'ennemi trouva cependant moyen de reprendre mais enclouées. L'affaire a duré trois heures. La ville de Varsovie sortit sur les terrasses de la rive droite et fut témoin du combat. Nous avons eu une cinquantaine d'hommes mis hors de combat, l'ennemi couvrit le champ de bataille d'une grande quantité de morts. Le colonel Weissenhoff du 12e d'infie s'est particulièrement distingué.

Le même jour le colonel Sierawski à la tête de son bataillon attaque l'ennemi sous Radzymin fort de 1500 hommes d'infie et 400 chevaux. Il le battit, lui prit trois officiers dont un supérieur et près de 200 prisonniers, outre les blessés; il en est tombé une grande quantité dans les mains du gal Kamieński qui se trouvait entre les gaux Dąbrowski et Sokolnicki sur la route d'Okuniew.

Le major Krukowiecki ayant marché jusqu'à Łomna près de Varsovie sur la rive gauche de la Vistule, fit quelques prisonniers, allarma la garnison de cette ville et se retira sans la moindre perte.

Partout l'ennemi fut surpris et étonné; mais les rapports des gens du pays et des prisonniers s'accordant à dire qu'il avait une réserve à Okuniew et qu'il lui venait des renforts de Karczew, où on ne savait pas encore positivement s'il n'avait pas de pont, le prince jugea à propos d'ordonner pour le lendemain un mouvement rétrograde sur Sierock, ayant d'ailleurs su par les dépêches interceptées de l'ennemi qu'il entrait dans ses projets d'agir sur le Bug; à cet effet le prince marcha le 27 sur Nieporent et dirigait de là les mouvements des différents corps de manière qu'ils se faisaient successivement et insensiblement et en concentrant son corps le mettaient à même de combattre dans la position de Nieporent qu'il avait occupée.

L'ennemi n'ayant rien osé entreprendre le prince fit replier le gal

tre heures du soir tout se trouvait rendu derrière Bug, à Modlin et Sierock, parceque divers avis portaient, que l'ennemi avait un pont à Góra.

Sokolnicki sur Nieporent dans la position choisie et ordonna au g^{al} Dąbrowski et au reste de ses troupes d'entrer dans Sierock, lui même il prit pour ce soir son quartier g^{al} à Arciechów sur la gauche du Bug et ayant employé la nuit à donner les dispositions nécessaires pour garder cette rivière et éclairer par des postes les chemins de Radzymin, en outre tenant la communication avec Praga de manière à parer à toutes les entreprises de l'ennemi et à se ménager des avantages sur lui, le prince transporta le 27 son quartier g^{al} à Zegrze où il observe toute la position de Nieporent et se trouve également à portée de Sierock et de Modlin.

Les affaires du 26 ont coûté à l'ennemi plus de 1200 hommes et si l'on ajoute ce qu'il en a perdu en déserteurs, un grand nombre en ayant été déjà recueilli ici, à Thorn et à Płock, sa perte depuis son entrée à Varsovie peut être évaluée à 3 mille hommes.

Suivant les rapports que nous recevons aujourd'hui, la plus grande partie des troupes ennemies a quitté Varsovie et s'est dirigé par Czerniaków sur Góra. Le prince ordonne pour cette nuit un petit mouvement en avant tant pour éclairer l'ennemi que pour jeter 300 hommes d'inf^{ie} et des canonistes (czyt. canoniers czy cantonistes) dans Praga qui par les événements et notre position nous est devenue très intéressante et pour la conservation de la quelle nous savons gré à l'archiduc. Je fairai connaître plus tard à Votre Altesse le résultat de cette opération.

Le prince Poniatowski n'a reçu que ce matin la lettre du prince de Neufchâtel datée du 11 avril de Strasbourg par la quelle il le prévient que l'armée du Duché fait partie du 9^{e} corps de l'armée d'Allemagne sous les ordres de Votre Altesse.

L'officier dépêché au général en chef des troupes russes avec la dépêche du M^{r} de Kurakin, envoyée par M^{r} de Bourgoing, n'est pas encore de retour. Les Prussiens se piquent de garder la plus stricte neutralité.

Les Autrichiens ont laissé subsister la garde nationale de Varsovie; mais ils ont sommé les officiers soldés de cette garde de s'engager à ne point servir contre l'Autriche; beaucoup l'ont refusé; il était question de donner un autre uniforme à cette garde.

L'esprit de l'armée ainsi que dans le pays est bon. Si l'ennemi nous est supérieur en armes, nous le lui sommes infiniment en activité, intelligence, bravoure et bonne volonté et nous nous croyons inexpugnables dans notre position sur le Bug et sur la Vistule; néanmoins l'ignorance dans la quelle nous vivons sur ce qui se passe en Allemagne et en Italie, malgré l'intime persuasion que nous avons que les résultats ne peuvent qu'être avantageux pour nous, ne laisse pourtant que de nous donner un peu d'inquiétude.

Le prince Poniatowski me charge de demander pardon à Votre Al-

Le 24, je résolus de pousser une forte reconnaissance sur Karczew pour m'assurer si l'ennemi avait passé en force la Vistule, et si le pont existait réellement.

Le général Sokolnicki partit le 25 avec le 12^{me} régiment d'infanterie, et 2^{me} de cavalerie et deux pièces d'artillerie, et se dirigea de Modlin par Jabłonna sur Karczew. Le général Kamieński eut ordre de pousser vers Nieporent et Okuniew avec le 1er et 3^{me} régiment de cavalerie. Le général Dąbrowski déboucha de Sierock sur Radzymin avec un bataillon du 6^{me} régiment, deux pièces d'artillerie, et les 5^{me} et 6^{me} régiments de cavalerie.

Je me portai avec le corps d'armée sur Jabłonna et Nieporent pour assurer toutes les colonnes.

Le général Sokolnicki rencontra à Grochów le général Mohr, qui envoyait à Praga une sommation insolente. Quoique le général Mohr eut une force double, le général Sokolnicki le chargea à la bayonnette, le culbuta, lui tua une centaine d'hommes, et lui fit 116 prisonniers dont trois officiers. Le colonel Sierawski emporta Radzymin avec le bataillon du 6^{me}, tua à l'ennemi une soixantaine d'hommes, et lui fit deux cents et quelques prisonniers, dont deux officiers.

Le général Kamieński ramassa aussi une centaine de prisonniers. Toutes les colonnes de l'ennemi étaient dans un désordre complet. C'était un moment précieux, mais le doute que l'ennemi avait un pont, le peu de connaissance de ses forces, la crainte de me voir emporté loin des places fortes et de compromettre mon faible corps d'armée m'empêchèrent de compléter cette journée en poursuivant l'ennemi.

Sa perte en tués, prisonniers et blessés est de plus mille hommes. La nôtre ne va pas à cent.

J'ai fait prendre à l'armée une position concentrée en avant de Sierock sur la rive gauche du Bug, d'où je suis à portée de secourir Praga, si elle était menacée, de troubler les opérations de l'ennemi sur le haut du Bug, d'entrer en Galicie,

---

tesse de ce que ses occupations nombreuses l'ont empêché jusqu'à présent de faire lui même son rapport à Votre Altesse; il ne manquera pas de le faire aussitôt que les circonstances lui laisseront plus de loisir«.

si les circonstances le permettent, et de donner la main aux Russes, s'ils veulent agir de concert[1]).

Je ne puis que rendre justice au bon esprit et au courage qui animait l'armée. Généraux, officiers, soldats tous à l'envie ont donné des preuves de bravoure, de dévouement et d'intelligence et sentaient avec enthousiasme le bonheur de combattre pour leur patrie, sous la protection de notre grand Empereur.

Joseph Prince Poniatowski,

Le général de division commandt les troupes polonaises du 9me corps.

168. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Zegrzu, 29 kwietnia 1809.

Uwiadomienie o przynależności do korpusu IX Wielkiego Wojska otrzymał równocześnie z wypowiedzeniem wojny, a żadnych wskazówek, jak tylko tę, aby się starał zmusić Austrję do zatrzymania jednego korpusu w Galicji. Zadanie to spodziewa się spełnić. Załącza sprawozdanie z działań po 28. Wobec dopełnienia w znacznej części umowy o wzmocnieniu kompanij spodziewa się należnych sum ze skarbu cesarskiego[2]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 11 de ce mois pour me faire connaître que les troupes polonaises dans le Duché de Varsovie sont comprises dans le 9me corps d'armée. S. A. le prince de Ponte Corvo m'avait déjà fait part de cette disposition, mais sans y joindre, pour le moment, aucun ordre. Cette lettre me parvint le 15 de ce mois, dans le moment même, où je venais de recevoir de la part de l'archiduc Ferdinand la déclaration des hostilités, et l'annonce de l'entrée des troupes autrichiennes dans le Duché de Varsovie par Nowemiasto sur la Pilica.

Quelque temps avant cette époque le commandement en chef dans le Duché m'avait été confié d'après l'intention de S. M. l'Empereur manifestée à S. M. le Roi de Saxe, et que m'avait transmise également S. Exc. Mr le maréchal duc d'Auerstädt. N'ayant aucune instruction pour combiner mes opérations, avec celles de la Grande Armée, sinon que la présence des troupes polonaises dans le Duché était nécessaire pour mettre l'Autriche

---

[1]) Por. Handelsman d. 80.

[2]) A. h. G.; Fedorowicz 339—41.

dans le cas d'entretenir en Galicie des forces assez nombreuses, pour n'avoir aucun soulèvement à craindre, je résolus d'agir d'après ces données autant, que le permettrait l'extrême prépondérance du corps d'armée que l'Autrichien portait dans le Duché sur les troupes que j'avais à ma disposition.

Ce corps se composait d'environ 20 mille hommes d'infanterie et de 10 mille de cavalerie. Les troupes sous mes ordres n'excédaient pas 12 mille hommes.

Il paraît qu'en portant de ce côte des forces aussi considérables l'Autriche avait en vue d'écraser d'entrée de jeu le corps d'armée polonais, d'empêcher par là le soulèvement de la Galicie et de reporter en suite les troupes sur le théâtre principal de la guerre. — Le précis ci-joint des opérations militaires dans le Duché fera connaître à Votre Altesse Sérénissime le résultat des différents combats qui s'y sont donnés. Si malgré la grande supériorité de ses forces, les vues de l'Autriche n'ont point encore eu le succès, qu'on paraissait croire certain, cette circonstance est, j'ose le dire, due à la brillante valeur des troupes polonaises et à l'esprit qui les anime; quelques milliers d'hommes suffiraient pour nous assurer des avantages certains.

Je tâche d'y suppléer soit en activant l'organisation des 3mes bataillons formés à l'époque de la convention récemment conclue avec la France pour l'entretien de l'excédant ajouté aux compagnies d'après l'intention de S. M. l'Empereur, soit en provoquant les levées générales dans les départements. J'espère que ces moyens ne seront point sans effet. La position actuelle des troupes autrichiennes sur les deux rives de la Vistule ayant divisé leurs forces, il paraît probable qu'ils n'entreprendront rien de décisif et dès lors le corps sous mes ordres aurait rempli la destination, que lui a donné primitivement S. Mé l'Empereur, en occupant de ce côté à l'ennemi environ 30 mille hommes de ses meilleures troupes.

Je dois cependant représenter à Votre Altesse Sérénissime que le complétement des troupes polonaises, stipulé par la convention conclue avec Sa Mé l'Empereur, étant en grande partie rempli, et le pays étant dans les circonstances présentes moins que jamais en état de pourvoir à leur entretien et de fournir à leur première mise, il est indispensable que le gouvernement français fasse verser au moins en partie dans

les caisses militaires polonaises les sommes nécessaires pour cet objet; elles ne sauraient être mieux employées qu'à fournir à une nation remplie de dévouement envers Sa M[é] l'Empereur les moyens de Lui prouver son zèle et sa reconnaissance.

Je prie Votre Altesse Sérénissime d'être convaincue que de mon côté je m'estimerai toujours hereux de trouver l'occasion de justifier la confiance flatteuse que S. M. l'Empereur a daigné jusqu'ici me témoigner.

Je mets sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime la situation des troupes sous mes ordres à l'époque d'aujourd'hui.

P. S. Les mouvements de l'ennemi, depuis l'affaire de Grochów, indiquent visiblement de l'incertitude et peu d'envie d'entreprendre quelqu'opération importante; j'ai profité de cet état des choses, pour porter en Galicie une partie de mes forces. Une avant-garde placée vers Okuniew observe le corps du g[al] Mohr à Karczew, tandis que plusieurs régiments occupent le cercle de Stanisławów et font vivre l'armée aux dépens de l'ennemi.

169. Do Bernadotte'go, ks. Ponte Corvo, dowodzącego IX korpusem.

Zegrze, 29 kwietnia 1809.

Poruszenia wojska powodem opóźnienia w sprawozdaniach. Zatrudnia znaczną część sił austrjackich. Organizacja powstań. Niepewność od strony Rosji, wrogi nastrój w Prusiech mimo neutralności. Zajęcie pogranicznych powiatów Galicji [1]).

Monseigneur, le mouvement presque continuel, dans lequel le corps sous mes ordres s'est trouvé depuis le 15 de ce mois, m'a empêché jusqu'ici de rendre compte à Votre Altesse de ce qui s'est passé dans cet intervalle. Le précis ci-joint des opérations militaires qui ont eu lieu dans le Duché de Varsovie, Lui fera connaître les combats qui s'y sont donnés, et notre position actuelle. L'état de situation que j'ai l'honneur de mettre sous Ses yeux, La mettra au fait de la force et de l'emplacement des troupes polonaises.

J'en ai fait passer un double à S. A. S[me] le prince major général, à qui, d'après les dispositions de Votre Altesse, je soumets les mêmes détails.

---

[1]) A. h. G.; Fedorowicz 341—2.

Quoique la grande supériorité des forces de l'ennemi nous empêche de tenter davantage, cependant Votre Altesse aura pu se convaincre, que je ne néglige aucune occasion qui me présente la possibilité d'un avantage. Privé des moyens d'agir activement contre un ennemi que les troupes polonaises sont bien loin de craindre, j'ai tâché au moins de diviser ses forces en portant son attention sur les deux rives de la Vistule, et en lui donnant de l'inquiétude pour la Galicie, où je puis pénétrer sans obstacle. J'ai lieu de croire que ces circonstances l'empêcheront d'entreprendre rien décisif, et que les troupes polonaises auront ainsi rempli l'intention primitive de Sa M[é] l'Empereur, en occupant de ce côté un corps nombreux des meilleures troupes autrichiennes.

J'aime à espérer que le génie de S. M[é] l'Empereur, en faisant tourner pour lui les chances de la guerre, nous donnera la possibilité de reprendre ici l'offensive. Je puis assurer Votre Altesse que les troupes polonaises s'estimeront toujours heureuses de donner dans chaque occasion des preuves du devouement dont elles font profession envers le héros auquel elles doivent l'existence de leur patrie.

Pour suppléer à l'infériorité de nos forces, je m'occupe à activer les levées générales ordonnées dans les départements, et à leur donner l'organisation des troupes réglées. Quoique difficilement elles en tiendront lieu, cependant elles pourront être employées utilement soit dans les places soit pour observer l'ennemi.

L'emplacement des troupes russes, du côté de Białystok, ne donne lieu à former aucune conjecture sur les vues de cette puissance. — L'Autriche n'a point de troupes vers la frontière de la Russie, et cette partie de la Galicie est entièrement à découvert [1]).

Les procédés de la Prusse à l'égard du Duché, ne laissent aucun doute sur ses intentions et dénotent suffisamment le parti que prendrait cet état, s'il trouvait à s'étayer des forces d'une puissance voisine...

P. S. Les mouvements de l'ennemi, depuis l'affaire de Grochów, indiquent visiblement de l'incertitude et peu d'envie

[1]) Por. A. Beer: *Zehn Jahre österreichischer Politik, 1801—1810*, 351.

d'entreprendre quelqu'opération importante, j'ai profité de cet état de choses, pour porter en Galicie une partie de mes forces. Une avant-garde placée vers Okuniew observe le corps du g[al] Mohr à Karczew, tandis que plusieurs régim[s] occupent le cercle de Stanisławów et font vivre l'armée aux dépens de l'ennemi.

170. Do Stanisława Potockiego.

W kwaterze głównej w Zegrzu, 30 kwietnia 1809.

Otrzymał list Rady Stanu i jej prezesa. Przesadna trwoga w departamentach na lewym brzegu Wisły. Powstania byłyby przydatne do różnej służby, ale brak ich dotąd zupełnie. Wojsko nie może podołać wszystkim zadaniom. Rola Rady Stanu. Jej wysłannika chętnie zatrzyma w kwaterze głównej, co ułatwi porozumiewanie się z władzami cywilnemi [1]).

M[r] Babski, arrivé ici dans la matinée d'aujourd'hui, m'a remis, Monsieur le Comte, la dépêche du Conseil, ainsi que la lettre dont vous avez bien voulu le charger.

Sans voir les choses en couleur de rose il me paraît que dans les départements de la rive gauche de la Vistule on s'exagère beaucoup les progrès rapides de l'ennemi. Ce qui est certain, c'est que des militaires ont passé dans les endroits mêmes où l'on prétend que se trouvent des troupes autrichiennes et n'en ont point aperçu du tout.

Tout cela dénote peu d'énergie dans les citoyens: elle est facile, mais très peu utile, quand on est soutenu par des forces considérables; c'est dans le cas contraire qu'il est essentiel de la déployer et de ne point faire retomber sur l'armée seule la défense entière d'un pays à laquelle elle ne saurait suffire dans son état actuel. On parle de levées en masse; ce mot sonnera bien haut quand il s'agira d'avoir défendu la patrie; où donc se trouvent-elles? Je les demande tous les jours pour des services auxquels nul danger n'est attaché et qui nécessitent sans fruit l'emploi de détachements considérables: jusqu'ici personne n'a voulu se déplacer, et je n'ai pu obtenir le plus faible détachement pour garnir des endroits qu'il est essentiel que l'ennemi croie occupés.

---

[1]) A(rchiwum) P(otockich w) K(rakowie), kopja; drugi ustęp tego listu powołany u Askenazego 295. Co do stosunku Poniatowskiego do władz konstytucyjnych Księstwa por. W. Tokarz *Ostatnie lata H. Kołłątaja* II 34 i nast., Askenazy 288—9.

Je crois que le gouvernement saura mieux que toute autre influence relever esprit public. La proclamation relative aux levées en masse avait commencé par produire de si bons effets que je ne doute point du même effet si on veut en entretenir la première impression. C'est un point que j'abandonne à Votre connaissance de cause et je suis persuadé que je ne saurais mieux m'adresser pour obtenir les résultats proportionnés aux circonstances...

P. S. Je verrai avec plaisir Mr Babski demeurer à mon quartier général pour suivre une communication active avec le gouvernement. Je profiterai même de son intelligence pour le charger de quelques opérations qui demandent cette qualité[1]).

171. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Okuniewie, 3 maja 1809.

Zdobycie szańca mostowego pod Górą. Jeśli utrzyma się w jego posiadaniu, potrzebne mu są wskazówki, jak ma się zachować w stosunku do Galicjan. Ich dążenia do niepodległości[2]).

Monseigneur, je m'empresse de porter à la connaissance de V. A. S. à la suite du rapport que j'ai eu l'honneur de lui faire sur les opérations dans le Duché de Varsovie, qu'après plusieurs avantages partiels remportés par les troupes polonaises sur la rive droite de la Vistule le corps que l'ennemi avait porté de ce côté, s'est vu forcé de se concentrer dans la tête de pont qu'il avait fait construire à la hauteur de Góra, pour couvrir le pont qu'il se proposait d'établir sur la Vistule.

Ne voulant pas lui laisser le temps de terminer cette opération, déjà fort avancée, et par le succès de laquelle l'ennemi aurait acquis la facilité de porter à volonté ses forces, très su-

---

[1]) Por. późniejsze pismo ks. Poniatowskiego do Stanisława Potockiego (A. P. K., kopja): »W kwaterze głównej w Krakowie, d. 26 lipca 1809. Odpowiadając na odezwę JWW. M. Pana Dobr. pod dniem 15 m. b. względem pana Babskiego uczynioną mam honor uwiadomić go, iż tenże już od niejakiego czasu zyskał nominację na kapitana. Miło mi było przez to dać dowód, iż zasługi jego równie jak polecenia JWW. M. Pana Dobrodzieja cenić umiem. — Chciej JWW. M. Pan Dobrodziej przyjąć wyrazy wysokiego poważania«. Babski, mianowany kapitanem sztabu głównego, pozostawał na tem stanowisku do lutego 1811 r.

[2]) A. h. G.; por. Sołtyk 350—2 i 190—9, Weyssenhoff *Pamiętniki* 105—8, Angeberg 509.

périeures aux nôtres, sur l'une ou sur l'autre rive du fleuve, je donnai l'ordre d'en faire l'attaque [1]).

Le général de brigade Sokolnicki, commandant l'avant-garde, l'effectua avec autant de bravoure que d'intelligence. — Aujourd'hui à deux heures du matin, la tête du pont, après avoir été sommée de se rendre, fut emportée à la bayonnette par 1200 hommes, malgré un feu très vif, soutenu encore par les batteries de l'autre rive. — Un colonel, 50 officiers, 1500 hommes ont été faits prisonniers. Nous avons pris deux drapeaux et trois pièces de canon. Le lieutenant-général Schauroth a eu à peine [2]) le temps de s'échapper dans une nacelle. Un bateau, chargé de 300 hommes, a été coulé à fond. Nous sommes maîtres de toute la rive droite de la Vistule [3]) et par conséquent d'une partie de la Galicie [4]).

---

[1]) Sołtyk łączy te ustępy: ...l'attaque*r ce que* le général Sokolnicki... effectua...

[2]) Sołtyk zmienia: ...n'a eu que...

[3]) Za wyjątkiem następujących dwu ustępów cały ten list wraz z przypisami, bez innych zmian jak w tytulaturze, przesłany został do *Bernadotte*'go tegoż samego dnia, z dopiskiem: Le général Sokolnicki qui, ayant fait les dispositions de l'attaque, la conduisait à la tête des colonnes, s'est couvert de gloire. Les colonels Sierawski, Turno et Mojaczewski, le chef de bataillon Blumer, et tous les officiers qui ont pris part à l'action ont donné les preuves de la plus grande intrépidité.

[4]) Z tem przedstawieniem rzeczy porównać należy szczegóły sprawozdania austrjackiego (W. Krgsarch. 5/36) w liście arc. Ferdynanda do naczelnie dowodzącego arc. Karola: »Feldlager bei Piaseczno, d. 4 Mai 1809. Nach meinem letzten Bericht habe ich alles angewendet, um mir bei Góra eine Brücke über die Weichsel zu verschaffen. Nur mit vieler Mühe und Arbeit konnten von allen Seiten die nöthigen Schiffe, Anker und sonstige Requisiten zur Schlagung dieser Brücke herbeigeschafft werden; indessen liess ich unausgesetzt an einem Brückenkopf arbeiten. Zwei Bataillons vom Regiment Baillet wurden zur Arbeit und zugleich zur Besetzung des Brückenkopfs verwendet. Am 2-ten abends erschien der Feind vor dem Brückenkopf... Um $^1/_2$2 in der Nacht stürmte der Feind zum erstenmal den noch nicht ganz vollendeten und im sandigen Boden gebauten Brückenkopf. Dieser Sturm wurde abgeschlagen, ein Capitaine und mehrere Mannschaft des Feindes sind im Brückenkopf gefangen und auf das diesseitige Ufer gebracht worden. Der 2, 3 und 4-te Sturm wurde abgeschlagen; endlich beim 5-ten Sturm gelang es dem Feinde ganz in den Brückenkopf einzudringen und sich desselben zu bemeistern. Ich hatte mich am 3-ten mit dem Armeekorps von Warschau auf Jeziorna in Marsch gesetzt, um den 4-ten, als am Tag wo die Brücke fertig werden sollte, bei Góra ein-

Vu le nombre presque triple de l'ennemi, j'ignore encore, si je pourrai m'y maintenir; cependant, si l'on considère que les combats qui ont eu lieu jusqu'ici ont coûté à l'ennemi au moins 4000 tués et blessés, et qu'il se trouve entre nos mains environ 2500 prisonniers, et qu'il en a certainement perdu autant par la désertion, et que notre perte en tués, blessés et prisonniers, ne se monte pas à plus de 1500 hommes, il n'est peut être pas impossible que cette hypothèse n'ait[1]) lieu, et il serait alors de toute nécessité pour moi de connaître les intentions de S. M. l'Empereur relativement à cette province et à la manière, dont je devrai me comporter envers les habitants.

Leurs sentiments sont connus à Votre Altesse Sérénissime; mais il ne serait guère possible d'en faire usage sans avoir à leur présenter l'assurance positive que la réunion à leur patrie serait le prix de leurs efforts. La garantie de S. M. l'Empereur pourrait seule les rassurer sur leur sort futur; mais elle suffirait pour donner à la bonne volonté des Galiciens tout l'essor dont elle est susceptible[2]).

J'attends les ordres[3]) de Votre Altesse Sérénissime, pour me faire connaître ce que je puis répondre aux demandes que probablement on ne manquera pas de me faire bientôt à cet égard...

---

zutreffen. Als ich die Meldung erhielt, dass sich der Feind des Brückenkopfs bemeistert hatte, verfügte ich mich eilends nach Góra, um alles zu versuchen, den Übergang noch möglich zu machen, allein dieses war nicht ausführbar... In dieser Lage habe ich mich entschlossen mit dem ganzen Armeekorps an die untere Weichsel gegen Posen und Thorn zu marschiren, wodurch ich nachfolgende militair Vorteile zu erreichen hoffe: 1. Dem Feinde seine Hauptkommunikation zu nehmen, die bei Posen und Thorn auf dem linken Weichselufer noch befindliche feindlichen Truppen zu vernichten. 2. Seine Kräfte an die untere Weichsel mit hin von Galizien abzuziehen. 3. Nach denen Preussens zu nähern und ihnen wo möglich bei Graudenz die Hand zu bieten, da ich stündlich der Antwort des Königs auf meine gemachte Eröffnung entgegen sehe (zob. Fedorowicz 251—5) und die Stimmung allda uns sehr günstig ist. 4. Um vielleicht den Feind durch diese Seitenbewegung zu verleiten die Weichsel zu passiren und mir Gelegenheit zu verschaffen, auf ihn wieder los zu gehen und ihn zu schlagen«.

[1]) Sołtyk: ait, a także liczne zmiany w użyciu znaków pisarskich.
[2]) Sołtyk: capable.
[3]) Sołtyk: un ordre.

P. S. Le nombre des prisonniers se monte jusqu'à présent [1]) à 2000, et il augmentera probablement encore, car on en amène à tout moment.

Moyennant une convention passée avec l'archiduc Ferdinand, les officiers prisonniers de guerre, désignés dans la liste ci-jointe, pourront être échangés contre des officiers des troupes françaises ou alliées qui seraient au pouvoir de l'ennemi.

C'est avec plaisir que j'ai à rendre auprès de Votre Altesse Sérénissime à M[r] le général inspecteur g[al] de l'artillerie [2]), ainsi qu'aux autres officiers français, autorisés à servir dans l'armée polonaise, la justice d'avoir rendu les plus grands services en dirigeant l'artillerie et le génie.

172. Do arcyksięcia Ferdynanda d'Este.

W kwaterze głównej w Karczewie, 4 maja 1809.

Uwalnia na słowo oficerów wziętych do niewoli, z tem, że będą wymienieni za francuskich lub sprzymierzonych [3]).

Monseigneur, désirant offrir à Votre Altesse Impériale, une nouvelle preuve des principes qui me servent de guide en faisant la guerre, je renvoi sur parole MM[rs] les officiers du régiment qui a été fait prisonnier dans l'affaire d'hier à la tête de pont à Ostrówek. Ils se sont engagés par écrit [4]) à ne point servir jusqu'à un échange qui pourra avoir lieu contre des officiers français, polonais ou alliés qui se trouveraient au pouvoir de l'armée autrichienne. J'en préviens S. A. S. le prince de Neuchâtel, major général de la Grande Armée d'Allemagne, ainsi que S. A. le prince de Ponte Corvo. — Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression des sentiments de ma haute consideration [5]).

---

[1]) U Sołtyka brak tego słowa.

[2]) Sołtyk: à M. le général de brigade Pelletier.

[3]) W. Krgsarch. Galizien F. A. 5/45.

[4]) 5/45a. »à ne point servir sans être échangés contre les armées de S. M. l'Empereur des Français, ni contre celle de Pologne et des Etats de la Conféderation du Rhin«. Podpisy pułkownika Józefa Czerwinki, 7 kapitanów, 10 poruczników, 6 podporuczników, 6 chorążych, nadto 3 z korpusu inżynierji i 1 z bataljonu Wukassowicza.

[5]) Odpowiedź arcyksięcia z Piaseczna z 5 maja (5/45b.): Je suis, on ne puit pas plus, sensible, mon prince, à votre procédé aussi loyal qu'hon-

173. Do Stanisława Potockiego.

W kwaterze głównej w Wiązownej, 5 maja 1809.

Dziękuje za wiadomość o zarządzeniach Rady Stanu celem dopełnienia jego żądań. Cieszy się z dobrych skutków przywrócenia związku z departamentami. Odeszle list polecony mu do miejsca przeznaczenia[1]).

Je suis infiniment sensible, M[r] le Comte, à la peine que Vous avez bien voulu prendre de me faire connaître les mesures que le Conseil a prises pour assurer l'exécution de celles que dans la position actuelle de choses je suis dans le cas de demander aux autorites civiles[2]). Je n'ai pas été moins content d'apprendre l'effet des relations que j'ai tâché d'entretenir avec les départements dès que cela m'a été possible.

Je m'empresserai avec le plus grand plaisir à faire parvenir à sa destination la lettre que Vous avez bien voulu m'envoyer; je m'estimerai heureux de pouvoir par là vous donner, M[r] le comte, une faible marque de mes sentimens et de ma haute considération.

174. Ciąg dalszy czynności wojska polskiego.

(Wiązowna, 5 maja 1809.)

Ruch wywiadowczy z 29 kwietnia i dni następnych. Zdobycie szańca mostowego pod Górą. Zasługi Sokolnickiego i odznaczenie się innych[3]).

Suite des opérations du corps d'armée polonais.

La reconnaissance faite les 25 et 26 sur Grochów, Okuniew et Radzimin, divers ordres autrichiens interceptés me fi-

---

nête... Vous pouvez être persuadé, mon prince, que j'en agirai toujours de même avec Mrs les officiers de votre armée que le sort de la guerre fera tomber en nos mains. J'ai déjà donné des ordres en conséquence, pour que ceux des... officiers des troupes du Duché de Varsovie qui ont été conduits vers les dépôts de mon armée, soyent de suite reconduits à Varsovie pour vous être rendus...

[1]) A. P. K.

[2]) Por. Handelsman d. 87 (przypis).

[3]) A. h. G. W nawiasie zaznaczono: annexe à la dépêche du 5 mai. Z tem sprawozdaniem por.: Copie du rapport fait à S. M. le Roi de Saxe

rent connaître que l'ennemi avait le dessin de masquer Serock pour agir sur Praga, et que le général Mohr s'était avancé à cet effet avec 8000 hommes d'infanterie et 1500 hussards.

---

par un de ses aides-de-camp généraux le colonel Paszkowski (A. E. Saxe, 78 f. 164—9). Au quartier g^al à Wiązowna, ce 4 mai 1809. Le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté, était du 28 avril daté du quartier général à Zegrze; j'y annonçais un petit mouvement en avant que le prince Joseph avait ordonné pour le lendemain matin et dont le but était de reconnaître l'ennemi qu'on disait avoir passé des troupes à Góra et de jeter un renfort dans Praga. Les affaires de Grochów et de Radzimin ayant appris à l'ennemi que nous étions dans le cas d'entreprendre sur lui, ne pouvaient que justifier l'opinion, que les Autrichiens maîtres depuis le commencement de la campagne des deux rives de la Vistule jusqu'à Varsovie, auraient tout préparé pour avoir un pont et pour passer un corps de troupes beaucoup plus fort que le nôtre sur la rive droite afin de nous rejeter au moins derrière la Narew, si ce n'était d'entreprendre à nous tourner dans cette position; le Prince fidèle à la maxime qu'il avait adoptée de chercher avant tout le salut de l'armée dont dépendait celui d'Etat, a fait ses dispositions et ordonné ses mouvements de manière à entreprendre sur l'ennemi moins avisé sans compromettre l'armée, deux choses difficiles à obtenir avec des forces de moitié moindres que celles que l'ennemi pouvait opposer; mais la position de Sierock et le rentrant qu'elle forme de ce côté-ci avec Modlin, l'espoir de voir s'élever une masse imposante de la levée et la valeur des troupes, tout cela faisait espérer que l'ennemi ou n'oserait s'embarquer dans une expédition aussi difficile, ou nous laisserait au moins la gloire de lui avoir vendu bien cher une victoire — consolation très grande pour une armée qui ne se considère que comme un corps détaché du vaste système de guerre, dont la défaite ne peut rien changer au tout et dont la gloire justifie la confiance et l'union. Ces considérations générales avaient déterminé le prince Joseph à jeter un renfort dans Praga, tant pour rassurer la garnison que pour rendre la place plus tenable et donner de la jalousie à l'ennemi qui marcherait sur le Boug, et qui par ce moyen serait obligé de détacher un corps de troupes pour bloquer cette place, ou se serait cru forcé à en faire le siège avant de marcher au Boug; ce qui nous faisait toujours gagner du temps, dont nous attendions de plus puissants secours. A cet effet après avoir ordonné que les travaux de fortifications de Sierock et de ses environs sur le Boug fussent poussés avec la plus grande vigueur, le prince Joseph donna ordre le 28 avril au général Sokolnicki de partir le même jour de très bonne heure de sa position de Nieporent avec le 6^e et 12^e d'inf^ie, le 5^e de cavalerie et deux pièces de trois et de se diriger par Radzimin sur Okuniew. Le but de ce mouvement était d'abord couvrir la marche de trois compagnies qu'on envoyait à Praga par Nieporent et en suite de reconnaître la position de l'ennemi et prendre langue sur ses dispositions. Le renfort arriva heureusement le même jour à Praga; et les

Je dus croire que l'ennemi maître depuis 12 jours de la position de Góra, et pouvant disposer des bateaux de la haute Vistule, y avait déjà établi un pont, et que le corps du général

---

rapports du général Sokolnicki, ainsi que ceux qui arrivèrent d'autre part, confirmant que l'ennemi n'avait pas de pont à Karczew, où on lui en supposait un avec le plus de raison, mais qu'il occupait une position avantageuse sur la Świdra en avant de cette ville, le Prince jugeant que l'ennemi ne pouvait prendre cette position défensive que pour lui masquer ses opérations ou pour lui cacher sa faiblesse, se détermina à le pousser pour se convaincre de son vrai but, ayant d'ailleurs sa retraite assurée derrière le Boug, si l'ennemi venait en force, et le moyen de le battre, si réellement il s'y trouvait dégarni; il ne voulut cependant y employer qu'une partie de ses troupes en se ménageant la plus vigoureuse résistance. — Pour cela le g^{al} Dąbrowski reçut l'ordre le 29 de se porter avec deux régiments de cavalerie et un régiment d'infanterie à Radzimin pour soutenir le g^{al} Sokolnicki à qui il était ordonné de pousser ses reconnaissances jusqu'à Karczew. Le Prince se rendit lui même le même jour à Radzimin où le g^{al} Dąbrowski prit position avec le 1er d'infanterie, le 3^{e} et 6^{e} de cavalerie et quatre pièces de canon; le g^{al} Sokolnicki était à Okuniew avec le 6^{e} et 12^{e} d'nf^{ie} et le 5^{e} de cavalerie. Le colonel Turno, aide-de-camp de Votre Majesté, à la tête de 5^{e} de cavalerie eut ordre de se porter sur Mińsk; le g^{al} Rożniecki celui de l'appuyer avec le 6^{e} de cavalerie — des patrouilles furent poussées jusqu'à Stanisławów sur la gauche et jusqu'à Karczew sur la droite, et tous les rapports s'accordaient à dire que l'ennemi repassait la Vistule; d'autres avis portaient que la colonne de 6 mille Autrichiens qui avait infructueusement sommé Częstochowa, s'était repliée sur Piotrków d'où elle s'est dirigée sur Kalisz et Posen; qu'une autre partie de Varsovie s'était dirigée sur Płock et Thorn et que les patrouilles ennemies arrivaient jusqu'à Włocławek — le Prince crut devoir redoubler de circonspection et il ordonna au général Sokolnicki de n'attaquer l'ennemi qu'avec la certitude de vaincre afin de ne point engager une affaire générale. — Le Prince ne revint à son quartier g^{al} à Zegrze que le lendemain 30 avril à 3 heures du matin; il y trouva le capitaine Miączyński, son aide-de-camp, qui revint avec la réponse du général Gorczakow; cette réponse annonçait seulement que ce g^{al} ignorait l'état des affaires et qu'il envoyait sur le champ la lettre du prince Kurakin et celle du prince Joseph à l'empereur Alexandre. Le Prince reçut en même temps du major Hornowski de Praga les bulletins des Autrichiens qu'ils lui avaient envoyés de Varsovie, en le prévenant qu'on tirerait le canon de réjouissance; d'après ces bulletins les Autrichiens auraient dû avoir des succès en Bavière et dans le Tirol; nous n'y croyions pas beaucoup, mais à cette occasion le parlementaire autrichien sonda le major pour savoir, s'il n'était pas disposé à entrer en négociations pour la reddition de la place, chose qui, depuis l'envoi du renfort, lui avait été sévèrement défendue et qu'il refusa avec fierté. — En attendant que le g^{al} Sokolnicki poussait ses re-

Mohr était suivi de la plus grande partie de l'armée, et dans cette hypothèse, je pris une position concentrée en avant de Serock, l'avantgarde aux ordres du général Sokolnicki occu-

---

connaissances sur la Vistule et qu'une partie considérable de la Galicie nous était ouverte, le g[al] Dąbrowski reçut l'ordre de réunir à Radzimin une commission militaire composée de gens du pays pour aviser aux subsistances de l'armée dont une partie devait remplacer les approvisionnements de Sierock et de Modlin; pour en faciliter la rentrée et le transport, le l[t] colonel Mallet reçut l'ordre de construire un pont sur le Boug à Brok; la tête en dut être fortifiée, ce qui barrait encore mieux aux ennemis les débouchés sur notre position; le colonel Zawadzki, commandant la levée sur le Boug, homme actif et entreprenant qui venait de nettoyer les environs du Boug à Wyszkowo des partis ennemis, en faisant une quarantaine de prisonniers, fut nommé commandant à Brock et chargé d'envoyer des partis dans l'intérieur de la Galicie. Tous ces travaux sont achevés. — Ce n'est que le 1 de mai au matin que le prince Joseph a reçu de Thorn la dépêche du prince de Ponte Corvo datée de Kranichsfeld le 24 avril, par laquelle il lui annonçait la victoire remportée le 20 par Sa Majesté l'Empereur des Français à Landshut et sa marche sur la Bohême. Les places de Praga, de Sierock, de Modlin et de Thorn ont reçu sur le champ l'ordre de tirer le canon de réjouissance, et on dépêcha en même temps un courrier pour le g[al] russe à Białystok pour lui en donner communication. Le major Hornowski à Praga reçut une copie de l'ordre du jour qui publiait cette nouvelle à l'armée, avec ordre de l'envoyer à l'archiduc Ferdinand en le prévenant qu'on tirerait le canon, comme il l'avait fait prévenir la veille. Le g[al] Bronikowski qui s'était rendu en même temps à Praga, a fait passer cette nouvelle à Varsovie par les bateliers qui conduisirent le parlementaire et le major Hornowski fit le soir illuminer la place du côté de la ville. Les Autrichiens tirèrent ce jour là leur canon à 9 heures du matin et nous tirâmes le nôtre à deux heures après midi; circonstance singulière et qui décréditait beaucoup les nouvelles autrichiennes, — le lendemain ils firent publier par les gazettes de Varsovie notre ordre du jour avec une note dans laquelle ils avouaient que leur aile gauche avait été battue, mais que la droite avait remporté une victoire complette. — Sur l'avis que l'ennemi avait 7 mille hommes sur la rive droite, qu'il se retranchait à Karczew et que nos patrouilles arrivaient jusqu'à Osiek, le Prince, autant pour soutenir ses corps avancés, que pour être à même de profiter des circonstances, ou de couvrir la retraite de ses troupes en cas de malheur, se détermina à pousser en avant ses échelons; à cet effet il transporta le même jour son quartier g[al] à Radzimin, ayant donné l'ordre au g[al] Dąbrowski d'aller prendrée a position d'Okuniew que le général Sokolnicki venait de quitter, et au g[al] Zajączek celui de marcher à Radzimin avec un bataillon du 2[e] et le 3[e] d'infanterie, avec le 1[r] de cavalerie et quatre pièces; ce qui formait la réserve et le corps d'armée du Prince. — A Radzimin il apprit par le rapport du g[al] Rożniecki que l'en-

pant Nieporent et Radzimin avec ordre d'observer et suivre l'ennemi.

Le 29, le général Sokolnicki prit poste à Okuniew et l'en-

---

nemi n'avait à Karczew que quelques hussards, mais qu'il travaillait à une tête de pont à Ostrówek vis-à-vis de Góra, sous la protection de laquelle il voulait achever son pont qui était fort avancé. Sur cette nouvelle le Prince, considérant que, si l'ennemi arrivait à achever son pont, il pourrait faire passer sur la rive droite toute son armée et nous rechasser derrière notre ligne de défense, et qu'en l'empêchant nous nous rendions les maîtres de la rive droite ainsi que de toute la partie septentrionale de la Galicie, il résolut d'attaquer et d'emporter cette tête de pont et de détruire le pont même. Pour le faire avec plus de certitude du succès, il envoya le général Pelletier avec le lt colonel Mallet auprès du gal Sokolnicki qui était à la hauteur d'Ostrówek pour bien reconnaître la position de l'ennemi. — Le lendemain 2 de mai le Prince donna ordre au gal Dąbrowski de se porter sur Karczew, et il marcha lui même avec le gal Zajączek à Okuniew; à moitié chemin, à Demby, ayant reçu les rapports des généraux Pelletier et Sokolnicki que l'ennemi n'avait que 2 mille hommes dans la tête de pont et 3 pièces de canon, que le retranchement n'était qu'ébauché, que le pont n'était pas achevé, mais qu'il ne lui manquait que quelques bateaux qui lui arrivaient déjà ce matin mais que le colonel Turno avait fait couler bas, le Prince envoya l'ordre d'attaquer ce soir même le retranchement avec la plus grande vigueur, en prenant cependant toutes les précautions nécessaires. — Son ordre fut parfaitement exécuté. Les troupes des généraux Sokolnicki et Rożniecki étaient à 7 heures du soir en présence de l'ennemi, le gal Sokolnicki envoya sur le champ sommer le commandant du retranchement à se rendre, en lui disant, qu'ayant reçu du Prince l'ordre d'occuper toutes les positions sur la rive droite de la Vistule il était obligé de prendre celle qu'il occupait, qu'il en avait tous les moyens, mais que les sentiments d'humanité l'engageaient à prévenir l'effusion du sang et à donner au commandant du retranchement dix minutes pour se rendre à discretion, sans quoi il ferait monter à l'assaut et que le commandant répondrait des suites. C'était le lieutenant gal Scharoth qui répondit après un délai de six heures, qu'il défendrait des toutes ses forces un poste que l'archiduc lui avait fait l'honneur de lui confier, — pendant ce temps l'ennemi renforça la garnison de la tête de pont, mais pendant ce temps là aussi le moral de ses troupes fut attaqué et les nôtres prirent du repos après une marche de cinq fortes meiles; elles n'eurent pas même de l'eau de vie pour se refraichir ce qu'en pareille occasion on donne aux troupes pour ranimer leur courage. Le gal Sokolnicki fit sur le champ ses dispositioas; deux compagnies de grenadiers, deux des voltigeurs et quatre de fusiliers du 6e régiment d'infanterie furent destinées à monter à l'assaut; elles se formèrent en quatre colonnes, chacune conduite par un officier supérieur; celle du centre fut conduite par le général même; le 2me bataillon du même régiment marchait après pour les sou-

nemi se retira à Karczew, rompit le pont de la Świder sur laquelle il plaça ses avant-postes.

Le 1 mai, le général Sokolnicki repoussa les postes de

---

tenir et le 12me régiment était en position avec la cavalerie et les canons pour couvrir leur retraite en cas de malheur. — Avant d'aborder le retranchement les colonnes avaient un quart de meile marcher par des digues au milieu des marais; au signal donné, elles s'ébranlèrent en battant la charge à une heure du matin le 3 de mai et marchèrent tranquillement essuyant un feu des mieux nourris de l'ennemi sans tirer elles mêmes et l'arme au bras; arrivées près du retranchement elles croisèrent la bayonnette et montèrent à l'assaut en criant le mot de victoire: hura; la colonne des voltigeurs fut repoussée deux fois et revint à la troisième se jeter dans l'ouvrage et en achever la prise; à deux heures l'affaire fut terminée; tout ce qui était dans l'ouvrage, fut pris, — c'était le régiment vallon de Baillet tout entier; il se défendit vaillamment, il eut beaucoup de tués et de blessés; le colonel, tout l'état-major, 38 officiers et 1800 soldats, trois pièces de canon furent le prix de 60 Polonais tués sur la place et d'un nombre égal de blessés. Dans le désordre deux compagnies de ce régiment se dérobèrent par la gorge avec le drapeau et cherchèrent à se sauver, elles furent poursuivies par un escadron du 5e commandé par le chef d'escadron Kurnatowski; l'une parvint à s'embarquer sur un bateau; mais les bateliers ayant abandonné les rames, elle alla heurter contre un moulin et coula bas; l'autre poursuivie par la cavalerie se défendit, mais fut obligée de se rendre, et le drapeau fut saisi par un sous-officier auquel le Prince attacha sur le champ une croix d'or. — Un bataillon du 12e se logea aussitôt dans le retranchement; jusques là l'ennemi campé de l'autre côté de la Vistule où la rive domine et qu'il avait garnie de plus de 14 pièces de canon, n'osa tirer, crainte de battre les siens; mais aussitôt que le retranchement fut pris et qu'il fit jour, il commença à faire un feu très vif de canons et d'obusiers sur le bataillon couché dans le fossé et qui empêchait par son feu les travaux que l'ennemi aurait voulu entreprendre. C'est le général Schauroth qui s'était sauvé dans une nacelle pendant l'attaque, qui a ordonné la canonnade; elle dura toute la journée sans produire d'autre effet que de nous blesser deux hommes et d'empêcher d'enlever leurs blessés du retranchement. Le Prince se rendit immédiatement sur le champ de bataille où il fut accueilli par des cris de joie; il fit prendre le plus grand soin des blessés et acheva d'étonner les prisonniers autrichiens par la bonté et la douceur avec lesquelles il les a traités; les troupes avaient imité le chef, peu d'entre les prisonniers, quoique pris d'assaut, perdirent quelque chose de leur butin; les officiers conservèrent tout, leurs montres, leurs bagues et leur argent, quelques uns même leurs épées; le Prince leur donna encore de l'argent et les envoya à Praga pour de là aller à Varsovie sur leur parole de ne point servir, jusqu'à l'échange, contre les armées de l'Empereur et de ses alliés. Croyant que l'ennemi voudrait dans la nuit prendre le revanche, le Prince concentra ses troupes autour du poste et

l'ennemi de la Świder, rétablit le pont, et occupa Karczew; l'ennemi se retira partie vers Góra, et partie de l'autre côté de la Vistule sur des bateaux qu'il avait à Karczew.

---

prit lui-même quartier g^{al} à Karczew, ayant ordonné qu'on employât tous les moyens pour détruire le pont ce qui était indispensable pour la sûreté de cette rive; mais vers le soir nous aperçumes que l'ennemi, craignant peut-être lui-même que nous ne cherchions à passer pour l'attaquer de nouveau, travaillait à défaire son pont, ce qui d'abord lui fut disputé, mais qu'on lui permit à la fin; il n'a pu cependant en enlever que quelques bateaux et il ne peut nullement employer le reste sous le feu de notre infanterie retranchée au bord, — ce matin l'ennemi a levé une partie de son camp de Góra, et nous savons positivement qu'il a marché sur Koziennice vers sa droite, en faisant filer son gros bagage sur Radom, — on nous mande de Praga qu'à Varsovie on sonna beaucoup la trompette et qu'on battit la caisse, et on suppose que la garnison a fait aussi un mouvement. — Nous sommes maintenant tranquilles de ce côté-ci, et le Prince s'occupe à organiser le pays conquis pour en tirer les subsistances et les fournitures nécessaires à l'armée. Le g^{al} Rożniecki a été envoyé avec deux régiments de cavalerie pour observer la Vistule depuis l'embouchure de la Pilica jusqu'à Praga et le Prince lui même depuis Praga jusqu'à Thorn. On épiera les mouvements et les dispositions de l'ennemi. — Le g^{al} Rożniecki a dans ses instructions de garder la ligne qui sera occupée par nos troupes en Galicie et de se concerter avec le commandant des troupes russes qui entreraient en Galicie par un autre point, en prévenant le Prince et attendant sa décision. Dans la dernière affaire nous n'avons eu qu'un officier grièvement blessé; c'est l'ancien colonel Mojaczewski du 10^{e} régiment d'infanterie qui s'y trouvait comme volontaire et qui a vaillamment combattu; tous les officiers ont donné des preuves de valeur et d'intelligence, tous ont bien fait; on a remarqué surtout M^{r} Suchodolski, l^{t} colonel surnuméraire dans le 6^{e} d'infanterie. Le l^{t} colonel Blumer a été légèrement blessé, grand nombre de sousofficiers et de soldats qui se sont distingués ont été présentés au Prince sur le champ de bataille; il a harangué la troupe, a donné des éloges et des petits souvenirs de bonté; le camp retentissait de cris de joie. — Un trait digne de remarque mérite d'être cité; un déserteur autrichien du régiment pris dans l'ouvrage, Français d'origine, qui deux jours auparavant s'était engagé dans une de nos compagnies des voltigeurs, monta avec les autres à l'assaut, et le premier ennemi qu'il saisit, fut son ancien caporal, qui en dernier lieu lui avait donné de coups de bâton; bien loin de s'en venger, il le mit hors de tout danger et lui conserva tout ce qu'il avait sur lui. — Le prince Joseph se loue infiniment du g^{al} Pelletier, qui le seconde parfaitement et qui, par ses qualités personnelles, s'attire l'attachement et l'amitié de toute l'armée. Le l^{t} colonel Mallet a été, on ne peut plus, actif dans cette expédition. Le g^{al} Sokolnicki a acquis par la dernière affaire un titre bien mérité à la gloire. Le colonel Weyssenhoff a prouvé

Le quartier général se porta le 2 mai à Okuniew, le général Dąbrowski à Karczew avec un rég^{mt} d'infanterie et un de cavalerie. Le général Rożniecki avec deux régiments de cavalerie s'établit à Osieck et éclaira la Vistule au-dessus d'Ostrówek. Le général Sokolnicki se trouva à $7^1/_2$ du soir à Dieczynów en vue d'Ostrówek, il y apprit positivement que l'ennemi travaillait depuis plusieurs jours à une tête de pont et que le pont ne serait terminé que le lendemain. Il somma aussitôt le commandement de la tête de pont de se rendre avec les troupes qu'il commandait. Le lieutenant-général Schauroth répondit à la sommation qu'il saurait défendre le poste qui lui avait été confié par S. A. impériale et royale.

---

dans cette occasion le grand ordre, la discipline et l'esprit vraiment militaire qu'il a su donner et rendre habituel à son 12^e d'inf^{ie}, le Prince l'estime infiniment et il ne manquera pas de porter à la connaissance de Votre Majesté ceux des officiers qui se sont le plus distingués par leur bravoure, leur intelligence ou le zèle avec lequel ils servent; car la bonne volonté est générale dans l'armée, et c'est toujours ce qui fera le plus et secondera le mieux son général. — L'armée a reçu avec la plus sensible reconnaissance la nouvelle de la pension que Votre Majesté a bien voulu accorder à la veuve du colonel Godebski; la bonté paternelle de Votre Majesté rassure déjà plus d'un brave qui, intrépide à affronter les dangers, n'en conserve pas moins un tendre attachement pour sa famille, et la sollicitude dans les combats peut quelques fois languir le bras le plus vigoureux. — Parmi les prisonniers autrichiens tous ceux qui sont Français et Polonais (et ils sont en grand nombre) s'engagent dans nos troupes et sont envoyés aux 3^{mes} bataillons dans les places, cette messure refait nos pertes. Votre Majesté me permettra de placer à la fin de mon rapport une observation sur la Galicie qui, dans les circonstances actuelles, peut engager Votre Majesté à une démarche utile à Ses Etats. Tout le pays que nous occupons déjà entre la Vistule, le Boug et le Wieprz, est animé du meilleur esprit; c'est général en Galicie, mais la facilité est plus grande ici où les habitants sont couverts par notre armée; une députation secrète s'est déjà présentée chez le Prince pour lui demander les intentions du gouvernement à leur égard — ils ne veulent qu'un mot pour s'armer et rendre la jonction décidée; le Prince les remercia de leur bonne volonté, mais leur fit prendre patience, ne connaissant point quelles peuvent être les intentions de Sa Majesté l'Empereur Napoléon. Cependant même pour les opérations militaires l'appel aux Galiciens et leur adhésion décidée seraient d'un très grand secours, surtout dans la position où nous sommes et n'ayant qu'une bien petite armée; cette mesure ruinerait en peu de temps l'armée autrichienne ou la forcerait à se retirer en Hongrie et nous aurions les coudées franches.

L'avant-garde du corps d'armée polonais apprit alors les victoires de la Grande Armée.

Le 3 mai, époque mémorable pour le Duché de Varsovie par la réception de la constitution et par la remise des aigles aux troupes, à une heure du matin le général Sokolnicki attaqua avec douze cents hommes la tête du pont. Il conduisit lui même la principale colonne. Les troupes polonaises parcoururent au pas de charge l'arme au bras un demi meile de marais et de digue sous un feu continuel de canon et mousqueterie — à deux heures du matin la tête de pont fut enlevée à la bayonnette et aux cris de Vive l'Empereur en présence de l'armée ennemie rangée en bataille de l'autre côté de la rivière. Cinq cents hommes du régiment de Baillet tués ou noyés, le colonel, quarante et quelques officiers, 1800 hommes du même régiment prisonniers de guerre, trois pièces de canon, deux drapeaux pris, sont le résultat de cette journée glorieuse.

Notre perte n'est pas de cent quarante hommes tués ou blessés. Le pont a été détruit en partie par nous et en partie par l'ennemi même. Le lieutenant général Schauroth ne s'est présenté dans la tête du pont pour la défendre.

Cette action nous rend maître d'une grande partie de la Galicie. Nos postes de cavalerie s'étendent de l'embouchure de Wieprz dans la Vistule jusqu'au Boug.

Le général Sokolnicki s'est particulièrement distingué tant par les dispositions de l'attaque, que par la bravoure avec laquelle il l'a exécutée.

Le colonel Mojaczewski, les chefs de bataillon Blumer et Suchodolski [1]) se sont distingués, les deux premiers ont été blessés.

Le colonel Turno et le chef d'escadron Kurnatowski du 5^{me} rég^{mt} de cavalerie se sont également bien distingués.

Un sous-officier de ce régiment a enlevé un drapeau à l'ennemi.

175. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Wiązownej, 5 maja 1809.

Uprzedził rozkaz wkroczenia do Galicji doręczony mu przez Stoffel'a. Radość z powodu zwycięstw cesarza. Hamuje zapał wojska, aby nie na-

[1]) Ignacy, kapitan VI pułku, został szefem dopiero od 4 maja.

rażając go na zgubę zatrzymać jak najwięcej sił nieprzyjaciela. Austrjacy nie mogą dokonać niczego znacznego inaczej jak opuściwszy Warszawę. Wtedy uderzy na jej załogę. Jeśli zaś przeprawią się przez Wisłę u ujścia Sanu, tam albo nad Wieprzem stawi im opór albo cofnie się na Śląsk. Jeśli ustąpią na Morawy lub do Węgier, pójdzie za nimi drogą na Kraków. Nieprzyjazny nastrój Rosjan. W razie ich natarcia wypadnie schronić się do Gdańska albo zmierzać do Wielkiej Armji. Stoffel'owi zaliczyć kazał na powrót 1200 fr.[1])

Mr le chef d'escadron Stauffelt[2]) m'a remis aujourd'hui la dépêche dont Votre Altesse Sérénissime l'avait chargé pour moi et qui contient l'ordre d'entrer en Galicie[3]). Elle pourra se convaincre par le précis que j'ai l'honneur de mettre sous Ses yeux relativement aux opérations militaires dans le Duché de Varsovie, que j'ai prévenu à cet égard l'intention de S. M. l'Empereur dès le 24 du mois passé et que nous sommes actuellement maîtres de cercles de Stanisławów, Siedlce et Biała.

Le corps d'armée que je commande, a reçu avec enthousiasme les proclamations[4]) de S. M. l'Empereur. Inspirées par Son génie les troupes polonaises ont toujours demandé l'ennemi avec impatience et l'ont chargé avec audace partout où elles l'ont rencontré. Moi seul, j'ai senti que la lutte était inégale, et que la valeur pouvait succomber sous le nombre.

J'ai évité en conséquence de compromettre le corps d'armée parceque j'ai dû croire que l'archiduc Ferdinand venait avec l'intention de nous écraser subitement pour se reporter en Bohême. J'ai pensé que c'était bien servir S. M. l'Empereur en occupant loin de la Grande Armée 40 à 45 mille hommes. Jusqu'à présent je n'ai pas eu 1500 tués et blessés: l'armée de l'archiduc a perdu plus de 6000 hommes dont 2800 prisonniers, tandis qu'elle n'en a pas un à moi.

L'armée autrichienne forte de plus de 30.000 hommes est réunie entre l'embouchure de la Pilica et Varsovie sur la rive gauche de la Vistule. Elle pousse des partis jusque vis-à-vis de Płock et à Kalisz.

---

[1]) A. h. G; Sołtyk (352—4) podaje treść tego listu, dowolnie go skracając; por. także *Rys* 277—8.

[2]) Sołtyk: Stofflet i Stoffel.

[3]) Sołtyk 202—3.

[4]) *Corr.* 15111, odezwa z 24 kwietnia po zajęciu Ratyzbony (*Gaz. Warsz.* z 3 czerwca str. 751—2).

L'armée polonaise de 11 à 12 mille hommes est réunie entre l'embouchure du Wieprz et Karczew. Deux régiments de cavalerie s'étendent le long du Wieprz, en poussant des détachements jusque vers Konstantinów sur le Bug.

Les garnisons de Praga, Sierock, Modlin et Thorn sont formées des derniers conscrits. La levée en masse observe la rive droite de la Vistule, de la Narew, et du Bug jusqu'à la frontière de la Prusse.

Je crois que l'armée autrichienne dans notre position respective ne peut rien entreprendre de considérable sur moi à moins de quitter Varsovie. Je l'observe et si elle se portait loin de cette ville, même en y laissant une garnison, je crois que je la surprendrais, et lui ferais mettre bas les armes: fut-elle de 6000 hommes.

Dans les circonstances actuelles je ne puis supposer que deux hypothèses dans lesquelles l'archiduc Ferdinand quitterait probablement Varsovie, savoir:

1° L'ennemi peut remonter avec toute son armée vers Sandomir, où il a un pont; y passer la Vistule, reprendre la Galicie et combattre mon corps d'armée

Dans cette hypothèse, ou je le combattrai de front sur le San et sur le Wieprz;

ou je passerai, selon les circonstances, moi même la Vistule à Modlin. Je tâcherai alors de gagner Teschen et de me concerter avec la Grande Armée pour mes opérations ultérieures.

2° L'ennemi peut se porter avec tout son corps en Moravie ou en Hongrie, en abandonnant le Duché de Varsovie.

Je remonterai dans ce cas la rive droite de la Vistule je m'emparerai du reste de la Galicie, et je me dirigerai, ou sur Cracovie, ou sur les passages de la Hongrie.

En soumettant à Votre Altesse Sérénissime ce raisonnement, je La prie de me faire connaître Son opinion à cet égard, et de croire que mon unique intention est de bien servir mon pays et la cause commune.

Les mêmes motifs m'engagent à fixer l'attention de Votre Altesse Sérénissime sur les troupes russes qui se trouvent à portée des frontières de la Galicie et de celles du Duché. La note ci jointe Lui en fera connaître la force et l'emplacement.

L'esprit des troupes russes est contre nous. Les officiers

ne peuvent point se faire à l'idée de faire cause commune avec la France.

Je n'ai point manqué de donner connaissance aux généraux en chef des victoires de l'armée française et des opérations militaires dans le Duché. J'en ai reçu des réponses très polies; mais qui ne donnent lieu à former aucune conjecture sur les intentions de la Russie.

En préjugeant à cet égard d'après les circonstances, on serait tenté de croire qu'elles ne nous sont point favorables. Les Autrichiens n'ont point de troupes du côté de la frontière russe; et quoique nous avons plus d'une fois affecté de compter sur le secours de cette puissance, ils paraissent à cet égard dans une sécurité parfaite.

Dans le cas où les Russes agiraient hostilement nous n'avons rien à leur opposer, et il ne nous resterait alors d'autre ressource que de laisser des garnisons dans les places et de faire notre retraite, ou sur Dantzig, ou sur la G^de^ Armée, d'après les facilités que nous présenteraient les circonstances.

J'attends les ordres de Votre Altesse Sérénissime...

P. S. M^r^ le chef d'escadron Stoffel m'ayant dit n'avoir point reçu de fonds pour son retour je lui ai fait avancer 1200 fr^cs^.

176. Do Bernadotte'go. W kwaterze głównej w Paryszewie, 7 maja 1809.

Doniesienia o marszu Austrjaków w kierunku Sandomierza. Pospiesza zatem nad San Przednie straże koło Lublina. W braku wiadomości o zamiarach cesarza zwrócił się do Polaków z Galicji w słowach ogólnikowych [1]).

D'après tous les renseignements que nous recevons le corps d'armée autrichien paraît se diriger vers Sandomir [2]), où

[1]) A. h. G.

[2]) Zamiary i chęci Austrjaków na razie były inne, a w ogóle jeszcze nie skrystalizowane (W. Krgsarch. 5/84). Erz. Ferdinand an Generalissimus. Sochaczew, 8 V 1809: Meine Streifkommando sind vorgestern auf die Route von Posen auf Thorn gekommen und haben die Post von Thorn aufgefangen; in dieser fand sich unter andern ein Bericht des Kommandanten von Thorn, welcher anzeigt, dass er an dem Brückenkopf des linken Weichselufers thätig arbeite und dass die Brücke bereits fertig sei. Dieses veranlasst mich den Gen. Mohr mit der Avantgarde in Eilmärschen

il existe un pont sur la Vistule. Son intention est-elle de venir vers nous ou de faire sa retraite? c'est ce que nous ignorons encore. Dans l'une ou l'autre hypothèse j'ai cru devoir me porter sur le San. Mon corps est en marche pour s'y rendre. — Nos avant-postes de cavalerie seront demain à Lublin.

Ne connaissant point les vues de S. M. l'Empereur à l'égard de la Galicie, je me suis contenté d'y faire courir l'adresse ci-jointe en traduction [1]).

177. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Lubartowie, 11 maja 1809.

Od ostatniego raportu nie było większego starcia. Plan Austrjaków zwrócenia się na Poznań da się pojąć tylko przy porozumieniu z Rosją i Prusami. Groźby z tej strony. Zatrzymanie adjutanta jenerała Lewisa zmierzającego do Warszawy. Strzeżenie się od granic rosyjskich. Zapał żołnierzy polskich i korzyści odnoszone. Łączność Galicjan. Przybycie do obozu Konstantego Czartoryskiego. Tajni wysłańcy obywatelstwa galicyjskiego. Przejęty list Gorczakowa do arc. Ferdynanda [2]).

Monseigneur, depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime, en date du 6 de

---

dahin zu senden um den erst in der Arbeit begriffenen Brückenkopf einstweilen durch einen Überfall einzunehmen und wo möglich sich auch der Brücke zu bemeistern. Sollte letzteres nicht gelingen, so wird durch die Wegnahme des Brückenkopfes und Zerstörung der Brücke dem Feinde die direkte Kommunikation mit Grosspolen und Ausland benommen... Mehrere aufgefangenen Briefe sprechen von Truppenbewegungen im Preussischen, die Polen und selbst der Kommandant in Thorn äussern hinüber Besorgnisse. Endlich erwähnen auch einige Briefe, dass englische Kriegsschiffe sich bei Danzig zeigen. In meiner gegenwärtigen Lage, wo mich der Weichselfluss an jedem weiteren Unternehmen gegen den Feind hindert,.. sollten E K. H. es nöthig finden diesem Korps in kurzen eine Bestimmung in Deutschland zu geben, so würde ich alles anwenden um selbes für diesen Fall so nahe und so bereit als möglich bereits zu halten, sollte mir aber die gänzliche Zerstörung der Warschauer-Truppen und mithin die vollkommene Sicherstellung von Galizien aufgetragen werden und das Unternehmen mich der Brücke von Thorn zu bemeistern nicht gelingen, so bleibt mir keine andere Wahl als in die Gegend von Sandomierz zu marschieren und von dort aus meine Operation auf dem rechten Weichselufer fortzusetzen. Por. Sołtyk 204—5.

[1]) U Sołtyka 198—9, odezwa datowana w Wiązownej 5 kwietnia; por. Skałkowski 360.

[2]) A. h. G., Sołtyk 355—8.

ce mois, il n'y a point eu d'engagement sérieux avec l'ennemi. Je continue le mouvement dont je Lui ai fait mention, et j'espère sous peu de jours me trouver sur le San. Cette position donnant au corps sous mes ordres la faculté de se diriger sur le point où il sera le plus utile d'agir, je réglerai mes mouvements ultérieurs sur ceux de l'ennemi, soit pour le combattre, s'il se porte vers nous, soit pour m'approcher de Cracovie et me rendre maître des débouchés de la Hongrie, s'il nous laisse le temps de le gagner de vitesse.

Jusqu'à présent il n'est guère possible de juger des projets de l'ennemi. D'après les derniers renseignemets qui nous sont parvenus, la garnison de Varsovie ne consiste qu'en quelques compagnies d'infanterie et [1]) le corps de l'archiduc Ferdinand s'est concentré près de Łowicz, et travaille à se retrancher. On lui suppose quelques intentions de se porter vers Posen. Cette hypothèse paraît si étrangère à toute vue militaire, que j'ai peine à la croire probable. Si malgré cela elle se réalisait, elle ne pourrait être justifiée que par l'attente de voir la Russie se déclarer contre la France et se joindre dans ce cas aux Prussiens [2]) qui n'attendent qu'un moment favorable pour agir hostilement et, en attendant, montrent leurs dispositions par des armements, des levées d'hommes, et tous les secours secrets qu'ils peuvent faire passer aux Autrichiens, tandis qu'ils interceptent [3]) les communications les plus simples que nous sommes dans le cas d'entrenir avec les troupes polonaises qui se trouvent à Custrin et à Dantzig.

J'ignore combien [4]) on peut compter sur les Russes; mais jusqu'ici leurs démonstrations ne nous ont point été favorables. On sait positivement que des officiers russes ont été vus dans le camp autrichien, et dans la nuit d'hier un aide de camp du général Loevis, commandant à Białystok, connu pour être employé en missions secrètes [5]), a été amené à mon quartier général, muni d'un passeport pour Varsovie où il allait, disait-il, pour affaires particulières. Il prétendait ignorer que nous fus-

[1]) Sołtyk w tem miejscu kładzie średnik.
[2]) Por. Beer 357 i nast., Szilder: *Imp. Aleksander I*, t. II 369—71.
[3]) Sołtyk: interrompent.
[4]) Sołtyk: à quel point.
[5]) Sołtyk: mission secrète.

sions en Galicie et les Autrichiens à Varsovie, quoique je n'aie pas manqué de tenir les généraux russes, et surtout m. Loevis, au courant de mes opérations. Tous ces indices peuvent[1]) ne point être certains, mais il me paraît que si la Russie agit de concert avec la France, ce résultat ne sera dû qu'aux victoires de l'Empereur.

Quelles que s ient les intentions de la Russie, je fais mon possible pour n'être point pris au dépourvu dans le cas où elles ne nous seraient point[2]) favorables. Une levée générale ordonnée dans les départements s'organise avec rapidité[3]), déjà plusieurs fortes troupes d'infanterie gardent la rive droite de la Vistule, de la Narew et du Bug, et des détachements de cavalerie, répandus en avant, observent les mouvements des troupes russes et empêcheront que le corps d'armée polonais ne soit surpris de ce côté. J'ai donné le commandement de ces levées[4]) au général de division Dąbrowski; le[5]) général Zajączek commande l'infanterie de ligne.

Toutes les nombreuses affaires de détail ont été jusqu'ici entièrement à notre avantage, et augmentent chaque jour la confiance du soldat polonais et son ardeur à se mesurer avec l'ennemi. Un piquet de cinq hommes, conduit par le lieutenant Kremski du 1er régiment d'infanterie, a osé, il y a quelques jours, passer la Vistule, et s'est emparé d'un poste autrichien de 35 hommes et d'un[6]) officier qu'il a amenés[7]) prisonniers avec armes et bagages.

Environ 400 hommes du 6e régiment de cavalerie du colonel Dziewanowski, faisant partie de l'avant-garde aux ordres du général de brigade Rożniecki, envoyés à la poursuite d'un transport qu'escortaient 1000 hommes d'infanterie, a[8]) fait 700 prisonniers et s'est emparé[9]) de la totalité du convoi consistant

---

[1]) Sołtyk: pourraient.
[2]) Sołtyk: pas.
[3]) Sołtyk: rapidement.
[4]) Sołtyk: des levées.
[5]) Sołtyk: et le.
[6]) Sołtyk: et un.
[7]) Sołtyk: emmenés.
[8]) Sołtyk: ont.
[9]) Sołtyk: se sont emparés.

en drap, souliers, de la valeur de près [1]) d'un million de florins de Pologne. On est à la suite [2]) du reste de l'escorte qu'on espère amener demain. Environ 2000 recrues ont été dispersés et mis [3]) en liberté.

Ces succès promettant [4]) quelque consistance à nos opérations ont [5]) porté au comble la bonne volonté des habitants de la Galicie, que retenait encore la crainte des suites, si les troupes autrichiennes reprenaient le-dessus. On s'empresse d'accourir sous nos [6]) drapeaux, et le seul manque de moyens met des bornes à l'accroissement des forces que nous pourrions nous procurer. Le prince Constantin Czartoryski, sacrifiant toute considération, est arrivé à mon quartier général et prend service dans nos troupes. Le seul mot de patrie rendue, prononcé aux Galiciens, augmenterait notre armée de 20000 hommes [7]) levés aux dépens [8]) des propriétaires. Une députation de citoyens de plusieurs cercles est venue hier se présenter à moi [9]), pour me prier de transmettre à S. M. l'Empereur leur désir de participer aux bienfaits et à la protection qu'il daigne accorder à l'existence nationale de leurs compatriotes. Ce voeu si ardent est si longtemps étouffé, pourrai-je leur donner l'espérance de le voir exaucé?...

P. S. Dans le moment même où je termine [10]) cette dépêche, on m'apporte une lettre interceptée [11]) du général russe prince Gorczakow à l'archiduc Ferdinand. Elle m'a paru tellement importante dans les circonstances actuelles, que j'ai cru devoir la mettre en original sous les yeux de S. M. l'Empereur [12]).

---

[1]) Sołtyk opuścił to słowo.
[2]) Sołtyk: poursuite.
[3]) Sołtyk: mises.
[4]) Sołtyk: promettent.
[5]) Sołtyk: ils ont.
[6]) Sołtyk: les.
[7]) Sołtyk dodaje: combattants.
[8]) Sołtyk: frais.
[9]) Koźmian Kaj. *Pamiętnik* (ed. 1858) II 136.
[10]) Sołtyk: terminais.
[11]) Sołtyk: intéressante.
[12]) Por. A. Plutyński: *Rosya a Austrya w przededniu kampanii galicyjskiej 1809 roku* (*Biblioteka Warszawska* 1901, IV 465).

178. Do Napoleona. Lubartów, 11 maja 1809.

Jazda przedniej straży przejęła list Gorczakowa, dowódcy armji rosyjskiej, do arcyksięcia Ferdynanda. Posyła go, jako niezmiernie doniosły dla poznania zapatrywań panujących w wojsku moskiewskiem, przez Bronikowskiego, który będzie tłómaczem uczuć obywateli galicyjskich [1]).

Sire, la rapidité de la marche de l'avant-garde de cavalerie [2]) du corps sous mes ordres a fait tomber entre mes mains la lettre ci-jointe du général russe prince Gorczakow à l'archiduc Ferdinand. Elle m'a paru tellement importante, pour faire connaître les dispositions, si non de la Russie [3]), au moins des troupes russes et de leurs chefs, que je n'ai pas voulu perdre un moment pour la soumettre à Votre Majesté.

Monsieur le général Bronikowski, grand propriétaire de la Galicie, qui sert avec nous depuis le commencement des hostilités, s'est chargé de porter cette dépêche à Votre Majesté. Il Lui présentera en même temps les voeux que m'adressent ses concitoyens [4]) de participer aux bienfaits et à la protection qu'Elle daigne accorder à l'existence nationale de leurs compatriotes [5]). Daignez, Sire, recevoir avec bonté l'hommage le plus senti de respect profond d'admiration et de reconnaissance.

179. Do Bernadotte'go. W kwaterze głównej w Ulanowie, 19 maja 1809.

Stanął nad Sanem. Zdobycie Sandomierza. W oczekiwaniu wiadomości o zajęciu Zamościa. Posuwa jazdę ku Lwowu i Krakowu. Pragnąłby odznaczeń dla wojska. Patrjotyzm Galicjan [6]).

A la suite des dispositions que j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse [7]), le corps de troupes polonaises sous mes ordres se trouve aujourd'hui sur le San,

---

[1]) A. h. G.; Sołtyk (213—4) przytacza ten list, ale nie zbyt dokładnie.

[2]) Sołtyk: de la cavalerie sous mes ordres...

[3]) Sołtyk: les dispositions de la Russie, ou tout au moins...

[4]) Sołtyk: compatriotes.

[5]) Sołtyk: de la Pologne.

[6]) A. h. G. U Sołtyka (358—60) list do Berthiera tej samej treści z drobnemi odmianami natury formalnej. Por. *Gazeta Warszawska* Nr. 52 według biuletynu szesnastego.

[7]) Do Berthier'a: ...Sérénissime, en date du 11 de ce mois,...

où l'avant-garde et une partie de la cavalerie l'avaient devancé depuis plusieurs [1]) jours.

Profitant de l'inaction de l'ennemi qui, comme on ne sait pas trop pourquoi, a pris position sur la Bzura, j'ai cru devoir faire attaquer la tête de pont de Sandomir, et j'ai ordonné en même temps une tentative sur la ville même, où l'ennemi avait pratiqué de très forts retranchements. Cette opération a eu tout le succès que l'on pouvait espérer [2]). La tête de pont a été hier enlevée à la bayonnette par le chef d'escadron d'artillerie comte Vlodimir Potocki, à la tête d'un détachement faisant partie du corps du général Rożniecki. La [3]) ville de Sandomir, après une attaque vigoureuse effectuée par le général Sokolnicki avec [4]) trois bataillons de l'avant-garde sous ses ordres, qui ont passé sur la rive gauche de la Vistule, s'est rendue dans la nuit [5]) d'aujourd'hui par une capitulation dont je reçois la nouvelle à l'instant même.

Cette opération [6]) a coûté à l'ennemi au delà de 1000 hommes tués et environ 1200 prisonniers, 20 pièces de canon et des munitions considérables. Elle nous assure sur la rive gauche de la Vistule un point de où il sera possible de déboucher, pour traverser les mesures de l'ennemi, et l'empêcher de tenter le passage de la Vistule.

Ma cavalerie s'étend du côté de Léopol et pousse [7]) jusque vers Cracovie.

J'attends des nouvelles de Zamość que j'ai fait attaquer par un petit corps aux ordres du général Pelletier; j'espère apprendre bientôt la prise de cette place.

La cavalerie a délivré 3 à 4 mille conscrits déjà rassemblés.

Beaucoup d'officiers se sont distingués; mais nous avons à regretter la perte du brave chef de bataillon prince Marcelle Lubomirski, jeune officier de la plus grande espérance [8]).

---

[1]) quelques.

[2]) désirer.

[3]) et la.

[4]) par... du général S., qui...

[5]) à 5 heures du matin.

[6]) Por. M. Sokolnicki (*Mon. dz. n. XI*) 130—2, 380—1, Weyssenhoff *Pam.* 110—2.

[7]) Opuszczone.

[8]) Marcellin Lubomirski, tué sur une pièce dans l'assaut de Sandomir.

L'armée est animée du meilleur [1]) esprit. Elle avance aux cris de Vive l'Empereur et tous ceux qui ont eu occasion de rendre des services [2]), envient le bonheur de ceux de leurs camarades qu'une marque de satisfaction de cet auguste souverain met à côté des braves de son invincible armée.

Les Galiciens donnent de jour en jour plus de preuves de leur attachement à la cause de leur ancienne patrie, n'attendent que le moment où il leur sera permis de prouver qu'ils sont dignes d'y appartenir [3]).

180. Do Berthier'a.

W kwaterze głównej w Ulanowie nad Sanem, 21 maja 1809.

Zdobycie Zamościa. Patrole docierają do Lwowa. Plan arcyksięcia przejścia po moście toruńskim i powrotu do Galicji okrążając na Modlin. Nieczynność Rosjan. Prosi o nagrody honorowe dla wojska [4]).

Monseigneur, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Altesse Sérénissime en date du 19 de ce mois, j'ai fait attaquer Zamość par deux bataillons du 2^{e} régiment d'infanterie, 2 compagnies de voltigeurs du 3^{e} et 80 voltigeurs du 6^{e}, avec 6 pièces de canon, aux ordres du général Pelletier.

Cette entreprise a eu le meilleur succès: la place a été prise d'assaut hier, à 2 heures du matin. L'ennemi a perdu 3000 hommes tués ou pris, plusieurs colonels et officiers supérieurs, 40 pièces de canon et des approvisionnements considérables de tout genre.

Les troupes se sont conduites de la manière la plus brillante. Je ne saurais parler avec trop d'éloge des bonnes dispositions du général Pelletier.

La place de Zamość, commandant [5]) par sa position une grande étendue du pays, met en notre pouvoir toute la partie de la Galicie jusqu'à Léopol et Brody. Le général de brigade [6])

---

[1]) d'un sublime.

[2]) réels.

[3]) Por. odezwę księcia z 20 maja (Skałkowski 365—6, w przekładzie Sołtyk 227—8, Angeberg 510—1).

[4]) A. h. G., wyciąg u Sołtyka 360—1.

[5]) Sołtyk: commande... et.

[6]) Sołtyk opuszcza to słowo.

Kamieński est en marche avec le 6e régiment de cavalerie, pour pénétrer de ce côté aussi loin qu'il pourra; nos avant-postes sont aujourd'hui à deux milles de Léopol [1]).

D'après des lettres de l'ennemi, que nous venons d'intercepter et divers renseignements, le projet de l'archiduc est de forcer le passage de la Vistule du côté de Thorn [2]), de prendre à revers les pleines (= places) de Modlin et Sierock, et de pénétrer par là en Galicie. — J'ignore si la nouvelle de la prise de San-

---

[1]) Tu urywa się ustęp przytoczony przez Sołtyka, z reszty podaje tylko jedno zdanie o zbliżeniu się do Sandomierza.

[2]) Por. Sołtyk 208—11, także *Rys hist.* 92—4. W. K. 1809 F. A. 5/183a. raport austr.: Mohr an Erzherzog Ferdinand, Wirtshaus Dibosz genannt, 15 Mai 1809. »Ich eile... zu berichten, dass ich die auf dem linken Ufer liegenden Verschanzungen von der Brücke von Thorn mit dem braven Regiment Vukassowich genommen, jedoch von der Brücke selbst nicht Meister werden konnte. Die Brücke ist von dem linken Ufer bis zu der Insel noch unbeschädigt, indessen ist die Insel noch vom Feind besetzt und ich lasse solche mit Grenaden bewerfen. Da ich auf eine Meldung, dass der Feind in meiner rechten Flanke mit einigen Schiffen über die Weichsel setzen will, mich selbst mit einer Kawalerie Abteilung dahin verfügte, um mich davon zu überzeugen und nöthigenfalls es zu verhindern, so forderte indessen Hauptmann Weiss des G. M. Staabs, den ich schon vorläufig mit meinen Gesinnungen bekannt gemacht hatte, den Kommandanten von Thorn in meinem Namen auf zur Schonung der Stadt, selbe zu übergeben und mit seiner Garnison frei abzuziehen. Was hierauf der Kommandant antwortete, geruhen Eu. K. Hoheit in der Beilage gnädigst zu ersehen. Ich habe daher die Beschiessung wieder angefangen, jedoch werde solche nicht heftig souteniren können, weil die Artillerie-Reserve zu weit von mir entfernt ist. Der Feind hat einen beträchtlichen Verlust an Todten und gegen 100 Gefangene, dann sind dem Feinde 2 metallene 8-ige Kanonen und 1 Haubitze abgenommen worden«. Wspomniana tu odpowiedź brzmiała: Stanisław Woyczyński, generał brygady, gubernator departamentu bydgoskiego i miasta Torunia, krzyża wojskowego kawaler, do generała austryackiego, komenderującego naprzeciwko Torunia. W Toruniu 15 maja 1809. Wziąłeś WPan szaniec przedmostowy, bo go nie kazałem bronić, a wina komenderującego oficera, że przez męstwo właściwe Polakom zbyt długo utrzymywał się na lewym brzegu. Nie daje to WPanu prawa używać podobnego stylu do gubernatora. Obróciwszy miasto w perzynę, otworzywszy breszę, zniósłszy mur ostatni, w ostatnim jeszcze zamku gdy się cofnę z wojskiem, możesz proponować kapitulacyą, która, jeżeli będzie zgodna z mymi obowiązkami i charakterem narodowym, albo ją przyjmę albo drogo życie moje oddam. Tymczasem kilkadziesiąt armat odpowiadać będzie WPana somacyi.

domir, et de Zamość, qu'il croirait devoir nous resister longtemps, changera quelque chose à ses vues. La marche des troupes russes suffirait pour le rendre inexécutable; mais on est encore de ce côté dans la plus complette inaction. J'ai cru devoir me rapprocher de Sandomir, les mouvements ultérieurs de l'ennemi détermineront les miens.

Je prends la liberté de soumettre encore à Votre Altesse Sérénissime que, chaque militaire polonais mettant toute son ambition à se rendre digne de l'approbation de S. M. l'Empereur, des marques publiques de Sa satisfaction porteraient au comble les efforts qu'on peut attendre de l'esprit et de bonne volonté qui anime les troupes.

181. Do br. Pulszky'ego, pułkownika inżynierji.

W kwaterze głównej w Zamościu, 22 maja 1809.

Oddaje mu szablę w dowód uznania męstwa [1]).

Monsieur le Colonel, aimant à rendre justice à la valeur, je me fais un plaisir d'en donner une preuve, en vous laissant votre epée comme marque, que vous vous en êtes bien servi pour la défense de la place qui vous était confiée. Recevez, Monsieur le Colonel, l'assurance de ma considération très distinguée [2]).

---

[1]) W. Krgs. 1809. F. A. 5/236 1/2 l. odpis.

[2]) Pulszky do Poniatowskiego z Zamościa 29 maja 1809: Le souvenir de l'honneur et de la faveur que vous me fitez de m'honorer de votre présence dans mon infortune, ayant eu égard à la conduite que j'ai tenue dans la défense de la place qui m'avait été confiée, et l'agréable lettre qu'elle m'écrivit avant son départ de Zamość m'est un sûr garant de l'honneur de sa protection... J'ose la supplier d'ajouter... une grâce... de m'accorder ma liberté sur ma parole d'honneur de ne point servir contre les intérêts des affaires actuelles de la Pologne ni de celles de ses alliés, soit dans les armé s, soit dans les conseils, tant que je ne serais point échangé. Je me retirerai à Eperies en Hongrie... au sein de ma famille... Si le colonel Czerwenka a eu la bassesse de manquer à sa parole d'honneur, ce dont je puis douter puisqu'il y a plusieurs officiers dans l'armée du même nom, et quand la chose serait telle que Votre Altesse la suppose, elle peut être persuadée que le colonel baron Pulski est trop jaloux de son honneur pour commettre une telle lâcheté...

182. Do Bose'go. W kwaterze głównej w Trześni, 25 maja 1809.

Odpowiada na list ministra z 13-go maja 1809. Zastosuje się do poleceń króla, aby opinją publiczną powiadamiać o zamiarach Rosji w sposób, który zaniepokoiłby wojsko austrjackie. Jednakże, mimo zaufania w chęciach cara, musi wyznać, że armja Księstwa widziała się ustawicznie wystawioną na zgniecenie przez siły przeważne Austrji, a to nie wpłynęło na postępowanie jenerałów moskiewskich. Wystrzegał się w czynnościach swych w Galicji przesądzać o widokach politycznych cesarza w odniesieniu do tej prowincji. Nie robił jak tylko to, czego wymagał obowiązek zachowania wielkiej przestrzeni kraju. Wdzięcznie przyjmuje powinszowania hrabiego z powodu powodzeń wojennych [1]).

---

[1]) D. St., Reg. — Co do stosunku do Rosjan, wspomniane tu polecenia były następstwem doniesień poselstwa saskiego przy dworze carskim, por. D. St. 3045, Einsiedel au comte de Bose, Pétersbourg 18/30 avril 1809: »...J'ai appris... par des étrangers ce qui s'est passé en Saxe depuis le 13 jusqu'au 16 d. c. et une dépêche de M. le comte Stanislas Potocki, président du conseil d'état, m'a informé de ce qui était arrivé au Duché à la même époque. Je joinds ici copie de la note officielle présentée dans peu des heures après l'arrivée du courrier porteur de ces nouvelles et j'ai la satisfaction d'avoir vu expédier dans les 24 heures, chose rare en Russie, l'ordre au prince Golicyn ainsi qu'aux différents corps qu'il commande, de passer la frontière. Votre Excellence juge que c'est à M. l'ambassadeur de France que je suis principalement redevable de ce succès, et je n'ai en effet qu'à me louer de son appui, de son activité, de sa prévenance. Depuis ce temps là je n'ai cessé de presser l'exécution prompte des ordres envoyés à l'armée, j'ai obtenu une entrevue très intéressante avec M. le comte de Romanzoff qui a bien voulu être le porteur de mes communications différentes à Sa Majesté, et M. le duc de Vicence s'est encore intéressé à nos affaires hier matin par écrit«. Tegoż dnia pisał w dalszym ciągu: »...J'espère que les mouvements des troupes russes auront de beaucoup précedé mes avis: mais la date de ma note prouvera, que je n'ai pas perdu un moment... J'ai su... depuis hier (de comte de Romanzoff) que l'empereur ayant lu ma note et les pièces y jointes avoit ordonné... d'y répondre: que S. M. n'avoit pas à la vérité, outre l'amitié qu'il portait au roi, notre maître, d'engagement qui l'obligeât à venir au secours de ses états envahis, mais que les intérêts de son empire, ses liaisons avec l'Empereur des Français ne lui permettoient pas de rester spectateur tranquille dans cette lutte due à l'aggression de l'Autriche, et qu'il avait sur le champ donné ses ordres en conséquence. Le plan de campagne ne m'a cependant jamais été expliqué, et à dire vrai, je ne sais s'il y en a de formé...« — Stosownie do wskazówek odbieranych z dworu saskiego Wybicki w Gazecie Poznańskiej pisał, »iż w kwaterze Najjaśniejszego Cesarza Napoleona znajdują się ciągle dwaj generałowie adjutanci Najj. Imperatora rosyjskiego, którzy stałej

183. Do Berthier'a. Trześnia, 25 maja 1809.

Generał brygady Rożniecki opanował dnia 24 miasto Jarosław, gdzie jednego pułkownika, 25 oficerów i 900 żołnierzy w niewolę zabrał. Zajęcie tego miasta przecina zupełnie wszelki związek między Krakowem i Lwowem i zapewnia wojsku posiadanie trzech czwartych części Galicji. Forpoczty znajdowały się o jeden dzień marszu od Krakowa. Najświeższe wiadomości... od wojska książęcia Poniatowskiego... wyrażają, iż opanował Brody, ostatnie miasto galicyjskie na granicy, i że tam znalazł znaczne magazyny i poddostatek żywności [1]).

184. Do Stanisława Potockiego.

W kwaterze głównej w Trześni, 29 maja 1809.

Podziela jego zdanie o obłudzie generałów rosyjskich. Nie okazując im nieufności donosi cesarzowi o wszystkiem, aby mógł osądzić istotę rzeczy i niemożność liczenia na pomoc Rosjan. W sprawie zajść w Łomżyńskiem przesłał królowi sprawozdanie. Kiedy idzie o byt kraju, nie należy krępować się literą praw konstytucyjnych [2]).

Je m'empresse, M[r] le Comte, de vous remercier de la lettre que Vous avez bien voulu m'écrire en date du 24 de ce mois. Ma manière de voir à l'égard des Russes est entièrement d'accord avec la Vôtre. Je ne doute point qu'ils ne finissent par entrer; mais ce ne sera guères que quand leur présence ne sera plus que peu ou point nécessaire en Galicie et après nous avoir laissé toute la peine de la conquérir ils ne manqueront pas de s'en approprier l'honneur, quoique il soit probable qu'ils n'auront d'autres efforts que de pénétrer sans resistance partout où ils le jugeront à propos. D'après la façon dont ils en ont agi jusqu'ici, il est évidemment impossible de compter sur une coopération quelconque. Je connais au juste les dispositions personnelles de leurs généraux et je sais positivement à quoi m'en tenir sur la sincérité de leurs protestations [3]).

---

przyjaźni pana swojego uroczyste dają dowody«. Wiadomość tę powtórzyła *Gaz. korr. warsz i zagr.* (Nr. 54 z 8 lipca).

[1]) Wiadomość o tym raporcie w dodatku do ośmnastego biuletynu z 13 czerwca p. t. Interesa polskie, por. *Gazeta korrespondenta warszawskiego i zagranicznego* Nr. 54 z 8 lipca 1809, str. 771—2.

[2]) A. P. K., odpis.

[3]) Por. A. Vandal: *Napoléon et Alexandre I-er.* L'alliance russe sous le premier empire. II § 2 i 3. W tym czasie poseł saski w Petersburgu

Il est certainement inutile de laisser paraître la méfiance que leur mauvaise volonté ne peut manquer d'inspirer; mais ainsi que vous le jugez très bien, les considérations qui ren-

---

Einsiedel rozwijał żywą a bezowocną czynność, o czem powiadamiał ministra hr. Bose'go. 15/27 maja: »J'ai reçu ce matin un courrier expédié de Tykocin par le comte Stanislas Potocki. Il me mande que le prince Golicyn continuait de faire des difficultés de passer les frontières russes jusqu'au 20 d. c., jour du départ de ces lettres... M. l'ambassadeur de France... vient d'en faire des représentations très vives à M. le comte de Romanzoff, il m'a même promis de mettre sous les yeux de l'Empereur dès aujourd'hui les pièces officielles, dont j'ai été dans le cas de lui faire part«. — W tym czasie, 26 maja, zastępca prefekta tykocińskiego Bellefroid przesyłał dla rezydenta Serry do Poznania następujące wiadomości na podstawie własnych spostrzeżeń: »Je vous parlerai des Russes et du fond qu'on aurait pu faire sur leurs secours en cas d'événements malheureux. Je suis plus que persuadé que si l'armée française pouvait être battue, qu'au premier revers les Russes seraient tombés sur notre corps avec toutes les forces qu'ils ont rassemblées sur les frontières depuis cinq à six semaines. A l'attaque de Thorn et de Płock, où les Autrichiens voulaient forcer le passage de la Vistule, le Conseil d'Etat, qui fut obligé de se retirer à Pułtusk, envoya un courrier à Białystok au prince de Golicyn pour lui représenter le danger dans quel se trouvaient les forteresses de Serock et de Modlin, si l'ennemi force le passage sur un de ces points, et pour l'engager d'entrer de suite en Galicie ou de venir au secours de la Vistule. Il répondit très vaguement que ses troupes n'étaient pas encore rassemblées et qu'il attendait des ordres de Pétersbourg, tandis que depuis trois semaines il avait sept divisions quoique incomplettes, depuis Grodno jusqu'à Dubno cantonnées sur une même ligne et si serrées qu'il y avait jusqu'à vingt cinq soldats chez un seul habitant. Le Conseil ne trouvant pas de sûreté à Pułtusk se retira ici à Tykocin et le lendemain on reçut la nouvelle que l'ennemi avait forcé le passage de la Vistule et avait pris Czerwińsk. Je fus envoyé à Białystok chez le prince Golicyn pour lui représenter tout le danger, dans lequel nous nous trouvions. Il s'excusa de même, que son armée n'était pas rassemblée, que ses régiments marchaient etc. Sur la proposition que je lui fis de faire marcher seulement cinq à six mille hommes en attendant, qui étaient suffisants pour repousser et retenir l'ennemi, il me répondit qu'il ne pouvait pas disposer d'un soldat sans un ordre de l'Empereur. Je lui représentai, que nous étions sûrs et que nous en avions de preuves en main que cet ordre avait été donné de la fin du mois d'avril, et que sûrement quelqu'un deviendrait responsable des événements, il me répondit avec vivacité; »Je vous donne ma parole d'honneur, que je n'ai pas reçu cet ordre jusqu'aujourd'hui (c'était le 19 de mai). Je suis moi même fâché de devoir rester dans l'inaction«. Ils n'ont pas eu même l'attention ni la politesse d'envoyer quelqu'un pour complimenter le Conseil d'Etat, tandis que je leur ai donné avis de son arrivée à Tykocin. Je puis

dent nécessaires ces ménagemens, ne doivent point influer sur la sincérité et même la franchise de nos communications avec le gouvernement français. Je puis, M[r] le Comte, Vous assurer

---

Vous assurer que rien n'égale leur jalousie et leur mauvaise volonté. L'ennemi heureusement chassé de Czerwińsk et repoussé avec perte au de là de la Vistule par un juge de paix à la tête de nos paysans armés des piques et des faux, tous les succès de l'armée française en Autriche, les avantages du prince Poniatowski en Galicie nous ont tranquilisé et nous font souhaiter que les Russes restent dans leur pays. Le prince Golicyn m'avait prié de lui faire parvenir toutes les nouvelles par le lieutenant-général Loevis. Voici l'extrait d'une réponse que ce général me fit: Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, des nouvelles intéressantes que Vous m'avez donné des progrès de l'armée française, et je vous prie de me faire part à l'avenir de même des celles que Vous pourriez recevoir. Après votre départ de Białystok le prince Golicyn a envoyé sans délai un courrier à St. Pétersbourg, on peut regarder la guerre comme finie, comme les états d'Autriche et Vienne sont occupés et les armées détruites, en conséquence les opérations de l'archiduc Ferdinand devront finir par une retraite en Bohême, donc le passage de la Vistule à Czerwińsk, si même il est effectué, n'est d'aucune importance etc. etc. — Le stile ironique et presque moqueux de cette tirade ne laisse aucun doute sur leurs intentions malveillantes, si il en pouvait rester quelque doute, les correspondances journalières des généraux russes avec l'archiduc Ferdinand, dont quelques-unes ont été même interceptées, les ont démasqué(es); mais Vous allez voir la suite. Quand ils reçurent la nouvelle de la prise de la tête de pont et de la ville de Sandomir, le blocus et de la reddition prochaine de la forteresse de Zamość, la marche de nos troupes sur Cracovie, quand ils surent que les Autrichiens se concentraient près de Varsovie, et s'étaient retirés de toute la rive gauche de la Vistule depuis Thorn jusqu'à Modlin, quand ils nous voient maîtres de toute la Galicie et que l'archiduc Ferdinand faisait mine de se retirer, c'est alors que le général de Loevis m'écrivait la lettre... de la part du prince Golicyn,... que cet homme qui, il n'y a pas huit jours, me donna sa parole d'honneur qu'il ne pouvait pas marcher un seul soldat, quand nous paraissions dans le plus grand danger, prend sur lui, en avouant qu'il n'a pas encore reçu ces ordres, de faire marcher vingt mille hommes«. Przesłał w oryginale odezwę Golicyna do Galicjan i pisał w dalszym ciągu: »Les succès du prince Poniatowski ont électrisé tous les Galiciens, l'entrée des Russes, comme une nuée des sauterelles va non seulement ruiner tous les habitants, mais tous leurs efforts; tous les secours qu'ils nous donnent, et sont prêts à nous donner encore, vont être paralysés par cette nation jalouse qui ne manquera pas de former de grandes prétentions sur un pays qu'ils vont occuper sans le moindre effort... Je viens de recevoir de mon affidé de Białystok un rapport sûr qu'il se tenut un conseil chez le prince de Golicyn auquel ont assisté le lieutenant-général Loevis, le sénateur de Theyls, le gouverneur Czerbini, et le président du gouvernement. Il y a été

que je n'ai rien négligé pour faire parvenir à la connaissance de l'Empereur tout ce qui peut mettre ce souverain à même de juger de ce qu'on peut se promettre de la coopération des Russes. Il n'ignore point que connaissant parfaitement la position critique de l'armée polonaise par les communications du Conseil et les miennes, rien n'a pu les engager à sortir de leur inaction et à en imposer à l'ennemi, même par des démonstrations.

Des pièces originales dont j'ai cru devoir me conserver la connaissance, mais que j'ai mises directement sous les yeux de l'Empereur, l'auront certainement convaincu que mes soupçons étaient fondés, et qu'on pouvait accuser les généraux russes même de quelque chose de plus que de mauvaise volonté. Si la conduite que j'ai tenue à cet égard, était indiquée par plus d'un motif, ma responsabilité comme commandant en chef m'en faisait un devoir aussi essentiel qu'indispensable.

Je suis parfaitement convaincu, M[r] le Comte, que le Conseil n'a point communiqué au Roi le rapport du préfet de Łomża, puisqu'il n'aurait pu le faire sans certifier plusieurs faits et circonstances, qui (je crois [1]) ne sont point connues de Sa Majesté [2]). D'ailleurs la promptitude que l'on a mise à suivre cette affaire sans se donner la peine de rien approfondir in-

---

décidé que, dès que leurs troupes entreraient en Galicie, on invitera le prince Poniatowski de retirer les siennes, et de les rassembler sur un seul point, tandis qu'ils feront occuper par leurs troupes tout le pays et établiront un gouvernement civil provisoire au nom de l'empereur de Russie; il y a même déjà quelques individus désignés pour occuper les différentes places de l'administration. Il me semble que le prince Poniatowski pourrait déclarer par une proclamation qu'il prend possession du pays de la Galicie au nom de l'empereur Napoléon. J'ai cru devoir Vous marquer tout ceci pour Vous prouver, que j'avais eu raison dans le temps d'écrire à Monsieur le Maréchal et à Vous qu'on ne devait ni pouvait se fier aux Russes ni au faible l'empereur Alexandre qui, obsédé par son sénat, toute sa nation et surtout deux à trois femmes vendues aux Anglais, aurait dû faire tout ce qui on aurait exiger de lui, si nous avions eu le moindre revers et qui sait, si le Roi de Prusse, toute la clique de Stein, qui ont même déjà tenté un effort prématuré, ne se serait pas remuée« etc. etc. Por. Plutyński, *Bibl. Warsz.* 1901, IV 473—4.

[1]) vois — według kopisty.

[2]) Por. Tokarz II 36 i Handelsman I str. 170 (w przypisie list Łubieńskiego).

dique suffisamment la voie qu'elle a suivie. Cependant comme il m'a paru nécessaire que les faits qui y sont relatifs, parvinssent avec exactitude à la connaissance du Roi, j'ai cru devoir lui faire parvenir par la voie du Ministre secrétaire d'état l'exposé que Vous trouverez ci-joint en copie. J'espère y avoir démontré que la logique n'est point bannie de camps, et qu'avec tout l'attachement possible pour la constitution on pouvait ne point préférer des formalités au salut de l'Etat. Je laisse au Conseil à faire à cet égard de son côté au Roi les représentations qu'il jugera convenables.

Veuillez bien, Monsieur le Comte, agréer l'assurance de ma haute considération.

185. Do Rady Stanu. W kwaterze głównej w Trześni, 29 maja 1809.

Otrzymał od Rady Stanu wiadomość z 24 maja. Znosząc się pisemnie z władzami francuskiemi spełnia życzenia Rady tak co do przedstawienia stosunków galicyjskich jak postępowania wojsk rosyjskich. Jenerał Schauroth uderzył na Sandomierz 27-go; został odparty ze stratą; korpus Schauratha zdaje się być strażą przednią wojsk austrjackich dowodzonych przez arcyksięcia Ferdynanda, który prawdopodobnie opuszcza Bzurę, by zbliżyć się do armji polskiej. Usiłowanie Austrjaków przejścia Wisły nie powiodło się im dzięki czujności majora Krukowieckiego. Jenerał Zajączek został wyprawiony celem zabezpieczenia prawego brzegu Wisły, ma przejść rzekę koło Modlina, jeśli nieprzyjaciel się cofa, i ścigać go przy pomocy załóg warowni. Nakazał zająć się umocnieniem Sandomierza i Zamościa; Lwów jest odsłonięty dla wojsk Księstwa; mianował tam komendanta placu; siła nieprzyjaciela w tamtych stronach może wynosić 600 do 700 ludzi. Konieczność rozciągnięcia tymczasowego rządu wojskowego Galicji [1]).

[1]) D. St., Reg., przekład. — Doniesienia o ustępowaniu wojsk austrjackich brzmiały bardzo pomyślnie, dalekie jednak były od ścisłości, przedstawiając je jako niezdolne do walki. I tak prefektura poznańska 27 maja przesłała raport tej treści: »D'après les nouvelles arrivées hier, il est certain que l'ennemi quitte le Duché de Varsovie dans un grand désordre et frappé de la plus grande épouvante. Les avant-postes du corps de cavalerie commandé par Mr le général Kosiński ont déjà été à Kłodawa et à Kutno le 24 de ce mois et voulaient pousser jusqu'à Łowicz. Le général Hauke a passé la Vistule de Płock sur cinq différents points et s'est dirigé sur Sochaczew... ...Les troupes autrichiennes... sont désorganisées au dernier point. Des compagnies entières jettent bas les armes et déclarent hautement qu'elles ne se battront plus. Je puis en assurer la vérité, car je tiens ces faits d'un émissaire envoyé d'ici qui a vu ces troupes en retraite à Kowal et dans les environs, et qui ne peut assez peindre leur

186. Do Berthier'a.

W kwaterze głównej w Trześni koło Sandomierza, 29 maja 1809.

28-go Schauroth uderzył na Sandomierz. Za nim posuwa się prawdopodobnie główny korpus arcyksięcia. Udaremnienie prób przejścia Wisły. Zajączek odkomenderowany do pilnowania lub ścigania nieprzyjaciela. Patrole nasze zbliżają się do Lwowa i Brodów. Kazał pracować nad obwarowaniami Sandomierza i Zamościa. Wojska rosyjskie mimo obietnic ponawianych dotąd nie wkroczyły. Zajęcie Galicji. Zapał. Zbrojenia. Pułk ordynacji Zamoyskich [1]).

Le 28 de ce mois, un corps de 7 à 8000 hommes aux ordres du général Schauroth s'est approché de Sandomir jusqu'à

---

déplorable état. Il est seulement triste que l'ennemi commet d'excessifs pillages, qu'il enlève bled, provision, toutes sortes de bétail et de chevaux, dont il se sert pour enlever son butin. — La levée du département continue à s'effectuer avec tout le succès. Les districts qui n'ont pu y contribuer pour leur part, s'en acquittent avec toute la bonne volonté possible. J'envoie aujourd'hui à Mr le général Dąbrowski, sur des chariots, 250 hommes armés et habillés, tous d'anciens soldats prussiens, qui ont pris service avec la plus grande envie. Les armes ne sont pas à la vérité de calibre, nous les avons ramassées dans les villes du département. J'ai encore 600 soldats prussiens domiciliés dans le pays qui n'attendent que l'habillement. Aussitôt qu'il sera fini, je les enverrai à Mr le général Dąbrowski, de manière que le total de son corps pourra aller jusqu'à 4000 hommes«. Por. *Strażnica Zachodnia* z r. 1922: *Amilkar Kosiński w Wielkopolsce.*

[1]) A. h. G.; tejsamej treści list do ks. Ponte Corvo; natomiast Fryderykowi Augustowi wiadomości przesyłał jego adjutant wciąż pozostający przy boku Poniatowskiego. Copie de la lettre du colonel Paszkowski au Roi de Saxe (Aff. étr., Saxe t. 78 f. 242—3). Au quartier général à Trześń, ce 30 mai 1809. Sire, je m'empresse de transmettre à Votre Majesté une copie polonaise de la proclamation russe aux Galiciens; elle est faite sur une copie imprimée que le prince Poniatowski a reçu hier au soir par une voie particulière; on l'imprimait à Białystok, et il était défendu à l'imprimeur sous peine d'être pendu, d'en détourner aucun exemplaire avant le temps; aussi cette copie ne porte-t-elle pas de date. Les nouvelles que nous avons reçues en même temps, portaient que l'armée russe devait entrer le 29 de ce mois en trois colonnes, le gal Lewis par Drohiczyn, le pce Gorczakow par Brześć, et le pce Suworow par Włodzimierz; que ces trois colonnes devaient marcher à Cracovie, et qu'une quatrième de réserve devait les suivre. Mais ce matin le prince Poniatowski a reçu de la commission provisoire du cercle de Siedlce une copie de la lettre originale que lui a adressée le pce Gorczakow, commandant la 18e division de Brześć, en date du 27, et par laquelle il prévenait cette commission que d'après les ordres supérieurs sa division entrerait en Galicie le 3 juin par Terespol, Zalesie,

la portée du canon de la place sur la quelle il a effectué dans le cours de la journée plusieurs attaques très vives; mais dont aucune n'a eu du succès. Profitant de la disposition du terrain

---

Biała, Międzyrzecz, Łuków et Żelechów à Garvolin, où elle arrivera le 12, en faisant des séjours à Biała et à Żelechów, l'avant-garde, partant un jour avant, arrivera à Garvolin le 11. Le g^{al} Gorczakow s'adresse nommément au gouvernement actuel du cercle de Siedlce et il le prie de faire préparer dans les gîtes et les séjours les vivres et les fourrages nécessaires, se servant des expressions de la proclamation et assurant que dans cette marche l'armée russe, comme alliée de l'empereur Napoléon, n'en voulait qu'aux Autrichiens, et que la Galicie quoiqu'un pays ennemi sera pourtant respectée et ménagée — pas un mot de notre gouvernement ni de notre armée, pas un pas pour se combiner et concerter avec nous: cette marche directe du g^{al} Gorczakow sur la Vistule, quoique bien lente, indiquerait qu'il veut passer cette rivière, entrer dans le Duché, l'atteindre l'archiduc; nous ne savons pas encore quelle direction prendront les généraux Lewis et Suworow; en attendant le prince Poniatowski ne perdait pas de vue son objet, a envoyé à l'intendant général de l'armée l'ordre de transférer le gouvernement actuel des Galiciens à Léopol, il a envoyé deux escadrons et deux compagnies pour couvrir cette capitale contre le reste des troupes autrichiennes qui se sont retirées à Stanisławów sous les ordres du g^{al} Szeffer. Le p^{ce} de Hohenlohe qui commandait à Léopol, s'est retiré en Hongrie sur un ordre de archiduc Ferdinand que le g^{al} Rożniecki avait intercepté et qu'il a renvoyé. Nos troupes ont pris possession définitive de Léopol hier le 29, nos partis y ayant déjà été le 27. — Nos partis de cavalerie qui ont poussé jusque sur la frontière de la Hongrie,... ont été parfaitement reçus par les Hongrois qui vinrent au devant d'eux et leur dirent qu'ils n'aimaient pas d'avantage l'Autriche et n'avaient pas pourquoi faire la guerre. Le 26 à onze heures du soir, le régiment de Ligne s'étant embarqué sur une trentaine de bateaux pontés qu'il avait rassemblés près les casernes de la couronne (à Varsovie) a descendu la rivière jusqu'à Bielany, et y a commencé à faire un pont. Le major Krukowiecki qui était posté avec une centaine d'hommes d'infanterie et trois pièces à Zaranie, sur la rive droite, et que l'ennemi n'avait pas apperçu, ayant remarqué le mouvement de l'ennemi, a su si bien tirer parti de sa position qu'en moins d'une heure, il écrasa par son feu toutes les embarcations, coula bas un grand bateau avec son monde, enleva plusieurs barques détruisit toutes les autres et prit un officier et 60 hommes. Il eût pris tout ce régiment, si un détachement qui longeait la rivière eût pu le joindre à temps; l'artillerie en cette occasion s'est parfaitement distinguée. Les Autrichiens faisant encore mine d'entreprendre à passer près les casernes de la couronne, le major Krukowiecki fit tirer sur eux et leur détruisit le reste des barques qu'ils y avaient; comme par ce moyen quelques boulets allèrent de ce côte dans la ville, le major Hornowski (commandant à Praga) craignait, peut être sans raison, que les Autrichiens ne

qui ne permettait point à l'ennemi de porter avec facilité ses forces d'un point à l'autre, le général de brigade Sokolnicki, commandant dans la place, a cru ne devoir point borner là ses avantages. Le 3me régiment d'infanterie que j'avais envoyé sur le champ pour le renforcer, étant arrivé dans la place, il s'en est servi pour faire une sortie soutenue par un escadron du 1er régiment et deux pièces de canon. Cette manoeuvre dans laquelle nos troupes ont montré la plus grande ardeur d'aller au devant de l'ennemi, a complétement réussi et a déterminé sa retraite. Il a été poursuivi jusqu'à un meile (= mille) de la place en laissant quelques centaines de morts; près de 200 sous-officiers et soldats et plusieurs officiers sont tombés entre nos mains.

Il paraît que ce corps forme l'avant-garde de l'archiduc Ferdinand qui doit avoir quitté sa position sur la Bzura pour se porter sur nous. Toutes les tentatives que l'ennemi a effectuées sur divers points pour passer sur la rive droite de la Vistule, ont été rendues infructueuses par la vigilance des commandants des postes et la bonne volonté des soldats, quoique cette rivière ne soit gardée que par les levées en masse, soutenues dans les endroits les plus importants par de faibles dé-

---

prisent ce prétexte pour rompre la convention de Praga, et il fit faire des batteries contre la ville. La convention pourtant ne parle que des coups envoyés par Praga même et non de la campagne. D'après les situations des corps, le prince Poniatowski n'avait hier avec lui sous les armes que cinq mille hommes d'infanterie et tout au plus deux mille chevaux. L'archiduc est encore fort au moins de vingt mille hommes, et il peut se réunir au gal Schauroth sous Sandomierz le 1 ou 2 de juin, avant même l'entrée des Russes, si cette entrée étant arrivée à sa connaissance, et poursuivant son vrai but, il ne se dépêche de gagner les débouchés de la Moravie et ne renonce à s'amuser à nous attaquer sans succès. En attendant le prince Poniatowski fait rentrer la plus grande partie de sa cavalerie, pour être à même d'agir avec vigueur selon les circonstances. L'ambassade de Russie à la cour de Vienne qui s'était retirée à Cracovie et que les Autrichiens y retiennent jusqu'à présent sous prétexte que nos troupes pillant et saccagant le pays rendaient les chemins mal sûrs, a demandé au prince Poniatowski un passeporte; il lui fit dire qu'elle n'avait qu'à passer par où elle voudrait, et il a donné les ordres à tous les commandants des postes et des détachements de lui donner aide et assistance. — Le capitaine Dzimiński de l'état-major, ayant été envoyé avec dix hommes pour reconnaître Zawichost, où on disait que les Autrichiens voulaient passer la Vistule, y passa lui même hier, et ayant surpris et chassé les hussards qui

tachements d'infanterie que fournissent soit les dépôts, soit les garnisons des places qui sont moins à portée de l'ennemi. Depuis plusieurs jours il me parvient des avis sur les préparatifs qu'il fait pour passer la Vistule dans les environs de Varsovie. J'y ai fait marcher un bataillon de la garnison de Sierock, quelques troupes des levées et 4 pièces de canon.

Le général de division Zajączek prend le commandement de la rive droite et a l'ordre d'agir avec les troupes qui s'y trouvent déjà et celles qu'il pourra tirer encore des places, soit pour empêcher le passage de l'ennemi, soit pour opérer sur ses derrières en passant lui même la Vistule à Modlin, dans le cas où l'ennemi se porterait sur Nowemiasto.

Nos troupes se trouvent dans ce moment à Léopol[1]) et avancent vers Brody.

étaient sur le point d'emmener une caisse provenante de la vente du sel, il la prit et l'apporta au quartier général, c'est une somme de huit mille florins, en papier et en grosse monnaie. Les troupes de Votre Majesté ont partout de succès, ils sont certainement dus en premier lieu aux combinaisons sagement hardies de leur général, dont la première et la plus désirée fut de se rendre maître de la rive droite de la Vistuie, et paralyser ainsi une armée de quarante mille hommes. Cette manoeuvre semble n'avoir pas plu au prince Golicyn qui dit à un Polonais: »Je ne conçais pas votre prince Poniatowski, avant que de conquérir il faut défendre son pays et le prince a l'air de danser le menuet avec l'archiduc«. ...Je pense que le prince Poniatowski qui est dans ce moment très occupé, transmettra à Votre Majesté une copie de la lettre du g^{al} Gorczakow; comme le courrier qu'il va expédier ne pourra partir que le soir, j'envois celle-ci par une estaffette.

P. S. J'avais déjà fermé mon rapport, lorsque le prince Poniatowski a décidé d'envoyer le g^{al} Pelletier auprès du prince Golicyn pour faire le premier pas à une combinaison d'opérations utile à la cause commune. Le g^{al} Pelletier partira dans l'instant, il est porteur d'une lettre très bien faite du prince Poniatowski au général russe; il la communiquera à Votre Majesté. Nous attendrons avec impatience le résultat de cette mission, dont je m'empresserai de rendre compte à Votre Majesté.

[1]) W stolicy Galicji wschodniej podpisano wtedy jego nazwiskiem następującą odezwę: »Polacy Obywatele Galicyi! Ziomkowie wasi Polacy znayduią się na ziemi waszey, otworzyły im do niey drogę opieka i zwycięztwa Wskrzesiciela Narodowego ich bytu. — Przyimiecie ich zapewnie jak Braci a serca nasze iednakim od dawna ożywione czuciem, więcey się teraz ieszcze zbliżyć i zrozumieć zdołaią. — Długo rozłączeni klęskami wspólney Oyczyzny, miłość oney i sława Imienia Polskiego tym mocniey nas dzisiay iednoczyć powinny. — Przykro by nam było uważać Was za Nieprzyiacioł dla tego iedynie, że Nieba mniey szczęśliwym Was dotąd,

Je fais travailler à perfectionner les ouvrages de Zamość et de Sandomir.

L'entrée des troupes russes, depuis longtemps annoncée, n'est point encore effectuée, malgré les promesses journalières des commandants. Sans prétendre jetter en aucune manière un doute défavorable sur la loyauté des intentions de la cour de Russie, la lenteur que ses généraux apportent à effectuer le rassemblement des troupes destinées à agir, est tellement manifeste que, s'ils les mettent enfin en mouvement, on peut, sans crainte de se tromper, conclure que ce résultat ne sera dû qu'aux victoires de l'Empereur et à ce que les troupes polonaises ayant remporté une suite d'avantages sur l'ennemi ont envahi les deux Galicies presqu'entières, tandis que dans les circonstances les plus critiques, elles ont été abandonnées à elles mêmes, et qu'une levée en masse dans le Duché a seule secondé leurs efforts pour se montrer dignes de la confiance de S. M. l'Empereur.

L'enthousiasme des Galiciens envers cet auguste protecteur de leur ancienne patrie est au-dessus de toute description. La Galicie semble devenue province française, et la nouvelle de chaque victoire remportée par la Grande Armée, ou des avantages qu'obtiennent nos troupes, y fait retentir, d'un bout à l'autre, des cris de Vive l'Empereur, qui sont l'expression sincère des sentiments qui animent les habitants, et de l'espoir qu'ils osent concevoir de partager les bienfaits, qu'il daigne accorder à leurs compatriotes. — Ces démonstrations ne sont point la seule preuve de leur dévouement pour la cause commune. Des offres de lever des corps se succèdent de toute part. La ville de Léopol désire fournir à ses frais un régiment à cheval. M[r] le comte Zamoyski est prêt à réunir en régiment les chasseurs et gardes-forêts de ses immenses possessions et plusieurs milliers d'hommes qui se connaissent et s'entendent, sont prêts à se rassembler au premier signal.

---

niżeli nas obdarzyły losem. W Kwaterze głównej w Lwowie dnia 29 Maja 1809. Generał Dywizyi Naczelny Wódz Woysk Polskich Xięstwa Warszawskiego Józef Xiąże Poniatowski«. (Druk, Oss. rk. 1875). — Inne rozporządzenia Rożnieckiego por. *Rys hist. kampanii* 342—49, Pawłowski: *Lwów w 1809 r.*, 36—52 i 74—7.

187. Do Bourgoing'a.

W kwaterze głównej w Trześni koło Sandomierza, 29 maja 1809.

Otrzymał list z 13-go. Podziękowania za pamięć i względy. Nowym ich dowodem przybycie Lamarre'a dla dopełnienia umowy warszawskiej. Możność zdwojenia lub potrojenia sił zbrojnych, gdyby zużytkować zapał Galicjan. Brak jakichkolwiek wskazówek. Konieczność ostrożności, aby oszczędzić ofiar. Schauroth pod Sandomierzem. Przewaga liczebna Austrjaków. Bierność Rosjan. Pochwały dla kobiet polskich [1]).

Monsieur, j'ai reçu avec le plus grand plaisir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 13 du courant. Depuis deux jours qu'elle m'est parvenue, j'en réserve la réponse pour le premier moment de calme, comme on garde pour la bonne bouche ses mets favoris.

Je la considère sous ce rapport et comme preuve de votre amitié personnelle et comme marque de l'attention que le représentant de notre auguste protecteur veut bien donner à notre existence: la part que vous voulez bien prendre en particulier à nos hasards et aux succès que nous procure la valeur brillante de nos troupes, est bien faite pour en augmenter encore le prix.

L'arrivée de M[r] Lamarre est une nouvelle preuve de l'attention que S. M. l'Empereur daigne accorder à nos besoins; ce n'est point que j'eus jamais craint l'inexécution de la convention conclue à Varsovie; mais il n'aurait point été étonnant que des intérêts et des soins majeurs eussent pour quelque temps fait perdre de vue des objets plus secondaires. Je suis d'autant plus content qu'il en soit ainsi qu'avec l'esprit qui règne dans la Galicie, la bonne volonté des habitants et environ 10.000 prisonniers que nous avons faits depuis le commencement de la campagne, la difficulté d'augmenter le nombre de nos troupes n'a d'autre mesure que celle de la possibilité de pourvoir à leur entretien.

Il est d'autres moyens qui pourraient les porter au double et peut être au triple, mais plus d'une considération m'engage à agir avec circonspection relativement à une matière aussi délicate, sur laquelle je suis complétement privé d'instruction malgré mes instances à S. A. S. le prince de Neuchâtel. Le retour

[1]) A. E., Saxe, corr. suppl. 6.

d'un officier chargé d'une mission directe auprès de S. M. l'Empereur éclaircira peut être des circonstances sur lesquelles je ne me permets point de préjuger. Il serait fâcheux cependant que des considérations et des intérêts majeurs privassent les Galiciens des avantages qu'ils désirent tant de partager avec nous: ils sont dignes de la protection de S. M. l'Empereur et n'attendent que le moment où il leur sera permis de le prouver.

Plusieurs citoyens de la rive gauche de la Vistule ont été victime de leur empressement à le hâter [1]).

Les Autrichiens paraissent fort embarassés dans leurs mouvements depuis nos derniers progrès et je viens de prendre des mesures qui ne les rassurent guère. — Le général Schauroth avec un corps de 7 à 8000 hommes, faisant probablement l'avant-garde de l'armée de l'archiduc Ferdinand, est venu avant hier attaquer Sandomir à plusieurs reprises. L'inutilité de ses efforts et une vigoureuse sortie effectuée par le 3me régiment d'infanterie, un escadron du 1er régiment de cavalerie et 4 pièces de canon, l'a forcé à rebrousser chemin avec une perte assez considérable et 200 prisonniers que nous lui avons enlevés. — Nous avons occupé Léopol et si ce n'était le besoin d'opérer prudemment en jouant presque toujours le tout contre le tout, nous pourrions être à Cracovie. — Les Russes nous ont laissé jusqu'à présent le plaisir de tout faire pour notre patrie.

Je m'empresserai de saisir l'occasion de faire connaître à nos dames qu'elles occupent une place dans votre souvenir. Elles en sont dignes par les preuves d'énergie et de patriotisme qu'elles ont données depuis le commencement des hostilités.

Veuillez bien, je vous prie, Monsieur, me conserver votre amitié et ne point douter de ma haute considération.

188. Do Davout'a.

W kwaterze głównej w Trześni koło Sandomierza, 31 maja 1809.

Dziękuje za list i wiadomość o działaniach Wielkiego Wojska. Powodzenia. Zapał Polaków. O poparcie prośby o odznaczenia. Zajęcie Ga-

[1]) Por. u Koźmiana (II 24—31) opowiadanie o Zabielskim.

licji. Bierność Rosjan. Nadzieje na ich pomoc zawadą w czynnościach. Możeby zniszczył korpus austrjacki zająwszy trudne przejścia od strony Krakowa [1]).

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, avec le plaisir que chaque preuve de Son souvenir a droit de me faire éprouver. Je La remercie des détails qu'Elle veut bien me donner sur la position des armées françaises et leurs victoires.

La nôtre cherche à se rendre digne de la confiance de son auguste protecteur, et je lui dois le témoignage qu'elle la mérite, autant par son courage, que par sa discipline. Depuis la dernière lettre que j'ai écrite à Votre Excellence, Sandomir et Zamość pris d'assaut, et l'occupation de la plus grande partie de la Galicie, ont été le résultat de ses efforts.

Si d'après les intentions de S. M. l'Empereur qui m'ont été transmises par le major-général, le principal but de nos opérations est d'occuper et de tenir en échec une force ennemie égale à la nôtre, j'ose croire que nous avons rempli notre destination, puisqu'avec un corps très imparfaitement équipé qui à son entrée en campagne se trouvait par le départ des Saxons réduit à 12.000 hommes et qui actuellement en compte à peine 8.000, nous avons, opposés à une armée de plus de 45 mille hommes, occupé les sept huitièmes de la Galicie, et enlevé à l'ennemi 10 mille prisonniers, 2 places fortes, plusieurs drapeaux et 80 pièces de canon.

Connaissant tout l'intérêt que Votre Excellence veut bien prendre aux succès d'une armée qui doit tant à son active sollicitude, je fais gloire de pouvoir les porter à Sa connaissance, persuadé, qu'ils Lui causeront le plaisir, qu'éprouve un bon père en voyant ses enfants réussir dans le monde.

Veuillez bien, Monseigneur, assurer S. M. l'Empereur qu'aucun peuple ne Lui est plus dévoué que ne le sont les Polonais; que plusieurs millions d'habitants de la Galicie attendent de Sa main victorieuse les mêmes bienfaits qu'il a accordés à leurs compatriotes, et sont prêts à tout faire pour les mériter.

J'ai pris la liberté d'adresser à S. A. S. le major-général la demande de quelques décorations de la légion d'honneur

---

[1]) A. h. de la Gu.

pour l'armée polonaise. Cette marque de la satisfaction de S. M. l'Empereur, qui fait l'objet de l'ambition de tous nos braves, porterait au comble leur bonne volonté. J'ose espérer que Votre Excellence ne me refusera point, de contribuer au succès de ma prière.

Nous occupons toute la partie de la Galicie sur la rive droite de la Vistule et depuis Léopol et Brody jusqu'aux frontières de la Hongrie. Il nous eut été possible, et même facile, de nous avancer jusqu'à Cracovie; mais Votre Excellence sentira qu'en occupant une telle étendue du pays, avec des forces aussi peu considérables que les nôtres, devant un ennemi encore très supérieur, il convient d'user de la plus grande circonspection, pour ne point perdre les avantages, que nous avons jusqu'ici obtenus.

Mes compagnons d'armes sont aussi touchés et reconnaissants du souvenir de Votre Excellence, que flattés des éloges qu'Elle veut bien leur donner, je La prie de croire, que je partage ces sentiments avec autant de sincérité, que j'éprouve de plaisir, à Lui en transmettre l'expression. Rien ne contribuerait davantage à ma satisfaction, comme de voir revenir le temps, où sous tant de rapports j'avais la possibilité de Lui prouver tout le dévouement que je ne cesserai de conserver toute ma vie envers Elle.

P. S. J'ignore les circonstances qui nous privent jusqu'à présent de la coopération des Russes; mais malgré que S. A. S. le major-général m'a fait connaître, que l'ordre, de se porter en Galicie, à dû leur être expédié dès le 28 avril, il n'en est pas moins vrai, que leur première colonne ne passera la frontière que le 3 juin, et avancera avec si peu de promptitude, qu'après le trajet de Brześć à Terespol, qui ne sont séparés que par un pont, on lui fait prendre un jour de repos. Quand même je n'aurais point d'autres preuves certaines de la mauvaise volonté des généraux russes, la manière dont ils agissent suffirait pour m'en convaincre. Il m'a été, jusqu'ici, impossible d'obtenir d'eux la moindre communication qui puisse amener un concert d'opération, et ils paraissent absolument décidés à agir, non d'après l'exigeance des circonstances, mais d'après leur fantasie. — J'ai dans ce moment, à très peu de distance, presque toute l'armée de l'archiduc Ferdinand, forte de plus de 25.000 hommes; cependant au lieu de se porter de ce côté, où

leur arrivée serait de la plus grande utilité, ils sont intentionnés de faire prendre à leurs troupes la direction de Varsovie, où il n'y aura point d'ennemi à combattre, et où d'ailleurs j'ai fait porter le général Zajączek qui aura à sa disposition outre les levées en masse des départements de Łomża et Płock, les garnisons de Praga, Sierock et Modlin. Cette incohérence d'opérations dérange entièrement le plan que j'avais formé de me porter sur Cracovie, où, à la faveur d'un grand nombre de positions difficiles, j'aurais attendu au passage l'armée de l'archiduc Ferdinand, et peut être terminé ici la campagne par sa destruction.

Votre Excellence me pardonnera de l'occuper de ces détails; Elle m'a si bien accoutumé à Lui communiquer toutes mes idées, que difficilement j'en perdrai de si tôt l'habitude.

189. Do Berthier'a.

W kwaterze głównej w Trześni koło Sandomierza, 31 maja 1809.

Otrzymuje pierwszy list od Golicyna. O rzekomych trudnościach zebrania wojsk rosyjskich opowie gońcem jadący z Petersburga Lepinay. Od czterech miesięcy stał na granicy korpus, który mógł być użyty [1]).

M[r] de Lepinay, officier d'ordonnance de S. M. l'Empereur et Roi, allant en courrier de Pétersbourg au quartier général, vient de me remettre la lettre ci-jointe en copie du prince Golicyn [2]), commandant en chef les troupes russes destinées à agir contre l'Autriche. C'est la première communication que j'obtiens de sa part. Je me dispenserai de commenter le contenu

[1]) A. h. G., na innym tekście tego listu data 1 czerwca.

[2]) Białystok 16/28 mai 1809. Profitant du passage de M[r] Lepinay, officier d'ordonnance de S. M. l'Empereur Napoléon, j'ai l'honneur de dire à Votre Altesse qu'à la fin je peux exécuter les ordres préalables de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, en coopérant contre les Autrichiens. Malheureusement les grandes distances et la débâcle tardive des rivières m'ont forcé d'être jusqu'à présent en nonactivité; mais comme la plus grande partie des troupes sous mes ordres sera rassemblée pour le 22 mai (2 juin), je passerai le Bug sans attendre le reste le même jour en trois colonnes et sur trois points, Drohiczyn, Brześć Litewski et Uściług dirigeant leur marche vers la Vistule sur Góra. J'ai cru, mon Prince, de mon devoir de Vous faire part de mon plan, pour donner à Votre Altesse plus de facilité de diriger Vos manoeuvres, sachant la marche des troupes alliées.

de cette lettre, M[r] de Lepinay qui a été sur les lieux, s'est convaincu par lui même de ce qui en est, et sera à même de donner à Votre Altesse Sérénissime la juste mesure de la valeur qu'il convient d'attacher à l'énumération des difficultés que le rassemblement des troupes russes a éprouvé, tandis que mes précedents rapports à S. M. M[gneur] le Maréchal duc d'Auerstädt auront pu constater, qu'il existait depuis 4 mois dans le gouvernement de Białystok, et par conséquent sur la frontière la plus rapprochée, un corps d'environ seize mille hommes, que plusieurs de nos officiers envoyés sur les lieux ont été à même d'observer.

190. Do Berthier'a. Trzeźnia, 31 maja 1809.

Doszły go wyrazy zadowolenia w liście z 18-go. Podkreśla nierównowagę sił polskich w stosunku do austrjackich. Wysyła Pelletier'a do obozu rosyjskiego, aby się porozumieć, o ile współdziałanie jest możliwe. Przedrukowuje odezwę do Węgrów. Pułki galicyjskie. Postępy Dąbrowskiego. Zachowuje ostrożność, aby nie stracić odniesionych korzyści. Patrole dotarły do granicy węgierskiej witane tam życzliwie. Przypomina prośbę o odznaczenia [1]).

Le capitaine Malczewski [2]) vient de me remettre la dépêche que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 de ce mois [3]). La satisfaction de S. M. l'Em-

---

[1]) A. h. G.

[2]) Tego dnia mianował go Poniatowski szefem bataljonu nie wymieniając pułku (A. N. AF[III] 1637 d. 37). Jeździł potem gońcem do Wiednia, jako adjutant księcia Józefa, i tam w połowie października t. r. wezwany został do pozostania przy kwaterze cesarskiej. Prosił wtedy, aby albo dano mu francuski patent na szefa sztabu z datą 1 czerwca albo odesłano go do Polski, aby tam odebrał żołd, bez którego niepodobna mu było pełnić służbę za granicami kraju. Pisał do Berthier'a: »...Cependant pour répondre à cette invitation flatteuse, je manque tout à fait des moyens. Outre tant de pertes que j'eus le malheur d'éprouver dans cette campagne, je n'etais encore payé depuis le 1[er] juin. J'ai l'honneur d'envoyer... la copie... de ma nomination. Daignez... ou la confirmer... ou m'envoyer en Pologne avec les dépêches... Daignez prendre en considération... cette demande. A l'heure qu'il est, je suis dans les plus mauvaises circonstances«. W r. 1812 przydzielony był do sztabu głównego, poczem do Legji Nadwiślańskiej (*En marge* 44). O jego śmierci pod Lipskiem Umiński w *Mémoire sur les opérations de l'avant-garde du huitième corps* 38.

[3]) U Sołtyka 264—5.

pereur étant l'objet constant de voeux de l'armée polonaise, et le prix le plus flatteur de ses efforts, l'assurance que Votre Altesse Sérénissime veut bien m'en donner, sera pour elle la récompense la plus glorieuse de ses succès. Je m'empresserai de lui faire connaître[1]) qu'elle a répondu à l'attente de son grand protecteur, et je ne doute point que ce témoignage ne soit pour elle un nouveau motif pour mériter de plus en plus Sa bienveillance.

Si d'après les intentions de S. M. l'Empereur le but principal de nos opérations doit être d'occuper et de tenir en échec un corps ennemi égal en forces au nôtre, nous devons nous féliciter de l'avoir atteint, puisque avec un corps qui, à son entrée en campagne, était de 12 mille hommes, et qui aujourd'hui se trouve réduit à 8, nous avons, en opposition à une armée qui, d'après les renseignements les plus positifs, se montait à 45 mille hommes, occupé les sept huitièmes de la Galicie, enlevé à l'ennemi 10 mille prisonniers, 2 places fortes et 80 pièces de canon. Veuillez bien, Monseigneur, m'excuser si je parle de ces succès. En les retraçant ici, j'ai moins pour but de faire l'éloge de l'armée polonaise, que de fournir une preuve de plus de influence qu'exerce sur elle le génie de l'Empereur.

Mes précédents rapports auront déjà fait connaître à Votre Altesse Sérénissime que les troupes russes, loin de nous seconder, n'ont point encore passé leurs frontières. — Une lettre adressée par le général prince Gorczakow, à l'administration provisoire établie par moi dans le cercle de Biała, vient de m'apprendre que la division qu'il commande, doit entrer en Galicie, le 3 de juin, et se dirigera sur Garwolin. Si, ainsi que me le fait connaître Votre Altesse Sérénissime, l'ordre de se mettre en mouvement a dû être envoyé dès le 28 avril aux généraux russes, ce retard d'environ quatre semaines, deviendrait une nouvelle preuve du peu de bonne volonté qu'ils mettent à effectuer les dispositions relatives à la guerre avec l'Autriche. Je n'ai point manqué de les informer de la position des choses en Galicie, et de les inviter à se concerter avec moi,

---

[1]) Por. *Rys hist. kampanii* 74—5, Sołtyk 265—6 (przekład niedokładny).

pour combiner nos opérations, mais ces communications ne m'ont procuré aucune lumière sur ce qu'ils se proposent de faire. Désirant cependant savoir positivement, à quoi m'en tenir sur leur coopération, j'ai chargé M[r] le général de brigade Pelletier de se rendre pour cet effet auprès du commandant en chef prince Golicyn.

J'attends son retour sous peu de jours, et je ne manquerai pas de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime le résultat de sa mission [1]).

Je m'empresserai avec zèle à agir en Galicie d'après les intentions de S. M. l'Empereur et Roi. Les proclamations, ordres du jour, dont j'ai l'honneur de mettre sous Ses yeux la traduction. La convaincront que j'ai préparé à cet égard les esprits, sans préjuger sur les vues politiques. La proclamation relative à la Hongrie me paraît devoir produire ici une impression favorable, dont je m'empresserai de profiter; je la ferai de suite réimprimer et traduire [2]), pour la répandre autant qu'il sera possible.

Je ne néglige aucun moyen pour augmenter mes forces. Plusieurs autorisations pour lever des corps viennent d'être accordées, et la difficulté des confections d'effets arrête seule les progrès de ceux qui sont déjà en formation.

La position de l'ennemi paraît encore être à peu près la même. Le général Dąbrowski s'avançant à la tête des levées en masse et des dépôts, occasionnera peut être quelques mouvements, dont je ferai mon possible pour profiter. Je désirerais bien pouvoir être plus entreprenant; mais Votre Altesse Sérénissime sentira aisément qu'occupant avec si peu de troupes une très grande étendue de pays, en présence d'un ennemi qui malgré ses pertes est d'une force plus que triple de la mienne, et ayant d'ailleurs 2 places fortes à garder, je dois agir

---

[1]) Także Warszawę o tem powiadamiał Fiszer za pośrednictwem Hornowskiego 4-go czerwca (*Gazeta Warsz.* Nr. 46), »że wszystkie dywizye Rossyiskie wchodzące do Gallicyi, które miały zeyść się pod Górę nad Wisłą, na przełożenie przez wysłanego do Xcia Galliczyna generała Pelletier, stosownieyszą do okoliczności biorą dyrekcyą, zmierzając ku wyższej Wiśle«.

[2]) Por. *Gazeta Warszawska* Nr. 44 str. 754—5, gdzie się znajduje ta odezwa z 15 maja.

avec beaucoup de circonspection, pour ne point découvrir ma faiblesse, et lui donner quelque avantage qui releverait l'esprit de ses troupes.

Quelques unes de nos patrouilles ont pénétré jusqu'à la frontière de la Hongrie et ont été reçues par les habitants, avec une cordialité qui sans doute prouve l'effet de la proclamation de S. M. l'Empereur.

Je prie, Votre Altesse, d'être convaincue que je n'omettrai rien pour répondre à la confiance de Son auguste souverain. Elle me permettra de remettre encore sous Ses yeux la demande, que j'ai déjà pris la liberté de Lui adresser, pour obtenir en faveur de l'armée polonaise la distinction des braves de celle de France.. Elle est l'objet de l'ambition de tous nos militaires qui sentent que rien ne les honore, comme d'être assimilés aux récompenses d'honneur de ceux qui ont été leurs instituteurs dans la carrière qu'ils parcourent sous de si glorieux auspices.

191. Do Napoleona. Trześnia, 4 czerwca 1809.

Wojska rosyjskie wkraczają 3-go czerwca. Kierować się miały na Warszawę. Przez Pelletier'a wpłynął, aby część skierować na Sandomierz. Arcyksiąże cofa się najmniej w 25.000. Spodziewa się starcia w tych dniach. Postęp formacyj galicyjskich [1]).

Sire, le prince Golicyn m'a averti qu'il franchirait la frontière le 3 juin par Drohiczyn, Brześć Litewski et Uściług.

Dans l'incertitude sur les véritables intentions des Russes, j'ai envoyé le général Pelletier auprès le prince Golicyn, pour m'éclairer à ce sujet.

D'après le rapport du général Pelletier, Golicyn voulait se porter avec toutes ses troupes sur Varsovie; mais sur ses représentations énergiques il promit de faire marcher la colonne la plus rapprochée sur Sandomir, où elle devra arriver le 10 de juin [2]).

L'archiduc Ferdinand évacue le Duché, car il est alarmé de toutes parts. Il se porte sur Sandomir, pour reprendre ce

[1]) M(uzeum) N. R(apperswilskie), odpis w R(ocznikach) Ch(odźki); tekst wydaje się mało wiarogodny. W każdym razie nie jest to list z tejże daty, w którym ks. Józef poparł narodowe życzenia Polaków z Galicji.

[2]) Por. u Sołtyka 253—4.

poste important; il doit pouvoir disposer de 25.000 hommes. Il veut attaquer Sandomir. Il n'attend que l'arrivée des Russes pour prendre l'offensive. On attend le corps de l'archiduc du 4 au 5 juin. J'ai institué un gouvernement central provisoire au nom de S. M. Napoléon, pour entraver les vues des Russes [1]).

Les nouvelles formations galiciennes avancent, et on forme des régiments aux frais de Constantin Czartoryski, d'Adam Potocki etc. J'ai ordonné à chaque village de fournir un cavalier monté et équipé, ce qui devra faire 5.000 chevaux.

192. Do Bernadotte'go, ks. Ponte Corvo, dowódcy 9-go korpusu.

Trześnia koło Sandomierza, 4 czerwca 1809.

Ustąpienie Austrjaków. Usiłować będą odzyskać Sandomierz. W oczekiwaniu starcia. Golicyn 3 czerwca wkracza do Galicji, część wojsk rosyjskich skłonił do marszu nad San. Popiera dążności narodowe Polaków tej prowincji wobec cesarza [2]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse [3]) que l'armée autrichienne inquiétée par les troupes que

[1]) Por. Skałkowski 367—71: »Instrukcya dla Horodyskiego, dyrektora cywilno-wojskowego przy boku J. O. Księcia naczelnie komenderującego wojskiem polskiem« z 26 maja (ręk. Czartoryskich 3943, odpis w zbiorach Akademji 132); rozkaz dzienny z 2 czerwca i »objaśnienie i użycie należących do intendenta generalnego atrybucyów rządowych« z 3 czerwca (odpis w ms. Ossolińskich 4312 p. 74—5). — Ustanowienie Rządu Centralnego było poprzedzone ostrzeżeniem Rady Stanu z Tykocina 30 maja (D. St. Reg.) tej treści: Rosjanie nie tylko chcą wojskowo obsadzić Galicją, ale ustanowić tam także rząd cywilny. Lękają się, by ks. Poniatowski nie ogłosił objęcia w posiadanie Galicji dla Napoleona. Ta trudność nie istnieje w ich oczach, skoro wiedzą, że książę ustanowiwszy rząd wojskowy nie przystępuje do aktu objęcia w posiadanie. W razie oświadczeń składanych przez Rosjan wobec księcia, powinien odpowiedzieć, że wkroczywszy do kraju z rozkazu Napoleona nie może niczego zmienić w zarządzeniach wydanych w jego imieniu bez odniesienia się po nowe rozkazy i że spodziewa się, jako Rosyanie także powstrzymają się aż do tego czasu od wszelkich nowych kroków. Tasama odpowiedź mogłaby być dana, gdyby wyłoniła się kwestya wybierania podatków na rachunek Rosjan. Można jeszcze uwydatnić konieczność odwetu w Galicji wobec poboru opłat przez Austrjaków w Księstwie.

[2]) A. h. G. Tensam list, z drobnemi odmianami zaznaczonemi w przypisach, wysłany został do Fryderyka Augusta (A. E. Saxe 78 p. 253—4 kopia).

[3]) Majesté.

je fais manoeuvrer sur ses derrières aux ordres des généraux Zajączek [1]) et Dąbrowski, et craignant probablement, depuis la prise de Sandomir et de Zamość, de se voir prévenue [2]) par nous à Cracovie, vient d'évacuer entièrement Varsovie et le Duché, et se porte sur Sandomir avec la plus grande partie de ses forces, qui s'élève au moins à 25.000 hommes. — L'importance de ce point qui nous donne la possibilité de manoeuvrer à volonté sur les deux rives de la Vistule étant trop grande pour ne point faire présumer que l'ennemi fera quelques efforts pour le reprendre, je m'attends, vu sa proximité, à être attaqué [3]) aujourd'hui ou demain. J'ose croire que les troupes polonaises tâcheront de justifier l'attente de Sa Majesté l'Empereur.

D'après l'avis que j'ai reçu du prince Golicyn, commandant en chef les troupes russes, elles ont dû entrer hier en Galicie. Leur marche se dirigeant sur Varsovie, où il ne reste plus d'ennemis à combattre, j'avais chargé M^eur^ le général Pelletier à faire à cet égard des représentations au commandant en chef. Cette mission a eu pour résultat de faire diriger vers Sandomir la colonne qui se trouve le plus à portée. Le prince Golicyn se propose d'établir son quartier général à Lublin.

La Galicie continue à faire preuve du meilleur esprit. Plusieurs corps tant d'infanterie que de cavalerie sont en pleine formation, et j'attends le résultat des levées que j'ai ordonnées. Il y a apparence que sous peu de temps nos forces seront doublées. J'ai pris aujourd'hui la liberté d'être auprès de Sa Majesté l'Empereur l'interprète des habitants de la Galicie [4]) à qui

[1]) Rk. Czartoryskich 3038, list Zajączka do Haukego; z Modlina 2 czerwca 1809 zawiadamiał, że Austrjacy wysłali parlamentarza na Pragę, a on wyprawia szefa sztabu Kosseckiego dla układów.

[2]) coupée et prévenue.

[3]) au premier moment, aujourd'hui ou demain.

[4]) W tym czasie wyznaczył poselstwo z Ignacym Potockim na czele (por. *O cześć* 423—36, Askenazy 291, Niemcewicz 136, 141, 151, 187—8, Handelsman d. 90 i *Pod znakiem Napoleona* 78 i n. Ślad stosunków z marszałkiem w. litewskim zachował się w liście tegoż (rk. Akademji 144, autograf): Klementowice d. 9 czerwca 1809. Jaśnie Oświecony Xiąże Dobrodzieju. Doszła mnie odezwa JOWX. Mości Dobrodzieja wsrzod stanu zdrowia niezupełnie odpowiadającego chęciom Jego po mnie, do skutecznych usług Oyczyznie. Lecz w okolicznosciach dzisieyszych jakie kto ma siły, takie poświęcać wspólnej

il ne manque que des armes, pour prouver dans nos rangs qu'ils sont dignes de porter le nom de Polonais [1]).

193. Do ks. Golicyna. Trześnia, 7 czerwca 1809.

Oznajmił już, że zajmuje stanowiska pod Sandomierzem niezmiernie ważne a umożliwiające Rosjanom natychmiastowe współdziałanie. Zdziwienie, że kolumna Suworowa posunęła się nie na Zamość tylko na Lublin. Opóźnienie stąd powstałe. Niepowodzenia mogące stąd wyniknąć przypisze wojskom sprzymierzonym. Powiadamia o tem Napoleona. Oddawca listu Paszkowski udzieli szczegółów [2]).

Monsieur le Prince, j'ai déjà eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence les motifs qui m'ont engagé à prendre la position de Sandomir. Cette position me paraît d'une telle importance, non seulement pour ne pas perdre les avantages déjà obtenus sur l'ennemi par les troupes sous mes ordres, mais aussi pour donner à l'armée russe la faculté d'agir de la manière la plus conforme aux vues militaires que présentent les circonstances, que je crois de mon devoir de représenter encore à Votre Excellence que l'ennemi se trouvant en force devant Sandomir et occupant la Wisłoka avec un corps considérable, il m'est impossible de faire aucun mouvement sans dégarnir un point où il est essentiel de ne rien donner au hasard. Les motifs que j'avais déjà chargé M. le général Pelletier d'exposer à Votre Excellence, l'avaient engagé(e) à m'écrire qu'elle

---

matce powinien. Mozesz zatym JOWX. Mść Dobrodziej zapewnić Stany Galicyi: iz powoduiąc się szanownym Jego wezwaniem, podeymuię się bydź tłumaczem Ich uczuć i próżb do Nayiaśnieyszego Cesarza Francuzów. I aby ta rzecz nieszła w odwłokę, oczekiwać będę w Warszawie od dnia 18-go bieżącego miesiąca Plenipotencyi i Instrukcyi tychze Galicyi Stanow, bez których niebyłbym dość upoważnionym i ugruntowanym do przyzwoitego czynienia w tak ważnym przedmiocie. Może Stany Galicyi maią w myśli przydać mi innych Deputowanych: niech i w tey okoliczności przy expedicyi swoiey do Warszawy, raczą mi oznaymić zyczenia swoje. Już mi niepozostaje tylko w powolności żądaniom JOWX. Msci Dobrodzieja, podziękować za uczucia Jego ufności we mnie, i sposob ktorym je nader uprzeymie oswiadczyłeś. Z prawdziwym naczelnictwa JOWX. Mści uwielbieniem, a Osoby Jego uszanowaniem zostaię JOWX. Msci Dobrodzieja naynizszym sługą. Ignacy Potocki.

[1]) Por. w tym duchu wydaną odezwę 2-go czerwca (Angeberg 511—2).

[2]) Sołtyk 369—71, *Rys* 282—4.

donnait ordre au lieutenant général prince Suworow de diriger la colonne qu'il commande sur Sandomir, et d'en accélérer la marche, de manière à se trouver sans aucun délai à portée de coopérer avec l'armée polonaise; cependant, d'après la disposition de marche qui vient de m'être communiquée par les autorités civiles, la colonne mentionnée, au lieu de se porter sur Sandomir par Zamość, comme la voie la plus courte, où aucun obstacle ne saurait l'arrêter, et où j'avais donné ordre de faire préparer de qui subvenir à tous ses besoins, prend sa direction par Lublin, et au lieu d'accélérer son mouvement, qui n'est que de deux milles par jour, y ajoute par ce détour quatre marches et trois jours de repos [1]).

Les ordres par lesquels S. M. l'Empereur et Roi règle les opérations que j'ai à effectuer, étant basés en grande partie sur la coopération entière des troupes russes, relativement à laquelle il est convaincu des intentions de leur souverain son allié, il est impossible de ne pas pouvoir la mettre en état de juger lui-même combien en concertant nos mouvements l'entière défaite de l'ennemi devient facile et assurée; et après en avoir rendu à l'Empereur un compte exact et détaillé, une issue, moins avantageuse que celle à laquelle ces deux souverains pouvaient s'attendre, aura droit de les surprendre.

M. le colonel Paszkowski, aide de camp de S. M. le Roi de Saxe, que je charge de porter cette lettre à Votre Excel-

[1]) Por. Angeberg 509—10 (urzędowe oświadczenie rosyjskie o zerwaniu stosunków z Austrją), Plutyński 461—3 (umowa z 20 kwietnia określająca bierność wojsk rosyjskich, ich przyjacielskie odnoszenie się do armji austrjackiej a wrogie do powstań galicyjskich), W. K. 6/102 (F. A., Galizien 1809), list arc. Karola do arc. Ferdynanda z Deutsch-Wagram z 11 czerwca: »...Der Wille S. M. des Kaisers ist, dass Euer Liebden mit beschleunigtem Ernste den in den beiden Galizien herumschwärmenden Insurgenten-Korps mit gesammelten Kräften entgegen gehen, um solche... anzugreifen und aus dem Lande zu jagen. Da aber die neuesten Briefe aus Krakau auch die Sage des wirklichen Einrückens russischer Truppen über die galizische Gränze enthalten, so haben Euer Liebden ...durch einen in Druck zu legenden Tagesbefehl die Erklärung zu machen, dass Sie blos gegen die polnischen Insurgenten zu Felde ziehen, die in Galizien befindlichen russischen Truppen aber stets als Freunde Seiner Majestät des Kaisers ansehen und als solche auf jede Weise behandelt werden, wozu Sie bereits die strengsten Befehle an die unter Ihrem Kommando stehenden Truppen erlassen hätten«.

lence, aura l'honneur d'ajouter verbalement à son contenu des observations dont l'énumération eût été trop longue; veuillez bien, Monsieur le Prince, envisager la franchise et la confiance avec laquelle je vous les transmets, comme une preuve non équivoque de ma conviction, combien vous êtes personnellement disposée en faveur de la cause pour laquelle nous devons réunir nos efforts.

194. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Pniowie, 10 czerwca 1809.

Dwa szturmy na Sandomierz odparte 5-go i 7-go. Posunięcie się arcyksięcia Ferdynanda ku Wisłoce. Stanowiska polskie między Pniowem a Czekajem i wzmocnienie Sandomierza i Zamościa. Tworzenie się 8 pułków galicyjskich [1]).

L'archiduc Ferdinand inquiété sur ses derrières par la marche du général Zajączek qui avait déjà passé la Pilica, à la hauteur de Puławy, avait réuni toutes ses forces dans les environs de Sandomir et paraissait vouloir chercher à pénétrer de ce côté.

Le 5 de ce mois, un corps d'environ 8 à 10.000 hommes, aux ordres du général Schauroth, ayant tenté de s'approcher de la place, fut repoussé avec une perte considérable en tués et en blessés. Il perdit aussi 300 hommes faits prisonniers.

Le 7, l'archiduc Ferdinand en personne marcha contre la la place. Il fut attaqué aussitôt, et cette seconde tentative n'eut pas plus de succès que la première. Il parut alors renoncer à cette entreprise, et pour partager les troupes du prince Poniatowski, il se décida avec une partie de ses forces par la haute Vistule; en conséquence le général Schauroth passa le fleuve à Połaniec et se porta sur la Wisłoka, rivière qui est guéable sur tous les points [2]).

Le prince Poniatowski, attendant l'armée russe qui s'approchait de lui, et dont une division doit faire sa jonction le

[1]) M. N. R. (R. Ch.) — W tej formie raport ten dołączony był do 24-go biuletynu Wielkiego Wojska z daty: Wiedeń, 3 lipca 1809. Jest on oczywiście okrojony i zmieniony tak, jak tego wymagały owoczesne stosunki polityczne. Por. z następnym.

[2]) Por. Sołtyk 240—4, 268—70. *Rys hist.* 252—4, 255—6, Weyssenhoff 111—3, Handelsman d. 89, Sokolnicki 186—7.

12 avec ses troupes, pour soutenir ses opérations, renforça les garnisons des forteresses de Sandomir et de Zamość, formant les deux extrémités de la ligne, replia à l'embouchure du San, le pont qu'il avait sur la Vistule, concentra ses forces et prit une position sur le San à la hauteur de Pniów et de Czekay.

Les nouvelles levées se poursuivent en Galicie avec la plus grande activité: quatre régiments d'infanterie et quatre régiments de cavalerie levés aux fraix des principaux habitants sont déjà rassemblés, habillés et équipés.

195. Do Napoleona. Pniów, 10 czerwca 1809.

Sprawdzają się przewidywania. Po odparciu dwukrotnem od Sandomierza Austrjacy udali się nad Wisłokę. Poszedłby naprzeciw ich, gdyby nie osłabienie spowodowane potrzebą opatrzenia w załogi Sandomierza i Zamościa. Rozebrał most na Wiśle. Łączy swoje posunięcia z ruchami Zajączka. Liczą siły rosyjskie na 45.000. Układał wspólne z nimi rozwinięcie linji bojowej. Załącza odpis listu do Golicyna. Powolność jego marszu. Zmiany w nim zyskane. Zapał Galicjan. Formowanie nowych pułków [1]).

Sire, les idées que, dans mon rapport du 4 de ce mois, j'avais eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté Impériale sur les vues que les mouvements de l'ennemi me donnaient lieu de lui supposer, se sont réalisées. L'archiduc Ferdinand, menacé sur ses derrières et craignant probablement de voir la Galicie entière perdue, a réuni toutes ses forces dans les environs de Sandomir, et paraît intentionné de pénétrer de ce côté. Le 5 de ce mois, un corps d'environ 8 à 10.000 hommes, aux ordres du général Schauroth, ayant tenté de s'approcher de cette place, avait été repoussé par nos troupes avec une perte considérable en tués et blessés, et laissant entre nos mains quelques centaines de prisonniers. Une seconde attaque, effectuée le 6, à laquelle l'archiduc Ferdinand se trouvait présent, n'a pas eu un meilleur succès. L'ennemi n'a fait depuis aucune nouvelle tentative sur Sandomir; et s'étant probablement convaincu qu'une attaque directe lui coûterait beaucoup de monde, sans conduire à des résultats certains, il paraît avoir abandonné ce dessein pour celui de partager notre attention en débouchant sur nous par la haute Vistule.

[1]) Sołtyk 366—9, por. *Rys* 281—2.

En conséquence, le général Schauroth a quitté son camp d'Opatowice, et après avoir passé la Vistule à Połaniec sur de grands bateaux qu'on y avait fait amener, s'est porté sur la Wisłoka, qu'il occupe depuis son embouchure dans la Vistule jusqu'à Dembica. Cette petite rivière étant guéable en plusieurs endroits, mon flanc droit se trouvait par là entièrement découvert.

Si j'en étais réduit aux seules troupes polonaises, je n'aurais pas balancé un moment à me porter sur l'ennemi pour l'attaquer; leur bonne volonté et le courage qu'elles ont déployé en toute occasion, eussent été un motif suffisant pour ne point m'inquiéter de la supériorité de ses forces. Cependant, l'occupation de deux places fortes et d'une grande étendue de pays ayant réduit mon corps à environ 5 bataillons d'infanterie et 6 escadrons de cavalerie, l'arrivée des troupes russes m'a paru donner lieu à d'autres combinaisons, et me mettre dans le cas de ne rien donner au hasard pour obtenir des résultats que leur seule présence doit nécessairement amener. J'ai cru, en conséquence, devoir renforcer les garnisons de Sandomir et Zamość, faire descendre à l'embouchure du San les bateaux et matériaux de pont établis sur la Vistule, et, après avoir rapproché de moi ma cavalerie que j'avais portée en avant, pour éclairer les mouvements de l'ennemi, prendre une position sur le San à la hauteur de Pniów et Czekay.

Ce parti m'a paru d'autant plus convenable que, tout en conservant le point important de Sandomir, il présente l'avantage non seulement de lier mes mouvements avec ceux du général Zajączek qui, ayant déjà passé la Vistule, est à la hauteur du Puławy, sera nécessairement à portée d'inquiéter le flanc droit des corps ennemis devant Sandomir sur la rive gauche de la Vistule, mais aussi de prendre moi-même avec les Russes une même ligne d'opérations, couverte aux deux extrémités par les places de Sandomir et de Zamość.

Telle est, Sire, la position actuelle des troupes polonaises en Galicie. Il paraît que l'on peut évaluer à 45.000 hommes les forces que la Russie y a portées.

La lettre ci-jointe, en copie, que je me suis trouvé dans le cas d'écrire au prince Golicyn, fera connaître à Votre Majesté Impériale les dispositions personnelles de ce général, ainsi

que les délais que, sous tous les rapports, on cherche à mettre à une coopération active des troupes russes, tantôt en raccourcissant les marches, en doublant les séjours, tantôt en donnant aux colonnes une direction entièrement opposée à celle qu'il était naturel de leur faire prendre. Les représentations contenues dans cette lettre ont paru faire quelque impression sur l'esprit du prince Golicyn, et il vient de m'informer, à la suite de la connaissance que je lui ai donnée de notre position, qu'une de ses divisions se portait à Puławy qu'une autre se joindrait incessamment à mon corps et que la troisième prendrait la direction de Lublin, pour être à même d'agir du côté où elle pourrait être le plus utilement employée. Celle qui doit soutenir mes opérations effectuera après demain, je l'espère, sa jonction avec les troupes polonaises.

Le zèle qui anime les Galiciens et leur bonne volonté n'ont point diminué. Les nouvelles levées se poursuivent avec la plus grande activité; il y a en ce moment en pleine organisation 4 régiments d'infanterie et 4 de cavalerie, tous habillés et équipés aux frais des citoyens qui en ont offert la formation. De ce nombre se trouve M. le comte Zamoyski [1]), gendre du prince Adam Czartoryski, le plus riche particulier de la Galicie. Quelques bataillons seront en état d'agir avant quinze jours, et le manque total d'armes, qui paralyse tous les efforts des Galiciens, mettra seul des bornes à l'empressement qu'ils témoignent, pour prendre part à la défense de la cause commune.

196. Do Napoleona. Pniów, 17 czerwca 1809.

Z powodu zdradliwej nieczynności Rosjan cofnął się do mostu pod Czekajem, rzuciwszy do Sandomierza połowę swej piechoty i dwa szwadrony artylerji. Bitwa z 12-go, 13-go na stanowiskach, w nocy z 13-go na 14-go ustąpił za San. Brak broni opóźnia formacje galicyjskie [2]).

La perfide inaction des Russes entrave constamment mes mouvements. C'est à elle que je dois l'impossibilité d'attaquer

[1]) Pismo do niego z 7-go czerwca u Sołtyka 365—6.

[2]) M. N. R., R. Ch.; por. Sołtyk 279—83. Pierwsze szczegółowe sprawozdanie (obok spółczesnych rozkazów dziennych *Rys* 256—9) o tych starciach pochodzi nie od księcia, ale z najbliższego jego otoczenia, po-

l'archiduc Ferdinand, lorsqu'il évacua, avec ses forces disséminées, le Duché de Varsovie. Si les Russes l'avaient voulu, la division du Mohr aurait été détruite, car ils auraient pu agir

---

dobnie jak było po bitwie raszyńskiej. Jest to raport Paszkowskiego przesłany Fryderykowi Augustowi (A. E., Saxe 78 f. 277—80): Au quartier gal de Pniów, le 13 juin 1809. Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à V. M. du grand combat que l'armée a glorieusement soutenu dans sa position de Czekay le 12 d. c. contre un ennemi trois fois plus fort, proportion qui subsiste encore depuis le commencement de la campagne et qui se soutient tant par les conquêtes que nous avons faites que par la mauvaise foi des Russes pour qui nous nous sommes privés de la position avantageuse à Sandomir, en nous retirant sur eux, et qui jusqu'à présent se refusent à toute opération décisive. L'ennemi qu'on avait laissé encore à Dzików le 11 au matin, poussa le soir ses avant-postes jusque sur notre position; l'arrivée des Russes qu'il pouvait ne pas ignorer, aurait dû lui ôter toute envie de se mesurer avec des forces supérieures, ou bien s'il l'ignorait encore, nous ne nous attendions qu'à être fortement reconnus le lendemain; mais les Autrichiens fondirent sur nous avec toutes leurs forces le 12, et le combat commença vers midi; à 3 heures il devint extrêmement vif au centre et sur la droite et dura ainsi jusqu'à 10 heures du soir; l'ennemi fit 3 attaques successives et fit de grands efforts pour forcer notre position; il fut toujours repoussé avec la plus grande vigueur et fermeté et il fut obligé de se retirer sans avoir rien fait sur son ancienne position. Dès le commencement du combat, le prince Joseph m'envoya à la gauche où la position n'était pas à beaucoup près aussi forte qu'au centre, et à la droite pour y observer les mouvements de l'ennemi. J'y ai trouvé le lieutenant colonel Dain avec 4 compagnies d'infanterie, un escadron de cavalerie, deux pièces de canon; l'ennemi a tenté de pénétrer aussi de ce côté, mais il fut repoussé, et lorsque le feu commença à devenir beaucoup plus vif à la droite, pour détourner l'attention de l'ennemi j'ai ordonné à la gauche un petit mouvement en avant et je fis tirer du canon, ce qui engagea l'ennemi à envoyer à bride abattue un régiment de cuirassiers et à faire faire à son infanterie du centre un mouvement sur sa droite. Nous perdîmes ce jour une centaine d'hommes en tués et blessés, quelques uns furent pris par trop d'ardeur en s'élançant isolement sur l'ennemi; les Autrichiens eurent un grand nombre de tués et de blessés, preuve de cela c'est qu'ils ont envoyé demander qu'on fît pas feu pour qu'ils pussent les ramasser; nous leur fîmes une centaine de prisonniers; le gal Pelletier a eu son cheval blessé d'un coup de canon. — Par cette entreprise décisive de l'ennemi on pourrait croire qu'il était sûr que les Russes n'agiraient pas contre lui, comme effectivement ils l'ont fait; car dès le commencement du combat le gal Siewers se porta de lui même avec son corps sur Dombrowa à sa gauche, sous prétexte qu'il avait appris que l'ennemi voulait passer le San à la hauteur de Rozwadów; par ce mouvement il découvrit notre gauche. Le prince Suworow qui devait venir ce soir à Radomyśl avec sa division,

contre elle conjointement avec les généraux Dąbrowski et Zajączek, lorsqu'elle était à Nowemiasto.

J'ai dû évacuer la position de Trześnia qui n'était pâs te-

---

lorsqu'il entendit le feu, s'arrêta à Zaklików, le prince Joseph lui dépêcha le major Szumlański, — il tergiversa, dit qu'il ne pouvait compromettre son corps, qu'il n'avait en tout que 8000 hommes, que la position du prince Joseph n'était pas tenable et qu'il devait se retirer sur lui etc. Lorsque le major Szumlański après avoir combattu ses raisons lui eut observé que le prince Joseph en rendrait compte à l'empereur Napoléon, il parut embarrassé et lui fit la confidence qu'il avait les mains liées. Ce matin le prince Suworow est venu lui même au quartier général, il promit de mettre aussitôt à la disposition du prince Joseph deux escadrons de dragons, un régiment d'infanterie et deux pièces; ces troupes viennent d'arriver sous les ordres du colonel Udam, à l'exception d'un escadron de dragons qu'on ne sait pas ce qu'il est devenu; elles doivent rester en réserve à Czekay; mais pour donner une preuve à V. M. de l'esprit qui règne dans ce corps, je Lui citerai un fait qui vient de se passer, il n'y a pas encore une heure. Le g^{al} Siewers écrit au prince Joseph que l'ennemi manoeuvrant sur notre gauche, il serait utile que le colonel Udam le rejoigne avec ses troupes; le Prince fit dire à ce colonel de se porter à Nowiny et il le refusa net en disant qu'il a ordre de rester ici en réserve. — La soirée d'hier se passa chez nous dans une grande inquiétude, si l'ennemi recommençait ses attaques le lendemain, car nous manquions presqu'absolument de munitions d'infanterie, il ne restait plus qu'un caisson de cartouches autrichiennes qui ne passent pas au calibre de nos fusils, du reste nos troupes victorieuses n'avaient rien perdu de leur bon esprit et de leur ardeur. Ce matin on imagina de faire allonger à coups de marteau les balles des cartouches autrichiennes pour les faire entrer dans les canons de nos fusils, et l'on expédiait un officier pour faire venir en poste des munitions de la dernière place où elles se trouveraient, lorsqu'à notre plus grande joie, inopinément il nous est arrivé huit caissons d'infanterie de Praga; cela a remonté notre courage et nos espérances; l'ennemi ne nous forcera plus pour peu que les Russes veulent se prêter, et s'ils voulaient agir de concert et de bonne foi, nous le repousserions du premier coup derrière la Wisłoka — mais les Russes ou plutôt le prince Suworow proteste qu'il ne peut rien sans ordres du prince Golicyn, et le prince Joseph vient d'envoyer auprès de lui à Lublin le g^{al} Fiszer pour amener une combinaison finale et décisive. Les nouvelles que nous recevons, portent qu'une colonne autrichienne a marché sur Ulanow pour y passer le San et nous tourner; si les Russes n'opèrent pas décidément, nous serons dans un grand embarras, nous étant affaiblis pour eux en laissant une garnison à Sandomir, et ayant perdu notre position sous cette place, par laquelle nous pouvions nous soustraire à la supériorité de l'ennemi en passant sur la rive gauche de la Vistule, et nous réunissant au g^{al} Zajączek qui avant hier a livré un combat glorieux sous Jedlinsk et s'est retiré ensuite à Koziennice sur la

nable, et me suis rapproché du San, pour couvrir le pont de Czekay, en jetant dans Sandomir la moitié de mon infanterie et deux escadrons d'artillerie. Ce mouvement rétrograde fut exécuté le 11 juin. Le 12 juin, je fus attaqué par le général Schauroth, le combat dura huit heures avec un grand acharnement; les Russes qui arrivaient sur notre gauche, au lieu de nous soutenir se retirèrent deux milles ($3^1/_2$ lieues) en arrière.

Le 13 juin, je suis resté en position.

Dans la nuit du 13 à 14 j'ai repassé le San et je détruisis le pont.

La formation de nouvelle levée galicienne est entravée par le manque d'armes.

197. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Pniowie, 18 czerwca 1809.

Suworow nie chce współdziałać w rzuceniu mostów na Sanie. Zła wiara Rosjan. Odezwania się ich generałów mrożą zapał. Co raz trudniejsze położenie. Prawdopodobieństwo upadku Sandomierza. Ścisłe porozumienie dowódców rosyjskich z kwaterą główną austrjacką uniemożliwia działania polskie[1]).

A la suite de la conférence dans laquelle de prince Golicyn s'était engagé par écrit à faire passer ses troupes sur la rive gauche du San[2]), je donnai sur le champ l'ordre, de ras-

---

Vistule; son infanterie composée des 3mes bataillons des 2d et 8e d'infanterie s'est couverte de gloire ayant détruit tout un régiment de chevaulégers autrichiens qui l'ont entourée. — Quelque pénible, Sire, que soit la position dans laquelle nous nous trouvons dans ce moment-ci, elle n'est pas la première de son espèce, et c'est depuis le commencement de la campagne que nous luttons ainsi contre le destin qui ne paraît nous éprouver aussi rudement, que pour nous rendre plus dignes de la satisfaction de V. M. et de celle de notre grand protecteur; si nous succomberons, vous nous honorerez de vos regrets et de votre bienveillant souvenir, mais la confiance que nous avons dans le génie et la fortune de l'Empereur, nous rassure, et nous ne doutons pas que cet orage ne se dissipe encore, comme tant d'autres, avec avantage pour notre fermeté et notre persévérance.

[1]) A. h. G.

[2]) W. K. (F. A. Galizien 1809) 6/242. Ze Staszowa 21 czerwca arcyksiążę Ferdynand donosił cesarzowi Franciszkowi: »Ich eile Euer Majestät das Resultat der zweiten Unterhandlung des Oberstlieut. Gf. Füquelmont mit dem kais. russ. General-Quartier-Meister General de Berg mit Folgen-

sembler et préparer les matériaux nécessaires pour pouvoir jeter un pont sur cette rivière à la hauteur de Rozwadów dès que l'armée serait en mesure de la passer. La division du

---

den unterthänigst vorzutragen. — Es war unmöglich die Russen dahin zu bewegen den San als Demarkazionslinie anzunehmen, sie erklärten den bestimmtesten Befehl zu haben, über diesen Flus gehen zu müssen; sie haben aber endlich die Wisłoka als Demarkazionslinie angenommen, welche Fürst Golitzin, bis nicht weitere Befehle von St. Petersburg einlangen, nicht zu überschreiten auf sein Ehrenwort versprach. Von Pilsno an der Lemberger-Hauptstrasse wird die Demarkazionslinie gegen Sanok und von da längst dem oberen San bis an die Karpathen gehen, wodurch die Strasse nach Dukla mithin die Kommunikation mit Hungarn für uns ganz offen bleibt. Heute wird das russisch-polnische Armee-Korps über den San gehen. Fürst Golitzin teilte mir im Geheim seinen Marsch-Plan bis an die Wisłoka mit, welche Vorrückung russischer Seits so langsam als möglich geschiehet... Da die Russen sich bestimmt geäussert haben, wo sie die polnische Regierung schon eingeführt finden, selbe nicht abstellen zu können, ebenso aber die österreichische da aufrecht zu erhalten versprachen, wo sie selbe antreffen würden, so habe ich mit Vorwissen des Fürsten Golitzin dem F. M. L. Egermann den Befehl erteilt seinen Marsch nach Lemberg fortzusetzen, die Polen von da zu vertreiben und Eu. Maj. Regierung wieder einzusetzen. Zugleich habe dem F. M. L. Fürst Hohenlohe den Befehl erteilt seinerseits über Stanisławów nach Lemberg vorzurücken, welcher Teil des Landes bereits von denen Polen bereits gereiniget ist, überall die Kreisämter wieder in ihre Wirksamkeit einzusetzen. Fürst Golitzin versprach dermalen noch keine Trupen gegen Lemberg zu senden und unsere Bewegungen dahin zu ignoriren. Erst nach seinem Eintreffen an die Wisłoka wird F. Golitzin sich die Meldung machen lassen, dass ein österr. Korps in Lemberg sei und sodann erst eine Division dahin senden, um diesen Teil von Galizien ebenfalls in Besitz zu nehmen. F. M. L. Egermann wird sich langsam von denen anrückenden Russen zurückziehen, ihnen Lemberg übergeben, seinen Marsch über Stryj gegen die Karpaten nehmen und von da sich bei Dukla wieder aufstellen... F. Golitzin äusserte den Wunsch mit mir eine geheime Zusammenkunft zu haben, welche jedoch nur in einigen Tagen wegen seiner Verhältnisse mit denen Polen wird geschehen können. Ich zeigte mich sogleich bereitwillig hiezu und erwarte vom F. Golitzin Ort und Weise dieser Zusammenkunft«. Zaś arc. Karol w tym czasie, 23 czerwca, pisał do arc. Ferdynanda z Deutsch-Wagram: »...So sehr ich überzeugt bin, dass die innere Stimmung der russischen Generäle und Truppen mehr für unsere als für die Sache der Franzosen ist, eben so sehr zweifle ich, dass der russische Befehlshaber es auf sich nehmen könne gegen die bestimmten Befehle seines Hofes sich abhalten zu lassen bis an die Weichsel, das ist bis nahe an Teschen vorzugehen. Alles was zu erhalten möglich sein dürfte, wäre, dass er solches in sehr kleinen Märschen und mit mehreren Rasttägen bewerkstellige.

prince Suworow se trouvant sur les lieux, je lui demandai de faire seconder par une compagnie de pionniers russes les sapeurs et travailleurs polonais que j'y avais envoyés. Mais il vient de me répondre que n'ayant eu ordre de son général en chef que de nous secourir en cas d'attaque, il ne pouvait d'aucune manière prendre sur lui de construire des ponts sur le San, et que n'étant que subordonné il ne pouvait qu'exécuter les ordres de son commandant.

Il est possible que, le passage du San ne devant avoir lieu que le 21 de ce mois, le prince Golicyn n'avait pas jugé nécessaire d'en envoyer de suite l'ordre au prince Suworow, cependant, celui-ci n'ignorant point les mesures dont on est convenu, le refus de faire coopérer ses troupes pour préparer les matériaux du pont à construire, est une nouvelle preuve des dispositions peu favorables des commandants russes.

C'est en vain qu'on voudrait se faire illusion à cet égard. M^r^ le Résident de France, qui a passé plusieurs jours à mon quartier général, a été sans être vu témoin de plusieurs conférences avec les généraux russes. Il rendra compte [1]) à Votre Majesté Impériale du langage insidieux qu'ils tiennent, et des obstacles que j'ai rencontré(s) dans tout ce qui exige leur intervention. Cette malveillance commence même à influer sur le pays par les propos que les généraux et officiers russes ne font pas difficulté de tenir, et qui répétés de proche en proche ne sont rien moins que rassurants pour ceux que leur patriotisme a porté(s) à se mettre en avant.

Ces circonstances rendent ma position de jour en jour plus critique. Une attaque aussi vive qu'opiniâtre et prolongée sur Sandomir dans la nuit du 14 au 15 de ce mois quoique repoussée, et ayant coûté à l'ennemi au delà de 2000 hommes, a épuisé presqu'entièrement les moyens de défense de cette place, et mettra nécessairement le g^al^ Sokolnicki dans le cas de capituler dans un jour ou deux, si nous ne faisons pas un

---

Unterdessen wird, um hierinne das möglichste zu versuchen, der General Stutterheim mit einem Schreiben an den russischen Kaiser, welches derselbe im russischen Hauptquartier abzugeben hat, dahin gesendet«. Por. Vandal II § 3 (105), Askenazy 292, Beer 398—401.

[1]) Handelsman d. 89.

mouvement pour venir à son secours. Je ne crainds pas que la garnison se rende prisonnière ou s'engage à ne pas servir. Je connais trop l'esprit des corps qui la composent, pour ne point être certain qu'ils y laisseront jusqu'à leur dernier homme plutôt que d'accepter aucune autre condition que celle de se réunir à mon corps. Mais il m'est impossible de ne point sentir que la perte même de la place aura une influence marquée sur les opérations, et que les seuls pas rétrogrades que nous avions fait(s) dans le cours de la campagne, n'ont eu lieu que depuis l'arrivée d'une armée russe d'environ 40 mille hommes dont le tiers joint à nous, et agissant de bonne foi, eût suffi pour écraser l'ennemi.

J'ignore ce que je pourrai entreprendre dans les circonstances présentes. Il est tellement impossible de compter sur la moindre chose de la part des Russes, qu'il n'y a aucun moyen de former une combinaison quelconque, d'autant plus, que les communications entre leurs généraux et l'archiduc Ferdinand étant établies, il ne connaîtra que trop leurs dispositions. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale une lettre qu'il a écrite au prince Suworow, et la réponse de celui-ci. Il est à craindre que l'officier autrichien qui a passé la nuit chez ce dernier, aura su donner au contenu de cette lettre sa vraie acception.

98. Do ks. Golicyna. 19 czerwca 1809.

Powiadamia o swoich poruszeniach. Wyrzuty z powodu nieczynności Rosjan...[1])

[1]) List ten był pisany prawdopodobnie po otrzymaniu aktu kapitulacji Sandomierza. O jego treści możemy wnioskować jedynie ze spóźnionej odpowiedzi Golicyna (A. E. Pologne 326 f. 113) datowanej z Rzeszowa 14/26 czerwca: »Mon Prince, la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 19 d. c. vient de m'être remise. En Vous remerciant des informations que Vous me donnez des mouvements de Vos troupes, je m'empresse de Vous faire connaître ceux que les miennes ont pris et prendront encore à la suite du temps. Je me suis porté d'Ulanów à Rzeszów, et me vois obligé de rester encore quelque temps dans cette position, afin de recevoir des notions sûres et détaillées de ce qui aura fait le corps de cavalerie que j'ai détaché vers Lemberg, en vue d'en chasser les Autrichiens. J'ignore encore, s'il en a rencontré; mais je puis espérer avec certitude que, ce cas étant, les Autrichiens, s'ils n'ont pas été coupés,

199. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Pniowie, 21 czerwca 1809.

Utrata Sandomierza. Warunki ustąpienia. Znaczenie tegó punktu nie tak wielkie, skoro współdziałanie z Rosjanami okazało się niepodobnem. Scisłe ich porozumienie z Austrjakami. Golicyn ma nakazane nie przekraczać Wisły. Dlatego przechodzi na lewy brzeg i osłoni Księstwo, otrzymawszy od dowódcy rosyjskiego słowo honoru, że nie naruszy porządku zaprowadzonego w Galicji. Austrjacy ustąpili 21-go z linji Sanu, ale Rosjanie jeszcze nie ruszyli naprzód. Nieprzyjaciel niszczy obwarowania Sandomierza. W Galicji opuszczonej zostawia załogę 4000 w Zamościu i pułk jazdy koło Lwowa. Patrjotyzm w Galicji [1]).

J'avais eu l'honneur d'exposer à V. M. dans mes précédents rapports, combien l'inaction des troupes russes me faisait craindre pour Sandomir. L'expérience a prouvé que mon inquiétude à cet égard n'était que trop fondée. Cette place avait été attaquée, dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, avec la plus grande opiniâtreté. Malgré les efforts de 10 à 11.000 hommes, déployés pendant un assaut de 40 heures [2]) consécutives, l'ennemi, quoique ayant déjà pénétré dans l'intérieur des ouvrages, avait été complétement repoussé, avec une perte d'environ 2.000 hommes, dont 500 prisonniers.

---

auront été forcés de se retirer vers la Hongrie. Mes avant-gardes occupent à présent la ligne depuis Pniów le long de la rivière Wisłoka. D'après les rapports de mes patrouilles, les Autrichiens ont établi un camp entre Wisłoka et Dunajec, mais je ne suis pas encore au fait du nombre des troupes dont il est composé. Il m'est parvenu en outre, qu'ils rassemblent des troupes à la Bukowina et en Transilvanie sous le commandement du général Bucka. Les frontières de mon pays pouvant par là être menacées, je me verrai obligé d'envoyer, après l'achèvement de l'expédition actuelle, un corps de cavalerie vers les contrées de la Bukowina, pour servir de corps d'observation, faisant en même temps établir un cordon depuis Léopol jusqu'à nos frontières, tant pour les couvrir que pour observer les mouvements de l'ennemi. — Je devrai également avoir égard à la route allant de l'Hongrie par Dukla. — Suivant des renseignements qu'on m'a donnés, l'archiduc Maximilien fait faire des enrôlements à Cracovie. — Je me ferai toujours un devoir et un plaisir de communiquer à Votre Altesse les notions qui pourront me parvenir sur la situation et les opérations ennemies, aussi que sur les mouvements que mon armée pourroit prendre en conséquence des circonstances, et serai très reconnaissant de celles qu'Elle voudra me donner de Son côté sur les mêmes objets«.

[1]) A. h. G. — Ustępy z tego listu złożyły się na raport zdany Berthier'owi (u Sołtyka 376—7, *Rys* 284—5).

[2]) Do Berthier'a: un long assaut.

Cependant un combat aussi vif ayant épuisé entièrement les munitions et n'y ayant plus dans la place ni cartouches d'infanterie, ni charges pour les pièces de six et de trois, le général de brigade Sokolnicki, voyant deux jours après les préparatifs d'un nouvel assaut[1]) qu'il n'était pas sûr de pouvoir soutenir comme le premier, a évacué la ville pour rejoindre le corps sous mes ordres[2]). Deux divisions russes, fortes de

[1]) Do Berthier'a: d'une nouvelle attaque.

[2]) Por. Sołtyk 286—94, *Rys hist.* 80—6, Weyssenhoff 113—20, M. Sokolnicki 186, oraz sprawozdanie pułkownika Paszkowskiego przesłane do Drezna (A. E. Saxe 78 f. 289): »Au quartier général de Pniów, le 17 juin 1809. Sire, à peine avais je expédié mon dernier courrier que nous avons reçu des nouvelles du g^al Sokolnicki de Sandomir. Je m'empresse de les communiquer à V. M. — C'est le g^al Mohr qui a attaqué hier la place de Sandomir. Il s'est servi quoique sans succès d'une ruse pour s'approcher à la faveur de l'obscurité des ouvrages avancés, faisant répondre à nos sentinelles qui criaient: qui vive, en polonais ce mot *swoy* (c. à d. vôtre) et à la demande *co za swoy* (quel vôtre), — les voltigeurs du 3^me. Déjà les ennemis s'étaient approchés de très près, quand on les a reconnus et qu'on a fait feu sur eux. Ils allèrent trois fois à l'assaut et furent toujours repoussés avec une perte énorme. Un ouvrage avancé fut pris et repris deux fois. Nous avons eu une 100^ne d'hommes en tués et blessés et autant de faits prisonniers. L'ennemi a laissé une prodigieuse quantité de morts. On la porte à 2000 hommes. Le g^al Sokolnicki comptait près de 1000 prisonniers, et l'ennemi a eu deux pièces démontées. Le g^al Sokolnicki promet d'envoyer bientôt des détails; car sa lettre d'aujourd'hui a été apportée dans un bâton par un paysan. L'armée russe ne doit commencer ses opérations décisives que le 21. Il faut espérer que Sandomir pourra tenir jusqu'à ce jour. En attendant les derniers combats ont décidé la supériorité de nos troupes sur celles de l'ennemi. L'archiduc Ferdinand a fait donner à chacun des soldats qui devaient monter à l'assaut, une bouteille d'eau de vie. Il avait promis à chaque officier cent ducats et à chaque soldat cent florins s'ils prenaient Sandomir; et avait menacé de faire pendre les officiers s'ils n'y réussissaient pas. Parmi les morts dont les fossés des ouvrages étaient remplis, il s'est trouvé un grand nombre de paysans que les Autrichiens avaient chassés devant eux avec des fascines pour les combler. Quelle différence, Sire, et dans le dévoûment et dans la fortune. A la prise de la tête de pont de Sandomir des paysans conduisirent des échelles sur des chariots attelés de boeufs jusqu'au bord du fossé et sous le feu de l'ennemi, sans être escortés et sans avoir été forcés de marcher. Ils arrivèrent à leur destination, déposèrent leurs échelles et pas un seul n'a été atteint«. Szczegóły te uległy, co do wysokości wzajemnych strat, sprostowaniu. O dalszych zdarzeniach mamy relację z tegosamego źródła, w wyjątkach z listu adjutanta Paszkowskiego do króla (A. E., Saxe 78

24.000 hommes, étaient à cette époque sur le San, à une très petite distance de Sandomir, et malgré mes pressantes sollici-

---

f. 307—9) z Warszawy 23 czerwca 1809: »Sire, je viens de faire une excursion dans le Duché et j'ai le plaisir de pouvoir donner à V. M. de sa capitale la suite des opérations de son armée. Depuis mes deux derniers rapports du 16 et 17 courant elles n'ont pas été aussi brillantes qu'elles auraient pu l'être; mais la faute en est entièrement à nos alliés les Russes et V. M. verra que dans la position la plus embarrassante ses troupes se sont couvertes de gloire et que le prince Joseph a su prendre le parti le plus sage et le plus convenable aux circonstances. La dépêche du prince Joseph donnera à V. M. tous les détails de la brillante défense de Sandomir et de son évacuation. Déjà au 1er rapport du gal Sokolnicki, dont j'ai rendu compte à V. M. le prince Joseph prévoyant le danger que courait la garnison de Sandomir, écrivit au prince Golicyn pour lui faire connaître la situation de cette place, en lui observant que c'était à lui de voir s'il la jugeait assez importante pour ses opérations, et qu'en ce cas il ne devait pas tarder de faire un mouvement décisif pour faire une diversion, le prince Golicyn répondit qu'il regardait Sandomir comme une place très importante et qu'il donnait ordre au gal Siewers d'occuper Ulanów sur le San; une inconséquence et lenteur si grande sont très bien faites pour entretenir le doute, si c'est la mauvaise foi ou l'ineptie qui dicte cette conduite inconcevable. C'est le gal Neipperg, adjudant-général de l'archiduc Ferdinand, qui envoya le 19 au prince Joseph une copie de la capitulation de Sandomir en proposant un armistice jusqu'au terme fixé pour la rentrée du corps du général Sokolnicki et étendu sur tout le pays entre la Vistule et la Pilica; cette proposition nous a paru motivée par la crainte et nous ne nous sommes pas trompés; on répondit au gal Neipperg que le prince Joseph jugeait cet armistice inutile, et que d'ailleurs il ne prendrait aucun parti sans se communiqner avec le prince Golicyn; il parait que les Autrichiens ignoraient réellement l'entrée des Russes et qu'ils en furent surpris. Le 15, après que la reconnaissance envoyée sur Ulanów eut constaté la présence des Russes, l'archiduc Ferdinand écrivit au gal Suworow une lettre dans laquelle il lui marquait son étonnement de ce que les troupes russes étaient entrées en Galicie sans qu'il en eut été prévenu, surtout que les ordres de sa cour avaient toujours été les plus pacifiques par rapport à la cour de Russie. Le prince Suworow avait fait coucher aux avant-postes du gal Siewiers le parlementaire autrichien, ayant envoyé la dépêche de l'archiduc au prince Golicyn et en attendant la réponse, ensuite, il répondit par son ordre que le prince Golicyn avait reçu l'ordre de l'empereur Alexandre d'agir de concert avec l'armée du Duché contre l'Autriche. — Cette réponse paraît avoir déconcerté l'ennemi et l'attaque de Sandomir préparée d'avance n'a été exécutée que par un coup de désespoir, car le 21 nos patrouilles poussant jusqu'à Trześnia sur la tête de pont n'ont rien trouvé de l'ennemi, excepté une douzaine d'hommes qui tombèrent entre nos mains; à Sandomir il n'y avait plus que deux bataillons occupés à brû-

tations, elles n'ont fait aucun mouvement, pour se porter au secours de cette place.

---

ler les bateaux, les palissades et à détruire les fortifications; le corps qui était sur le San, s'était retiré par Dzików sur la Wisłoka, et celui qui était sous Sandomir, s'est replié sur Opatów et a renvoyé ses magasins à Staszów. Le quartier général du prince Golicyn était le 20 à Ulanów, le 21 nous construisions un pont aux Russes sours Rozwadów et le 22 ils ont dû passer le San avec toute leur armée pour se porter sur la Wisłoka; 25 escadrons de cavalerie qui débouchent par Zamość, formant l'extrémité de l'aîle gauche de l'armée russe, et la marche elle même de cette armée couvre Léopol, où on avait pris de l'inquiétude par l'approche d'un petit corps sous les ordres du g^{al} Egermann qui vient d'occuper Jarosław le 18, et contre lequel le g^{al} Kamieński sortit de Léopol avec de la cavalerie et quelques troupes de la levée et marcha sur Janów. En attendant, le prince Joseph voyant qu'il lui serait impossible de se mouvoir à son aise et de poursuivre avec activité un but raisonnable, tant qu'il resterait en contacte avec l'armée russe, et par conséquent immédiatement subordonné à ses mouvements, prévoyant en suite la difficulté des subsistances, par ce que l'armée russe en use impitoyablement prenant tous les jours 150 mille rations et n'étant forte tout au plus que de 50 mille hommes, le soldat et l'officier en vendant la moitié, le prince Joseph alla trouver le 20 à Domostowa le prince Golicyn et convint avec lui qu'il se retirerait sur le Wieprz pour se réorganiser et agir en suite sur la rive gauche de la Vistule, laissant toute la rive droite à l'armée russe; en convenant de cela le prince Joseph retira du prince Golicyn la promesse de respecter et de faire respecter le gouvernement et les employés qu'il avait établis, et pour s'en assurer il envoya le général Hauke commander à Zamość. Le g^{al} Zajączek ayant rejoint le Prince avec son corps le 19, ses 3 bataillons ont été fondus dans leurs régiments respectifs et leurs cadres ont été envoyés aux dépôts pour être recomplétés. — Le mouvement rétrograde de l'armée à été fixé au 22, il était dirigé sur Kazimierz où on prenait position et préparait les moyens de passage; l'armée marchait en deux colonnes, celle de gauche, toute de cavalerie, descendait la Vistule et avait ordre de faire passer à Rachów un corps de cavalerie sur la rive gauche pour éclairer le pays; celle de droite, toute d'infanterie, allait par Gościradów et Urzędów; il ne restait sur le San que le 3^{me} régiment de cavalerie pour attendre l'arrivée du g^{al} Lewis et pour former ensuite l'arrière garde. Une 3^{me} colonne formée des équipages marchait par Kraśnik et Bełżyce. L'armée devait être rendue à Kazimierz le 25. — En passant sur la rive gauche le Prince atteint plusieurs buts importants et décisifs. Il se sépare des Russes et regagne son activité; il couvre de près le Duché de Varsovie et se réunit avec les généraux Dąbrowski et Sokolnicki, ce qui le grossira de 12 à 14 mille hommes et avec ce corps il pourra librement agir, soit pour combattre l'ennemi s'il venait encore, ou le poursuivre avec vigueur s'il se retire décidément; par ce moyen il peut toujours être à Cracovie avant

Cet incident nous prive d'une des positions les plus importantes de la Galicie. Mais si l'on considère d'un autre côté, qu'elle ne pouvait vraiment devenir utile que dans le cas où les troupes russes auraient agi de concert, et que celles-ci bien loin d'en avoir la volonté, évitent toute occasion de commencer les hostilités, je me félicite au moins de voir sauvés les braves régiments qui formaient la garnison de Sandomir [1]).

Il me répugne, Sire, d'accuser les généraux russes d'une telle perfidie. Mais je ne saurais taire à V. M. S. qu'il existe un concert parfait entre eux et l'ennemi. Des parlementaires sont envoyés et reçus presque tous les jours, et partout où des Russes sont en opposition aux Autrichiens, les avant-postes des deux armées dessellent leurs chevaux chaque nuit. et s'entretiennent comme au milieu de la paix.

Tant de motifs de me défier de la sincérité des commandants russes, m'ont engagé à multiplier mes relations avec le prince Golicyn. Ayant été le trouver hier, je lui fis part de l'évacuation de Sandomir, et lui représentai, combien il serait nécessaire de mettre enfin quelque activité dans nos opérations, pour obtenir des résultats décisifs. La nouvelle que Sandomir n'était plus en notre pouvoir, parut lui être tout-à-fait indifférente, et il répondit avec le plus grand sang-froid que cela lui paraissait inutile, puisque les succès de V. M. S. finiraient toujours par mettre les Autrichiens dans le cas de faire leur retraite. J'observai alors au prince que, malgré cette certitude, il ne me paraissait pas convenable que des armées alliées se bornassent à suivre l'ennemi d'étape en étape, et qu'il était au moins inutile de lui laisser consommer les ressources d'un pays. Il convient de la justice de cette observation et ajouta qu'il était sûr que les Autrichiens ne tarderaient point à re-

---

les Russes qui se mouvent de manière à faire penser qu'ils ne sont venus que pour vivre aux dépenses d'autrui. Pour se communiquer les généraux en chef tiendront aux quartiers généraux respectifs des officiers supérieurs de leurs armées. Le prince Joseph a déjà envoyé son aide de camp le major Szumlański pour être à poste fixe auprès du prince Golicyn, qui de son côté devait envoyer un officier supérieur russe pour être attaché au prince Joseph. J'espère trouver le quartier g^{al} du prince Joseph à Kazimierz, si les nouvelles qu'il aura pu recevoir de l'ennemi, ne l'ont pas déterminé à passer plutôt la Vistule«.

[1]) U Sołtyka (371—5) akt kapitulacji.

passer sur la rive gauche de la Vistule. Le prince Golicyn me dit alors en confidence que d'après ses instructions il devait se borner à ce résultat, et s'en tenir à la rive droite du fleuve.

Cet aveu achevant de me convaincre combien il serait désormais inutile de compter sur la coopération des Russes, me fit sentir qu'il fallait absolument porter mes forces sur la rive gauche de la Vistule, pour empêcher l'ennemi de tenter quelque entreprise sur le Duché, mais avant de quitter cette contrée, je résolus de m'assurer si les Russes ne chercheraient point à intervertir l'ordre et l'administration établie par moi en Galicie. A la demande que je lui fis à cet égard, le prince Golicyn me donna sa parole d'honneur qu'il ne se mêlerait en rien des affaires civiles du pays.

J'ai eu aujourd'hui une nouvelle preuve que mes soupçons sur l'existence d'un concert entre les Russes et l'archiduc Ferdinand étaient fondés. Ce jour, 21 du courant, étant d'après l'engagement pris par le prince Golicyn, l'époque à la quelle il devait faire passer le San à son armée, les Autrichiens ont dès cette nuit quitté la rive gauche de cette rivière, et se sont retirés vers Baranów, où ils ont établi un pont sur la Vistule. Cependant les Russes au lieu de passer le San, comme ils s'y étaient engagés, et de profiter de ce mouvement, sont encore ce soir dans la plus parfaite inaction, et malgré mes pressantes sollicitations, je n'ai même pu obtenir du prince Golicyn d'envoyer une partie de sa cavalerie pour harceler l'ennemi dans sa retraite. Ce sont nos lanciers qui ont demandé avec instance et obtenu cette commission.

Plusieurs rapports qui m'arrivent dans ce moment même de différents côtés, m'apprennent que les Autrichiens sont occupés à démolir les fortifications de Sandomir. Cette circonstance pouvant indiquer que l'intention de l'ennemi est de quitter la partie de la Galicie située sur la rive droite de la Vistule, devient pour moi un nouveau motif de me porter de l'autre côté, soit pour m'opposer aux forces qu'il pourrait y porter, soit afin d'être en mesure de le poursuivre, s'il avait l'intention d'effectuer sa retraite.

En quittant cette partie de la Galicie, je laisse dans Zamość une garnison de 4.000 hommes, composée il est vrai en

partie de nouvelles formations galiciennes, mais dont une partie ayant déjà servi dans les troupes autrichiennes, n'est point tout à fait neuve au service. Un régiment de cavalerie, stationné dans les environs de Léopol, est destiné à protéger le gouvernement et à activer l'organisation de nouveaux corps.

Chaque jour des actes de dévouement et de patriotisme signalent le bon esprit des Galiciens. Il semble que l'approche de l'ennemi et les vexations aux quelles se sont déjà trouvés exposés plusieurs citoyens, n'aient fait qu'ajouter à leur bonne volonté. Tous attendent avec impatience l'instant où V. M. S. daignera leur permettre de mériter aussi une patrie.

200. Do Serry. 21 czerwca 1809.

Utrata Sandomierza. Zdradzieckie postępowanie Rosjan. Ich ustawiczne znoszenie się z nieprzyjacielem. Za Austrjakami ustępującymi z nad Sanu poszła jedynie polska jazda [1]).

...Le général Sokolnicki a évacué le 18 Sandomir. Deux divisions russes se trouvaient sur le San et n'ont fait malgré mes démarches aucun mouvement pour lui [2]) porter secours. Depuis votre départ des relations suivies ont achevé de s'établir entre les Russes et les Autrichiens. Des parlementaires vont et viennent à tout moment d'un quartier général à l'autre et les avant-postes mêmes des deux nations, partageant ces dispositions amicales partout, où ils sont en opposition, en dessellent toutes les nuits leurs chevaux, comme au milieu de la paix. Je suis persuadé que, si à une affaire quelconque nous nous trouvions en ligne avec les Russes, ils ne manqueraient pas de trouver un prétexte pour nous abandonner.

Depuis l'engagement pris [3]) par le prince Golicyn, il devait passer aujourd'hui le San, et il est à croire qu'on ne l'avait

---

[1]) Wyjątek przytoczony w liście Serry z 24 czerwca, por. Handelsman d. 90 (str. 181—2).

[2]) Handelsman opuszcza to słowo.

[3]) »Il a été convenu et signé ce qui suit: La division Lambert (qui est à Lublin) passera le San le 21 (stile romain) sous Ulanów. Ce général fera reconnaître pour cette époque et préparer les moyens de passage. La division Suworow passera le même point vers Rozwadów. Les troupes polonaises id(em). Le prince Suworow et le prince Joseph se concerteront ensemble

pas laissé ignorer aux Autrichiens, puisqu'ils ont quitté cette rivière dans la nuit. Pour reconnaître un procédé si amical, les Russes n'ont point passé la rivière, et quelques instances que j'ai faites, je n'ai même pu engager le prince Golicyn à envoyer sa cavalerie [1]) à la poursuite de l'ennemi. La nôtre s'est bien

---

sur les moyens de passage, soit que leurs troupes doivent passer le même point ou sur deux points peu éloignés. La division Lewis (qui est à Puławy) se rendra le 24 à Rozwadów. La division de cavalerie sera rendue le 25 à Krzeszów, au dessous d'Ulanów. Si l'archiduc attaquait les troupes combinées, avant le 21, le prince Suworow aurait à sa disposition l'avant-garde de la d^on^ Lambert, laquelle avant-garde sera le 17 à Janów. Les princes Poniatowski et Golicyn voulant agir avec la meilleure harmonie et dans la même foi ont arrêté de concert la présente disposition. Lublin, le 15 juin 1809«. Signé: Golicyn et Joseph Poniatowski. (A. E., Pologne, 326, f. 95, kopja).

[1]) Golicyn do Poniatowskiego (A. E., Pologne, corr., 326, f. 103, kopja). — Au quartier général d'Ulanów, ce 9/21 juin 1809. Mon Prince, je viens de recevoir la communication que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'aujourd'hui, et m'empresse d'y répondre avec cette loyauté que je me suis fait une loi d'observer vis à vis d'Elle. Par mes patrouilles qui ont été à Jarosław, j'ai été informé que les Autrichiens se portent de Jarosław à Léopol. Quant au passage des troupes autrichiennes par la Vistule, il me paraît probable, d'après des notions tirées des déserteurs autrichiens, que si même elles passaient la dite rivière à Baranów, elles se porteront vers Cracovie. Quoiqu'il en soit, le général Lewis doit arriver demain à Pniów, et je ne manquerai pas de lui donner les ordres de détacher sans délai une partie de sa cavalerie, ainsi que celle du prince Suworow, vers Baranów, afin de repousser les Autrichiens des contrées de la Vistule. Le manque des provisions et vivres dont mes troupes sont presqu'entièrement dépourvues, ayant déjà consumé la provision de quatre jours qu'elles ont toujours avec elles, m'oblige de m'arrêter encore une couple de jours ici afin d'attendre des provisions qui se trouvent en route, et qui me sont d'une nécessité urgente. Aussitôt qu'elles seront arrivées, je compte diriger la marche de mes autres troupes vers le susdit point. Pour ce qui regarde le passage d'une de mes divisions de la Vistule, je me réfère à ce que j'ai eu l'honneur d'observer à Votre Altesse à l'occasion de notre dernier entretien, et à l'obstacle connu à Elle de trop éloigner de mon pais une partie de mon armée. Votre Altesse voudra bien agréer mes vifs remercîments de l'avis qu'Elle me fait l'honneur de me donner regardant l'abus de mes avant-postes en dessellant la nuit leurs chevaux en présence et à la proximité de l'ennemi, quoique séparés d'eux par une rivière, je ne manquerai pas de donner à l'instant même des ordres très sévères et précis, que cet abus si contraire à la sûreté de mes troupes n'aie aucunement lieu dorénavant. Je supplie Votre Altesse

volontiers chargée de ce soin. C'est vraiment une position curieuse que celle où se trouve dans ce moment l'armée polonaise et je ne prendrais pas sur moi de décider, si c'est de l'ennemi ou de ces alliés qu'elle a le plus à craindre.

201. Do ks. Golicyna. W kwaterze głównej w Opolu, 23 czerwca 1809.

Od jeńców i zbiegów dowiaduje się, że wojsku austrjackiemu znane jest postanowienie Rosjan nieprzekraczania Wisły. Cały ciężar walki spadnie znowu na Polaków. Żądał odkomenderowania jakichś oddziałów na brzeg lewy i liczył na to, gdy jenerał Lewis zaczął był most budować. Zamierza złączyć się z siłami Dąbrowskiego. Sam wykona plan umówiony. Rozkład sił austrjackich. Nie może użyć więcej wojska dla obrony Galicji wschodniej. Zdaje więc nad nią opiekę Rosjanom. Starać się będzie zmierzyć się jeszcze z wrogiem nie licząc już dłużej na współdziałanie sprzymierzeńców [1].

J'ai l'honneur de faire part à Votre Excellence que, d'après le rapport unanime des prisonniers faits récemment par le corps de M. le g[al] de division Dąbrowski, ainsi que des déserteurs qui lui arrivent, on dit déjà publiquement à l'armée autrichienne que les troupes russes destinées contre elles ont ordre de ne point passer la Vistule [2]). N'ayant eu de Sa part qu'une com-

d'agréer, à côté de l'assurance que je ne désire que de coopérer avec Elle au but commun le plus loyalement possible, celle de ma considération très distinguée.

[1]) A. E., Pologne, corr., v. 326, f. 104—5, kopja.

[2]) Golicyn do Poniatowskiego (A. E., Pologne 326 f. 106, kopja). Au quartier général à Sokołów, le 12/24 juin 1809. Mon Prince, ayant l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de Sa lettre en date du 23 juin, je prends la liberté de Vous assurer, mon Prince, qu'il n'est nullement étonnant que les prisonniers et les déserteurs autrichiens disent qu'on parle publiquement dans leur armée d'un ordre que les troupes russes doivent avoir, de ne pas passer la Vistule. Ce qui plus est, ils divulguent même parmi eux, comme quoi nos troupes n'étaient pas arrivées pour les combattre, mais comme leurs alliées. Tout cela n'est qu'un manège pour encourager l'armée. Preuve que mes troupes mêmes ignorent que je ne passerai pas avant quelque temps la Vistule, c'est que le général Lewis, comme Votre Altesse le dit Elle même dans Sa lettre, avait déjà commencé un pont sur la Vistule, n'ayant simplement que l'ordre de coopérer avec l'armée du Duché de Varsovie. Il s'en suit que le bruit qui doit s'être répandu à l'armée autrichienne, ne vient aucunement de ce côté-ci et ne repose que sur des suppositions absolument vagues, répandues par des intérêts particuliers. Mes pouvoirs ne sont pas restreints, mon Prince, et les motifs Vous

munication confidentielle de cette disposition, qui en tout cas devoit être un secret pour l'ennemi, je ne saurois dissimuler mon étonnement de la lui voir si bien connue, et m'empêcher d'en tirer la conséquence si simple, que l'archiduc Ferdinand instruit que sur la rive gauche de la Vistule il ne peut avoir à faire qu'à nos troupes, ne manquera pas d'y porter la presque totalite de ses forces Il s'en suivra de là que l'armée polonaise. inférieure en nombre et ayant déjà opéré pendant deux mois de la manière la plus active, aura encore une fois à soutenir tous les efforts de l'ennemi, tandis que celle de Russie plus forte au triple et nullement fatiguée se trouvera réduite à une complète inaction.

Les circonstances me paraissant de nature à exiger qu'au moins une petite partie des troupes sous les ordres de Votre Excellence coopérassent à mes mouvements, ou fussent en cas de besoin à portée de me soutenir, je comptais réitérer la demande que j'avais eu l'honneur de Lui adresser, pour obtenir qu'une de ses divisions reçut cette destination. Elle me paraissait d'autant plus naturelle, que M. le g^{al} Lewis avait déjà commencé un pont pour passer la Vistule à l'époque, où il reçut ordre de se porter vers le San. J'ignore les circonstances qui ont restreint depuis les pouvoirs de Votre Excellence, mais la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'écrire, le 21 de ce mois. me faisant connaître qu'Elle croyait ne pouvoir s'y prêter, il ne me reste qu'à suivre seul le plan que j'ai concerté en son temps avec Elle. Je continue en conséquence me rapprocher du point où je pourrai passer la Vistule pour lier

---

sont connus qui me forcent de ne pas m'éloigner trop et d'avoir toujours l'oeil sur nos frontières. Déjà avant la réception de Votre dernière lettre j'ai ordonné au général Lewis, qui est resté dans la position de Pniów, et dont les avant-postes sont à Tarnobrzeg et Baranów et les patrouilles côtoyant la rivière Wisłoka se touchent avec celles de la d^{on} du p^{ce} Suworow, de coopérer avec Vous de toutes ses forces et autant qu'il lui sera possible. Pour ce qui regarde les Autrichiens qui se portent vers Léopol, j'espère que mes deux corps de cavalerie allant l'un vers Léopol et l'autre vers Jarosław, et dont le premier a déjà quitté Zamość hier, y mettront bon ordre. Moi-même arrivé à Rzeszów, j'enverrai l'avant-garde d'une division par la grande chaussée, et je suis sûr que si les Autrichiens ne se retirent pas de bonne heure, ce ne sera pas moi qui les laissera s'échapper.

mes opérations avec celles du général de d[on] Dąbrowski qui d'après son dernier rapport, se trouve actuellement à Opoczno et Białaczew.

D'après des renseignements certains, il paraît qu'il y a près de Staszów 12 mille Autrichiens, et 6.000 avec 20 bouches à feu à Opatów. On vient de tracer un nouveau camp dans cet en. droit, mais on ignore encore pour quelles troupes il est destiné. On évalue à 26 mille hommes les forces de l'archiduc Ferdinand sur la rive gauche de la Vistule.

Ne pouvant dans cet état des choses laisser dans la partie de la Galicie située sur la rive droite du (San) d'autres troupes que le 1[er] régiment de cavalerie, la garnison de Zamość, et les nouvelles levées, je dois m'en rapporter à Votre Excellence du soin de la défense de cette contrée. Elle lui sera d'autant plus facile, qu'il ne s'y trouve dans ce moment qu'environ 6.000 hommes de mauvaise infanterie, 800 chevaux commandés par le prince de Hohenlohe, et environ 2.500 hommes aux ordres du général Egermann. Ces troupes s'étant avancées beaucoup vers Léopol, un simple mouvement d'une partie de l'armée russe suffiroit pour les couper et les forcer à se rendre. J'ai donné à la cavalerie polonaise que je laisse du côté de Léopol, l'ordre de se replier sur les troupes aux ordres de Votre Excellence et de suivre leurs mouvements. Leur force et leur position ne me laisse aucune inquiétude sur le sort de Zamość.

Je vais donc rechercher encore les occasions de me mesurer avec l'ennemi et tâcher de regagner ce que le désir de préparer à l'armée russe les moyens d'achever tout d'un coup la défaite des Autrichiens, m'a fait perdre de temps et d'avantages. Habituées à ne jamais composer avec leur devoir les troupes polonaises sans calculer le nombre de l'ennemi vont avec plaisir au devant de tout ce qui leur donne l'occasion de signaler encore leur courage. Dégagés par nos constants efforts de toute responsabilité à l'égard des événements ultérieurs, dont une armée aussi supérieure en force que l'est celle aux ordres de Votre Excellence peut facilement diriger les chances, il ne nous reste qu'à continuer de donner à la cause commune des preuves du même dévouement, et j'espère que nous saurons remplir cette destination.

202. Do ks. Golicyna. W kwaterze głównej w Puławach, 25 czerwca 1809.

Skupienie sił austrjackich pod Radomiem. Niebezpieczeństwo grożące Księstwu. Potrzeba współdziałania wojsk rosyjskich. Pospiech konieczny. Odpowiedzialność wobec cesarza [1]).

Toutes les nouvelles et tous les rapports que je reçois, confirment que l'archiduc porte la majeure partie de ses forces sur Radom. Je ne veux point laisser ignorer à Votre Excellence cette circonstance pour La mettre à même, par les mouvements qu'Elle fera faire à Son armée, d'empêcher que l'archiduc, se dégarnissant de Votre côté, puisse retirer du nôtre des avantages tels qu'une nouvelle invasion dans le Duché de Varsovie pourrait nécessairement s'en suivre. Il semble qu'une démonstration sur la Vistule et le rapprochement d'une de vos divisions pour me soutenir, tandis que le reste se porterait avec vigueur sur Cracovie obvierait à tous les inconvénients et forcerait l'archiduc à être plus circonspect dans ses mouvements. Mais le moment et l'activité sont tout à la guerre. Votre Excellence le sait aussi bien que moi. — Je crois de mon devoir de Vous présenter, mon Prince, le résultat des informations que je prends, pour Vous mettre dans le cas d'agir de la manière la plus efficace pour la cause que nos souverains respectifs nous ont chargé de défendre. Me trouvant à la tête d'un corps d'armée plein de bonné volonté et Vous mettant à même, mon Prince, de juger de toutes les circonstances, la responsabilité des événements ne peut tomber sur moi.

J'attends avec impatience une réponse de Votre Excel-

[1]) A. E., Pologne 326 f. 112, kopja. Ibidem (f. 114) odpowiedź Golicyna: »Au quartier général de Rzeszów, le 14/26 juin 1809. Mon Prince, je viens de recevoir dans ce moment la lettre de Votre Altesse en date du 25 du courant. Me référant au contenu de ma dernière que j'ai eu l'honneur de Vous expédier aujourd'hui, je suis sûr que Vous même, mon Prince, verrez très bien l'impossibilité dans laquelle je me trouve de changer ma position avant d'avoir reçu des nouvelles de l'expédition de ma cavalerie vers Léopol, ce qui ne peut guère tarder. Je passerai alors la Pilica (= Wisłoka) et me porterai vers Cracovie. D'ailleurs, mon Prince, permettez moi de douter que l'archiduc ait la témérité de porter toutes ses forces en avant, devant être retenu de cette mesure par la crainte que je lui tomberai sur le dos«.

lence, et je La prie de me l'envoyer le plutôt possible, chaque instant de retard pouvant avoir des conséquences pour moi.

203. Do Napoleona. Puławy, 27 czerwca 1809.

Zdradziecka nieczynność Rosjan. Pozorują ją niedostatkiem żywności, którą wybierają na sto tysięcy ludzi. Pozwalają ujść Austrjakom z Rzeszowa, a pewno nie przeszkodzą i w cofaniu się ze Lwowa. Dlatego nieprzyjaciel mógł znowu w 25.000 posunąć się nad Pilicę i zagrozić Księstwu. Więc wojska polskie zebrały się w Puławach, gdzie budują most i skąd pilnują ruchów arcyksięcia. Zbliża się do Dąbrowskiego i Sokolnickiego, stojących pod Górą. Powiadomił o tem Golicyna, ale ten woli działać nad Sanem i Wisłoką przeciw wrogom istniejącym tylko w jego wyobraźni. Austrjaccy zbiedzy zeznają, że ten plan jest im znany. Siły austrjackie przechodzą przez obóz rosyjski. Zresztą najlepszym dowodem porozumienia jest posunięcie się nieprzyjaciela znowu ku granicom Księstwa mimo obecności na tyłach 20.000 Moskali. Dowódca rosyjski musi mieć upoważnienie albo przynajmniej pozostawioną swobodę do takiego postępowania. Polacy natomiast pozostaną wierni obowiązkom, mimo trudności, jakich powodem są Rosjanie. Dają się one odczuć zwłaszcza zaciągom galicyjskim. Także dotkliwy jest brak broni [1]).

Sire, malgré l'attente fondée que la présence d'un corps considérable des troupes russes en Galicie semblait autoriser à concevoir pour les opérations ultérieures, il n'y a pas eu jusqu'à présent le plus petit engagement entre elles et l'ennemi, et chaque jour des faits de plus en plus extraordinaires ajoutent à la certitude qu'il s'est établi entre les commandants respectifs le plus parfait concert d'opérations. Après avoir épuisé tout ce que la mauvaise volonté la plus décidée peut fournir de prétextes pour ne point agir, les généraux russes en ont enfin imaginé un nouveau qui achève de la mettre en évidence, c'est de se faire fournir tous les jours une quantité de vivres suffisante pour la subsistance de plus de 100.000 hommes et après avoir, par leur séjour prolongé dans un même endroit, fait mettre une disette momentanée, ils la font servir de prétexte à leur inaction [2]).

---

[1]) A. E., Pologne 326, f. 120–3, kopja. Niektóre ustępy z tego listu złożyły się na raport przesłany tegożsamego dnia Berthier'owi (Sołtyk 377–9, *Rys* 285–6).

[2]) Por. A. E., Pologne 326, f. 116 list Golicyna do Rembielińskiego z Rzeszowa z 14/26 czerwca tej treści: Zastawszy tam administracją au-

C'est ainsi que malgré l'engagement pris par le prince Golicyn de faire passer le San le 21 de ce mois à deux divisions russes, ce passage sous le même prétexte ne s'est effectué que plusieurs jours après, lorsqu'on se fut bien assuré que les troupes autrichiennes avaient repassé la Vistule; et deux compagnies d'infanterie oubliées à Rzeszów qui n'attendaient qu'une sommation pour se rendre, ne virent pas même arriver une patrouille à cet effet, et surent en présence de plus de 20 mille hommes faire aussi tranquillement leur retraite que si ce corps avait été là pour la protéger. Les troupes autrichiennes détachées vers Léopol, quoique coupées de leur corps d'armée, trouveront probablement leur salut dans la même lenteur et la même connivence. Au moins jusqu'à présent la cavalerie russe envoyée de ce côté ne leur a-t-elle pas même enlevé un seul poste tandis que milices galiciennes se sont déjà mesurées avec l'ennemi.

Toutes ces circonstances rendaient plus que jamais probable l'opinion qu'on donnerait à l'armée de l'archiduc Ferdinand les moyens de reprendre l'offensive contre le Duché de Varsovie. Elle n'a point tardé à se confirmer et les troupes autrichiennes fortes d'environ 25.000 hommes se sont rapidement portées sur la Pilica. Ce mouvement me mettant dans la nécessité de me rapprocher de cette rivière et des frontières du Duché, m'a confirmé dans l'intention de me porter sur Puławy [1]). Les troupes sous mes ordres s'y trouvent depuis trois

---

strjacką jej powierza zaopatrywanie w żywność swego wojska a zwalnia od obowiązków ordonatora naczelnego pułkownika Eydziatowicza, wyrażając mu zresztą uznanie. Zaś Rembielińskiemu poleca dostarczyć pokarmu i paszy korpusom jazdy posuwającym się do Lwowa i Jarosławia. Rembieliński odpowiedział, że uważa za niebezpieczne zdanie czynności urzędnikom nieprzyjacielskim i że raczej należałoby przywrócić do władzy polskich.

[1]) Te ustępy w liście do Berthier'a są ujęte krócej: »Monseigneur, j'avais eu l'honneur de porter à la connaissance de V. A. S., en date du 21 de ce mois, que, malgré l'engagement pris par le prince Golicyn de faire passer deux divisions de son armée au delà du San, on ne s'apercevait d'aucune disposition pour cet objet. En effet, sous prétexte du manque de vivres, cette mesure n'a été effectuée qu'en partie plusieurs jours après, avec la même lenteur qui a caractérisé jusqu'ici tous les mouvements des troupes russes. Ces retards ont donné au corps autrichien, qui

jours. Au moyen du pont que j'ai fait jeter sur la Vistule, je puis de ce point, sans quitter la Galicie, observer la marche ultérieure de l'ennemi, me porter au besoin sur la rive gauche et en manoeuvrant sur une des extrémités de sa ligne, lier par là mes opérations avec les [1]) généraux Dąbrowski et Sokolnicki qui avec environ huit mille hommes ont pris une [2]) position à Góra. Toute ma cavalerie jetée vers Zwolin et Radom, et [3]) soutenue par de l'infanterie, observe les mouvements de l'ennemi, et se trouve à portée de se réunir sur le point où il sera possible d'agir le plus avantageusement [4]).

Je n'ai point manqué de donner connaissance au prince Golicyn des renseignements que je me suis procurés. Cependant quoiqu'il n'ignore ni la position de l'ennemi, ni sa marche actuelle, ces motifs n'ont pu l'engager à faire la moindre disposition pour me seconder, et il manoeuvre toujours sur le San et la Wisłoka, contre des forces qui n'existent que dans son imagination.

Il paraît que ce système adopté par les troupes russes est parfaitement connu aux commandants autrichiens. Tous les déserteurs qui nous arrivent depuis quelque temps, s'accordent à assurer qu'on dit publiquement à l'armée, que ces troupes ne passeront point la Vistule et qu'on manoeuvrera en conséquence. J'ai cru devoir communiquer cette particularité au prince Golicyn par la lettre que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale, mais toutes les mauvaises raisons qu'il donne dans sa réponse que je joins également, ne sauraient détruire l'évidence manifeste, que l'archiduc connaît

---

s'était porté sur la rive droite de la Vistule, le temps de faire sa retraite avec la plus grande tranquillité, on n'a en aucune manière cherché à l'inquiéter. La connaissance certaine que, dès cette époque, on eut à l'armée autrichienne que celle aux ordres du prince Golicyn ne passerait pas la Vistule, a engagé l'archiduc Ferdinand à porter avec rapidité la plus grande partie de ses forces, savoir environ 25.000 hommes, jusque sur la Pilica, et de menacer ainsi les frontières du Duché. Ce mouvement m'a mis dans le cas de me porter sur Puławy«. W dalszym ciągu oba teksty brzmią zgodnie.

[1]) des.

[2]) Opuszczony rodzajnik.

[3]) Opuszczono.

[4]) Dalszych kilka ustępów brak w liście podanym przez Sołtyka.

toutes les dispositions des généraux russes et manoeuvre de concert avec eux. Je sais à n'en point douter que le général Lewis a fait passer au général Mohr une lettre de l'adjudant général autrichien comte de Neipperg qui lui avait été envoyée par le commandant en chef russe, et l'officier qui l'a portée, a demeuré assez de temps au camp ennemi pour les communications nécessaires à cet égard.

Mais quand même toutes ces notions particulières n'existeraient pas, il suffit pour juger d'intention les Russes, de voir que tandis que 20.000 hommes de leurs troupes se trouvent sur la haute Vistule et auraient en combinant leurs opérations avec les miennes pu écraser l'ennemi, il s'avance jusqu'aux frontières du Duché, sans aucune crainte qu'elles lui coupent la retraite, en même temps qu'il serait pris à revers par les troupes polonaises. Le prince Golitzin à qui j'en ai donné plusieurs fois connaissance, a pris le parti de douter de ce qu'il appelle la témérité de l'archiduc et de mettre en avant les ordres qu'il a, dit-il, de ne point perdre de vue la sûreté des frontières russes plutôt que de profiter de l'avantage de la position que je lui ai ménagée, pour opérer l'entière défaite de l'ennemi.

Des circonstances aussi embarrasantes font qu'il est impossible de juger de ses projets ultérieurs. Si plusieurs motifs, tels que la démolition des ouvrages de Sandomir effectuée par les Autrichiens, et les ravages qu'ils exercent en Galicie, portent à croire qu'ils songent à leur retraite, on a peine à combiner cette idée avec leur marche pour rentrer dans le Duché, que le connivence seule des Russes peut militairement justifier. Mais ce qui me paraît prouvé, c'est qu'il est impossible que le prince Golicyn puisse se charger de la responsabilité d'une manière d'agir aussi contraire à toutes les idées reçues, s'il n'y était autorisé par des instructions qui, si elles ne sont évidemment contre des intérêts de la cause commune, laissent au moins à la mauvaise volonté connue des généraux russes la facilité de les interpréter à leur gré, pour éviter les moyens de nuire à l'ennemi, et même lui donner la facilité d'opérer contre nous avec avantage. On ne saurait conserver le plus léger doute à cet égard, si l'on considère les circonstances qui ont paralysé depuis quelque temps les efforts des troupes po-

lonaises, et si l'on se rappelle que leurs succès primitifs n'ont été interrompus que depuis l'arrivée même de ces alliés dont la coopération active aurait dû de suite mettre fin à la campagne.

Quoiqu'il en soit, je supplie Votre Majesté Impériale d'être persuadée que les troupes polonaises ne dévieront jamais de ce qu'Elle a daigné leur prescrire [1]), si des circonstances moins favorables ne leur offraient plus l'occasion d'ajouter de nouveaux succès à ceux qu'elles ont obtenus au commencement de la campagne, au moins ne négligerai-je jamais de les rendre utiles à la cause pour laquelle elles ont le bonheur de combattre, en occupant de ce côté une force ennemie aussi considérable qu'il sera possible.

L'arrivée de l'armée russe en Galicie et les événements auxquels elle a donné lieu, ayant permis à l'ennemi d'inquiéter une partie de la Galicie située sur la rive droite de la Vistule, cette circonstance a rallenti nécessairement les nouvelles formations, et les généraux russes y contribuent encore plus en mettant partout où ils arrivent des employés autrichiens, qui se font un devoir de tourmenter les habitants et d'étouffer tout ce qui peut être contraire aux intérêts de leur souverain. J'espère cependant que le zèle à toute épreuve des Galiciens saura vaincre cette nouvelle entrave, et que nous ne serons point frustrés des moyens qu'offre ce pays pour ajouter à nos forces, si le manque total d'armes ne met des bornes à leur désir de mériter une patrie, en se rendant dignes de la protection de Votre Majesté Impériale [2]).

204. Do ks. Golicyna.

W kwaterze głównej w Puławach, 27 czerwca 1809.

Uważając szczerość za podstawę przyjaznych stosunków podaje zarzuty, które wywołuje postępowanie wojsk rosyjskich [3]).

---

[1]) Stąd znowu zaczyna się tekst listu do Berthier'a u Sołtyka: »Je ne négligerai aucune occasion; et quand même des circonstances favorables ne permettraient point aux troupes polonaises d'obtenir de nouveaux succès, je remplirai toujours l'intention de S. M. l'Empereur en occupant un corps de troupes autrichiennes infiniment plus fortes que celles que j'ai à leur opposer«. Dalej bez zmiany.

[2]) de l'Empereur.

[3]) A. E., Pologne 326 f. 118, kopja.

Je m'empresse d'accuser à V. Ex. la réception de la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 12/24 de ce mois. En La remerciant de l'explication qu'Elle veut bien me donner sur la connaissance, que les Autrichiens paraissent avoir des opérations de l'armée russe, et des bruits qu'ils répandent, je ne puis que me féliciter de voir s'établir entre nous cette franchise qui fait la base de toute intelligence amicale.

C'est ce motif qui, sans crainte de voir mal interpréter mes vues et mon intention, m'engage à fixer l'attention de V. Ex. sur l'opinion qui de plus en plus s'accrédite en Galicie: les troupes sous Ses ordres n'agiront point hostilement contre celles de l'Autriche. En passant même sous silence tout ce qu'on assure à cet égard, comme l'assurance que M. le général Lewis a envoyé au général Mohr un de ses officiers avec une lettre du c^te^ de Neipperg, il est en effet des faits qui paroissent confirmer l'opinion mentionnée. Deux compagnies autrichiennes qui se trouvaient à Rzeszów, auraient dû être prises immanquablement, cependant la lenteur avec laquelle on a été à leur poursuite, leur a laissé le temps de s'échapper, et en général le peu de promptitude des marches fait que partout l'ennemi a le temps de pourvoir à sa retraite, et que les troupes russes ont toujours avancé sans coup férir.

Quoiqu'il en soit de ces circonstances, il n'en est pas moins certain que, malgré la supériorité des forces russes, l'archiduc Ferdinand s'est avancé jusque sur la Pilica sans aucune crainte de se voir couper la retraite, et quoiqu'il ne puisse ignorer que la position de V. A. sur la Wisłoka La met à même de passer la Vistule sans opposition et de le prendre à revers, il manoeuvre aussi tranquillement contre l'armée polonaise, que si la position la mieux choisie le mettoit à couvert de tout échec.

Je laisse aux lumières de Votre Excellence à juger de l'impression que ces circonstances doivent produire, sans les attribuer à aucun manque de bonne volonté, il paraît impossible de se persuader qu'une armée supérieure, qui en ne se servant pas de ses avantages donne à l'ennemi le temps et les moyens de reprendre l'offensive, à laquelle les forces bien moins considérables lui avoient fait renoncer, agisse pour la

cause commune dans les mêmes principes qui régient le reste des opérations.

Veuillez bien, mon Prince, excuser mon extrême franchise. Elle est la meuillere preuve de la confiance que m'inspire Votre caractère, et de celle que je mets en Votre loyauté. Il me sera toujours infiniment agréable d'y puiser les titres de la haute considération, dont je Vous prie etc...

205. Do Serry. Puławy, 29 VI 1809.

Bierność Rosjan i ruch Austrjaków ku Pilicy powodem przejścia do Puław. Stałe porozumiewanie się dowódców rosyjskich z austrjackimi [1]).

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, nous n'avons eu aucun engagement sérieux avec l'ennemi. Les retards que nos alliés ont mis à leur passage du San, et le sistème adopté de ne point poursuivre l'ennemi, lui ont laïssé tout le temps de faire sa retraite et de repasser la Vistule en présence de 20.000 hommes, sans être inquiété. L'archiduc Ferdinand ayant connaissance, et ayant même fait publier, que les Russes ne devaient point opérer sur la rive gauche, a profité de cette circonstance pour porter environ 25 mille hommes sur les frontières du Duché. Ce mouvement m'a mis dans le cas de marcher à Puławy comme le point le plus favorable pour observer et suivre les mouvements de l'ennemi, sans quitter la Galicie.

La suite nous fera connaître à quoi nous devons nous attendre encore de la part de nos alliés. En attendant ils ne perdent aucune occasion de faire preuve de l'esprit qui les anime. Jusqu'à présent ils n'ont pas encore tiré un seul coup de fusil, et chaque mouvement qu'ils jugent convenable de faire, est préparé par des parlementaires, et exécuté avec une précision qui jusqu'à présent a prévenu toute rencontre. Reconnaissants du soin qu'on apporte à leur conservation, les Autrichiens s'empressent de leur céder la place, dès qu'ils ont épuisé tous les prétextes au moyen desquels ils sont restés jusqu'à présent dans la plus complète inaction.

---

[1]) A. E., Pologne 326 f. 124, wyciąg.

206. Do Clarke'go, hr. Hunebourgu, ministra wojny w Paryżu.

W kwaterze głównej w Puławach, 30 czerwca 1809.

Dla kapitana Sarnowskiego znajdzie miejsce w wojskach galicyjskich, prosi zatem, aby go tam zwrócić [1]).

Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date du 30 mai dernier relativement à M[r] Sarnecki [2]), cap. au 12[me] rég[t] d'infanterie, qui avait été chargé par moi de la conduite d'un détachement de recrues à Erfurt. Cet officier ayant rempli sa mission d'une manière satisfaisante et Votre Excellence lui rendant ce témoignage flatteur, — comme d'après le rapport qu'il me fait, il se trouve déjà beaucoup d'officiers surnuméraires dans nos régiments en Espagne, je prie Votre Excellence de lui faire donner l'ordre à Sedan [3]), de rejoindre au plutôt l'armée polonaise en Galicie, où je pourrai l'employer utilement dans les circonstances actuelles, et d'avoir la bonté de lui faire fournir les moyens nécessaires pour accélérer son voyage. Je le préviens de cette disposition.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute considération.

207. Do ks. Golicyna. W kwaterze głównej w Puławach, 1 lipca 1809.

Otrzymał uroczyste zapewnienie i słowo honoru, że urządzenia jego w Galicji będą zachowane. Tymczasem dochodzą go wieści, że we Lwowie są przywracane władze austrjackie. Gen. Meller wzbronił pierwszemu pułkowi jazdy polskiej przejścia do tego miasta celem wsparcia oddziałów, które sięgają aż do granicy tureckiej. Tego znieść nie może, aby na tyłach formacji galicyjskich czynny był rząd obcy. Takie nie mogą być instrukcje Golicyna, gdy znaną jest lojalność cara Aleksandra. Czyni go osobiście odpowiedzialnym i zawiadamia o stanie rzeczy obu monarchów

[1]) A. h. G., cartons: Polonais, lit. P—S.

[2]) Sarnowski Karol, zob. d. 120.

[3]) Z Sedanu z zakładu Legji Nadwiślańskiej major jej Falkowski pisał 13 kwietnia 1809 do Clarke'go: »Avec le dernier détachement des recrues envoyés de Pologne il est arrivés deux officiers, qui n'ont d'autre commission qu'un ordre du ministre de la guerre du Duché de Varsovie. Comme je ne crois pas ce titre suffisant pour leur admission à la légion, je les ai laissés provisoirement au dépôt«... Na marginesie wyrażone zdanie ministerjum: »Il aurait dû nommer ces officiers«. Por. A. M. Skałkowski *O cześć imienia* 308—9, *O kokardę legionów* 259—60, 271.

sprzymierzonych. Żąda wyjaśnień co do zakresu działania urzędników austrjackich [1]).

Lorsqu'animé du désir sincère d'établir la plus parfaite intelligence et d'amener par là l'unité des opérations entre l'armée russe et celle que je commande, je communiquai à Votre Excellence, à Son quartier général à Domostowa, les mesures que j'avais prises pour l'administration civile provisoire de la Galicie, Elle me répondit: que ces dispositions emplissant entièrement leur but à l'égard de deux armées, Elle n'était point dans le cas d'y désirer aucun changement, et que si même des ordres postérieurs de Son souverain Lui prescrivaient à ce sujet une marche différente, Elle se ferait un devoir de m'en prévenir, et de s'entendre avec moi pour leur exécution. — Cette manière d'agir était trop conforme aux principes de loyauté et de franchise, que doivent observer entr'elles deux armées alliées, pour ne laisser aucun doute, qu'ils ne fussent adoptés par Votre Excellence, et la parole d'honneur par laquelle Elle voulut bien en confirmer l'assurance, acheva de faire disparaître en moi toute inquiétude sur un point aussi essentiel.

C'est donc avec la surprise la mieux fondée que j'apprends indirectement, qu'à l'entrée des troupes russes à Léopol le premier soin de M[r] le général Müller [2]) a été de réintégrer dans leurs fonctions les employés autrichiens et de déclarer que le gouvernement provisoire établi antérieurement par moi ne devait conserver aucune autorité dans les endroits occupés par les troupes russes. L'officier général mentionné a achevé d'imprimer à ce procédé un caractère bien différent de celui que les troupes alliées étaient en droit d'attendre, en s'opposant à ce que le 1[r] régiment de cavalerie remplît l'ordre que je lui avais donné, de se rendre à Léopol pour être à même de soutenir les détachements polonais qui agissent au délà et jusque vers la frontière de la Turquie [3]).

---

[1]) A. h. G. Por. Handelsman 95.

[2]) Meller-Zakomelski, generał major, dowodzący pierwszym korpusem kawalerji, szef marjampolskiego pułku huzarów, został z rozkazu Golicyna wojennym gubernatorem Lwowa. Akta były nadal prowadzone w języku niemieckim, a na czele urzędników stał radca Ernest v. Kortum.

[3]) Donosił o tem królowi saskiemu Paszkowski z Puław 3 lipca (A. E., Saxe 78 f. 345–6, wyciąg): »Sire, j'ai eu l'honneur d'annoncer à V.

Tant que la manière, dont Votre Altesse a jugé convenable de régler les opérations des troupes russes, n'a porté que sur le plus ou le moins du secours, qu'elles avaient à prêter à celles que je commande; tant que j'ai vu la plus légère apparence, qu'ainsi qu'Elle me l'avait fait entendre, des instructions particulières bornaient l'activité, que dans d'autres circonstances Elle aurait pu donner à ses mouvements, j'ai cru devoir m'abstenir d'insister davantage sur des résultats qu'il pouvait n'être pas en Son pouvoir d'amener. Mais quand, après avoir, par la lenteur calculée de Ses mouvements, paralysé tous les efforts des troupes polonaises, et leur avoir fait perdre en partie les avantages acquis par une campagne active, Elle compromet essentiellement leur sûreté en établissant sur leurs derrières, au milieu de leurs formations et de leurs dépôts, un gouvernement ennemi, quand les autorités qu'Elle réintègre dans leurs fonctions, arrivent jusqu'à leur destination, au mi-

---

M. le 27 juin l'entrée des Russes à Léopol. En cette occasion les Russes ont donné une nouvelle preuve de leur intelligence avec les Autrichiens, car à leur approche l'ennemi occupa par des détachements toutes les routes qui conduisèrent à la ville, et cette mesure était visiblement dirigée contre nous seuls. Le général russe Müller ayant envoyé un parlementaire, le détachement autrichien qui se trouvait sur la route, se retira et lui laissa l'entrée libre. Le général Kamieński et le Gouvernement Central voulurent rentrer aussi et reprendre leurs places; mais le gén. Müller s'y opposa, en engageant le général Kamieński à s'arrêter à Janów et en se déclarant lui-même gouverneur de la ville par ordre du prince Golicyn. Aussitôt le vice-gouverneur autrichien Wurmser, escorté par un détachement de hussards, rentra dans Léopol et fut rétabli par les Russes sur sa place. Nous avons appris par une voie sûre que ces deux personnages, très bien d'accord entr'eux, projetent de faciliter aux généraux autrichiens Egermann et Hohenlohe les moyens de se réunir dans la Bukowine et de faire de là des incursions en Galicie, empêcher nos levées et enlever toute la jeunesse du pays pour la mener en Hongrie. Déjà 500 jeunes gens ont été enlevés ainsi à Léopol. Le général russe se prête à ces projets et doit être très bien payé pour cette complaisance. Avant hier le prince Joseph a envoyé des fortes représentations au prince Golitzin sur cet objet. Il est encore à attendre sa réponse... En attendant le prince Joseph poursuit les avantages que lui a procuré(s) sa position. Toute son armée a passé la Vistule et il la passe lui-même aujourd'hui, transportant pour ce soir son quartier général à Zwoleń. Nous sommes rentrés dans Sandomir et nous occupons Opatów et Końskie. Les partis de cavalerie sortent sur l'ennemi qui depuis 30 est en pleine retraite. Il paraît qu'avec la plus grande partie

lieu de l'armée russe, escortées par des détachements de hussards autrichiens, et que d'autres détachements ennemis marchent en sûreté, presqu'en vue de Son quartier général, il m'est impossible de croire que des dispositions aussi extraordinaires soient conformes à la volonté d'un souverain, dont l'Europe admire les loyales vertus, ni qu'il autorise des faits, dont la seule apparence doit répugner à son caractère.

Si l'idée de fournir au gouvernement autrichien les moyens de persécuter les habitants de la Galicie, pour avoir donné des preuves de leur attachement pour la cause, en faveur de la quelle Votre Excellence est chargée d'agir, n'a point été pour Elle un motif suffisant pour s'abstenir d'en réintégrer les employés; je La prie de ne point perdre de vue que les troupes polonaises font partie du 9^{me} corps, et que les opérations que j'ai à effectuer en vertu des ordres de S. M. l'Empereur des Français, étant liées avec celles de la Grande Armée, Votre Excellence contracte personnellement la responsabilité

---

de ses forces il prend la direction de la Silésie. Un petit corps seulement se retire sur Cracovie. Le général Rożniecki, qui commande l'avant-garde, lui a enlevé des prisonniers, des armes et des magasins. L'armée russe est toujours arrêtée sur la Wisłoka et dans l'inaction, le major Szumlański, aide de camp du prince Joseph, a eu une singulière rencontre en allant de Rzeszów, où est le quartier général russe, à Łańcut. Il tomba dans un détachement d'Autrichiens qui marchaient tranquillement sur Rzeszów. Il fut d'abord un peu surpris, fit en suite de bonne contenance et les laissa passer. Le prince Golicyn, à qui il fit part de cette rencontre, s'efforça de lui persuader qu'il ignorait la marche du détachement autrichien et qu'il en était courroucé. — Il n'y a encore en Galicie que 4 nouveaux régiments en formation, 2 d'infanterie et 2 de cavalerie. Les premiers sont ceux du prince Constantin Czartoryski et du comte Zamoyski (l'un fils, l'autre gendre du prince Adam Czartoryski). Un des régiments de cavalerie est organisé par le comte Adam Potocki; l'autre sera habillé à la hussarde avec des lances et a pour commandant l'ancien colonel Toliński. L'ordre est donné pour qu'il se forme incessamment un plus grand nombre de nouveaux corps. — Il n'y a pas, Sire, de soins aimables, tendres et empressés que la princesse Czartoryska ne nous ait donnés pendant tout le temps que nous sommes restés à Puławy, et le charme de ce séjour serait dangereux, s'il n'eût pas été en même temps une récompense pour nos anciens travaux et un encouragement à des nouveaux. Les voeux patriotiques des habitants de ce beau pays nous suivent et nous emportons le désir de les remplir. Car tout se réunit, en dernière analyse, dans le sentiment général de la patrie«.

des entraves, qu'elles ne peuvent manquer de rencontrer dans la malveillance des autorités ennemies, établies par Elle en Galicie, et les communications que par ce moyen l'Autriche conserve dans le pays. Fort de ces raisons qu'aucune circonstance particulière ne saurait attenuer, et ayant fait tout ce qui était en mon pouvoir, pour amener des résultats plus avantageux pour la cause commune, il ne me reste qu'à achever de remplir mon devoir, en portant à la connaissance de nos souverains respectifs un état de choses si peu conforme à leur attente, et fait pour donner à l'ennemi les moyens de prolonger la guerre, en lui conservant des ressources qu'il est de leur intérêt de ne point lui laisser.

Désirant éviter toute collision, je Vous prie, Mon Prince, de me faire part de Vos intentions relativement à la sphère d'activité que Vous Vous proposez de donner au gouvernement provisoire autrichien, et jusqu'où Vous croiez devoir étendre son autorité.

208. Do Serry. 2 lipca 1809.

Otrzymał rozkaz z 10 czerwca zajęcia Galicji w imieniu Napoleona. Nie wie, jak wpłynie to na postępowanie Golicyna... [1]).

...Je ne sais point encore de quelle manière le prince Golicyn recevra cette nouvelle communication et l'effet qu'elle

---

[1]) A. E., Pologne 326 f. 129, wyjątek przytoczony przez Serrę w raporcie z 4 lipca, por. Handelsman d. 94. — Odnośny rozkaz cesarza zawarty był w liście Bernadotty, który w przekładzie podał Bogusławski 131—3, a w wyciągu Askenazy 291—2. Treść tego rozkazu natychmiast podaną została do wiadomości publicznej w odezwach sztabu jeneralnego z 2 lipca i Hebdowskiego z 4 (*Gazeta Warszawska* Nr. 60, str. 876—7, *Rys* 259—62 i 264—5). Wiele sobie niektórzy po tem obiecywali, por. list »Hebdowskiego, generała, zastępcy ministra wojny, w obydwóch Galicjach komendanta generalnego, do Horodyskiego, referendarza rządowego Galicyów: W Lublinie, 7 lipca 1809. Nie mogę nikomu powierzyć bezpieczniej ekspedycyi nadeszłej od W-o Serra, rezydenta francuskiego przy rządzie warszawskim, jak JW-u WMP-u z prośbą, żebyś przy rządzie centralnym znajdując się obmyślił sposób do przesłania jej pewnego, iżby w ręce nieprzyjaciół nie wpadła. Przyłączam W-u WM. Panu kopią listu wspomnianego wyżej rezydenta dla uwiadomienia Go o jego w tej mierze życzeniu. Rezydent ten ma nadzieję, która nie może być płonna, że rząd centralny znajduje się już we Lwowie. W przypadku wyjścia wojsk ro-

produira sur les mouvements de son armée qui jusqu'ici sont toujours très lents et accompagnés de procédés peu conformes au bien de la cause que nous sommes chargés de défendre...

209. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Puławach, 2 lipca 1809.

Tej nocy odebrał rozkazy z 10 czerwca. Wdzięczność wojska za uznanie. Przesyła listy Szumlańskiego i Gembarzewskiego na dowód nieprzyjaznego postępowania Rosjan. Jego list do Golicyna. Powiadamia o tem poselstwo francuskie w Petersburgu. Odwrót trzech kolumn austrjackich. Pościg. Opróżniony Sandomierz. Zdobycz. Dołącza raport Bleszyńskiego [1]).

Une dépêche de S. A. le prince de Ponte Corvo en date du 10 juin, que j'ai reçue cette nuit, m'a fait connaître les intentions de Votre Majesté Impériale, à l'égard de la Galicie. J'ai appris par la même voie Ses ordres relativement aux nouvelles formations de troupes en Galicie, ainsi que les secours en armes et argent par lesquels Elle vient de subvenir à leurs premiers besoins [2]). Je n'ai point manqué de prendre sur le

---

syjskich z tego miasta należy wcześnie zebrać leśniczych, gajowych i strzelców dominiów, żeby się zabezpieczyć przeciwko Austryakom, jeżeli jeszcze na granicy węgierskiej dosiadują. Gdyby zaś wojsko rosyjskie przeciw nim pójść miało, ostrożność ta byłaby zbyteczną. Mamy pełno wiadomości o zbiciu arcyksiążąt Karola i Jana, lecz nic dotąd urzędowego. Nasze wojsko w tym właśnie momencie, jeżeli co nowego nie zaszło, ociera się pewnie o Kraków«.

[1]) A. h. G. — Ustępy III, VI i VII niniejszego listu złożyły się na raport wysłany tegoż dnia do Berthier'a, tylko początek ujęty został w innych słowach: »Une dépêche de S. A. S^me^ le prince de Ponte Corvo en date du 10 juin vient de m'apprendre, que l'Empereur m'ordonne de prendre en Son nom possession provisoire de la Galicie jusqu'à la paix. Conformément à la volonté de Sa Majesté, les aigles françaises doivent être substituées partout aux armes autrichiennes; la justice sera rendue en Son nom et toutes les autorités Lui prêteront serment de fidélité entre mes mains. Empressé à me conformer à ces dispositions j'ai pris de suite les mesures nécessaires pour leur exécution, et je ne manquerai pas de remplir de même celles qui me sont prescrites à l'égard des troupes formées en Galicie. J'attends avec impatience les armes que Sa Majesté l'Empereur daigne leur accorder«.

[2]) Je Vous annonce, donosił Bernadotte, qu'il Vous arrive des armes de Magdebourg et de Stralsund, et que des fonds considérables sont dirigés sur Posen pour être mis à Votre disposition.

champ les mesures nécessaires, pour l'exécution des dispositions que Votre Majesté Impériale veut bien me donner, et je La supplie d'être persuadée que je ne négligerai aucun moyen pour me conformer entièrement à Ses vues.

Daignez, Sire, agréer avec bonté l'hommage de la reconnaissance des troupes polonaises pour l'expression de satisfaction, par laquelle Votre Majesté Impériale a récemment encouragé ses efforts pour mériter Sa bienveillance. Si la protection, qu'Elle a constamment accordée à une armée formée sous Ses glorieux auspices, suffit pour Lui en assurer à jamais le plus sincère dévouement, tant de bienfaits ont marqué depuis l'attention particulière qu'Elle veut bien donner à Ses besoins, qu'il n'est personne d'entre ceux qui la composent, qui ne regarde comme le devoir le plus sacré de verser son sang pour Son service. Je m'estimerai heureux si, en me rendant auprès de Votre Majesté Impériale l'organe de ces sentiments. Elle me permet d'ajouter, combien ceux dont je suis pénétré, sont analogues aux obligations que m'impose envers Elle la confiance flatteuse, dont Elle veut bien m'honorer.

Les dispositions des commandants russes, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté Impériale dans mes précédents rapports, étant de nature à ne point me laisser exempt d'inquiétude sur les suites qu'elles pouvaient entraîner, je me suis fait un devoir d'éclairer de près les circonstances qui y sont relatives. Les rapports ci-joints de deux officiers supérieurs polonais, dont l'un [1]) est en résidence au

---

[1]) Szumlański do ks. Poniatowskiego z kwatery głównej rosyjskiej w Rzeszowie 28 czerwca 1809: »Je m'empresse de Vous annoncer, mon Prince, le cas qui m'est arrivé l'autre jour, et qui peut mettre Votre Altesse en état de juger bien de la conduite de l'armée russe. Le troisième jour de notre séjour à Rzeszów, j'allais me rendre à l'invitation de la princesse Lubomirska à Łańcut; à un meile de Rzeszów sur la chaussée j'ai apperçu un petit détachement d'infanterie, suivi de quelques chariots, le croyant appartenir à l'armée russe j'allais mon chemin, lorsque tout d'un coup je me suis trouvé en face des Autrichiens. Il n'y avait plus moyen de reculer, et il a fallu faire bonne mine à mauvais jeu. Je commande donc halte et je demande qui en est le commandant. La dessus un bas officier se présente dans une position très respectueuse. Je le questionne, je lui ordonne de me montrer sa marche-route, et de tout cela j'apprends que par ordre du général Egermann ils sont partis de Léopol

quartier général russe, pour les communications avec l'armée polonaise, et l'autre [1]) en mission à Léopol, et sur la véracité

pour se rendre à Cracovie, et qu'ils avaient passé par Przeworsk, où se trouvait un détachement russe. Cela m'a si fortement mis en état de surprise, et de curiosité, que malgré que j'eusse pu les faire arrêter comme prisonniers de guerre (tant ma contenance leur en a imposé) je les ai cependant laissé tranquillement continuer leur route dans le dessein de savoir ce qu'ils deviendraient étant arrivés à Rzeszów. A mon retour je n'ai pas manqué de m'informer la-dessus et à mon grand étonnement, j'ai appris que ni S. E. le prince Golicyn ni commandant divisionnaire n'en savaient rien. Je me rends sur le champ auprès du premier. Je lui raconte l'événement, je le trouve fort étonné de n'en savoir rien, me félicitant d'avoir échappé, grondant ses officiers, et donnant des ordres pour désarmer ces Autrichiens, et les faire prisonniers. — Ce n'est pas tout encore, mon Prince. Je suis témoin de plusieurs choses qui commencent à m'allarmer infiniment, et qui me font présumer que les Russes sont venus pour occuper le pays, et non pas pour se battre et que les événements de la Grande Armée seront la règle de leur conduite. Au nom de Dieu, mon Prince, ne comptez rien à présent sur leur secours, et prenez les mesures de pouvoir s'en passer. — Partout dans l'ancienne Galicie le gouvernement autrichien est rétabli et protégé vigoureusement par l'armée russe. Le gouverneur de Léopol Mr Wurmser a passé tranquillement à deux meiles d'ici escorté par 200 hussards pour se rendre à Léopol et sûrement pour y reprendre son ancien emploi. — Ceux qui ont été employés par les Polonais, pour remplir les fonctions publiques, sont en but de la vengeance, et de la persécution allemande, de sorte, que lorsque je me suis avisé de parler en faveur d'un opprimé, assurant qu'il avait rendu beaucoup de service à l'armée alliée, et par conséquent doit avoir le droit à la protection russe, on m'a répondu, que cela ne les regarde pas, qu'ils doivent protéger le gouvernement actuel — et ont dénoncé encore au prince Golicyn que je veux me mêler du civil. Voilà où en sont les Russes. Votre Altesse peut aisément calculer ce qui en sera. Pour moi j'ai cru de mon devoir de vous en faire part sans aucun délai, et la-dessus j'ai prié Mr Straszewski, bon patriote, frère du dit opprimé, pour se charger de cette expédition. Je n'ai pas voulu garder le secret devant les Russes que j'expédie un courrier pour Votre Altesse, et j'ai demandé même au général Lambert de passeport. Je ne sais pas, mon Prince, si j'ai bien fait, ou mal, car pour la première fois, je me trouve dans une mission aussi délicate qu'importante. Veuillez bien, mon Prince, me donner quelques instructions à cet égard pour l'avenir. P. S. Voilà cinq jours que nous sommes à Rzeszów, demain nous devons y rester et malgré toutes mes sollicitations je ne puis rien obtenir«.

[1]) Wyciąg ze sprawozdania kapitana 1-go pułku piechoty Gembarzewskiego z 2 lipca 1809: »Le peu d'accord des derniers rapports qui me sont parvenus, m'ayant engagé à les vérifier par moi même, je me suis

des quels je puis compter, convaincront Votre Majesté Impériale, que loin que mes craintes à cet égard aient été exagérées, le concert des généraux russes avec l'Autriche devient tellement certain et prononcé, qu'à proprement parler il semble que ce sont les troupes polonaises, qu'on regarde comme ennemies, et tandis qu'ils se prêtent avec empressement aux vues des commandants autrichiens, toutes les mesures sont prises, pour déjouer les efforts de leurs alliés [1]).

Un état des choses si extraordinaire, et en même temps si conséquent pour la sûreté des troupes polonaises, m'a engagé à faire connaître au prince Golicyn, qu'il serait responsable des suites, qui pourraient en résulter. En lui écrivant à cet égard la lettre [2]), que j'ai l'honneur de mettre en copie sous les yeux de Votre Majesté Impériale, j'avais moins l'espérance de le ramener à des procédés plus convenables, que de constater les griefs fondés, que nous avons à cet égard, et de le convaincre, que je n'ignorais aucun des faits résultants du sistème, qu'il a cru devoir adopter, quoique je n'aie négligé aucun moyen de lui faire voir, combien mes intentions étaient sincères, et combien les ordres de Votre Majesté Impériale, à l'égard de la conduite que j'avais à tenir envers l'armée russe, étaient précis et positifs. J'attends encore la réponse du prince Golicyn, et je ne manquerai pas de la mettre en son temps sous Ses yeux.

Dans l'impossibilité où je me trouve, de constater par moi même, si les procédés des Russes tiennent uniquement aux

---

rendu aujourd'hui à Sandomir avec le lieutenant Kamieński et deux chasseurs. En entrant dans la ville, j'apperçus 21 hussards autrichiens formés en ligne devant le quartier du capitaine russe Denissow, qui y commandait un détachement. Je crus d'abord qu'ils avaient été faits prisonniers; mais voyant qu'ils avaient leurs pistolets et leurs sabres je leur demandai ce qu'ils faisaient là. Ils me répondirent qu'ils y étaient venus en patrouille. Je voulus alors arrêter l'officier autrichien qui les commandait et qui buvait tranquillement de l'eau de vie avec le capitaine russe, mais ce dernier ne voulut point le permettre, quoique l'officier de hussards m'eut déjà remis son sabre; il l'emmena dîner chez lui, et me dit d'ironiquement: si Vous avez envie de Vous battre contre les hussards, Vous en êtes le maître, leur officier et moi serons spectateurs«.

[1]) Ten ustęp znajduje się i w raporcie do Berthier'a.

[2]) List z 1 lipca (d. 207).

dispositions personnelles de leurs généraux, ou sont la suite des ordres qu'ils ont reçus, je crois devoir ne point tarder davantage à porter toutes ces circonstances à la connaissance de l'ambassadeur de Votre Majesté Impériale à Pétersbourg, pour le mettre à même d'agir à cet égard de la manière qu'il jugera convenable.

Le mouvement que j'ai fait sur Puławy avec les troupes sous mes ordres, avait évidemment inquiété l'ennemi. Le passage de toute ma cavalerie sur la rive gauche, la jonction du corps du général Sokolnicki, et la direction sur Radom, que j'ai fait prendre à la plus grande partie de mes forces, ont achevé de déterminer la retraite de l'ennemi. Il paraît qu'une partie de l'armée de l'archiduc Ferdinand prend la route de Silésie, qu'une autre colonne se dirige vers la Moravie en couvrant Cracovie, tandis qu'une troisième, qui s'est jetée dans le Duché par Sulejów, se réunira probablement à la première [1]).

L'avant-garde envoyée à la poursuite de l'ennemi, l'inquiète continuellement dans sa marche. Elle est suivie immédiatement par le corps sous mes ordres. Sandomir est évacué par les Autrichiens. Nos troupes ont occupé Końskie, Kielce et Opatów. Elles ont enlevé à l'ennemi des fusils, des sabres et fait des prisonniers. Des magasins considérables sont tombés entre nos mains. Je saisirai chaque occasion pour profiter des avantages, que m'offriront les circonstances.

P. S. Dans le moment même où je termine cette dépêche, je reçois le rapport, dont j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté Impériale, l'extrait ci-joint [2]) sous Nr. 3. — Il achevera

[1]) Ten ustęp został, jak i następny, wcielony do listu do Berthier'a.

[2]) Traduction d'un rapport du lt colonel Bleszyński. »Désirant me procurer une connaissance certaine de vues du gouvernement autrichien établi par nos alliés, je me suis assuré d'un commis dans les bureaux d'un des principaux fonctionnaires allemands... Il m'a assuré, que les Autrichiens ont la certitude, que l'armée russe ne mettra aucun obstacle à leurs projets. Le comte Wurmser, Autrichien, établi par le prince Golicyn en qualité de vice-gouverneur à Léopol, est autorisé par l'archiduc François (= Ferdinand) à ordonner aux troupes les mouvements, qu'il jugera nécessaires. Il s'occupe à donner au général Egermann les moyens de réunir son corps à celui du prince de Hohenlohe afin d'empêcher toute communication entre nous et la Hongrie, pénétrer dans les cercles de la Galicie occupés par

de Lui faire connaître l'esprit dans lequel agissent les troupes russes.

210. Do Caulaincourt'a. Radom, 5 lipca 1809.

Postępowanie Rosjan w Galicji. Odmowa z ich strony współdziałania. Z tego powodu stracono w walkach nad Sanem do tysiąca żołnierzy. Golicyn otrzymał rozkaz nieprzekraczania Wisły. Jest to wiadome Austrjakom. Dlatego arcyksiąże posunął się nad Pilicę. We Lwowie generał rosyjski Meller przywrócił urzędników niemieckich do władzy. Widoczne stałe porozumiewanie się Moskali z kwaterą arcyksięcia. Załącza odpis listu z wyrzutami czynionemi Golicynowi i rozkazy Bernadotty. Hr. Raczyński, wysłany gońcem, udzieli wszelkich wyjaśnień [1]).

Monsieur le Duc, en m'ordonnant au nom de S. M. l'Empereur d'entrer en Galicie avec les troupes polonaises sous mes ordres, S. A. S. le major général me donna l'assurance que l'armée russe agirait de concert avec nous pour la cause commune. Une suite de délais ne m'avait point encore fait douter qu'elle ne joignît ses efforts aux nôtres, et pendant cet intervalle la majeure partie de la Galicie a été soumise par nous aux armes de l'Empereur. Enfin près de 2 mois après l'ouverture de la campagne, l'entrée des troupes russes en Galicie effectuée le 3 juin me fit espérer que l'attente fondée sur leur secours allait se réaliser.

Dans cette hypothèse, Sandomir qui venait d'être enlevé à l'ennemi, offrant un point militaire des plus importants pour agir à volonté sur les deux rives de la Vistule, il me parut essentiel de ménager à des troupes qui venaient combattre pour la même cause, le moyen d'achever la défaite de l'ennemi;

---

les troupes polonaises, s'emparer de nos nouvelles formations pour les incorporer dans les régiments autrichiens ou les renvoyer en Hongrie, et enrôler enfin tous les jeunes gens de la Galicie sans avoir égard à la naissance ni à la fortune. Le comte Wurmser doit se rendre sous peu en personne à l'armée autrichienne pour rétablir le gouvernement au nom de l'empereur dans chaque cercle, où ses troupes ou celles de Russie pourront pénétrer... Le général Müller est payé par le gouvernement autrichien. La poste de Cracovie, dont le cours était interrompu depuis plusieurs semaines, passe actuellement sans obstacles à travers les lignes russes«.

[1]) A. E., Russie 149 f. 39—43, kopja; wyjątki u Vandala II § 3 i u Askenazego 293, por. Handelsman 96 i 97.

et malgré la résolution que j'avais prise, d'abandonner cette place pour continuer à me rapprocher de Cracovie, je me décidai à mettre tous mes soins à la conserver. Ce fut dans cette position que j'attendis l'arrivée de l'armée russe.

Je me dispenserai de retracer ici à Votre Excellence la suite de lenteurs, de fausses directions de marches, et d'autres prétextes sous lesquels cette armée mit près de trois semaines à parcourir une distance qu'on pouvait facilement franchir en huit jours. Mais ce que je ne saurais passer sous silence, c'est qu'après avoir obtenu du prince Golicyn que la division du prince Suworow, qui était arrivée la première, se joignît aux troupes polonaises, je ne tardai pas à me convaincre que ma position n'en était point devenue meilleure. En effet l'avant-garde de cette division qui avait été mise à ma disposition, refusa d'occuper un des points de la ligne que j'avais pris(e) en avant du San, et cette ligne ayant été attaquée quelques heures après, le général Sievers qui commandait cette avant-garde, fit retirer, sans même m'en prévenir, les corps qu'il avait amenés. Une manoeuvre aussi extraordinaire aurait opéré la défaite du corps polonais, si l'extrême valeur des troupes n'avait réussi à repousser complètement l'ennemi. Le prince Suworow, arrivé pendant l'affaire, ne fit aucune disposition pour y prendre part, tandis qu'un simple mouvement aurait suffi pour tourner et défaire entièrement l'ennemi.

Depuis, chaucune des dispositions des généraux russes a offert la preuve la moins équivoque de la malveillance qu'ils portent à la cause en faveur de laquelle ils sont chargés d'agir. L'archiduc Ferdinand ayant senti toute la prépondérance que nous donnait l'occupation de Sandomir, avait porté successivement sur ce point la plus grande partie de ses forces; mais malgré la grande facilité que le prince Golicyn aurait trouvée à agir avec avantage, malgré l'engagement qu'il avait pris de passer le San le 21 juin, toutes mes instances n'ont pu le déterminer à faire le moindre mouvement, soit pour battre l'ennemi qui s'était présenté sur la rive droite de la Vistule, soit pour profiter du débouché de Sandomir pour se porter sur la rive gauche en faire lever le blocus.

Enfin après avoir repoussé plusieurs attaques meurtrières, après avoir soutenu un assaut des plus vifs prolongé pendant

dix heures consécutives, la garnison de Sandomir, composée de la meilleure partie de mon infanterie, ayant épuisé toutes ses munitions, fut obligée d'évacuer la place, pour rejoindre mon corps d'armée.

Ce ne fut qu'à cette époque que le prince Golicyn m'apprit confidentiellement qu'il avait ordre de ne point passer la Vistule. Je me trouvai de cette manière avoir sacrifié trois semaines d'un temps précieux et plus d'un millier de braves, pour lui conserver un débouché, dont il était décidé d'avance à ne pas profiter. Mais je ne tardai pas à acquerir la certitude que, si on nous refusait les communications nécessaires pour établir un concert d'opérations, l'ennemi avait toutes celles qu'il pouvait souhaiter pour régler les siennes. Tous les déserteurs et prisonniers n'ont cessé d'assurer depuis cette époque qu'il était connu publiquement à l'armée autrichienne que celle de Russie ne passerait point la Vistule. L'archiduc Ferdinand, profitant de cette circonstance favorable, n'a point manqué de retirer presque toutes ses troupes de la partie de la Galicie située sur la rive droite pour les porter sur la Pilica et menacer les frontières du Duché. Ce mouvement a été effectué sans la moindre tentative pour l'inquiéter. Les troupes russes immobiles sur le San semblaient n'être là que pour le protéger, et tandis qu'un seul mouvement eût suffi pour écraser l'ennemi, il n'y a pas eu jusqu'ici une amorce brûlée entre les deux armées. Un corps d'environ 8 mille hommes que l'ennemi avait jeté vers Léopol, n'ayant pu se joindre à celui qui a repassé la Vistule, aurait facilement pu être détruit dans l'espace de peu de jours; mais le g^{al} Müller envoyé à sa poursuite semblait trop intéressé à sa conservation pour chercher ce résultat, et c'est en présence de 40 mille Russes que ce corps manoeuvre avec autant de sécurité qu'au milieu de la paix. En le laissant sur la rive droite, l'archiduc paraît n'avoir pas plus d'inquiétude à son égard, qu'il n'en a montré en s'avançant jusque sur la Pilica, quoiqu'un seul mouvement eût suffi pour l'envelopper.

Une manière d'agir aussi extraordinaire de la part des Russes, n'aurait pu être expliquée que par un manque absolu de connaissances militaires dans ceux qui les commandent, si d'autres circonstances plus étonnantes encore n'eussent achevé

de leur imprimer le caractère de la plus complète perfidie. Dès l'entrée des Russes en Galicie, les généraux n'ont pas cessé de tenir publiquement, et même aux officiers polonais qui se sont trouvés en rapport avec eux, les discours les plus prononcés contre la guerre actuelle, et ne leur ont fait aucun mystère de leur malveillance contre la France et ses alliés. Des communications fréquentes se sont établies entre les commandants respectifs, aussitôt que l'armée russe a été en présence de l'ennemi.

Si le séjour prolongé des parlementaires au camp ennemi avait pu laisser encore quelque doute sur la nature de ce qu'ils y faisaient, les résultats visibles de leurs fréquentes conférences n'auraient pu manquer de fixer mes idées à cet égard. En effet depuis cette époque, l'inaction la plus complète a marqué les vues des généraux russes. Après avoir épuisé tout ce que la malveillance la plus inventive a pu leur fournir de prétextes, ils ont fini par combiner leurs opérations avec celles des Autrichiens, et il suffit depuis quelque temps de connaître les projets d'une de ces armées, pour savoir d'avance les mouvements que l'autre se propose de faire.

Il semble même que les généraux des deux armées aient craint de ne pas marquer assez par là leur parfaite intelligence. Leurs avant-postes respectifs en vue les uns des autres ont constamment désellé et débridé leurs chevaux, et nos patrouilles les trouvaient presque toujours cimentant leur bonne volonté en buvant pêle-mêle les uns avec les autres. Les détails qu'on a rassemblés, à cet égard, paraîtraient incroyables, si une foule d'autres du même genre n'en garantissaient la possibilité.

Trois rapports [1]) que je joins ici en traduction, feront connaître à Votre Excellence jusqu'où l'on pousse à cet égard l'oubli des apparences mêmes. A ces particularités militaires se joignent des circonstances politiques qui impriment aux procédés des généraux russes le caractère de la plus complète perfidie.

Dès mon entrée en Galicie, j'avais jugé essentiellement nécessaire d'adjoindre aux autorités autrichiennes des surveil-

[1]) Zapewne Szumlańskiego, Gembarzewskiego i Błeszyńskiego.

lants pris parmi les citoyens Polonais. La prise de Léopol et l'occupation de la majeure partie de la province m'ayant mis dans le cas de prendre une mesure générale pour son administration civile, j'avais remplacé l'ancien gouvernement par un autre que je nommai Commission provisoire pour le gouvernement des deux Galicies sous la protection de S. M. l'Empereur des Français. Je m'empressai d'en donner connaissance au prince Golicyn dès son arrivée et j'ordonnai à qui il appartenait de mettre le plus grand soin à ce qu'il fût amplement pourvu à tous les besoins des troupes russes. Le commandant en chef me témoigna qu'il ne se permettrait de faire aucun changement à l'ordre établi, et que si des ordres de sa cour l'y obligeaient, il ne manquerait pas de s'entendre avec moi pour leur exécution.

Cependant la connivence des généraux russes ayant donné aux Autrichiens les moyens de pénétrer dans quelques districts qu'avaient déjà occupés les troupes polonaises, ils n'avaient pas manqué de rétablir leurs employés. Les forces de l'ennemi ayant pris une direction différente, je m'empressai de donner ordre aux autorités établies par moi de reprendre leurs fonctions; mais à mon grand étonnement, les généraux russes y mirent obstacle, et au lieu de se concerter avec les fonctionnaires institués par une armée alliée, et au nom de S. M. l'Empereur des Français, ils réintègrent partout où ils arrivent, le gouvernement autrichien, et font cause commune avec lui pour entraver l'effet des mesures que, d'après l'intention de l'Empereur, j'ai prises, pour faire servir à l'augmentation de mes forces la bonne volonté des habitants de la Galicie, en faveur de la cause commune.

Le premier soin du général russe Müller que le prince Golicyn a nommé gouverneur de Léopol, a été de s'adjoindre comme vice-gouverneur le comte de Wurmser qui était anciennement à la tête du gouvernement autrichien en Galicie. Une mesure aussi peu convenable que celle d'établir sur ses derrières les employés d'un gouvernement ennemi, m'a paru compromettre tellement la sûreté de l'armée polonaise et se trouvait si fort en opposition avec les vues de l'Empereur, que j'ai cru indispensable de charger le prince Golicyn de la respon-

sabilité des suites. En lui écrivant la lettre [1]) ci-jointe en copie, j'ai moins espéré de lui faire adopter à ce sujet une autre manière de procéder, que je n'ai eu en vue de constater l'existence des griefs fondés que celle qu'il suit, a donnés contre lui.

Je n'ai point manqué de porter directement à la connaissance de l'Empereur toutes ces circonstances, à mesure qu'elles ont eu lieu, et d'exposer à S. M. la conduite franche et amicale que j'avais toujours observée à l'égard des généraux russes. La distance infiniment plus rapprochée de Pétersbourg me faisant croire qu'en les communiquant également à Votre Excellence, je ne puis que servir la cause commune, je crois devoir à la confiance dont Son Auguste Souverain daigne m'honorer, de La mettre à même de faire de son côté les démarches qu'Elle jugera nécessaires.

La dépêche ci-jointe que je viens de recevoir de la part de S. A. S. le prince de Ponte Corvo, en faisant connaître à Votre Excellence les intentions de S. M. l'Empereur à l'égard des deux Galicies, suffira pour lui faire sentir, combien il devient important de mettre fin à un état de choses aussi contraire à leur succès que préjudiciable à la cause commune. M[r] le capitaine comte Raczyński, attaché à mon état-major, qui aura l'honneur de lui remettre cette dépêche, connaissant parfaitement tous les détails qui y sont relatifs, ainsi que la position actuelle des choses en Galicie, est en mesure de compléter les renseignements qu'Elle pourra désirer sur tout ce qui y a rapport.

211. Do ks. Golicyna. Kielce, 9 lipca 1809.

Odebrał list z 5-go lipca. Przyjmuje tymczasowo zasadę *status quo*. Według niej na prawym brzegu Wisły okręgi siedlecki, bialski, zamojski, lubelski, żółkiewski, tarnopolski i brzeżański zostają w rękach polskich, do kieleckiego i radomskiego i wogóle do lewego brzegu Wisły Rosjanie nie mają wstępu. Co do zbrojeń, nie może im się sprzeciwiać Golicyn, bo są wymierzone przeciw nieprzyjacielowi wspólnemu [2]).

Je m'empresse d'avoir l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de Sa lettre du 5 de ce mois [3]).

---

[1]) Z 1 lipca.

[2]) A. h. G., kopja.

[3]) »Au quartier général à Sendischew, le 23 juin/5 juillet 1809. Je m'empresse de répondre à la lettre de Votre Altesse en date du 3 juillet

Quelque peu prévue qu'ait été pour moi la résolution que m'annonce Votre Exc., de ne point permettre l'exécution des ordres de S. M. l'Empereur des Français, que j'ai Lui ai communiqués, dans les contrées de la Galicie occupées par les troupes russes; je n'en suis pas moins disposé à donner dans cette occasion une nouvelle preuve, combien je désire éviter tout ce qui peut porter atteinte à la bonne intelligence, qui doit régner entre des armées alliées, en consentant éventuellement, et jusqu'à de nouvelles instructions, au status in quo, qu'Elle propose, pour peu qu'Elle soit disposée à adopter à cet égard des bases justes et convenables.

En partant des principes que Votre Exc. a mis Elle même en avant, les cercles de Siedlce, Biała, Zamość, Lublin, Żółkiew, Tarnopol et Brzeżany, situés sur la rive droite de la Vistule, étant occupés actuellement par les troupes polonaises du 9e corps, continueront à l'être jusqu'à la paix.

Comme d'après l'ordre de Son souverain, dont Votre Exc. a bien voulu me faire part en son temps, les opérations de l'armée russe avaient été bornées à la rive droite de la Vistule, et que c'est en conséquence, que je me suis porté avec celle que je commande, sur la rive gauche de ce fleuve, il ne saurait exister aucun doute, que les cercles de Radom et de Kielce, dont l'ennemi a été délogé, n'appartiennent au nombre de ceux, dont la possession provisoire est à S. M. l'Empereur des Français. — En appliquant les mêmes principes aux résultats des opérations futures, il sera aisé de prévenir toute contestation, jusqu'à l'époque, où des ordres su-

---

que je viens de recevoir dans l'instant, que la prise en possession provisoire des deux Galicies au nom de Sa Majesté l'Empereur des Français. Roi d'Italie peut avoir lieu seulement dans les territoires occupés par les troupes soumises aux ordres de Votre Altesse. Pour ce qui concerne les places et territoires occupés par les troupes russes, ils ne peuvent être regardés pour le moment que comme appartenants jusqu'à la paix à l'empereur de toutes les Russies; par conséquent je ne peux, sans l'ordre spécial de Sa Majesté Impériale, permettre que les autorités du pays occupé par mes troupes prêtent serment de fidélité à un autre souverain, que les aigles français y soient plantés, ni la continuation des levées. Dans le courant de la journée j'expédierai un courrier pour Sa Majesté Impériale, mon Auguste Maître, et jusqu'à Sa réponse les choses doivent rester in statu quo«.

périeurs auront décidé de ce qui doit être observé à cet égard.

Cet arrangement provisoire me paraissant aussi juste que conforme à la position des choses, j'aime à me persuader, que Votre Exc. ne fera aucune difficulté de s'y prêter.

Quant aux levées ordonnées dans les cercles, dont les troupes polonaises avaient pris possession, même avant l'entrée de l'armée russe en Galicie, je ne puis que me référer à ce que j'ai eu l'honneur de dire sur cet objet dans ma lettre du 6 de ce mois [1]). Je ne doute point que Votre Excellence sachant, que ces levées seront employées contre l'ennemi commun, ne se fasse un devoir de cesser de mettre obstacle à une mesure aussi avantageuse pour la cause, en faveur de laquelle Elle est chargée d'agir.

212. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Kielcach, 9 lipca 1809.

Pościg za Austrjakami. Ich stanowiska nad Nidą. Oskrzydla je; korzyści odnoszone w starciach częściowych. Wobec milczenia ks. Golicyna nie wie nic o ruchach wojsk rosyjskich; widocznie przejęto listy Szumlańskiego. Dochodzą tylko słuchy, że w porozumieniu z nieprzyjacielem chcieliby zdążyć w okolice Krakowa przed armją polską. Już zajęli Tarnów. Jeden z obywateli z Krakowa przywiózł wiadomość, że już drukuje się odezwa, która ma zapowiadać wydanie tego miasta Moskalom. Mieli tam wkroczyć 8-go lipca. Załącza odpowiedź wodza ros. z 5-go lipca. Okręgi radomski i kielecki złożyły przysięgę na wierność cesarzowi. Urządzenia w nich i zbrojenia [2]).

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté Impériale en date du 2 de ce mois, les troupes sous mes ordres ont été continuellement en mouvement. L'ennemi, poursuivi sans relâche, a quitté avec la plus grande précipitation Małogoszcz, Oksza et Jędrzejów, pour prendre une position sur la Nida, où il a réuni pendant quelques jours la plus grande partie de ses forces et fait faire quelques ouvrages.

Ces circonstances me faisant supposer que son intention pouvait être de s'y maintenir pendant quelque temps, je don-

[1]) Ten list nie zachował się w zbiorach ministerjów paryskich.

[2]) A. h. G. — Ustępy I, II, III i IV złożyły się na list do Berthier'a z tejsamej daty, oraz na raport przesłany księciu Ponte Corvo, za przydaniem ustępu VII.

nai ordre au général Dąbrowski de me rejoindre avec son corps, composé de 4.000 hommes. La jonction ayant été effectuée à Radom, je me portai successivement à Szydłowiec, Suchedniów et Kielce, où l'infanterie est arrivée dans la journée d'hier. L'extrême difficulté de rassembler les vivres et moyens de transport nécessaires, dans un pays que les Autrichiens viennent d'abandonner et de ruiner, me force d'y faire un séjour de 24 heures.

Quoique plusieurs circonstances me portent à croire que l'armée autrichienne prendra en grande partie sa direction vers la Silésie, cependant son mouvement n'est point encore entièrement décidé; elle continue encore à manoeuvrer entre la Pilica et la Nida. Sa position étant plus rapprochée de cette dernière rivière, je me suis décidé à ne point perdre les avantages qu'elle me donne. — Une partie de ma cavalerie portée à Jędrzejów et Żarnowiec se lie au corps de 2.000 hommes, avec lequel le général de brigade Kosiński a poursuivi et chassé par Koniecpol la colonne qui s'était jetée dans le Duché, et déborde déjà la position de l'ennemi sur la Nida; le mouvement que je fais dans la nuit d'aujourd'hui et de demain sur Chęciny et Małogoszcz, achevera de la tourner. Si l'ennemi ne fait point à temps sa retraite, dans la quelle il sera peut être difficile de le suivre assez rapidement, vu la précaution qu'il prend de ruiner entièrement le pays, l'affaire qui devra s'en suivre, ne sera probablement point à son avantage.

C'est dans cette vue que j'ai fait faire aujourd'hui une reconnaissance sur Pińczów avec ordre d'emporter ce point, s'il n'est pas défendu par une force très supérieure. Le résultat de cette affaire me procurera, j'espère, les renseignements nécessaires, pour faire mes dispositions ultérieures. Tous les engagements occasionnés par les divers mouvements effectués dans les derniers jours, ont été à l'avantage des troupes polonaises et nous ont donné un assez grand nombre de prisonniers [1]).

Depuis le départ des troupes russes de Rzeszów, j'ignore quels ont été leurs mouvements et leurs progrès. Le prince

[1]) Aż dotąd tekst ten jest wspólny z listami do Berthier'a i Bernadotty.

Golicyn garde entièrement le silence à cet égard, et il paraît qu'on cherche à entraver autant que possible les communications[1]), puisque je ne reçois aucune nouvelle de l'officier que j'ai établi en résidence au quartier général russe. Des renseignements indirectes m'apprennent qu'ils sont de concert avec les Autrichiens pour nous gagner de vitesse dans les contrées voisines de Cracovie et qu'arrivés devant Tarnów ils ont attendu, avant d'entrer dans la ville, qu'elle fût entièrement évacuée.

Un citoyen arrivé de Cracovie vient de rapporter, qu'on y disait publiquement, que tout avait été arrangé pour que les Russes y entrassent le 8 de ce mois, en vertu d'une convention entre les deux armées. Il assure qu'au moment où il a quitté Cracovie, la proclamation, qui devait l'annoncer, était sous presse. Si, comme il est à présumer, cette circonstance

---

[1]) W tym okresie, po nieomal klęsce pod Aspern a przed zwycięstwem wagramskiem, prądy wrogie Francji zdały się przeć ku nieuchronnej wojnie. Ślad tych nastrojów zachował Bellefroid w liście do Aleksandra Potockiego z pogranicza Księstwa (A. E., Saxe 78 f. 381): Copie de la lettre du sous-préfet de Tykocin au ministre de la police en date du 15 juillet 1809: »Il est fâcheux qu'on n'ait pas de nouvelles de la grande armée. Cela donne lieu aux Russes et aux Prussiens qui sont à Białystok, de forger les nouvelles les plus absurdes. Suivant eux, par exemple le 28 juin l'armée française a été battue par l'archiduc Charles à tel point que l'Empereur s'est enfui à Lintz avec mille chevaux seulement. Ils ajoutent que le Roi de Prusse a fait célébrer cette victoire à Koenigsberg par une illumination, que la flotte anglaise est devant Dantzig, que 60 mille Autrichiens sont en marche pour rentrer dans le Duché. Toutes ces nouvelles sont recueillies et propagées par les soins du sénateur Theyls, qui continue à soustraire tous les papiers publics de Varsovie. J'avais rédigé un bulletin sur l'affaire du 14 juin près de Raab. Il a eu le même sort. Je voulais aussi ranimer l'esprit public, qui est tellement abattu que les Russes parviennent à faire croire que leurs généraux se sont expliqués sans détour avec le prince Poniatowski, et avaient dit que l'armée russe ne se battra pas contre les Autrichiens, quand même ils recevraient des ordres de l'Empereur, qu'agir autrement serait exposer la personne même de S. M. I. et la sûreté de l'Empire, puisque toute la nation était contraire à cette guerre. Tels sont les propos du sénateur, du gouverneur, des généraux et de tous les officiers. J'ai écrit constamment que les Russes ne se battraient point. Je souhaite qu'ils se bornent à rester simples spectateurs. Dieu veuille même qu'au moindre revers ils ne rejetent pas le masque. Il y a tout à craindre tant qu'on n'obtiendra pas le rappel

se vérifie, elle suffirait elle seule, pour prouver la perfidie des généraux russes, et démontrerait la raison, pourquoi ils me cachent leurs mouvements. En effet, une armée ennemie qui, se trouvant déjà débordée, a de plus sur ses derrières une force infiniment supérieure, et paraît ne point craindre qu'on ne l'enveloppe entièrement, offre un phénomène militaire si extraordinaire, que tout commentaire à cet égard deviendrait superflu.

Venant de recevoir la réponse du prince Golicyn à la lettre par la quelle je lui avais notifié la prise de possession de la Galicie au nom de Votre Majesté Impériale, je m'empresse de la mettre sous Ses yeux. Le commandant en chef russe n'ayant point voulu se prêter à cette mesure, je me suis vu, pour éviter toute contestation ultérieure, dans le cas, de déterminer les cercles occupés actuellement par les troupes

---

du prince Golicyn, de Lewis, de Suworow et sourtout de Sergeief qui est l'affidé du parti anglais, et tant qu'ils ne seront pas remplacés par des hommes dévoués à l'Empereur. — La démarche que les Russes ont faite à Léopol, est une suite d'un conciliabule qui s'est tenu à Białystok, et dont j'avais informé le gouvernement dans le temps. — L'ordre du jour publié par le prince Poniatowski en Galicie a causé à Białystok le plus vif mécontentement. On m'avertit que les Russes ont décidé que, pour gagner du temps, ils répondraient au Prince qu'ils ne pourroient s'y conformer avant d'avoir reçu des ordres positives de leur empereur. On ne peut assurement douter de la bonne volonté ni de la loyauté du souverain, mais il est sans énergie, il n'a pas de volonté, il est obsédé de femmes intrigantes qui sont vendues aux Anglais. Que peut-on attendre d'un pareil appui? Il n'y a qu'une défaite éclatante de l'archiduc Charles qui puisse changer cette situation pénible. En attendant, je puis vous annoncer que le roi de Prusse vient de rassembler entre Koenigsberg et Dantzig presque toute son artillerie. Je tiens le fait d'un témoin oculaire qui est arrivé hier. Il m'a dit aussi que tous les employés prussiens renvoyés du Duché étaient pensionnés ad interim par le roi de Prusse, et que dans ses états on débite partout qu'avant deux mois les Prussiens rentreront dans le Duché. Jamais il n'y a eu d'aussitôt fréquentes communications qu'à présent entre Koenigsberg et Białystok. Cette dernière ville paraît être le centre de toutes les trames tant avec l'armée russe en Galicie qu'avec la cour de Prusse. — J'ai entretenu à son passage M. Raczyński que le prince Poniatowski envoye en courrier à Pétersbourg. Je lui ai recommandé de bien persuader à M. de Caulaincourt que le sénateur Theyls est le chef du parti anti-français, et que tant qu'il restera à Białystok, il ne cessera d'intriguer«.

polonaises et d'exposer les droits de Votre Majesté Impériale dans la lettre, dont j'ai l'honneur de Lui soumettre une copie. — J'ignore ce qu'il me sera possible d'obtenir sans porter atteinte à la bonne harmonie, que je me suis fait un devoir de maintenir avec l'armée russe. Il est d'autant plus difficile de prévenir des circonstances de cette nature, que ses chefs sont entièrement d'accord avec ceux de l'armée autrichienne pour les amener [1]).

Deux cercles, savoir celui de Radom et celui de Kielce, soumis aux armes de Votre Majesté Impériale, Lui ont prêté serment de fidélité avec l'empressement et la joie, que font éprouver à tous les habitants de ce pays les événements qui leur assurent Sa bienveillante protection [2]). Je n'ai point manqué d'y prendre les mesures nécessaires pour l'administration civile et d'ordonner les levées dans la proportion adoptée pour les autres cercles.

213. Do Napoleona. W obozie pod Krakowem, 14 lipca 1809.

Kraków opanowany. Po okrążeniu stanowisk nad Nidą ruch wsteczny Austrjaków już nie ulegał wahaniom. Potwierdził kapitulacją dozwalającą 36 godzin na wyjście z miasta, obawiając się, aby nie wydano go Rosjanom, zanim nadciągnie reszta jego wojska. Wejdzie do stolicy nazajutrz. W starciach przedniej straży pod Rożnieckim wzięto do tysiąca jeńców [3]).

---

[1]) Ten ustęp kończy list do Bernadotty.

[2]) Owoczesna *Gazeta Krakowska* (Nr. 59 i 60 z 23 i 26 lipca) zachowała ślady trjumfalnego pochodu wojsk polskich przez te okręgi. Z Radomia donoszono: »D. 4 lipca uszczęśliwił nas swoją bytnością J. O. Xżę Poniatowski .. Cisnęli się wszyscy widzieć tego walecznego Xięcia... O godzinie 11-tej wystąpiło wojsko z dywizyi JW. jen. Dąbrowskiego na rynek miasta. Komisya departamentowa wykonała przed JO. Xciem Jmcią przysięgę wierności dla N. cesarza Napoleona. JW. Stadnicki tłumaczył JO. Xięciu radość, jaką z tej okazyi byli przejęci, i gotowość do wszelkich wojennych zawodów. Xiążę Jmć oświadczył w wyrazach pełnych grzeczności ukontentowanie z zapału, jaki uważał w obywatelach tego departamentu. — Nastąpiło defilowanie wojska przed Xciem Jmcią, a potem *Te Deum* było śpiewane«. Tamże różne rymy: »Pieśń Polaków Galicyanów do JO. Xcia Józefa Poniatowskiego« przez F. Wigurę i »Do Tegoż« w Kielcach d. 10 lipca 1809 roku.

[3]) A. h. G. — Sołtyk 315—8, *Rys* 287—8. Zmiany u Sołtyka może wynikły tylko ze względów stylistycznych albo z niedokładności odpisu,

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Majesté Impériale, que Cracovie est en notre pouvoir [1]).

J'avais eu l'honneur de Lui [2]) parler dans ma dernière dépêche de l'attaque, que j'avais ordonnée sur Pińczów, ainsi que des dispositions faites, pour tourner la position de l'ennemi sur la Nida. L'une et l'autre opération ont [3]) eu le plus heureux succès. La ville mentionnée ayant été emportée le 9 après une forte résistance par le général Rożniecki, tandis qu'un corps de troupes se portait sur Chęciny et qu'un [4]) autre, aux ordres du général Kosiński, débouchait par Koniecpol; non seulement, par cette manoeuvre, la position de la Nida se trouva prise à revers, mais le corps de l'archiduc Ferdinand se trouvant par là également menacé sur un de ces flancs, il [5]) repassa en hâte la Vistule, aussitôt que la nouvelle lui en fut parvenue.

Le mouvement rétrograde de l'ennemi fut alors entièrement décidé. Il essaya vainement de se maintenir près de Wodzisław, Książ, Żarnowiec et Miechów; chacune de ces positions [6]) fut forcée dans les journées du [7]) 10, 11, 12 et 13. L'ennemi fut également délogé des postes intermédiaires, que lui offrait, à chaque pas, le pays très coupé des environs de Cracovie; et après une suite d'affaires, dans lesquelles le succès fut constamment de notre côté, l'ennemi [8]) se trouva totalement rejeté sous les murs de cette ville.

Quoique les obstacles multipliés, qu'offrait [9]) la nature du terrain, n'eussent encore point [10]) permis la réunion d'une grande partie de mes [11]) troupes, je donnai l'ordre d'attaquer la posi-

---

ale mógł także rozporządzać duplikatem aktu i dlatego trudno je zupełnie zlekceważyć. Pomija się różnice w interpunkcji.

[1]) U Sołtyka to zdanie jest opuszczone.
[2]) Sołtyk: à Votre Majesté.
[3]) Sołtyk: a.
[4]) Sołtyk: et un.
[5]) Sołtyk: y.
[6]) Sołtyk: chacun de ces points. Zob. *Strażnica Zach.* r. 1922 zesz. 5.
[7]) Sołtyk: des.
[8]) Sołtyk: il.
[9]) Sołtyk: offre.
[10]) Sołtyk: pas.
[11]) Sołtyk: nos.

tion occupée par le corps du feldmaréchal Mondet. Il fut exécuté par le général Rożniecki avec autant de bravoure que d'intelligence. Les premiers postes qui couvraient cette position, ayant[1]) été forcés avec la plus grande impétuosité, le général Mohr proposa au nom du feldmaréchal une convention pour l'évacuation de la ville.

Je n'étais guères porté à y donner la main; cependant ayant considéré que la résistance de l'ennemi[2]) dans la ville pouvait[3]) se prolonger au delà de 36 heures; que pour l'attaque avec succès il fallait attendre l'arrivée au moins d'une partie de mes[4]) troupes qui étaient encore à une[5]) marche, et[6]) que ce délai donnerait aux Russes, qui jusqu'alors étaient demeurés[7]) dans l'inaction sur le Dunajec, le temps d'arriver et de se concerter avec les Autrichiens pour prendre possession de Cracovie, j'ai pensé[8]) que ces raisons devaient prévaloir sur toute autre considération, quand il s'agissait de s'assurer[9]) d'un point militaire aussi important, et j'ai autorisé en conséquence le général Rożniecki à conclure la capitulation, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté Impériale[10]). Elle nous assure outre la ville[11]) de Cracovie celle de Podgórze sur la rive droite[12]).

---

[1]) Sołtyk: avaient.
[2]) Sołtyk: de l'armée ennemie.
[3]) Sołtyk: pourrait.
[4]) Sołtyk: nos.
[5]) Sołtyk: en.
[6]) Sołtyk opuszcza ten łącznik.
[7]) Sołtyk: restés.
[8]) Sołtyk: pensai.
[9]) Sołtyk opuszcza to słowo.
[10]) U Sołtyka opuszczone.
[11]) U Sołtyka: possession.
[12]) Por. u Sołtyka 383—4, *Rys* 310—1, *Gazeta Warszawska* Nr. 64, *Krakowska* Nr. 57, u Sołtyka (380—3) podane także listy z tego dnia Mohra i Mondeta do Rożnieckiego. Lecz istota tych układów odsłania się dopiero z pism wymienionych w obozie austrjackim w tym czasie. — (W. K., F. A. 7/ad 149g) Rożniecki do Mohra, dowodzącego przednią strażą korpusu generała Mondetą: »Michałowice, le 14 juillet. J'ai eu l'honneur de recevoir celle que vous avez bien voulu adresser à celui des généraux que l'officier chargé de la dépêche rencontrerait. Je l'ai ouverte, je l'ai envoyée à S. A. Mgr le prince Poniatowski; quant à moi, qui a ordre de re-

J'entrerai à Cracovie demain, 15 juillet, et jour pour jour, trois mois après l'entrée de l'ennemi sur le territoire du Duché de Varsovie, les troupes polonaises, auxquelles Votre Ma-

---

pousser la force par la force et de marcher sur Cracovie, je ne puis prendre sur moi de dévier des instructions que j'ai reçues, jusqu'à ce que j'en sois autorisé. D'ailleurs l'armée arrivant sur plusieurs colonnes et par trois routes différentes, il est possible que quelqu'un de mes camarades, marchant à la tête d'autres colonnes, ne veuille acquiescer à la demande que vous venez de faire. — Quant à la ville de Cracovie, elle ne pourra jamais se plaindre contre nous, parceque nous avons voulu et cherché à nous trouver au plutôt possible au milieu de nos compatriotes; les clameurs ne pourraient être adressées que contre ceux qui voudraient nous empêcher d'y entrer au plutôt«. (W. K., F. A. 7/149g). Mondet do arc. Ferdynanda: »Krakau, am 14 Juli 1809, des Vormittags um 10 Uhr. Auf die vom Fürsten Poniatowski anverlangten 48 Stunden zur Räumung der Stadt Krakau wurde die hier gehorsamst beigehende Antwort rückgesendet. Die Kanonade hat bereits angefangen. Die an der Linie stehende Avantgarde des Generalen Mohr hat den Auftrag alles mögliche zu leisten um die von Euer Kön. Hoheit festgesetzte Zeit zu gewinnen. Auch habe ich auf die Anhöhe bei Podgórze eine ganze Positionsbatterie auffahren lassen, welche die Brücke zweckmässig bestreichen wird«. — (W. K., F. A. 7/149f. bruljon). Arc. Ferdynand do marszałka polnego Mondeta: »Myślenice, den 14 Juli 1809: »Da Sie gegen alle meine Erwartungen ihren Rückzug so beschleunigt haben, dass der Feind schon heute Vormittag an den Toren Krakaus sich sehen liess, wäre es jetzt schädlich (przemazano: unmöglich) die Stadt zu behaupten, indem ihr grosser Umfang nicht die Möglichkeit eines Widerstandes gestattet. Sie haben aber nach Abbrennung der Brücke so lang in Podgórze sich zu behaupten bis eine russische Kolonne gegen diesen Ort anrücken wird, wo Sie sodann ihren Rückmarsch nach Wadowice antreten müssen« — (W. K., F. A. 7/149d.) Pułkownik hr. Latour do arc. Ferdynanda, z Krakowa 14 lipca o 2-giej: »Ich erhielt erst itzt den höchsten Befehl... dem zufolge wird alles aufgeboten werden um 10 bis 12 Schiffen eine halbe Stunde Weichsel abwärts zu schaffen, zugleich schicke ich den Ht. Schweiger um einen schicklichen Punkt zu einer Überschiffung zu wählen und dann gleich den Ht. Geiger zu Wieliczka davon zu aviesiren Indessen nehme ich mir die erfurchtsvolle Freiheit... bemerken zu machen, dass da der Feind auf drei Strassen gegen Krakau einrückt und daher auf eine halbe Stunde von hier das linke Weichselufer besitzen wird, das Unternehmen der Russen wohl nirgends leichter einzuleiten wäre als bei Podgórze. General Mohr wird alles anwenden um heute die Stadt zu behaupten... Ich bitte... dringend mir so bald als möglich befehlen zu wollen, ob der Übergang der Russen auf Schiffen geschehen soll oder ob die nöthigen Verfügungen getroffen werden sollen um bei Nachtszeit ihnen die Stadt zu übergeben«. — (W. K., F. A. 7/149e.) Mondet do arc. Ferdynanda: »Podgórze, am 14 Juli 1809

jesté Impériale en a confié la défense, jouiront du bonheur d'avoir rempli Son attente, en plantant Ses aigles victorieuses dans cette antique capitale de la patrie[1]), qu'Elle a daigné rendre à leurs voeux.

Les Autrichiens ont perdu dans les affaires mentionnées outre les tués et blessés, environ 1.000 prisonniers. Les troupes polonaises qui y ont pris part, ont donné des preuves d'une valeur distinguée. La cavalerie a effectué dans la matinée d'aujourd'hui sept charges très brillantes. L'affaire de Żarnowiec fait infiniment honneur au sang froid et aux bonnes dispositions du général Kosiński.

214. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Krakowie, 15 lipca 1809.

Wstrzymał gońca wobec zawikłań niespodziewanych. Pod noc odebrano wiadomość o wejściu do Krakowa oddziałków rosyjskich. O północy Mondet odesłał umowę żądając pozostawienia mu Podgórza. Widząc w tem opóźnieniu podstęp książę przyjął warunek, aby nie dać pozoru do zer-

---

(Exped. den 14 Juli 1809 in der Nacht um 10 Uhr). Das Geplenkel mit dem Feinde... dauerte ohne besondere Erfolge bis nachmittags 3 Uhr, wo von Seite der polnischen Generalen mit dem General Mohr die Übereinkunft getroffen wurde, eine halbe Stunde Waffenstillstand zu halten. Während dieser Zeit legten mir die Polen folgende Bedingnisse vor: 1) Nach Verlauf von 12 Stunden hätte ich die Stadt Krakau am linken Ufer der Weichsel zu verlassen. 2) Die Weichselbrücke dürfe nicht abgebrannt werden. 3) Binnen dieser Zeit sind keine Feindseligkeiten zu verüben. — Ich nahm diese Bedingnisse, da durch die Forcirung der ohnehin schwer zu vertheidigender Stadt die grösste Verwirrung entstanden sein würde, um so bereitwilliger an und schickte daher den Herrn Oberstlieut. Dressery von Wukasowich Inf. Regimente als Bevollmächtigten ab und erwarte nun die Ratifikation dieser Konwention. Während meinem Rückgange nach Podgórze kam mir schon die Meldung entgegen, dass die Russen angekommen seien. Ich eilte mich davon selbst zu überzeugen und fand sie wirklich schon aufmarschirt. Leider ergab sich der äusserst unangenehmer Zufall, dass der Chef dieser voranmarschirten Abteilung, ein Oberstlieutenant, seine Annäherung weder durch einen Trompeter noch durch einen Vorausgesandten unsere Truppen bekannt geben lies, wodurch seine Kosacken für Polen gehalten wurden und die auf den entstehenden Lärmen sogleich herbeigeeilten Kaiser Chevauxlegers auf sie ohne viel Besinnens einhieben und den Oberstlieutenant nebst 1 Rittmeister, 1 Dragoner blessirten, wobei auch ein Dragoner todt blieb; unserer Seite ist ein Chevauxlegers blessirt«.

[1]) U Sołtyka: cette capitale de l'ancienne Pologne.

wania układów. Malleta wysłanego do Mondeta wodzą przez całą noc. Wejście straży przedniej pod Wł. Potockim. Rożniecki pokazał Siewersowi umowę i przyłapał kilkudziesięciu żołnierzy austrjackich w szeregach rosyjskich. Wjazd księcia Roztrąca huzarów zamykających drogę do Podgórza. Odebranie przysięgi od miasta. Spotkanie z Siewersem. Zeznania obywateli krakowskich. Groza położenia [1]).

J'allais faire partir le courrier, chargé de porter à Votre Majesté Impériale le rapport que j'ai l'honneur de Lui adresser, lorsque plusieurs [2]) circonstances me donnant lieu de croire qu'il se préparait quelqu'incident extraordinaire, m'ont engagé à retarder son départ de quelques heures pour être à même de Lui en rendre compte.

Dès les 10 heures du soir un grand nombre d'habitants de Cracovie, sortis de la ville pour témoigner aux troupes polonaises la joie que causait leur arrivée, avait assuré à plusieurs officiers, qu'un piquet de cosaques et un autre de dragons russes se trouvaient dans la ville. — A minuit un parlementaire autrichien se présenta: Il était porteur d'une lettre par laquelle le feldmaréchal Mondet témoignait au général Rożniecki, commandant mon avant-garde, que l'officier chargé de conclure avec lui l'arrangement pour l'évacuation de Cracovie, ayant [3]) outrepassé ses instructions et ses pouvoirs, en stipulant pour les troupes polonaises la possession de Podgórze, séparé de la ville par la Vistule, il en appellait à ma [4]) loyauté pour redresser à cet égard la convention, dont il m'envoyait l'original. Etonné de ce que, malgré que le feldmaréchal Mondet se trouvât à Cracovie, et le général Rożniecki à une portée de fusil, une communication de cette nature n'arrivât que 6 heures après la signature; j'étais presque résolu à rompre l'armistice; mais ayant réfléchi que tout ceci [5]) pouvait n'être qu'une ruse pour gagner du temps et donner aux Russes le temps d'arriver, et la possession de Podgórze, dominé entièrement par la ville, étant absolument indifférente, je crus [6]), vu le peu d'heu-

[1]) A. h. G.; Sołtyk 318—24, *Rys* 288—92.
[2]) Sołtyk skraca: quelques incidents extraordinaires.
[3]) Sołtyk: avait.
[4]) Sołtyk: à la loyauté du général.
[5]) Sołtyk: cela.
[6]) Sołtyk: j'ai cru.

res qui restaient encore jusqu'à l'expiration de l'armistice, devoir prendre un autre parti, et[1]) j'ordonnai en conséquence à Mr le directeur du génie Mallet de se rendre auprès du feldmaréchal Mondet, pour lui dire que je consentais au changement qu'il désirait. — On fit faire à cet offfcier, sous divers prétextes, beaucoup de chemin à travers plusieurs fauxbourgs, situés de l'autre côté de la ville, et ce ne fut qu'après 4 heures du matin, qu'il parvint à voir le feldmaréchal Mondet. Malgré la proximité du camp, il ne put y[2]) être de retour qu'à 5 heures et demie[3]). Il m'apprit alors qu'il se trouvait dans la ville plusieurs régiments russes.

Cette circonstance ne me permettant plus de douter d'une nouvelle perfidie, j'ordonnai aux troupes de se mettre sur le champ en marche, et à 6 heures précises le chef d'escadron comte Wlodimir Potocki, à la tête d'un peloton, se présenta à la porte de Cracovie. Il y trouva le général Siewers, qui lui dit: j'ai ordre de Vous défendre l'entrée de la ville. Le chef d'escadron[4]) Potocki lui répondit: j'ai ordre d'y entrer au nom de S. M. l'Empereur des Français, et j'espère que Vous ne me forcerez point à faire croiser les piques[5]) pour m'en ouvrir le passage. Le général Siewers ne jugea point devoir en venir là, et l'avant-garde polonaise entra dans la ville. Le général Rożniecki qui la commande[6]), ayant appris que le général Siewers était dans la ville[7]), se rendit auprès de lui. Il était muni de l'original de la convention qu'il présenta au général russe, en lui disant que cet arrangement ayant[8]) été conclu la veille à 6 heures du soir, il[9]) entrait à l'expiration de l'armistice pour prendre possession de la ville au nom de Votre Majesté Impériale. En passant par devant les troupes russes, il fut étonné d'appercevoir pêle mêle un assez grand nombre de soldats au-

---

[1]) Opuszczone u Sołtyka.
[2]) Opuszczone u Sołtyka.
[3]) Sołtyk: à cinq heures du matin.
[4]) Sołtyk dodaje: comte.
[5]) Sołtyk: lances.
[6]) Sołtyk: commandait.
[7]) Sołtyk: à Cracovie.
[8]) Sołtyk: avait.
[9]) Sołtyk: et qu'il

trichiens entièrement armés, qui prirent la fuite à son approche. Il les fit poursuivre, ramassa [1]) ainsi une trentaine de prisonniers, et prit lui-même deux officiers jusque dans les rangs de troupes russes.

Les choses étaient dans cet état lorsque j'entrai dans la ville avec mon état-major. Je vis sur la place 12 pièces d'artillerie russe, qui paraissaient dirigées contre l'hôtel de ville; arrivé à l'entrée de la rue qui conduit au pont, je la trouvai barrée par un escadron de hussards russes en bataille, le dos tourné à l'ennemi. Il refusa de me laisser passer, et je me vis obligé de m'ouvrir par force [2]) un passage en fonçant avec mon cheval sur la troupe, de manière à culbuter ceux qui s'y opposaient. Ce ne fut qu'ainsi que je pus faire passer deux pièces d'artillerie, que je faisais marcher vers le bord de la rivière. L'infanterie qui se portait au pont, éprouva les mêmes difficultés, et le régiment de dragons, qui lui barrait le chemin, ne la laissa libre [3]), que lorsque le 1[t] colonel Blumer, qui commandait le 1[er] bataillon qui se présenta, eut fait croiser les bayonnettes, et mettre la troupe au pas de charge.

Cette disposition des Russes me faisant voir la nécessité de conserver une prépondérance de forces, je fis entrer dans la ville la brigade d'infanterie du général Sokolnicki. Mais elle m'éprouva plus les mêmes obstacles, et pendant qu'on la disposait à tous les postes [4]), de manière à m'assurer entièrement de Cracovie, j'invitai les magistrats de la ville, qui s'étaient rendus auprès de moi, à prêter à Votre Majesté Impériale, au nom de laquelle je leur dis que je prenais possession de la ville, le serment de hommage et de fidélité. Ils s'empressent [5]) de remplir ma demande, avec cet enthousiasme que Votre Majesté Impériale excite dans le coeur de tout Polonais; le procès verbal de l'acte fut inserré dans les registres des déliberations, et les aigles françaises prirent la place [6]) des armes de l'Autriche.

[1]) Sołtyk: ramassant.
[2]) Opuszczono u Sołtyka.
[3]) Sołtyk: ne la laissa librement passer.
[4]) Sołtyk: à toutes les portes.
[5]) Sołtyk: s'empressèrent.
[6]) Sołtyk: remplacèrent.

Ce ne fut qu'alors que je rencontrai dans la rue le général Siewers. Je lui témoigne tout l'étonnement que me causait un procédé aussi étrange, que celui de venir en hâte s'emparer d'une ville conquise par des troupes alliées, et dont la possession était assurée à Votre Majesté Impériale par une convention. Il tâche[1]) de s'excuser en disant qu'il ignorait entièrement cet arrangement à son arrivée à Cracovie, et que s'il lui avait été connu, il aurait pris sur lui de ne point faire entrer des[2]) troupes dans la ville, malgré les ordres qu'il avait reçus du prince Suworow; mais que cette mesure étant effectuée, il n'y pouvait rien changer sans de nouveaux ordres.

Je ne connaissais encore aucune des circonstances qui avait précédé et accompagné l'arrivée des troupes russes, Les citoyens les plus distingués du pays, s'étant rendus auprès de moi, me firent part de tout ce qui s'était passé. Il résulte de leur récit:

1° que pendant que les généraux autrichiens traitaient avec le général Rożniecki, ils avaient envoyé en hâte chercher un détachement russe, pour, le faire entrer dans la ville avant nos troupes; que le 14 au soir, il était[3]) venu les deux piquets mentionnés de cosaques et de dragons, et qu'ils étaient arrivés, conduits par le l[t] colonel autrichien Latour, qui leur avait assigné lui même les postes, qu'ils devaient occuper.

2° que les troupes russes, éloignées de plusieurs meiles de Cracovie, on fait une marche forcée, pour y entrer avant les troupes polonaises, et que la demande de l'armistice, en offrant l'évacuation de la ville, n'a été mise en avant par les généraux autrichiens[4]), que pour s'assurer, que les Russes auraient le temps d'arriver.

3° que les troupes russes qui se sont trouvées dans la ville en même temps que les Autrichiens, leur ont permis de faire se retirer sans les avoir inquiétés, et ont laissé échapper notamment quatre de leurs généraux.

Toutes ces circonstances ont été répétées en ma présence au général Siewers par plusieurs citoyens distingués, qui en

[1]) Sołtyk: tâcha.
[2]) Sołtyk: ses.
[3]) Sołtyk: étaient venus.
[4]) Sołtyk: le général autrichien.

avaient été témoins, et entre autres par le comte Grabowski, ancien lieutenant-général au service de Pologne, qui s'était donné la peine d'observer lui même ces mouvements.

Le général Siewers n'a trouvé aucun argument pour prouver qu'on avait tort à cet égard.

Voilà, Sire, le récit exact de ce qui a eu lieu relativement à l'évacuation et à la prise de possession de Cracovie. Les pièces ci-jointes [1]) sous les numéros 2, 3, 4 et 5, composant la correspondance qui a été suivie à cet égard, convaincront Votre Majesté Impériale, combien les généraux autrichiens et russes ont mis de mauvaise foi dans leurs procédés [2]) à notre égard [3]).

---

[1]) U Sołtyka 380—4.

[2]) Sołtyk: leur procédé envers nous.

[3]) Różne szczegóły podaje jeszcze Paszkowski w liście do Fryderyka Augusta (A. E. Saxe 78 f. 377—80). »Au quartier général de Cracovie, le 15 juillet 1809. Sire, le prince Joseph me charge d'annoncer à Votre Majesté l'occupation de Cracovie par ses troupes, et de lui rendre compte des circonstances singulières qui l'ont précédée et accompagnée. Ce n'est pas tant l'histoire de nos succès que celle de la perfidie des Russes qui, étant à même d'occuper cette ville depuis le 8, ne l'ont cependant pas fait pour donner à l'ennemi le temps de l'évacuer et de sauver ses immenses bagages. Comme nous ne pouvions supposer autant d'impudence, et que le prince Joseph comptait sur l'embarras que la marche des Russes sur Cracovie devait causer à l'ennemi, tandis que le corps du général Mondet était sur la Nida et sur la Pilica, il mit toute son armée en mouvement pour soutenir l'avant-garde du gen. Rożniecki qui avait ordre d'avancer vivement. Celui-ci, à la tête de sa cavalerie et d'un bataillon de 6e, attaqua le 9e du courant l'ennemi devant Pinczów, le culbuta et le poursuivit au-delà de la Nida, en luit tuant 20 hommes et lui faisant une 60ne de prisonniers. Le même jour, le général Kosiński avec une compagnie du bataillon des Français et un peu de cavalerie reconnut Żarnowiec. Cette compagnie fit des prodiges de valeur, elle mit en fuite un ennemi fort supérieur, mais comme elle n'avait pas assez de cavalerie, elle repassa Pilica, sans perte et toujours combattant — Le 11, le même général ayant rassemblé son petit corps attaqua le gal Mondet à Żarnowiec, où il y avait plus de 3.000 hommes d'infanterie, 300 hussards et 4 pièces. Après une défense opiniâtre l'ennemi fut mis en déroute. Il perdit beaucoup de monde et on lui fit 200 prisonniers, des magasins considérables d'effets d'habillement et de vivres sont tombés entre nos mains. Nous avons eu une 50ne d'hommes hors de combat. — Le même jour, le général Rożniecki attaque le général Mohr à Książ. L'ennemi voulut défendre ce poste; mais notre artillerie légère parfaitement servie lui fit beaucoup de mal. Des détache-

D'après les renseignements qui me sont parvenus sur la marche de l'ennemi, il prend la route de la Silésie.

---

ments du 2e et 3e régiment décidèrent l'affaire. Le poste fut emporté. L'ennemi perdit plus de 100 hommes et nous lui fîmes 50 prisonniers. — Le 12 au soir, le gén. Rożniecki l'attaqua à Kacice et l'en chassa. Il paraît que c'était là que les généraux Mondet et Mohr s'étaient réunis, car le lendemain un corps ennemi fit trois tentatives pour nous déloger de notre position; mais à l'approche de notre armée il se retira précipitamment. Ce fut alors que le prince Joseph apprit que depuis le 8 le corps de l'archiduc qui était à Nowe Miasto, à l'embouchure de la Nida, avait quitté cette position et marchait tranquillement vers la Moravie, tandis que les Russes qui s'étaient arrêtés par le Dunajec, n'avaient fait aucun mouvement ni pour le poursuivre ni pour aller à Cracovie barrer le chemin aux généraux Mondet et Mohr qui auraient pu facilement être enveloppés et pris. Le prince Joseph, qui était alors a Książ, 7 milles de Cracovie, fit aussitôt marcher son armée. Le gal Rożniecki en poursuivant l'ennemi par Widoma, y reçut un parlementaire autrichien avec une lettre du gén. Mohr qui lui proposait un armistice de 48 heures et l'évacuation de la ville. Il envoya le parlementaire au Prince et sans retard marcha par Michałowice sur Wengrze, en occupa l'excellente position et poursuivit l'ennemi jusques sous les murs de Cracovie. C'est là que dans une belle plaine notre cavalerie fournit sept belles charges qui ne furent cependant que partielles, parce que l'ennemi évita un engagement général. — Le prince Joseph reçut le parlementaire à Miechów, autorisa le gal Rożniecki à conclure un armistice pour 24 heures, ordonnant toute fois qu'aussitôt un régiment polonais entrât dans la ville, car il connaissait la proximité des Russes et se doutait de leur dessein. Arrivé à Michałowice, il reçut du gal Rożniecki l'avis qu'avant d'avoir reçu sa réponse, ce général n'avait accordé que 12 heures pour l'évacuation de Cracovie, en stipulant la conservation des ponts sur la Vistule et l'abandon de tous les magasins et de tous les malades comme prisonniers de guerre. Cette convention fut signée à 6 heures par lui et un lieutenant-colonel muni des pleines-pouvoirs du gal Mondet. Il ne pouvait soupçonner que tandis que celui-ci traitait avec lui, il donnait avis aux Russes et en faisait conduire à la hâte un détachement par un de ses aides de camp; sans quoi le gén. Rożniecki n'eût pas manqué de faire stipuler qu'un régiment polonais entrerait aussitôt que la convention aurait été signée. — Le prince Joseph arriva à Promnik vers les 8 heures du soir. Il y trouva le gal Rożniecki. Nous nous doutions si peu de la perfide intelligence des Russes avec l'ennemi que lorsque des habitants de Cracovie vinrent dans notre camp nous assurer que les Russes y étaient entrés, personne ne voulut le croire. Vers minuit un parlementaire apporta au gal Rożniecki une lettre du gal Mondet qui désavouait son fondé de pouvoirs et n'approuvait de la convention que l'évacuation de la ville et la conservation des ponts. Le lieutenant-colonel Mallet, ingénieur français, lui fut dépêché aussitôt pour fixer avec lui les stipulations de la con-

Les troupes sous mes ordres se trouvent réunies

vention, mais il fut promené ça et là et si longtemps qu'il ne put trouver le g^{al} Mondet, et qu'à 4 heures du matin il le vit au milieu des Russes qui avaient occupé les principaux postes de la ville. Ce n'étaient encore que des cosaques et des dragons. — Le prince Joseph voulut voir jusqu'à quel point la perfidie serait poussée. Il ordonna au g^{al} Rożniecki d'entrer dans Cracovie, de s'ouvrir un passage par force, s'il éprouvait de la résistance. Les grenadiers qui se présentèrent les premiers à la porte, la trouvèrent masquée par des cosaques. L'officier russe demanda à l'officier polonais, s'il avait ordre de tirer sur sa troupe. Celui-ci répondit que non, mais bien d'entrer dans la ville, et il fit avancer son détachement au pas de charge. Le g^{al} Rożniecki, ayant ensuite traversé Cracovie à la tête de sa cavalerie, rencontra le général Siewers, lui montra la convention qu'il ne voulut pas lire. Il lui fit des reproches sur sa conduite. Le gén. Siewers se tut. Enfin le g^{al} Rożniecki, poussé à bout, le traita publiquement de lâche. Alors seulement le gén. Siewers commença à se plaindre. — Vers les 6 heures du matin, le prince Joseph entra lui même. Les cosaques qui étaient devant la porte, s'étaient rangés; mais sur la place un escadron de hussards russes, le dos tourné à l'ennemi, barrait le chemin de Podgórze. Là se trouvaient deux de nos pièces arrêtées au passage. Le Prince fit signe aux hussards de se ranger. Ils restaient immobiles. Le Prince irrité, piqué des deux, s'élance à travers les hussards, applique à l'un d'eux un violent coup de poing. Alors le passage s'ouvre aux acclamations du peuple, et les Russes paraissent consternés. — Bientôt après on vient dire au Prince que la populace exaspérée contre les Autrichiens s'était portée à la maison de force, en avait maltraité les gardiens et voulait délivrer les détenus. Le Prince s'y porte aussitôt et rétablit l'ordre et revient sur la place. Les magistrats arrivent à sa rencontre: il leur déclare qu'il prend possession de la ville pour S. M. l'Empereur Napoléon, qu'ils doivent lui prêter sur-le-champ serment de fidélité et que les aigles françaises doivent à l'instant remplacer les armes d'Autriche. Celles-ci avaient déjà été enlevées par le peuple. C'est moi, Sire, que le Prince désigna pour recevoir le serment. Je me rendis à la maison de ville. L'acte fut dressé et signé aussitôt. Je le portai au Prince à Podgórze, où il avait trouvé le gén. Siewers. Leur conversation serait difficile à rapporter. Je dirai seulement en substance que le prince Joseph en n'employant que les formes honnêtes et des expressions modérées lui a parlé en supérieur mécontent et généreux. Le général russe avec la contenance d'un coupable ne se permettait que quelques récriminations que pour se donner un air d'assurance. Il se contredisait sans cesse. Tantôt il avait vu dès la veille quelques uns de nos soldats à Cracovie. Tantôt il s'excusait de n'avoir pas prévenu le prince Joseph de son entrée et disait qu'il n'était arrivé que ce matin. Le Prince reprochait-il à l'armée russe de n'avoir pas tiré un seul coup de fusil, le général Siewers avouait ingenûment que les Russes étaient venus non pas pour se battre mais pour occuper la Galicie. Assurément, disait Prince, l'empereur Ale-

sous [1]) Cracovie. J'ignore encore le parti que prendront les Russes; mais les événements d'aujourd'hui ayant [2]) suffisamment prouvé, combien il pourrait devenir dangereux de se mettre entr'elles [3]) et l'ennemi, ma position devient d'autant plus pénible, qu'il est [4]) impossible de se [5]) mettre dès à présent à sa poursuite.

---

xandre ignore votre conduite; elle ne peut être dans ses intentions. Moi, je vous montre les ordres d'après lesquels j'agis, et je n'agis que d'après eux. Je cherche l'ennemi et je le combats par tous mes moyens. Vous ne m'avez jamais montré ni vos ordres ni vos instructions pour que je sache à quoi m'en tenir etc. — Le gal Siewers prétendait qu'il n'avait pas eu connaissance de la convention conclue entre le gén. Mondet et nous, qu'il n'était venu, lui, que pour empêcher que les ponts ne fussent détruits. Mais M. Grabowski, ancien lieutenant général polonais, qui a suivi toute cette affaire, a affirmé en sa présence que c'était le colonel autrichien Latour qui avait conduit dans la ville le détachement russe, et que les derniers hussards autrichiens ne l'avaient quittée qu'après que les cosaques eurent pris poste. Nous avons d'ailleurs appris par des officiers russes eux-mêmes qu'on leur avait fait faire pour cela une marche forcée. L'infanterie qui n'est arrivée qu'aujourd'hui après midi, a fait hier 7 milles d'une seule traite, et on sait que les Autrichiens ont donné une gratification en argent aux Russes, officiers et soldats, qui sont arrivés les premiers à Cracovie. Le Prince a dit entr'autres choses au gén. Siewers: quand nous avons vu arriver cette belle armée russe, nous avons cru que nous mangerions le diable, que l'archiduc Ferdinand ne nous échapperait pas et que nous eussions été en Moravie avant l'empereur Napoléon, et le général russe ayant paru douter que ce fut si facile, eh du moins, poursuivit le prince Joseph, vous avouerez qu'il eût été beau de l'entreprendre pour l'honneur seul de l'uniforme. — Nous occupons Podgórze avec de l'infanterie. La cavalerie est à demie mille sur la route de Kenty, les Russes occupent avec nous la place d'armes. Le prince Joseph a fait entrer toute la brigade du général Sokolnicki. La division du général Zajączek et la réserve du général Dąbrowski campent dehors. Le général Siewers a envoyé demander au prince Suworow ce qu'il avait à faire. En attendant le gén. Sokolnicki est nommé gouverneur de la ville. Nous nous sommes emparés de tous les magasins. Les aigles françaises ont été placées à toutes les portes, à tous les édifices publics. Le gouvernement du cercle est organisé«.

[1]) Sołtyk: près de.
[2]) Sołtyk: ni ont.
[3]) Sołtyk: eux.
[4]) Sołtyk: m'est.
[5]) Sołtyk: me.

215. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 16 lipca 1809.

Doszła go depesza z 12 o zawarciu rozejmu. Zatrzymuje wojska na stanowiskach dzisiejszych [1]).

J'ai reçu la dépêche que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 12 de ce mois, pour me donner communication de la suspension d'armes [2]) conclue le même jour avec l'armée autrichienne. Je me suis empressé de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de cette convention en donnant ordre aux troupes que je commande de ne point dépasser la ligne qu'elles occupent aujourd'hui [3]).

---

[1]) A. h. G. — Por. Chłapowski *Pamiętniki* I 94—5, 97—101, *Corr. de Nap.* 15517, Sołtyk 324, 384—3, *Rys* 269.

[2]) Art. 6. Quant à la Pologne, les deux armées prendront la ligne qu'elles occupent aujourd'hui. — Por. *Gazeta korresp. warsz* Nr. 59 z 25 lipca: Rozkaz dzienny z 16 lipca: »Jaśnie Oświecony Xiąże Poniatowski Naczelny dowódzca woysk Polskich, uwiadomia, że między Nayiaśnieyszym Cesarzem Napoleonem i Cesarzem Austryackim, stanęło zawieszenie broni do dnia 12 miesiąca przyszłego Sierpnia, mocą którego; co się tycze Polski, woyska w tey samey pozycyi pozostać maią, *w iakiej się znayduią*. Wszystkie zatym kroki nieprzyjacielskie natychmiast ustać maią«. Ale w *Gazecie Krakowskiej* z 19 lipca podano tekst francuski rozejmu a obok tłómaczenie polskie wierne (Art. 6. Co się tycze Polski, obydwa woyska zaymą linią, na którey dziś stoią).

[3]) O wrażeniu i zarządzeniach w obozie polskim donosił Paszkowski królowi, dzień za dniem spisując kronikę zdarzeń (A. E., Saxe 78 f. 379—80): »Le 16 juillet: Pour donner du repos à sa troupe qui a été hier toute la journée sous les armes, et pour marquer au gén. Siewers sa bonne volonté, le prince Joseph a permis aux troupes russes de se placer à Podgórze. Il n'en reste en ville qu'un bataillon, un escadron et 2 pièces. Cette nuit est arrivé M. Chłapowski, officier d'ordonnance de l'Empereur, avec une copie de l'armistice conclu à Znaïm. Le prince Joseph en a prevenu l'archiduc et a donné ordre à son armée de cesser les hostilités. — Le 17: Aujourd'hui l'archiduc Ferdinand a sommé le prince Joseph de lui remettre Cracovie aux termes de l'art. 6 de l'armistice. Le Prince a répondu que la ville et le pays ayant été occupé pour l'Empereur avant que la suspension d'armes lui fut connue, il allait demander sur cet objet les ordres de S. M. I. Hier encore le Prince voulant envoyer le gén. Pelletier à Sa Majesté, a fait partir M. Miączyński pour demander un passeport à l'archiduc. En attendant le retour de cet officier, le gén. Pelletier est obligé de suspendre son départ de crainte de tomber dans quelque piège. Notre méfiance a été tellement éveillée par tant de preuves de mauvaise foi que nous ne croyons pouvoir trop prendre nos sûretés, mais cette difficulté de prompte communication met le prince Joseph dans un grand embarras. —

Le 18 après midi: M. Miączyński vient d'apporter une dépêche de l'archiduc qui accepte l'entrevue que le prince Joseph lui avait proposée à la suite de son refus d'accorder un passeport avant que l'affaire de Cracovie soit réglée. Le prince Joseph a fait la même proposition au prince Golicyn. Il attend sa réponse. L'archiduc se rendra demain sur la ligne de ses avant-postes et préviendra le prince Joseph du lieu et de l'heure du rendez-vous. Le Prince espère obtenir des conditions avantageuses pour les habitants de Cracovie, qui se sont fortement compromis. Le prince de Golicyn avait assuré de vive voix et par écrit que ses ordres lui défendaient de passer sur la rive gauche de la Vistule. Les Russes ne se sont conformés à ce prétendu ordre, qu'autant que les Autrichiens ont été les maîtres de cette rive. Mais dès que ceux-ci se sont vus forcés de se retirer sur Cracovie, les Russes ont mis garnison à Sandomir quoique cette place eut été réoccupée par nous. Ils ont empêché un de nos officiers d'y faire prisonnier un détachement de hussards autrichiens qu'il y avait trouvé. Or ce détachement formait l'escorte d'un officier qui venait déjeuner avec le commandant russe. A présent toute la division du général Lewis se trouve à Sandomir en position de déboucher sur nos derrières. Cette division était restée jusqu'ici sur le San, et le général Lewis a eu l'impudence d'écrire, il y a peu de jours, qu'elle avait été laissée là pour faire la réserve de notre armée. Le prince Joseph en lui répondant l'a engagé pour sa propre responsabilité à tirer au clair cette incroyable disposition. — Il y a plus, Sire. Les Russes ont aussi passé, sur notre flanc gauche, la Vistule à Opatowiec. Il n'est que trop visible qu'ils ont voulu nous enlever Cracovie. La méfiance qu'ils nous ont inspirée, est bien propre à nous rendre inquiets sur leurs vues. D'ailleurs les exactions qu'ils exercent partout, nous font craindre de manquer de vivres et de fourrages. — Le prince Golicyn ayant proposé le status quo, que le prince Joseph a accepté, le major Szumlański vient d'être chargé de conférer avec le prince russe sur l'établissement d'une ligne sur laquelle se tiendront les deux armées pour éviter les encombrements et les mésintelligences. — D'après le rapport du cap. Miączyński les Autrichiens et l'archiduc lui-même détestent les Russes et s'en plaignent beaucoup. — Votre armée, Sire, est double de ce qu'elle était au commencement de la guerre, sans même y comprendre les garnisons de places fortes. Le prince Joseph vient de l'organiser en brigades au nombre de sept. Deux sont uniquement composées de cavalerie. Le reste de cette arme et l'artillerie sont repartis entre toutes les brigades. — Nous savons de bonne part que Mr Anstett, chargé des affaires de Russie à Vienne au moment de la rupture, est celui qui dirige la conduite de l'armée russe en Galicie, et que c'est lui qui a dissuadé le prince Prozorowski, commandant l'armée russe de Valachie, d'entrer en Hongrie par le Bannat, malgré l'ordre qu'il en a reçu depuis trois mois«. — Późniejszych sprawozdań Paszkowskiego niema; poróżnił się z księciem Józefem (Tokarz II 49) i odjechał z powrotem do boku króla, por. A. E., Saxe 78 f. 448, Bourgoing do Champagny'ego z Drezna 18 sierpnia 1809: »Le colonel Paszkowski vient d'arriver du quartier général du prince Ponia-

216. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 23 lipca 1809.

Donosi o pierwszych powodzeniach zaciągów galicyjskich; poddanie się jenerała Bickinga na granicy bukowińskiej [1]).

Je m'empresse d'avoir l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime les premiers succès remportés sur l'ennemi par les troupes galiciennes de S. M. l'Empereur. Une partie du régiment de lanciers du colonel Rzyszczewski, qui n'est encore qu'à la moitie de sa formation, soutenue par un détachement du 1r et du 3me régmt de cavalerie s'étant avancée jusqu'à Brikala, vers la frontière de la Bukowina, est parvenue à couper un corps autrichien qui cherchait à se réunir à celui du prince de Hohenlohe. L'ennemi, attaqué avec la plus grande impétuosité, ne put résister au choc vigoureux de cette cavalerie et malgré un triple rang de fourgons, et de chariots, dont il chercha à se faire une barrière, il fut réduit à capituler [2]). Le général de Bicking, qui commandait ce corps, 1 lieut. colonel, 20 officiers, et 1.100 soldats se sont engagés à ne point servir pendant la durée de cette guerre; l'ennemi a perdu presqu'autant en tués et blessés; 3 canons et plusieurs caissons sont tombés entre nos mains.

Cette affaire a eu lieu le 18 de ce mois, avant que la nouvelle de l'armistice fût parvenue aux troupes qui y ont pris part.

217. Do Napoleona. Kraków, 23 lipca 1809.

Nie ustąpi z Krakowa aż do nadejścia wyraźnego rozkazu, zwłaszcza że nie wycofuje się Golicyn. Układ w tym względzie z arcyksięciem. Oburzające postępowanie Rosjan. Otaczają stanowiska polskie. Jak działać na wypadek wznowienia kroków wojennych? Widzi potrzebę pomnożenia swych sił, ale prócz przeszkód ze strony moskiewskiej zawadą brak broni. Ma 20.000 w szeregach, mógłby mieć dwa razy tyle. Na wypadek zerwania rozejmu, czy utrzymanie Krakowa konieczne [3])?

---

towski. Il apporte de nouveaux détails sur la malveillance très caractérisée des Russes à l'égard des Polonais, sur leurs intimes relations avec les Autrichiens«.

[1]) A. h. G.; tejsamej treści list do Napoleona u Sołtyka 387, *Rys* 353—4.

[2]) Por. u Sołtyka 385—6 i *Gazety Krakowskiej* Nr. 60.

[3]) A. h. G. — U Angeberga (514—8) a także i u Fedorowicza (398—404) podany jest raport ogólny ks. Poniatowskiego z 16 lipca. Jest

L'archiduc Ferdinand ayant sous différents prétextes empêché toute communication directe avec l'armée française [1]), il m'a été jusqu'ici impossible de rendre compte à Votre Majesté Impériale, que les troupes sous mes ordres se trouvent encore réunies à Cracovie. Ce point militaire m'a paru d'une importance tellement majeure, que je n'ai point voulu l'abandonner, sans Sa volonté expresse. J'ai cru devoir en conséquence prendre le terme fixé par l'article 6 de l'armistice pour la date de sa réception, et j'ai déclaré à l'archiduc Ferdinand, que je garderai ma position actuelle [2]) jusqu'à la décision de Votre

---

to spółczesny operat dziennikarski, gdzieś odszukany przez Chodźkę. Z pierwszych słów niniejszego listu wynika, że tamten nie był wysłany.

[1]) W. K., F. A. 7/162, arc. Ferdynand do gen. Neipperga z kwatery głównej w Wadowicach 16 lipca: »Eben habe ich von S. K. H. dem Generalissimus die Mitteilung des geschlossenen Waffenstillstandes erhalten,... gibt mir Höchstderselbe bekannt, dass für die Arméen in Galizien bestimmt werden sei, dass sie in der Stellung verbleiben sollen, wo sie am Tage der Unterzeichnung des Waffenstillstands, nämlich am 12 dieses, gestanden haben, und mir befiehlt, im Falle ich früher Terrain verlassen hätte, solchen wieder zu gewinnen. — Der H. General werden daher alles anwenden um den Fürsten Poniatowski hinzu zu bewegen und im schlimmsten Falle Gebrauch von dem beiliegenden ostensiblen Schreiben machen. Zugleich werden sie auf die Freilassung des Majors Dressery, des Hauptmanns Foucault und des Lieutenants Singer... dringen; ich behalte den Grafen Miączyński indessen bis zur Ankunft dieser 3 Officiere zurück, welches Sie dem Fürsten erklären werden«. W. K., F. A. 7/163, bruljon: »Erzherzog Ferdinand an den General Feldwachtmeister Gr. Neipperg. Hptq. Wadowice, den 16 Juli 1809. Der Graf Miączyński ist so eben bei mir angelangt und hat mir beiliegende Dépêche des Fürsten Poniatowski überbracht. Sie werden aus selben ersehen, wie sich der Fürst eines Werkspieles bedient, um statt der am 12 inne gehabten Stellung jene während des Waffenstillstandes besetzt zu behalten, welche die königl. Warschauischen Truppen dermalen inne haben.. Wenn daher Fürst Poniatowski auf keine Art zu bewegen wäre den deutlichen Sinn des geschlossenen Waffenstillstandes zu erfüllen, so müsste ich diesen als gänzlich durch ihn gebrochen ansehen..«

[2]) W. K., F. A. 7/172, bruljon: arc. Ferdynand do arc. Karola z Wadowic 17 lipca: »Gestern abends erhielt ich E r K. Hoheit Befehl von 12-ten aus Budwitz... Ich... wollte nach der... erhaltenen Weisung meinen Marsch nach Mähren weiter fortsetzen, als den nähmlichen Tag ein französischer Courrier hier mit einem Pass des... Generalen Wimpfen anlangte, um weiter zur polnischen und russischen Armee befordert zu werden. Dieser Officier teilte mir den geschlossenen Waffenstillstand in Abschrift mit. Ich blieb

Majesté Impériale. Nous sommes convenus d'interrompre jusque là le cours des hostilités. J'ose espérer d'autant plus qu'Elle daignera approuver ma conduite à cet égard, que le prince Golicyn ayant témoigné de son côté à l'archiduc qu'il ne ferait aucun mouvement rétrograde, il m'a paru essentiel de ne point laisser les Russes maîtres de cette partie de la Galicie, dont les troupes polonaises ont entièrement fait la conquête.

Leurs efforts paraissent constamment dirigés à en occuper autant qu'il est dans leur pouvoir [1]), et il n'est sorte de

---

demnach in meiner Stellung stehen bis zur Anlangung der Befehle .., als ich diese gestern abend erhielt, sandte ich den General Trauttenberg mit dem Obristen Graf Fiquelmont zum Fürsten Golicyn und General Neipperg zum Fürsten Poniatowski, um von beiden die Ausführung des Waffenstillstandsbedingnisse zu verlangen, nähmlich von den Russen, welche auf dem rechten Weichselufer stehen, die Räumung der Gegend bis an der Dunajec und von den Polen bis hinter die Nida und bis nach Żarnowiec. Von ersteren erhielt ich noch keine Meldung, vom Graf Neipperg aber ein Schreiben des Fürsten Poniatowski, worinnen er behauptet nach dem 6ten Article des Waffenstillstands jene Stellung zu behalten, in welchen wir dermalen stehen... Morgen mit anrückendem Tag brech ich mit dem Armeecorps von hier auf und marschire gegen Krakau (tu skreślono słowa: sollte Fürst Poniatowski auf dem Besitz der Stadt beharren, so gedenke ich oberhalb derselben über die Weichsel zu setzen und so in geschlossenen Kolonnen gegen Krakau anzurücken ohne Feindseligkeiten jedoch... um alles). Ich werde alles versuchen um mit dem möglichsten Ernst im Besitz der Stadt Krakau zu versetzen, da ich bereits überzeugt bin nur durch Bezeigung ernster Maasregeln wir im Stande sind uns recht zu verschaffen. Durch die mündliche Äüsserung des von S. Maj dem Kaiser von Franzosen an Fürsten Poniatowski abgesandten Officier habe ich die Überzeugung, dass Fürst Poniatowski genau den Waffenstillstand, wie es Euer K. Hoheit die Gnade hatten mir mitzuteilen, befolgen sollte, und dahero keine andere Weisung statt haben konnte. Fürst Poniatowski hat aber sogleich hierüber eine Vorstellung an den Kaiser von Franzosen gemacht und wünschte, dass ich die Entscheidung darüber abwartem möchte, da aber diese wahrscheinlich nach dem Sinn des Fürsten ausfallen möchte, so glaube ich notwendin Euer K Hoheit gleich davon meine unterthänige Meldung zu erstatten, damit bei dem Kaiser der Franzosen sogleich über die pünktliche Ausführung des Waffenstillstandes reklamirt werden könne... Von Seiten der Russen glaube ich, dass wir auf keinen Fall etwas zu besorgen haben. Durch die Besitznahme von Krakau durch die Polen, gegen welche die Russen... äusserst entzweiet»...

[1]) W tym duchu zdał sprawę także Szymanowski, szef bataljonu przydzielony do korpusu trzeciego, w liście do Davout'a (A. h. G., don.

mauvais procédés, qu'ils n'emploient pour y réussir. J'ai eu l'honneur de rendre compte en son temps à Votre Majesté Impériale de la déclaration faite par le prince Golicyn, qu'il ne pouvait agir sur la rive gauche de la Vistule. Les troupes sous mes ordres en ayant chassé entièrement l'ennemi et pénétré jusqu'à Cracovie, la division du général Lewis, qui jusqu'alors était restée dans l'inaction sur le San, a passé la Vistule à Sandomir, et occupé de force cette ville, malgré qu'il y eut un commandant polonais. S'étant répandue dans les cercles de Radom et de Kielce, dont j'ai pris possession au nom de Votre Majesté Impériale, cette division y enlève les vivres et fourrages, affame le pays, en vexe les habitants, et met obstacle aux levées ordonnées. Toutes mes représentations à cet égard ont été infructueuses et les procédés des généraux russes deviennent si arbitraires et si insultants, que le désir seul de ne point compromettre la bonne harmonie, a pu m'empêcher jusqu'ici de repousser par la force les irrégularités que l'on ose se permettre.

Je ne me permets point de préjuger sur la détermination du cabinet de Pétersbourg, mais en tout cas, la mauvaise volonté des Russes et leur intelligence avec l'ennemi, est tellement manifeste, qu'il me paraît de la plus grande importance, de ne point les laisser maîtres de la Galicie, pour suivre l'archiduc en Silésie, où, d'après sa position actuelle vers Oświę

Davout) wysłanym z Warszawy 1-go sierpnia, w powrotnej drodze po złożeniu depesz w Krakowie. Wojsko arcyksięcia Ferdynanda rozkwaterowane między Cieszynem a Krakowem ocenił najwyżej na 18 do 20 tysięcy. Kwaterę główną zastał w Wadowicach; wódz austrjacki był niezdrów. Dalej zaś pisał: »Arrivé à Cracovie, j'ai trouvé une garnison très forte tant polonaise que russe; toutes les horreurs que font ces dignes alliés, ne sont point à décrire... Ils exploitent à toute hâte les salines de Wieliczka et Bochnia... Ils frappent des réquisitions de fourrages au centuple au dessus de leur besoin, ils envoient des détachements de cent et deux cents hommes en exécution militaire, et puis s'arrangent avec les pauvres propriétaires pour de l'argent comptant qu'ils mettent dans leur poche.. Ils déclarent tout bonnement que leur façon de penser ne peut nullement s'accorder avec le système français, et que tout leur malheur est d'avoir pour empereur un sourd et un sot (da gluch y gloup), voilà leur expression... Le Prince est extrémement abbattu par la conduite des Russes, on voit la tristesse et l'abbattement sur sa fisiognomie«.

cim, il paraît vouloir diriger sa marche. Cette mesure de prudence est d'autant plus indiquée, que le Duché de Varsovie restant absolument découvert, ils pourraient y pénétrer sans obstacle et achever de ravager ce pays, qui a déjà tant souffert dans cette guerre.

En adoptant l'hypothèse d'une guerre avec la Russie [1]), ma position actuelle à Cracovie devient non moins fâcheuse. Ne

[1]) Także z innych stron donoszono, że zwycięstwo wagramskie nie położyło kresu zabiegom około utworzenia nowej koalicji. W tym duchu składał sprawozdanie przewódca deputacji galicyjskiej w drodze do Wiednia (A. E., Saxe 78 f. 392, 394): Bourgoing do Champagny'ego z Frankfurtu 18 lipca 1809: »Mr le comte Ignace Potocki, chef de la députation que les Galiciens envoyent à Sa Majesté l'Empereur et Roi, est arrivé ici hier au soir. Il sera présenté demain au Roi de Saxe et poursuivra aussitôt sa route. Je dois répéter à Votre Excellence que ce seigneur polonais, frère du président du Conseil d'Etat, jouit dans toutes les parties de l'ancienne Pologne d'une considération générale et qu'il se l'est acquise autant par ses talents que par son patriotisme... Il m'a dit qu'il avait recueilli sur toute sa route que le comte Czernichew, expédié du quartier général pour porter à Pétersbourg la nouvelle des journées mémorables du 5 et du 6, s'était exprimé fort légèrement sur ces nouveaux triomphes de l'Empereur, donnant à entendre qu'ils n'avaient pas été complets et qu'ils avaient coûté fort cher. Il a trahi par là des sentiments qui ne sont que trop répandus parmi ses concitoyens... Je sais... qu'ici des personnes qui ont des relations suivies avec les Russes, disaient, il y a peu de jours: Il règne une grande intelligence entre la Russie et l'Autriche. Voyez l'inaction des troupes russes en Galicie. Il se prépare bien des changements en Russie. Le peuple y est très mécontent. Le soldat aime beaucoup Constantin La Russie n'a aucun intérêt d'être alliée de la France. Sous peu de temps on verra la Danemark, la Suède et la Russie faire cause commune et se réunir à l'Angleterre«... Mr le comte Ignace Potocki me demanda un entretien de très bonne heure pour me presser de représenter à V. Exc. qu'il serait très urgent de faire parvenir aux Galiciens, ses commettants, quelque assurance authentique de la protection de Sa Majesté Impériale qui puisse encourager parmis eux l'opinion publique que les démarches plus qu'équivoques des Russes tendent à affaiblir. Comme sa mauvaise santé ne lui permettra pas de voyager très vite, il désire extrêmement que ce voeu puisse parvenir à V. Exc. avant son arrivée à Vienne«. — »Francfort, le 20 juillet 1809 au soir. M. le comte Ig. Potocki n'est parti qu'aurd'hui à midi; et comme sa santé l'oblige de voyager un peu lentement, il sera probablement dévancé par le général Funk à qui le Roi recommande de faire la plus grande diligence et de revenir aussitôt qu'il lui sera possible. Avant son départ M. le comte Potocki est venu m'exprimer ses sollicitudes sur les deux Galicies, dont il craint bien que le sort ne soit fixé

pouvant employer la force, il m'a été impossible d'empêcher plusieurs régiments russes d'y prendre poste. Une partie de leurs troupes occupe devant nous une position sur le Dunajec, et une division se trouve sur nos derrières, sans compter les détachements qui sont dans les cercles de Rzeszów et de Léopol. Il s'ensuit que, dans le cas où la Russie se joindra t à l'Autriche, le corps sous mes ordres se trouverait entièrement cerné et si non exposé à une destruction totale, au moins mis hors d'état d'empêcher la reprise de la Galicie.

Sentant plus que jamais le besoin d'ajouter à mes forces, je n'ai négligé aucun moyen pour y parvenir, et le corps d'armée sous mes ordres compte dans ce moment au delà de 20 mille hommes sous les armes Les levées ordonnées en Galicie pourraient le faire monter à près du double; mais outre le temps qu'exige l'organisation, et les entraves de toute espèce qu'y apportent sans cesse les Russes et le gouvernement autrichien, rétabli par eux, le manque d'armes s'opposera toujours à ce qu'on n'en puisse de sitôt faire usage, malgré toute la bonne volonté des Galiciens à contribuer à la défense de la cause commune.

Des circonstances aussi extraordinaires m'engagent, Sire, à supplier Votre Majesté Impériale, de me faire connaître Ses intentions, sur ce qui me resterait à faire, dans le cas où les hostilités reprendraient leur cours, et surtout, si Elle juge nécessaire, que les troupes polonaises continuent alors à occuper Cracovie. Quelle que soit Sa volonté, je mettrai à l'effectuer tout le zèle, dont Elle me verra toujours animé, pour Son service.

218. Do Berthier'a. Kraków, 24 lipca 1809.

Otrzymał uwiadomienie z 15 czerwca o nadaniu Legji honorowej niektórym oficerom wojsk Księstwa. Gdy Rożniecki, Sokolnicki i Pelletier już mają to odznaczenie, wypadałoby posunąć ich o stopień wyżej. Odsyła zatem ich nominacje i poległego Marcelego Lubomirskiego. Podaje na-

---

avant qu'il ait pu avoir l'honneur d'être admis chez S. M. l'Empereur et Roi. Mais, comme tous ses compatriotes, il est plein de confiance dans les bontés et dans la puissance protectrice de l'auguste régénérateur de sa patrie». Por. Handelsman: *Pod znakiem Napoleona* 79.

zwisko podoficera, który wziął sztandar pod Górą. Pragnąłby jeszcze innych zalecić do odznaczenia. Równocześnie przesyła od siebie podziękowanie za nagrodę [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 15 juin en me faisant passer les lettres d'avis provisoires pour les officiers généraux, supérieurs et autres de l'armée polonaise auxquels S. M. l'Empereur a daigné accorder la décoration de la légion d'honneur [2]).

Les généraux de brigade Rożniecki, Sokolnicki et Pelletier, compris dans ce nombre, sont légionnaires depuis plusieurs années; en remettant en conséquence à Votre Altesse Sérénissime les lettres d'avis qui leur sont adressées, j'ose La prier de vouloir bien soumettre à S. M. l'Empereur que dans le cas où Elle les aurait jugé dignes d'une récompense, ils auraient droit à la croix d'officier.

Je remets également à Votre Altesse Sérénissime la lettre d'avis qui concerne le chef de bataillon prince Marcellin Lubomirski, tué à la prise de Sandomir par nos troupes.

Le maréchal des logis du 5^{me} régiment de cavalerie nommé légionnaire s'appelle Kobuszyński.

Plusieurs autres officiers de l'armée polonaise ayant mérité une marque de la satisfaction de S. M. l'Empereur, j'oserais, si je pouvais m'en croire autorisé, en faire parvenir la liste à Votre Altesse Sérénissime en La suppliant d'obtenir pour eux une distinction aussi glorieuse.

J'adresse aujourd'hui à cet auguste souverain l'hommage de ma reconnaissance pour la récompense flatteuse qu'il à daigné m'accorder.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de ma haute considération.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, commandant en chef l'armée polonaise.

---

[1]) A. N., AF^{III} 386 pl. 2841, por. *Kwartalnik hist.* 1912, str. 383—4.

[2]) Dekret datowany w Schönbrunnie 14 czerwca. Mianowania te ogłoszone zostały w rozkazie dziennym z 24 lipca (Dodatek do Nru 60 *Gazety Krakowskiej*).

219. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Krakowie, 24 lipca 1809.

W Bochni widział się z Golicynem i ostro domagał się poszanowania dla władz ustanowionych w Galicji. Nie wierzy jednak w szczerość obietnic. Nastrój Rosjan co raz bardziej wrogi [1]).

Ayant exposé avec force au prince Golicyn, dans une conférence que je viens d'avoir avec lui à Bochnia, les suites désagréables qui ne pourraient manquer de résulter de procédés, que les commandants russes croiaient pouvoir se permettre dans les contrées conquises et occupées au nom de Votre Majesté Impériale, il m'a promis de faire cesser sur le champ tout obstacle mis aux mesures du gouvernement provisoire. Je dois cependant ne point Lui laisser ignorer que, vu la mauvaise foi que les Russes mettent dans toutes leurs relations avec nous, je ne compte que très peu sur l'effet de cette promesse. En général, leur manière d'agir, malgré l'apparence de politesse qu'ils cherchent à lui donner, prend de jour en jour un caractère hostile tellement prononcé, qu'il m'est impossible de supposer que, sans une autorisation quelconque, le prince Golicyn puisse se charger de la responsabilité, que de semblables procédés lui font contracter.

220. Do Napoleona. Kraków, 25 lipca 1809.

Dziękuje za odznaczenie [2]).

Pénétré de la plus vive reconnaissance pour la distinction flatteuse dont Votre Majesté Impériale a daigné récompenser mes faibles services, je m'empresse de mettre à Ses pieds l'hommage des sentiments que faveur aussi grand me fait éprouver [3]).

Trop honoré par cette grâce pour oser m'en croire déjà digne, je ne puis la considérer que comme une nouvelle marque de Sa bonté, et un motif de plus pour la mériter par mon dévouement.

---

[1]) A. h. G.

[2]) A. h. G., aut., por. Askenazy 299.

[3]) Dekretem z 14 czerwca obdarzony został wielką wstęgą Legji honorowej (*Kwart. hist.* 1812, str. 384).

221. Do Napoleona. Kraków, 29 lipca 1809.

Zwraca uwagę na potrzebę upomnienia się u rządu austrjackiego o depozyty sierot i nieletnich z Galicji. Obliczają je na 20 miljonów w przybliżeniu, bo wstępu do aktów we Lwowie wzbraniają Rosjanie [1]).

Le gouvernement provisoire de la Galicie vient de me faire connaître que les troupes autrichiennes, en quittant ce pays, avaient emporté les dépôts judiciaires qui constituent la fortune de la plus grande partie de mineurs et orphelins [2]). Ce objet, ainsi que beaucoup d'autres fonds publics, dont on s'est de même saisi donnant lieu à une prétention très considérable à la charge de la maison d'Autriche, le gouvernement provisoire a mis tous ses soins à en connaître au juste le montant, mais tous les titres qui concernent cette créance se trouvant à Léopol, et les employés autrichiens installés par les troupes russes mettant obstacle à toute recherche à cet égard, ce n'est qu'approximativement, qu'on a pu l'évaluer à plus de 20 millions de florins d'Allemagne.

Croyant que les négociations de la paix pourraient donner lieu à valoir une prétention aussi fondée, je m'empresse de la porter à la connaissance de Votre Majesté Impériale en La suppliant d'agréer l'hommage de mon profond respect.

222. Do generała hr. Merveldt'a.

W kwaterze głównej w Krakowie, 5 sierpnia 1809.

Odbiera wiadomość o jego barbarzyńskiem postępowaniu z wziętym do niewoli Horodyskim. Grozi odwetem i zatrzymuje jeńców, których chciał wypuścić na słowo [3]).

Je viens d'apprendre par un rapport de Monsieur le général Kamiński, le procédé extraordinaire que Vous avez jugé convenable de faire observer à l'égard du lieutenant Horodyski, et la déclaration plus extraordinaire encore, par laquelle Vous avez cru pouvoir le justifier, à la suite des représentations qui Vous ont été faites à cet égard par le commandant polonais.

---

[1]) A. h. G.

[2]) Por. Kozmian II 108—10 o użyciu niektórych z tych sum na potrzeby wojska za poręczeniem

[3]) A. h. G., kopja.

Jusqu'ici la guerre actuelle avait été exemptée de tout acte de ce genre qui, inutile pour le résultat des opérations, ne peut servir qu'à mettre au jour les dispositions personnelles de celui qui l'ordonne. Il Vous était réservé, Monsieur le Général, de tâcher de lui donner un caractère qui porte toute l'empreinte des siècles de barbarie, et je doute que Votre autorité supérieure Vous sache gré, de lui donner l'apparence de Vous avoir ordonné de semblables exploits [1]). Ils n'empêcheront certainement aucun militaire Polonais de faire son devoir; mais comme il est du mien de ne rien négliger pour les faire cesser, j'ai l'honneur de Vous faire connaître que les troupes levées par mes ordres en Galicie font partie de l'armée française, et que les nombreux prisonniers autrichiens de tout grade que j'ai en mon pouvoir, me répondront suffisamment de la sûreté de ceux de mon armée qui peuvent se trouver entre Vos mains. Je viens de donner ordre de retenir tous les officiers autrichiens, que j'avais intention de faire relâcher sur parole, avant que Votre manière d'agir m'eût fait sentir la nécessité de conserver les moyens d'y mettre des bornes.

Recevez, Monsieur le Général, l'assurance de toute la considération qui Vous est due.

223. Do Stanisława Potockiego.

W kwaterze głównej w Krakowie, 7 sierpnia 1809.

Otrzymał w liście z 2 sierpnia ostrzeżenia o zbrojeniach Rosji i Prus. Podobne doniesienia nadsyłano przed wojną, a potem im zaprzeczono. Wówczas miały jednak więcej prawdopodobieństwa, gdyż więcej było widoków powodzenia dla wrogów Francji. Niema zresztą nic do zarządze-

[1]) Merveldt odpowiedział ze Stanisławowa 12 go sierpnia t. r.: »Votre lettre du 5 août m'apprend qu'il Vous plaît d'attribuer à Vos mesures révolutionnaires en Galicie le pouvoir de transformer les sujets révoltés de l'Autriche en soldats français. Il Vous était réservé, Monsieur le Général, d'imaginer que Vos ordres faisaient loi en Autriche. J'ai l'honneur de Vous faire connaître, Monsieur le Général, que si abusant de la sûreté que les usages de la guerre assurent aux trompettes, les Vôtres m'apporteront dorénavant des lettres dans le style que Vous m'avez écrite, ils éprouveront le traitement, que les loix de la guerre établissent en pareil cas. Recevez, Monsieur le Général, l'assurance de toute la considération qui Vous est due«.

nia z powodu tych obaw. W braku miejsca dla Borzysławskiego radzi poszukać dla niego stanowiska w służbie cywilnej. Wiadomości o Rosji i Prusiech zaleca przesłać do głównej kwatery inną drogą, bo z Krakowa jest to utrudnione [1]).

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser le 2 de ce mois.

Les nouvelles relatives aux armements de la Prusse et de la Russie sont certainement de nature à mériter quelque attention [2]); mais malgré tout ce qu'on peut dire à cet égard, il me paraît, qu'il n'y a point encore lieu de croire, que ces rassemblements de troupes soient entrepris dans des vues hostiles. Vous n'ignorez point, Monsieur le Comte, tous les rapports de ce genre qui ont été faits au Conseil avant l'ouverture de la campagne actuelle. On y retrouve les mêmes détails, les mêmes assertions de secours de toute espèce, que la Russie faisait, disait-on, passer à la Prusse, et cependant chacune de ces circonstances a été révoquée en suite par ceux mêmes qui les avaient fait envisager comme entièrement certaines. Or, si à une époque qui paraissait offrir quelque apparence de succès contre la France, on a rien tenté à cet égard, est-il présumable qu'on le fasse maintenant où l'Empereur a acquis par la campagne la plus brillante une si grande prépondérance de forces et de moyens.

Au reste quoiqu'il en soit, la circonspection ne peut qu'être utile; mais on ne saurait en tout cas qu'attendre l'événement, sans rien changer aux dispositions actuelles.

Je suis enchanté, Monsieur le Comte, que ce que j'ai pu faire pour M[r] Babski, ait rempli vos vues. J'eusse été charmé d'être utile à M[r] Borzysławski, mais n'ayant pour le moment aucune possibilité de le placer je ne puis que le recommander à vos bontés pour lui faire obtenir un emploi civil.

P. S. La voie de Cracovie ne pouvant qu'être extrêmement tardive pour faire passer des avis au quartier général Impérial, je ne doute point que, vu la difficulté connue d'avoir d'ici des communications directes, le Conseil d'Etat n'ait fait parvenir à M[r] Serra et où il appartient, les

[1]) A. P. K., kopja.

[2]) Por. Beer 435—6 (Knesebecka misja w Ołomuńcu).

renseignements recueillis relativement à la Russie et à la Prusse.

224. Do Davout'a. Kraków, 10 sierpnia 1809.

Wspomina dawne, częste a miłe stosunki z marszałkiem. Przedstawia, jak bolesnem byłoby dla wojska polskiego cofać się na stanowiska zajmowane 12-go lipca. Bezwstydna podstępność Rosjan. Ochota do wspólnego działania w wojnie wznowionej [1]).

Monseigneur, privé du plaisir de recevoir souvent des nouvelles de Votre Excellence, je songe avec regret au temps où des relations, dont je ne cesserai jamais de désirer le retour, me donnaient si souvent l'avantage de Lui soumettre mes idées et de Lui parler de mes sentiments.

J'aime à me flatter que, malgré tout l'éclat de Ses triomphes, Votre Excellence retrouve encore quelque fois le souvenir d'une armée qui doit tant à Sa bienveillance et qui mettrait encore son bonheur à servir sous un tel chef.

Aimant à croire que ce qui la regarde, n'est point sans quelque intérêt pour Votre Excellence, c'est à Elle que je crois devoir témoigner, combien il nous serait pénible d'être, comme on nous l'annonce, dans le cas d'évacuer la ville et le cercle de Cracovie, pour reprendre nos positions du 12 juillet. La peine que me fait éprouver cette idée, devient plus grande encore, quand je songe aux vexations qu'éprouveront les citoyens, qui ont donné tant de preuves de leur attachement à la cause commune, et que je prévois le découragement général, qui ne peut manquer de s'ensuivre en Galicie.

Les dispositions de nos alliés ne sont guères plus propres à rendre notre position agréable. Tout ce que la malveillance la plus prononcée péut inventer de chicanes et perfidies, est mis en usage avec une impudeur difficile à concevoir, pour déjouer toutes nos mesures; et j'ose dire que dans le cours de cette campagne l'ennemi nous a causé moins d'embarras que ces amis d'un nouveau genre. Je n'avais pas besoin de tous ces motifs pour désirer que des circonstances favorables puis-

[1]) A. h. G., don. Davout; wyciąg z tego listu, mianowicie ustęp trzeci i czwarty, przedłożył cesarzowi 14-go sierpnia (por. Davout: *Corr.* 831).

sent bientôt nous ramener à côté des braves, sur l'estime et l'attachement desquels nous aimons à compter[1]).

J'ose croire que Votre Excellence ne doutera point que cette réunion ne soit l'objet de tous mes voeux, si Elle veut bien ne point perdre de vue qu'aux avantages que je partagerais avec tous mes camarades, se joindrait pour moi celui de pouvoir Lui répéter de vive voix les assurances du sincère attachement que je Lui ai voué pour la vie.

225. Do generała-majora barona Mohr'a.

W kwaterze głównej w Krakowie, 10 sierpnia 1809.

Otrzymał jego list z zawiadomieniem o rzekomem porozumieniu Napoleona z cesarzem austrjackim co do cofnięcia wojsk polskich na stanowiska z 12-go lipca. Musi jednak czekać na rozkazy wprost[2]).

Je viens de recevoir la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser[3]) pour me faire part que d'après un arrangement

---

[1]) Napoleon myślał o użyciu wojsk polskich na Morawach (*Corresp.* 15452 i 15798), zaś Austrjacy obawiali się ich przejścia od strony Dukli. Baum w raporcie z Myślenic 19-go sierpnia ostrzegał przed partyzantką na Węgrzech, jeżeli Rosjanie nie wstrzymają oddziałów ks. Poniatowskiego. W. K., F. A. 8/43 odpis z A(rchiwum) N(amiestnictwa we) L(wowie). Co do prawdopodobieństwa dalszej wojny por. *Sbornik russ. istor. obszczestva* XXI 312 i nast. (rola Czerniszewa).

[2]) A. h. G., kopja.

[3]) Z Wadowic, 10 sierpnia 1809 (kopja): »Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Altesse que je viens de recevoir dans ce moment un ordre de Sa Majesté l'Empereur, mon maître, d'après lequel Sa Majesté l'Empereur d'Autriche est convenu avec S. M. l'Empereur des Français, que les troupes du Duché de Varsovie et alliées se retireront dans la position qu'ils avaient occupée le 12 juillet, et que les autrichiennes reoccuperont la même position dans laquelle ils se trouvaient le 12 juillet, jour de la signature de l'armistice. — Je ne doute nullement, que Votre Altesse aura reçu les mêmes ordres de Sa Majesté l'Empereur Napoléon. Je supplie Votre Altesse de me faire sçavoir le plan de l'évacuation du terrain mentionné, pour que je puisse faire avancer mes troupes en conséquence«. — Był to podstęp Mohra. Otrzymał on 27 lipca z Cieszyna od arcyksięcia Ferdynanda następującą instrukcję wraz z dowództwem (W. K., F. A. 7/228 Galizien 1809): »S. M. der Kaiser haben mir den Befehl erteilt das 7 Armeekorps unverzüglich nach Leopoldstadt an der Waag in Marsch zu setzen, mir aber haben... das Kommando der zur Verteidigung Böhmens, Mährens und Schlesiens bestimmten Truppen zu über-

qui a dû être fait entre S. M. l'empereur des Français et S. M. l'empereur d'Autriche, les troupes polonaises et al-

---

tragen geruht. Ich lasse demnach das Armeekorps, dessen Kommando einstweilen F. M. L. Mondet übernimmt... Dem Herrn General übergebe ich... das Kommando der an der Skawa zurückbleibenden Truppen... Sie werden hieraus entnehmen, dass ihre Bestimmung mit einem so schwachen Corps im Angesichte ansehnlicher Armeen mehr politisch als militärisch sei und sich in militärischer Hinsicht blos auf die Beschutz der Hauptpunkte (Oświęcim, Zator, Brzeźnica, Mogilany, Myślenice) beschränke, da sie nicht vermögend sind einen zusammenhängenden Kordon aufzustellen... Dem Herrn Generalen wird bekannt sein, dass nach dem buchstäblichen Sinn des Waffenstillstandes die polnische und russische Armee bis in die Stellung zurückgehen sollten, welche sie am 12 Juli inne halten, dass aber sowohl Fürst Golizin als Fürst Poniatowski sich geweigert haben dieses in Erfüllung zu bringen. Auf die Vorstellungen, welche ich deshalb an S. M. den Kaiser und an S. K. H. Generalissimus gemacht habe, ist noch keine Entschliessung herab gelangt, sollte aber die Räumung von Krakau von dem französischen Kaiser bestimmt werden und ich Befehl erhalten es durch Sie besetzen zu lassen und ihren Kordon wieder bis an die Dunajec auszudehnen«, — to przyszle wskazówki i posiłki z pod Cieszyna z generałem Czerwinką. »Die russischen Generäle haben bisher allenthalben vermieden Feindseligkeiten auszuüben (ohne dass es uns bekannt ist, ob ihr Betragen durch Weisungen ihres Hofes geleitet wird oder blos eine Folge ihrer persönlichen günstigen Gesinnungen sei). Alle ihre Bewegungen sind vernehmlich mit uns verhandelt.. worden und bei allen unseren Verhandlungen mit Ihnen hat das freundschaftlichste Verhältniss geherrscht. Dieses müssen der Herr General zu erhalten befliessen sein und es sich zum Hauptpunkte machen die ohnehin schon bestehende Spannung zwischen den Russen und Polen bei jeder Gelegenheit zu nähren. Die Russen haben bei ihrem Eintritt in Galizien bestimmt erklärt, dass sie die Grenzen dieser Provinz und die Weichsel nicht überschreiten wollten, obgleich man auf die Erfüllung ihres Versprechens bei den gegenwärtigen Verhältnissen nicht sehr bauen darf, so gebe ich ihnen doch sowohl für den Fall, wo ihnen die Räumung Galiziens befohlen würde, als für jenen, wo man sie auf eine widerrechtliche Art daraus verdrängen wollte, die Weisung die Russen einladen alle Übergangspunkte der Weichsel bis an die schlesische Gränze stark zu besetzen um dadurch den Polen den Zugang zu unseren Ländern ganz zu sperren und ihnen zu einer Unternehmung gegen dieselben nur den Weg durch das preussische Gebiet offen zu lassen. — Kourrier, welche mit Pässen versehen sind, können sie nach Krakau gehen lassen, polnische Kourriere aber dürfen bis zur Ankunft der allehöchsten diesfalligen Entschliessung nicht nach dem französischen Hauptquartier gelassen werden«. — Por. także wskazówki udzielone przez arcyksięcia Egermannowi o stosunku do Rosjan 10 czerwca i 5 lipca (W. K., F. A. 6/99, 7/38), oraz u Askenazego 296—7.

liées devraient reprendre la position qu'elles occupaient le 12 juillet.

Si cet arrangement a été effectivement conclu, je ne doute pas que S. A. S. le prince du Neuchâtel ne me fasse connaître incessamment les intentions de S. M. l'Empereur à cet égard, ainsi que cela a eu lieu au sujet de l'armistice; mais n'ayant point encore reçu de sa part cette communication, Vous sentirez Vous même, Monsieur le Général, que je ne puis effectuer aucun mouvement rétrograde sans y être autorisé par des ordres directs.

226. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Krakowie, 10 sierpnia 1809.

General Mohr wezwał go do cofnięcia się na stanowiska z 12-go lipca na podstawie porozumienia, do którego miało przyjść między zastępcami Francji i Austrji. Czeka na rozkazy. Następstwa, jakieby stąd wyniknęły: objawiłby się upadek ducha także w innych okręgach. Podszepty Rosjan, aby wysłać poselstwo do Petersburga, bo odbudowanie Polski jest możliwe jedynie przez cara. Zbrojenia Prus i ułatwienia czynione przez nie Austrjakom [1]).

Je profite du départ de M[r] le général Gardanne pour mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale copie de la lettre que je viens de recevoir aujourd'hui de la part du général autrichien baron de Mohr, ainsi que de la réponse, que j'y ai faite. La volonté de Votre Majesté Impériale à l'égard de l'évacuation de Cracovie par les troupes polonaises, ne m'ayant point été transmise, j'ai cru ne pouvoir me permettre de mouvement rétrograde, sans en avoir reçu l'ordre direct [2]).

---

[1]) A. h. G.

[2]) Odpowiedź cesarza na przedłożenie uczynione w tej mierze przez Berthier'a 16-go sierpnia (Corr. de Napoléon, III kwartał 1809, t. 3 f[lle] 153): Renvoyé au major-général pour répondre au prince Poniatowski qu'il fasse sentir, combien cela est faux, d'autant plus faux que bien après l'armistice, c. à d. le 24, les Autrichiens sont entrés en Dalmatie où ils occupent un district. — Następnie dopisano, zdaje się ręką Napoleona: Envoyer un officier... intelligent qui passe directement. Si le prince Jean se refuse à le laisser passer, il insistera sur ce que tous les jours il vient beaucoup d'officiers autrichiens à Vienne (dalej 9 słów nieczytelnych). — Niepewność istniejąca w tym względzie u ks. Poniatowskiego była następstwem nieudzielenia mu przez Chłapowskiego objaśnień co do my-

Si cette mesure doit effectivement avoir lieu, je ne saurais laisser ignorer à Votre Majesté Impériale, qu'elle deviendra pour les habitants de Cracovie et des contrées, que nous serons dans le cas d'abandonner, une source de vexations d'autant plus certaine qu'ils ont montré de bonne volonté en faveur du nouvel ordre de choses. Cette extrémité devient d'autant plus fâcheuse, qu'elle ne peut manquer d'étendre son influence même aux cercles, qui sont en nôtre possession, et retarder par le découragement, qu'elle produira inévitablement, le succès des nouvelles levées.

Les dispositions des Russes à notre égard n'ont point varié. Privés de l'occasion d'entraver les opérations militaires, ils exercent leur constante malveillance en mettant en oeuvre toutes les chicanes que la mauvaise foi la plus décidée peut leur suggérer. Ne pouvant mettre obstacle aux mouvements qu'ils jugent à propos de faire, il est de toute impossibilité du prévoir d'avance la position, où l'on se trouverait dans le cas d'une rupture.

Sans me permettre de rien préjuger à cet égard, il m'est cependant impossible d'être entièrement exempt d'inquiétude sur ce qui peut avoir lieu de ce côté, quand par des insinuations réitérées les généraux russes ne demandent pas mieux que de persuader, qu'une députation de citoyens de la Galicie serait bien reçue à Pétersbourg, et que le moyen le plus certain d'amener le rétablissement de la Pologne serait de se mettre sous la protection de leur souverain [1]).

Je ne doute point que Votre Majesté Impériale ne soit instruite des mouvements de troupes, que l'on remarque en Prusse. D'après les renseignements qu'il est possible de se procurer, plusieurs camps doivent se rassembler du côté de Königsberg. On a vu des transports de munitions de guerre, dirigés sur plusieurs points, et l'on prétend même qu'il en a été envoyé de Russie. Tous les rapports qui me parviennent des frontières de la Silésie, s'accordent à porter du mauivais esprit

śli cesarza, jak to był powinien uczynić 16 lipca. Za to zasłużył na areszt, którym go ukarano za niedotarcie do obozu rosyjskiego (*Pamiętniki* I 102).

[1]) Por. Niemcewicz I 173–5.

qui y règne, de l'intelligence des autorités civiles et militaires avec les Autrichiens et même des secours de toute espèce qu'on leur fournit. Cette complaisance est portée, dit-on, jusqu'à faire des enrôlements pour recruter leur armée [1]).

227. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Krakowie, 22 sierpnia 1809

Posyła ten raport przez szefa Malczewskiego. Generał Merveldt dowodzący nad Dniestrem ogłosił Galicjan za buntowników, a porucznika Horodyskiego, z nowych formacyj, wziętego w niewolę skazał na śmierć. Więc książę zagroził odwetem, a gdy to nie pomaga, przedkłada korespondencję w tej sprawie. Ten dowódca uzbroił korpus Bickinga i wbrew kapitulacji używa go przeciw Galicjanom, jako zbuntowanym. Podaje stan wojska. Niemoc skarbu Księstwa, brak środków nawet na utrzymanie dawnych pułków. Wykaz pułków nowych na żołd cesarski przechodzących. Poborowi stają na przeszkodzie Rosjanie zajmując część Galicji i wywołując nastrój nieufności i obawy. Ich wyzywająca postawa. Zabierają dochody z kopalń wielickich, tak że z kraju nie wiele można wydobyć. Brak dotąd broni przyobiecanej [2]).

Je profite avec empressement du retour du chef de bataillon Malczewski, pour mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale le tableau de la position des choses en Galicie.

---

[1]) O niebezpieczeństwie grożącem od strony Prus jest mowa w liście generała Grabowskiego do gen. Eblé'go, ministra wojny Westfalji, z Gdańska 28 sierpnia 1809: »La grande étendue des fortifications de Danzig et l'impossibilité de se promettre de la défendre avec succès, avec une garnison de 2.000 hommes, au moment de la formation des corps prussiens, où la fermentation des esprits était arrivée au dernier point, où les préparatifs de guerre ne cessent jusqu'à ce moment d'être poussés avec la plus grande vigueur, dans celui où l'expédition anglaise menaçait tous les points de la mer d'Allemagne comme de la Baltique, m'a fait naître l'idée après avoir soutenu dans la place les premières attaques de vive force de gagner par une sortie le fort de Weichselmünde, aussitôt que l'ennemi aurait pénétré dans la ville. Cette mesure la plus convenable aux circonstances et la seule propre à sauver l'honneur de la garnison me dicta celle de réunir à Weichselmünde l'artillerie, les munitions et tout ce qu'on pourrait y placer des subsistances, pour être en état d'y résister le plus longtemps possible, et y conserver les moyens de reprendre la ville à l'arrivée des secours, de plus, ce point intercepte la communication par eau de la ville avec la mer, en gardant l'embouchure de la Vistule...« Por. Handelsman d. 106, Beer 390 i nast.

[2]) A. h. G.

Je dois d'abord fixer son attention sur les procédés extraordinaires, que le général comte de Merveld(t), commandant un petit corps autrichien sur le Dniestr, croit pouvoir se permettre. Ayant déclaré plusieurs fois, qu'il regardait les Galiciens comme des rebelles, il comprend dans ce nombre les individus appartenant aux corps nouvellement formés et les traite en conséquence.

Ayant appris, que le lieutenant Horodyski fait prisonnier avait été condamné à être fusillé, j'avais cru devoir faire sentir à Mr de Merveld(t) que ces troupes étant au service de Votre Majesté Impériale, tout traitement contraire aux loix de la guerre, qu'il ordonnerait à leur égard, donnerait lieu à des représailes inutiles à provoquer. Mais cet officier général loin de déférer à une demande aussi juste, n'y ayant répondu que par des invectives et l'annonce de la continuation de ces irrégularités, je crois ne pouvoir me dispenser, de mettre les pièces de cette correspondance sous les yeux de Votre Majesté Impériale.

L'officier général autrichien mentionné n'a point borné là son zèle. Le corps du général Bicking, qui d'après la capitulation devait ne point servir pendant toute la durée de la guerre actuelle, a été réarmé par son ordre, et sur les représentations qui lui ont été faites à cet égard par le commandant polonais, il a témoigné, que ce n'était point une infraction, que de se servir de ce corps contre les rebelles de la Galicie.

La situation que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale, portera à Sa connaissance la force et l'emplacement des corps, qui composent l'armée polonaise ainsi que les nouvelles formations de la Galicie.

L'impossibilité où le trésor du Duché, que la guerre actuelle a achevé d'épuiser, se trouve d'entretenir non seulement les régiments levés depuis le commencement de la campagne, mais même ceux qui font partie de son ancien état, ne me laissant aucun moyen de les conserver dans l'ordre de choses établi, j'ai cru devoir faire porter les preuves sur le tableau de ceux, que Votre Majesté Impériale m'a ordonné d'organiser à Sa solde[1]). Ils portent actuellement les quatre pre-

[1]) W Krakowie d. 6 sierpnia 1809 roku. Józef książę Poniatowski, wódz naczelny wojsk Księstwa Warszawskiego i galicyjsko-francuskich

miers N^ros^ tant de l'infanterie que de la cavalerie galicienne, et j'ose l'assurer, qu'ils ont mérité l'honneur d'être à Son service.

---

etc. etc. Za zniesieniem się z Radą Stanu Księstwa Warszawskiego i Rządem Centralnym obydwóch Galicyj, uważając, iż Księstwo Warszawskie przez ostatnie wysilenie w wystawieniu, w czasie wojny i kiedy prawie cały kraj był zajęty wojskiem nieprzyjacielskiem, nowych czterech pułków piechoty, czterech pułków jazdy i dwóch bataljonów strzelców dało dowód nadzwyczajnego i trudnego bardzo do naśladowania patrjotyzmu, zważając oraz, że szczupłość granic a zatem dochodów Księstwa Warszawskiego odbierają mu sposobność utrzymywania tak wielkiej liczby wojska, chcąc z drugiej strony przynieść ulgę pobratymskiej ziemi w ułatwieniu i przyśpieszeniu wystawienia siły zbrojnej, bez której obejść się nie może, stanowiemy, co następuje: Art. I. Cztery pułki piesze 13, 14, 15, 16, bataljon strzelców łomżyńskich i bataljon strzelców poznańskich, tudzież 4 pułki jazdy 7, 8, 9 i 10 wojska Księstwa Warszawskiego należeć mają, rachując od 1-go sierpnia, do wojska galicyjsko-francuskiego. Art. II. Ludzie, których tym sposobem Księstwo ustępuje Galicji, gdyby później wojsko Księstwa Warszawskiego potrzebowało zasilenia, mają być przystawieni do tegoż wojska, albo też podobną liczbą rekrutów wynagrodzeni. Art. III. Za ustąpioną liczbę koni Galicja tyle odda Księstwu koni in natura, ile sześć pułków jego jazdy potrzebują do zupełnego skompletowania się; resztę zaś koni ustąpionych zapłaci Galicja Księstwu po 25 czerwonych złotych w złocie za każdego konia. Art. IV. Ubiór i oporządzenie tych ludzi jako i koni ustąpionych, ma być commissionaliter otaksowane i wypadająca stąd suma Księstwu bonifikowaną; tym końcem do ustąpić się mającego pułku, tudzież do każdego bataljonu strzelców ma być wykomenderowana Komisya złożona z dwóch obywateli Księstwa i z dwóch obywateli galicyjskich pod prezydencją jednego sztabsoficera. Komisje te otaksowawszy wszystkie szczegóły ubioru i oporządzenia tak ludzi jako i koni ustąpionych, za pomocą przybranych znających się na tych szczegółach majstrów, podadzą jeden egzemplarz swojej czynności JO. Księciu a drugi odeszlą do Rządu Centralnego obydwóch Galicji. Art. V. Wojsko galicyjsko-francuskie składać się ma: Z sześciu pułków pieszych. Z ośmiu pułków jazdy. Art. VI. Każdy pułk piechoty ma być złożony podług organizacji francuskiej z czterech bataljonów po sześć kompanij w każdym i z jednego bataljonu zakładu z czterech kompanij. Art. VII. Każdy pułk jazdy ma być złożony podług organizacji francuskiej z czterech szwadronów. Art. VIII. Jenerał Hebdowski, zastępca ministra wojny, zniósłszy się z rządem centralnym wspólnie z nim stosownie ułoży środki, aby te pułki tak piechoty jako i jazdy w jak najkrótszym czasie zupełnie były skompletowane, we wszystkie potrzeby ubioru i oporządzenia opatrzone i żołd jako i wpływy masy ubioru i oporządzenia z kas galicyjskich zapewnione, tak, aby bez przerwy do kas pułkowych wpływały (*Gazeta Krakowska* r. 1809 Nr. 68 z 23 sierpnia).

Je mets tous mes soins, à ajouter autant que possible à mes forces. La réception des conscrits de la nouvelle levée, qui a commencé à s'effectuer depuis quelques jours, les augmentera, j'espère, assez considérablement. Mais quelque soit à cet égard la bonne volonté générale, l'effet répondrait bien plus encore à l'attente, si les circonstances locales occasionnées par la présence des Russes n'y mettaient obstacle. Sans compter qu'ils nous privent de toutes les ressources de la partie de la Galicie qu'ils occupent, et que c'est autant à décompter sur les levées [1]), leur constante et active malveillance ne néglige

---

[1]) Rk. Ossolińskich 4312 f. 109 (kopja): Do Rządu Centralnego Obydwóch Galicyi. W głównej kwaterze w Krakowie dnia 1 sierpnia 1809: Odebrawszy różne zapytania i przedstawienia względem rozkazu dziennego pod d. 9 lipca wydanego osądziłem za rzecz potrzebną postanowić w tej mierze, co następuje: 1mo. Z 35 tysięcy rekrutów i z 10 tysięcy koni, które podług rozkazu w zwyż wspomnionego miały być wydane z dwóch Galicyi, Rząd Centralny wydać rozkaże natychmiast 20 tysięcy rekrutów i 5.000 koni robiąc rozkład tej liczby na wszystkie powiaty, w których Rząd pod imieniem Najjaśniejszego Cesarza Francuzów jest ustanowiony. 2do. Od tej liczby mają być odrachowani ludzie i konie dotąd przez powiaty do pułków oddane. 3tio. Rekruci mają być z gruntu wzięci, a gdyby kto oddał człowieka obcego, nie tylko ręczyć za niego powinien i w przypadku ucieczki innego przystawić, ale oraz wszelką szkodę nagrodzić, którąby z tej ucieczki dla skarbu wynikła. Żaden zaś człowiek zagraniczny przyjęty być za rekruta nie powinien. 4to. W. generał brygady Hebdowski, zastępca ministra wojny, uwiadomiony od Rządu Centralnego, wiele który powiat przystawić ma rekrutów lub koni, doniesie każdemu urzędowi powiatowemu, gdzie i komu rekruci i konie mają być oddane. 5to. Gdy w Księstwie Warszawskiem obywatele oprócz podatków na utrzymywanie wojska i rządu potrzebnych ponieśli cały koszt na pierwszy ubiór i oporządzenie całego wojska i żołd jednomiesięczny, pewnym będąc, że obywatele Galicyi nie zechcą w niczem ustąpić obywatelom Księstwa Warszawskiego, co się tycze patryotyzmu, zalecam, aby każdy, na którego z repartycyi wypadnie dać jednego lub więcej rekrutów, albo też jednego lub więcej koni, złożył oraz w kasie swego powiatu lub tam, gdzie rekrutów lub konie przystawi i gdzie mu urząd powiatowy złożyć rozkaże, taką sumę, jakiej potrzeba będzie na pierwsze ubranie i oporządzenie przystawionych ludzi i koni, tudzież żołd jednomiesięczny, rachując na każdego rekruta po 15 złotych w pieniądzach Księstwa Warszawskiego lub wartość tej sumy w bankocetach lub miedzi. 6to W każdym powiecie ustanowiony będzie komisaryat czyli rada ubiorcza z obywateli i oficerów, któregoto komisaryatu skład oznaczy W. generał brygady Hebdowski, nominując oraz do tego oficerów, urząd zaś powiatowy wyznaczy

aucun moyen d'entraver les succès d'une grande partie des mesures, que l'on est dans le cas d'ordonner. Sans cesse des bruits adroitement répandus découragent les citoyens, font naître la défiance sur le sort qui les attend, et les troupes russes sans cesse occupées à empiéter, soufflent partout où el les peuvent pénétrer, un mauvais esprit, que leurs employés autrichiens entretiennent de tout leur pouvoir.

Depuis quelque temps leurs relations surtout à Cracovie sont plus fréquentes et plus intimes que jamais, et l'on s'en apperçoit bien aux dispositions presque hostiles qu'ils deployent, ainsi qu'aux chicanes de toute espèce, qu'ils mettent en oeuvre pour amener des scènes désagréables et provoquantes. — Jusqu'ici on ne leur a opposé que la patience et la fermeté, mais le mauvais effet de cet état de choses ne se fait déjà que trop sentir, et serait encore plus dangereux, si les hostilités allaient recommencer.

L'emploi des fonds, provenant des revenus publics de la Galicie, n'a eu jusqu'ici d'autre but que l'entretien de l'armée

---

obywateli. 7mo. W. generał brygady Hebdowski poszle natychmiast do każdego powiatu model każdego szczegółu ubioru i oporządzenia, w jakie będzie miała być opatrzona siła zbrojna z każdego respective powiatu dostawić się mająca. Komisaryat czyli rada ubiorcza oceniwszy każdy z tych szczegółów ubioru i oporządzenia i wyrachowawszy wiele zatem z każdym rekrutem lub koniem pieniędzy złożonych być powinno, doniesie niezwłocznie o tem urządowi powiatowemu, który stosowne do tego wyda zalecenie do obywateli i egzekucyi dopilnuje. 8vo. Rada ubiorcza odbierze instrukcyą od W. generała Hebdowskiego, do której ściśle stosować się powinna. 9no. Ponieważ nie każdy, na którego przypadnie dać jednego lub więcej koni, będzie w stanie dostawienia takich, jakie do służby kawaleryi są potrzebne, zezwalam, aby za każdego konia, którego in natura przystawić nie można, wolno było zapłacić 25 dukatów w złocie. Te pieniądze mają być złożone w urzędzie powiatowym, który je temu oddać zaleci, któremu je W. generał Hebdowski zaasygnuje. 10mo. Tam, gdzie nominowany jest organizator, znosić się powinien we wszystkiem z W. generałem Hebdowskim, który mu potrzebne przyszle instrukcye i któren mu powinien być pomocny, dopilnując, aby powyższe urządzenie jak najprędzej uskutecznione zostało. — Komunikując urządzenie takowe Rządowi Centralnemu mam honor wezwać go, ażeby one, w czem do niego należeć będzie, uskutecznić chciał, równie jak po gorliwości składających tenże Rząd osób niezawodnie spodziewam się, iż nic nie zaniedbają, co do jak najdokładniejszego i najspieszniejszego powyższych przepisów wykonania dopomódz może. — Por. Skałkowski 388—9.

et les dépenses de la guerre, mais les Russes occupant une partie du pays, et surtout les salines, qui avec plusieurs branches, qui sont également dans leurs mains, composent la majeure partie de la richesse du pays, ce n'est qu'avec beaucoup de peine, qu'on parvient, à pourvoir aux besoins les plus pressants des troupes, d'autant que le Duché n'est pas en état d'y contribuer [1]).

Je supplie Votre Majesté Impériale de se rappeler le manque total des armes, dans lequel nous nous trouvons ici. Le pays n'offre à cet égard aucune ressource et l'impossibilité d'armer les nouveaux bataillons arrête déjà d'une manière très sensible les progrès de l'organisation des troupes galiciennes. Je n'ai aucune nouvelle des transports que S. A. le prince de Ponte-Corvo m'avait annoncés, il y a quelque temps [2]).

228. Do Davout'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 22 sierpnia 1809.

Powinszowania z powodu tytułu księcia Eckmühl. Szyfrę korespondencji zostawił w Warszawie, odnowi ten sposób porozumiewania, jeśli potrzeba. Przykre stosunki z Rosjanami mogą stać się groźne w razie wznowienia wojny. Prosi o broń, bo inaczej daremne będą wysiłki około pomnożenia wojska. Dziękuje za życzenia z powodu odznaczenia cesarskiego [3]).

Monseigneur, j'ai appris avec le plus d'intérêt possible que S. M. appréciant Votre mérite, et reconnaissant l'éclat de services que Vous ne cessez de rendre à sa gloire et à sa couronne, Vous a fait prince d'Eckmühl. Chaque nouveau titre que Votre Altesse obtient est un trophée qui éternise les services qu'Elle rend, et devient par là même une récompense digne du grand homme qui sait les apprécier [4]).

Voyant avec regret au commencement de la campagne mes relations interrompues avec Votre Altesse, j'avais jugé superflu d'emporter avec moi le chiffre que je Lui avais fait passer, et il est resté en conséquence à Varsovie, enseveli au fond

[1]) Por. Niemcewicz I 172—3, Skałkowski 389, 391—2, rk. Ossolińskich 4312: *Spis listów urzędowych odbieranych przez Rząd Centralny galicyjski i ekspedyt* od 8 lipca do 22 października 1809.

[2]) Odpowiedź cesarza *Corr.* 15798; por. Handelsman 108.

[3]) A. h. G., don. Davout.

[4]) Por. *Corr.* 15658 i 15659 z połowy sierpnia.

d'un souterrain. Mais si Votre Altesse croit qu'il serait utile de conserver ce moyen de correspondance, je tâcherai de faire revenir ce chiffre de Varsovie ou d'en faire composer ici un autre.

Nos alliés continuent toujours à être ici pour nous d'un commerce très difficile par toute sorte d'entraves et de chicanes que j'éprouve de leur part. Tant que les hostilités n'ont pas recommencé, cet état de choses est ennuyeux et désagréable, mais à leur reprise ces dispositions pourraient avoir des suites très fâcheuses pour la cause commune. Je ne saurais trop implorer la bienveillance de Votre Altesse pour que des armes soient fournies le plus promptement possible. J'en ai un besoin tel que, si des mesures promptes et efficaces ne viennent, sous ce rapport, à mon secours, tout mon zèle et toute la bonne volonté du pays pour augmenter la force armée devient inutile. Je sais qu'en représentant à Votre Altesse les besoins de mon pays, c'est me procurer l'avocat le plus zélé auprès de S. M. l'Empereur.

Recevez, Monseigneur, je Vous prie, mes remercîments pour le mot obligeant que Votre Altesse a bien voulu m'adresser au sujet de la décoration que S. M. a daigné m'accorder. Je regarde cette faveur non comme une récompense due, mais comme un encouragement à m'en rendre digne, si le zèle, la bonne volonté et le dévouement peuvent y donner des droits.

Il m'est doux de saisir cette occasion pour réitérer à Votre Altesse l'expression de tout l'attachement que je ne cesserai jamais de Lui porter.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, commandant en chef l'armée polonaise.

229. Do Davout'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 23 sierpnia 1809.

Życzenia w dniu patrona [1]).

Monseigneur, le départ de Mr Malczewski m'offre une occassion trop favorable, pour ne point faire parvenir à Votre Altesse les voeux que le jour de Sa fête me permet de renou-

[1]) A. h. G., don. Davout.

veler pour Son bonheur. Si l'usage permettait que dans la même circonstance on put parler de ceux que l'on forme pour soi même, j'en profiterais pour témoigner à Votre Altesse, qu'au nombre des souhaits dont je désire le plus l'accomplissement, se trouve celui de rentrer dans les relations que je m'estimais heureux d'avoir avec Elle, et de La voir toujours convaincue du sincère attachement que je Lui ai voué pour la vie.

230. Poświadczenie. Kraków, 26 sierpnia 1809.

Potwierdza zasługi Mikołaja Sapiehy, które znalazły uznanie u Dąbrowskiego [1]).

Je certifie que le prince Nicolas Sapieha par sa conduite dans cette campagne a obtenu de la part du général de division Dąbrowski le témoignage flatteur que méritait son zèle et son courage.

231. Do bar. Mohr'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 26 sierpnia 1809.

Uwalniał dotąd na słowo oficerów wziętych w niewolę. Dopiero rozstrzelanie przez gen. Merveldt'a jednego z wojskowych galicyjskich kazało mu zmienić postępowanie. Gotów jednak jeńców wypuścić, jeśli arcyksiążę da rękojmie poszanowania praw wojennych [2]).

Monsieur le Général, j'ai l'honneur de Vous accuser la réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 25 de ce mois.

Toujours porté à ce qui peut adoucir le sort de braves militaires, j'ai renvoyé sur leur parole, sans en être requis, un grand nombre d'officiers autrichiens et je me proposai de prendre la même mesure à l'égard de tous ceux, que le sort de la guerre avait fait tomber entre nos mains, lorsque M. le général de Merveldt a arrêté l'effet de ma bonne volonté en faisant fusiller un officier des troupes galiciennes au service de la France, et en déclarant qu'il en agirait de même envers tous ceux qui seraient faits prisonniers. Vous conviendrez sans doute, M. le Général, qu'après un incident de la guerre la santé des

[1]) A. h. G., kopja potwierdzona przez Rautenstraucha, pułkownika, szefa sztabu głównego.

[2]) Z odpisów A. Plutyńskiego z archiwów wiedeńskich.

officiers de mon armée a dû prévaloir sur toute autre considération, et qu'il était de mon devoir de conserver les moyens de mettre des bornes au zèle peu réfléchi de M. de Merveldt.

Cependant persuadé, comme je le suis, que le procédé plus qu'extraordinaire de cet officier général trouvera aussi peu d'approbation de la part du commandement supérieur de l'armée autrichienne, qu'il est fait pour concilier à M. de Merveldt la reconnaissance de ses camarades, je me prêterai volontiers à remplir le désir de S. A. R. l'archiduc Ferdinand relativement au renvoi sur parole des officiers autrichiens prisonniers à condition:

1. Que ces officiers ne seront employés ni dans la ligne ni en garnison ni à former des troupes.

2. Qu'il sera enjoint sévèrement à M. le général de Merveldt d'obtenir à l'égard de tous officiers polonais et notamment de ceux des corps galiciens au service de France, les procédés que on doit à tout militaire adoué par une puissance.

Je vous prie, M. le Général, de témoigner à Son Altesse Royale, que dès que j'aurai reçu sa parole d'honneur, que les conditions seront rigoureusement observées, je m'empresserai de renvoyer sur parole tous les officiers autrichiens qui sont en mon pouvoir [1]).

Veuillez bien recevoir, M. le Général, l'assurance de mon estime et de ma considération très distinguée.

232. Do ks. Golicyna.

W kwaterze głównej w Krakowie, 31 sierpnia 1809.

Zatwierdza umowę zawartą przez Fiszera, jedynie z zastrzeżeniem wzajemności co do rozstawienia poczt w zajętych okręgach. W złoczow-

[1]) Mohr odpowiedział z Kęt 28 sierpnia 1809: Prince! Je n'ai aucune connaissance du fait mentionné... et quoique vous devez trouver tant simple, Prince, qu'un général autrichien ne reconnaisse pas l'existence de troupes galiciennes à un service étranger, je doute fort que M. le lieutenant-général comte de Merveldt ait fait fusiller un individu qui n'aye pas été qualifié pour ce châtiment par un crime et qui par conséquent ne saurait jamais être mis en comparaison avec un officier prisonnier de guerre; car il y a sans doute des délits auxquels un grade subséquent acquis ne peut donner d'une nullité quand même ce grade serait d'ailleurs légitimement acquis. — Vous sentirez... qu'il est de mon devoir dans cette circonstance d'en faire mon rapport à S. A. R. Monseigneur l'archiduc Ferdinand... et d'attendre ses ordres.

skim generał Kamieński zostaje upoważniony do pociągnięcia linji granicznej obu wojsk. Ma nadzieję, że tym sposobem usunie się nieporozumienia panujące między armją polską a rosyjską. Wydaje rozkaz opróżnienia obwodu tarnopolskiego [1]).

Mon Prince! M. le général Fiszer vient de me remettre la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'hier Ce dont Elle est convenue avec cet officier, me paraissant aussi juste que conforme aux circonstances et à notre position, je m'empresse, Mon Prince, de confirmer ces stipulations telles qu'elles sont énoncées dans la lettre de Votre Excellence, en y ajoutant seulement la clause (qu'Elle trouvera sans doute toute simple) de la réciprocité pour l'établissement de petits postes de correspondances dans les cercles occupés par les troupes russes, si le besoin le requérait. Ces postes s'astreindront au reste aux règles adoptées à l'égard de ceux que Votre Excellence serait dans le cas de mettre dans les cercles dont nous sommes en possession.

M. le général Kamieński reçoit l'ordre de procéder à la démarcation à faire dans le cercle de Złoczów conjointement avec celui que Votre Excellence aura bien voulu désigner de son côté pour le même travail.

Me reposant avec la confiance la plus entière sur la loyauté de Votre Excellence pour la stricte observation de l'arrangement convenu, je me flatte qu'Elle ne doutera point que je ne donne de même les ordres les plus précis pour les faire suivre exactement par les troupes que je commande.

Persuadé que ces mesures pourront mieux que tout autre moyen prévenir tout sujet de mésintelligence entre les troupes alliées, je m'empresse de remercier Votre Excellence de la facilité avec laquelle Elle a bien voulu adopter mes idées à cet égard. Il m'est bien agréable de la considérer comme (une preuve) de ses dispositions personnelles et de saisir cette occasion pour lui réitérer l'assurance des sentiments de ma haute considération.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, commandant les troupes polonaises de la Grande Armée.

[1]) Z odpisów A. Plutyńskiego z archiwów wiedeńskich.

P. S. J'envoie par le même courrier à M. le général Kamieński l'ordre de faire évacuer sur le champ le cercle de Tarnopol, et je ne doute point que Votre Excellence ne veuille faire de son côté des dispositions nécessaires pour les évacuations que les troupes russes auront à effectuer.

233. Do Józefa Wielhorskiego. Kraków, 18 września 1809.

Rząd Tymczasowy Galicji wyłamuje się ze swej roli ściśle wykonawczej. Zalegają sprawy poborowe i podatkowe, gdy czas traci się na rozprawach oderwanych od rzeczywistości. Rząd Tymczasowy wkracza w zakres działania zebrania narodowego a nie jest nawet stałą władzą. Oszczędzając krajowi wysileń, złą mu oddaje przysługę, bo idzie o odzyskanie niepodległości i uwolnienie się od zarzutów zaniedbania spraw najwyższych. Napoleon zwykł sądzić według zdolności do ofiar dla celów upragnionych, zaś w porównaniu do Księstwa Warszawskiego Galicja działa powolnie i niedołężnie. Sąd ten jest bolesny, ale nie ukrywać prawdy jest jego obowiązkiem. Spodziewa się, że Rząd Tymczasowy zmieni swoje zapatrywania, a temsamem ustanie spór z intendantem wojska [1]).

Monsieur le Général, La connaissance que j'ai de Votre caractère, m'engage à Vous parler d'un objet dont l'urgence devient de jour en jour plus grande, et auquel il devient d'autant plus instant de remédier, que ses suites peuvent, à la longue, acquérir une influence très défavorable sur l'ensemble des événements.

J'ai lieu de m'appercevoir à tout moment que le Gouvernement provisoire que j'ai établi en Galicie, loin d'astreindre à remplir ce qui lui est prescrit par ses instructions, et à ne se considérer que comme l'instrument au moyen duquel j'exécute les ordres de S. M. l'Empereur des Français, dans un pays conquis par ses armes, tend visiblement à s'ériger en autorité intermédiaire entre moi et le pays [2]), et perdant de vue l'objet

[1]) B(ibl.) Kr(asińskich) rk. 4694. A Monsieur le général Wielhorski, membre du gouvernement provisoire de la Galicie.

[2]) Rk. Z(amoyskich) 1814 f. 244. W kwaterze głównej w Krakowie dnia 18 września 1809. Józef Xiąże Poniatowski, naczelny dowódzca wojska polskiego, do JW. hrabi ordinata Zamoyskiego, prezesa Rządu Centralnego tymczasowego w Galicyi: »Odezwa Rządu Centralnego do Rady Stanu Księstwa Warszawskiego, z przyczyny nienależycie otwartej a przezemnie niedozwolonej korespondencyi naganna, napełniła mnie zadziwieniem, oraz sprawiła mi przykre czucie. — Nigdy spodziewać się nie mogłem, aby Rząd

principal de son institution ne s'occupe le plus souvent que d'accessoires qui, très utiles dans un ordre de choses permanent et réglé, sont incompatibles avec les circonstances actuelles et deviennent pernicieux en prenant le temps et les moyens que leur exigeance réclame exclusivement et en distraiant l'attention des autorités des objets majeurs, qui seuls devraient la fixer.

C'est ainsi qu'au lieu de prendre en considération les besoins urgents de l'armée, de s'occuper des mesures nécessaires pour assurer sa subsistance, de presser par tous les moyens possibles les nouvelles levées et la perception exacte des impôts, je vois avec peine que le Gouvernement provisoire se perdant dans une foule de théories administratives et de speculations abstraites, qu'il n'aura probablement jamais le temps de réaliser, pense à fixer les principes de l'éducation publique et à perfectionner l'agriculture, tandis que les ordres pour la fourniture d'effets d'habillement qu'il a reçus peu après l'époque de son entrée en fonctions, sont malgré la bonne volonté des citoyens et les ressources du pays, jusqu'à présent, sans aucun effet faute d'énergie dans l'exécution.

Centralny z gorliwych obywateli złożony prawdziwe interesa kraju i mnie i siebie zawodził, wykraczając z obrębów, które mu przepisałem, i odstępując od swego właściwego przeznaczenia; nie można było pomyśleć, żeby kiedy Rząd tymczasowy do ościennego konstytucyjnego Rządu miał pisać mimo mojej wiadomości, o czym? o interesach armii, której ja wodzem jestem; tym bardziej, że Rządowi Galicyjskiemu wewnętrzną kraju administracyą powierzyłem, a nawet objekta, któremi się teraz najszczególniej zatrudnić powinien, w artykule 10m wyroku 8go sierpnia wskazałem. — Nie wdając się w rozbiór tej odezwy, w której na wielu miejscach styl rządu stałego, jak gdyby ten odemnie nie był zawisłym, dostrzegać się daje, wzywam JWWM. Pana, abyś przestrzegał granic przezemnie rządowi określonych i nie pozwalał mu występować z obrębów jemu właściwych, gdyż inaczej naraziłby się na przykre skutki, a przez uchybienie celu, dla jakich ustanowionym przezemnie został, powszechne narzekanie ściągnąć na siebie może. — Kopia odezwy czytana mi przez pana referendarza będąc bez daty czyni mi nadzieję, że ta jest jeszcze projektem tylko. Jeżeli tak jest, zniszcz JWWM. Pan takowy projekt; lecz jeżeli odezwa do Rady Stanu Xięstwa Warszawskiego odeszła, nie dozwalaj Rządowi dopominać się odpowiedzi zaspokajającej, gdyż ta ztamtąd nie powinna i nie może nastąpić. — Racz JWWM. Pan przyjąć uprzejmie wyrazy mojego winnego szacunku«. Ibidem f. 247—8 tłómaczenie się Zamoyskiego z 25. IX. z Podzamcza.

L'expérience que Vous avez acquise dans de semblables circonstances, et la connaissance parfaite que Vous avez de la manière dont l'Empereur veut que ses ordres soient exécutés, Vous mettant, Général, plus qu'un autre à même d'apprécier les inconvénients de la marche que le Gouvernement provisoire a jusqu'ici suivie, je ne doute point que l'intérêt que Vous devez porter à une autorité dont Vous faites partie, ne Vous porte à lui faire à ce sujet les représentations les plus pressantes. Il Vous sera facile de lui faire sentir que, n'étant point une représentation nationale, ni même une autorité permanente, il ne lui convient ni de séparer ses vues des miennes, ni de s'occuper d'objets qui, telle que soit la destination qu'il plaira à l'Empereur de donner ultérieurement à la Galicie, ne pourront continuer à subsister dans cette forme, mais devront nécessairement rentrer dans un ordre des choses déjà établi. Que quand il s'agit d'un intérêt aussi majeur que celui de recouvrer une existence nationale, et qu'on a pour alternative la rentrée d'un gouvernement odieux, ce n'est nullement rendre service au pays, que de lui épargner les sacrifices par lesquels il doit acheter sa liberté et se disculper aux yeux de la posterité des fautes qu'on nous a si souvent et quelque fois si justement reprochées.

Accoutumé à juger de l'esprit d'un pays par les efforts qu'il fait pour rentrer dans ses droits, quelle opinion l'Empereur peut-il concevoir de celui qui anime les Galiciens quand, àprès avoir vu les prodiges que l'amour de la patrie a opérés dans le Duché, malgré l'insuffisance des moyens, la misère générale et des obstacles de toute espèce, il n'a pour terme de comparaison, dans une contrée abondante et pourvue de toute sorte de ressources, que de vaines démonstrations de patriotisme sans aucun effet sensible; les mesures les plus urgentes exécutées avec la lenteur la plus désesperante, et nulle marque réelle de cet élan qui annonce une nation décidée à tout tenter pour parvenir au but qu'elle se propose.

Il m'est extrêmement penible d'être dans le cas de faire un tableau aussi peu flatteur de l'état des choses en Galicie; mais ma responsabilité ne me permet point de m'aveugler là-dessus. Ayant reçu de l'Empereur un pouvoir illimité, je lui dois compte de l'emploi que j'en fais pour remplir ses ordres,

et je ne veux point par une condescendance malplacée encourir le reproche d'avoir trahi sa confiance et rendu nulles ses intentions généreuses envers notre patrie.

J'aime à me persuader, Général, que ces considérations développées par Vous produiront un effet analogue à mes vues et engageront le Gouvernement provisoire à agir avec l'énergie que les circonstances rendent indispensable. J'espère que, ne perdant plus de vue le but qu'il doit se proposer, il mettra de côté des speculations dont l'effet est éloigné, pour activer de tout son pouvoir toutes les mesures relatives à l'armée, assurer sa subsistance et son entretien, maintenir l'ordre public et établir l'égalité dans la répartition des charges. Je ne doute nullement qu'adoptant cette manière d'envisager les choses, il ne cesse de voir dans les opérations de l'intendant général de l'armée une empiétation continuelle sur son autorité et ne mette fin à cette lutte peu convenable qui entrave tant de mesures et tourne entièrement au profit des menées de tout ce qui est intéressé à notre ruine.

Je suis si persuadé de la droiture des vues de Monsieur Zamoyski et j'ai si bonne opinion de celle de son jugement, que je ne puis que m'attendre à le voir s'empresser de coopérer à ce qu'il est indispensable de faire pour mériter la satisfaction de l'Empereur et m'épargner la triste nécessité de prendre moi-même des mesures vigoureuses pour effectuer militairement ce que je ne puis obtenir du zèle de citoyens que j'ai placés à la tête de l'administration.

En Vous autorisant en conséquence à lui communiquer cette lettre confidentielle, je suis certain qu'il se fera un plaisir de donner dans cette occasion une nouvelle marque qu'il désire le bien de son pays.

Recevez, Général, l'assurance de toute ma considération.

Joseph Prince Poniatowski.

234. Do Napoleona.

W kwaterze głównej w Krakowie, 24 września 1809.

Posyła wiarygodne wiadomości o zbrojeniach Prus. Zmiana w postępowaniu Rosjan. Ich wyszukana uprzejmość. Plany odbudowy Polski w związku z Rosją. Przygotowywanie odezwy w tym duchu. Zawieszenie herbów rosyjskich, wyroki w imieniu cara. Wysłannicy austrjaccy i mo-

skiewscy mogą wyzyskać niezadowolenie, któreby się objawiło przy nałożeniu nowych podatków, gdy część Galicji ponosi wszystkie wydatki na wojsko. W razie gdyby Aleksander I ogłosił się królem Polski, nastąpiłoby rozdwojenie. Wybuch wojny z Rosją uczyniłby jego położenie niezmiernie trudnem, pośrodku dwu wojsk nieprzyjacielskich. Oddziały nad Dniestrem byłyby zapewne stracone. W polskiej armji brak broni, rosyjska zasilona przez dwie dywizje może szybko wzmocnić się jeszcze więcej. Prosi o rozkazy w tym układzie stosunków, zwłaszcza że i Prusy wystąpiłyby wrogo [1]).

Un observateur dont les rapports se sont trouvés jusqu'ici toujours conformes à la vérité, ayant été envoyé en Prusse, pour avoir des données certaines sur les bruits qui se répandent depuis quelque temps sur les intentions hostiles de cet état, je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale les renseignements intéressants qu'il a recueillis.

J'ai eu, il y a quelque temps, l'honneur de porter à Sa connaissance les insinuations que, sous main, les commandants russes tâchaient de répandre en Galicie, sur les intentions de leur souverain à l'égard des Polonais. Ces menées, qui depuis quelque temps avaient cessé, viennent de se ranimer. Les procédés [2]) des généraux et officiers russes à l'égard des militaires polonais, devenus infiniment plus honnêtes, paraissent visiblement leur avoir été dictés dans l'intention de regagner la bonne volonté et la confiance, qu'ils ne peuvent se dissimuler d'avoir perdue, autant par leur conduite dans cette campagne, que par la malveillance qu'ils ont fait paraître à l'égard de la France. Les insinuations dont ils se permettent d'accompagner leurs politesses, ont pris depuis peu un caractère plus décidé. On affecte de rendre justice à l'esprit national des Polonais; on fait remarquer l'analogie qui se trouve entre eux et les Russes, et sur les avantages qui résulteraient pour nous, si réunis avec eux sous une même domination, nous y gagnions outre l'existence de la Pologne, l'appui d'une puissance, qui par sa position est aussi à même de la protéger que la Russie. On ne manque pas d'appuyer sur l'éloignement où nous nous trouvons de la France, et d'exagérer les difficultés qu'elle aurait à donner aux Polonais une protection efficace. On va même

[1]) A. h. G.
[2]) Por. Askenazy 297.

jusqu'à dire que, convaincue de toutes ces circonstances, Votre Majesté Impériale n'est point éloignée de consentir à un arrangement qui mettrait la couronne de Pologne sur la tête de l'empereur de Russie [1]).

On vient de m'assurer, qu'on préparait une proclamation qui contiendrait toutes ces assertions; mais on n'a pu s'en procurer une copie. Je ne puis garantir à Votre Majesté Impériale la vérité du fait; d'autant que les circonstances peuvent faire changer d'idée sur cet objet, comme cela est arrivé à l'egard de la proclamation, qu'on se proposait de publier à l'entrée des troupes russes en Galicie, et qui fut supprimée malgré qu'elle fut déjà imprimée, et que plusieurs exemplaires en eussent été répandus. Mais comme cette notion vient d'une source assez sûre, j'ai crû devoir ne point la Lui laisser ignorer.

Quelles que soient les vues des Russes, il est certain qu'ils agissent sourdement en sens contraire de nos intérêts [2]), et ils viennent même de donner récemment des preuves publiques d'un changement opéré, à ce qu'il paraîtrait, même dans les vues de la Cour. Deux nouvelles divisions russes viennent d'entrer en Galicie, et je reçois dans ce moment la nouvelle que l'administration publique qui, dans les contrées occupées par les Russes était gérée jusqu'ici au nom de l'empereur François, se fait actuellement au nom de l'empereur Alexandre, et que les armes d'Autriche qui avaient été conservées, viennent d'être remplacées par celles de Russie.

Cette disposition, peu favorable, mérite une attention sérieuse dans les circonstances où nous nous trouvons. — Epuisé par les efforts qu'il a faits pour ajouter à sa force armée, le Duché de Varsovie, que le séjour de l'ennemi a achevé de ruiner, ne pouvant presque rien fournir pour l'armée, c'est la

[1]) Jest tu mowa o pośrednictwie Sanguszki (Niemcewicz I 174—5, Tokarz II 54—5). Jeśli książę Eustachy (*Pamiętnik* 56) zatajając całą sprawę wzmiankuje, jakoby Poniatowski swą »niełaskę« dla dawnego przyjaciela tłómaczył tem, »że mógłby się wyżej narazić«, to rozumieć należy rzecz według wykładni St. Potockiego: Książę Józef, nie chcąc wymienić Sanguszki, nie odkrył szczegółów jego misji, a przez to mógł sam być podany w podejrzenie.

[2]) Davout: *Corr.* (844) z 3 paźdz. 1809: »...Un officier d'artillerie, envoyé à Cracovie par le général La Riboisière, ...rapporte qu'il règne toujours une très grande mésintelligence entre les Polonais et les Russes. Le prince Poniatowski lui a dit que le 24, les Russes avaient annoncé, par un ordre du jour, la conclusion de la paix entre eux et les Suédois«.

Galicie seule qui, depuis plus de 4 mois, pourvoit à l'entretien et à la subsistance non seulement de l'armée du Duché, mais encore des troupes qui y ont été levées. Cette charge qui serait très considérable pour tout le pays, devient exorbitante pour la partie de la Galicie que nous occupons exclusivement, et cet effet se fait sentir tous les jours davantage, par le manque presque total de fonds, pour faire face aux frais de nouvelles levées, et aux dépenses courantes de l'armée[1]). En imposant de nouvelles contributions, moyen au quel il faudra nécessairement avoir recours, on ne peut se dissimuler que ce ne soit donner lieu à quelque mécontentement, que les Russes, et les nombreux émissaires autrichiens[2]) agissant sous leur protection, ne manqueront pas de fomenter.

Jusqu'ici toutes leurs insinuations n'ont pas fait sur le public l'impression qu'on a pu s'en promettre, c'est à dire, de faire désirer la réunion à la Russie, ou de donner lieu à une démarche des citoyens à l'égard de l'empereur Alexandre; cependant comme dans l'état actuel des choses, elles doivent né-

[1]) Por. rk. Ossol. 4312. 29 sierpnia książę »donosił Rządowi, iż chociaż W-y Trzecieski formuje pułk konny, nie można jednak, aby ten zastąpić miał inny jakowy już dawniej formować się przeznaczony«. »Pod dniem 12 września z głównej kwatery z Krakowa czynił odezwę do Rządu względem jak najspieszniejszego formowania siły zbrojnej«. Następnie »wzywał Rząd Centralny, żeby stosownie do powiększonej liczby wojska przez nowy kanton także zapasy magazynowe powiększone były«. Por. Skałkowski 390—3, Handelsman 99, 103, 107, Niemcewicz I 177, 180—1, Tokarz II 53, 55—6.

[2]) Beer 434—5: »Von Metternich rührte in diesen Tagen ein eigenthümliches Project her: nämlich die Polen zu einer Action gegen Napoleon zu gewinnen. Preussen sollte bestimmt werden, auf das Herzogthum Warschau für ewige Zeiten zu verzichten, Oesterreich einen Theil Westgaliziens abtreten, und Polen unter einem einheimischen Herrscher wiederhergestellt werden. Zwischen Oesterreich, Preussen, Polen, der Türkei, England, Spanien, Portugal, Sicilien und Sardinien sollte eine Offensiv- und Defensivallianz geschlossen werden. Oesterreich hätte das Versprechen zu geben, auch auf den Rest des polnischen Gebietes verzichten zu wollen, wenn es dafür eine Entschädigung in Deutschland oder Italien erhielte, dafür müssten sich aber die Polen zu einer sofortigen Mitwirkung anheischig machen. Stadion... stimmte zwar insofern zu, als er für den Fall des Wiederausbruchs eines Kriegs den Versuch gemacht wissen wollte, mit den Polen in Verbindung zu treten, allein er wies darauf hin, dass ein solcher Schritt nur mit grosser Vorsicht geschehen könne...« *Bibl. warsz.* r. 1913 IV 94—115, E. Kipa: *Kuszenie ks. Józefa w r. 1809.*

cessairement produire des doutes, il est impossible qu'elles n'altèrent quelque fois l'esprit public, ainsi que la confiance dans le gouvernement provisoire, et ne rallentissent par conséquent l'effet des mesures qu'on est dans le cas d'ordonner.

Ces inconvénients deviendraient bien plus grands encore, si l'empereur de Russie, prenant le parti de se déclarer roi de Pologne, le sort de ce pays devenait par là, au moins pour quelque temps, plus incertain; et l'on devrait craindre que, chaque cause ayant des mécontents, on ne pourrait compter que très peu sur les ressources de la Galicie.

J'ignore sur quelles bases les Russes fondent ces démonstrations, mais on ne saurait se dissimuler que leurs vues ne nous soient contraires. Dans le cas où elles porteraient l'empereur Alexandre à agir hostilement, ma position en Galicie deviendrait infiniment critique. Me trouvant entre l'armée russe et ce que les Autrichiens ont conservé ici de forces, il faudrait nécessairement d'entrée de jeu abandonner Cracovie, et il est très douteux, si nos troupes sur le Dniester, entièrement séparées de nous par la direction qu'ont prise les colonnes russes, pourraient jamais nous rejoindre. — Quelque nombreuse que soit devenue l'armée sous mes ordres, il est connu de Votre Majesté Impériale qu'une grande partie manque entièrement d'armes. La proximité des frontières de la Russie permettant la jonction des troupes qu'ils ont sur leurs frontières avec le corps du prince Golicyn, elles acquerraient par là une prépondérance de forces et de moyens, à la quelle il serait difficile de résister.

Toutes ces considérations, que je crois de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Majesté Impériale, m'engagent à Sa supplier de vouloir bien me faire parvenir Ses instructions sur la marche que j'aurais à suivre dans le cas où la Russie se déterminerait à agir hostilement. Elles me sont d'autant plus nécessaires, que la Prusse ne resterait probablement point spectatrice tranquille et que le Duché est de ce côté sans aucune défense.

235. Do Napoleona. Kraków, 30 września 1809.

Księstwo i Galicja wyczerpane z zasobów. Potrzeba zasiłków obiecanych na wojska nowej formacji [1]).

[1]) A. h. G.

J'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté Impériale dans mon précédent rapport que le Duché de Varsovie entièrement épuisé dans la dernière campagne, se trouvant hors d'état de pourvoir à l'entretien de l'armée, la Galicie avait jusqu'ici seule fourni aux dépenses qu'elle entraîne, ainsi qu'aux fraix de première mise, et à la solde des troupes levées ici, et que cette charge serait bientôt au-dessus des forces de la partie que nous occupons.

Les renseignements qui me parviennent dans ce moment sur les dernières rentrées des impôts et contributions, me donnant la certitude, que le manque de numéraire qui depuis longtemps existe ici, amenera sous très peu de temps l'entière impossibilité d'entretenir aux dépens de la Galicie la force de jour en jour plus grande qui s'y trouve concentrée, je crois de mon devoir d'exposer à Votre Majesté Impériale une circonstance aussi importante pour la conservation des troupes sous mes ordres.

D'après ceux que S. A. le maréchal prince de Ponte Corvo m'a fait parvenir en Son nom le 10 juin, les troupes levées en Galicie doivent être considérées comme étant à la solde de Votre Majesté Impériale. Ayant pris possession en Son nom du pays, où les opérations militaires ont porté le corps que je commande, j'ai cru devoir faire servir à remplir Ses intentions les ressources, qu'il m'a été possible d'en tirer. Celles-ci se trouvant entièrement épuisées, je supplie Votre Majesté Impériale, de vouloir bien me faire connaître, si je puis espérer qu'Elle daignera faire assigner les fonds nécessaires pour un besoin aussi urgent.

C'est avec le plus sincère désir de justifier Sa confiance, que j'attends les ordres qu'il Lui plaira de me donner à cet égard, en La suppliant de recevoir avec bonté l'hommage de mon profond respect.

236. Do Napoleona. Kraków, 30 września 1809.

Dziękuje za darowaną broń; zarządzenia celem jak najszybszego jej sprowadzenia mimo przewidywanych utrudnień ze strony Prusaków [1]).

M[r] le général de division comte de Lariboisière vient de me faire connaître, que Votre Majesté Impériale avait daigné

[1]) A. h. G.

faire don au Duché de Varsovie de 20.000 fusils, 4.000 mousquetons, 3.000 paires de pistolets et de 1.000 sabres de cavalerie [1]).

En Lui présentant au nom de l'armée polonaise l'hommage de toute sa reconnaissance pour ce nouveau bienfait, j'ose y ajouter l'assurance, qu'il sera d'autant plus précieux à ses yeux, qu'il la met à même de continuer à mériter la généreuse protection de Votre Majesté Impériale, en donnant de nouvelles preuves du zèle qui l'anime pour Son service.

Je n'ai point manqué de prendre sur le champ les mesures nécessaires pour assurer le transport de ces armes, et je me ferai un devoir de l'accélerer par tous les moyens qui seront en mon pouvoir. Cependant vu l'éloignement des points sur les quels elles devront être prises, et les obstacles par les quels la malveillance connue des Prusiens cherchera sans doute à en entraver le passage par leur territoire, il est à présumer, qu'il se passera plusieurs semaines, avant que ces armes puissent être rendues à leur destination.

237. Do Davout'a. Kraków, (2) października 1809.

Wykonanie żądanej odbitki mapy Galicji i zebranie wiadomości o przejściach do Węgier powierza Mallet'owi. Korzysta z możności spo-

---

[1]) Część tej broni była dostarczona z Gdańska, skąd 11 października 1809 komendant placu tamtejszy generał brygady Grabowski donosił Berthier'owi: J'ai eu l'honneur de recevoir le 9 du présent mois l'ordre de Votre Altesse d'envoyer en Pologne, à la disposition du prince Poniatowski, 7.000 fusils prûssiens, qui se trouvent dans les arsenaux de Danzig. J'ai l'honneur d'observer à Votre Altesse que dans ce moment, il n'y en a en état que 2.460
à réparer . . . . . 2.421 } 7.000
et le nombre de l'envoi ordonné sera completté sur les 2.466 fusils hors de service, par 2.119
Ce transport partira dans trois jours et j'ai tout lieu de me flatter qu'il arrivera à Thorn, sans être compromis. L'artillerie a demandé ce délai pour evenisser les armes qui sont en bon état, et je mettrai tous mes soins pour tâcher débruiter le moins possible cette expédition, profitant du retour des bateaux qui doivent amener aujourd'hui 450 conscrits de Thorn à Danzig, et du départ d'un officier pour Stettin, pour en rendre compte à Votre Altesse, parceque j'ai eu lieu de m'appercevoir combien les voies de la poste sont peu sûres. (A. N. AF^{IV} 1637).

rządzenia kopji karty Śląska i części Austrji Dolnej. Przypomina prośbę Mallet'a o pozwolenie na przejście w służbę Księstwa. Prosi o mapę okolic Ołomuńca [1]).

Monseigneur, ayant appris par la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 septembre qu'Elle souhaite avoir un huile de la carte de la Galicie, j'ai chargé Mr Mallet de prendre de suite les mesures nécessaires pour exécuter sur-le-champ ce travail et Lui procurer en même temps les renseignements qu'Elle désire sur les passages de la Galicie en Hongrie [2]). Toutes ces cartes ayant été envoyées à Varsovie, Mr Mallet va s'y rendre incessamment pour cet objet.

M. Horvitz vient de me faire parvenir, par Mr le capitaine Łubieński, le reste de la carte de Silésie que Votre Altesse a bien voulu me permettre de faire copier. Je profiterai avec empressement de l'offre obligeante qu'Elle veut bien me faire de me procurer de la même manière une copie de la carte de la Basse Autriche qui est en sa possession.

Votre Altesse me permettra-t-Elle de rappeler à Son souvenir Mr le directeur du génie Mallet. Cet officier a rendu les meilleurs services dans la campagne actuelle, et il serait fâcheux que, faute de l'autorisation nécessaire pour passer entièrement au service du Duché, il se vit privé de la récompense qui lui est si légitimement due. Convaincu de l'intérêt que Votre Altesse veut bien lui porter, j'ose Lui renouveler la

---

[1]) A. h. G., don. Davout; data jest opuszczona, ale wahać się może tylko między 1-m a 2-m października.

[2]) Mallet do Davout'a, Cracovie, le 2 octobre 1809: »Monsieur le colonel Flahaut, aide de camp de S. A. le prince de Neuchâtel, n'a pu parvenir à Cracovie que dans la journée d'hier et de suite m'a remis la lettre.. du 10 du mois dernier. Conformément à Vos intentions, je l'ai communiquée à S. A. le prince Poniatowski. Elle a été très flattée du travail que Vous voulez bien me confier... A l'époque de l'évacuation de Léopol, les ordres ont été donnés au commandant de la place (emporter) et cartes relatives au pays des deux Galicies et autres. Le tout est en dépôt à la Blacha... Nous n'avons pas perdu un instant pour activer les travaux des places... Indépendamment de la direction du génie, je suis chargé de celle des écoles militaires du Duché... Nos établissements ont déjà fait des progrès... Mr Łubieński, capitaine de la garde impériale, vient de me remettre à l'instant la deuxième lettre que V. E. a eu la bonté de m'écrire le 28 du mois dernier...« Por. R. Łubieński: *Generał Tomasz Pomian Łubieński* I 176.

prière d'obtenir que cette formalité puisse être remplie à son égard [1]).

Je profite avec empressement de cette occasion pour renouveler à Votre Altesse l'expression d'un attachement qui ne finira qu'avec ma vie.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, commandant en chef l'armée polonaise.

P. S. Il m'a été impossible de me procurer ici aucun renseignement sur Olmütz et ses environs; Votre Altesse n'en posséderait-Elle point quelque carte?

238. Do Davout'a. Kraków, 3 października 1809.

O poparcie prośby o 150 dział dla uzbrojenia Brodów i uzupełnienia obwarowań innych twierdz Księstwa, wedle sprawozdania Pelletier'a [2]).

Monseigneur, chaque occasion où il s'agit de solliciter l'assistance de S. M. l'Empereur, me donnant occasion de me rappeler l'intérêt avec lequel Votre Altesse a bien voulu tant de fois intervenir en notre faveur, me permet la confiance de m'adresser à Elle, dès qu'il est question d'assurer le succès de mes démarches.

Le rapport ci-joint de M[r] le général Pelletier fera connaître à Votre Altesse, de quelle importance il serait pour nous de mettre la citadelle de Brody en état de défense [3]). Il faut

---

[1]) Berthier do Davout'a: »Schönbrunn le 21 octobre 1809. J'ai mis sous les yeux de l'Empereur... votre lettre du 11 de ce mois par laquelle vous demandiez que le capitaine du génie Mallet fut autorisé à passer au service du Duché de Varsovie. Je vous préviens que S. M. a renvoyé mon rapport sans avoir pris de décision à ce sujet«.

[2]) A h G., don. Davout.

[3]) Cracovie, le 3 octobre 1809: »...Cette citadelle est un pentagone régulier, bastionné et revêtu en maçonnerie. Les murs ont à peu près 25 pieds d'élevation et sont bien conservés. Le tracé de cette citadelle est bon, seulement le rayon n'en est pas grand, et les lignes de défense n'ont guère que cent toises. Sous les terrepleins il y a des casemates susceptibles de servir de logement à deux bataillons... Cette citadelle est entourée presque partout de terrains marécageux et n'est nullement commandée... Cette citadelle... pourrait recevoir tous les détachements qu'on serait dans le cas d'envoyer dans la Volhinie, la Podolie et la Bukowine. L'occupation de cette citadelle et celle de la forteresse de Zamość assurerait aux troupes franco-galiciennes la possession de la vieille Galicie... J'ai l'honneur de proposer à V. A. d'ordonner: 1° que la citadelle de Brody soit occupée

pour cet objet, ainsi que pour compléter l'armément des places du Duché, 150 pièces de canon, et j'ai cru devoir prier aujourd'hui S. A. S. le Major général de soumettre à S. M. l'Empereur cette nouvelle occasion de nous accorder un bienfait.

Oserais-je supplier Votre Altesse d'appuyer auprès de Son souverain une demande qui intéresse le bien de son service. Elle verra en ce-ci une preuve de la force de mon ancienne habitude de L'importuner. mais j'aime à me flatter qu'Elle me la pardonnera en faveur du sentiment qui l'occasionne, et qu'Elle s'est plue à faire naître et à entretenir en moi.

Veuillez bien, Monseigneur, être persuadé qu'il ne finira qu'avec ma vie, et agréez en l'expression sincère avec celle de mon inaltérable devoûment.

239. Do Davout'a. Kraków, 3 października 1809.

Flahaut doręczył mu listy z 10 i 21 września. Dziękuje za powiadomienie o widokach powodzenia w razie wznowienia działań wojennych. Dziękuje za poparcie u cesarza, na skutek czego darowano Księstwu znaczny zasób broni. Zastosuje się do rozkazów w stosunkach z Rosjanami. Tak postępował dotąd. Jeśli kto z Litwy lub innych prowincyj rosyjskich wszedł w służbę polską, to z tytułu poddaństwa mięszanego albo zataił swoje pochodzenie mając krewnych w Księstwie. Podwoi czujność, ale zaręcza, że źródłem skarg jest niechęć generałów rosyjskich, zwłaszcza Niemców z pochodzenia, do przymierza z Francją. Załącza wyciągi rozkazów dziennych w odniesieniu do Rosjan, którym okazywał zawsze względy winne sprzymierzeńcom. Umyślnie przymykał oczy na wiele rzeczy rażących. Zbiegów zwracano, a jeśli ucieka wielu, to dla złego obchodzenia się z nimi. Cieszy się, że w dalszym ciągu wojny miałby działać razem z korpusem marszałka [1]).

Monseigneur, M[r] le colonel Flahaut m'a remis les lettres que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 10 et 21 septembre.

---

par deux bataillons. 2° que les fossés en soient déblayés et les glacis et chemins couverts construits. 3° qu'elle soit armée de 24 bouches à feu approvisionnées à cinq cents coups, lesquelles seraient tirées de Sierock, Modlin et Praga. 4° qu'elle soit approvisionnée pour trois mois en vivres pour quinze cents hommes. 5° que les casemates en soient réparées et garnies d'effets de couchage et d'ameublement. — J'en prends occasion d'inviter de nouveau V. A. à représenter à S. M. l'Empereur que les places du Duché ne sont pas suffisamment armées en bouche à feu..«

[1]) A. h. G., don. Davout.

Je m'empresse de La remercier des détails qu'Elle veut bien me donner sur les avantages qu'on peut se promettre de la position actuelle des choses et des armées, si la cour d'Autriche se laissait encore aveugler au point de vouloir tenter une seconde campagne. Votre Altesse connaît trop la part sincère que je prends à la gloire de notre grand protecteur et au succès des armes de la France, pour ne point être persuadée du plaisir que ces renseignements m'ont causé.

Je ne suis pas moins reconnaissant de la bonté qu'Elle a eue de porter à la connaissance de S. M. l'Empereur ce que j'avais pris la liberté de Lui communiquer en son temps relativement à notre position et à nos besoins. Son intervention a déjà produit un effet favorable et S. M. l'Empereur a daigné faire don au Duché de 20.000 fusils, et d'un nombre considérable d'autres armes. J'ai pris les mesures les plus pressantes pour que l'armée polonaise puisse être bientôt à même d'utiliser pour le service de cet auguste souverain, les moyens qu'elle doit à sa généreuse protection.

Veuillez bien, Monseigneur, assurer à S. M. l'Empereur que je ne manquerai pas de me conformer aux ordres qu'il me fait l'honneur de me donner relativement aux procédés à observer à l'égard des Russes, et que même jusqu'ici ses intentions à ce sujet ont été constamment remplies. Si quelques Lithuaniens ou autres habitants des états de la Russie ont trouvé à se placer dans l'armée polonaise, c'est à titre de sujets mixtes ou parce qu'ayant une partie de leurs familles, soit en Galicie, soit dans le Duché, il leur était facile d'échapper aux recherches [1]). Je ferai redoubler de vigilance sur cet objet; mais j'ose assurer à Votre Altesse que ce qu'on a pu dire tant pour ce qui y a rapport, que sur ce qui a été observé à l'égard des Russes en général, ne vient que de l'extrême malveillance de leurs généraux, surtout Allemands, pour la cause commune, et de la répugnance avec laquelle ils voient les rapports actuels entre la France et la Russie, et les revers de la maison d'Autriche.

---

[1]) D. St. 3646, umowa co do wydawania zbiegów podpisana w Dreźnie 21 października 1808, por. St. Petersburgische Senats-Zeitung Nr. 21 (22. V. 1809).

J'ai cru devoir faire passer aujourd'hui à S. A. S. le Major général l'extrait de différents ordres que j'ai donnés dans le cours de la campagne pour faire connaître les intentions de S. M. l'Empereur relativement à la Russie [1]). J'ai l'honneur d'affir-

[1]) Por. *Gazeta Warszawska* Nr. 46, gdzie jest zapewnienie pod 4 czerwca, że »Naczelny Dowódzca woysk Rossyiskich Xże Galliczyn, przybywszy z Białegostoku do Lublina, ztamtąd innym kolumnom nayprzyzwoitszą da dyrekcyą«. Tamże rozkaz dzienny z 4. IV., w dodatku do którego: »J. O. Xiąże Naczelny Dowódzca zaleca iak naymocniey, aby nikt nie nazywał woyska Rossyiskiego woyskiem Moskiewskim, ani szczególnych osób Moskalami, gdyż to nie iest właściwe nazwisko Rossyan«. Obwieszczenie ogłoszone przez Horodyskiego, referendarza cywilno-wojskowego przy boku wodza naczelnego, w Zamościu 3 czerwca (*Gazeta Krakowska* Nr. 60 z 26 lipca, także *Gaz. korr. warsz.* Nr. 62 z 12 sierpnia), było tej treści: »Doszło do wiadomości J. O. Xcia Poniatowskiego..., że za zbliżeniem się jakiegoś nieprzyjacielskiego korpusu do Lwowa wielu urzędników od władzy wojskowej ustanowionych, tak w stolicy jak i w niektórych cyrkułach miejsca swoich urzędów opuściło. Ustał więc po części bieg administracyi a wojska rosyjskie i polskie w przechodach swoich doświadczać mogą złych skutków publicznej od klęsk wojny ochraniającej usługi. J. O. Xżę Wódz naczelny dbający o potrzeby i wygody wojsk sprzymierzonych, a razem troskliwy o dobro mieszkańców Galicyi i zachowanie publicznego porządku, zlecił mi ogłosić wyrok swojej woli: »Aby pozostali na swych miejscach urzędnicy powierzonych im obowiązków sprawować nie przestawali, ci zaś, których grożące posuwanie się ku nim niebezpieczeństwa z miejsc urzędowania oddaliło, jak najprędzej do pełnienia swoich powinności powracali i tem pilniej dobra publicznego i spokojności powszechnej strzegli. — Niech pomną powołani do usługi publicznej obywatele Galicyi, iż ich urzędowanie i poświęcenie się pod obronną tarczą dwóch wielkich sprzymierzonych monarchów zostaje. — Rząd centralny wojskowy tymczasowy pod protekcyą cesarza Francuzów... ustanowiony powróci do stolicy dla tem prędszego przywrócenia spokojności publicznej. Najszczególniej przyłoży wszelkiego starania, aby kolumna rosyjska pod komendą JW. jenerała barona Müllera Zakomelskiego do Lwowa d. 28 czerwca wchodząca jak najlepiej przyjętą była i w czasie pobytu swego w tej stolicy co do potrzeb, kwaterunku, żywności i furażów żadnej niewygody nie doznała«. W myśl tego wezwania Rząd Centralny z Rawy 27 czerwca zapowiadał powrót swój do Lwowa, »skoro marsz szanownych i walecznych wojsk sprzymierzonych Najj. cesarza Jegomości Wszech Rosyi pod dowództwem JW. jen.-majora barona Müllera Zakomelskiego i wojska polskiego... otworzył drogę«. »Niema potrzeby wystawiać, przydawała jeszcze ta odezwa, jakie ze wszech miar należą względy przyjacielskim wojskom Najj. Imperatora..., wszystkie urzędy i wszyscy ziemi tej mieszkańcy uprzedzać się powinni, jak to już czynią,

mer à Votre Altesse que je les ai fait exécuter avec loyauté et que j'y ai joint tous les égards et même la prévenance à la quelle des troupes alliées pouvaient s'attendre. Le désir de ne contrevenir aux ordres de l'Empereur m'a fait très souvent passer sur des choses qui n'étaient nullement conformes aux obligations que leur imposaient leur position et notre conduite.

Je n'ai jamais manqué de faire rendre aux Russes les déserteurs qui se sont présentés, pour demander du service, ou ont été arrêtés par nos troupes. Mais leurs corps éprouvant une désertion considérable, ils trouvent plus commode de l'attribuer à cette raison, qu'aux mauvais traitements que le soldat endure.

C'est avec le plus grand plaisir que dans le cas de la reprise des hostilités je prévois la jonction de troupes polonaises avec le corps d'armée aux ordres de Votre Altesse. Je La prie d'être persuadée que tout ce qui me promet de retrouver avec Elle des rapports dont j'aime à conserver le souvenir le plus reconnaissant, sera toujours compté par moi au nombre des événements les plus favorables de ma vie, et que j'en profiterai avec un empressement analogue aux sentiments du sincère attachement que je Lui ai voué pour la vie.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, commandant en chef l'armée polonaise.

P. S. Ayant eu le temps de faire faire une copie des ordres relatifs à la conduite à tenir avec les Russes que j'ai joint à ma dépêche à S. A. S. le prince de Neuchâtel, je m'empresse également d'en donner communication à Votre Altesse.

240. Do Stanisława hr. Zamoyskiego. Kraków, 5 października 1809.

Odebrał list z 2-go października. Zaufanie do jego poczucia obywatelskiego, odmienne zapatrywania co do skuteczności sposobów działania. Oswobodzenie Ojczyzny spodziewaną nagrodą wysiłków [1]).

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de Vous accuser la réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser le 2

---

w tem wszystkiem, co dla żywności i wygody tych szanownych a w tak przykładnym porządku i karności postępujących sprzymierzeńców potrzebne być może«.

[1]) Z. 1814 f. 259.

de ce mois. Elle m'est une nouvelle preuve que je ne pouvais mieux placer ma confiance pour l'exécution des ordres de S. M. l'Empereur.

L'explication que cette lettre contient, est satisfaisante sur plusieurs points. Je ne doute point que chaque partie ne fût également bien soignée, s'il Vous était possible de Vous en occuper par Vous même. Mais soit moins de zèle ou d'aptitude dans ceux qui doivent Vous seconder, soit par les motifs que Vous indiquez, soit enfin par ces deux circonstances réunies, plusieurs objets de la première importance, tels que les levées, la rentrée des sommes nécessaires pour l'entretien de l'armée, son approvisionnement et son habillement éprouvent des retards réellement inquiétants dans les circonstances actuelles Vous paraissez croire, Monsieur le Comte, que la lenteur du dernier article tient aux mesures recemment prescrites; mais il m'est impossible d'adopter Votre opinion à cet égard, et je puis Vous assurer, au contraire, que c'est l'expérience des inconvénients résultant de la première méthode, qui m'a mis dans le cas de faire suivre une voie différente.

Plus persuadé que jamais de l'esprit qui Vous anime dans Votre gestion, je vous recommande instamment, Monsieur le Comte, de mettre tous vos soins et toute Votre sollicitude à pourvoir aux objets que j'ai l'honneur de Vous désigner. — Je ne me dissimule en aucune manière les difficultés que Vous avez à vaincre, mais elles ne seront certainement pas supérieures à Votre bonne volonté, et Vous n'aurez, j'aime à le penser, aucun regret à des efforts, dont l'affranchissement de Votre Patrie doit être le prix.

C'est en espérant qu'ils seront suivis du succès le plus favorable, que je profite de cette occasion pour Vous réitérer, Monsieur le Comte, l'expression de ma haute considération.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, commandant en chef l'armée polonaise.

241. Do Davout'a. Kraków, 22 października 1809.

Otrzymał urzędową wiadomość o zawarciu pokoju. Cieszy go uznanie, z jakiem spotkała się działalność wojsk polskich. Prosi o przedstawienie ich niedostatku. Z 9 tylko 2 miljony wpłynęło z Księstwa. Konie-

czność udzielenia kilku miljonów zasiłku. Oczekiwanie warunków pokojowych. Zadowolenie ze styczności z marszałkiem [1]).

Monseigneur, le capitaine Kamieniecki [2]), mon aide de camp, arrivé ici cette nuit, m'a apporté l'avis officiel de la paix [3]) et la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois.

Les assurances que Votre Altesse veut bien me donner de la satisfaction de S. M. l'Empereur [4]), reçoivent à mes yeux

---

[1]) A. h. G., don. Davout.

[2]) Kamieniecki (Jan) nie wyruszył z Wiednia przed 17-m października, bo w tym dniu przypominał się Berthier'owi: »J'eus l'honneur de présenter à V. A. S. la demande pour la décoration de la légion d'honneur. Vous m'avez, Monseigneur, renvoyé à S. M. l'Empereur. Par son départ mon affaire manque«. Tegoż dnia szef sztabu zalecił go w Schönbrunnie: »C'est un bon et brave officier, rempli de dévouement, qui a bien fait son devoir pendant cette guerre«. Dekret nominacyjny nosi datę 16-go października (A. N. AF^{IV} 412 pl. 3060). Był on wydany niewątpliwie przedewszystkiem dla przypodobania się ks. Poniatowskiemu.

[3]) Pokój zawarty został 14-go października, Napoleon nie czekając nawet na potwierdzenie odjechał, nadzór nad jego wykonaniem i powolnem wycofaniem wojsk pozostawiał Berthier'owi, który z kolei zdał go Davout'owi.

[4]) Por. *Corr. de Napoléon* 15956 (tekst błędny i pod datą błędną u Gembarzewskiego 20), a nadto poseł francuski w Dreźnie Bourgoing miał zalecone wśród »objets à rappeler en temps et lieu à l'attention bienveillante de S. M. le Roi de Saxe: Marque éclatante de satisfaction que Sa Majesté pourroit donner à M. le prince Poniatowski« (D. St. 2730). Por. *Gazeta Krakowska* Nr. 90 (w korespondencji z Warszawy 31 paźdz.): »N. Cesarz Francuzów... na dowód wielkiego ukontentowania swojego z postępowania podczas teraźniejszej wojny J. O. Xcia Poniatowskiego... udarował go pałaszem honorowym, na którym z jednej strony cyfra tegoż Monarchy, a z drugiej wielka gwiazda legji honorowej. Do tego daru przyłączył Najj. Cesarz list w bardzo pochlebnych dla J. O. Xcia wyrazach..« Por. Skałkowski 398 (szabla »mameluckа«), Askenazy 299—300 (dobra). *Gazeta korr.* podała 7 marca 1810, w czasie pobytu Poniatowskiego w Dreźnie, dekret Fryderyka Augusta z 7 grudnia 1809, a zatem równoczesny z ogłoszeniem złączenia ziem galicyjskich z Księstwem Warszawskiem, tej treści: »Uważając tytuły, jakie książe Józef Poniatowski pozyskał do naszej wdzięczności przez chwalebną wyprawę, którą nasze wojsko Księstwa Warszawskiego odbyło w tym roku pod jego dowództwem, pragnąc zawdzięczyć sposobem znamienitym usługi przez niego ojczyźnie oddane, postanowiliśmy i stanowiemy, co następuje: »Art. I. Książe Józef Poniatowski będzie miał w zupełnej własności tytułem nadgrody milion pięć

un nouveau prix, quand Elle a la bonté de s'en rendre l'organe. Si le peu que les troupes sous mes ordres ont été à même d'effectuer dans cette campagne, n'approche point des faits éclatants de l'armée française, au moins ont elles la jouissance de s'être acquis l'estime de leurs frères d'armes et d'avoir justifié l'attente de celui sous les ordres duquel elles mettront toujours leur gloire à servir.

C'est avec la reconnaissance la plus vraie que je remercie Votre Altesse de vouloir bien, dans chaque occasion, être auprès de S. M. l'Empereur le solliciteur de nos besoins. Connaissant le sentiment qui La porte à intervenir en notre faveur, j'ose à ce titre La supplier de vouloir bien obtenir de son souverain qu'il daigne venir à notre secours quant aux fonds. Sur 9 millions que le Duché a dû payer à l'armée depuis le 1er d'avril, 2 seulement ont été versés dans les caisses militaires. Forcé par le besoin, j'ait fait servir les revenus de la Galicie et même les masses pour le courant de la solde, mais le dernier fonds se trouvant entièrement épuisé, et le premier étant même insuffisant pour la formation et l'entretien des troupes galiciennes, nous nous trouvons dans le plus grand dénuement et privés même de la possibilité de fournir à l'habillement du soldat.

La pénurie générale est telle que je ne prévois aucun moyen de sortir de l'embarras dans lequel nous nous trouvons, si S. M. l'Empereur ne daigne nous accorder quelques millions, dont une partie même pourrait être payée en papiers autrichiens. Je sais mieux qu'un autre ce que l'armée polonaise doit déjà à Votre Altesse, mais j'ose L'assurer que le succès de la démarche qu'Elle voudra bien sans doute faire actuellement pour nous, surpassera tout ce que nous devons déjà à son intérêt.

Nous attendons avec impatience la nouvelle des condi-

---

kroć sto tysięcy złotych polskich w wartości funduszów gruntowych, które będą wybrane w dobrach narodowych prowincyi odstąpionych przez Austryą a przyłączonych do Księstwa Warszawskiego. Art. II. Wspomniana wartość będzie obrachowana według czystego przychodu, na kapitał dwudziestu pięciu za jeden. Art. III. Naszemu ministrowi spraw wewnętrznych polecamy wykonanie niniejszej ustawy, która będzie ogłoszona i w Dzienniku praw umieszczona«. Por. Gembarzewski 21.

tions de la paix [1]). Si chaque Polonais ne peut s'empêcher de désirer qu'elle soit avantageuse à sa patrie, la possibilite de donner à son auguste protecteur des preuves plus marquantes

[1]) *Gazeta Krakowska* doniosła 23 października (Nr. 86): »D. 22 b. m. nadedniem przywiózł tu goniec J. O. Xciu Naczelnemu Wodzowi przyjemną wiadomość o zawartym pokoju... O godzinie 7 z rana wystrzały z dział ogłosiły tę nowinę publiczności. Po zwykłem nabożeństwie wojskowem w kościele Panny Maryi przeczytał W. Imć X. Łańcucki, archiprezbiter..., rozkaz dzienny (datowany w Schönbrunnie 14. X. 1809) i z wrodzoną sobie wymową złożył z tego powodu J. O. Xciu Wodzowi życzenia; potem uszykowanemu w paradzie na rynku licznemu wojsku przeczytany został. W wieczór całe miasto było oświecone, podczas którego wojskowe muzyki przygrywały przy odwachach i po rogach rynku aż do późnej nocy«. Jednak dopiero 12 listopada (Nr. 91) podano bliższe szczegóły »podług wiadomości partykularnych, lecz pewnych« o warunkach tego pokoju co do Xięstwa Warszawskiego«: »Cesarz austryacki ustępuje i oddaje N. Królowi Imci Saskiemu, dla przyłączenia do Xięstwa Warszawskiego, całą Galicyą zachodnią, czyli nową Galicyą, zaokrąglenie naokoło Krakowa na prawym brzegu Wisły niżej oznaczone i cyrkuł zamojski w Galicyi wschodniej. — Zaokrąglenie naokoło Krakowa na prawym brzegu Wisły poza Podgórze będzie miało wszędzie za promień odległość Podgórza od Wieliczki; linia demarkacyjna przechodzić przez Wieliczkę i opierać się będzie na zachód o rzeczkę Skawinę a na wschód o strumyk, który wpada do Wisły pod Brzegami. Wieliczka i całe terytoryum żup solnych należeć będą wspólnie do cesarza austryackiego i do króla saskiego. Sprawiedliwość w niej wymierzona będzie w imieniu władzy municypalnej; wojska tam tylko będą dla policyi i w równej liczbie z każdego z dwóch narodów. Sól austryacka z Wieliczki będzie mogła być transportowana Wisłą przez Xięstwo Warszawskie, nie podlegając żadnej opłacie. Zboża pochodzące z Galicyi austryackiej będą mogły być eksportowane Wisłą. Będzie mogło nastąpić między N. Cesarzem austryackim i N. Królem J. saskim oznaczenie granic tak, ażeby rzeka San od punktu, w którym dotyka się cyrkułu zamojskiego, aż do swego ujścia w Wisłę służyła za granicę obu państwom«. Cały traktat pokoju w przekładzie polskim wydrukowała *Gazeta Krakowska* w Nrze 92 z 15-go listopada wprowadzając w ustępy odnoszące się do Polski jedynie językowe zmiany, tak że brzmienie tłómaczenia jest poprawniejsze. W Nrze 96 *Gazety Krakowskiej* z 29 listopada powtórzono za Monitorem »wojskową umowę zawartą na mocy 12-go artykułu traktatu wiedeńskiego«. Dotyczyła ona ustąpienia wojsk sprzymierzonych z krajów austrjackich. I tak według niej: »...Ustąpienie... z tych części Galicyi, które przy Austryi zostają, w miesiąc po wymianie zatwierdzeń nastąpić musi«. »20 grudnia ma być ta część Galicyi, która się przy Austryi zostaje, zupełnie od wojsk polskich i rosyjskich opuszczona«. Por. Angeberg 519.

de son dévouement, sera toujours pour chacun inséparable de l'idée de la prospérité du pays.

Recevez, Monseigneur, mes plus vifs remercîments de ce que Votre Altesse veut bien me dire d'obligeant. Aussi sensible à l'amitié qu'Elle me témoigne qu'aux témoignages d'estime dont Elle a la bonté de les accompagner, je me félicite que la marque de confiance que S. M. l'Empereur vient de Lui donner, me met à même de Lui présenter souvent l'expression du sincère dévouement que je Lui ai voué.

242. Do Davout'a, naczelnie dowodzącego Armją Niemiec.

Kraków, 23 października 1809.

Dochodzi go wiadomość, że kopalnie Wieliczki należeć będą do Księstwa; pragnąłby dochody z nich widzieć obrócone na potrzeby wojska. Brak dostatecznego zrozumienia u władz cywilnych. Wykaz poborów od kwietnia. Zaległości wynoszą około 12 miljonów. Jeśli, jak sądzi, wojsko galicyjskie będzie wcielone do armji Księstwa, wypadłoby udzielić mu wraz ze wskazówkami ogólnego w tej mierze pełnomocnictwa. Przed dwoma dniami doszła pierwsza wysyłka broni z Magdeburga; są to karabiny pruskie, stare i bardzo ciężkie; takiesame mają być oczekiwane ze Szczecina, Kistrzynia i Gdańska. Gdy w Księstwie zapasy są wyczerpane, trzeba się starać, aby mieć ją do wymiany, bo inaczej część żołnierzy będzie nieużytą [1]).

Monseigneur, j'ai pris la liberté d'exposer à Votre Altesse Sérénissime le dénuement dans lequel se trouve l'armée polonaise et l'indispensable nécessité que S. M. l'Empereur daigne venir encore à notre secours sous le rapport des fonds. Venant de recevoir actuellement indirectement la nouvelle que les salines de Wieliczka feraient partie des possessions du Duché, j'ai cru voir dans cette circonstance un moyen d'assurer l'entretien de l'armée. Accoutumé à soumettre avec franchise mes idées à Votre Altesse Sérénissime, j'oserais La prier dans le cas où celle que je viens d'énoncer, aurait Son approbation, d'intervenir auprès de S. M. l'Empereur pour que le produit de ces salines fut affecté immédiatement aux besoins de l'armée.

Je suis loin d'accuser de mauvaise volonté le gouvernement du Duché. Mais il est certain que malgré toutes les rai-

[1]) A. h. G., don. Davout.

sons qui devraient engager les autorités civiles à prendre à coeur les besoins de l'armée, ils sont souvent, dans l'emploi des fonds, subordonnés à d'autres considérations bien moins importantes. Le tableau de la recette des caisses militaires depuis le 1er d'avril suffira pour La convaincre que mes craintes à cet égard ne sont pas sans fondement et qu'il convient absolument de prendre une mesure qui assure à l'armée les versements indispensables pour son existence, qu'elle n'a jamais pu obtenir en entier et dont les arrérages s'élèvent déjà dans ce moment à environ 12 millions. Chargé sous plus d'un rapport de la responsabilité dont je sens toute l'étendue. Votre Altesse Sérénissime me pardonnera sans doute de L'entretenir d'un objet essentiel, que je connais avoir part à Son intérêt.

Si ce que j'ai appris des conditions de la paix est vrai, il en résulterait probablement que les troupes galiciennes seraient incorporées dans l'armée du Duché [1]). Cette nouvelle organisation, et les changements qu'elle occasionnerait, éprouverait nécessairement des longueurs, si elle ne pouvait être effectuée qu'en en soumettant au Roi tous les détails. Je crois qu'il serait infiniment plus expédient, si l'autorisation de S. M. l'Empereur me donnait le moyen de l'effectuer d'après sa volonté de la manière la plus conformé aux circonstances et à l'exigeance du moment. Connaissant tout ce que la dernière organisation de l'armée a éprouvé de délais, et les obstacles qu'ont rencontrés les institutions les plus utiles, faute d'une connaissance suffisante de ce qui les rendait nécessaires, je crainds que les mêmes motifs ne rendent cette fois encore mes efforts sous bien des rapports aussi inutiles qu'ils l'ont été alors.

Laissant aux lumières de Votre Altesse Sérénissime à faire de mes observations l'usage qu'Elle croira le plus convenable, je suis persuadé que la sollicitude pour notre bien-être Lui fera préférer celui qui y pourra contribuer davantage.

Le premier transport d'armes venant de Magdebourg est

---

[1]) W tym czasie, 10 października, Napoleon polecił zawrzeć układ z Fryderykiem Augustem określający liczbę wojsk polskich na 60.000 (Brotonne: *Lettres inéd.* 475).

arrivé ici, il y a deux jours; il est composé de fusils du plus ancien modèle prussien, excessivement lourds et dont, par cette raison, on n'avait fait usage jusqu'ici. Ces fusils ont pour la plupart besoin de réparations et d'après les rapports des officiers d'artillerie envoyés à Stettin, Custrin et Dantzig, ceux que nous recevons dans ces places, se trouvent dans le même état.

Je profite avec un nouveau plaisir pour témoigner à Votre Altesse Sérénissime, combien il m'est agréable de Lui renouveller les assurances, du sincère attachement que je Lui ai voué à tant de titres.

P. S. L'augmentation des troupes polonaises ayant fait employer tout ce qu'il y avait d'armes en dépôt, il serait peut être nécessaire de pourvoir à temps aux rechanges. Cette précaution empêcherait que beaucoup de soldats ne se trouvassent, en cas de besoin, inutiles pour le service. Le pays fournissant suffisamment d'hommes, il serait fâcheux de ne pouvoir les utiliser faute d'armes.

243. Do Stanisława hr. Zamoyskiego. Kraków, 25 października 1809.

Myśl wysłania do Wiednia Henryka Lubomirskiego była już spóźnioną. To potwierdziły wypadki. Niemniej uznaje pobudki tej rady. Przypomina potrzeby wojska. Pułk Tolińskiego wzorowo oporządzony winien być przykładem [1]).

Monsieur le Comte, à l'époque où je reçus la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser pour me proposer d'envoyer à Vienne le prince Henri Lubomirski, les circonstances étaient déjà de nature à rendre absolument superflu cette mission qui, dans un autre temps, n'aurait pu qu'être utile. Il m'a donc été impossible de donner de la suite à l'idée que Vous m'en avez communiquée, et j'ai attendu pour Vous faire part des motifs qui m'ont déterminé à en agir ainsi, que l'événement eût vérifié les avis particuliers que j'en avais reçu(s) préalablement. Je n'en reconnais pas moins dans la sollicitude qui Vous a guidé, une nouvelle preuve, combien Vous avez à coeur le bien-être du pays.

La certitude du zèle qui Vous anime, m'engage à ne perdre aucune occasion, pour Vous indiquer, Monsieur le Comte,

[1]) Z. 1814 f. 339.

244. Stan i rozmieszczenie wojska

Situation des troupes sous les ordres de S. A. le prince Ponia-

Troupes du Duché de Varsovie

Désignation des corps	Nro des corps	Commandants		Emplacement	Présents sous les armes			
					Hommes		Chevaux	
		Noms	Grades		Officiers	Troupes	d'officiers	de troupe
Infanterie	1er régiment	Małacho(w)ski	colonel	au corps d'armée	53	2038	—	45
	2me »	Potocki Stan.	»	»	53	2435	—	45
	3me »	Łółtowski	»	»	57	2329	—	41
	4me »	Wierzbiński	»		—	—	—	—
	5me »	Radziwiłł	»	au corps d'armée	8	684	—	8
	6me »	Sierawski	»	»	58	2222	—	30
	7me »	Jakubowski	»		—	—	—	—
	8me »	S(s)tuart	»	au corps d'armée	64	2081	—	34
	9me »	Sułkowski	»		—	—	—	—
	10me »	Downarowicz	»	au corps d'armée	15	570	—	12
	11me »	Mielżyński	»	»	17	645	—	—
	12me »	Weyssenhoff	»	»	55	2340	—	48
				Total	380	15344		263
Cavalerie	1er régiment	Przebendowski	colonel	au corps d'armée	26	564	—	630
	2me »	Tyszkiewicz	»	»	29	912	68	901
	3me »	Łączyński	»	»	20	631	61	604
	4me »	Kwaśnio(w)ski	»		—	—	—	—
	5me »	Turno	»	au corps d'armée	40	872	89	835
	6me »	Dziewanowski	»	»	33	827	73	771
				Total	148	3806	291	3741
Artillerie	Régmt d'artillerie à pied	Górski	colonel	au corps d'armée	40	1174	76	1100
	Artillerie »	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	Compagnie de ponton.	Kraiński	cap.	au corps d'armée	3	86	7	30
	Artill. legère	Potocki Vlod.	chef d'esc.	»	6	269	12	362
				Total	49	1529	95	1492
				Total des troupes du Duché	577	20679	386	5496

w dniu 1-go listopada 1809.

towski, commandant en chef à l'époque du 1 novembre 1809 [1]).

Troupes du Duché de Varsovie

Emplacement	Détachés						Total		Observations
	Hommes		Chevaux		aux hôpitaux				
	Officiers	Troupes	d'officiers	de troupe	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux	
à Varsovie etc.	5	66	—	—	3	525	2690	45	
»	6	94	—	—	6	436	3030	45	
à Płock etc.	3	45	—	—	1	212	2647	41	
en Espagne	46	1705	—	—	11	449	2211	—	
à Custrin, Stettin etc.	47	1290	—	—	—	75	2104	8	
au dépôt	4	34	—	—	1	354	2673	30	
en Espagne	6	1413	—	—	21	463	1903	—	
au dépôt	—	26	—	—	1	130	2302	34	
en Espagne	46	1672	—	—	8	324	2050	—	
à Dantzig, Thorn	39	1260	—	—	8	183	2075	12	
» »	50	1428	—	—	1	151	2292	—	
à Varsovie	1	112	—	—	1	165	2674	48	
	253	9145	—	—	62	3467	28651	263	
à Varsovie	6	342	—	371	—	10	948	1001	
au dépôt	2	178	6	49	—	42	1163	1024	y compris 29 chev. malad.
à Brody et Tarnopol	8	152	18	153	1	78	890	836	
à Dresde	30	642	64	572	—	15	687	636	
à Varsovie, Praga	2	105	4	36	—	78	1097	964	
au dépôt	4	112	7	58	—	33	1009	909	
	52	1531	99	1239	1	256	5794	5370	
à Toledo en Espagne	4	95	—	—	1	64	1378	1176	
à Varsovie et Praga	9	104	19	35	—	4	117	54	
à Modlin et Serock	2	53	5	—	1	18	74	5	
à Częstochau	4	86	7	24	—	2	92	31	
à Thorn	6	228	9	129	—	3	237	138	
à Dantzig	3	66	—	7	—	6	75	7	
à Zamość	4	92	7	—	—	37	133	7	
	—	—	—	—	—	3	92	37	
à Varsovie	3	124	5	90	—	20	422	469	
	35	848	52	285	2	157	2620	1924	
	340	11524	151	1524	65	3880	37065	7557	

[1]) A. N. AFIV 1637, d. 223; A. h. G., don. Davout.

Troupes franco-galiciennes

Désignation des corps	Nro des corps	Commandants		Emplacement	Présents sous les armes			
					Hommes		Chevaux	
		Noms	Grades		Officiers	Troupes	d'officiers	de troupe
Infanterie	1er régiment	Sznayder	colonel		—	—	—	—
	2me »	Siemiano(w)ski	»		—	—	—	—
	3me »	Miasko(w)ski	»	au corps d'armée	75	2245	—	64
	4me »	Kęszycki	»	»	41	1793	—	23
	5me »	Czartoryski	»	»	49	1586	—	19
	6me »	Hornowski	»	»	27	784	—	—
				Total	192	6408	—	106
Cavalerie	1er régiment d'ulans	Zawadzki	colonel	au corps d'armée	21	474	53	481
	2me »	Rozwadowski	»	»	34	817	91	719
	3me »	Przyszycho(w)ski	»	»	25	725	74	767
	4me »	Potocki Adam	»		—	—	—	—
	5me »	Rzyszczewski	»		—	—	—	—
	6me »	Tzeciecki	»	au corps d'armée	34	882	—	916
	7me »	Tarnowski	»	»	31	608	29	364
	1er | d'hus-	Toliński	»	»	18	474	51	471
	2me/ sards	Umiński	»	»	25	718	79	445
	1er régiment de curass.	Małacho(w)ski	»		—	—	—	—
				Total	188	4698	377	4163
				Total des troupes franc.-gal.	380	11106	377	4269
				Total général	957	31785	763	9765

Certifié véritable par moi général de division,

Troupes franco-galiciennes

Emplacement	Détachés						Total		Observations
	Hommes		Chevaux		Aux hôpitaux				
	Officiers	Troupes	d'officiers	de troupe	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux	
à Lublin, Zamość, Brody	83	2668	—	24	5	577	3333	24	
à Varsovie, Praga, Serock, Thorn	62	2232	—	39	1	106	2401	39	
à Częstochau, Varsovie	29	761	—	—	2	320	3432	64	
à Thorn, Kuźnice	6	62	—	—	2	434	2338	23	
à Kazimierz, Puławy	17	943	—	—	—	391	2986	19	
à Lublin, Modlin	32	588	—	—	1	512	1944	5	
	229	7254	-	63	11	2340	16434	174	
au depôt	10	318	24	291	—	17	840	849	
à Biała, Sandomir	4	57	9	39	1	39	952	858	
à Lublin etc.	7	116	4	105	—	63	936	950	
à Żółkiew, Brody, Zamość	37	818	—	748	—	44	899	748	
à Brody, Mariampol	15	884	—	473	2	42	943	473	
	—	—	—	—	—	—	916	916	
	—	—	—	—	—	22	661	393	
à Lublin etc.	20	498	—	—	—	71	1081	805	
	—	—	—	—	7	48	798	524	
à Końskie	32	578	82	307	—	—	610	389	
	125	3269	119	2246	10	346	8636	6905	
	354	10523	119	2314	21	2686	25070	7079	
	957	22047	270	3838	36	6566	62135	14636 [1]	

commandant en chef l'armée polonaise

Joseph Prince Poniatowski.

[1] W oryginale błędnie: 14576.

245. Etat d'emplacement des troupes polonaises sous les ordres de S. A. le prince Poniatowski [1])

	Généraux de division	Généraux de brigade	Emplacement	Désignation des corps	Noms de commandants	Bataillons	Escadrons
Première division	Zajączek, quartier général à Lublin [2])	Le général Sokolnicki à Lublin [3])	Lublin	le 3me rég. d'inf. du Duché	Żółtowski	2	
			Łęczna	id. id id.		1	
			Kock	le 3me bat. du 10me id.	Downarowicz	1	
			Lubartów	le 3me bat. du 11me id.		1	
			Chełm	le 4me rég. de cav. fr.-gal.	Adam Potocki		1
			Horodło				1
			Rubieszów				1
			Kryłów				1
			Biała	le 5me id. id.	Rzyszczewski		1
			Międzyrzec				1
			Kodeń				1
			Terespol				1
			Sielce	le 1er rég. d'hussards	Toliński		1
			Węgrów				1
			Mordy				1
			Sokołów				1
		Hauke à Zamość [4])	Zamość	le 1er rég. d'inf. fr.-gal. [8])		3	
			Krasnystaw			1	
			Zamość	l'artillerie			
			Tarnogród	le 1er rég. de caval. fr.-gal.	Zawadzki		1
			Józefów				1
			Tomaszów				1
			Szczebrzeszyn				1

Première division	Zajączek, quartier général à Lublin						
	Biegański à Cracovie [5]	Cracovie et Podgórze	le 12me rég. d'inf. du Duché	Weyssenhoff	3	
			le 3me rég. d'inf. fr.-gal.	Miaskowski	4	
			l'artillerie			
			le 3me rég. de cav. du Duché	Łączyński		3
	Niemojewski à Staszów [6]	Kielce	le 4me rég. d'inf. fr.-gal.	Kęszycki	1	
		Małogoszcz			1	
		Chęciny			1	
		Sendomir			1	
		Staszów	le 1er rég. de cav. du Duché	Przebendowski		1
		Szydłów				1
		Bogoria				1
	Axamitowski à Radom [7]	Radom	le 2me rég. d'hussards	Umiński		1
		Przytyk				1
		Przysucha				1
		Jedlińsk				1
		Kozienice	le 2me rég. de cav. du Duché	Tyszkiewicz		1
		Gniewoszów				1
		Ryczywół				1

[1]) A. h. G., don. Davout; por. z podziałem wojska ogłoszonym w rozkazie dziennym z 23 listopada (*Gazeta Krakowska* Nr. 99).
[2]) Szefem sztabu był Kossecki.
[3]) Brygada pierwsza.
[4]) Brygada czwarta.
[5]) Brygada piąta.
[6]) Brygada trzecia.
[7]) Brygada druga.
[8]) Dowodził pułkownik Schneyder.

	Généraux de division	Généraux de brigade	Emplacement	Désignation des corps	Noms de commandants	Bataillons	Escadrons
Deuxième division	Dąbrowski, quartier général à Varsovie [1])	Kamieniecki [2]) et Krasiński [3]) à Varsovie	Varsovie et Praga	le 2me rég. d'inf. du Duché	Potocki Stanislas	3	
				le 8me id. id.	S(s)tuart	3	
				le 5me rég. d'inf. fr.-gal.	le prince Czartoryski [7])	3	
				le rég. de cuirassiers	Małachowski		4
				l'artillerie	Gorski		
				corps de vétérans et administrations			
			Serock	le 6me rég. d'inf. fr.-gal.	Hornowski	1	
				l'artillerie			
			Modlin	le 6me rég. d'inf. fr.-gal.	id.	1	
				l'artillerie			
			Płock	le 6me rég. d'inf. fr.-gal.	id.	1	
			Łowicz Sochaczew	le 2me id. id.	Siemianowski [8])	2	
			Rawa				1
			Skierniewice	le 5me rég. de cav. du Duché	Turno [9])		1
			Mszczonów				1
			Piotrków			1	
			Wolborz	le 6me rég. d'inf. du Duché	Sierawski [10])	1	
			Rosprza			1	
			Częstochau	le 3me bat. du 5me rég. du Duché	le major Żymirski [11])	1	
				l'artillerie			

Deuxième division	Dąbrowski, quartier général à Varsovie	Piotrowski à Kalisch [4]	Sieradz	le 3me rég. de cav. fr.-gal.	Przyszychowski		1
			Warta				1
			Koło				1
			Konin				1
			Kalisz	le 1er rég. d'inf. du Duché	Małachowski	2	
			Ostrów			1	
		Woyczyński à Thorn [5]	Thorn	le 2me rég. d'inf. fr.-gal. l'artillerie	Siemianowski [12]	1	
			Lipno	le 6me rég. de cav. du Duché	Dziewanowski		1
			Dobrzyń sur Drwęca				1
			Brodnica				1
		Kamieński à Prasnysch [6]	Lomża	le 2me rég. de cav. fr.-gal.	Rozwadowski		1
			Tykocin				1
			Szczucin				1
			Calvarie				1

[1]) Szefem sztabu był Cedrowski.
[2]) Brygada pierwsza.
[3]) Brygada trzecia.
[4]) Brygada czwarta.
[5]) Brygada druga.
[6]) Brygada piąta.
[7]) Wszedł do brygady trzeciej.
[8]) Dwa bataljony tego pułku należały do brygady trzeciej.
[9]) Do brygady trzeciej.
[10]) Do brygady trzeciej.
[11]) Do brygady trzeciej.
[12]) Tylko bataljon trzeci tego pułku.

	Généraux de division	Généraux de brigade	Emplacement	Désignation des corps	Noms de commandants	Bataillons	Escadrons
Deuxième division	Dąbrowski, quartier général à Varsovie	Kamieński à Prasnysch	Ostrołęka	le 6me rég. de cav. fr.-gal.	Trzecieski		1
			Ostrów				1
			Rożan				1
			Wyszków				1
			Prasnysz	le 7me rég. de cav. fr.-gal.	Tarnowski		1
			Ciechanów				1
			Mława				1
			Chorzel				1
			Łęczyca	l'artillerie legère	Vlodimir Potocki [1])		

Joseph Prince Poniatowski

Le général de division, commandant en chef l'armée polonaise.

[1]) O artylerji przy podziale z 23 listopada niema mowy. W sztabie głównym wymienieni: Jenerał brygady szef sztabu głównego Fiszer; pułkownik podszef Rautenstrauch; pułkownicy Nowicki, Cichocki, Krukowiecki i Szumlański; podpułkownik Kamieński; kapitan Wierzbołowicz; porucznicy Langert, Lewiński i Finke; podporucznicy Zajączkowski, Belke i Tupalski. — Z powodu nieobecności Zajączka i Axamitowskiego w dywizji pierwszej następujące wprowadzono zmiany: Sokolnicki komenderował brygadą pierwszą i czwartą i razem od nich posyłał raporta do sztabu głównego. Niemojewski czynił to od trzech brygad na lewym brzegu Wisły, komenderując brygadą drugą i przeniósłszy się do Radomia, zaś w jego własnej brygadzie dowodził tymczasem Przebendowski (por. Gembarzewski 19—20).

le but vers lequel il convient de diriger les efforts du Gouvernement. L'habillement et l'équipement des troupes est ce qui dans ce moment réclame speciellement Vos soins. Plusieurs régiments n'ont encore reçu que très legers à-comptes pour cet objet. Il en est d'autres, et notamment ceux formés dans le Duché, qui n'ont pas même joui de cet avantage. Il serait aussi essentiel pour le bien du service qu'honorable pour le pays que les premiers besoins des troupes n'éprouvassent aucun retard.

Le régiment d'hussards du colonel Toliński dont une partie est arrivé(e) ici hier, est parfaitement équipé: il me serait bien agréable en en rendant compte à l'Empereur, de lui offrir partout les mêmes résultats des efforts du pays auquel il accorde sa protection.

Persuadé, Monsieur le Comte, que c'est Vous faire plaisir que de Vous offrir l'occasion de signaler Votre bonne volonté, je crois de plus, en le faisant, Vous donner une preuve de mon estime et de la considération la plus distinguée.

246. Do Clarke'go, ministra wojny cesarstwa francuskiego.

Kraków, 3 listopada 1809.

W odpowiedzi na skargę Chłopickiego z powodu nieudolności oficerów przysłanych z Polski do Legji Nadwiślańskiej zaznacza, że od roku żadnych tam nie wyprawiono, a dawniejsi wybrani zostali bardzo pospiesznie [1]).

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 5 octobre pour me donner connaissance des plaintes portées par M[r] le général Chłopicki, commandant la 1[ère] Légion de la Vistule, sur le mauvais choix des officiers qui lui sont envoyés de Pologne [2]).

[1]) A. h. G., (dossier de la) 1[re] Légion de la Vistule; 2[e] division, bureau de l'infanterie (na akcie).

[2]) Bureau particulier. Au camp de Saragosse, ce 22 mars 1809. A Son Exc. le comte d'Hunebourg. J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, en date du 17 février passé, à regard des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants envoyés nouvellement de la Pologne pour être employés dans la Légion de la Vistule, et j'espère que la justice sera rendue sous le titre de l'avancement aux officiers des régiments de la Vistule qui se sont distingués non seulement dans la campagne d'Espagne, mais aussi qui y ont

Je m'empresse de témoigner en réponse à Votre Excellence que depuis plus d'un an il n'a été envoyé aucun officier à cette Légion, et que si le choix de ceux qui y ont été placés pré-

---

droit avant ceux-ci, sous le rapport de l'ancienneté. — J'aurai d'ailleurs une autre justice à vous de mander également, Monseigneur, sur plusieurs de ces officiers nouvellement arrivés de la Pologne, dont le détail est dans les tableaux ci-joints, qui par leur mauvaise conduite sont indignes de servir dans le grade d'officier et pour lesquels je sollicite auprès de vous un renvoi absolu. — Il est vrai que j'ai eu l'honneur de demander dans le temps, à Votre Excellence, des jeunes gens Polonais de l'âge de 17 à 18 ans pour être employés dans le grade de sous-lieutenant; parce que cette jeunesse eût été plus facile à former, et à même de rendre par la suite de bons services, mais l'on a adressés aux régiments de la Vistule quelques uns de ces officiers d'un âge avancé, dont le caractère, s'il se trouve déjà formé contraire à des principes de moralité, il seroit difficile d'en espérer quelque changement, les mêmes sujets étant également peu propres à resister aux fatigues inséparables de la guerre. — Quant aux dettes que ces officiers ont contracté à Sedan, les officiers de la Légion, par la considération qu'ils sont Polonais, se réuniront pour aviser aux moyens d'éteindre pour cette fois ces dettes, mais je renouvelle ma prière que ces individus soient renvoyés et éloignés du service de Sa Majesté l'Empereur et Roi. J'ai l'honneur...

Etat nominatif de Mrs officiers venus de la Pologne qui ont contracté des dettes envers des habitants de Sedan.

Noms	Grades	Sommes dues		Observations
Kiełczewski	capit.	746 f.	13 c.	ces deux officiers outre la dette ci à côté, avaient perdu au jeu le prêt de soldats.
Pomorski	»	1100		
Sienkiewicz	leut.	264		le plus mauvais sujet.
Straszyński	»	40		ivrogne et mauvaise conduite.
Zalewski	sous-leut.	617		la plus mauvaise conduite.
Skupniewski	»	447	35	idem, et il a fait des fausses billettes sur ses camarades pour tromper les créanciers.
Skibiński	»	330		mauvaise conduite et raisonneur, ivrogne.
Radzimiński	»	287		mauvaise conduite.
Total des sommes réunies		3831 f.	48	
Krajewski	leut.			vieullard, soutard, et mauvaise conduite.
Nowicki	sous-leut.			idem idem idem
Milewski	»			mauvais sujet.

Chłopicki,

Le colonel commandant la Légion de la Vistule.

cédemment, n'a point répondu à l'attente du général Chłopicki, cette circonstance tient à ce que l'espace de temps très borné, dans lequel les ordres reçus à cet égard ont dû être remplis, n'a point laissé la possibilité de faire des recherches sur le compte de ceux à qui l'on donnait cette destination. — Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, ministre de la guerre.

247. Do Napoleona. Kraków, 3 listopada 1809.

Przesyła uwagi H. Lubomirskiego w sprawie oznaczenia granicy od strony Galicji austrjackiej [1]).

Sire, chargé par le prince Henri Lubomirski, président de l'administration du cercle de Cracovie, de mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale le mémoire [2]) ci-joint, dans lequel il

[1]) A. N. AF^{IV} 1687.

[2]) W istotnej swej treści memorjał ten brzmi: »La possession commune avec l'Autriche des mines de sel exigerait une administration commune et donnerait lieu à mille inconvénients et sujets des querelles... Votre Majesté sait quelle est la pénurie d'argent qu'éprouve ce pays; on ne saurait y porter remède, que par la propriété d'une source de richesse telle que celle de ces mines qui fournissaient annuellement à l'Autriche près de 16 millions. L'Autriche possède en outre les salines abondantes de Bochnia, de Drohobycz et plusieurs autres..., le Duché... sans avoir dans son territoire aucune source de commerce aussi lucrative... se trouve même privé de la ressource de tirer quelque argent des droits de navigation sur la Vistule. La liberté accordée à l'Autriche de transporter ses grains de Galicie à travers le Duché sans payer de droit, étant une diminution marquante de revenus pour ce Duché... demanderait quelque compensation. Votre Majesté en nous accordant la propriété entière de ces salines, compenserait toutes ces pertes et assurerait... les moyens de fournir aux dépenses qu'exigent l'armée et les autorités civiles. — Quant aux nouvelles limites, elles offrent des inconvénients qui résultent des localités. Les salines de Wieliczka ont besoin d'une grande quantité de bois pour l'entretien de ses nombreuses galleries souterraines à plusieurs étages... Ce bois est fourni par les forêts de Niepołomice, qui par la nouvelle démarcation se trouveraient appartenir en entier à l'Autriche... Ces mêmes forêts de Niepołomice fournissaient également en grande partie à l'approvisionnement de la ville de Cracovie... Pour obvier à tant d'obstacles, la première condition serait une propriété entière des salines de Wieliczka quitte à fixer une quantité déterminée telle que 200 mille quintaux ou plus de sel

prend la liberté d'appeler son attention et sa bienveillance sur divers détails relatifs à la nouvelle fixation des limites qu'elle a daigné donner au Duché de ce côté, j'hésite d'autant moins à me prêter au désir du prince, que le succès de sa démarche ne pourrait qu'être infiniment avantageux à un pays auquel Votre Majesté Impériale se plait à donner dans chaque occasion les marques les plus réelles du généraux intérêt qu'elle accorde à son existence recouvrée sous les auspices de sa gloire.

Agréez, Sire, avec bonté l'hommage du plus profond respect.

Joseph Prince Poniatowski,
Le général de division, commandant en chef l'armée polonaise.

248. Do Davout'a. Kraków, 3 listopada 1809.

Odebrał listy przez Fr. Potockiego i Lejeune'a. Ruchy Austrjaków, o ile mu wiadomo, zgodne z dopełnieniem warunków pokoju. Potrzebuje je znać urzędownie, aby się wedle nich kierować. Nie otrzymał też wskazówek co do przetworzenia wojska, a musi je odesłać do Księstwa wobec braku środków w okolicach Krakowa. I jego samego wzywają tam sprawy. Różnice w organizacji pułków. Celem ich usunięcia zażądał rozkazów od króla, który jednak zapewne odniesie się do cesarza. Stąd zwłoka szkodliwa. Dziękuje za obiecaną przesyłkę broni z Wiednia. Różnice w obliczeniu broni darowanej ze składów pruskich między komendantem arty-

---

à livrer annuellement aux Autrichiens soit à un prix modéré ou même pour rien. Le premier cas a eu lieu lors du partage de la Pologne à l'égard de la Pologne même et plus tard avec la Prusse... Il faut encore observer que les mines de sel de Bochnia ne sont qu'un prolongement de celles de Wieliczka; la propriété de celle-ci ne serait donc qu'un partage de ces mines. Celles de Bochnia ont des forêts très considérables au dela de la Raba... Il est de fait que sans la possession de toute la forêt de Niepołomice ou du moins des deux tiers, la propriété de salines serait à peu près idéale... Quelque cent milliers de quintaux de sel... et bien plus encore les avantages qu'acquiert l'Autriche par la libre navigation du sel et des grains... seraient une compensation plus que suffisante. Il y aurait cependant encore moyen de faire une échange territoriale dont Votre Majesté a fait dans sa sagesse entrevoir la possibilité en laissant à S. M. le roi de Saxe et l'empereur d'Autriche la faculté d'un arrangement pour les limites du côté du cercle de Zamość. Entre les limites de ce cercle et le San, il se trouve une partie du cercle de Rzeszów; ne pourrait-on pas consentir à la cession d'une partie même du cercle de Zamość en échange de Wieliczka et de l'arrondissement... d'une chaîne des montagnes élevées qui formeraient une frontière naturelle...« Por. Tokarz II 65.

lerji a ministrem wojny. Jej stan lichy. Naprawa byłaby łatwiejszą w Galicji. Prosi o wskazówki w tej mierze. Łatwiej przesyłać teraz listy, chociaż poczty nie zostały przywrócone między Wiedniem a Krakowem. Załącza wykazy wojskowe. Ukłony dla marszałkowej. Wyjazd Zajączka do Paryża w sprawach osobistych [1]).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des lettres qu'Elle a bien voulu m'adresser lors du départ du capitaine François Potocki [2]), ainsi que de celle dont Elle a chargé Mr le colonel baron Lejeune.

---

[1]) A. h. G., don. Davout.

[2]) Adjutant ks. Eckmühl, zalecony był przez niego na dowódcę pułku czwartego w Hiszpanji, w miejsce Feliksa Potockiego (Davout: *Corresp.* 849). Z podróży do Polski złożył marszałkowi sprawozdanie. Franciszek Potocki do Davout'a: »Varsovie, ce 23 novembre 1809. ...A travers le territoire autrichien, il y avait toujours un officier autrichien qui m'escortait... Je rencontrai entre Teschen et Bielitz une centaine de recrues de Freicorps (corps libres) qui enchaînés deux à deux et roués de coups de bâtons, avaient à peine la force d'achever leur première étape; on les menait en Hongrie... Dans le Duché je n'ai trouvé que misère et mécontentement général du gouvernement... Le Roi qui approuva la nomination de Mr Węgliński au ministère, a également perdu dans l'opinion et l'amour national, le rappel réitéré de ses troupes après l'affaire de Raszyn, le refus d'armes fait par lui à la levée en masse de Posen, et ensuite l'envoi presque dérisoire de 20 caisses de tambours et 300 paires de pistolets et sabres encore du quinzième siècle, n'ont pas peu contribué à diminuer tout sentiment pour lui. Du reste la pénurie d'argent est extrême, on paye la triple d'impôt que l'on payait à la Prusse, et les grains et autres produits se vendent du tiers en moins. Le prince Joseph devait percevoir pour la solde de troupes... la somme de neuf millions, il y a quelques semaines, que le ministre du trésor ne lui en envoya que deux s'excusant sur les 7 autres millions de ce que les départements n'avaient pas voulu payer, tant par mauvaise volonté que parce que les Autrichiens avaient soutiré tout l'argent. Le prince se doutant... écrit aux six préfets en leur demandant les quittances des impôts payés. Le Conseil d'Etat apprend cela, il dépêche aussitôt Linowski pour faire des reproches au prince... Au moment... où Linowski parlait sur ce sujet avec le prince, arrive le courrier du Duché, le prince ouvre les dépêches et trouve les quittances de tous les préfets excepté celles du dép. de Bromberg qui doit encore deux millions, à cause que tout dans ce département allemand doit se faire à force d'exécution, ce qui fait qu'il est toujours en retard. On ne se fait pas d'idée de l'embarras de Linowski, lorsque le prince lui eut montré ces quittances, il sortit au bout de quelques minutes, prit la poste, partit et les choses en sont restées là. Le Conseil d'Etat de son côté fulmine contre l'armée... J'ai trouvé ici la nouvelle que plusieurs régiments

D'après les renseignements que nous avons sur les mouvements des Autrichiens, il paraît qu'ils n'en ont point fait d'autres, que ceux qui sont parvenus à la connaissance de Votre Altesse. Il est à présumer que c'est en exécution des conditions de la paix.

Je dois confier à Votre Altesse l'embarras où je me trouve pour effectuer de mon côté les mesures qui y sont relatives. Les ordres de S. A. S. le Major général, que m'a apportés M[r] le colonel Lejeune portent de régler l'évacuation des parties de la Galicie, restituées à l'Autriche, aux termes de la convention militaire. Or cette convention se référant elle même au traité de paix, il me serait indispensable d'en avoir une expédition officielle pour la faire servir de base aux arrangements à prendre en conséquence. Jusqu'ici je n'en ai d'autre exemplaire que celui que Votre Altesse a bien voulu m'en faire passer; mais comme Elle m'avertit Elle même qu'Elle ignore par quel ordre il a été publié, je ne puis prendre sur moi de le faire servir de régulateur dans une opération aussi importante.

Si dans l'intervalle, il était parvenu à Votre Altesse des renseignements positifs à cet égard, je serais charmé qu'Elle voulût bien m'en faire part, et en tout cas je La prie de me faire connaître, même par courrier, ce qu'Elle croirait convenable que je fisse à ce sujet, avant l'arrivée d'une instruction plus détaillée. M[r] le feldmaréchal de Bellegarde, commissaire de l'empereur d'Autriche, venant de m'annoncer son arrivée, je serais fâché d'avoir l'apparence de mettre de la mauvaise volonté dans l'exécution des intentions de S. M. l'Empereur [1]).

---

allaient en Espagne. J'ai témoigné du doute et de l'étonnement à cet égard, mais je suis heureux d'avoir vu que cette idée n'éfarouchait ni officier ni soldat...«

[1]) Davout do Berthier'a, z Wiednia 8 listopada 1809: »J'adresse au prince Joseph copie authentique du traité et en lui donnant connaissance du voyage du roi de Saxe à Paris, je lui observe que le traité et la convention sont obligatoires, et qu'ayant reçu les ordres de Votre Altesse Sérénissime, il doit les exécuter sans attendre les ordres ultérieurs de sa cour. — Je lui dis aussi qu'il peut commencer la dislocation de ses troupes et les répartir dans les lieux les plus propres à les faire vivre, de manière cependant à les tenir réunies et à pouvoir observer les mouvements des Autrichiens« (A. N., AF[IV] 1637).

Les instructions que j'ai reçues, se bornant à ce seul objet et S. A. S. le Major m'ayant renvoyé pour le reste aux ordres de S. M. le Roi de Saxe, je me trouve également embarassé sur le parti que j'ai à prendre tant pour l'emplacement que pour l'organisation future des troupes.

L'extrême épuisement de cette contrée, en fait des subsistances, par le long séjour qu'y a fait le corps d'armée, me met dans le cas de ne point différer le retour des troupes dans leurs cantonnements tant en Galicie que dans le Duché, où les affaires du ministère de la guerre et le besoin d'activer les versements de fonds, que le gouvernement doit faire pour l'entretien de l'armée, m'appellent également.

D'un autre côté les corps formés en Galicie l'étant d'après l'organisation française, tandis que ceux du Duché ne sont qu'à trois bataillons, il serait également nécessaire de remettre de l'uniformité dans les cadres. Je me suis empressé, il est vrai, de demander desuite les ordres du Roi à cet égard; mais je crainds que S. M. ne se croie point en droit de faire à ce sujet les dispositions nécessaires, sans consulter S. M. l'Empereur, et cette mesure ne peut qu'entraîner un délai infiniment préjudiciable au bien-être de l'armée.

L'envoi d'armes que Votre Altesse m'annonce devoir nous être fait de Vienne, étant certainement dû à la sollicitation de Votre Altesse, je me fais un devoir de La remercier de cette nouvelle preuve d'intérêt.

Les armes que S. M. l'Empereur a daigné récemment faire donner à l'armée polonaise, sont en grande partie arrivées; mais elles ont besoin de beaucoup de réparations. Il doit y avoir un malentendu relativement à leur quantité, car M^{r} le général de division de Lariboisière m'a annoncé en date du 17 septembre que leur nombre s'élevait à:

20.620 fusils,
4.000 mousquetons,
3.000 paires de pistolets,
1.000 sabres de cavalerie,

et les armes ont été délivrées en conséquence de ses dispositions; tandisque S. E. monsieur le comte d'Hunebourg m'écrit en date du 7 octobre que, d'après les ordres de S. M. l'Empereur, il nous fait délivrer dans les mêmes places:

32.000 fusils,
6.000 mousquetons,
7.000 paires de pistolets et
5.500 sabres de cavalerie.

Je me suis adressé en conséquence à ce ministre pour savoir si cette quantité forme un nouvel envoi ou si le premier devait être complété jusqu'au nombre désigné.

Vu le peu de ressources qu'offrait le Duché, il n'avait guères été possible de former des atteliers pour la réparation des armes. La Galicie promettant davantage sous ce rapport, parce qu'elle possède des forges et des usines, j'en ai déjà tiré quelques petits suppléments d'armes, et je m'occupe à former des établissements tant pour cet objet que pour les fers coulés. Je ne puis que savoir infiniment gré à Votre Altesse de m'avoir communiqué les observations que Son exprérience L'a mise à même de faire, et je me ferai un devoir d'en profiter. Les Autrichiens ont cessé depuis quelque temps de mettre obstacle à l'envoi des courriers; mais ils continuent encore à nous chicaner en s'opposant au rétablissement des communications civiles et commerciales. Le cours des postes n'a pu être encore rétabli entre Vienne et Cracovie, et plusieurs particuliers et négociants qui s'y rendaient d'ici, ont éte forcés, il y a quelques jours, de revenir sur leurs pas.

Désirant mettre Votre Altesse au fait de la force et des détails relatifs à l'armée polonaise, je me fais un plaisir de mettre sous Ses yeux un double de la situation, que je fais passer aujourd'hui à S. A. S. le Major général.

Il me sera toujours infiniment agréable de réitérer à Votre Altesse les assurances d'un attachement qui ne finira qu'avec ma vie.

P. S. [1]) Votre Altesse me permet-elle de joindre ici l'assurance de mon respect pour Madame la Maréchale.

J'avais oubli de dire à Votre Altesse qu'au moment de la paix le général de division Zajączek est allé à Paris pour fixer l'attention de S. M. l'Empereur sur ses affaires [2]).

---

[1]) Własnoręcznie.

[2]) Por. Tokarz II 62—9. Pobyt ten tak się przeciągnął, że tymczasem i marszałek przybył do Paryża, por. list Zajączka do niego z 1 marca 1810 (A. h.

249. Do Berthier'a. Kraków, 3 listopada 1809.

Odebrał list z 28 października przez Lejeune'a. Wypełniłby umowę co do opróżnienia zwracanych części Galicji, gdyby nie to, że ma jedynie drukowany, nieurzędowy tekst warunków pokoju. Zwrócił się po odpis obowiązujący do króla saskiego. Także co do rozkwaterowania wojsk tam zwrócił się po rozkazy. Trudność utrzymania ich wobec ogłodzenia tej części kraju i dróg złych w tej porze roku [1]).

Monseigneur, M[r] le colonel baron Lejeune, arrivé ici le 1[er] de ce mois, m'a remis la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 28 octobre.

Je m'empresserai sans doute de remplir les ordres qu'Elle veut bien m'y donner pour l'exécution de la convention militaire dont Elle m'a fait parvenir l'extrait; mais cette convention se référant, quant à la désignation des contrées qui rentrent sous la domination de l'Autriche, au traité de paix même; je me trouve d'autant plus embarrassé sur les bases que je dois adopter pour l'évacuation et la prise de possession, que je ne connais encore les conditions du traité, que par un exemplaire imprimé à Vienne, que m'a communiqué S. A. M[r] le maréchal prince d'Eckmühl et qu'il m'avertit lui même de ne point regarder comme une pièce officielle.

Ne pouvant me permettre d'effectuer une mesure aussi importante, d'après des données si peu certaines, j'ai cru devoir m'adresser à cet égard à S. M. le Roi de Saxe, présumant

G., don. Davout): »...La propriété qui m'est assignée, contient des terres qui n'en font partie qu'à titre de jouissance emphytéotique. L'emphytéose cessera en 1832 et ces terres dont le revenu s'élève à 14.000 florins, retourneront à l'Etat. Dans la même propriété est enclavée une forêt que l'on me conteste, quoique la jouissance en soit absolument nécessaire à l'exploitation de mes biens. Sa Majesté a daigné recevoir de moi, à ce sujet, une petition, dont j'ai remis une copie entre les mains de S. E. M[r] le Duc de Bassano; j'y demande relativement au premier article la conversion de l'emphytéose en propriété absolue, conformement à l'arrêté de S. M. qui veut que je jouisse d'un revenu territorial et héréditaire. Quant au second objet, j'invoque sa générosité pour nouvelle faveur... Dernièrement S. M. m'apercevant à sa cour a daigné s'informer avec bonté des causes qui me retiennent à Paris, et apprenant que j'attendais sa décision à ma demande, me dire qu'Elle n'en avoit pas l'objet présent à sa pensée. Serai-je trop indiscret... en vous priant de saisir.. un moment favorable pour rappeler à S. M. et mes sentiments et ma demande«.. Do Warszawy powrócił Zajączek dopiero z końcem maja 1810 (*Gaz. korr.* z 2 VI).

[1]) A. N., AF[IV] 1637 d. 222.

qu'il lui serait parvenu une expédition officielle du traité, et je prie Votre Altesse Sérénissime de ne point m'attribuer les délais qui pourraient en résulter.

Votre Altesse Sérénissime ne m'ayant fait parvenir aucune disposition relativement à l'emplacement futur des troupes, j'ai cru devoir prendre également sur cet objet les ordres du Roi. L'extrême rareté des subsistances dans cette contrée, occasionnée par le long séjour qu'y a fait le corps d'armée, et l'impossibilité d'y faire arriver des transports dans cette saison, rendent absolument indispensable le retour des troupes dans leurs cantonnements tant en Galicie que dans le Duché.

En mettant sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime la situation des troupes polonaises à l'époque du 1er de ce mois, je La prie d'agréer l'expression de mon dévouement et de ma plus haute considération.

250. Do Davout'a. Kraków, 3 listopada 1809.

Przesyła odpis memorjału H. Lubomirskiego w sprawie rozgraniczenia z Galicją austrjacką, aby zyskać dlań poparcie [1]).

Monseigneur, mettant aujourd'hui sous les yeux de S. M. l'Empereur un mémoire que Lui adresse le prince Henri Lubomirski, président de l'administration du cercle de Cracovie, relativement à la nouvelle fixation des limites du Duché de ce côté, je crois ne pouvoir mieux faire pour contribuer au succès d'une démarche infiniment intéressante pour le bien du pays qu'en faisant parvenir ci-joint à Votre Altesse une copie de ce mémoire. Il Lui fournira une nouvelle occasion d'exercer en notre faveur l'intérêt dont les preuves multipliées Lui assurent à jamais notre reconnaissance [2]).

Agréez en, Monseigneur, la sincère expression avec celle de l'inviolable dévouement que j'ai consacré à Votre Altesse.

251. Do Davout'a. Kraków, 3 listopada 1809.

Otrzymał list marszałka i jego pełnomocnika skierniewickiego w sprawie wypłaty 100.000 fr. przez bankiera Fränkla. Wobec przeznaczenia tej sumy zapewnia o wdzięczności żołnierza polskiego [3]).

---

[1]) A. h. G., don. Davout.

[2]) Davout przesłał list Napoleonowi bez żadnych uwag (*Corr.* 854).

[3]) A. h. G., don. Davout.

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser relativement au versement de 100.000 fr. qu'Elle veut bien faire effectuer par Mr Fraenkel, ainsi que celle que Mr Gley écrit à ce banquier pour le même objet. Je les ai fait passer desuite à Varsovie et je ne manquerai pas d'en faire adresser le reçu à Votre Altesse le plutôt qu'il sera possible.

Prévenu par Mr Gley sur la destination de cette somme, il m'est aussi agréable d'en remercier Votre Altesse, que d'ajouter cette nouvelle preuve d'intérêt à tous les titres qu'Elle s'est acquise à la reconnaissance du soldat polonais.

Veuillez bien croire, Monseigneur, que personne ne la sent plus vivement que moi et ne désire davantage de Lui faire agréer l'expression du plus sincère attachement.

252. Do Gley'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 3 listopada 1809.

Odebrał jego list z 24 i polecenie dla bankiera Fränkla wpłaty 100.000 fr. do kas Księstwa. W swoim czasie złoży pokwitowanie. Podziękowanie za troskliwość o potrzeby żołnierza polskiego [1]).

Monsieur, je profite du départ de Mr le colonel baron Lejeune pour Vous accuser la réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser le 24 du mois passé, ainsi que de celle qui y était jointe pour Mr Fraenkel. J'ai pris desuite les mesures nécessaires pour activer le versement de 100.000 fr., que Vous le chargez de faire dans les caisses du Duché; et je ne manquerai pas d'en faire passer en son temps le reçu.

Recevez, Monsieur, mes sincères remercîments de l'intérêt que Vous avez bien voulu montrer dans cette occasion pour les besoins de l'armée polonaise, et veuillez bien être persuadé de ma considération très distinguée.

253. Do Davout'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 7 listopada 1809.

Przedkłada list wystosowany do Berthier'a w sprawie pięciomiesięcznych zaległości żołdowych wojsk galicyjskich. Trudność utrzymania ich w karności, gdy nie zaspakaja się potrzeb nieodzownych żołnierza [2]).

---

[1]) A. h. G., don. Davout.
[2]) A. h. G., don. Davout.

Monseigneur, je prends la liberté de mettre sous les yeux de Votre Altesse la lettre ci-jointe que j'adresse à S. A. S. le Major général. Elle La mettra au fait des circonstances relatives à la solde arriérée des troupes formées en Galicie. Ne voyant aucun moyen d'acquitter à leur égard une dette contractée, pour ainsi dire, au nom de l'Empereur, en vertu des ordres qui m'ont été transmis à ce sujet, j'ose espérer de l'intérêt et de la bienveillance de Votre Altesse qu'Elle ne me refusera pas Son intervention et Ses bons offices dans une circonstance aussi essentielle.

Son expérience Lui fera sentir aisement l'état des officiers et des troupes qui depuis plus de cinq mois n'ont rien touché.

Je n'ai qu'à me louer de l'esprit que tous ont fait paraître jusqu'aujourd'hui; mais il est un terme à tout, et Votre Altesse n'ignore point, combien il est difficile d'exiger le parfait maintien l'ordre et de la discipline dans une troupe dont on ne peut satisfaire les plus urgents besoins [1])

---

[1]) Na niekarność pożalili się pamiętnikarze tych czasów, Niemcewicz I 193, Koźmian II 51—3. Nie brak zaś i urzędowego w tej mierze świadectwa. Jenerał gubernator Warszawy, L. Kamieniecki w rozkazie dziennym (*Gazeta korresp.* Nr. 95, *Krakowska* Nr. 98) z 22 listopada 1809 ogłaszał: »Zawiadomionym zostawszy, iż przechodzące oddziały wojska etapami wziąwszy swe należne racye żywności z magazynów wojskowych, stanąwszy po kwaterach mieszkańców, gwałtownie wymagają jeszcze jedzenia, a niektórzy komendaci placu w etapach mniej są baczni na takowe nieprzyzwoitości i mimo doszłych do nich w tej mierze zażaleń, żadnej sprawiedliwości nie wymierzają, przez co dają pochop wojskowym do podobnych bezprawiów dopuszczania się, — przeto zakazuję jak najsurowiej wszystkim wojskowym, aby żaden z nich, skoro weźmie żywność z magazynu wojskowego, nie ważył się wymagać jedzenia żadnego od mieszkańca, u którego stanął kwaterą, gdyż prócz kwatery nie ma prawa więcej niczego żądać jak drzewa i wody. Komendantom zaś placów nakazuje się ścisłe czuwanie, by podobne nieprzyzwoitości nie działy się, tudzież wymierzanie sprawiedliwości w wypadkach zdarzonych i przestępnych aresztowanie, gdyż w przeciwnym razie, skoro zajdą zaskarżenia od obywateli i mieszkańców w podobnej okoliczności, że donosząc o nich komendantowi placu od niego sprawiedliwości nie otrzymali, na ten czas po uczynionym dowiedzeniu się komendant placu winien będzie wynadgrodzić za wszelkie szkody przez wojskowych wyrządzone«. Por. także rozkaz dzienny z 11-go grudnia co do nadużyć w żądaniu podwód i nieszanowania władz cywilnych *Gazeta korresp.* Nr. 102. — A. N. L., donie-

Persuadé que Sa constante sollicitude pour notre bien-être me dispense de Lui exposer plus au long les suites inévitables de cet état de choses, je ne doute nullement qu'elle ne Lui inspire les démarches qu'Elle croira les plus convenables pour y mettre fin.

Recevez, Monseigneur, mes excuses de cette nouvelle importunité; elle est une preuve, combien j'aime à compter sur les sentiments dont Elle me permet de me flatter de Sa part et son résultat deviendra un nouveau titre au dévouement sincère que je Lui ai voué pour la vie.

254. Do Davout'a. Kraków, 7 listopada 1809.

Poleca Mallet'a do Legji honorowej [1]).

Monseigneur, j'ai déjà eu l'honneur de témoigner à Votre Altesse, combien j'avais lieu d'être satisfait des services de M[r] Mallet [2]), et je me suis empressé en conséquence de le com-

---

sienia Bauma do cesarsko-królewskiej upełnomocnionej komisji nadwornej, z Wieliczki: 16 czerwca 1810, że w Kielcach oddział dwunastego pułku rozbił magazyn wojskowy i kasę, aby odebrać żołd; 28 kwietnia 1810: »Die Truppen erhalten dermal schon seit 5 Monaten keinen Sold und sind erst unlängst aufgefordert werden die Rückstände nachzusehen. Mehrere Regimenter, die ohnehin von den Quartierträgern alle Bedürfnisse erpressen, ganz auf Kosten der Einwohner leben, und den man die Unmöglichkeit begreiflich zu machen gewusst hat, aus dem öffentlichen Schatz jemals befriedigt zu werden, haben bereits den Rückstand eines dreimonatlichen Soldes als ein patriotisches Opfer dargebracht, und werden, wenn die Armee nicht wenigstens auf die Hälfte reduzirt und ihre Uniformirung nicht auf einen mehr ekonomischen Fuss eingerichtet wird, wohl schwerlich auf den Bezug der zugesicherten Lohnung Rechnung machen können«.

[1]) A. h. G., don. Davout.

[2]) Niezależnie od usług oddanych w wojnie Poniatowski wysoko cenił działalność wychowawczą tego oficera. Dał temu wyraz w rozkazie dziennym z 16 stycznia 1810 z Warszawy: »JO. książe naczelny wódz zwiedziwszy wczoraj szkołę elementarną artyleryi i szkołę elewów artyleryi i inżynierów, gdy miał sposobność przekonania się tak o pilności profesorów jako i o postępkach uczniów, ma sobie za obowiązek oświadczyć dyrektorowi podpułkownikowi Mallet ukontentowanie swoje za światły dozór i staranie, którego wszędzie widział ślady. — Na równą zaletę u JO. księcia naczelnego wodza zasłużył sobie dyrektor artyleryi podpułkownik

prendre au nombre de ceux pour qui j'ai manifesté le désir d'obtenir la décoration de la Légion d'honneur. J'ignore le succès qu'aura cette démarche, mais comme il me serait bien agréable que Mr Mallet, le seul officier français attaché à l'armée du Duché qui ne soit point légionnaire, ne fût point privé de cette distinction à laquelle il a droit sous plus d'un rapport, je me fais un devoir de le recommander aux bontés de Votre Altesse, en La priant, au cas qu'Elle en trouvât une occasion favorable, de vouloir bien intervenir en faveur de cet officier, auquel je sais qu'Elle porte intérêt et qui le mérite à bien juste titre.

Agréez, Monseigneur, l'expression de l'attachement sincère que je ne cesserai jamais de vouer à Votre Altesse.

255. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 7 listopada 1809.

Szef Malczewski doręczył mu przesyłkę z 29 października. Natychmiast odesłał list Golicynowi. Zaczyna też opróżniać okręgi poszczególne Galicji, ale jest w kłopocie, nie znając ścisłego brzmienia traktatu. Inny ma w tem, że wybrane na rozkaz cesarski wojska są niepłatne a krajowi brak środków. Konieczność pomocy [1]).

Monseigneur, Mr le chef de bataillon Malczewski, arrivé ici hier, m'a remis la dépêche que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser le 29 octobre.

J'ai fait passer sur-le-champ au prince Golicyn la lettre qui s'y trouvait jointe, et je ne manquerai pas de suivre les dispositions de Votre Altesse Sérénissime, relativement à l'évacuation des contrées qui rentrent sous la domination de l'Autriche.

Mais je La prie de ne point perdre de vue l'embarras où je me trouve pour l'effectuer, avant d'avoir une connaissance officielle et positive des articles du traité de paix, qui concernent la nouvelle fixation des frontières en Galicie.

Je dois également appeler l'attention de Votre Altesse Sérénissime sur l'entretien des troupes qui s'organisent dans ces

---

Bontems za piękny porządek, który postrzegł w zbrojowni, i spieszne wydoskonalenie robót kompanii rzemieślniczej w arsenale«. (*Gaz. korr.* z 20. I 1810).

[1]) A. N., AF^{IV} 1637 d. 269, odpis A. h. G., don. Davout, wyjątek z tego listu przytoczony u Handelsmana d. 113 (uwaga na str. 212).

contrées. Les ordres de S M. l'Empereur, qui m'ont été transmis par S. A. le prince de Ponte Corvo, portaient: »de lever en Galicie autant des troupes que je pourrais, et que ces troupes seraient soldées par S. M. l'Empereur«. Dispensé par ces dispositions de m'occuper des fonds nécessaires pour leur entretien, je ne cherchai qu'à en organiser en proportion du nombre d'hommes que le pays pouvait fournir, et je fis servir à leur équipement et à leurs besoins momentanés, tous les revenus publics dont la rentrée à pu être effectuée dans le cours de la guerre.

La force des troupes levées se trouvant de cette manière bien plus considérable qu'elle ne l'aurait été, s'il avait fallu régler leur nombre sur les moyens de pourvoir en tout à leur entretien [1]), il en résulte, que peu d'entre les nouveaux corps ont reçu de légers à-comptes sur leur solde, et que la plus grande partie n'en a pas touché du tout. Cet état de choses occasionnant sans cesse des réclamations, aux quelles il n'est point en mon pouvoir de remédier, par les ressources du pays, qui est obligé de se procurer à prix d'argent, dans l'étranger, les moyens même d'habiller et d'équiper ses levées, je supplie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien prendre en considération ce qu'il a de réellement inquiétant, sous plus d'un rapport, et d'obtenir de la généreuse bienveillance de Notre Auguste Protecteur, les fonds nécessaires pour acquitter les arrérages qui reviennent aux troupes galiciennes, en conséquence des ordres que j'ai reçus pour leur levée.

256. Do Davout'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 8 listopada 1809.

Generał austrjacki Saint-Julien w drodze do Petersburga zatrzymał się w Tarnowie dla tajemnych narad z Golicynem. Badać ma warunki dla poselstwa. Opowiadał, że wojska austrjackie w najlepszyn stanie, ale przyznawał się do 96 tysięcy rannych i chorych. Wódz rosyjski zaprzecza, jakoby odebrał rozkazy do odwrotu, może, aby powstrzymać zbiegostwo bardzo silne. Niezadowolenie żołnierza rosyjskiego, przykład oporu [2]).

[1]) Według Bauma (8. I 1810), któremu miał to mówić Rożniecki, przed odjazdem ks. Poniatowskiego z Krakowa badano stan dochodów z Galicji i zdumiewano się, że 26 miljonami zł. polskich nie można pokryć kosztów oporządzenia wojska. Powodem — zniżenie wartości pieniędzy papierowych, według zapowiedzi do $^1/_4$, jak w prowincjach Illyrji.

[2]) A. h. G, don. Davout, odpis przesłany Napoleonowi 12 listopada.

Monseigneur, j'arrête un instant M[r] le chef de bataillon Malczewski pour informer Votre Altesse que d'après les nouvelles que je viens de recevoir du quartier général russe, le général autrichien de St. Julien a passé par Tarnów, il y a trois jours, et a eu avec le prince Golicyn une conférence secrète de deux heures. Il se rend à Pétersbourg pour sonder le terrein et s'assurer si l'ambassade de sa cour y sera bien reçue. Cet officier général prétend que l'armée autrichienne est dans le meilleur état; mais il est convenu qu'elle a dans ce moment 96 mille malades et blessés.

Le prince Golicyn prétend n'avoir point encore reçu l'ordre d'évacuer la Galicie[1]). Cependant, d'après d'autres données, il paraît qu'il lui est déjà parvenu, puisqu'il a déjà fait faire en conséquence quelques mouvements partiels. Selon toute apparence, on n'évite d'en instruire les troupes que pour empêcher la désertion qui de jour en jour devient plus considérable. Un piquet de neuf hussards désertés avec chevaux, armes et bagages, s'est défendu vivement contre le détachement envoyé à sa poursuite. Il y a eu quelques hommes tués de chaque parti, mais le reste a été repris.

---

[1]) Por. A. N., AF[IV] 1637, jego list do Berthier'a z Tarnowa 21 października/2 listopada 1809: »Monsieur le colonel, comte de la Grange vient de me remettre la lettre du 28 octobre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser, avec un extrait de la convention militaire conclue à Vienne le 26 octobre, comprenant le 10[me] et 13[me] articles relatifs aux termes d'évacuation des provinces en Galicie, restituées à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche. Monsieur le comte de la Grange désirant partir incessamment, je m'empresse d'offrir à Votre Altesse Sérénissime mes très humbles remercîmens de la communication des susdits articles de la convention militaire: Et quoique je n'aye pas encore eu des ordres ou instructions de mon Souverain, regardant la dite évacuation et les arrangements à prendre en conformité des articles sus-nommés, ce que d'ailleurs la courte espace du tems n'a pu permettre, je crois cependant pouvoir prendre sur moi d'entrer pour cet effet préalablement en relation avec le général commandant le corps d'armée autrichienne sur la frontière de la Galicie; ce dont je m'acquitterai aussitôt que possible, ne doutant pas que cette démarche sera approuvée par Sa Majesté l'Empereur, mon Maître, au quel j'en ferai aujourd'hui mon rapport. Je ne manquerai pas d'expédier par le même courrier, qui en sera le porteur, la dépêche à Son Excellence Monsieur le Duc de Vicenza, que Votre Altesse Sérénissime a bien voulu me confier...«

Le mécontentement général dans l'armée russe est au delà de toute expression, et il est à présumer qu'il a été augmenté de beaucoup par la conviction du soin que l'on prend du soldat polonais et la discipline humaine qu'on observe à son égard [1]).

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de mon sincère attachement.

257. Do marszałka polnego hr. Bellegarde, komisarza pełnom. Austrji.

W kwaterze głównej w Krakowie, 9 listopada 1809.

Co do wydania urzędników austrjackich uwięzionych nie może dać odpowiedzi, aż znane mu będą postanowienia traktatu. W każdym razie obowiązywać będzie zasada wzajemności, czego domagał się od dawna. W tym też duchu otrzymał wskazania [2]).

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de vous accuser la réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 7 de ce mois. — Je ne doute nullement que l'extradition des personnes arrêtées de part et d'autre dans le cours de la présente guerre [3]) n'ait été convenue par le traité de paix, mais

---

[1]) Innego rodzaju było niezadowolenie ciała oficerskiego, por. list Davout'a do Berthier'a: »Vienne, le 8 novembre 1809: Les deux aides de camp de Votre Altesse Sérénissime, M. M. Lagrange et Lejeune, sont arrivés de la Galicie. Ils m'ont remis les dépêches adressées à Votre Altesse, à la quelle je les renvoie, après en avoir pris connaissance. Ces officiers rapportent que les Russes ont témoigné beaucoup de mécontentement de la paix. Ils disent qu'il est impossible que la guerre n'ait pas lieu entr'eux et nous; qu'ils n'évacueront pas la Galicie, sans un ordre de l'empereur Alexandre etc. Malgré ces propos, il est probable que lorsque les Autrichiens, qui portent des forces assez considérables de ce côté, réclameront l'exécution du traité, ils évacueront la portion de la Galicie qu'ils ne doivent pas garder. Les Russes annoncent l'intention de faire replier une de leurs divisions à travers le Duché de Varsovie...« (A. N., AF^{IV} 1637).

[2]) Odpis z A. N. L.

[3]) Przez polskie wojska uprowadzeni zostali jako więźniowie: starostowie v. Gering z Żółkwi i v. Pflielstentreu z Kielc, komisarze okręgowi v. Geyer z Radomia i v. Chanofski z Zaleszczyk, zarządca magazynu z Czortkowa v. Waldecki i poczmistrz z Jeziornej Pertha; nadto ze Lwowa jako zakładnicy: radcy dworu d'Ellevaux, v. Mitscha i v. Oechsner, radcy gubernialni v. Kollmanhuber, v. Bernhard, v. Rohrer, radcy lwowskiego sądu krajowego v. Habermann, v. Zyszka i v. Hüttersthal, nadto Ettmayer,

n'ayant encore reçu aucune communication officielle de sa teneur, vous penserez certainement comme moi, Monsieur le

urzędnik rachunkowy (Staatsbuchhalter), i v. Persa, starszy adjunkt dyrekcji budowlanej. — Upoważnienie do tego uprowadzenia dał wódz naczelny, kiedy odpowiadał na różne kwestje przedstawione mu za pośrednictwem referendarza cywilno-wojskowego przy boku jego, por. rk. Akademji 132 list Stanisława Zamoyskiego, prezesa Rządu Centralnego, do Horodyskiego: »Lwów, d. 10 junii 1809. Racz WWPan przedłożyć nieodwłocznie JO. X. Jmci okoliczność godną jego wiadomości i wyroku. — Rząd Centralny przybywszy tu zastał dawnych konsyliarzów gubernialnych utrzymanych na miejscu przy dodanym dozorze, oświadczających posłuszeństwo nowej władzy, chęć dalszego sprawowania swych funkcyi i gotowych wierność swoją do nowej zwierzchności i zrzeczenie się wszelkich z dawną związków, słowem honoru już zaręczone, podpisem rewersów stwierdzić. Lecz skoro wyszło na świat ogłoszenie, iż rząd centralny pod protekcyą Napoleona W. urzędowanie swoje rozpoczął, zmieniły się skłonności i determinacye konsyliarzów; na następnej zaraz sesyi oświadczyli, iż gotowi służyć pod władzą wojska pol. nie sądzą, aby im godziło się służyć pod protekcyą Napoleona i prosili, aby im dać czas do namysłu. Przychylił się do tego żądania prezydujący Miączyński i odroczył sesyą od dnia 5° do 7° prntis. O tej sesyi z porządku trzeciej znajdziesz WWPan zupełną wiadomość w przyłączonej tu prezesa relacyi, protokule sesyi i deklaracyi konsyliarza Oechsner, która, że jest najobszerniej i najzręczniej motywowana i najwięcej zdań pociągnęła za sobą, zdała mi się godną, aby ją WWPanu przesłać w kopii per extensum. Rząd Centralny chwycił chętnie sposobność pozbycia się osób, które zastał z pewną solennością i autoryzacyą potwierdzone, od których szczerej pomocy i usługi żadną miarą spodziewać się nie mógł, owszem w nich zawadę tylko przewidywał i wyrokiem (w którym wszelako sofizmów bez odpowiedzi zostawić nie chciał) uwolnił ich od dalszego funkcyi pełnienia; uskutecznienie tego wyroku świadczy relacya prezesa. Tym sposobem usunął Rząd Centralny z drogi swojej istotnie szkodliwe, a nawet niebezpieczne zawady; nie odjął sobie przez to pomocy, jaką informacya dostarczać może, bo tę naprzód z aktów, a potem od subalternów łatwiej i pewniej, jak od matador powziąć można. Wyszły tedy te osoby dawnych kosyliarzów gubernialnych z pod bezpośredniej inspekcyi Rządu Centralnego, przechodzą pod władzę wojskową, która sobie samej bezpieczeństwo wojska zachowała i w istocie zasługują bardzo na całą baczność tej władzy. Jest tu mniej więcej trzy tysiące różnego stopnia i gatunku oficyalistów Niemców, zbiór ludzi nowemu porządkowi rzeczy koniecznie zawistny, samem zachowaniem dawnych między nimi rządowych stosunków dostatecznie uorganizowany i tem niebezpieczniejszy, że najczujniejsza policya ani ich wewnątrz znoszeniu się ani ko-

potwierdza książę

G. Fiszerowi komunikować dla wydania w tej mierze stosownego zalecenia do komendanta placu we Lwowie.

Comte, que je ne saurais la faire servir de base à aucune mesure, avant qu'elle m'ait été notifiée. — En tout cas, les sti-

---

munikacyom zewnątrz skutecznie przeszkodzić nie potrafi. Wypędzać wszystkich lub nawet w wielkiej liczbie byłoby to przesadzać w ostrożności i rozsiewać zarazę po całym kraju, dość jest zdezorganizować tę konfederacyą, aby przestała być niebezpieczną i stała się w jednem miejscu łatwiejszą do dopilnowania, a na to najlepszym może będzie środkiem tych tylko, którzy wyżsi będąc rangą, światłem, znaczeniem, są ipso facto innych szefami, stąd deportować i na różne osobne miejsca, Lublina, Zamościa, wreszcie Warszawy porozwozić. Komendant placu mógłby się w tej mierze z policyą miejscową (która z niemieckiej, jak była, codzień bardziej staje się polską) porozumieć i tych wysłać, których influencya i związki najwięcej wymagają baczności. Rzecz jest ze wszechmiar ważna i nie do odwlekania. Kiedy te z konsyliarzami odbywały się czynności, widać było aż nadto oczywiście, iż publiczność tutejsza, mianowicie lud drobny i żydowski, rozsiewanemi baśniami, trwogami, nicowaniem rządowych kroków, złośliwie był bałamucony i zrażony; nadto prywatne doniesienia z wielu miejsc donosiły, iż się to po kraju szerzy i że zaczyna się wprowadzać duch nieporządku i prześladowania tak dalece, iż rzemieślnicy Niemcy i całe familie kolonistów szwabów emigrować zaczęły. Rząd Centralny w tych pierwszych momentach nieświadomy gdzie? jaka? i jak organizowana znajduje się władza? bliższych środków zapobieżenia złemu przedsięwziąć nie mogąc, osądził potrzebą uniwersałem intencye władzy dziś rządzącej ogłosić i opinii publicznej właściwszy nadać kierunek. — Wczora wieczorem powrócili z głównej kwatery deputowani przed naszym jeszcze przyjazdem stąd wyprawieni. Moment ich wizyty był dla mnie prawdziwie momentem niejakiego odmętu. Nowiny o przejściu Wisły pod Opatowem przez korpus austr., o marudnym marszu Suworowa etc., coś w tem wszystkiem podobnego do przestrachu, nakoniec objawienie ustne, choć nie urzędowej, wyraźnej atoli woli księcia dowódzcy, aby wszędzie wszyscy powstawali, wszystko to w pierwszym rzędzie było mnie, że tak powiem, odurzyło. Najpóźniej nadjechał, posiadający wszelkie prawa do szacunku i zaufania, deputowany Lewicki; jego zimne, rozważne, porządne opowiadania dały i nam czas do ochłonienia z odmętu. W tem też nadbiegł wracający z głównej kwatery kuryerem kadet Witosławski z ekspedycyą WWPana de 8va prntis, w której wszystko jasne, porządne, cechą gruntownego rozsądku naznaczone czytamy, ale wzmianki żadnej, zdaleka ani zbliska, o potrzebie powstawania nie znajdujemy. Wszelako, gdy deputowani w imieniu księcia wodza tak natarczywie w tej mierze nacierali,

Wywiezienie niebezpieczniejszych powinno się zasadzać na dowodach i być rezultatem pewnych faktów; podwoić baczność policyi.

Nie zrozumieli deputowani intencyi wodza. Ochotników konnych ze szlachty i niezrażających się od subordynacyi wojskowej, żądał książe prędkiego przysłania przynajmniej ludzi 1.000 na dobrych koniach. Książe innego organu do obywatelów nie zna, jak rząd centralny przez niego ustanowiony.

pulations relatives à cet objet ne pouvant être que réciproques, il me serait impossible de me prêter à l'extradition des em-

---

sądzę potrzebą w krótkości wynurzyć, jak ten środek ratunku uważa Rząd Centralny?

Wsparcie w potrzebie szczupłej wojska regularnego komendy zebraniem na prędce strzelców, leśniczych, strzelbą ipso facto opatrzonych i strzelać celno wprawnych, oficyalistów konnych z dominiów wedety i pikiety jako tako mogących zastąpić, wreszcie ludu wiejskiego z wsi pobliskich uzbrojonego w piki lub kosy, wszystko to przez oficera od owej komendy dobrze rozrządzone, może bez wątpienia stać się użytecznem, i mało z innych miar szkodliwem, bo póty tylko trwać ma, póki nie minie niebezpieczeństwo. Nominują się i wysyłają hic et nunc komisarze rządu do cyrkułów podług rozkazu księcia wodza de 4ª prntis dla przyspieszania wszędzie wystawienia siły zbrojnej. Wybierają się na to obywatele gorliwością i zdatnością najznakomitsi, będą oni mieć i na ten przypadek potrzebne instrukcye. Lecz powstania powszechne, bez komendy wojska regularnego, swieżo zebrane, wszelkiemu ćwiczeniu obce, przez tożsamo przeciw regularnemu wojsku niedołężne, zdają się być (jakkolwiek jest zła choroba) gorszem jeszcze od niej lekarstwem. Pierwszym tych powstań skutkiem byłoby rozszerzenie powszechnego postrachu, a może i rozpaczy, a dalszym zaraz owocem i spasienie magazynów żywności, zaburzenie spokojności i różnego rodzaju ekscesa, upadek rolnego gospodarstwa, a nadewszystko rozprucie niepodobne do zszycia porządku i szyku, z jakim regularna siła zbrojna powstaje już, a za rozejściem się wszędzie jednostajnych prawideł i dozoru co dzień dzielniej powstawać musi. Czy ten sposób widzenia nie jest mylny? czy się w czem nie sprzeciwia widokom księcia wodza, bądź urzędowym, bądź prywatnie obywatelskim? — o jak najrychlejszą proszę wiadomość.

Zresztą wykonanie wyroku 4 czerwca jest odpowiedzią na ten punkt i książe innego powstawania nie żąda nad te, które jest w tym dekrecie postanowione.

Nie znajdę słów, któreby wyraziły dostatecznie, jakiem to jest dla nas osłodzeniem pracy, jakiem pokrzepieniem nadzieji, pracować dla dobra kraju pod kierunkiem tak czystym, trafnym, jasnym, szczęśliwym, jak go w osobie WWPana zdarzyła nam Opatrzność, z chlubą i pociechą widzimy, że gdy się krzyżują pisma nasze, myśli zwykle się spotykają tak, że nim nasze odbierzesz zapytanie, my już jego odbieramy odpowiedź. Sposób, w jaki szykujemy się i podgarniamy pod rząd centralny bióra dawniej gubernialne, zgodzi się zapewne z nienadeszłą, lecz nietrudną do zgadnienia instrukcyą; w tej mierze już już dobijamy do brzegu i pojutrze machina rządowa obracać się zacznie w ruchu nowym, zsymplifikowanym, skoncentrowanym, w pierwszym celu jak najprędsze siły zbrojnej wystawienie mającym.

12 czerwca.

Dziękujemy za nominacyą Dzierzkowskiego, takich to nam trzeba pracowników; ze wszech uwag wypadło, aby Miączyński został przy prezydencyi przerobionego i prze-

Pozwala książe na to urządzenie, aby p. Miączyński był pre-

ployés du gouvernement autrichien, dont j'ai exigé le séjour dans les contrées occupées par les troupes sous mes ordres, sans voir effectuer en même temps l'élargissement des personnes que j'ai réclamées à différentes époques, tant auprès de S. A. R. l'archiduc Ferdinand que M. le général baron de Mohr et le prince de Ditrichstein. Je dois même d'autant plus m'en tenir à cette détermination qu'ayant rendu compte à S. M. l'empereur des Français des motifs qui y ont donné lieu, il m'a été prescrit par la lettre ci-jointe en extrait[1]), de ne point m'en départir.

chrzczonego gubernium, tak dla niego, tak dla rzeczy publicznej dogodniej wypada, lecz stąd wynika, że gdy prezesa rządu dozór ogólny rozkładu, wiadomości etc. całkiem zajmuje, do pracy dwóch tylko członków zostaje; z utęsknieniem na przybycie Bobowskiego czekamy, pod jakimkolwiek tytułem, on i kto się zdatny nawinie, pracować będzie musiał; ale gdy nominacya do Rządu Centralnego następować będzie miała, niechże nie pada tylko na którego z podanych przez nas kandydatów.

zesem przerobionego gubernium czyli władzy informującej.

Tymczasem pomocników przybrać może prezes rządu; nominacya więcej członków do dalszego zostawia się czasu.

Przyłącza się jeszcze tu nota z allegatem od stanów krajowych podana; odwołaliśmy się w odpowiedzi do woli JO. Xcia wodza; WWPan zechcesz i potrafisz mu przedłożyć, że milczenie w tym punkcie lepsze nad odpowiedź.

Stany książe chce uważać w tymsamym składzie, jak te były za rządu austryackiego i bez żadnego wpływania w rzeczy rządowe.

Uważać się powinni urzędnicy stanowi jako dygnitarze nie mający w teraźniejszym składzie rzeczy pewnych rządowych na sobie znamion. Xiąże uważa ich jako deputowanych od kraju i łącznie z rządem centralnym znieść się powinny względem wysłania deputowanych do cesarza względem ułożenia dla nich potrzebnych instrukcyi i pełnomocnictwa. Deputowanych aby nie było więcej jak 4 a między nimi jeden lub 2 od miast.

W tym momencie zostało mi doniesione, iż X. Angelowicz, arcybiskup i metropolita ritus graeci uniti, znany WWPanu i całej powszechności z rzadkich talentów i światła, lecz nieszczęściem uparty i zapamiętały partyzant niemieckiej władzy, podejrzenia, do których były powodem jego niebaczne mowy i liczne przeciw niemu denuncyacye, stwierdził teraz ucieczką z tego miasta. Prośba jego o paszport dotąd grzecznie zwlekana była, on zaś titulo przechadzki z mieszkania swego wyszedłszy, przysłał teraz po swoje ekwipaże. Rzecz wymaga porządnego wyśledzenia i przykładnego rygoru, pierwsze właśnie się teraz odbywa, a podług tego, co się wyświeci, środki do zabezpieczenia się o osobie (jeśli można) i o majątku winnego natychmiast się przedsięwezmą; przyszły raport rzecz całą dokładniej obejmie. — Publiczność tutejsza chciwa bardzo na nowiny i suponuje, że wszystkie wiadome być muszą rządowi; śmiem prosić o udzielanie, ile to być może, wiadomości o obrotach wojennych; pomyślne przyszłyby w porę na zawstydzenie rozsiewanych umyślnie baśni«.

Postępek podejrzany, zasługuje na rządu baczność.

[1]) Dumas (le général de division employé près le major-général) do Poniatowskiego: »Schönbrunn, le 15 octobre 1809. ...J'ai reçu les lettres

Ce sera certainement avec plaisir, Monsieur le Comte, que je trouverai dans les mesures que vous jugerez convenables d'adopter, des raisons suffisantes pour me prêter à ce que vous désirez relativement à m-rs les employés autrichiens mentionnés, et il me sera d'autant plus agréable de pouvoir l'effectuer, que personne ne désire plus que moi de leur épargner ce que leur position actuelle peut avoir de pénible. Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance réitérée de ma haute considération.

258. Do Davout'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 14 listopada 1809.

Prosi o przesłanie cesarzowi raportu o wycofaniu wojsk polskich z okręgu żółkiewskiego i złoczowskiego, ponieważ już Golicyn ustąpił z Krakowa i ponieważ dopełnienie warunków pokoju odda Księstwu dochody z Wieliczki, tak niezbędne dla utrzymania armji. Trudno było dłużej zwlekać, gdy Berthier powiadomił Austrjaków, jakoby do Krakowa posłał rozkazy dokonania rozdziału posiadłości. Rozgraniczenie będzie warunkowe aż do nadejścia wyraźnych wskazówek. Raz jeszcze przedstawia brak środków dla pokrycia potrzeb żołnierzy [1].

Monseigneur, je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir à S. M. l'Empereur [2]) le

---

que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire relativement à la réclamation faite par M. le prince Ditrichstein de divers individus ou employés du gouvernement autrichien retenus à Varsovie. J'ai rendu compte de cette affaire à A. S. le prince major-général, et j'ai été autorisé à déclarer à la Commission autrichienne conformément à la réponse de Votre Altesse à la lettre de M. le prince Ditrichstein »que les otages polonais enlevés dans le Duché de Varsovie et dans la Galicie n'ayant point encore été rendus, il n'y a pas lieu à prendre en considération la demande de qu'il fait au nom de son souverain, jusqu'à ce qu'il s'astreigne au principe de la plus exacte réciprocité«.

[1]) A. h. G., don. Davout, kopja A. N., AF^{IV} 1637 d. 251.

[2]) Davout przy tej sposobności pisał do Napoleona z Wiednia 18. XI 1809: »J'ai l'honneur de transmettre à Votre Majesté copie de la lettre que le prince Poniatowski m'a écrite en m'adressant celle ci-jointe pour Votre Majesté. Il paraît que l'armée polonaise éprouve les besoins les plus urgents. J'écris à M^r Serra, pour l'inviter, en attendant que le Roi de Saxe ait donné des ordres, à presser le gouvernement du Duché de faire des efforts pour procurer quelques secours en argent à l'armée, et enfin à ne rien épargner pour éviter les inconvénients majeurs qui résulteraient du manque de solde. Le Prince m'ayant fait part de l'embarras qu'il éprouvait, pour l'exécution de la convention, attendu qu'il n'avait pas connaissance officielle du traité, je lui en ai expédié une copie. Je l'ai engagé en

rapport ci-joint, que je lui adresse aujourd'hui. J'y porte à la connaissance de S. M. que le prince Golicyn, ayant déjà exécuté l'article 10 de la convention militaire, en évacuant Cracovie et les cercles de la Galicie, qui rentrent sous la domination de l'Autriche, j'ai dû enfin céder aux invitations réitérées de M[r] le feldmaréchal Bellegarde, en faisant également retirer les troupes sous mes ordres, des cercles de Zółkiew et Złoczów, restitués par le traité de paix[1]).

J'ai cru devoir d'autant plus prendre sur moi de le faire, qu'à cette mesure tenait l'occupation du rayon autour de Podgórze et de Wieliczka, et qu'il était aussi important de prendre desuite possession de cette principale source des revenues de la Galicie, que de ne point laisser à l'Autriche le moyen d'en tirer des ressources considérables, pendant l'espace de temps où elle en aurait eu seule la disposition. N'ayant eu depuis aucune nouvelle instruction, j'ose me flatter que S. M. l'Empereur ne désaprouvera point ma conduite, dans cette circonstance. La copie ci-jointe d'une lettre écrite par S. A. S. le Major général au comte de Wrbna, et qui m'a été communiquée par le feldmaréchal comte de Bellegarde, convaincra Votre Excellence, combien ma position devenait embarrassante. Il est dit expressement que M[r] le colonel Lejeune me porte l'article 10 et 13 de la convention militaire et l'ordre de nommer des commissaires, tandis qu'il est connu de Votre Excellence par

même temps, ainsi que j'en ai rendu compte à S. A. le Major-Général, s'il n'avait pas reçu des instructions à cet égard, à nommer pour S. M. le Roi de Saxe, un commissaire pour concourir à l'exécution de la convention. J'ai désigné, pour le commissaire français qui doit y concourir aussi, le général Lepelletier. L'officier porteur de ma lettre, a croisé à quelques lieues de Cracovie celui que m'a expédié le prince Poniatowski. Il résulte des questions que j'ai faites à cet officier, que le prince n'exagère pas les besoins de l'armée polonaise, et qu'il est extrêmement urgent de lui donner des secours si on veut prévenir sa dissolution«.

[1]) Z tego powodu 24 listopada 1809 Rożniecki wydał w Krakowie odezwę »do przezacnych i szanownych obywatelów i urzędników powiatu żółkiewskiego i złoczowskiego« (por. *Gazeta Krakowska* Nr. 96 z 29 listopada). Była ona układu Kołłątaja (Tokarz II 69). Rozesłał ją z »urzędu administracyi powiatu żółkiewskiego« komisarz rządowy prezydujący Antoni Wieniawski, lecz z 39 miejscowości cyrkułu otrzymało ją tylko cztery, w piątej już skonfiskowano okólnik szeroko rozwodzący się o opiece potężnego protektora narodów Napoleona (A. N. L.)

la communication que je lui ai faite, de la dépêche de S. A. le prince Neuchâtel, qu'elle ne contenait ni l'article 13 de la convention, ni l'autorisation de nommer des commissaires.

Au reste, tout en me décidant à l'exécution du traité relativement à la Galicie, sans en avoir une expédition en règle, j'ai fait connaître au comte de Bellegarde, que cette mesure ne serait que provisoire et que la démarcation définitive des frontières, devait nécessairement être remise à l'époque où toutes les formalités prescrites pourraient être remplies à cet égard.

C'est à regret que je reviens encore sur un objet dont j'ai si souvent importuné Votre Altesse, savoir le manque de fonds pour la solde de l'armée; mais les circonstances vraiment critiques où je me trouve, par ce motif, me font une loi de ne négliger aucun moyen pour y remédier. C'est en vain que j'attends du gouvernement du Duché un résultat quelconque à cet égard. Les sollicitations les plus vives et les plus pressantes, que j'ai si souvent réiterées auprès de lui, sont jusqu'à présent restées sans aucun effet, et je n'ai même pu obtenir encore les mesures nécessaires pour la subsistance des troupes à leur retour dans le Duché.

Cependant le soldat manque en grande partie des objets les plus essentiels. Beaucoup de corps n'ont point touché de solde depuis plus de six mois, et je vois partout des germes de mécontentement d'autant plus pénibles pour moi, que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir, pour en faire cesser les causes.

Je renouvelle aujourd'hui encore mes instances auprès du gouvernement du Duché. J'ai même prié Mr le Résident de France d'intervenir d'une manière conforme à son caractère officiel [1]), dans une conjoncture aussi urgente. Mais je ne serai jamais vraiment certain du succès de mes soins que lorsque Votre Altesse voudra bien les appuyer avec l'intérêt si actif et si éclairé, qu'Elle veut bien mettre à tout ce qui concerne le bien-être des troupes polonaises.

C'est en osant répondre à Votre Altesse de leur sincère reconnaissance que je La prie d'agréer, pour mon particulier, l'expression de tout l'attachement que je Lui ai voué.

---

[1]) Handelsman d. 113, Niemcewicz I 190.

259. Do Berthier'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 14 listopada 1809.

Rosjanie opuścili Wieliczkę i Podgórze 12 listopada, wobec czego rozstawił tam polskie straże; równocześnie przecież wypadło opróżnić obwody żółkiewski i złoczowski, aby dopełnić warunków umowy. Nie otrzymał jej wprawdzie w urzędowem brzmieniu, ale treść jej jest mu znaną, a chciałby uniknąć sporów z Austrjakami. Zresztą są to zarządzenia tymczasowe. Przedkłada stan wojska [1].

Je m'empresse d'avoir l'honneur d'informer Votre Altesse Sérénissime qu'en exécution du traité de paix et de la convention militaire conclue à sa suite les troupes russes ont quitté avant hier Cracovie et les contrées environnantes. Cette mesure me mettant dans la nécessité d'occuper Wieliczka et le rayon autour de Podgórze, j'ai cru devoir faire relever les postes russes par des détachements polonais; mais ne pouvant l'effectuer sans exécuter de mon côté le reste des stipulations relatives à la Galicie, autant qu'elles m'étaient connues par des communications indirectes, j'ai dû faire évacuer également, par les troupes sous mes ordres, les cercles de Żółkiew et de Złoczów qui rentrent sous la domination de l'Autriche.

Je me flatte, que Votre Altesse Sérénissime approuvera d'autant plus le parti que j'ai pris, que le terme fixé par la convention militaire, pour l'évacuation des contrées restituées, étant très prochaine, je n'ai point voulu fournir de prétexte à des difficultés que l'Autriche aurait pu faire sous d'autres rapports. D'ailleurs, comme dans une lettre que Votre Altesse Sérénissime a adressée au comte de Wrbna [2], en date du 28 octobre et dont M[r] le maréchal de Bellegarde m'a communiqué

[1] A. N., AF[IV] 1637 d. 296.

[2] Berthier do hr. Wrbny, Schönbrunn, 28. X 1809 (A. N., AF[IV] 1637): »Je m'empresse de répondre à Votre Excellence, Monsieur le Comte, que je fais partir à 5 heures ce soir M[r] le colonel baron Lejeune, l'un de mes aides de camp, pour se rendre au quartier général de l'armée de S. M. le Roi de Saxe en Galicie, et M[r] le comte La Grange, colonel, également un de mes aides de camp, pour le quartier général de l'armée de S. M. l'Empereur de Russie en Galicie. Ces officiers sont porteurs des articles 10 et 13 de la convention; je préviens les généraux commandants en chef les armées de S. M. l'Empereur de Russie et de S. M. le Roi de Saxe, qu'ils doivent nommer des commissaires. Votre Excellence verra l'empressement que j'ai mis à faire les communications conformes aux traités et aux dispositions de la convention militaire«.

260. Stan wojska w dniu

Situation des troupes sous les ordres de S. A. le prince Ponia-

Troupes du Duché de Varsovie

Désignation des corps	Nro des corps	Commandants		Emplacement	Présents sous les armes			
					Hommes		Chevaux	
		Noms	Grades		Officiers	Troupes	d'officiers	de troupes
Infanterie	1er régiment	Małachowski	colonel	à Radom	50	2038	—	45
	2me »	Potocki Stan.	»	à Cracovie	53	2435	—	45
	3me »	Żółtowski	»	à Jedliński	57	2329	—	41
	4me »	Wierzbiński	»		—	—	—	—
	5me »	Radziwiłł	»	à Daleszyce	8	684	—	8
	6me »	Sierawski	»	à Małagoszcz	58	2222	—	30
	7me »	Jakubowski	»		—	—	—	—
	8me »	Stuart	»	à Pacanów	64	2081	—	34
	9me »	Sułkowski	»		—	—	—	—
	10me »	Downarowicz	»	à Daleszyce	15	570	—	12
	11me »	Mielżyński	»	à Daleszyce	17	645	—	—
	12me »	Weyssenhoff	»	à Cracovie	55	2340	—	48
				Total	380	15344	—	263
Cavalerie	1er régiment	Przebendowski	colonel	à Staszów	25	658	—	703
	2me »	Tyszkiewicz	»	à Wiślica	29	912	68	901
	3me »	Łączyński	»	à Nowe Miasto	35	766	—	791
	4me »	Kwaśniowski	»		—	—	—	—
	5me »	Turno	»	à Pińczów	40	872	89	835
	6me »	Dziewanowski	»	à Skoryszewo	33	827	73	771
				Total	162	4035	230	4001
Artillerie	Rég. d'artill. à pied	Górski	colonel	près de Cracovie	40	1174	76	1100
	artillerie	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	»	»	»		—	—	—	—
	comp. de ponton.	Krajewski	capit.	à Cracovie				
	artill. legère	Potocki Vlod.	chef d'esc.	à Chęciny				
				Total	49	1529	95	1492
				Total des troupes du Duché	691	20908	325	5756

14-go listopada 1809 r. [1])

towski, commandant en chef à l'époque du 14 novembre 1809.

Troupes du Duché de Varsovie

Emplacement	Détachés				aux hôpitaux		Total		Observations
	Hommes		Chevaux		Hommes				
	Officiers	Troupes	d'officiers	de troupes	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux	
à Varsovie, Rachów	5	66	—	—	3	525	2690	45	
à Varsovie	6	94	—	—	6	436	2030	45	
à Płock	3	45	—	—	1	212	2647	41	
en Espagne	46	1705	—	—	11	449	2211	—	
à Custrin. Stettin, Częstochowa	47	1290	—	—	—	75	2104	8	
au dépôt	4	34	—	—	1	354	2673	30	
en Espagne	6	1413	—	—	21	465	1903	—	
au dépôt	—	26	—	—	1	130	2302	34	
en Espagne	46	1672	—	—	8	324	2050	—	
à Dantzig	50	1284	—	—	3	104	2026	—	
id.	45	1321	—	—	—	137	2165	—	
à Varsovie	1	112	—	—	1	165	2674	48	
	259	9162	—	—	56	3374	28475	251	
à Varsovie	4	219	—	225	—	31	937	928	
au dépôt	2	178	6	49	—	42	1163	1024	y compris 29 chev. malad.
à Brody et aux environs	2	105	—	39	—	106	1014	830	
à Dresde	30	642	64	572	—	15	687	636	
à Varsovie, Praga	2	105	4	36	—	78	1097	964	
au dépôt	4	112	7	58	—	33	1009	909	
	44	1361	81	979	—	305	5907	5291	
à Toledo en Espagne	4	95	—	—	1	64	1378	1176	
à Varsovie, Praga	9	104	19	35	—	4	117	54	
à Modlin et Serock	2	53	5	—	1	18	74	5	
à Częstochau	4	86	7	24	—	2	92	31	
à Thorn	6	228	9	129	—	3	237	138	
à Dantzig	3	66	—	7	—	6	75	7	
à Zamość	4	92	7	—	—	37	133	7	
	—	—	—	—	—	3	92	37	
à Varsovie	3	124	5	90	—	20	422	469	
	35	848	52	285	2	157	2620	1864	
	338	11371	133	1264	58	3836	37002	7406	

[1]) A. h. G.

Troupes franco-galiciennes

Désignation des corps	Nro des corps	Commandants		Emplacement	Présents sous les armes			
		Noms	Grades		Hommes		Chevaux	
					Officiers	Troupes	d'officiers	de troupes
Infanterie	1er régiment	Szneyder	colonel		—	—	—	—
	2me »	Siemianowski	»		—	—	—	—
	3me »	Miaskowski	»	près de Cracovie	75	2245	—	64
	4me »	Kęszycki	»	à Jędrzejów	41	1793	—	22
	5me »	Czartoryski	»	à Janowiec	42	1168	—	19
	6me »	Hornowski	»	à Nieporęt	41	810	—	—
				Total	199	6016	—	105
Cavalerie	1er régiment d'hulans	Zawadzki	colonel	près de Cracovie	21	474	53	481
	2me »	Rozwadowski	»	à Biała	41	863	106	760
	3me »	Przyszychowski	»	à Kozienice	25	725	74	767
	4me »	Potocki	»		—	—	—	—
	5me »	Rzyszczewski	»		—	—	—	—
	6me »	Trzeciecki	»	à Kazanowo	34	882	—	916
	7me »	Tarnowski	»	près Staszów	31	608	29	364
	1er d'hus-	Toliński	»	à Cracovie	18	477	—	515
	2me sards	Umiński	»	à Radom	23	736	56	475
	1er rég. de curassiers	Małachowski	»	à Końskie	—	—	—	—
				Total	193	4765	318	4278
				Total des troupes fr.-gal. [1]	392	10781	318	4383
				Total général	983	31689	648	10139

Certifié véritable par moi général de division,

[1]) Nie był wymieniany w stanach służbowych i wkrótce przestał istnieć oddział przyboczny księcia-wodza, por. rozkaz dzienny z 27 listopada 1809 (*Gazeta Krakowska* Nr. 100): »Kiedy wkroczywszy do Galicyi wojska polskie szczupłą dopiero część jej były oswobodziły, młodzież galicyjska cisnąc się pod ojczyste znaki dostatecznie udowodniła, jaki duch ożywia mieszkańców tej polskiej ziemi. — Powzięta stąd nadzieja w niczym omylną nie była; powszechne usiłowania stały się cechą prawdziwej miłości ojczyzny, a uformowanie chorągwi przewodnich przez godne pochwały poświęcania się dobrej rodaków sprawie liczne pod okiem moim dało dowody, że składającej ją młodzieży na sposobności tylko zbywało.

Troupes franco-galiciennes

Emplacement	Détachés						Total		Observations
	Hommes		Chevaux		aux hôpitaux				
	Officiers	Troupes	d'officiers	de troupes	Officiers	Troupes	Hommes	Chevaux	
à Lublin, Zamość	83	2878	—	25	4	464	3425	25	
à Varsovie, Praga, Serock	73	2444	—	—	1	334	2852	—	
à Częstochau	29	761	—	—	2	320	3422	64	
à Thorn, Kuźnice	6	62	—	—	2	434	2338	23	
à Kazimirz	17	943	—	—	—	391	2561	19	
à Lublin, Modlin	18	511	—	—	1	605	1986	5	
	226	7599	—	25	10	2548	16584	136	
au dépôt	10	318	24	291	—	17	840	849	
à Sandomir	—	—	—	—	1	49	954	866	
à Lublin	7	116	4	105	—	63	936	750	
à Zółkiew	37	818	—	748	—	44	899	748	
id.	15	884	—	437	2	42	943	473	
	—	—	—	—	—	—	916	916	
	—	—	—	—	—	22	661	393	
à Lublin	20	498	—	283	—	35	1048	798	
	—	—	—	—	—	44	803	531	
à Końskie	22	578	82	307	—	—	610	389	
	121	3212	110	2207	3	316	8600	6913	
	337	10811	110	2232	13	2864	25184	7049	
	675	18410	243	3496	71	6700	62186	14455	

commandant en chef l'armée polonaise

Joseph Prince Poniatowski.

żeby się godną okazała współbraci. — Zwrócony pokój nie dozwalając ani użyć jej dłużej w tym składzie, miło mi jest przez umieszczenie w liniowym wojsku powiększyć w nim liczbę dobrych oficerów, a po sposobie myślenia tych, co składali chorągiew przewodnich, śmiało obiecywać sobie można, iż przez gorliwość w służbie i przykładne sprawowanie się zawsze będą utrzymywać honor korpusu, z którego wychodzą. — Dowodzącemu dotąd chorągwią Przewodnich kapitanowi Miączyńskiemu lepiej nie mogę dać poznać ukontentowanie, na jakie zasłużył, jak zwracając go w stopniu podpułkownika do boku swojego na adjutanta. Józef Xżę Poniatowski«. (Por. Gembarzewski 16, Skałkowski 366).

une copie, conforme à celle qui se trouve jointe, il est dit expressement, que Mr le colonel baron Lejeune me porte l'article 13 de la convention militaire et l'ordre de nommer des commissaires, je dois supposer que telle était l'intention de Votre Altesse Sérénissime et que l'omission de ces deux circonstances dans la dépêche qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le même jour, n'est qu'un simple oubli dans sa rédaction.

Désirant au reste satisfaire à l'exigeance des circonstances, sans outrepasser essentiellement mes pouvoirs, j'ai prévenu Mr leldmaréchal comte de Bellegarde, que les mesures dont je conviendrais avec lui, pour l'évacuation des contrées restituées à l'Autriche et l'occupation de celles qu'elle cède au Duché, ne seraient que provisoires et que la démarcation définitive des frontières serait remise à l'époque, où elle pourrait être effectuée avec les formalités nécessaires.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse Sérénissime la situation des troupes polonaises à l'époque d'aujourd'hui.

261. Do Napoleona. W kwaterze głównej w Krakowie, 14 listopada 1809.

Wojska rosyjskie zabierają się do odwrotu z Galicji. Zajął ich stanowiska w okolicach Krakowa, ale opróżnił okręgi żółkiewski i złoczowski. Powody dla których nie chce zwlekać z dopełnieniem żądań austrjackich. Konieczność innego rozmieszczenia wojska. Załącza wykazy siły zbrojnej [1]).

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté Impériale qu'en exécution de la convention militaire conclue à la suite du traité de paix, les troupes russes ont quitté Cracovie et les contrées voisines. D'après les renseignements qui me sont parvenus du quartier général du prince Golicyn, et les demandes qu'il ma adressées pour l'approvisionnement, le corps sous ses ordres se dispose à évacuer la Galicie.

Cette mesure me mettant dans la nécessité de faire occuper desuite le rayon autour de Podgórze et de ne point laisser Wieliczka à la disposition des Autrichiens, j'ai fait remplacer sans délai les postes russes par des détachements polo-

[1]) A. h. G.

nais; mais ne pouvant effectuer cette disposition sans m'astreindre à ce que prescrit la convention militaire relativement à l'évacuation des parties de la Galicie, qui rentrent sous la domination de l'Autriche, j'ai fait retirer les troupes sous mes ordres des cercles de Żółkiew et de Złoczów. Ce parti m'a paru d'autant plus convenable, que le délai fixé par la convention militaire, étant prêt à expirer, j'ai cru devoir ne point donner à l'Autriche, par un retard, un prétexte pour faire des difficultés dans l'exécution des autres articles du traité [1]).

L'extrême difficulté de pourvoir dans cette saison à la subsistance du corps sous mes ordres, en continuant à le tenir rassemblé sur un point où il a fait un si long séjour, m'a mis dans la nécessité d'étendre davantage ses cantonnements. Cependant cette partie du pays étant également épuisée par le passage continuel des corps tant polonais qu'autrichiens, j'attends les ordres de Votre Majesté Impériale pour savoir, si je puis leur faire reprendre leurs anciens emplacements dans le Duché et disposer de nouveaux dans la partie de la Galicie, qu'Elle a daigné y ajouter.

Je profite de cette occasion de mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale la situation des troupes polonaises à l'époque d'aujourd'hui.

---

[1]) Mimo to trudności miały się wyłonić; Davout według doniesień Poniatowskiego powiadamiał o nich Napoleona: »Fridau, près St. Pölten, le 3 décembre 1809. J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie d'une lettre que j'ai reçue du prince Poniatowski, relative aux difficultés que font les Autrichiens, relativement au partage du territoire des salines de Wieliczka. Le général Lepelletier, nommé commissaire pour la démarcation des frontières de cette partie du Duché, a envoyé un rapport plus circonstancié, que j'adresse à S. A. S. le major général. Je prie Votre Majesté de faire connaître Ses intentions sur les prétentions des Autrichiens. L'officier qui m'a apporté la dépêche du prince Poniatowski, m'a rendu compte que les Russes évacuaient la Galicie. Ils ont fait des instances pressantes pour faire passer une partie de leurs troupes par le Duché ou par la partie de la Galicie qui vient d'y être réunie; mais sur le refus qui leur a été fait, ils n'ont pas persisté, et se sont retirés par la partie de la Galicie qui est rendue aux Autrichiens. Cet officier a vu beaucoup de troupes polonaises qui sont très bien organisées et bien exercées, mais tous les officiers et le prince Poniatowski lui ont manifesté la plus vive inquiétude sur la conservation de ces troupes, à cause du défaut de fonds, le gouvernement du Duché n'envoyait rien«.

262. Wskazówki dla Rożnieckiego i H. Lubomirskiego.

Kraków, 15 listopada 1809.

Daje im polecenie wytknięcia granicy w okręgu Podgórza wspólnie z wysłannikami Austrji [1]).

Instruction pour M[r] le général de brigade Rożniecki et S. A. le prince Henri Lubomirski, président de l'administration du cercle de Cracovie.

M[r] le général de brigade Rożniecki et S. A. le prince Henri Lubomirski, président de l'administration du cercle de Cracovie, sont chargés de régler, conjoinctement avec M[rs] les commissaires nommés par la commission plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche, l'exécution de l'article 10 de la convention militaire conclue à la suite du traité de paix.

Ils se rendront pour cet effet sur-le-champ à Wieliczka, où de concert avec messieurs les commissaires autrichiens mentionnés, ils procéderont sauf ma ratification, à déterminer provisoirement les postes qui devront être occupés respectivement sur le rayon autour de Podgórze, jusqu'à l'époque où la démarcation définitive pourra en être effectuée avec les formalités prescrites par le traité.

M[r] le général de brigade Rożniecki et S. A. le prince Henri Lubomirski prendront pour base dans leur travail l'extrait ci-joint de l'article III du traité de paix [2]).

Fait à Cracovie, le 15 novembre 1809.

263. Do Stanisława Zamoyskiego. Kraków, 17 listopada 1809.

Dziękuje za uwiadomienie o różnych zarządzeniach. Uznaje słuszność uwag co do wyboru osób mających rządzić w Galicji. Prosi o bliższe wskazówki w tej mierze [3]).

---

[1]) Ms. Oss. 517 f. 68.

[2]) Załączony był wyciąg z traktatu uwierzytelniony podpisem Stanisława Brezy a następnie księcia Poniatowskiego. Oprócz § 3 (Angeberg 519) podano tam i § 11: »Dans les six semaines qui suivront l'échange des ratifications du présent traité, des poteaux seront placés pour marquer l'arrondissement de Cracovie sur la rive droite de la Vistule; des commissaires autrichiens, français et saxons seront nommés à cet effet«.

[3]) Z. 1814 f. 410—1. »A Son Excellence Monsieur le Comte de Zamoyski etc. etc. etc. en son hôtel« — na okładce, a na marginesie zaznaczono: P-sent. d. 25 listopada 1809 Nr. 261/P. S.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de Vous accuser la réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'écrire le 8 de ce mois et je m'empresse de Vous remercier de l'aperçu que Vous m'y donnez des mesures prises par le Gouvernement pour amener des résultats indispensables dans notre position actuelle.

Je ne doute point, Monsieur le Comte, que quelles que soient les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans l'exécution. Votre zèle et Vos lumières sauront les aplanir.

Vos réflexions sur la nécessité d'avoir égard au mérite et à la réputation des personnes à qui sera confiée l'administration future de la Galicie, sont aussi judicieuses que faites pour prouver la pureté de Vos intentions et Votre désir d'opérer le bien. Je Vous prie, Monsieur le Comte, d'être persuadé que je m'employerai de tout mon pouvoir à ce qu'elles ne soient point perdues. Ce serait me mettre à même d'agir à cet égard avec connaissance de cause, si Vous vouliez bien me communiquer Vos idées sur les personnes que Vous trouvez les plus dignes d'occuper les postes publics, et je me ferais un plaisir de suivre à cet égard les errements que Vous êtes, plus que tout autre, dans le cas de donner. Il me serait bien agréable d'avoir à cette occasion quelques renseignements sur la manière dont il serait possible d'employer ici les officiers et militaires à qui leurs blessures ou leurs infirmités ne permettent plus de servir.

C'est avec plaisir, Monsieur le Comte, que je saisis cette occasion pour Vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

264. Mianowanie H. Lubomirskiego,

komisarzem dla rozgraniczenia nabytków Księstwa Warszawskiego od Galicji austrjackiej [1]).

Cracovie, le 18 novembre 1809.

En vertu des instructions qui m'ont été transmises par S. A. le prince d'Eckmühl, maréchal de l'empire français, commandant en chef l'armée d'Allemagne, à la suite des ordres de S. A. S. le prince major général de l'armée française, je charge Son Altesse Monsieur le prince Henri Lubomirski, président

[1]) Ms. Oss. 517 f. 72.

de l'administration du département de Cracovie [1]), de concourir, en qualité de commissaire de S. M. le roi de Saxe, duc de Varsovie, avec les commissaires français [2]) et autrichiens [3]), qui seront respectivement désignés à cet effet, à l'érection de poteaux qui, en exécution de l'article 11 du traité de paix, conclu le 14 octobre entre les plénipotentiaires de S. M. l'empereur des Français et roi d'Italie et de S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et dont les ratifications ont été échangées le 20 du même mois, doivent être placés pour marquer l'arrondissement de Cracovie, sur la rive droite de la Vistule, tel qu'il est déterminé par la section 4 de l'article 3 du traité susénoncé.

265. Pouczenie dla komisarzy wyznaczonych dla odgraniczenia okręgu podgórskiego.

W kwaterze głównej w Krakowie, 18 listopada 1809.

Rożniecki i Lubomirski upoważnieni w tym celu łącznie z Pelletier'em obok zastępców Austrji. Potrzeba załatwienia się w okresie czasu oznaczonym w traktacie. Konieczność dokładnego określenia odległości od Podgórza do Wieliczki, która jest promieniem półkola mającego przypaść Księstwu na prawym brzegu Wisły. Ten wymiar jest rozstrzygającym. Pomiar trygonometryczny. Numerowanie słupów. Podpisy na mapach i na protokole czynności, do przechowania w ministerstwie wojny. Zarządzenia tymczasowe w kopalniach wielickich [4]).

Instruction pour Messieurs les Commissaires de Sa Majesté le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, pour la démarcation du rayon autour de Podgórze.

Monsieur le général Rożniecki, inspecteur général de la cavalerie, et Son Altesse le prince Henri Lubomirski, président de l'administration du département de Cracovie, sont chargés,

[1]) Takąż nominacją pod tąsamą datą otrzymał generał Rożniecki.

[2]) Komisarzem francuskim zamianował Davout generała Pelletier pismem datowanem we Wiedniu 12 listopada.

[3]) Ci komisarze, generał Mayer v. Heldensfeld i baron Antoni v Baum, porozumiewali się w każdej sprawie dotyczącej wytknięcia nowej granicy z ces. król. pełnomocną komisją nadworną, a w ważniejszych także z cesarzem w myśl instrukcji: »künftig hin alle das Demarkationsgeschäft betreffenden Gegenstände von Wichtigkeit und Dringlichkeit S-r Majestät unmittelbar zu überreichen«.

[4]) Ms. Oss. 517 f. 73—5.

en vertu des pouvoirs ci-joints, d'effectuer en qualité des commissaires de Sa Majesté le roi de Saxe, duc de Varsovie, et conjointement avec monsieur le général Pelletier, commissaire français, et la commission plénipotentiaire de Sa Majesté l'empel reur d'Autriche, la démarcation du rayon autour de Podgórze conformément à la teneur de l'article 3 du traité de paix, dont ils reçoivent un extrait officiel.

Messieurs les commissaires mentionnés devront pour ceeffet se mettre sur-le-champ en relation avec celui de Sa Majesté l'empereur des Français et ceux de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, et se concerter avec eux de manière à ce que le travail qui leur est confié, puisse être terminé dans le délai fixé par l'article onze du traité [1]).

La distance du pont de Podgórze jusqu'à la ligne de démarcation passant par Wieliczka devant servir à fixer la longueur du rayon à tracer sur la rive droite de la Vistule, M[rs] les commissaires insisteront pour qu'elle soit déterminée sur-e-champ, avec la plus grande exactitude.

S'il s'élevait des contestations sur la distance des autres points, comparativement à cette première donnée, et qu'elles ne puissent être terminées à l'amiable, Messieurs les Commissaires devront vérifier de concert ces distances en les faisant lever sur le terrain par une opération en règle dont le résultat décidera la question.

Dans tous les cas Messieurs les Commissaires s'entendront avec ceux de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, pour faire lever trigonométriquement toute l'étendue de la frontière dont ils sont chargés d'effectuer la démarcation. Ils feront marquer exactement sur la carte qui résultera de cette opération, l'emplacement des poteaux, lesquels devront être numérotés, en partant du point dont ils seront convenus avec messieurs les commissaires autrichiens.

Pour obvier à toute contestation à l'avenir, il devra être expédié trois exemplaires de cette carte, qui seront signés chacun par tous les commissaires et remis à ceux de chacune des puissances, qui ont concouru à la démarcation.

---

[1]) Rk. Oss. 517, protokoły posiedzeń tych komisarzy; pierwsze odbyło się 20 listopada 1809.

Il devra de plus être dressé un procès verbal du placement des poteaux, qui sera signé également en triple, pour en être remis un exemplaire aux commissaires de chacune des puissances mentionnées.

Ce procès verbal, ainsi que la carte ci-dessus seront remis par messieurs les commissaires saxons au dépôt de la guerre du Duché de Varsovie.

Messieurs les commissaires sont chargés de s'entendre avec ceux de Sa Majesté l'empereur d'Autriche pour introduire provisoirement dans l'administration des mines de sel une marche adoptée à l'état actuel des choses, d'après le traité de paix. Cette mesure devra subsister jusqu'à l'époque où Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté le Roi de Saxe auront de concert décidé définitivement à cet égard.

266. Do komisarzy francuskich i saskich, upełnomocnionych do odgraniczenia okręgu dookoła Podgórza.

W kwaterze głównej w Krakowie, 24 listopada 1809.

Oddziały austrjackie sięgają po żywność w okolice mające niewątpliwie należeć do okręgu podgórskiego. Wzywa do oznaczenia w porozumieniu z komisarzami austrjackimi punktów, na których oba wojska mają się zatrzymać, celem zapobieżenia starciom [1]).

D'après les rapports qui me sont parvenus, les troupes autrichiennes ont non seulement porté des détachements sur plusieurs points qui évidemment sont en deça de la ligne présumée de la démarcation autour de Podgórze; mais se permettent mêmes d'y faire des réquisitions de fourrages. Ce cas est arrivé nommément à Gołkowice, sans compter beaucoup d'autres endroits où il a également lieu.

---

[1]) Ms. Oss. 517. Tamże późniejsze w tej mierze rozporządzenie księcia: »Gdy mimo konwencyi zawartej dnia 25 b. m., w której oznaczono wsie dla wojska austryackiego, dla naszego w okręgu, którego ograniczeniem komisya zatrudnia się, a do tego momentu wojsko austryackie nie ustępuje z tych wsiów, które mocą wspomnionej konwencyi opuścić powinno; wzywam Komisyą, aby się domagała u komisarzów austryackich dopełnienia nie raz wspomnionej konwencyi«. — Uznano wtedy za neutralne miejscowości: Szczurów (Dziurów), Kokotów, Śledziejowice, Janowice, Podstolice, Ochojno, Gaj, Brzyczynę Dolną i Korabniki.

Les troupes polonaises qui occupent des points de la ligne mentionnée, n'en tirant rien pour leur subsistance, il paraît juste, que celles de S. M. l'empereur d'Autriche s'astreignent au même procédé, et pour achever d'obvier à toute contestation il serait nécessaire de convenir des points, que les troupes respectives devront occuper, jusqu'à ce que la démarcation soit effectuée.

Pour parvenir à ce double but, je crois ne pouvoir mieux faire, que de Vous charger, Messieurs, de régler ce qui y a rapport, de concert avec M^rs^ les commissaires autrichiens, en Vous priant de me faire connaître desuite ce dont Vous serez convenus à cet égard. L'urgence de cette mesure, qui doit prévenir les scènes désagréables qui peuvent avoir lieu entre les troupes polonaises et autrichiennes dans l'état actuel des choses, me garantit que Vous ne perdrez pas un instant pour l'effectuer.

267. Do Davout'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 25 listopada 1809.

Potwierdza odbiór listów i dziękuje za upoważnienie udzielone dla sprawy rozgraniczeń. Mianował komisarzem dla niej H. Lubomirskiego, obznajomionego z okolicą, i Rożnieckiego, który zarazem odda okręgi żółkiewski i złoczowski. Trudności co do określenia rozciągłości kopalni. Austrjaccy przedstawiciele chcieli jedynie wyznaczyć okręg podgórski. Wyrok cesarza może położyć koniec sporom. Jeśli można wojska bardziej rozciągnąć przesunie bataljony z Łowicza i Sochaczewa do Poznania. Dziękuje za poparcie w staraniach o środki pieniężne. Skorzystał z rady co do sprowadzenia broni. Mniemał, że artykuł 13-ty umowy odnosi się do Galicji, dlatego chciał go mieć. Dziękuje za wiadomości o uspokojeniu Tyrolu i z Hiszpanji, udzieli ich publiczności. Przesłał Mallet'owi upoważnienie do przejścia w służbę polską, pracuje on obecnie nad mapą Galicji dla marszałka. Wdzięczny jest za odesłanie jego raportów; tylko list do Talleyranda nie był od niego i nawet nie wie od kogo [1]).

[1]) A. h. G., don. Davout; wyciąg w A. N., AF^IV^ 1637, d. 354, który książę Eckmühl przesłał cesarzowi z Lincu 20 grudnia 1809 z temi uwagami: »La démarcation de la Haute Autriche peut être terminée avant le 5 janvier. Mais à Cracovie, quoique l'arrondissement de la ville soit tracé, conformément au traité, il existe des difficultés relatives au territoire des mines de sel. — Votre Majesté aura à décider si l'évacuation des provinces autrichiennes doit aussi être subordonnée à la solution de ces difficultés«. — Por Davout: *Corr.* 871, 875, 880, 882 i 883. Napoleon rozstrzygnął (*Corr.* 16092) 28 grudnia: »Il est convenable, en général, de ne point faire

Monseigneur, M[r] le colonel Kobyliński [1]) ayant témoigné l'intention de se mettre aujourd'hui en route, pour rejoindre Votre Altesse, je profite du départ de cet officier, pour Lui accuser la réception tant des dépêches qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser par lui que de celle que m'a apporté M[r] Kwilecki, arrivé ici dans la nuit d'hier. C'est avec autant de plaisir que de vraie reconnaissance que je La remercie des nouvelles marques d'intérêt qu'Elle a la bonté de me donner dans cette occasion.

Je me suis empressé de profiter de l'autorisation que Votre Altesse a bien voulu me faire parvenir pour compléter les formalités nécessaires à la démarcation définitive des nouvelles frontières du Duché de ce côté et j'ai muni les commissaires des instructions nécessaires.

Le prince Henri Lubomirski possédant une connaissance parfaite des localités, j'ai cru devoir confirmer sa nomination comme commissaire, conjointement avec M[r] le général Rożniecki. Cet officier est chargé en même temps de faire officiellement à M[r] le général de Mayer la remise des cercles de Żółkiew et de Złoczów, qui rentrent sous la domination de l'Autriche.

Ces commissaires aussi que M[r] le général Pelletier, se sont mis desuite en relation à Wieliczka avec M[r] le général de Mayer et le conseiller Baum, commissaires autrichiens, mais ainsi que Votre Altesse le verra plus amplement par le procès verbal joint au rapport de M[r] le général Pelletier, les parties sont encore bien loin d'en venir à un accord.

La phrase: Wieliczka et tout le territoire des mines de sel, dont on s'est servi dans la rédaction du traité, paraissant désigner clairement toute l'étendue de terrain qu'occupe ce mi-

---

de fausses difficultés. L'affaire de Cracovie est une affaire contentieuse qui se décidera. Du moment que les poteaux sont mis, il faut évacuer. Le duc d'Auerstaedt a mal fait de faire revenir des troupes de Ratisbonne en Autriche; c'est les fatiguer inutilement«. Już się gotowało małżeństwo z Austrjaczką.

[1]) Por. Davout: *Corr.* 850 i *Gazetę korrespond.* z 24 lutego 1810 (o jego ranie i niewoli w r. 1809 i nadaniu mu 3. XII. t. r. tytułu baronowskiego). A. M. Skałkowski: *O kokardę legionów* 268—9, 272.

néral [1]), j'avais jugé nécessaire de fixer l'attention de M^rs^ les commissaires français et saxons sur l'importance des discussions relatives à une source aussi précieuse de revenus pour l'état et d'apporter tout le soin et les précautions imaginables contre les tentatives qu'on ferait pour la restreindre; le résultat a prouvé qu'elles n'étaient rien moins que superflues.

M^rs^ les commissaires français et saxons ayant en conséquence, dès la première séance, proposé de déterminer l'acception précise du territoire des mines de sel, M^rs^ les commissaires autrichiens prétendirent discarsivement qu'il devait être borné pour nous au territoire proprement dit de la ville de Wieliczka, tandis que les mines qui pourraient être ouvertes au delà, appartiendraient exclusivement à l'Autriche.

Cette interprétation étant, on ne saurait plus, désavantageuse pour nous, puisque les galeries de la mine s'étendent déjà en plusieurs endroits bien au délà et que de cette manière l'exploitation pourrait nous en être bientôt interdite, comme elle le serait également par le fait, si la surface même du terrain qui couvre les mines, n'était pas commune aux deux nations dans toute son étendue, pour y abaisser les puits nécessaires pour la circulation de l'air, l'épuisement des eaux etc.

---

[1]) Por. rk. Oss. 517 f. 222. Davout do Pelletier'a, St. Pölten, 10. XII. 1809: »...N'ayant aucune autre instruction relative à la fixation de ces limites, que le traité, je ne puis resoudre officiellement les questions que vous faites sur la manière dont on doit entendre la disposition du traité qui a pour objet la possession commune de Wieliczka et de tout le territoire des mines. — Mais je pense comme vous qu'on peut entendre que par ces mots »tout le territoire des mines de sel« on a compris non seulement celles de Wieliczka, mais même celles de Bochnia qui en sont assez rapprochées pour qu'on puisse les considérer comme faisant partie du même système des mines. — Quelque soit au reste l'extention qu'on donne aux expressions du traité, il ne peut être douteux que la possession commune du territoire des mines entraîne aussi la possession commune de la superfice, puisque cette superfice est indispensable pour l'ouverture des puits et tout le détail de l'exploitation. — Sans doute qu'on doit aussi considérer comme appartenant au territoire des mines les forêts voisines qui servent exclusivement à leur exploitation. — En attendant que vous ayez reçu une instruction positive de S. A. le major général, vous devez remplir votre mission dans ce sens et ne rien céder des prétentions que le gouvernement du Duché peut former, d'après la lettre et le sens du traité«...

M^rs^ les commissaires français et saxons durent soutenir au contraire que non seulement le territoire des mines de sel ne pouvait avoir d'autres bornes que celles du gissement du minéral; mais que la communauté de la superficie était entendue par le traité, pour en assurer l'exploitation commune. Cette explication bien naturelle du traité étant entièrement opposée aux vues des commissaires autrichiens, ils crurent convenable de déclarer que n'étant autorisés qu'à effectuer la démarcation du rayon autour de Podgórze, ils ne pouvaient établir une discussion en règle sur un objet qui dépassait les bornes de leurs pouvoirs. M^rs^ les commissaires français et saxons ne pouvant consentir à une distinction d'objets qui, d'après leurs instructions, sont essentiellement liés et compris dans la même opération, ne purent que témoigner aux commissaires autrichiens, que ne pouvant admettre de principes différents, ils ne pouvaient procéder à aucune démarcation qu'en se reservant d'avance qu'elle ne pourrait en rien limiter ce qui devra être décidé par la suite sur le territoire des mines de sel.

Ce débat donnant la mesure des difficultés qu'il y aura à vaincre, pour parvenir à participer avec égalité au bienfait qui S. M. l'Empereur a daigné accorder au Duché, en lui assurant la moitié des mines, je m'empresse de porter ces circonstances à la connaissance de Votre Altesse, dans la persuasion qu'avec sa bienveillance ordinaire, Elle ne refusera pas d'intervenir auprès de Son Auguste Souverain, pour obtenir une décision qui mette fin aux chicanes, qu'on ne manquera certainement pas de nous susciter.

Profitant de l'opinion que Votre Altesse a eu la bonté de me faire connaître relativement à la dislocation des troupes, j'ai fait effectuer desuite le mouvement nécessaire pour leur faire prendre les emplacements désignés dans la liste ci-jointe. Elle m'obligerait infiniment en me faisant connaître si cette dislocation répond à Son attente, et si Elle croit qu'il serait convenable d'étendre davantage les cantonnements pour donner plus d'aisance aux troupes. Dans le cas où Votre Altesse penserait que cette mesure peut être effectuée sans inconvénient, je ferai porter à Posen, où il n'y a point encore de corps, les deux bataillons placés provisoirement à Łowicz et Sochaczew.

Je me fais un devoir de remercier Votre Altesse de tout ce qu'Elle a la bonté de faire pour nous procurer des fonds. Ce qu'Elle veut bien recommander à cet égard à M^r^ Serra, me paraît plus que jamais nécessaire pour persuader le Conseil d'Etat qu'il n'y a point d'alternative quand il s'agit de la conservation d'une armée.

Ce n'est pas avec moins de reconnaissance que j'ai profité du conseil que Votre Altesse me donne relativement aux armes qui ont été envoyées à Dresde. Un officier d'artillerie a été expédié desuite pour en soigner le transport et je n'ai rien oublié de ce qui pouvait contribuer à accélérer cette mesure.

S. A. S. le prince Major général m'avait fait parvenir en son temps un extrait contenant seulement l'article 10 de la convention militaire qui se réfère au traité. M^r^ le feldmaréchal de Bellegarde m'ayant communiqué plus tard la lettre de S. A. S. au comte de Wrbna, où il est question de l'article 13 de cette convention, j'ai pensé, d'après le sens de la lettre mentionnée, qu'il pouvait avoir trait à ce que j'aurais à effectuer[1]), et j'ai cru en conséquence devoir informer Votre Altesse que je n'avais point le reste de la convention.

Je suis, on ne saurait plus, sensible à l'obligeance avec la quelle Votre Altesse a bien voulu me faire part des nouvelles qui Lui étaient parvenues relativement à la pacification du Tyrol et aux affaires en Espagne. Elle ne pouvait les communiquer à quelqu'un qui y prit plus de part et qui souhaitât davantage le succès des armes de l'Empereur. J'aurai soin que ces circonstances parviennent à la connaissance générale. Il est bon d'offrir de temps en temps ces preuves au petit nombre d'individus qui n'est point encore à la hauteur du reste[2]).

---

[1]) Artykuł ten dotyczył »tymczasowej granicy ustąpionych Rosyi 400.000 dusz w wschodniej Galicyi«.

[2]) Por. dawniejszy rozkaz dzienny z 7 października (*Gazeta Krakowska* Nr. 82): »Miło jest JO. Xciu, Naczelnemu Wodzowi, podać do wiadomości wojsku, pod jego rozkazami zostającemu, że ta część towarzyszów broni, którą los w innej świata stronie walczyć przeznaczył, pokazała przez dzielne i świetne postępowanie, że Polak nigdzie nie przestanie ubiegać się o sławę imienia swojego i o względy Wielkiego Napoleona, wskrzesiciela oyczyzny naszej«. Dalej wiadomości o bitwie pod Tallavara

J'ai fait passer desuite à Mr Mallet la lettre du ministre de la guerre qui autorise son passage au service du Duché. Il se trouve dans ce moment à Varsovie et s'occupe de la carte de la Galicie que Votre Altesse a désiré se procurer.

Je prie Votre Altesse d'agréer mes remercîments de la peine qu'Elle a bien voulu prendre, de faire parvenir à leur destination les dépêches que j'ai pris la liberté de Lui envoyer pour l'Empereur, le Roi de Saxe et S. A. S. le prince de Neuchâtel. La lettre pour le prince de Bénévent n'était pas de moi et je ne sais même qui l'avait fait remettre au bureau de l'état-major pour la lui faire passer.

C'est toujours avec la joie la plus vraie et la mieux sentie que je profite de chaque occasion, pour réitérer à Votre Altesse l'expression des sentiments aux quels Elle s'est acquise des titres si durables et si nombreux. Privé de l'avantage bien précieux pour moi de Lui témoigner de bouche qu'ils dureront autant que ma vie, je ne m'en console que par l'espoir qu'Elle n'en est pas moins convaincue et qu'Elle veut bien attacher quelque prix à l'attachement aussi fondé qu'invariable que je Lui ai consacré.

268. Do Stanisława Potockiego. Kraków, 6 grudnia 1809.

Odsyła do Wiednia polecony mu list dla Aleksandra Potockiego [1]).

Je m'empresse, Monsieur le Comte, de faire passer à Vienne la lettre que vous avez bien voulu me faire parvenir pour Mr le comte Alexandre Potocki. Agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

Joseph Prince Poniatowski.

---

de la Regina i starciach pod Toledo, gdzie »dystyngwowali się szczególniej podpułkownicy Grotowski i Ździtowiecki«; następnie sprawozdanie z bitwy pod Almonacid, w której »na pierwszym zaraz wstępie« grenadjer Maciej Pociewicz z kilku ochotnikami zdobył armatę, odznaczyli się podpułkownik Zambrzycki z 4-go i Sobolewski, dowódca pułku 7-go, tam poległy »na łonie zwycięstwa i chwały«. Zginął także podpułkownik Sielski, ale dywizja polska zdobyła 8 dział. W końcu lista podanych do nagrody krzyża Legji honorowej za tę rozprawę. Por. także *Gazety Krakowskiej* Nr. 100 (list Sucheta z Saragossy z 31 października), 101, 103.

[1]) A. P. K., kopja.

269. Do pp. komisarzy, wyznaczonych przez króla saskiego, księcia warszawskiego, **dla wytknięcia granic.**

W kwaterze głównej w Krakowie, 8 grudnia 1809.

Wobec potwierdzenia wyboru komisarzy przez króla posyła im pełnomocnictwa [1]).

Messieurs, S. M. le Roi ayant, par la voie du Conseil d'Etat, confirmé Votre nomination en qualité de commissaires pour la démarcation, je m'empresse, Messieurs, de Vous faire parvenir le pleinpouvoir qui Vous à été expédié pour cet effet.

270. Do pp. komisarzy granicznych cesarza Francuzów i króla saskiego.

W kwaterze głównej w Krakowie, 8 grudnia 1809.

Układ co do Ochojna i Wrzosowic zdaje mu się przeciwnym myśli i literze traktatu. Wsie te bez żadnego wynagrodzenia mają należeć do okręgu Podgórza, bo zakreśla go nie tylko promień odległości od Wieliczki, ale naturalne granice Skawiny i strumyka uchodzącego do Wisły w Brzegach [2]).

Messieurs! En Vous accusant la réception de la note, que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, pour me faire part des arrangements proposés relativement à Ochojno et Wrzosowice, je crois, Messieurs, devoir Vous observer, que Vous donnez par là à l'article 3 du traité de paix une interprétation qui ne s'accorde nullement ni avec l'esprit, ni même avec le sens littéral de la rédaction.

Il y est dit: que la ligne de démarcation s'appuyera à l'ouest sur la Skawina et à l'est sur le ruisseau qui se jette dans la Vistule à Brzegi. C'est donc le cours de la Skawina et de ce ruisseau qui doit servir de frontière et non pas seulement leur embouchure comme il résulterait de l'acception que Vous paraissez donner à ce passage [3]).

[1]) Rk. Oss. 517 f. 134; por. *Gazeta Krakowska* Nr. 100 z 13 grudnia 1809: »Z Warszawy d. 3 grudnia. Artykuł urzędowy. Rada ministrów odebrawszy z Paryża pod d. 20 listopada r. b. rozkaz od Najjaśniejszego Pana mianowania komisarzy do demarkacyi okręgu krakowskiego na prawym brzegu Wisły leżącego, dopełniła go, mianując do tej czynności WW. jenerała brygady Rożnieckiego i Henryka Xięcia Lubomirskiego«. Tokarz II 72.

[2]) Ms. Oss. 517 f. 152—3, kopja A. h. G., don. Davout.

[3]) Le comte R. de Wrbna, grand chambellan, commissaire aulique plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche, au prince d'Eckmühl (A.

Il est évident que trouvant de ces deux côtés des frontières toutes tracées par la Skawina et le ruisseau, on ait préféré cette limite naturelle à celle qui pouvait résulter d'une démarcation. Il n'est question nulle part de l'embouchure de ruisseau et de la Skawina et s'il est dit, que le premier se jette dans la Vistule à Brzegi, ce ne peut être que parceque son nom ne se trouvant marqué sur aucune carte il a fallu le désigner par une circonstance particulière qui ne laissât aucun doute.

---

h. G., don. Davout). Vienne, le 1 janvier 1810. »...Les commissaires respectifs en Galicie étaient convenus le 6 décembre de la fixation du rayon de Podgórze. L'instruction pour les ingénieurs était dressée quand le 11 décembre le prince Poniatowski arrêta de son propre chef ce travail par des prétentions entièrement opposées aux paroles et au sens de l'art. III paragraphe 4 du traité de Vienne... Le sens du traité est clair. Le rayon autour de Podgórze, qui comme tous les rayons de tête de ponts ne réclame qu'un certain nombre de toises et nullement des frontières naturelles, doit avoir partout la distance de Podgórze à Wieliczka. La Skawina et le ruisseau qui se jette dans la Vistule près de Brzegi, se trouvent néanmoins nommés comme points d'appui. Une légère faute dans la carte qui a servi aux plénipotentiaires pour la paix, peut les avoir induits en erreur sur une distance de 1360 toises, que la Skawina sur le point le plus rapproché de son cours se trouve hors du rayon de 5470 toises qui est celui de Podgórze à Wieliczka. Les commissaires autrichiens pénétrés de l'esprit de leurs instructions ne s'arrêtèrent pas à cette légère différence. Ils consentirent à étendre à l'ouest le rayon jusqu'à la Skawina; ils s'appuye tout naturellement à l'est au ruisseau qui près Brzegi se jette dans la Vistule... L'Empereur insiste sur l'adoption du projet arrêté le 6 décembre entre les commissions ou de tout autre équivalent; et Sa Majesté se flatte que depuis le départ du dernier courrier, expédié par ses commissaires, le prince Poniatowski aura acquiescé à un arrangement qui n'est qu'à l'avantage du Duché de Varsovie. Si toute fois ce fait n'avait point eu lieu, le prince Poniatowski n'étant que partie et nullement juge dans cette question... ce ne serait plus qu'aux deux cours à s'entendre dans les voies ministérielles. L'Empereur prêt à fournir dans cette occasion une preuve nouvelle de son désir de ne nullement compliquer les questions, ne se refusera pas à neutraliser jusqu'à l'époque de cet accord ministériel (sur lequel Sa Majesté a envoyé des ordres à son ambassadeur à Paris), le terrain qui se trouve en litige; et elle vient d'instruire dans ce sens ses commissaires en Galicie. Elle ne pourrait d'un autre côté, et avec pleine justice de cause, ne regarder toute occupation prolongée d'une partie quelconque de son empire par des troupes étrangères au delà du terme de l'évacuation définitive déterminée par l'article XII du traité de Vienne, que comme une infraction directe à ce même traité«.

La phrase, que l'arrondissement à tracer en avant de Podgórze aura partout pour rayon la distance de Podgórze à Wieliczka, ne détruit en aucune manière ce raisonnement. Si on n'avait pas prétendu faire servir de limite le ruisseau et la Skawina, il était absolument inutile d'en faire mention, mais la frontière naturelle à l'est et à l'ouest se trouvant expressement désignée, il est clair que la distance de Podgórze à Wieliczka ne peut déterminer le rayon que partout où cette frontière n'existe pas.

En partant de ce principe, le seul que je me croie autorisé à admettre d'après le traité, Ochojno et Wrzosowice se trouvent compris dans l'arrondissement cédé au Duché de Varsovie sur la rive droite de la Vistule; et il devient inutile de stipuler des compensations, pour ce qui doit nous appartenir, sans avoir recours à cette mesure. D'après ces circonstances il convient dans la démarcation de suivre la circonférence du cercle, en partant de Wieliczka, et de l'appuyer à l'est et à l'ouest dans un des points où le ruisseau [1]) et la Skawina s'en trouvent le plus rapprochés.

Veuillez bien, Messieurs, recevoir l'assurance de la considération la plus distinguée.

271. Do generała Adama ks. Czartoryskiego. Kraków, 10 grudnia 1809.

Zaleconego mu kapitana Luxa przywraca do stopnia [2]).

Mon Prince, la lettre que vous avez eu la bonté de m'adresser au sujet du capitaine Lux, m'a fait tant de plaisir et comme marque de souvenir d'un oncle auquel je suis, on ne saurait plus, attaché, et comme marque de sa confiance, que j'ai cru ne pouvoir me dispenser de prouver que cet officier ne pouvait choisir une meilleure intervention. J'ai donné en conséquence les ordres nécessaires pour qu'il soit réintégré dans son grade, et je m'empresse, mon cher oncle, de vous remercier de l'occasion que vous avez bien voulu me donner de faire quelque chose qui vous fût agréable. — C'est avec le plus grand plaisir que je saisirai celles qui pourront vous convain-

[1]) Drwina (por. mapę gen. Chrzanowskiego i Słownik geogr.)

[2]) Rk. Czart. 5448, listy z przed r. 1830, P-R, vol. V. Zob. A. M. Skałkowski: *Polacy na San Domingo* 108.

cre, mon Prince, des sentiments du dévouement et de l'attachement inviolable, dont je vous prie d'agréer la sincère expression.

272. Do ks. Henryka Lubomirskiego.

W kwaterze głównej w Krakowie, 12 grudnia 1809.

Upoważnia go do wyznaczenia zarządcy kopalń wielickich [1]).

Mon Prince, conformément à la demande que vous m'en avez adressée, je m'empresse de vous autoriser à déléguer à la personne que vous jugerez convenable, les pouvoirs qui en vertu de vos instructions vous ont été attribués pour régler provisoirement l'administration des salines. — Recevez, Mon Prince, l'assurance de la considération la plus distinguée.

273. Do Davout'a. W kwaterze głównej w Krakowie, 18 grudnia 1809.

Odebrał list z 10 grudnia przez Gley'a. Uprzejmości. Wedle wskazówek marszałka wprowadzi zmiany w rozmieszczeniu wojska, ale zwolna, nie mając dość pomocy od władz cywilnych. Nie zaniedba przecież mieć się na baczności, aby nie być zaskoczonym. Uwagi o nowych warownich Księstwa. Sandomierz przestał być obronny. Zamość zyskał na sile, ale odbity nie może liczyć na rychłą pomoc. Zabezpiecza środki przeprawy na Wiśle, Bugu i Narwi. Urządza pocztę na Głogów. Szyfry będzie mógł używać dopiero za powrotem do stolicy. Trudności w rozgraniczeniu. List księcia do komisarzy, objaśnienia Pelletier'a, odwołanie się do Bellegarde'a. Załącza rozkład armji austrjackiej i odpis listu Napoleona do cara. Wysyła szefa szwadronu Potockiego dla dopełnienia formalności odbioru sum należnych od płatnika armji Niemiec. Konieczność pospiechu w tej sprawie. Wiadomości o rozmieszczeniu niektórych dywizyj rosyjskich; z Finlandji mają przejść na Ukrainę i Wołyń. Teraz dopiero po skończonej wojnie zerwaną zostaje między Austrją a Rosją umowa co do wzajemnego wydawania zbiegów. Przedkłada odpis raportu komisarzy wyznaczonych do rozgraniczenia dla przesłania królowi saskiemu do Paryża, o ile tam się jeszcze znajduje. Wyrazy przyjaźni [2]).

Monseigneur, l'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des lettres qu'Elle a bien voulu m'adresser le 10 de ce mois. Elles m'ont été remises par M[r] Gley arrivé ici cette nuit.

Mon premier soin est de La remercier de tout ce qu'Elle a bien voulu le charger de me dire d'obligeant et des nou-

[1]) Ms. Oss. 543.

[2]) A. h. G., don. Davout

velles assurances d'amitié qu'Elle y ajoute Elle même. Je prie Votre Altesse d'être bien persuadée qu'à tel titre qu'Elle aura la bonté de me faire part de Ses idées, elles seront toujours la règle invariable de ma conduite. J'ai trop de penchant à me conformer aux principes d'un aussi bon juge et trop de confiance en Ses lumières, pour ne point suivre Ses conseils, avec autant de déférence et d'empressement que j'en mettrais à effectuer Ses ordres.

Les motifs que Votre Altesse assigne à Son opinion sur la dislocation des troupes en Galicie et dans le Duché, sont les mêmes qui m'ont déterminé à prendre ces dispositions. J'ose me flatter même qu'Elle les eût trouvées plus conformes à Ses vues, si je ne m'étais trouvé dans la nécessité d'avoir égard aux ressources locales et aux mesures déjà ordonnées par les autorités civiles pour la subsistance du soldat. N'ayant pas sous ce rapport toutes les facilités qui seraient à désirer, ce n'est que successivement que je pourrai opérer dans la répartition de l'armée les changements que Votre Altesse a bien voulu m'indiquer.

Mais si les circonstances me forcent à agir en ceci avec bien moins de promptitude que je ne l'aurais désiré, je ne négligerai aucune précaution pour n'être point pris au dépourvu avant d'avoir pu les effectuer [1]).

---

[1]) Książe Józef w różnych zarządzeniach obronnych szedł za radą Pelletier'a, który bezpośrednio i przez marszałka udzielał różnych w tym względzie wskazówek. Por. Pelletier (général inspecteur de l'artillerie et du génie du Duché de Varsovie) do Poniatowskiego: »Cracovie, le 17 novembre 1809 (A. h. G., don. Davout). Je me propose de représenter à Votre Altesse les raisons qui doivent engager le gouvernement du Duché à donner les ordres et prendre les mesures nécessaires pour rendre plus susceptible de défense le cours de la Vistule depuis Cracovie jusqu'à Thorn; pour fortifier les places de Varsovie, Cracovie, Posen et Sandomir; pour continuer et augmenter les travaux de Thorn, Modlin, Praga, Sierock, Częstochowa et Zamość; enfin pour construire un camp retranché sur le Bug entre Brok et le confluent du Bug avec la rivière de Nur. — J'ai déjà fait connaître à V. A. que les travaux de Modlin, Sierock et Praga avaient été poussés avec peu d'activité pendant le courant de cette année et que les fonds destinés aux travaux du génie avaient pour la plus grande partie reçu d'autres destinations. .. On m'objectera sans doute l'énormité des dépenses qui résulteront de tous ces travaux, de l'armement et de l'approvisionnement de ces places, tandis que le Duché est dans une pénurie

Sandomir, assez fort pour avoir pu dans le cours de la campagne soutenir deux assauts livrés par 12 à 15 mille Autrichiens, offrait un point très favorable à faire occuper par de

---

presque absolue de numéraire réel et fictif... Je réponds à cela que... je crois devoir présenter tout ce qui est du ressort des armes de l'artillerie et du génie, pour garantir (le Duché) d'une invasion générale en cas de guerre et contribuer aux succès des opérations de ses troupes et de celles de ses alliés. Cependant je représente à V. A. qu'on pourra diminuer de beaucoup la dépense des travaux, en mettant dans les places qu'on doit fortifier de fortes garnisons, dont le tiers de l'infanterie et le sixième de la cavalerie seront chaque jour employés aux travaux, que par ce moyen les troupes s'endurieront aux fatigues et seront plus propres à toutes les opérations d'attaque et de défense, soit des places de guerre, soit des ouvrages de campagne. Que les officiers mêmes de ces troupes acquerront des connaissances qui leur seront utiles à la guerre et qu'avec la moitié du prix qu'on donne dans ce moment aux travailleurs, le soldat pourra remplacer les effets qu'il consommera dans les travaux, et rendre sa nourriture plus abondante. Quant à l'armement des places en bouches à feu et en projectiles, je propose à V. A. de mettre à la disposition d'un directeur d'artillerie, dont j'ai eu l'honneur de lui proposer la nomination spéciale, les forges nationales de Suchedniów et de Samsonów. Ce directeur sera chargé de faire continuer d'y couler des obuses et boulets, en fabriquer les divers objets d'artillerie, et il devra en outre proposer les moyens d'y couler les canons en fer pour l'armement des places. Je propose également à V. A. de faire mettre à sa disposition le cuivre qui résulte de l'exploitation des mines nationales de Miedziana Góra. Ce cuivre sera employé à la fabrication des mortiers, obusiers et bouches à feu de campagne. — Quant à l'approvisionnement en poudre, j'ai proposé à V. A. la construction d'un moulin à poudre près de Varsovie et de faire acheter cent cinquante milliers de salpêtre avant la restitution de Brody aux Autrichiens. Je n'ai pas eu d'avis que cet achat eût été fait. Cependant il est urgent de remplacer les consommations qui ont eu lieu pendant la guerre et de compléter l'approvisionnement des places actuellement existantes, en munitions de guerre, et celui de l'équipage en campagne. Et non seulement l'achat que j'ai proposé, était nécessaire, mais il paraît encore qu'il conviendra que le gouvernement prenne des mesures pour se procurer à l'étranger pendant l'an 1810 une pareille quantité de salpêtre, en attendant qu'on puisse s'en procurer dans le Duché. — Si après avoir employé tous les moyens possibles V. A. est convaincue que le Duché ne peut pas subvenir seul à toutes ces dépenses, il sera alors nécessaire d'avoir recours à Sa Majesté Impériale et Royale et de lui représenter que ces mesures de défense doivent contribuer à la sûreté des états de la Confédération. — En effet il est évident que la Vistule est le premier grand obstacle que les armées russes rencontrent pour se répandre dans les plaines de la Pologne et menacer les états de la Confédération. On ne peut douter qu'en cas

l'infanterie. Mais l'inaction et la mauvaise volonté des Russes m'ayant contraint à la fin de l'évacuer, pour réunir toutes mes forces contre l'ennemi qu'on laissait entièrement maître de la

---

d'hostilités entre l'empire français et l'empire russe, les armées de cette dernière puissance ne se proposent de rejeter sur la rive gauche de la Vistule les troupes du Duché, de passer ce fleuve et de porter le théâtre de la guerre sur l'Oder ou au delà de l'Oder, tandis qu'au contraire les armées de l'empire français et de ses alliés chercheront à se maintenir sur la rive droite de la Vistule, à faire insurger les provinces ci devant polonaises sous la domination russe. Si, comme il est très probable, l'armée polonaise avait seule à soutenir les premiers efforts d'une armée russe beaucoup plus considérable, soit que les circonstances permettent à l'armée polonaise de manoeuvrer sur la rive droite de la Vistule, soit qu'elles exigent qu'elle se retire sur la rive gauche, il est incontestable que dans le premier cas les points fortifiés sur la Vistule ou sur sa rive droite permettront de faire une guerre plus audacieuse et plus opiniâtre et que dans le second cas ces mêmes points, non seulement occuperont une partie des armées ennemies, gêneront ses communications et ses approvisionnements, mais permettront encore aux armées françaises et alliées de reporter la guerre sur la rive droite de la Vistule sur la quelle ils leur assureront des passages, ainsi que des approvisionnements en vivres et munitions. Il est donc indispensable de s'établir le plus fortement que possible sur la Vistule. Thorn, Sierock, Modlin et Praga concourent à ce but. Sandomir y contribuera également. Il convient encore de choisir deux points, dont l'un entre Sandomir et Varsovie, et l'autre entre Modlin et Thorn, susceptibles d'entrer dans le même système. Les villes de Varsovie et Cracovie devant aussi beaucoup influer sur la défense de la Vistule, doivent donc être aussi fortifiées, indépendamment des raisons particulières qui engagent encore à le faire... En même temps... il convient aussi de s'établir sur le Bug par un camp retranché, dont la position semble être entre Brok et le confluent du Bug avec la Nur. Il convient également de perfectionner les fortifications de Zamość dont la position influe sur celle de toute la partie de Galicie qui est à la droite de la Vistule, dans le cas d'hostilités soit contre les Russes soit contre les Autrichiens... Il n'existe dans le Duché de Varsovie qu'un petit nombre de grandes villes... C'est toujours vers elles que se porteront les armées ennemies... Varsovie... offre le plus de ressources..., sa prise a beaucoup d'influence sur l'opinion. C'est dans cette ville que sont établis les atteliers de l'artillerie et les magasins d'armes. Enfin son occupation doit entraîner celle de la plus grande partie de l'intérieur du Duché... la reddition de Praga... et assurer le passage de la Vistule.. S. M. le Roi de Saxe a ordonné par décret du 28 octobre que Varsovie fût mise en état de défense. Thorn... outre son importance particulière est située sur la Vistule et est placée sur la frontière de la Prusse, de manière à devenir un grand dépôt de l'armée. Posen peut rivaliser Cracovie pour les ressources d'industrie et de commerce... mais Posen a une grande

rive gauche de la Vistule, le mouvement qu'il m'a fallu faire pour le joindre, lui a donné le temps de ruiner presqu'entièrement des ouvrages sans revêtement. La position quoique susceptible de beaucoup de force, a besoin de nouveau de beaucoup de travail pour être aussi tenable qu'elle l'était et Votre Altesse n'ignore point combien d'obstacle les opérations de ce genre rencontrent chez nous par le manque de fonds.

Zamość, plus régulièrement fortifiée, dans le principe, a beaucoup acquis de force depuis que cette place se trouve en notre pouvoir. Mais sa position isolée ne lui permettant guères de compter sur des secours, dans les premiers moments de la campagne, il y a encore des travaux considérables à effectuer pour la mettre en état de présenter une résistance suffisante aux efforts qu'on ne pourrait manquer de diriger contr'elle.

J'avais déjà ordonné les mesures nécessaires pour savoir ce qu'il existe d'embarcations sur la Vistule, le Bug et la Narew, afin de m'en assurer en cas de besoin.

Empressé à saisir tout ce qui peut assurer les relations que je me fais un plaisir de conserver avec Votre Altesse, je vais faire établir desuite la ligne de correspondance qu'Elle me propose entre Varsovie et Glogau. Je ne manquerai pas de Lui communiquer par cette voie tous les renseignements que je serais à même de recueillir et qui me paraîtraient mériter quelque attention.

Le chiffre dont Votre Altesse me fait l'honneur de me parler, sera d'une grande ressource pour éviter de compromettre des communications importantes. Mais comme je l'ai laissé à Varsovie, où il se trouve entre d'autres papiers, dans les quels je voudrais éviter de faire fouiller, ce n'est qu'à mon

---

importance militaire par sa position sur la Warta, qui forme entre l'Oder et la Vistule une ligne intermédiaire susceptible d'être défendue. C'est très probablement à Posen que se rendront les armées qui de l'Oder viendront à la Vistule et celles qui de la Vistule se retireraient à l'Oder. Elle doit donc être susceptible de recevoir de grands dépôts de vivres et de munitions. Cracovie... la seconde ville du Duché... est frontière des possessions autrichiennes et prussiennes. Il n'y a pas de doute qu'en cas d'hostilités avec l'une ou l'autre de ces puissances, leurs troupes ne cherchent à s'emparer de Cracovie... Il serait avantageux ou plutôt nécessaire, que Cracovie fût mise en état de défense et bien approvisionnée ainsi que Częstochowa et Posen«.

retour (probablement très prochain [1])) dans cette ville, que je serai à même d'en faire usage.

Les Autrichiens s'exécutent ici bien moins promptement qu'ils ne le font du côté de la France. Le rapport de M^r^ le général Pelletier mettra Votre Altesse au fait des prétextes sous lesquels on traîne en longueur tant les arrangements relatifs aux mines de sel, que la démarcation sur la rive droite de la Vistule. La lettre ci-jointe en copie que j'ai été dans le cas d'écrire à M^rs^ les commissaires français et saxons, Lui fera connaître également l'interprétation que ceux d'Autriche voudraient donner au passage du traité relatif à cette démarcation, quoique le sens n'en soit guères douteux [2]).

Pour accélérer le résultat de cette opération j'écris aujourd'hui au feldmaréchal Bellegarde pour lui demander de mettre fin aux délais continuels qu'y apportent les commissaires autrichiens, en leur faisant parvenir des instructions et les pouvoirs dont ils prétendent n'être point suffisamment pourvus. Si cette démarche n'a pas le succès désiré, je ne vois d'autre moyen d'y parvenir que l'intervention des autorités

---

[1]) Por. *Gazetę Krakowską* Nr. 104 z 27 grudnia 1809: »JO. Xżę Poniatowski, wódz naczelny i minister wojny, po ciągłem od 15 lipca bawieniu opuścił d. 23 b. m. z rana miasto nasze«. Zegnano go uroczyście w Krakowie a pozdrawiano w drodze. I tak na granicy powiatu kieleckiego wiceprezes tamtejszej administracji Kazimierz Bystrzonowski »złożył mu uwielbienie i uszanowanie«, poczem oczekiwał go w Jędrzejowie »a przybyłego powitał krótką i zwięzłą mową, która wystawiła moc uczuciów obywateli tego powiatu ku JO. Xięciu naczelnemu wodzowi i powzięte niektórych przeciw jej okolicy uprzedzenia zniszczyła...« »Odpowiedział na nią JO. Xiąże Imć wódz naczelny uprzejmie, nadał rzetelną wartość i ocenił wszystkie nadzwyczajne usiłowania tego powiatu, dla lubej ojczyzny poświęcone; radził, by wszystkie nieprzyjemności i nadużycia, jakie się trafiły, dla miłości wspólnej matki darować; przyrzekł wreszcie, iż święte uczucia, jakiemi są serca obywateli wydobytych z obcego jarzma dla ojczyzny zajęte, dobremu naszemu Monarsze przedstawi i jego ojcowskiej opiece ten powiat poleci. Odjeżdżając z rana dnia następującego ponowił JO. Xże wódz swoje dla administracyi i obywateli tego powiatu uczucia i przyrzeczenia, a pożegnawszy gospodarza domu i JW. Bystrzonowskiego, w dalszą do Mniszowa puścił się podróż«. (*Gazeta korresp.* z 16 stycznia 1810 w liście z Kielc z 4-go).

[2]) Co do kroków podjętych w tej mierze przez Davout'a, por. jego *Corr.* 881 i 883.

françaises auprès du ministère autrichien, fondée sur une décision de S. M. l'Empereur.

Je m'empresse de communiquer ci-joint à Votre Altesse la dislocation de toute l'armée autrichienne que je suis parvenu à me procurer de bonne main [1]).

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse copie d'une lettre de S. M. l'Empereur à l'empereur de Russie [2]). Je la croyais connue de Votre Altesse; mais Mr Gley à qui j'avais communiqué l'ukase [3]) qui en avait été la suite,... [4]) je crois devoir Lui envoyer cette pièce dans le cas où Elle ne l'aurait point encore.

Mr Delamarre [5]), se inspecteur aux revues, en mission dans le Duché pour l'exécution de la convention du 18 mars de cette année, m'a demandé de faire parvenir au plutôt à Mr Roguin, payeur général de l'armée d'Allemagne, la lettre qu'il lui écrit au sujet du retard qu'il a mis dans les payements qui à ce titre reviennent au Duché. J'expédie en conséquence le chef d'escadron Potocki, mon aide du camp, pour lui porter cette lettre et recevoir les traités qu'il aura à donner en conséquence. L'urgence de la réception de ces fonds étant très grande, je supplie Votre Altesse de vouloir bien lever les difficultés qui pourraient s'opposer au prompt effet de cette mesure.

Un officier Polonais que j'avais envoyé à Léopol avec les dépêches pour le feldmaréchal de Bellegarde, a rapporté sur la dislocation des troupes russes qui ont agi en Galicie, les renseignements suivants:

Le prince Golicyn se trouve à Dubno avec une division.

Le prince Suworow avec sa division à Tarnopol.

La division du général Müller à Żytomierz.

Deux régiments sibériens aux ordres du général Cybulski sont en cantonnements entre Owruc, Żytomierz et Oryn.

---

[1]) Davout przesłał ją Napoleonowi z Lincu 27 grudnia 1809 (A. N., AF IV 1637) wraz ze szczegółami o wojsku rosyjskiem.

[2]) Niemcewicz I 194—5, *Corr. de Nap.* 15926.

[3]) Niemcewicz I 179, 201 i 205.

[4]) Brak paru słów opuszczonych widocznie w pospiechu, może: »ne l'ayant point lu« — lub t. p.

[5]) Niemcewicz I 130.

On croit que les troupes qui ont été employées contre la Suède, seront reparties dans les gouvernements de Kijów et de Volhynie.

Le N° de la Gazette de Vienne, que je joinds ici, contient une proclamation [1]) du gouvernement autrichien, qui annonce la rupture du cartel qui existait entre la Russie et l'Autriche pour l'extradition réciproque des déserteurs. Il est vraiment remarquable que le prince Golicyn l'ayant observé avec la plus grande exactitude pendant toute la durée de la guerre entre ces deux puissances ne s'y refuse qu'au moment de la paix.

Pour achever de mettre Votre Altesse au fait de tout ce qui a rapport à la démarcation et aux mines de sel, j'ai l'honneur de Lui envoyer sous cachet volant le duplicata que j'adresse au Roi du rapport de ses commissaires. Si Sa Majesté se trouvait encore à Paris, je prierais Votre Altesse de vouloir bien lui faire parvenir cette dépêche après en avoir pris connaissance. Dans le cas où Elle le saurait déjà arrivé à Dresde ou en route pour s'y rendre, Elle voudra bien brûler tout le paquet qui devient inutile par la réception de l'original.

Agréez, Monseigneur, l'expression de toute ma reconnaissance pour les témoignages flatteurs qu'Elle ne cesse de me donner d'une amitié à laquelle j'attache le plus grand prix. J'aime à penser que Votre Altesse met trop de confiance dans les sentiments que je Lui ai consacrés, pour douter de la sincérité de l'attachement que je ne cesserai jamais de Lui vouer.

---

[1]) Z 25 listopada (*Gazeta Krakowska* Nr. 101). Równocześnie doszła z Petersburga gazeta dworska zawierająca pismo cara Aleksandra do księcia Aleksego Borissowicza z następującemi uwagami o pokoju schönbruńskim: »Stosownie do warunków tego traktatu Austrya zostaje jak dawniej sąsiadem naszym w Galicyi; prowincye polskie zamiast bycia znowu połączonemi, pozostają na zawsze pomiędzy trzema mocarstwami podzielone. Rosya uzyskała na nowo znaczną część tych prowincyi, a część graniczącą z Księstwem Warszawskiem przyłączona jest do krajów krola saskiego. — Tym sposobem po szczęśliwem ukończeniu wojny szwedzkiej pozbyliśmy się także ciężaru wojny z Austryą. Zniknęły więc wszystkie marzenia oderwania polskich prowincyi; teraźniejszy porządek rzeczy zapobiega im nawet na przyszłość i Rosya zamiast utraty rozszerzyła jeszcze w tej okolicy swoje granice«. Por. także Angeberg 520—1.

274. Do Komisji pełnomocnej cesarza Austrji.

(Kraków, 18 grudnia 1809.)

Sprawy jego wydziału wzywają go do Warszawy. Wyjeżdża w ciągu kilku dni. Kwaterę główną przenosi najpierw do Mniszewa. Przesyłki dla niego winny być skierowane do komendanta Krakowa generała Biegańskiego. Żąda dla komisarzy austrjackich potrzebnego do zakończenia rozgraniczenia upoważnienia; brakiem jego tłomaczą tak długą zwłokę[1]).

Les affaires de mon ministère exigeant que je me rapproche de Varsovie, j'ai l'honneur de prévenir la Commission plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, que je quitterai sous peu de jours Cracovie, pour me rendre à Mniszew où j'établis provisoirement mon quartier général[2]). En lui faisant part de ce déplacement, je la prie de vouloir bien faire remettre à M. le général Biegański, commandant à Cracovie, les dépêches qu'elle me ferait l'honneur de m'adresser.

La Commission plénipotentiaire me permettra de lui observer à cette occasion que M^rs^ les commissaires autrichiens ont décliné jusqu'ici la démarcation définitive sur la rive droite de la Vistule et les arrangements à prendre relativement aux mines de sel, ainsi qu'à la fixation de leur territoire en déclarant qu'ils ne sont point munis de pouvoirs et d'instructions

---

[1]) A. N. L.

[2]) Zatrzymanie się w Mniszewie niewątpliwie było po części spowodowane chęcią uchylenia się od uroczystości warszawskich. Dlatego *Gazeta Korrespondenta* powiadamiała stolicę 30 grudnia, że »J. O. X. naczelny dowódzca wojska polskiego przybył w tych dniach z Krakowa do Mniszewa, gdzie, jak długo zabawi, nie wiadomo«, i że »dnia onegdajszego.. gen. Kamieniecki... wyjechał stąd do Mniszewa«. Niemniej nie brakło sposobności okazania księciu, ile w tej ostatniej wojnie zyskał uznania rodaków, czy to wśród zabawy czy zajęć codziennych. I tak gdy 6-go stycznia wszedł do teatru narodowego na przedstawienie Cudu mniemanego, Żółkowski zaśpiewał »na prędce zrobioną strofę«, »poczym publiczność licznymi okrzykami radość swoję z obecności JO. Xięcia okazała i razem dała mu przez to dowód wdzięczności swojej«. Gdy zaś 15 stycznia zwiedzał szkoły artylerji i inżynierów, »kadeci powodowani wdzięcznością« »przyozdobili portret« księcia jako »pierwszego założyciela swego laurem i girlandami«. I podobne objawy powtarzały się ciągle. Najczęściej działo się to z okazji imienin księcia. W r. 1810, chociaż w tym czasie pozostawał w Dreźnie, dzień św. Józefa był obchodzony przez wojsko w całym kraju (por. w *Gazecie Korr.* Nr. 24, 25, 28, wiadomości z Warszawy, Serocka, Kalisza, Konina).

suffisantes sur cet objet. Devant croire que leur complétement dépend de la Commission plénipotentiare, je la prie de vouloir mettre M^rs^ les commissaires à même déterminer promptement l'opération qui leur est confiée conjointement avec celui de S. M. l'Empereur des Français et ceux de S. M. le Roi de Saxe[1]). — Je me flatte d'autant plus que la Commission plénipotentiare sentira la nécessité d'en accélérer la fin, que j'ai eu lieu de me convaincre de ses intentions relativement à l'exécution du traité de paix.

[1]) Układy zamknięte zostały ugodą podpisaną w Krakowie 8-go, a we Wieliczce nazajutrz 9-go lutego 1810. Wiadomość o tem przywiózł do Warszawy Rożniecki 14-go t. m. Następnego dnia Rada ministrów przesłała o tem sprawozdanie królowi. 9 marca Fryderyk August zatwierdził akt rozgraniczenia.

SPIS NAZWISK OSÓB.

Aleksander I, 47, 50, 83, 87—8, 123, 142—4, 165, 174, 178, 187 195—6, 198—9, 211, 214—5, 228, 245, 260—4, 271, 304, 313, 334, 340—1.
Aleksy Borysowicz ks., 341
Andersch, 10 1.
Angelowicz, 309.
Anstett, 230.
Auffenberg, 43.
Axamitowski, 285, 288.

Babski, 116—7, 241.
Baillet, 99, 118, 126, 129.
Bailly, 91.
Baroullier, 69.
Baum, 101, 243, 301, 303, 322—8, 332, 339, 342—3.
Beaulieu, 72.
Belke, 288.
Bellefroid, 144—5, 214—5.
Bellegarde, 94, 294, 305—13, 318, 329, 334, 339.
Bellot, 16—7, 38—9, 69.
Berg, 172.
Bernadotte, prince de Ponte Corvo, 96—7, 103, 107, 110—2, 114—5, 118, 120, 124, 132, 137—8, 148, 162—3, 199, 200, 205, 210, 212—3, 216, 252, 303.
Bernhard, 305.
Berthier, prince de Neuchâtel, 19, 66, 103, 110, 112—4, 117—20, 129—37, 139—41, 143, 148—53, 155—61, 166, 176—7, 188—9, 192, 200, 203—5, 212—3, 229, 236—7, 245, 266—9, 271—2, 274, 294—300, 302—5, 310—3, 318—9, 327—8, 330.
Bicking, 231, 247—8.
Biegański, 91, 104, 285, 342.
Bieliger, 10—1.
Bleszyński, 200, 204—5, 208.
Blumer, 118, 127, 129, 223.
Bobowski, 309.
Bontemps, 57, 60, 64, 87, 302.
Borzysławski, 241.
Bose, 3, 10, 12, 19, 33, 36, 41, 46, 65, 70—4, 142, 144.
Bourgoing, 46—7, 49, 65, 73—4, 110, 153, 230, 235—6, 274.
Braise, 10—1.
Breza, 147, 320.
Bronikowski, 124, 137.
Bucka, 176.
Burgsdorf, bat., 24, 26, 34, 36, 44.
Bystrzonowski, 339.

Capriola, 33.
Caulaincourt, duc de Vicence, 142, 144, 204—10, 215, 304.
Cedrowski, 287.
Champagny, 230, 235—6.
Chanofski, 305.
Chłapowski, 229, 245—6.
Chlebowski, 16.
Chłopicki, 289—90.
Cichocki, 288.
Clarke, cte d'Hunebourg, 3, 12—3, 19, 22, 41, 195, 289—91, 293, 295—6, 330.
Cybulski, 340.
Czartoryska (Izabela), 198.
Czartoryski(ch im pułk), 29, 32, 43.
Czartoryski (Adam Kaz.), 169, 198, 333—4.
Czartoryski Konstanty, 133—4, 198, 282, 286, 316.
Czerbini, 145.
Czerniszew, 235, 243.
Czerwinka, 244.
Czerwinka (Czerwenka) Józef, 118, 126, 129, 141.

Dąbrowski, 53.
Dąbrowski Jan Henryk, 3, 23, 58, 74, 101, 103, 107, 109—11, 123—5, 128, 135, 148, 158, 160, 163, 171, 179, 184, 186, 188—9, 213, 216, 228, 254, 286—8.
Dain, 170.
Daru, 19.

Davout, duc d'Auerstädt, pce d'Eckmühl. 1—4, 6—22, 26—32, 36—53, 56—62, 65—83, 86—96, 112, 154—8, 233—4, 242—3, 252—4, 262, 266—79, 292—305, 310—2, 319, 321—2, 234—41.
Davout (syn), 66—7.
Davout'owa 47, 67, 86, 293, 296.
Delamarre, 340.
Delpont, 33.
Dembowski, min. skarbu, 4, 5.
Denissow, 203.
Desirat, 12, 14, 16, 56—7, 69, 87—8.
Ditrichstein, 309—10.
Downarowicz, 280, 284, 314.
Dressery, 220, 232.
Dumas, 309—10.
Dzierzkowski, 308.
Dziewanowski, 76, 84, 135, 280, 287, 314.
Dzimiński, 150—1.

Eblé, 247.
Egermann, 173, 179, 186, 197, 201, 204, 244.
Einsiedel (bataljon), 24, 34, 84.
Einsiedel Jerzy, 33, 142, 144.
Ellevaux, 305.
Ettmayer, 305.
Eydziatowicz, 189.

Falkowski, 195.
Ferandy, 69.
Ferdynand, arc. d'Este, 42, 57, 61—2, 87—8, 91, 94—6, 98—101, 103, 106—8, 110, 112, 118—21, 124—5, 128, 130—4, 136—7, 139—40, 145, 147—51, 154, 156—7, 161—2, 165—7, 170—2, 177—8, 181, 183, 185—91, 193—4, 204—7, 217, 219, 226, 228—35, 243—4, 254—5, 309.
Finke, 288.
Fiquelmont zob. Füquelmont
Fiszer, 3, 10, 12—5, 18—9, 47, 59, 60, 105, 160, 171, 255—6, 288, 306.
Flahaut, 267, 269.
Foucault, 232.
Franciszek I austr., 96, 101, 165, 172—3, 229, 243—4, 262, 276, 304, 310, 322—5, 332, 342—3.
Fränkel, 298—9.
Fryderyk August, 1—7, 10, 12—3, 15—9, 21—3, 26—8, 33, 36, 41, 46—7, 50—3, 59, 60, 66—7, 69—78, 86, 96, 103, 112, 121—3, 128, 142—3, 146—8, 151, 162, 165, 170—2, 177—8, 196—8, 225—30, 235, 274—8, 292—5, 297—8, 310—1, 313, 322—4, 330—1, 334, 337, 339, 341, 343.
Fryderyk Wilhelm III, 6, 9, 50, 119, 146, 214.
Funk, 235.
Füquelmont, 172, 233.

Gardanne, 245.
Geiger, 219.
Gembarzewski, 200, 202—3, 208.
Gering, 305.
Geyer, 305.
Gley, 298—9, 334, 340.
Godebska, 128.
Godebski, 1, 2, 66—7, 84, 105, 128.
Golicyn (Golitzin), 142, 144—5, 151, 157, 160—9, 171—6, 178—200, 202—7, 209—12, 214—5, 230—1, 233—4, 237, 244, 255—7, 264, 302—4, 310—1, 318, 340—1.
Gorczakow, 123, 133, 136—7, 148—9, 151, 159.
Górski, 64, 280, 286, 314.
Gotkowski, 64.
Grabowski, b. gen., 225, 228.
Grabowski (Michał), 79, 80, 247, 266.
Grotowski, 330.
Gugenmus, 64.

Habermann, 305.
Hauke, 101—3, 108, 147, 163, 179, 284.
Hauschild, 64.
Hebdowski, 199, 249—51.
Hohenlohe, 149, 173, 186, 197, 204.
Hornowski, 100—1, 108, 123—4, 149, 160, 282, 286, 316.
Horodyski (A), 162, 199, 271, 306—9.
Horodyski, por., 239, 247—8, 254.
Horvitz, 267.
Hüttersthal, 305.

Jabłonowski, 101.
Jakubowski, 280, 314.
Jan, arc., 200, 245.
Jędrzejowicz (Jędrzejewicz), 38.
Jerlicz, 23.
Jodko, 64.
Julien, 101.

Kamieniecki Jan, 274.
Kamieniecki Ludwik, 24, 34, 84, 104, 286, 300, 342.
Kamieński, gen., 109, 111, 140, 179, 197, 239, 256—7, 287.
Kamieński, podpułk., 288.
Kamieński, por., 203.
Karol, arc., 4, 100, 118, 132—3, 165, 173, 200, 214—5, 232, 244.

Kęszycki, 282, 285, 316.
Kiełczewski, 290.
Knesebeck, 241.
Kobuszyński, 237.
Kobyliński, 73—4, 326.
Kołłątaj, 116, 311.
Kolmanhuber, 305.
Konstanty, w. ks. ros., 9.
Korsakoff, 15.
Kortum, 196.
Korytowski, 14.
Kościuszko, 16, 23.
Kosiński, 96, 147—8, 213, 217, 220, 225.
Kossecki, 163, 285.
Kotuliński (pułk.), 72.
Koźmian, 136, 154, 239.
Kramski, 280.
Krajewski, 290, 314.
Krasiński (Izydor), gen., 84, 286.
Krasiński Józef, 92.
Kremski, 135.
Krukowiecki, 109, 147, 149, 288.
Kurakin, 110, 123.
Kurnatowski, 126, 129.
Kwaśniowski (Kwaśniewski), 280, 314.
Kwilecki, 326.

Lacépède, 69.
Łączyński, 84, 280, 285, 314.
Lagrange, 304—5, 313.
Lamarre, 153.
Lambert, 182—3, 202.
Łancucki, 276.
Langert, 288.
Laribolsière, 262, 265, 293, 295.
Latour, 219, 224, 228.
Laumann, 46.
Lefebvre, duc de Dantzig, 21.
Legrand, 6, 9.
Lejeune, 292—4, 297, 305, 311, 313, 318.
Lepelletier zob. Pelletier.
Lepinay, 167—8.
Lewicki, 307.
Lewiński, 288.
Lewis (Loevis), 15, 17—8, 133—5, 145, 148—9, 179, 183—5, 191, 193, 215, 230, 234.
Ligne (pułk), 43, 72, 149.
Lindenau (bataljon), 24, 26, 34, 44, 84.
Linowski, 293.
Łubieński, 267.
Lubomirska, 201.
Lubomirski Henryk, 279, 291—2, 298, 320—8, 330—4, 339, 341, 343.
Lubomirski Marceli, 138, 236—7.
Ludwika, kr. pruska, 9.
Łuszczewski, 93.
Łuszczewski J. P., min. spr. wewn., 4, 275.
Lux, 14—6, 333.

Mairiage (Meriage, Dumariage), 86—7.
Maksymiljan, arc., 176.
Małachowski Kazim., 280, 314.
Małachowski Ludwik, 94, 282, 286—7, 316.
Małachowski Stanisław, 94.
Malczewski, 158, 247, 253, 302, 304.
Mallet, 1, 2, 28, 37, 57, 60, 64, 87—8, 94, 96, 103, 124—5, 127, 221—2, 226—7, 266—7, 301—2, 325, 330.
Marcolini, 19.
Maret, duc de Bassano, 49, 297.
Marja-Ludwika, austr., 326.
Mayer v. Heldensfeld, 322—8, 332, 339, 342—3.
Meller-Zakomelski, 195—7, 205, 207, 209, 271, 310.
Menard, 80.
Menissier (Meunissier), 6, 9, 69.
Meyer, 22.
Merfeldt, 239—40, 247—8, 254—5.
Metternich, 263, 332.
Miączyński, 123, 229—30, 232, 317.
Miączyński (Ignacy), 306, 308.
Miaskowski, 282, 285, 316.
Mielżyński, 280, 314.
Milewski, 290.
Mirosławski, 9, 36—9, 92—3.
Mitrowski (pułk), 77, 91.
Mitscha, 305.
Mohr (Moor), 95, 100, 109, 111, 114, 116, 122, 124, 132, 140, 177, 191, 193, 218—20, 225—6, 243—5, 254—5, 309.
Mojaczewski, 118, 127, 129.
Mondet, 218—22, 225—8, 244.
Morand, 22—3, 73.
Müller zob. Meller.

Napoleon, 1, 3, 4, 6—8, 12—15, 17—20, 22, 26, 28, 32, 36—7, 42, 46, 51—3, 59—61, 65—6, 68, 70—4, 80, 85, 94, 96—7, 112—5, 119, 124, 128—30, 132—3, 135—7, 139, 141—3, 146, 149, 151—7, 159—65, 167—9, 171—82, 187—92, 195, 198—205, 209—29, 231—39, 241—53, 257, 259—66, 268—78, 289—92, 294—8, 303, 306, 309—11, 318—9, 322, 325—6, 328—31, 334, 336, 340, 343.

Neipperg, 3, 4, 42, 100, 107—8, 178, 191, 193, 232—3.
Niemcewicz, 37, 46, 95, 99, 100, 103, 163, 246, 252, 262—3, 340.
Niemojewski, 103, 108, 285, 288.
Nowicki, podpor., 290.
Nowicki, pułk., 288.

Oechsner, 305—6.
Oelschelwitz, 24, 34, 84.

Pakosz, 50, 96.
Pancerzyński, 83.
Parys (Paris), 22—3.
Pasquier, 69.
Paszkowski, 13—4, 50, 69, 103, 107, 109—11, 122, 148—51, 164—5, 170—2, 177—8, 196—8, 225—30.
Pelletier, 24, 34, 57, 59, 60, 64, 69, 84, 87, 105, 120, 125, 127, 138—9, 151, 158, 160—1, 163—4, 170, 229, 236—7, 268—9, 311, 319, 322—3, 326—8, 331—9, 343.
Persa, 306.
Pertha, 305.
Pflielstentreu, 305.
Piotrowski, 22—3, 287.
Pociewicz, 330.
Polentz, 24, 34, 84.
Pomorski, 290.
Potier, 64.
Potocki Adam, 198, 282, 284, 316.
Potocki Aleksander, 214, 330.
Potocki (Antoni), 334, 340.
Potocki Feliks, 293.
Potocki Franciszek, 70, 292—4.
Potocki Ignacy, 163—4.
Potocki Stanisław, 90, 93, 116—7, 121, 142—7, 235—6, 240—1, 262, 330.
Potocki Staś, pułk., 50, 280, 286, 314.
Potocki Włodzimierz, 64, 138, 221—2, 280, 288, 314.
Prozorowski, 230.
Pruszak, 65—6.
Przebendowski, 280, 285, 288, 314.
Przyszychowski, 282, 287, 316.
Pulszky (Pulski), 141.

Raczyński, 205, 210, 215.
Radziminski, 290.
Radziwiłł, 1, 2, 9, 10, 50, 280, 314.
Rapp, 80.
Rautenstrauch, 66, 69, 254, 288.
Reiskreutz, 43.
Rembieliński, int. gen., 149, 188—9, 257, 260.
Rogowski, 14, 16.
Roguin, 340.
Rohrer, 305.
Roll, 10—1.
Romanzoff, 39, 142, 144.
Romeuf, 28—9, 37.
Rożniecki, 24, 34, 84, 91, 104, 124—5, 127—8, 135, 138, 143, 149, 152, 198, 216—9, 221—7, 236—7, 303, 311, 320, 322—8, 331—3, 339, 341, 343.
Rozwadowski, 282, 287, 316.
Rudnicki, 22.
Rudzki, 22.
Rzyszczewski, 231, 282, 284, 316.

Saint-Hilaire, 44.
Saint-Julien, 303—4.
Sanguszko, 262.
Sapieha Aleksander, 47—9.
Sapieha Mikołaj, 254.
Sarnowski (Sarnecki), 20—1, 195.
Saunier, 47, 50, 69, 86—88.
Saurau, 94.
Schauroth (Schaurotter), 94, 118, 125—6, 128—9, 147—8, 150, 153—4, 166, 168, 172.
Schmidt, 96.
Schneyder zob. Sznayder.
Schwanenfeld, 53.
Schweiger, 219.
Senfft de Pilsach, 19, 41.
Sergeief, 215.
Serra, 8, 13, 47, 49, 76, 80, 82, 87—8, 91, 97—100, 144, 174, 182—3, 194, 199—200, 241, 310, 312, 329.
Seydlitz (Zaydlitz), 93.
Sielski, 330.
Siemiano(w)ski, 282, 286—7, 316.
Sienkiewicz, 290.
Sierawski, 16, 109, 111, 118, 280, 286, 314.
Siewers, 170—1, 178, 206, 221—2, 224—5, 227—9.
Simon, 10—1.
Singer, 232.
Skibiński, 290.
Skupniewski, 290.
Sobolewski, 330.
Sokolnicki, 47, 49, 50, 105, 108—11, 118, 122—9, 138, 150, 174, 177, 179, 188, 190, 204, 223, 228, 236—7, 284, 288.
Soltykoff, 39.
Sommariva, 43, 72.
Stadion, 263.
Stadnicki, 216.
Stanisław August, król, 23, 33.
Staufelt zob. Stoffel.
Stein, 68, 83, 146.

2770
II

Stipsicz (Stüpschütz), 94.
Stoffel (Stofflet, Stauffelt), 129—30, 132.
Straszewski, 202.
Straszyński, 290.
Strauch (pułk), 72, 77, 79, 82, 90, 93.
Stuart zob. Sztuart.
Stutterheim 174.
Suchet 330.
Suchodolski, 127, 129.
Sułkowski (Antoni), 280, 314.
Sułkowski Jan, 65—6.
Suworow, 148 9, 164—5, 170—2, 174—5, 178, 182—3, 206, 215, 224, 228, 307, 340.
Świderski, 22, 93.
Szeffer, 149.
Sznayder (Schneyder), 282, 285, 316.
Sztuart, 84, 280, 286. 314.
Szumlański, 100, 171. 180, 198, 200—2. 208, 212, 214, 230. 288.
Szymanowski, 233—4.

Talleyrand, 325, 330.
Tarnowski, 282, 288, 316.
Theyls, 145. 214—5.
Toliński, 198, 297, 282, 284, 289, 316.
Trautenberg, 99, 233.
Trzecieski (Trzeciecki), 263, 282, 288, 316.
Tupalski, 288
Turno. 50, 83, 118, 123, 125, 129, 280, 286, 314.
Tyszkiewicz, 280, 285, 314.

Udam, 171.
Umiński, 158, 282, 285, 316.
Urbanowski, 83.

Vauban, 47, 51, 82, 86.
Vincent, 86.

Wągrowski, 22.
Waldecki, 305.
Węgliński, 293.
Weiss, 140.
Weyssenhoff, 21, 109, 117, 127—8, 177, 280, 285, 314.
Wielhorski, 257—60.
Wieniawski, 311.
Wierzbicki, 16.
Wierzbiński, 280, 314.
Wierzbołowicz, 288.
Wigura, 216.
Wimpfen. 232.
Witosławski, 307.
Wolański. 22.
Woyczyński, 23, 28, 84, 132—3, 140, 287.
Woydzbun. 83.
Wrbna, 311, 313, 329, 331—2.
Wukasowich, 220.
Wurmser, 94, 197, 202, 204—5, 209.
Wybicki, 142.

Zabielski, 154.
Zajączek. 3. 16, 45, 58—9, 74, 107, 124—5, 135, 147—8, 151, 163, 166. 169, 171—2, 179, 228, 284—5, 288, 293, 296—7.
Zajączkowski, 288.
Zakrzewski, 81.
Zalewski, 290.
Zambrzycki, 330.
Zamoyski (Stan.), 152, 169. 198, 257—8, 260, 272—3, 279. 289, 306—9, 320—1.
Zamoyski(ch ordynacja), 148.
Zawadzki, 124, 282, 284, 316.
Zdzitowiecki, 330.
Ziegler, 10—1.
Zieliński Ign., 16.
Zieliński, podpor., 14.
Żółkowski, 342.
Żółtowski, 280, 284, 314.
Żymirski, 286.
Zyszka, 305.

27549
BIBL. WOJSK. C.W.KAW.
Nr. 5325

BIBLIOTEKA
ASG
NAUKOWA
47662